

Etudes Sur Francois Premier Roi De France

1. [Notice](#)

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

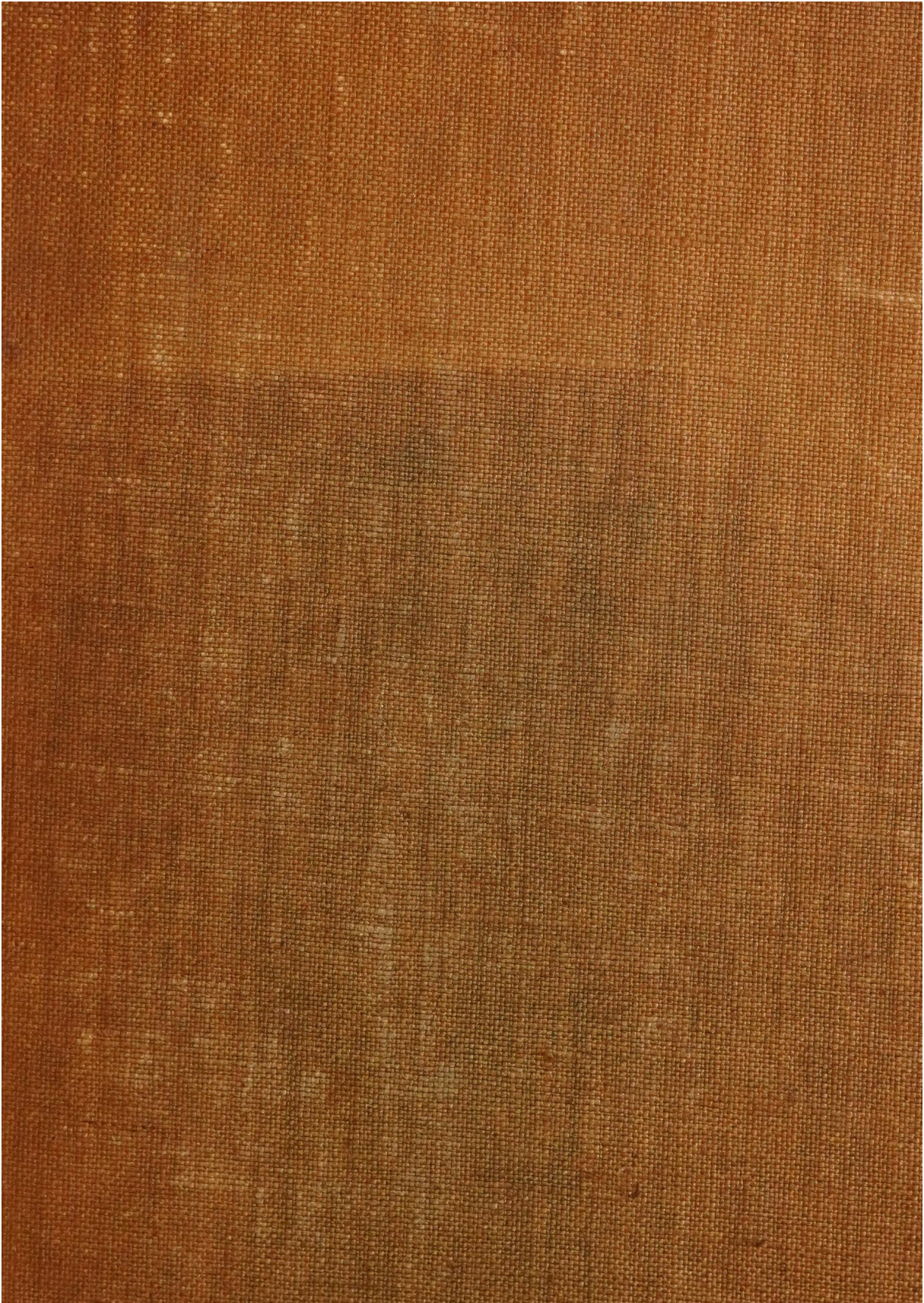
The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

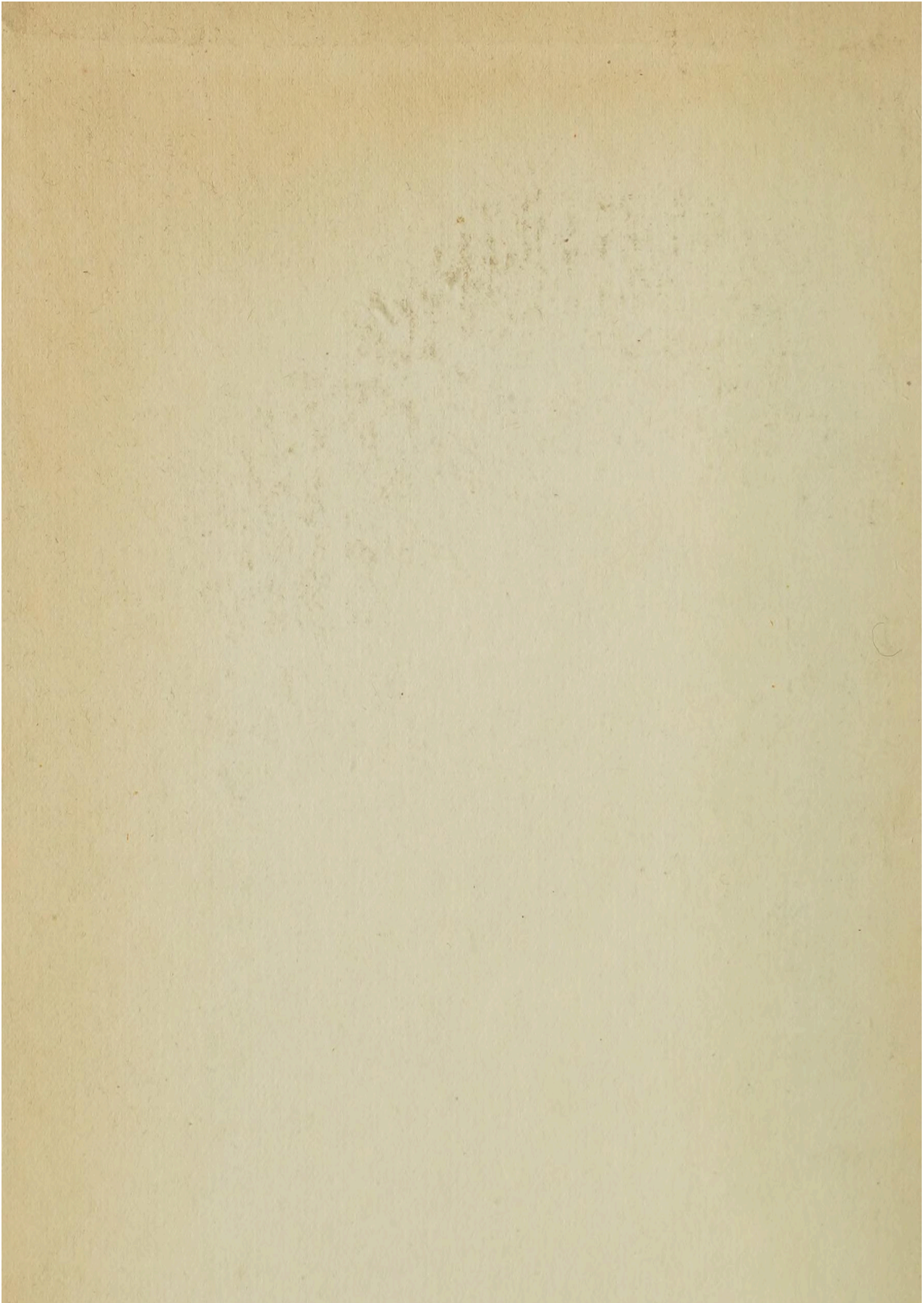
The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

The text on this page is estimated to be only 23.18% accurate

2 if iF Se eRe . Carlee Sree tia foes ere oF bis.j sears Belt dite!
nee ve to coespice® Sete EF '3 Lj RK, % Br oh ry He eesti ry pete meeie
att ed ae fe is ae! et ee pasa pitt ae itt : sey? Hy aria ni pete ft SoSceP RSE
NES Cre: bee DD. a sre te iB rap: ti HH : ft per 2 i + 4 = Hf eee cana?
NESS, Hise HR Hin Sek = pass: bel hdel tt alt vaneoe! ff sas 4 a i ices
seeoreaneeneens Cth is i 4 pester: es, sped is eth Ey ' Pebene aH it iss 33 He
nasaseeises iz bests ae rsd a8, oe ee: ce vt i ates a iz par 1B 38 DD Oe, Serer
beret itie Petes e iy a sass sare Paree 3 Saris 3. bine ie " s 'sf ot i ;

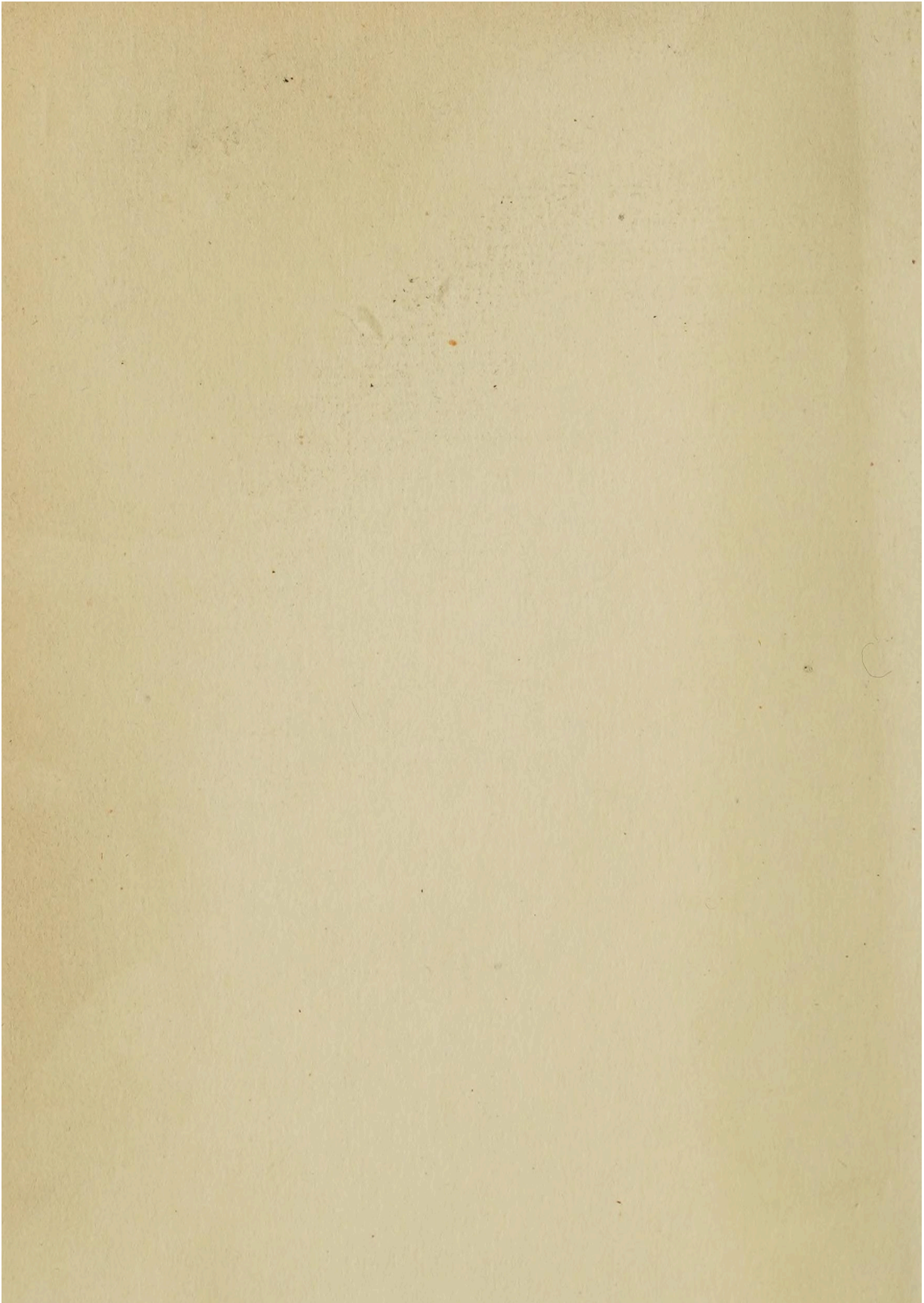




Digitized by the Internet Archive In 20253
https://archive.org/details/owb_KV-731-144

The text on this page is estimated to be only 16.56% accurate

A wae ean eae 6 oe Sacvied: y



ETUDES SUR FRANCOIS PREMIER Roi de France SUR SA
VIE PRIVEE ET SON REGNE

te. ores s +e . _ 10480. | — PARIS. IMPRIMERIE A. yiaue 9 rue
de Fleurus, o5 :

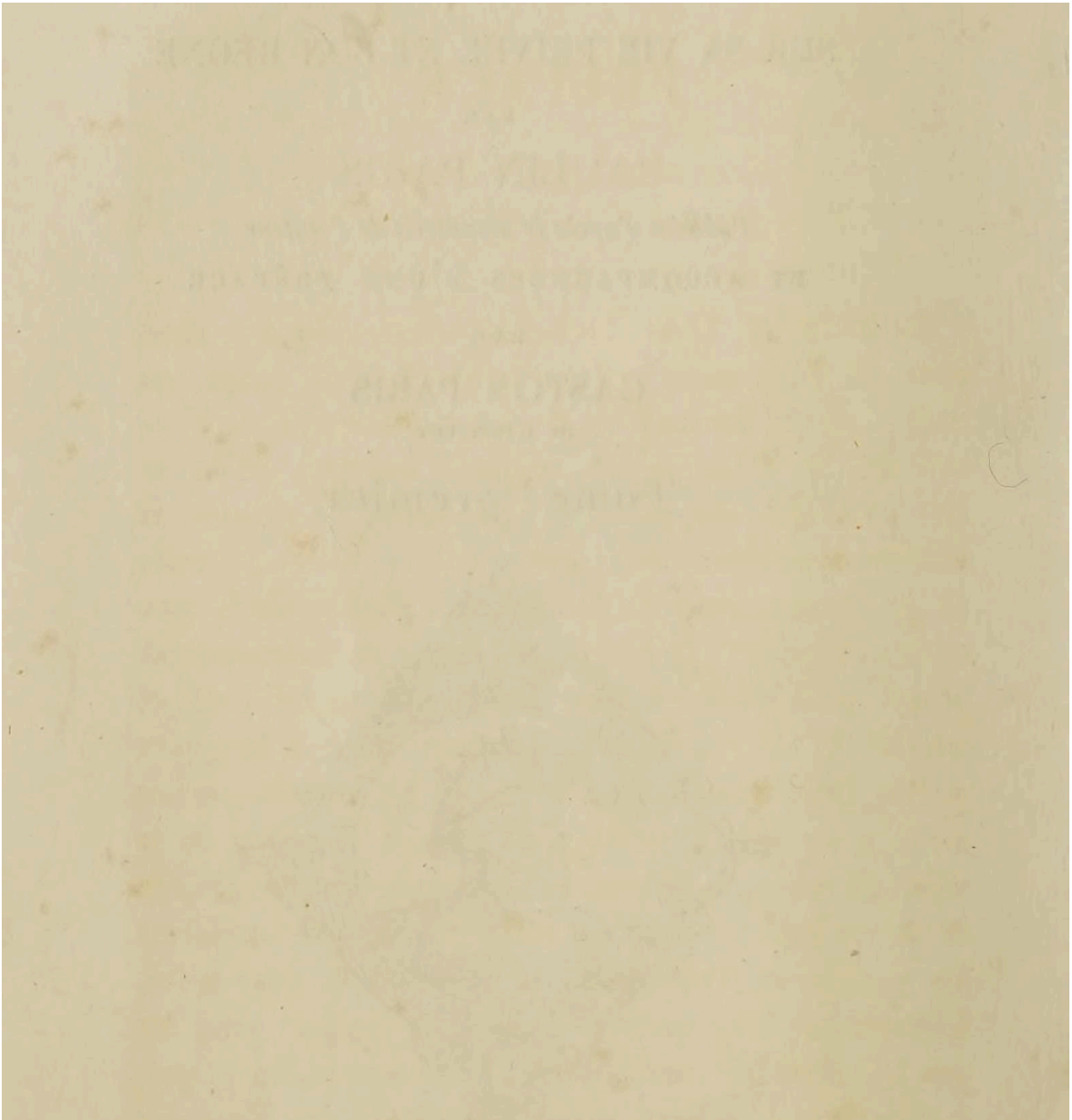
10480. — PARIS. IMPRIMERIE A. LAHURE
9, rue de Fleurus, 9

ETUDES FRANCOIS PREMIER Roi de France SUR SA VIE
PRIVEE ET SON REGNE PAR PAULIN PARIS Publiées d'après le
manuscrit de l'Auteur ET ACCOMPAGNEES D UNE PREFACE PAR
GASTON PARIS DE L'INSTITUT Tome premier PARIS LEON
TECHENER, LIBRAIRE DE LA SOCIETE DES BIBLIOPHILES
FRANCAIS 52, rue de l'Arbre-Sec, au premier, 52 ? ' ' M DCCC LXXXV



The text on this page is estimated to be only 24.14% accurate

ca el i 7 a ' ® ' ae See nan > s - n d os U } = j s ad # Le vk ' i a ç J
MS 1 y ree , ae ee had etd yi 4 (4 c y i pi \ i a fa √ * eae ON fo Woyyau aby
' 5 w ' Se ,.% he A. ie ee' - + a oa eee ee i.) a fight: copa wib-wan ae #44
rena Fy year rsa ay va Al ais s'buluioas ron aah i a vLeG a' aoa eu sy



PREFACE Kn 1879, M. Léon Techener communiqua @ mon père un manuscrit qui se trouvait alors entre ses mains, et qui formait un des exemplaires de ce Portefeuille de François I, auquel ouvrage qu'on va lire a fait des emprunts si abondants. Ce manuscrit intéressa vivement mon père, qui en fit des extraits et en donna, dans le Bulletin du Bibliophile', une notice étendue?. Ce travail lui remit en mémoire un projet qu'il avait eu bien longtemps auparavant, et auquel il se reprit avec l'ardeur qu'il a toujours portée dans toutes ses études, et qu'il avait gardée aussi vive dans l'âge le plus avancé. L'amour de la vieille France, le sentiment reconnaissant des gloires de la royauté, le mécontentement que lui causaient les jugements tranchants et superficiels dont notre histoire est trop souvent l'objet, la passion pour ce qui lui semblait être la vérité, 'animèrent dans l'exécution de cette œuvre, qwiln'abandonna pas depuis le jour ot il l'avait commencée jusqu'a celui ot la mort 1. Bulletin du Bibliophile, 1880. 2. Il a malheureusement été impossible d'obtenir, pour la revision des épreuves, le manuscrit que M. Techener avait mis a la disposition de l'auteur. Voyez ci-dessus, t. I, p. 152, n. 4.

uM PREFACE. fit tomber la plume de ses mains. Il mourut le 13 février 1881, après un état de langueur qui lui présageait sa fin et qui durait depuis six semaines. Craignant de ne pouvoir terminer son livre, il rassemblait toutes ses forces pour en tracer les dernières pages, et il fut assez heureux pour y réussir. L'avant-veille de son décès, il avait achevé la traduction de l'importante dépêche de Marino Cavalli qui termine l'ouvrage'. Il écrivit encore, d'une main tremblante, une lettre à une amie de toute sa vie', à laquelle il faisait ses adieux en termes profondément touchants, et il se coucha pour ne plus se relever. Ce fut assurément pour lui une consolation de penser que le livre dans lequel il avait mis tant de lui-même, et où il avait rendu à l'équité historique et à l'intelligence de notre passé national un si éminent service, pourrait voir le jour après sa mort. Il manquait cependant à ce livre cette révision dernière que lui seul était en état d'y apporter. L'ouvrage avait été conçu, je l'ai déjà dit, bien longtemps avant d'être commencé. C'est en 1852, — mon père me l'a souvent conté, — après la lecture du drame de Victor Hugo, intitulé *Le Roi s'amuse*, que l'idée lui en vint ou plutôt s'imposa à lui. On conçoit aisément, dans une âme généreuse et française, dans un esprit judicieux et depuis longtemps familier avec l'histoire vraie du seizième siècle, quelle indignation durent produire l'étonnant tableau de la cour de François I^{er} que le poète présentait à la foule, et la confiance 4, Le paragraphe final a été ajouté par moi; il ne me semble pas qu'il ait été dans les intentions de l'auteur d'en écrire beaucoup plus long. 2. Madame la comtesse Auguste de La Rochejaquelein.

PREFACE. i avec laquelle, en général, était accueillie cette caricature passionnée d'un des régnes les plus brillants qu'ait vus la France. Mon père se mit dès lors a rassembler des souvenirs, a recueillir des notes pour mettre dans leur vrai jour quelques-uns des traits de l'histoire de François I^{er} qui lui semblaient le plus cruellement travestis. Puis d'autres travaux le détournèrent: on en a donné la liste ailleurs, et on sait que pendant cinquante ans son activité ne chôma pas*. La lecture du manuscrit Techener raviva son intérêt pour l'époque de François I^{er}, qui en 1879, lui semblait-il, n'était guère mieux connue qu'en 1832. La lecture des chapitres qui s'y rapportent dans l'Histoire de France de Michelet ne fit qu'augmenter son désir de combattre des assertions et des hypothèses présentées avec tant d'audace, de malveillance et de maladroite fantaisie; il fouilla ses papiers, y retrouva ses anciens matériaux, y joignit quelques nouvelles pièces, et tout d'un jet, en quelques mois, il écrivit l'ouvrage qui devait être le charme de ses derniers jours et qui ne sera sans doute pas un des moindres titres de sa réputation littéraire. Il n'est pas douteux que, si le temps ne lui avait pas manqué, il aurait compulsé plus complètement qu'il ne l'a fait les ouvrages publiés depuis un certain temps sur la même période, comme l'étude de M. Pierre Clément sur Semblancay, le procès de Saint-Vallier imprimé par M. Georges Guiffrey, les importantes publications de M. Baschet sur la 4. Voyez notamment mes notices dans la Romania, 1882, p. 1 et suiv., et en tête du tome xxxix de l'Histoire littéraire de la France (1885), et celle de M. Wallon dans le tome 1 de ses Eloges académiques (1882).

IV PREFACE. diplomatie vénitienne au seizième siècle, les plus récentes de nos Histotres de France, et quelques monographies insérées dans les recueils historiques. Pour l'ensemble de la composition et la fraîcheur de exposition, sa manière de travailler, qui consistait, ayant choisi un certain nombre de sources, a s'enfoncer tout entier dans son travail sans regarder a droite ni a gauche, était excellente; mais elle avait besoin d'être complétée par une reprise en sous-cœuvre, ou la solidité et la nouveauté de chaque partie auraient été soigneusement éprouvées. Je ne crois pas que rien d'essentiel, dans le Francois I", eut été modifié par ce contrôle; mais il est probable que certains détails auraient été traités un peu autrement, et que sur quelques points la place faite à la discussion d'erreurs déjà réfutées aurait été moins grande. Je ne pouvais me permettre de faire ce travail, dans lequel le gout et le choix personnels jouent un trop grand rôle; la compétence me manquait d'ailleurs absolument, et si je l'avais eue, j'aurais dû peut-être me condamner à une réserve encore plus stricte, pour ne pas substituer d'autres façons de penser ou de juger à celles de l'auteur. Je me suis borné à corriger, autant que je l'ai pu, les légères négligences inséparables d'un travail qui n'a pas été revu; j'ai été aidé dans cette opération, que je n'entreprenais qu'avec beaucoup de crainte, par M. F.Decrue, qui depuis longtemps étudie une partie importante du règne de Francois I. Le petit nombre même de ses remarques, et le jugement très favorable qu'il a porté sur l'ouvrage, m'ont pleinement rassuré, venant d'un jeune savant habitué aux plus rigoureuses méthodes historiques, et qui est au courant des der

PREFACE. Vv niers travaux'. Une autre tache m'incombait, c'était d'assurer la reproduction exacte des textes, manuscrits ou imprimés, cités en si grand nombre. L'auteur pouvait, sous sa responsabilité, se permettre d'en modifier ça et là, pour la commodité ou V'agrément du lecteur, la forme vieillie ou le fond prolix; je n'ai cru pouvoir me donner aucune liberté de ce genre : toutes les citations ont été collationnées, et présentent avec une entière fidélité le texte auquel elles sont empruntées. Cette besogne minutieuse a été exécutée sous ma direction par M. Couderc, élève de l'Ecole des Chartes. Je ne puis lui exprimer assez de reconnaissance pour la conscience et l'intelligence qwil a mises a s'en acquitter. C'est avec confiance que je livre au public, après de trop longs retards, ce dernier ouvrage de Paulin Paris. Il est probable que sur bien des points la critique historique, jusqu'a présent si arriérée en ce qui touche cette époque de notre histoire, complétera et précisera ses indications, les rectifiera peulêtre; mais je ne doute pas que presque toujours elle ne lui donne essentiellement raison. Des pièces d'archives innombrables sont encore a mettre au jour, et formeront la seule base inébranlable de l. Si, malgré ces soins, on trouve encore dans le livre quelque légère erreur de date, quelque nom propre défiguré, quelque méprise de fait, je demande qu'on veuille bien m'en imputer toute la responsabilité, Mon père avait une écriture en général très nette, mais extrêmement fine, et quand il écrivait rapidement, il était souvent facile de confondre certains traits avec d'autres. En outre, son manuscrit est couvert de sur— charges et de ratures. Pour éyiter toute erreur, il aurait fallu un reyiseur parfaitement versé dans Vhistoire de l'époque, et ce n'était nullement le cas.

VI PREFACE. histoire du règne de Francois I"; je ne crains pas qu'elles démentent, dans ses principales conclusions, ce livre qui d'ailleurs en a pour la première fois utilisé plus d'une. Des légendes, toutes hostiles au roi et à sa mère, que mon père a voulu mettre à néant, l'une ou l'autre inspirait sans doute déjà peu de foi aux historiens doués de perspicacité, et peut-être dans telle ou telle y a-t-il une parcelle de vérité qu'il n'a pas reconnue ; mais on peut dire qu'en général elles ne résisteront pas à la discussion solide, spirituelle et convaincante qu'il en a faite. On ne répètera plus que Louise de Savoie a dépravé son fils par l'éducation qu'elle lui a donnée ; — que Francois I^{er} a failli séduire la femme de Louis XII; — que M. de Chateaubriant a fait périr sa femme, insultée d'abord par son royal amant; — que Semblancay fut l'innocente victime de la haine de Louise de Savoie; — que Bourbon fut une victime aussi, coupable mais excusable, de la même haine succédant à une ardente passion; — que Charles Quint avait acheté par une habile et magnifique galanterie la trahison de madame d'Étampes ; — que Francois I^{er} passa ses dernières années dans un morne abattement causé par un mal honteux et cruel ; — et que ce mal était le résultat de l'extraordinaire vengeance d'un mari outragé. Et cependant, de ces contes qui presque tous n'apparaissent que longtemps après la mort du roi proclamé si grand par tous ses contemporains, combien se lisent encore dans nos livres d'histoire les plus répandus, jusque dans nos manuels et nos dictionnaires Classiques ! On est effrayé, quand on voit cet échantillon, de la façon superficielle dont l'histoire de France a jusqu'à présent été écrite, de la légèreté

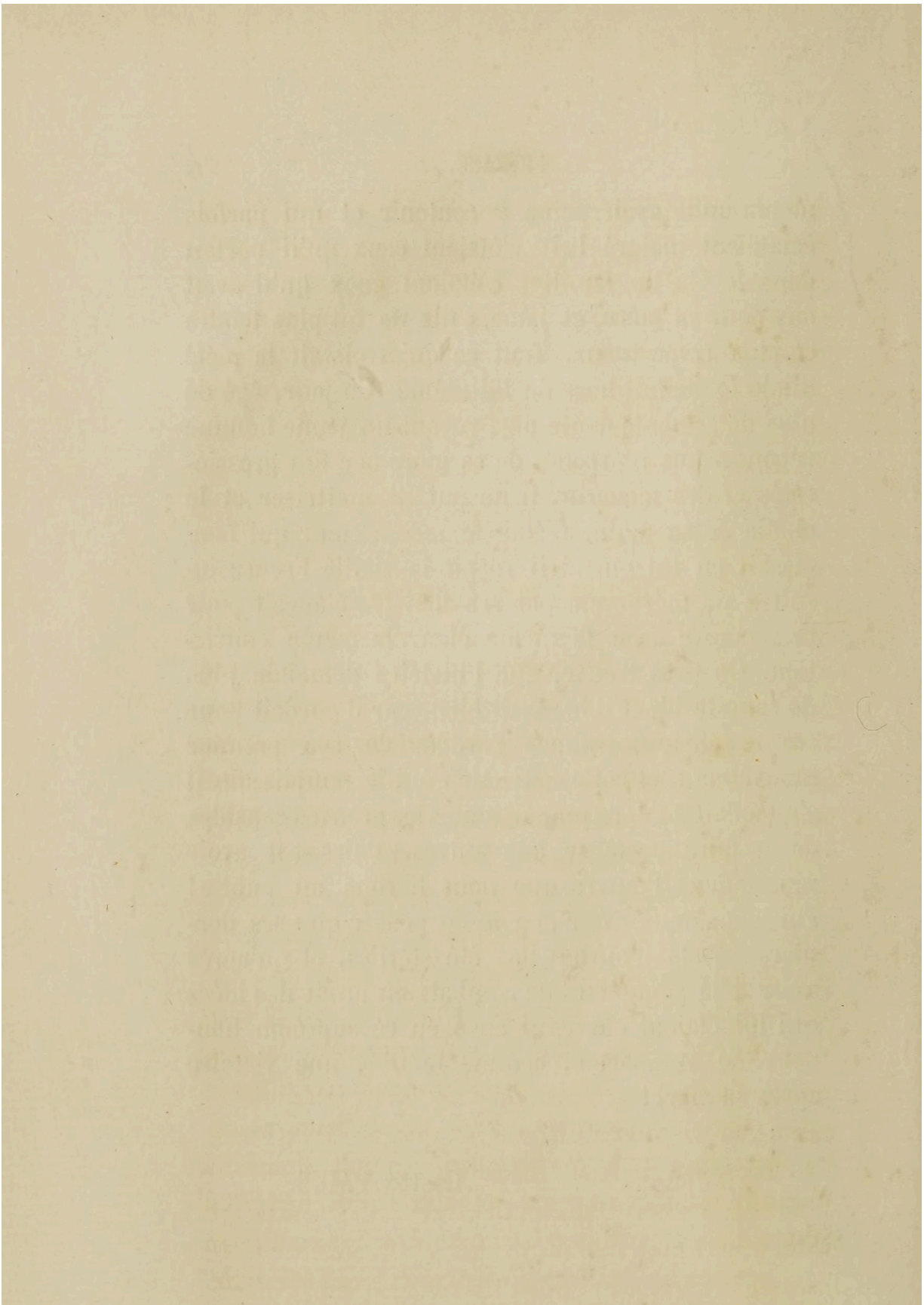
PREFACE. vil avec laquelle les écrivains successifs ont répété ce que l'un d'eux avait avancé souvent tout a fait gratuitement, et surtout du singulier penchant de presque tous nos « historiographes » a accueillir avec empressement tout ce qui peut être défavorable 4 la bonne renommée de l'ancienne France et de ses rois. Ce sera un honneur pour mon père que d'avoir tracé a histoire, pour le règne de Francois I", la voie dans laquelle elle doit marcher, en ne tenant compte que des témoignages contemporains, et en pesant la valeur de chacun d'eux. Les résultats si intéressants auxquels il est arrivé pour la plupart des points qu'il a touchés, doivent, il me semble, exciter le zèle et Vardeur de quelques jeunes amis des études historiques. Combien en effet ces points sont peu de chose si on les compare a l'ensemble du règne ! Une véritable Histoire de Francovs I", ou ce règne serait étudié sous tous ses aspects, a l'aide des pièces authentiques et de tous les témoignages contemporains, francais et étrangers, soigneusement comparés et contrôlés, oui il serait exposé avec sympathie, peint avec la vérité humaine et pittoresque que tant de documents permettent d'atteindre, apprécié dans son incomparable importance historique, sociale, religieuse, artistique et littéraire : quel sujet plus magnifique et plus tentant pour un écrivain frangais animé du double amour du pays et de la vérité ? Kspérons que cet écrivain ne se fera pas trop attendre, et ne doutons pas qu'il ne considère comme son premier devoir de remercier celui qui lui aura servi de précurseur. Ce nest nullement une Histoire de Francois ITM que

VIII PREFACE. mon père a prétendu écrire. Il a choisi, dans la vie privée et publique de ce prince, quelques traits qui l'intéressaient particulièrement, ceux surtout qui avaient été le plus défigurés par les historiens ordinaires. Des parties entières du règne sont absolument passées sous silence, tandis que d'autres sont étudiées dans le plus grand détail ; le livre ne prétend nullement à être un tableau complet et suivi. Cela, si je ne me fais pas illusion, ne nuit aucunement au charme de l'ouvrage; il présente une série d'études détachées, très différentes de sujet, d'étendue, de caractère et de ton, qui se font lire l'une après l'autre avec un plaisir varié. Le long chapitre sur le connétable de Bourbon est un morceau capital d'histoire sévère et documentaire, tandis que les premiers chapitres nous offrent de piquants tableaux de genre, et qu'ailleurs la discussion vive et même parfois railleuse, les rapprochements littéraires, les fines réflexions de l'homme du monde viennent diversifier l'intérêt. Partout on retrouvera la fraîcheur d'impression, le naturel aisé du style, la grace de Voltaire, toutes ces qualités qui brillent dans tant de pages écrites par la même main, et qu'on s'étonnera qu'elle ait aussi entièrement conservées en songeant qu'elle a tracé les dernières lignes après une vie de quatre-vingts ans. Mon père aurait été sensible au succès de lecture que son livre ne peut, me semble-t-il, manquer d'obtenir; mais il aurait été bien plus touché s'il avait pu être le témoin du triomphe de ce qu'il regardait comme le bon droit et la vérité. Il a écrit l'histoire aussi impartialement qu'il a pu, mais il n'était pas en son pouvoir de l'écrire froidement. Il avait pour la « douce France » d'autrefois des senti

PREFACE. IX ments qu'il avait peine à contenir et qui parfois éclataient malgré lui; c'étaient ceux qu'il portait dans la vie de famille, c'étaient ceux qu'il avait eus pour sa mère, et jamais fils ne fut plus tendre et plus respectueux. Tout ce qui froissait la piété filiale le mettait hors de lui-même. Un jour, âgé de plus de soixante-douze ans, voyant un jeune homme répondre aux reproches de sa mère par des grossièretés et des menaces, il ne put se maîtriser et le chatia de sa main. C'était le même cœur qui bondissait en lui quand il voyait la vieille France insultée ou méconnue par ses fils. Il s'élancait pour la secourir avec le même élan, la même conviction. On peut trouver que l'histoire demande plus de sang-froid, et il le savait bien, car il gardait pour ses expansions intimes l'ardeur de son premier mouvement, et cette conviction qui le remplissait, il s'attachait à l'appuyer par toutes les preuves capables de la faire partager aux autres. Puisse-t-il avoir réussi dans *Veuvre* que nous livrons au public! Pussions-nous avoir la joie de penser que ses derniers efforts n'auront pas été stériles, et qu'après avoir déjà gagné tant de combats au profit des idées qui lui étaient chères il aura eu ce suprême honneur de remporter, comme le Cid, une victoire après sa mort! Gaston PARIS.

The text on this page is estimated to be only 27.62% accurate

i fae i tain edie sen ite a



FRANÇOIS I^{er} ET LA COUR DE FRANCE INTRODUCTION II

Il y a des temps où la vérité historique a bien de la peine à se dégager des nuages que les passions aveugles ont accumulés autour d'elle. Ainsi, pendant la plus grande partie du seizième siècle, les luttes religieuses, en divisant la France en deux camps irrités, ne laissent plus aux historiens de la génération suivante la liberté de raconter les événements tels qu'ils ont été, et d'en exposer exactement le caractère. Tout ce qui est arrivé semble passer au travers d'un prisme dont les écrivains se partagent les couleurs plus ou moins trompeuses. Ce n'est plus dans la louable intention de transmettre la mémoire des faits accomplis qu'on se décide à les écrire : c'est pour les présenter sous un jour favorable à la cause qu'on a embrassée, défavorable à la cause opposée. Sous le joug de ces préventions pour ainsi dire inévitables, on recueille les bruits et

2 INTRODUCTION. les moins sérieux et les plus contradictoires; on admet les uns, on rejette les autres, sans s'inquiéter de la source souvent empoisonnée qui les a répandus. Plus tard, ils deviennent l'arme des historiens qui procèdent des anciens partis et qui les continuent. On ne conteste plus leur sincérité, et l'histoire, corrompue presque dès sa naissance, ne nous arrive que chargée de débris impurs qui l'altèrent, la troublent et la rendent méconnaissable. La période tourmentée des seconds Valois, depuis François I^{er} jusqu'à l'avènement de Henri IV, est ainsi devenue la proie d'écrivains aveuglément hostiles; et cette proie, la postérité ne la leur a pas assez disputée. François I^{er} n'avait pas eu lieu d'appeler du jugement de ses contemporains : d'une voix unanime ils l'avaient proclamé le grand Roi, le Restaurateur des lettres, des arts et des sciences. Les historiens étrangers avaient confirmé ce double titre et rendu le plus éclatant hommage à sa loyauté chevaleresque, à l'élévation de ses sentiments et de son caractère. Mais, un demi-siècle à peine passé, la voix de la médisance étouffe celle de la justice ; elle se fait de plus en plus écouter, si bien que François I^{er} cesse d'être le grand Roi, le premier des princes de son temps; Louise de Savoie, sa mère, qui avait tant fait pour la France, les ministres du Roi, ses compagnons de bonne et de mauvaise fortune, tous perdent pour la postérité le bon renom qui les avait accompagnés jusqu'au tombeau. Un tel changement dans la façon de juger les hommes et les événements d'un grand règne n'a pas

INTRODUCTION. 3

été l'effet d'un second examen plus réfléchi, mais le résultat d'un plan au succès duquel se trouvait intéressée la maison la plus rapprochée du trône. Les Bourbon-Montpensier, neveux et petits-neveux du connétable de Bourbon, héritiers de ses immenses domaines, avaient grandement à cœur d'effacer la tache imprimée par le grand coupable sur leur glorieux blason: on était sûr d'acquiescer des droits à leur reconnaissance en présentant la défection du Connétable comme la conséquence naturelle des affronts dont l'avaient abreuvé le Roi, sa mère et ses ministres. Tout concourut au succès de cette réhabilitation. François II, par le traité de Madrid qui mettait fin à sa captivité, par celui de Cambrai qui lui rendait ses enfants, avait promis de pardonner aux complices de Bourbon et de couvrir le Connétable lui-même d'une sorte de silencieuse amnistie. D'un autre côté, le déclin de la branche des Valois ajouta chaque jour à l'ascendant, au prestige de la maison de Bourbon, dont Henri de Bourbon-Vendôme, roi de Navarre, était devenu le glorieux chef. Les Bourbon-Montpensier jouissaient de toute la faveur des catholiques par les gages qu'ils avaient donnés à la Sainte Ligue; enfin le roi de Navarre allait devenir, puis était devenu Henri IV. Plus tard encore, régnants Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, personne n'aurait 1. Les comtes de Bourbon-Vendôme étaient depuis plusieurs générations séparés de leurs aînés, les ducs de Bourbon. Mais la mort du Connétable rendait les Vendôme chefs de la branche de Bourbon-Montpensier et aptes à recueillir tous les droits de leurs précédents aînés.

4 INTRODUCTION. trouvé son compte & défendre la mémoire du premier des Valois contre un prince de la famille royale. Toute liberté fut donc laissée aux héritiers du Connétable de le présenter comme une héroïque victime et de rendre ceux qu'il avait trahis seuls responsables de sa trahison. On n'a pas assez remarqué que les premiers détracteurs de François I, ceux qui ouvrirent la série de toutes les accusations formulées plus tard contre ce grand prince, étaient deux familiers de la maison de Montpensier. Le premier, François Beaucaire de Peguillon, avait été nourri sous les yeux du Connétable ; il était parent et filleul d'un de ses plus intimes complices, François de Montagnac-Tauzanne*, Après une vie assez aventureuse, Beaucaire avait trouvé labri de sa vieillesse dans le Bourbonnais, son pays natal, et c'est alors qu'il écrivit, quarante ans après la mort de François I", ses *Rerum gallicarum commentaria*, qui embrassent l'histoire d'un siècle (de 1464 à 1562). C'est un gros volume qui n'est pas dépourvu d'intérêt pour ce qui touche aux affaires d'Orient et à l'immortelle défense de Ville de Rhodes. Dans le récit des deux règnes de Charles VIII et Louis XII, Beaucaire s'est contenté de suivre Gaguin, Paul Emile et Paul Jove; mais, à compter de François I", il vole de ses propres ailes, et l'histoire dégénère aussitôt en factum. L'avocat déclaré des 1. Le Connétable, en s'évadant de Chantelle, avait changé de vêtements avec Tauzanne, et celui-ci, dans la crainte d'être pris, avait gagné la maison du père de Beaucaire et s'y était caché jusqu'au moment où il avait pu rejoindre Bourbon (Belcar. *Commentaria*, p. 529).

INTRODUCTION. i) Montpensier ne recule devant aucune invention, ne se défend d'aucune invective : jamais la vérité ne fut sacrifiée plus insolemment à l'esprit de parti. Toute la vie de François I^{er} n'est plus partagée qu'entre les plaisirs de l'amour et ceux de la chasse ; aucun souci des affaires publiques ; la direction en est abandonnée à la plus coupable des mères, aux plus indignes des maîtresses. Le chancelier Du Prat est le plus malfaisant des bipèdes, bipedum omnium nequissimus. Là se trouve pour la première fois insinué, en France, sous la réserve d'une conjecture, que Louise de Savoie était devenue l'implacable ennemie du Connétable parce que ce prince (à peine âgé de treize ans) lui avait inspiré une passion qu'il n'avait pas partagée. La fable de ces amours devait faire, après Beaucaire, bien du chemin. Le second apologiste du Connétable fut un autre Bourbonnais, Antoine de Laval, capitaine du château de Moulins et intendant du duc Henri de Montpensier. Laval a ménagé le roi François plus que n'avait fait Beaucaire, mais aux dépens de Louise de Savoie. Son livre intitulé : Desseins de professions nobles et publiques, imprimé à Paris en 1605 et 1612, n'est pas dépourvu d'originalité. Il y propose un plan d'éducation qui s'accorde assez bien à celui qu'on veut faire aujourd'hui prévaloir dans l'Université, sinon qu'il veut bien ne pas estimer perdu le temps qu'on donnait alors à l'instruction religieuse : on ne peut être parfait. Il ne faut pas le croire sur parole dans tout ce qu'il avance à la gloire de son héros et à la confusion de ceux qui n'en furent pas

6 INTRODUCTION. les complices. Au milieu de ses Desseins il introduit le Journal du sieur de Marillac, secrétaire du Connétable, journal écrit apparemment sous les yeux d'Anne de Beaujeu, douairière de Bourbon, et la digne fille de l'astucieux Louis XI. Il s'arrête, et nous le regrettons, à l'année 1524, quand allaient commencer les pourparlers du Connétable avec les agents de Charles-Quint. Marillac fait remonter à Louis XII les sujets de mécontentement de son maître. Louis avait, suivant lui, craint de voir les exploits de Gaston de Foix éclipsés par ceux du jeune duc de Bourbon. C'est à Bourbon, chargé de la conduite des trois cents pensionnaires du Roi, qu'aurait été due la victoire d'Agnadel, et Louis n'aurait pas même payé d'un remerciement cet incomparable service. François I, en conférant à Bourbon l'épée de connétable, n'aurait pourtant fait que répondre aux intentions de Louis XII; la victoire de Marignan aurait encore été due, comme celle d'Agnadel, à la valeur du nouveau connétable, et le Roi n'en aurait été que l'inutile spectateur. Mais le secrétaire Marillac ne paraît rien savoir de la part que Louise de Savoie aurait prise, par un double entraînement d'amour et de haine, à la défection de Bourbon : le seul reproche qu'il fasse au Roi est de n'avoir pas exactement payé les pensions et les indemnités du Connétable, faible motif de ressentiment (en le supposant réel) pour un prince dont les revenus ordinaires n'étaient guère moins élevés que ceux du Roi. On ne voit pas bien ce qui put empêcher Marillac de poursuivre son journal au delà de l'année 1520; car

FRANCOIS I ET SES HISTORIENS. 7 ala facon dont il parle de la duchesse Suzanne de Bourbon, afin de mieux faire éclater la vertu de son maitre, on doit croire qu'il écrivait après la mort de cette princesse, arrivée l'année suivante. « Elle n'était pas, dit-il, de celles, par sa difformité, ot Yon put prendre beaucoup de plaisir. » Il. est certain que deux ans plus tard Marillac exerçait encore les mêmes fonctions : il dut suivre son maitre en Italie, 4 moins qu'on ne veuille le reconnaître dans « un secrétaire de Monsieur de Bourbon » dont parle le Journal d'un Bourgeois de Paris, lequel, arrêté dans Avignon par les gens du Roi, fut jugé, condamné et pendu comme espion, 4 la même époque. Laval dédia au duc de Montpensier le journal de Marillac, auquel il avait ajouté une continuation. «Le sieur de Marillac, dit-il dans cette dédicace, ne poursuit son histoire que jusques en 1520, ot commenceérent les efforts de l'anvie brassés contre ce grand Guerrier, pour détruire la splendeur de son illustre maison. Je suivray par ou il achève... c'est le seul moyen de renouveler 4 la postérité la glorieuse mémoire de ce grand Chef, au rétablissement de laquelle le Roi est aussi particuliéremant obligé comme vous, Monseigneur... l'histoire de monseigneur votre grand-oncle ne respirant que valeur et vertu. » Par ces derniers mots on peut juger de la sincérité de la continuation. Elle est, a tout prendre, dépourvue de valeur historique : aux allégations de Marillac, Laval se contente de joindre de prétendus on dit, qu'il a bien lair de dire le

8 INTRODUCTION. premier, et des révélations qu'il a recueillies, vers 1600, de personnes de l'un et de l'autre sexe qu'il se garde de nommer. Mais ce qu'il ne dit pas est plus intéressant que ce qu'il dit. Par exemple il ne fait encore aucune mention de la passion de Louise de Savoie pour le Connétable; il n'attribue qu'à avarice de la mère du Roi le procès qu'elle intenta pour réclamer l'héritage de Suzanne de Bourbon. Il passe sous silence le traité souscrit par le Connétable, aux termes duquel la France devait être partagée entre l'Empereur, le roi d'Angleterre et lui. Mais on voit que ce Laval ne connaissait pas encore le livre de Beaucaire, imprimé seulement en 1626; autrement il n'aurait pas manqué d'enrichir sa continuation de tout ce qu'il y aurait encore trouvé à la charge de la mère de François I*. À ces trois accusateurs posthumes, il faut ajouter Vinsouciant et peu scrupuleux Brantême, Brantême — auquel on peut appliquer le jugement de La Bruyère sur Rabelais : « Ou il est bon, il va jusqu'à l'exquis, il peut être le mets des plus délicats ; ou il est mauvais, il passe bien loin au delà du pire, c'est le charme de la canaille. » Brantême a trop souvent, et surtout dans son livre des Dames galantes, passé au delà du pire; il s'y fait tour à tour l'inventeur de récits saugrenus et le racoleur de saillies disséminées, même avant lui, dans les recueils de Contes à rire. Ces gaietés de mauvais goût, il les a rassemblées, nous dit-il, pour l'amusement de François, duc d'Alençon, le triste frère du roi Henri III. Le duc étant mort en 1584, n'en a pu savourer que la première

; INTRODUCTION. 9 partie. Au reste, l'original des Dames n'a pas été conservé: les imprimeurs de Hollande en donnèrent la première édition en 1666, et Brantôme n'eût sans doute jamais permis qu'on l'imprimât. Pour en apprécier la valeur historique, il suffit d'en lire la dédicace au duc d'Alençon : « Monseigneur, d'autant que vous m'avez fait cet honneur souvent à la cour de causer avec moi fort privément de plusieurs bons mots et contes, qui vous sont si familiers et assidus qu'on diroit qu'ils vous naissent à vue d'œil dans la bouche,... je me suis mis à composer ces discours tels quels, et au mieux que j'ay peu; afin que si aucuns en y a qui vous plaisent, vous fassent autant passer le temps et vous ressouvenir de moi parmi vos causeries... Je vous en dedie donc ce livre et vous supplie le fortifier de votre nom et autorité, en attendant que je me mette sur les discours sérieux !. » Un livre de « bons mots et contes, » opposé par son auteur à ses livres « sérieux, » devait-il être admis comme autorité historique? et n'eût-il pas mieux valu le reléguer parmi ces sottisiers où l'on peut espérer de trouver tout, excepté la vérité, comme les Amours des Guises, les Galanteries des rois de France, les Recueils dits de Maurepas, imprimés ou réimprimés de notre temps dans un tout autre intérêt que celui de l'histoire ? La médisance découvrit encore un épi à glaner, 1, Œuvres complètes de Brantôme, éd. Lalanne, t. IX.

10 INTRODUCTION. un seul, dans la moisson rassemblée en 1620 par un obscur médecin de la petite ville d'Uzerche, nommé Guyon, sous le titre de Diverses Lecons de Pierre Messie et d'Antoine Du Verdier. A ces lecons, Guyon avait ajouté les siennes ; entre autres l'histoire d'un avocat, singulier médecin de son honneur, que Mézeray, le bilieux ennemi des financiers et des femmes, a, de sa propre autorité et cinquante ans plus tard, proposé de nommer Le Féron, par la seule raison que sa malheureuse femme devait être l'original du portrait connu sous le nom de la Belle Ferronnière. Et comme ces quatre grandes autorités, Beaucaire, Laval, Brantème et Guyon, accordaient dans leurs légendes une forte part au crédit de Louise de Savoie, de Marguerite de Valois et des autres dames de la cour de François I^{er}, ceux qui plus tard introduisirent dans les récits historiques l'élément romanesque virent là un merveilleux sujet à développer. Dans ce genre de compositions, le rôle principal est toujours, on le sait, dévolu aux intrigues galantes : les révolutions de palais, la direction de la politique générale, les faveurs ou les disgraces, tout se rattache aux influences féminines, et les plus grands événements y sont toujours produits par les plus petites causes. Varillas, un des premiers, semble avoir donné la vogue à cette transformation de l'histoire : il a saupoudré de cette ivraie tous ses ouvrages, mais en plus forte dose les deux volumes qu'il a consacrés, en 1686, au règne de François I^{er}. À l'appui de ce qu'il veut bien nous y révéler, Varillas a grand soin d'invoquer des lettres, des papiers d'Etat, des

INTRODUCTION. M1 documents ; mais, suivant la remarque d'un judicieux critique, « personne n'a jamais vu une seule des relations qu'il nous recommande de lire ». Reconnaissons-le pourtant : ce n'est pas dans une intention intéressée que Varillas s'est permis, 4 cent cinquante ans de distance, de nous révéler les anecdotes secrètes du règne de François I^{er} : c'est uniquement par mauvais gout et par esprit romanesque; il a cru que la trop grande sévérité de Vhistoire devait être tempérée par d'agréables broderies, et il Ven a couyerte Pour orner son éclat et non pour le cacher, bien différent, en cela, des sombres sectaires de la Réforme, les Regnier de La Planche, les Henri Estienne et les d'Aubigné qui, sous la pression de ressentiments justes peut-dtre, n'ont reculé devant aucun genre d'invectives et de calomnies. . Tels ont été, je le répète, les garants assez peu recommandables, on en conviendra, de tout ce qu'on a complaisamment accumulé contre la mémoire de François I^{er}". Ce qui manquait dans Beaucaire, on l'a trouvé dans Laval, dans Brantême, dans le Limousin Guyon et dans Varillas. Cependant personne n'aurait pu découvrir, dans les documents contemporains, chroniques, journaux, lettres publiques ou privées, relations diplomatiques, romans et poésies, une seule ligne a Vappui de tant d'allégations intéressées ou romanesques, pour la première fois hasardées un demisiècle ou plus d'un siècle après la mort de tous ceux dont elles déshonoraient la mémoire.

12 INTRODUCTION. | Je me vois maintenant obligé, a contre-cœur, de présenter un résumé de tout ce que les champions du connétable de Bourbon et les romanciers du dixseptième siècle ont raconté de la personne et de la cour de Francois I". Ce prince, dès sa première jeunesse, aurait mené la vie la plus dissolue. Nulle femme n'aurait été a Yabri de ses impudiques entreprises; nulle bourgeoise d'Amboise, d'Angoulême ou de Paris n'aurait été belle et sage sans avoir eu a craindre ses regards. — Quand la princesse Marie d'Angleterre était arrivée a Calais pour épouser Louis XII, François, chargé dela conduire au Roi, en aurait sollicité et en eût obtenu les dernières faveurs, si quelqu'un (Boisy, Du Prat, Grignaux ou Louise de Savoie) ne Vavait a temps averti du danger auquel il allait exposer ses droits d'héritier présomptif. — Il aurait recueilli les germes d'une maladie honteuse dans les bras de la Belle Ferronnière ; le secret n'en avait pas échappé a la reine Anne de Bretagne qui, si elle eut vécu, n'eût jamais, 4 cause de cela, consenti a lui donner sa fille en mariage. — En effet, il aurait avancé les jours non seulement de cette vertueuse reine, mais de plusieurs dames de la cour, victimes complaisantes de sa lubricité. — Suivant d'autres auteurs, 'aventure de sa maladie devait être reporltée vingt-cinq ans plus tard, a l'année 1558; c'est a compter de la seulement que François aurait trainé une existence douloureuse, inquiète et chagrine. — Mais avant de se laisser prendre a Pavie, l'éloge qu'il avait entendu faire de la beauté de Françoise de

INTRODUCTION. 13 Foix, Madame de Chateaubriant, lui aurait inspiré l'idée d'un odieux artifice pour attirer cette dame à la cour. Devenue la maîtresse du Roi, Madame de Chateaubriant aurait usé de son crédit tout-puissant pour distribuer les plus hautes charges du royaume à ses frères, à ceux qu'elle admettait au partage de ses bonnes grâces. — Quand elle avait eu à se plaindre de l'inconstance du Roi, elle avait uni ses ressentiments à ceux de Louise de Savoie, qui avaient la même origine, et elle avait ainsi contribué à la défection du Connétable. — Dans le temps même de sa plus grande faveur, la jeune Diane de Poitiers aurait eu le bonheur d'obtenir la grâce de son père et la douleur de le sauver au prix de son honneur. — Diane aurait été plus tard la commune maîtresse du Roi et du Dauphin Henri. — Enfin, Madame de Chateaubriant, n'étant plus aimée, aurait été abandonnée à la sombre vengeance d'un mari jaloux*. — Quand le Roi était revenu d'Espagne, sa mère, toujours complaisante, lui avait présenté la plus belle des filles de sa maison, Anne de Pisseleu, demoiselle d'Heilly. Anne aurait enfin fixé ce cœur, jusqu'alors si banal; François lui aurait aussitôt cherché un mari complaisant, et Jean de Brosse, comte d'Etampes, n'aurait consenti à l'épouser qu'à la condition de rentrer dans ses domaines confisqués. Devenue 1. Nous dirons ici que l'auteur d'une violente diatribe sur François I, ancien constituant, devenu comte Roederer, veut bien élever des doutes sur cette vengeance conjugale. « Il est, dit-il, plus vraisemblable que cette dame ait fini, comme la reine Claude, de sa maladie que leur avait à toutes deux communiqué le Roi. » Bon Roederer !

44 INTRODUCTION. comtesse puis duchesse d'Etampes, la nouvelle favorite aurait été, comme sa devancière, toute-puissante ala cour, l'arbitre de toutes les graces et de toutes les disgraces. Son premier soin aurait été d'obliger le Roi a réclamer les bagues et les bijoux qu'il avait auparavant donnés 4 Madame de Chateaubriant ; elle voulait s'en approprier les belles devises, faites par Marguerite, la sceur du Roi. — Cette seconde maitresse aurait trompé Francois plus ouvertement que la première; elle aurait prodigué ses faveurs au comte de Brissac, au connétable de Montmorency, a Vamiral Chabot, au comte de Bossut-Longueval. C'est Brissac que le Roi avait unjour surpris sous la table de Vinfidèle, et qu'il avait gratifié d'un os en Yaccompagnant de paroles que d'autres, avec la même vraisemblance, devaient attribuer 4 Henri Il a légard dun autre Brissac. Cest un autre amant de Madame d'Etampes suivant les uns, de Madame de Chateaubriant suivant les autres, qui, recouvert de feuillages accumulés dans la cheminée, aurait reçu une offrande qwil était loin de réclamer. — Quand Charles-Quint était passé par la France, en 41559, la duchesse d'Etampes, de concert avec le fou Triboulet*, avait été d'avis qu'on le retint prisonnier ; mais elle n'avait pu résister au don d'un magnifique diamant que Charles-Quint aurait, avec intention, laissé tomber 4 ses pieds. Dès ce moment elle s'était vouée, corps et Ame, aux ennemis de la France : son intermédiaire auprès de Charles aurait 4. Il est vrai que Triboulet, le héros du Roi s'amuse de M, Victor Hugo, était alors mort depuis plus de vingt ans.

INTRODUCTION. 15 été son amant Longueval; elle l'aurait averti de tout ce qui pouvait aider l'armée de l'Empereur a pénétrer dans le coeur de la France jusqu'a Paris. De fausses lettres remises par son ordre au brave Lalande, défenseur de Saint-Dizier, auraient décidé la perte de cette ville, et, grace 4 ses avis, Charles-Quint, dont l'armée était réduite a la plus complète disette, se serait emparé des immenses magasins de vivres réunis dans Epernay, dans Chateau-Thierry et dans la nouvelle ville de Vitry-le-Francois. Le hasard seul aurait fait échouer les honnêtes projets de la favorite. Mais bien que le Roi ett été informé de ses criminelles intrigues, elle n'aurait rien perdu de son crédit et de sa funeste influence. — On sait d'ailleurs tout ce qu'on a raconté de la dernière maladie de François I", et du dicton répandu, un siècle plus tard, a cette occasion. Voila pour le Roi et pour les deux femmes qu'il avait aimées. Quant a Louise de Savoie, elle aurait donné a son fils l'exemple des désordres qu'elle devait favoriser chez lui. Elle aurait été cruelle, avare et vindicative. Bien qu'elle ett seize ans d'avance sur Charles duc de Bourbon, elle l'avait poursuivi de ses ardeurs, et plus tard, quand il devint veuf de la duchesse Suzanne, elle avait conçu l'espoir de l'épouser. Pour vaincre ses répugnances, elle avait intenté le procès qui devait le réduire 4 la condition d'un simple gentilhomme. (est enfin pour échapper 4 ses persécutions qu'il s'était vu contraint de quitter la France; il ne s'était jeté dans les bras de Charles-Quint que pour éviter de tomber

16 INTRODUCTION. dans les siens. Mais, 4 l'égard de ce prince, Louise avait été constamment combattue de sentiments opposés. Dans la campagne de Hainaut, en 1522, elle lui avait fait dter le commandement de J'avantgarde; elle avait détourné le Roi de poursuivre ses premiers succès, pour ravir au Connétable l'occasion de se couvrir de gloire. — Nous démontrerons, dans la suite de notre travail, l'injustice du reproche qu'un grave historien, Martin Du Bellay, semble faire 4 Louise de Savoie d'avoir retenu Vargent destiné 4 la solde des troupes commandées en Italie par le maréchal de Lautrec, d'avoir ainsi fait perdre au roi le Milanais et provoqué la condamnation de Semblancay. — Quoique secrètement huguenote, comme sa fille Marguerite, elle avait, ajoute-t-on, fait allumer des bichers contre les Huguenots. — Enfin Von serait en droit de lui reprocher jusqu'au traité de Cambrai, qui rendit la liberté aux enfants du Roi. Reste la duchesse d'Alencon, scour du Roi, que les poètes nommaient la Marguerite des Marguerites. On l'a bien soupçonnée de quelques tendres complaisances pour l'amiral Bonnivet, pour le connétable Anne de Montmorency ; mais on ne s'est arrêté qu'a deux grands reproches. Le premier c'est d'avoir conçu un amour incestueux pour son frère. Il n'est pas prouvé que Francois ait partagé cette folle passion; maison ne doute pas que Marguerite n'ait tout fait pour la lui inspirer. Toutefois, 4 chacun le mérite de ses ceuvres : ce n'est pas Beaucaire, ni Varillas, ni Brantême qui ont découvert cette vilaine

INTRODUCTION. 17 tache sur la blanche robe de Marguerite : c'est, en 1729, Lenglet Du Fresnoy, dans la préface d'une édition des poésies de Marot; et c'est encore a Lenglet que Clément Marot doit d'avoir été l'amant doublement fortuné de Marguerite et de Diane de Poitiers. Rien, de tant de suppositions malsaines, n'aurait soutenu le regard sérieux de la critique; malheureusement, les auteurs modernes ont cru leur responsabilité 4 couvert en n'inyentant rien, en se contentant de répéter ce qu'on avait écrit avant eux, sans peser la valeur des témoignages, sans donner la préférence 4 ceux qui avaient vu, et raconté ce qu'ils avaient vu, sur ceux qui plus tard, sans en donner la moindre preuve et dans un intérêt de parti facile 4 reconnaître, avaient débité des impostures ou des contes frivoles, qu'on avait dédaigné de démentir. Les uns se sont contentés de faire un choix parmi les inventions de Beaucaire, de Varillas et de Brantème; les autres les ont adoptées en bloc, comme si elles eussent été suffisamment prouvées. Bayle lui-même, dont on devait mieux attendre, après avoir exalté le règne et le caractère de Francois I", après avoir reconnu dans Varillas le plus infidèle des historiens, cède & son penchant pour les anecdotes graveleuses, et répète, en Vaccompagnant du plus indécent commentaire, tout ce qu'il a recueilli dans Varillas et dans BrantOème, sans tenir compte de Vhommage que Brantome avait rendu a Francois I", quand il en avait parlé sérieusement (Vie de Henri IT): « Pour toutes ses amours, le roi Francois I n'aI, 2

18 INTRODUCTION. bandonna ny son royaume, ny ses affaires, ny sa conservation, ny sa grandeur, ny rien de son honneur, ne se rendant nullement esclave aux dames, ny s'en laissant mener par le nez comm' un buffle, et comme force autres rois, princes et grands, dont les histoires sont pleines... Mais luy les aymoît avec discrétion et modérément... Voilà pourquoi ce grand roy est hors de ce blâme et de ce reproche. » Ce jugement, aucun historien moderne ne l'a recueilli: il méritait pourtant mieux de l'être que tous les impertinents propos que Brantême prétendait tenir des honnêtes dames de la cour de Henri III. En résumé, personne n'avait mieux que Brantême, en vingt endroits de ses uvres sérieuses, reconnu les grandes qualités de Francois I", et personne ne l'a plus odieusement diffamé dans quelques lignes de ses vilaines Dames galantes. Il est bien vrai que Francois I* moffrit pas un modèle de fidélité conjugale, et je n'entends pas ici lexcuser. Je rappellerai seulement que l'intérêt politique avait présidé a ses deux mariages : le premier avec la vertueuse fille de Louis XII, le second avec la sceeur de Charles-Quint. Il devait 4 ces princesses plus qwil ne leur accorda; car il eut un véritable amour non pour elles, mais pour Madame de Chéteaubriant et pour Mademoiselle d'Heilly. Au moins les deux reines furent-elles constamment a la cour entourées des égards et des respects dus a leur naissance et a leur rang suprême. Frangois eut toujours pour Claude une amitié vraie, dont la bonne reine se contentait, et jamais elle ni la reine Eléonore ne

INTRODUCTION. 19 paraissent avoir souffert de l'abandon de leur royal époux. Francois eut le tort de suivre de près le mauvais exemple que lui avaient donné ses quatre prédécesseurs Charles VII, Louis XI, le petit roi Charles VIII et le père du peuple Louis XII. Et cet exemple il devait le transmettre à ses successeurs Henri II, Charles IX, Henri III, et, je le dis avec peine, à notre grand roi Henri IV. Sur tous les princes que je viens de nommer et dont je pourrais grossir la liste, Francois eut pourtant l'avantage de rendre sa première femme, la vertueuse reine Claude, mère de sept enfants, et de ne pas laisser un seul bâtard. C'est au moins, on en conviendra, une circonstance atténuante. Or tout l'échafaudage de médisances et de calomnies que les défenseurs du Connétable, les conteurs et les romanciers ont dressé contre la mémoire de ce grand roi, je me propose de le renverser. J'en ai découvert les fondements et j'en ai reconnu la singulière fragilité. Ceux qui l'avaient dressé nous ont dérobé l'éclat d'une des grandes époques de notre histoire. Ils ont masqué la véritable figure d'un roi loyal, éclairé, clément, spirituel, véritable type du caractère français ; réformateur de la justice, fondateur du Havre, de Cherbourg, de Vitry-le-François, et, dans un autre ordre d'idées, du Collège de France; digne autant que Louis XIV de la reconnaissance des savants, des écrivains, des artistes, qu'il attirait en France ou qu'il pensionnait à l'étranger. Je ne toucherai pas aux événements généraux de son règne; je ne m'arrêterai pas sans nécessité sur les succès

20 INTRODUCTION. et les revers entremêlés d'une guerre pour ainsi dire incessante. Je laisserai dans l'ombre le Milanais pris et perdu, repris et reperdu; les frontières de France trois fois envahies de tous les côtés par les armées combinées de l'Espagne et de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Pays-Bas; armées trois fois refoulées au delà des Pyrénées, de la Moselle et de l'Escaut, grâce à la sagesse des plans tracés par le Roi, grâce à sa présence au milieu des grands hommes de guerre que lui seul, et non sa mère ou ses maîtresses, avait su distinguer ou former : les maréchaux de Lautrec et de La Palice, le connétable Anne de Montmorency, le fameux Louis de La Trémouille, François et Claude de Guise, Charles de Vendôme, Guillaume et Martin Du Bellay, celui enfin qu'il avait choisi pour être armé par lui chevalier le lendemain de Marignan, Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche. Non, je ne dirai rien de tout cela: j'entends ne m'attacher qu'aux imputations calomnieuses et mensongères qui persistent encore aujourd'hui sur la grande mémoire de François I^{er}, et je ferai tous mes efforts pour n'être pas victorieusement démenti. Les moyens de contrôle ne me manqueront pas. D'abord les mémoires des deux frères Guillaume et Martin Du Bellay. Il est vrai que la plus grande partie du livre de Guillaume n'a pas été retrouvée. Mais nous en conservons des fragments considérables, et son frère paraît en avoir beaucoup profité, comme on peut l'apercevoir en rapprochant de ce qu'on a conservé du premier Du Bellay le texte correspondant

INTRODUCTION, 241 du second⁴. Ces mémoires sont gravement et sincèrement écrits. Ils témoignent d'une parfaite indépendance d'esprit. Seulement, les informations de Martin Du Bellay, très justes pour ce qui a trait aux choses de la guerre et de la diplomatie, ne sont pas sans appel pour ce qui ressort d'un autre ordre de faits. Martin est moins que son frère au courant de ce qu'on fait et de ce qui se passe à la cour et à la ville, à moins qu'il ne rapporte ce qu'il y a vu de ses propres yeux, par exemple les incidents du passage de l'Empereur & travers la France en 1539, et la dernière maladie du Roi. Mais quand il se trompe, il le fait d'après des avis qu'il croit fidèles, et nullement avec l'intention de dissimuler la vérité. Pour compléter ces précieux mémoires, nous avons un historien, également contemporain, qui mériterait d'être consulté plus souvent et plus utilement. C'est Arnoul Le Ferron, mort en 1563. Sa continuation de l'historien Paul Emile embrasse les règnes de Charles VIII, Louis XII et François I^{er}, et forme une relation complète, impartiale et des plus judicieuses. Je n'ai pas surpris une seule fois cet estimable auteur en délit de mauvaise foi ou d'apprél. Voyez l'excellente notice consacrée à la famille Du Bellay dans Histoire littéraire du Maine de M. Hauréau, édition de 1872, t. IV. Martin Du Bellay nous avait appris dans sa préface que son frère avait composé sept Ogdoades latines, « par luy mesmes traduites, du commandement du Roy, en nostre langue vulgaire ». Il ne faudrait pas conclure de ce passage que les Ogdoades latines eussent été entreprises par l'ordre du Roi; mais seulement que le Roi, apprenant que Du Bellay les avait écrites en latin, l'avait engagé à les traduire en français.

22 INTRODUCTION, ciation intéressée. Le Ferron a le cœur vraiment français, et, comme Tacite, il a pu dire qu'il n'était tenu de rien à ceux dont il avait à raconter les actes : *nec injuria nec beneficio cognitt*. D'autres illustres témoins seront encore entendus. Parmi les Italiens, François Guichardin, grand écrivain, trop abondant en harangues qu'il compose à l'exemple de Tite-Live; c'est en homme d'État qu'il suit les événements et qu'il en apprécie les causes et les effets. Guichardin, on le voit, souffre de l'immixtion des Français dans les choses d'Italie, mais il garde toujours à leur égard le respect de ce qu'il croit la vérité. Un autre éminent Italien, Paul Jove, est moins désintéressé, partant moins sincère : il mesure trop souvent ses éloges et ses dénigrement aux pensions qu'on lui donne ou qu'on lui refuse ; mais quand il omet de dire la vérité, ce n'est pas qu'il l'ait ignorée, et comme il lui arrive souvent de blâmer la politique et la conduite de François I^{er}, on ne peut croire qu'il ait alors été couché sur la liste de ses pensionnaires. Chez les Allemands, le fameux historien protestant Jean Sleidan, mort en 1556, a reconnu, en dépit de l'esprit de secte, les grandes qualités de François I^{er}, et son jugement est d'un tout autre poids que celui de Paul Jove. Parmi les autres livres que nous avons eus sous les yeux, nous relevons deux curieux volumes : la Chronique du Roy François premier, mise assez nouvellement au jour par M. G. Guiffrey, et le Journal d'un Bourgeois de Paris, dont nous devons la publication à un habile et savant critique, M. Ludovic

INTRODUCTION. 23 Lalanne, bibliothécaire de l'Institut. Ces deux ouvrages, assez mal ordonnés, répondent à ce qu'on appelait autrefois la chronique scandaleuse : ils conservent la note des bruits courants de la ville. La véritable histoire gagne à rapprocher ces bruits confus des documents dont l'autorité est incontestable. Ils constatent au moins les sentiments mobiles de la bourgeoisie; c'est une sorte d'écho de ce qu'on appelle l'opinion publique : nous leur devons la révélation d'une foule de ces petits faits qui échappent à la gravité de l'histoire et qui nous font mieux juger de l'état de la société. Il va sans dire que nous avons étudié avec toute l'attention dont nous étions capable tous les autres documents contemporains dont nous avons pu découvrir l'existence : le mémorial trop concis de Louise de Savoie; les mémoires trop tôt interrompus du maréchal de Fleuranges; ceux de Vincent Carloix, secrétaire du maréchal de Vieilleville; les précieux commentaires de Blaise de Montluc; l'Histoire de notre temps de Guillaume Paradin; les innombrables lettres du Roi, de sa mère, de ses maîtresses et de ses ministres conservées dans le cabinet des manuscrits de notre Bibliothèque nationale ; les procès de Semblancay et du connétable de Bourbon; la Vita di Benvenuto Cellini; la correspondance de Corneille Agrippa; les poésies diverses de Macrin, Nicolas Bourbon, Sainte-Marthe, Saint-Gelais, Marot, Joachim Du Bellay; les lettres, contes et poésies de la reine de Navarre; les relations diverses des ambassadeurs, etc., etc. Enfin nous avons tiré le plus grand

24 INTRODUCTION. profit d'un recueil que j'appellerai le Portefeuille de Francois I, et qu'on a publié en un trop petit nombre d'exemplaires sous le titre de ses Poëstes. Une partie des vers dont le recueil se compose est en effet l'œuvre du Roi; mais les épîtres qui lui sont adressées appartiennent 4 Louise de Savoie, 4 Marguerite d'Alencon, sa sceur, 4 Francoise de Foix et Anne d'Heilly, les deux seules femmes que Frangois ait tendrement aimées. Ces épîtres ont un intérêt particulier dont jusqu'à présent les historiens n'ont tiré aucun parti. Elles jettent un nouveau jour, et des plus favorables, sur le caractère, les qualités d'esprit et de coeur du Roi et de ses chères correspondantes. Le tout, je le répète, pour opposer |'ensemble des témoignages contemporains aux calomnies intéressées de Francois Beaucaire et d'Antoine de Laval, aux insouciantes facéties de Brantême, aux romanesques imaginations de Varillas. Quant 4 la foule des écrivains plus récents, depuis Mézeray jusqu'à ceux de nos jours, ce qu'ils ont accepté au déshonneur de Frangois I**, ils 'avaient recueilli de ces premiers auteurs et leur opinion ne s'est formée que sur leur autorité. Je pourrai donc me dispenser de protester contre des jugements dont je conteste assez la solidité en battant en brèche les ouvrages qui les ont inspirés. Je ferai cependant une exception pour Etienne Pasquier, qui a été de quelque secours a Varillas, et pour Le Laboureur, qui, dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, allégue au détriment de la duchesse d'Ktampes un procès soulevé par le

INTRODUCTION. 25 mari de cette dame, sans y avoir rien vu de ce qui sy trouvait en réalité. Pour avoir été la maitresse d'un roi, il n'en faut pas conclure qu'on puisse être accusée de torts que l'on n'a pas eus, de fautes que Yon n'a pas commises.

CHAPITRE PREMIER ENFANCE ET EDUCATION DE

FRANCOIS I^o Louise, née le 41 septembre 1476, était fille de Philippe, alors comte de Bresse, plus tard duc de Savoie. Par sa mère Marguerite de Bourbon, elle était nièce de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, plus tard duc de Bourbon. A peine agée de douze ans, elle avait été mariée a Charles de Valois, comte d'Angoulême, arrière-petit-fils du roi Charles V. Le comte était mort le 1^o janvier 1496, en la laissant mère de deux enfants :

Marguerite d'Angoulême, née le 11 avril 1492, et Frangois d'Angoulême, né le 12 septembre 1494. Guillaume de Jaligny, secrétaire de Pierre II, duc de Bourbon', a raconté d'une manière touchante la dernière maladie et la mort du père de Francois I^{er}. « Monseigneur le comte d'Engoulesme, Charles, mon bon seigneur, partit de Cognac pour s'en aller en court. Le jour de son départ il fit le plus grand froid qu'on a yeu guères faire et qu'on ett pu endurer. Il arriva ce soir-la a Chasteauneuf... mais la nuit une maladie le prit, qui fut cause qu'il ne put 1. Pages 108-110 de l'Histotre de Charles VIII, édition de Godefroi.

ENFANCE ET EDUCATION. 27 houer. Cette maladie s'empira et se convertit en fièvre tierce; dont madame sa femme fut tant ébahie que personne ne le pourroit estre plus... Elle envyoya quérir en toute diligence tous les bons et experts médecins que l'on put trouver de tous costez : scavoir messire Antoine de Lisaine et un maistre Roux, de Poictiers, qu'on disoit estre des plus experimentez. Aussi fut envoyé quérir un Catalan nommé maistre Gabriel, et un autre qui s'appeloit maistre Robert, avec le sien ordinaire; laquelle quantité de médecins Yon dit depuis luy avoir esté fort préjudiciable. La maladie luy dura un mois, durant lequel temps ladite dame ne bougea jamais de sa chambre, et ne découchoit point d'avec luy (tant malade fut-il), estant le plus souvent vêtue, et le servoit jour et nuit aussi doucement et humainement qu'ett pu faire la plus pauvre femme son mary. Elle ne dormoit quasi ny nuit ny jour. Pour abréger, quand la maladie fut extrêmement augmentée, il fallut qu'on emmeniat ladite dame hors de la chambre, et estoit nécessité d'ainsi le faire, car autrement elle n'en fust point sortie en vie, paroissant desja plus morte que vive... Il fit son testament, par lequel il ordonna Monseigneur' estre protecteur et défenseur de sa femme, de ses enfants et de sa maison. Il fit madame sa femme tutrice et administratrice de ses enfants et de ses biens... [1 rendit 4 Dieu son esprit le premier jour de lan mil quatre cent quatre-vingt et quinze (seize). Ceux qui ont veu le portrait du Roy Charles 1. Le duc d'Orléans, depuis Louis XII.

28 CHAPITRE PREMIER. le Quint disent qu'il luy ressembloit de corps et de visage'... Pour parler du grand deuil que fit ladite dame d'Engoulesme, il n'est point de mémoire que jamais homme en vit faire de semblable, ny tant le continuer. Qué si elle témoignoît beaucoup de reeret, ce n'estoit pas merveilles, puisqu'elle avoit perdu un aussi bon époux que jamais femme perdit, et qui autant l'aimoit. Je le scay comme celuy qui les a veus assez souvent en leur particulier, ot ils ne sçavoient quelle chère se faire l'un a l'autre, n'ayans jamais laissé paroître par ensemble aucun courroux ny parole rigoureuse. Partant... je présuppose qu'en Vestat ou elle estoit, elle n'etit guères survescu après, si ce n'eut esté la consolation quelle prit en deux beaux enfants quiluy demeurèrent de feu mondit seigneur son mari, scavoir est un fils et une fille: le fils de l'dge de seize mois, et la fille d'environ trois ans.» C'est dans ce récit que nous faisons pour la première fois connaissance avec la mère de Marguerite et de Francois. Il faut que les regrets de Louise aient été sincères et que ses enfants aient été ce qui lui restait de plus cher au monde, pour qu'a vingt ans la pensée d'un second mariage ne semble pas lui être venue. Ce que Beaucaire et Brantème ont, de 1580 4 1600, raconté de ses dispositions galantes est démenti par tous les documents contemporains. Les médisants posthumes n'ont pas découvert le nom d'un seul prétendant dont elle aurait ac4. Le nez de Francois I* semble avoir rappelé celui de son père, et de son royal trisaieul.

ENFANCE ET EDUCATION, 29 cueilli ou repoussé les avances'. Tant que vécut Charles VIII, Louise ne parut pas a la cour; mais Yavénement de Louis XII, en donnant au jeune François les droits d'héritier présomptif, tragait 4 sa meére de nouveaux devoirs qui, suivant toute vraisemblance, ne lui couitérent pas a remplir. Louis XII, dès la première année de son règne, avait invité Louise 4 lui amener ses enfants. Elle se rendit de Romorantin 4 Chinon, ot le Roi parut charmé des graces naturelles du jeune François. Il n'eit pas tenu, dit Jean de Saint-Gelais, plus grand compte des deux enfants s'il etit été leur propre père, tant ils avaient été élevés de bonne sorte par Jeur mère, tant ils faisaient honneur 4 cette sage veuve'. Fleuranges, plus dgé d'un ou deux ans, et qui partagea bientôt les jeux et les leçons de François, rend a Louise de Savoie la même justice®. « Je croy, dit-il, 1. IL est vrai qu'en 1504, 4 la suite du procès de Pierre de Rohan, maréchal de Gié, qui avait jusque-la disputé la faveur royale 4 Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, les clercs du Palais ayaient représenté dans une sotie Rohan youlant ferrer un cheval rowen, et celui-ci le rejetant d'un grand coup de pied dans son vergier, et qu'on y raillait aussi le maréchal de n'ayoir pu épouser la comtesse d'Angoulême ; mais c'était la un bruit fugitif, fondé peut-être sur la déposition peu favorable de Louise de Savoie au cours du procès, Le maréchal de Gié avait alors plus de soixante ans, ayant été créé maréchal de France en 1474, 'année même de la naissance de Louise de Savoie. Il avait épousé en 15035 Marguerite d'Armagnac, duchesse de Nemours, et il ne songeait guère 4 tout ce que je ne sais quel romancier devait plus tard imaginer de ses jalousies et de ses poursuites amoureuses. Garnier est le seul moderne qui semble ayoir tenu quelque compte de ces inventions (Hist. de France, éd. in-12, t. XXI, pp. 465, 466). 2. Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, éd. Godefroi, p. 137. 3. Mémoires de Fleuranges, éd. Petitot, p, 155,

30 CHAPITRE PREMIER. que jamais prince n'eust plus de passe-temps qu'avoit — mondict sieur, et estre mieux endoctriné que madame sa mère l'a tousjours nourry*. » Louis XII investit François, 4 peine âgé de sept ans, du duché de Valois; la résidence d'Amboise fut assignée 4 la comtesse d'Angoulême, et la charge de gouverneur du jeune prince fut donnée au vieux maréchal de Gié, Pierre de Rohan. Louise, après le mariage du Roi avec Anne de Bretagne, fut aussi bien accueillie 4 Blois qu'elle l'avait été 4 Chinon, quelques mois auparavant. Elle était sage, attentive et discrète. Ce qu'on a conté plus tard de son caractère hautain et de ses fréquents démêlés avec la Reine n'est fondé sur aucun témoignage; or, comme j'aurai bien souvent occasion de le rappeler, *quod sola conjectura nititur, neque ex historia constat, non valet ad persuadendum*'. Il semble plutôt que la reine Anne ait d'abord partagé les dispositions favorables 1. Gaillard (Hist. de François I*, t. 1, p. 11), ne voyant rien dans les notes fugitives de Louise de Savoie qui parlat de la façon dont elle élevait ses enfans, croit pouvoir en conclure que «ces objets ne lui ont point paru assez importans »). Il fallait dire que ces objets, elle ne croyait pas avoir besoin de se défendre de les oublier. Gaillard avait peu de ce qu'on appelle esprit, et son tort est d'en vouloir toujours montrer. Michelet, qui a saisi si rarement la corde juste, a dit pourtant : « Louise de Savoie, mère de François I*, lisait des livres graves : je vois encore sa chambre dans une maison d'Angoulême, et la modeste inscription *Libris et liberis, mes livres et mes enfans.* » Mais comme s'il était honteux d'avoir été un instant dans le vrai, Michelet se hâte d'ajouter : « Marguerite d'Autriche, Anne de Bretagne et Louise de Savoie, qui cousaient, filaient, lisaient, ces trois Parques fatales ont tissu les maux de l'Europe. » 2. Symmaque, Epist., l. IX, ep. 99.

ENFANCE ET EDUCATION. oA ' du Roi, puisqu'elle choisit Romorantin, maison de la comtesse d'Angoulême, pour y faire ses premières couches : c'est sous le toit de Louise qu'elle mit au monde une fille dont notre François devait être 'époux. En reconnaissant le sexe de l'enfant, nous accorderons yolontiers que Louise ne partagea pas le chagrin de la Reine. Dans les notes qu'elle écrivait a batons rompus pour conserver la date de certains événements intéressants pour elle, notes qu'on a décorées du titre de Journal, elle a inscrit la naissance de Claude sans aucune réflexion : « Ma fille Claude, conjointe 4 mon fils par mariage, fut née en ma maison & Romorantin, le 13 d'octobre, a huit heures cinquante-quatre minutes après midi, 1499*. » Le choix de cette maison pour un pareil travail ne témoigne-t-il pas d'une affectueuse confiance al'égard de la dame de Romorantin? Mais la Reine, en voyant s'éloigner de plus en plus Vespoir de donner un fils au Roi, ne put guère se défendre d'une certaine mauvaise humeur contre la comtesse d'Angoulême, qu'elle supposait, avec assez de raison, heureuse de ce qui causait son propre chagrin. Anne voyait le jeune François sur la première marche du trone, et sa mère l'objet d'hommages comparables 4 ceux qui lui étaient rendus. Il ne faudrait donc pas s'étonner de la froideur des relations de ces deux dames, ni surtout accuser Louise de l'avoir entretenue. Elle avait trop de sens et d'ha1. En appelant la nouvelle-née sa fille, elle nous prouve qu'elle notait cela quinze ans au moins après la naissance de Claude.

52 CHAPITRE PREMIER. bileté pour ne pas faire tout ce qui dépendait d'elle dans l'espoir de ramener la reine 4 des sentiments plus amicaux 4 l'égard de son fils et d'elle-même; mais elle n'obtint pas ce qu'elle souhaitait : la vue de Francois fut longtemps pénible pour la reine, et crest avec impatience qu'elle entendit longtemps vanter son esprit, ses qualités brillantes, et qu'elle vit le groupe nombreux d'amis qui se formait autour de lui. Le maréchal de Fleuranges dit dans ses Mémoires: «La mort de la reine Anne feust une grande perte 4 plusieurs gens de bien. Et qui en feust bien aise, ce feust monsieur d'Angoulesme, pour ce quelle lui estoit bien contraire en ses affaires, et ne feust jamais heure que ces deux maisons ne feussent tousjours en pique. » Mais revenons sur nos pas, a la charge de gouverneur du jeune duc de Valois, donnée a Pierre de Rohan, maréchal de Gié. Dans ce temps ot les romans de la Table Ronde étaient la lecture favorite des gens du monde, on ne dut pas manquer de rapprocher le nom de ce gouverneur et celui de Rohan, surnommé Gouvernal, maitre du traditionnel Tristan, prince de Léon. Je ne crois pas que dans l'age tendre de Francois, de 1499 a 1503, les fonctions du gouverneur aient été bien sérieuses. C'est avec Louise de Savoie que dut commencer linstruction et l'éducation du jeune prince, la mère ne paraissant pas trop bien s'accommoder des jeux bruyants, des exercices dangereux que recommandail le maréchal et que dirigeait un de ses écuyers. A huit ans, Francois se piquait de savoir manier un cheyal: « Le 25 de janvier (1502),

7 « ENFANCE ET EDUCATION. | 35 note Louise de Savoie, mon roi, mon seigneur, mon César, mon fils, auprès d'Amboise, fut emporté au travers des champs par une hacquenée que luy avoit donné le marechal de Gyé. Et fut le danger si grand que ceux qui estoient présens l'estimèrent irréparable. Toutefois, Dieu, protecteur des femmes veufves et des orphelins, ne me youlut abandonner, cognoissant que si cas fortuit m'eust si soudainement privé de mon amour, j'eusse été trop infortunée'. » La religion tint constamment une grande place dans la pensée et dans l'imagination de Louise. On compterait difficilement les pèlerinages qu'elle accomplit toute sa vie, seule ou avec ses deux enfants. Mais autant sa piété était vive et sa foi inébranlable, autant elle ressentait d'aversion pour les prélats, les prêtres et les moines qui ne gardaient pas le respect de leur ministère et de leur robe. Marguerite partageait, avec la piété sincère de sa mère, son antipathie pour les mauvais religieux, et c'est là ce qui explique le rôle que jouent si peu honorablement les gens d'église et d'abbaye dans l'Heptaméron. Gié demeura gouverneur du duc de Valois, sur lequel. Ces expressions d'une mère tendre qui se parle à elle-même n'ont rien qui puisse justifier la conséquence que M. Guizot en a tirée: que cette adoration pour son fils avait dû empêcher de discerner ce que le naturel de ce fils pouvait avoir de répréhensible. Dans la 42^e nouvelle de l'Heptaméron, la reine de Navarre nous représente le jeune François craignant les reproches de sa mère, s'il manquait l'heure de son souper : « Il feyt dire qu'il dormoit, jusqu'à ce que l'heure du souper fust venue, ou il n'osoit faillir à sa mère, qui estoit une des plus sages dames du monde. » Et plus loin, elle nous montre Louise ayant soin de ne pas trop gonfler son aumônière, pour prévenir le mauvais usage qu'il en aurait pu faire. Ts 3

@ 3A | ae PREMIER. quel il s'efforçait de prendre une grande influence, jusqu'à la fâcheuse ouverture de son procès, en 1503. Son véritable crime était d'avoir, en prévision de la mort du Roi, mis obstacle au projet que la Reine avait de retourner dans sa chère Bretagne, dont elle aurait repris possession au mépris des traités conclus avec Charles VII et Louis XII. Gié voulait aussi marier Claude de France avec le jeune comte d'Angoulême. Louise de Savoie et Anne de Beaujeu, duchesse de Bourbon, furent au nombre des témoins appelés à déposer pour ou contre le maréchal. La duchesse de Bourbon ne daigna pas comparaître, mais Louise avait trop à cœur de séparer sa cause de celle de Gié pour ne pas tenir à se présenter. Elle jura sans hésitation de dire la vérité, et ne refusa pas de montrer les lettres qu'elle avait reçues sans leur accorder de réponse. C'est alors que le maréchal aurait prononcé à l'adresse de la comtesse d'Angoulême des paroles qui, étant données leurs relations dès longtemps assez tendues, sont fort peu vraisemblables : « Si j'avais servi Dieu comme j'ai servi madame, je n'aurais pas grand compte à lui rendre. » On a mis plus tard, et non moins gratuitement, la même phrase dans la bouche de Semblangay. Quoi qu'il en ait été, la comtesse d'Angoulême avait alors plus que jamais besoin d'entrer en grâce auprès de la Reine. Louis XII était retombé malade peu de temps après la retraite du maréchal, et il avait alors, en forme de lettres garnies du scel secret, déclaré que, pour le bien du royaume, il voulait que le duc de Valois épousât sa fille Claude, « dès qu'elle

my i] ENFANCE ET EDUCATION. 35 seroit venue en aage pour ce faire. » Quand il eut de nouveau recouvré la santé, la difficulté fut de décider la Reine a renoncer aux projets de mariage faits, deux années auparavant, entre sa fille et le jeune duc de Luxembourg Charles, depuis roi d'Espagne et empereur*. Anne, tout affligée qu'elle put être de cette décision, ne parait pas avoir essayé de la réformer. Au mois de mai 1506, les Etats convoqués a Tours supplièrent Louis XII de choisir pour gendre Francois d'Angoulême, duc de Valois, et le mariage fut presque aussitôt arrêté : Anne et Louise jurèrent sur l'Evangile, sur les canons de la messe et sur le bois de la vraie croix, de l'accomplir « dès que Claude seroit en aage de ce faire ». Si le roi venait le premier à mourir, la reine et la comtesse d'Angoulême devaient avoir en commun, jusqu'à la majorité de Francois, la conduite des affaires, avec le conseil de Georges, cardinal d'Amboise. Elles s'engageaient a demeurer en bonne et loyale amitié, et à suivre les intentions exprimées par le roi, ou qu'il exprimerait encore'. ° La Reine parait avoir été fidèle à ses engagements ; nous devons donc réduire de beaucoup ce que Fleuranges, et après lui Brantome, ont écrit de la persistance. C'est à Blois, en 1500, que la reine avait décidé son imprévoyant époux à marier leur fille Claude au duc Charles. Si ce mariage avait eu lieu, la Bourgogne et l'Artois auraient été la dot de Claude; mais il ne faut pas croire que l'étranger en eût hérité de la couronne de France. La loi salique aurait conservé les droits du duc de Valois, ceux du duc d'Alençon, et, à leur défaut, ceux du duc de Bourbon. 2. Mss. Dupuy, Pièces origin., t. III, f° 75.

56 CHAPITRE PREMIER. tance de ses inimitiés. Comment, en effet, les concilier avec ses dispositions testamentaires? « Anne reine de France », a noté Louise d'Angoulême, « alla de vie a trespas le 9 janvier 1514, me laissa l'administration de ses biens, de sa fortune et de ses filles... laquelle j'ai honorablement et amiablement conduite. » La Reine eut-elle donné cet insigne témoignage de confiance à la mère de François, si elle se fit toujours opposée au mariage de sa fille avec lui? Ainsi le retard mis à la conclusion de leur union n'avait eu d'autre motif que la tendresse de la fiancée : le 22 mai 1507, elle était dans sa huitième année. Brantôme a donc bien à tort avancé que, si la reine eût vécu, le duc de Valois n'eût jamais épousé sa fille. Et combien d'autres méprises n'aurai-je pas à relever dans Brantôme! Au maréchal de Gié avait succédé, dans la charge de gouverneur du duc de Valois, Artus Gouffier, sieur de Boisy, qui paraît avoir vécu en parfait accord avec Louise. Il assistait aux exercices du prince; il l'accompagnait dans ses courses, dans ses chasses, dans ses visites & la cour du Roi. Il lui rappelait les grandes et belles actions de ses ancêtres et des grands capitaines de France, d'Espagne et d'Italie*. 1. Boisy, dit Gaillard, « gentilhomme qui osait être éclairé dans un siècle où la Noblesse mettoit encore l'ignorance au nombre des titres dont elle étoit jalouse » (t. I, p. 14). Gaillard ne se doute pas qu'il dit une sottise contre-vérité. Le quinzième siècle abondait en gentilshommes lettrés, considérés en raison de leur amour de l'étude, tels que Charles d'Orléans, l'amiral de Bueil, Boucicaut, Gommynes, les auteurs du livre des Cent Ballades, etc.

ENFANCE ET EDUCATION. 57 L'abbé de Saint-Mesmin de Micy, près Orléans. François de Rochefort, nommé plus tard, a la sollicitation souvent répétée de Louise, évêque de Condom, présidait à l'instruction scolastique du frère et de la sœur. Il leur lisait l'histoire sainte, leur apprenait le latin, les faits et gestes des Grecs et des Romains. Louise de son côté leur faisait entendre et parler les langues italienne et espagnole, et les encourageait dans leur commune ardeur pour la lecture. Aux œuvres morales elle joignait les inventions poétiques qui pouvaient ouvrir de nouveaux points de vue à leur imagination. Aussi François passa toujours parmi ses contemporains pour le prince qui savait le mieux protéger les lettres après avoir donné le plus de temps à leur culture. M. Guizot s'est donc montré singulièrement injuste en accusant Louise de Savoie d'avoir mal élevé ses enfants. « François, dit-il, fut un brillant enfant gâté. Louise, orgueilleuse, ambitieuse, audacieuse ou souple selon le besoin, de mœurs violentes et corrompues, avide de plaisirs et d'argent comme de pouvoir, Louise ne donna à son fils ni principes, ni exemples moraux. » Et soulignant le mot gâté qu'il emploie de nouveau, il ajoute ce qu'il dit ensuite à la décharge de la sœur : « Marguerite fut la meilleure..... de ces trois princes, et François fut celui qui sortit le plus gâté de la société de sa mère et de sa sœur. » Il était difficile d'accabler plus durement une grande mémoire, sans égard pour le jugement des contemporains Sainte-Marthe et Fleuranges, qui en ont parlé bien autrement dans leurs mémoires.

38 CHAPITRE PREMIER. L'ancienne Bibliothèque du Roi, ramenée plus tard de Fontainebleau a Paris par les soins de Francois I, possède un grand nombre de beaux manuscrits, les uns exécutés A la demande de Louise, les autres donnés ou recueillis par elle. Tels sont les Remèdes de lune et l'autre fortune, de Pétrarque, — le De elaris et nobilibus mulieribus de Boccace ; — les Histoires de Troie ; — le commentaire sur un ancien poème des Echecs amoureux, qui devait apprendre aux deux enfants Vhistoire et le culte des dieux mythologiques : une des admirables miniatures de ce volume représente Marguerite et son frère jouant aux échecs sous les yeux de leur gouverneur ; — les Ballades et Chants royaux qui avaient été couronnées au Puy d'Amiens avant 1517 et les tableaux que la ville commandait 4 ses enlumineurs pour accompagner les Chants royaux. A la prière de Louise, les échevins en avaient fait exécuter une belle copie: « Il n'est raison, dit La Morlière dans ses Anfiqités d' Amiens, que je taise l'honneur que receut nostre confrerie de Nostre-Dame... & entrée du Roy — Francois premier, Restaurateur des lettres, l'an 1517... car Madame d'Angoulesme, Mère du Roy, qui y assistoit, prenant plaisir a la gentillesse et diversité des Histoires de tant de Tableaux comme aux refrains et ballades y apposées, pria Messieurs de Ville de luy en donner un Extraict; ce qui n'allant asséz viste selon son desir, le 12° d'octobre au mesme an elle rescrivit au Reverendissime Evesque monseigneur Frangois de Halleuin, le priant d'accelerer Paffaire. Messieurs donc luy envoyerent par gens de

ENFANCE ET EDUCATION. 39 putez un Livre en parchemin
escrit 4 la main ot tout ce que dessus estoit contenu... duquel mesmement
elle les remercia beaucoup *. » Tl yavait encore dans la Librairie du chateau
d'Amboise la Divina Commedia de Dante, les Livres de la. Table Ronde,
les Kpistres ou Héroïdes d'Ovide translatées par Octavien de Saint-Gelais.
Cette traduction était assurément peu répréhensible dans un temps ou
l'honnête galanterie faisait partie de l'éducation et, j'ajouterais volontiers,
des devoirs de la noble jeunesse. Elle eut pourtant la mauvaise fortune
d'irriter la bile du célèbre Corneille Agrippa. Corneille avait été recu, vers
1519, au nombre des pensionnaires de Louise de Savoie en qualité de
médecin et d'astrologue. Son orgueil, son humeur germanique, la hardiesse
irréligieuse de ses écrits l'avaient bientôt mis en défaveur; et ce qui acheva
de le perdre dans l'esprit de Louise, ce fut une lettre qu'il écrivait au
sénéchal de Lyon, son ami, ou il gémissait du peu de profit qu'on tirait de sa
science universelle et se plaignait de la crédulité de sa maitresse, qui ne lui
demandait.que de vains horoscopes astrologiques. La lettre avait été mise
sous les yeux de Louise, qui dès lors avait autorisé les retards de payement
de sa pension. Il y enait enfin d'en recevoir l'arriéré, quelques mois avant
d'offrir ses services au connétable de Bourbon, al'époque de sa défection ;
la Régente, longtemps proclamée par lui le modèle 1. On peut voir dans le
livre des Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi la notice des
anciens numéros 6876, 6887, 6908, 6909, 7012, 7057, 7252*, 7288, etc.

40 CHAPITRE PREMIER. des princesses et de toutes les femmes, ne fut plus a ses yeux qu'une odieuse Jézabel. Avant le moment de cette rupture complète avec la cour de France, Agrippa lui avait envoyé son livre de Sacramento matrimonii, dans lequel il blâmait, de concert avec Luther, le célibat des prêtres et des moines. L'ouvrage avait été mal regu, et voici comment il s'en indigne dans une de ses lettres : « Pendant qu'on me fait un crime d'avoir dit librement ce que je pensais, on laisse aux mains des dames et même des jeunes filles les Nouvelles de Boccace, les Facéties de Pogge, les amours adultères d'Euryale et Lucrèce, les hauts faits et les amours de Tristan et de Lancelot. admire en vérité comment ces rigides censeurs ferment les yeux sur d'aussi dangereux livres, et comment jusqu'aux prélats se plaisent a les lire, a les traduire; témoin l'évêque d'Angoulême, qui n'a pas rougi de mettre en français les Héroïdes d'Ovide *. » . On peut douter que les Facéties de Pogge aient eu leur libre entrée dans la librairie d'Amboise; mais les romans de la Table Ronde y étaient assurément admis, comme le furent un peu plus tard les Amadis, leur agréable contrefaçon. Ces livres ne furent pas 1. (Offeruntur dominabus et leguntur avidé a puellis Novellae Bocatii, Facetie Poggii, adulteria Euryali cum Lucretia, bella et amores Tristanni et Lanceloti, et similia in quibus nequitiae assuescunt foeminis legendo... Quo miror cordatos illos ac nasutissimos censores... circa hujusmodi non modo simulatè, sed in illis perlegendis, traducendis, exponendis plurimum occupari, idque etiam capita religionis, episcopos ; qualis ille Angolemensis, qui amatorias Ovidii heroum Epistolas in gallicum sermonem convertit. » (Kpistolar., lib. IV, lett. 3.)

ENFANCE ET EDUCATION. 41 sans influence sur la tournure d'esprit galante et chevaleresque de François I. Dans la 24^e nouvelle de son Heptaméron, Marguerite nous montre l'amant de Rolandine (Anne de Rohan) qui, pour avoir le moyen de parler à sa maîtresse, s'enferme dans la chambre du comte d'Angoulême, ouvre la fenêtre et fait semblant de lire dans un volume de la Table Ronde qu'il y avait trouvé. Louise, en favorisant les goûts studieux de ses deux enfants, leur donnait les premières règles de la versification, les accoutumait par son exemple à soumettre leurs pensées les plus ordinaires au joug de la rime et de la mesure. Si ce n'est pour les petites pièces destinées à recevoir un accompagnement musical, comme rondeaux, ballades et chants royaux, la langue et les formes que nous appelons aujourd'hui poétiques ne se distinguaient pas encore des formes de la conversation et de la correspondance familières. Avec Ronsard et son école elles devaient bientôt tomber dans l'excès contraire. Louise faisait aussi converser ses enfants avec d'habiles ouvriers, d'éminents artistes venus d'Italie et formés à l'école des maîtres italiens, architectes, peintres et statuaires. Depuis nos relations tour à tour belliqueuses et pacifiques avec l'Italie, l'horizon des arts s'était agrandi, et surtout déplacé. Tous nos imagiers ou sculpteurs, nos peintres ou enlumineurs, les maîtres en œuvres ou architectes n'étaient plus regardés que comme des ouvriers barbares ; l'antiquité semblait découverte pour la première fois, et ses chefs-d'œuvre de sculpture et d'architecture

42 CHAPITRE PREMIER. ture captivaient seuls l'admiration du siècle, qui, pour employer l'expression de Rabelais, « avoit cessé d'estre fat ». On l'a justement nommé le siècle de la Renaissance, mais c'était en effet une ère pluldt nouvelle que renouvelée. L'Italie rayonnait sur la France et devenait pour elle ce que la Grèce avait été pour Rome aux siècles d'Auguste et de Marc-Aurèle. Mais les grands artistes du seizième siècle, les Goujon, les Delorme, les Cousin, aussi bien que les Vinci, les Michel-Ange, les Cellini, ne se contentaient pas d'admirer les anciens: ils voulaient, comme le roi qui les employait, sur des pensers antiques faire des œuvres nouvelles. Quant aux exercices qui réclamaient l'adresse jointe a la force, ils furent la passion la plus constante de Francois I, et vingt fois dans sa vie il ne dut qu'a un heureux hasard de n'en pas être victime. Donnons ici la liste de tous les horions qu'il recut dans ces jeux de princes. Nous avons déjà vu comment a huit ans la haquenée du maréchal de Gié avait mis en danger ses jours. Louise de Savoie note encore le dangereux coup de pierre qui vint le frapper au front, entre sept et huit heures du soir, dans un jardin a Fontevrault le 6 août 1508; il avait alors quatorze ans. — Le 29 novembre 1514, en courant en lice aux Tournelles, il est blessé a la main « entre les deux premières jointes du petit doigt ». — Le 5 juin 1515, «mon fils venant de Chaumont a Ainboise se mit une espine en la jambe, dont il eut moult de douleur et moi aussi, car vrai amour me contraignoit de souffrir semblable peine. » — Le 23 septembre 1519,

ENFANCE ET EDUCATION. 45 «mon fils, qui estoit allé & la chasse & la Chapelle Vendomoise, près de Blois, se frappa d'une branche d'arbre dedans les yeux, dont je fus fort ennuyée. » — Le 6 janvier 1521, « feste des Rois, mon fils fut frappé d'une mauvaise buche sur le plus haut de ses biens, dont je fus bien désolée, car s'il en fit mort j'étois femme perdue; innocente fut la main qui le frappa... par indiscretion. » C'est 4a Romorantin que cet accident eut lieu. Le comte de Saint-Paul, frère du duc de Vendome, était tombé roi de la fève : en sa qualité de roi, Francois voulut lutter contre son frère d'un jour ; on combattit 4 coups d'ceufs, de pommes et de pelotes de neige. Un des joueurs, du haut d'une fenêtre, s'avisa de lancer un tison, qui tomba sur la tête du Roi'. On a dit que la blessure lui avait fait perdre ses cheveux et que, a partir de la, il avait laissé pousser sa barbe. Mais, dans le précieux recueil de portraits au crayon, dessinés chez Mme de Boisy vers 1518 ou 1519 ?, Francois est représenté avec ses cheveux et sa barbe: la légende est donc inexacte, comme tant d'autres légendes. — En 1526, au retour d'Espagne, il s'était arrêté a Cognac, et «comme il aimait, dit Le Ferron, les plaisirs de la chasse, il tomba de cheval en poursuivant un cerf, et courut un grand danger de sa vie. » 1. « De quoy, dit Martin Du Bellay, il fut fort blessé: de manière qu'il fut quelques jours que les chirurgiens ne pouvoient asseurer de sa santé; mais le gentil prince ne voulut jamais qu'on informast qui estoit celui qui avoit jetté ledict tison; disant que s'il avoit faict la folie, il falloir qu'il en beust Sa part.) 2. Voyez Francois I** chez madame de Boisy, publié par M. Rouard (1863).

AA CHAPITRE PREMIER. Louise de Savoie ne parle pas d'une autre aventure qui s'accorde bien avec tout ce que l'on a d'ailleurs recueilli sur l'intrépidité vraiment héroïque de François I. On en doit le récit à un Lyonnais, Nicole ou Nicolas Sala, ancien maître d'hôtel de Louis XII, et auteur du livre des Hardiesses des grands rois et empereurs ; ce livre a été reconnu pour la première fois dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (ancien Suppl. franc., 191). Messieurs de l'Ecole des Chartes ont textuellement publié le récit que nous allons reproduire d'après eux * : « Ce fut au temps que le beau roi François fit le mariage du gentil duc de Lorraine et de mademoiselle Renée de Bourbon'. En ces nocces il ne vous fault demander quelle compagnie y fut; car je vous peux bien dire qu'elle pouvoit estre comparée aux assemblées qui jadis se souloient faire en Vhostel du bon roi Artus. Car tant y eut à celle foiz de princes, princesses, dames et demoiselles, chevaliers et gentilz hommes que tout le chasteau d'Amboise en fut plain. Le Roy, qui sans cesser ne faisoit que penser comment il pourroit de jour en jour donner plaisir à celle belle compagnie, s'adviza entre autres passetemps qu'il enverroit ses veneurs en la forest d'Amboise, pour illec trouver le moyen de prendre, à force de cordes, quelque vert sanglier de quatre ans et le luy amener tout vif. Ce qu'il commenda fut fait, 1. Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. II, p. 281. 2. Fille du duc Jean de Bourbon. Le mariage eut lieu le 26 juin 1515, peu de temps avant le départ du Roi pour l'Italie,

ENFANCE ET EDUCATION, AS car ung tel comme il avoit devisé fut prins et mis dedans un grant coffre fait de groz barreaux de chesne bien bendé de fer; et après avoir le trapon du coffre bien fermé, mis fut sus ung char, et traisné jusques dans la court dudict chasteau. Le Roy, qui moult desiroit de en ce lieu le combattre corps a corps devant les dames, en fut destourné par les prières de la Royne et de madame la Régente sa mère ; sis'en souffrit pour amour d'elles, et se pensa alors qu'il feroit attacher des fantosmes a cordes au millieu dicelle court, pour veoir comme celle furieuse beste les assauldroit de prime veue. Sa bauge estoit faicte 4 ung coin, toute couverte de branches et feuilles. « Or y avoit-il 4 Venviron la court du chasteau galleries basses et haultes, et quatre viz par oli on entroit et montoit aux galleries. Tous ces passages estoient tresbien bouchez de groz bahuz, coffres et aultres choses pour empescher le sanglier d'entrer és galleries, lesquelles estoient tant pleines de gens que les ungs montoient sus les aultres. Le Roy, qui s'estoit mis sus la gallerie, entre le portail et les chambres de la Royne qui estoient presque devant le puis, devisant avecques ses gentilzhommes, attendoit que les dames fussent acoustrées et aranchées pour veoir a leur aise, et quant temps seroit de commander que la trappe fut haulcée, et getter le sanglier hors pour veoir ses escarmouches. Le Roy doncques voiant son point fait signe & ceulx qui la charge avoient de haulcer le trapon pour faire ouverture 4 la maulvaise beste, ce qui fut tost fait. Si en sortit hors tresfu

AG CHAPITRE PREMIER. ricusement le sanglier hericé et tarquetant ses marteauls, qu'i sembloit que ce fussent orfevres. Aux fantosmes s'en vint de course, et a sa grant dent les commenga a dessirer, et les faisoit tournoyer ça et la autour des cordes, qu'il sembloit que ce fussent joueurs de soupplesses. Celle mauvaise beste s'amusa ung temps après ces fantosmes. Ceulx qui estoient aux galleries basses la arauldoient, et il revenoit a eulx de cource; mais il ne pouvoit saillir si hault. Il alloit tournoyant, une foiz le trot autrefois le cours, et tant vira par léans qu'il vit a l'entrée de la vis qui estoit près du portail une brèche mal taudissée, par ou il luy fut bien advis qu'il passeroit. Si vint heurter d'un grant zelant a celle entrée si fort quil renversa les deux coffres qui le passage estouppoient, tellement qu'il entre es premières galleries. « Il ne fault demander si ceulx furent espouvantez qui lians estoient. Ilz se essaient de reculer, mais ils ne peuvent pour la presse qui y estoit si grande. Les ungs se prindrent a monter sur l'acoudouer des galleries et embrassoient les piliers pour se gecter en la court, si besoing eust esté. Et ne se fault point esmeryeiller si l'on i devoit avoir peur, car ils n'ayoient nulz bastons propices a eulz deffendre d'une si cruelle beste ; avecques ce que l'ung eust empesché l'autre. Toutesfoiz le sanglier ne vint point a eulz, ains sen va monter la vis dudict portail, si prent son chemin droit ou estoit le Roy, lequel se fust bien gecté dans la chambre de la Royne s'il luy eust pleu; mais il ne daigna, ains fist reculer son doz tous ceulx qui en sa compagnie estoient, et voulut attendre le san

ENFANCE ET EDUCATION. Al glier tout seul pour veoir qu'il voudra faire ; mais ce fut par une aussi grande assurance comme s'il eust veu venir 4 luy une demoiselle. Ne demandez pas en quelle fraeur fut lors la Royne et madame la Régente, voire toute la compaignie, qui en tel péril veoient le Roy. Nul n'ozoit passer son commandement de se mectre entre deux, combien que cing ou six de ses gentilzhommes le voulsissent faire : mais il ne le souffrit. Le sanglier d'entrée venoit a luy tout le pas. Le Roy, qui jamais n'estoit sans une bonne espée tranchant et poignant a son costé, y mist la main, si la tire. Quantle sanglier se voit approuché de luy environ la longueur de deux toises, si s'empaint de grant viveté pour luy cuyder donner de sa dent parmy la cuisse et luy faire playe mortelle. Mais le Roy qui est hardi et assuré desmerche ung demy pas, et de celle bonne espée qu'il tint au poing luy donne de poincte en l'escu par si grant force qu'il la luy passa tout au travers du corps. Le sanglier se voiant atainct laissa le Roy et s'en va descendre par l'aulture vis qui estoit devant le puis, et marcha dedans la court environ cing ou six pas, puis tomba mort. Vous ne scauriez pas croire la joye que la Royne et Madame eurent quant elles virent le Roy eschappé de ce péril. « Soyez seures, mesdames, ajoute Nicole Sala, que de toutes les contenances hardies que je vis oneques, ce fut celle du gentil Roy François [qui fut la plus hardie]. Et ce que je vous ay dit je vis a Pueil. » Pour revenir aux « Enfances » de François, disons que dès l'dge de sept ans, Louise avait eu soin de

48 CHAPITRE PREMIER. choisir ses compagnons de jeux et d'exercices dans les meilleures familles de France : Chabot, sieur de Brion, Anne de Montmorency, Guillaume de Boisy, sieur de Bonnières, frère du gouverneur Arthur de Boisy, etc. Robert de La Marck, connu plus tard sous le nom de seigneur de Fleuranges et devenu maréchal de France, a, au début des précieux mémoires qu'il a conduits jusqu'à l'année 1521, raconté comment il vint augmenter le nombre des habitués du château d'Amboise : « Quand le jeune Adventureux, nous dit-il, feust en l'age de huit 4 neuf ans⁴, se voyant en age de pouvoir monter sur un petit cheval, et avec ce que desja en son temps avoit leu quelques livres des chevaliers adventureux du temps passé et avoit ouï raconter des adventures qu'ils avoient eues et achevées, délibéra en soy d'aller veoir le monde et aller & la Cour du Roy de France... Kt fist tant... avec l'aide de madame sa mère (Catherine de Croy), que le sieur de Sedan (son père) feust content qu'il allast en France. » Il arrive 4 Blois, accompagné d'un gouverneur et de quatre ou cinq gentilshommes; le roi Louis, qui y résidait alors, lui fait un accueil flatteur. Fleuranges, comme s'il eût parlé au roi Artus, lui offre de faire aussitôt ses premières armes. « Mon fils, lui dit en souriant Louis XII, vous estes trop jeune 1. Vers 1501 ou 1502. Fleuranges prend ce surnom du (jeune Aventureux), parce qu'il se proposait d'imiter les prouesses de ces (cheyaliers adventureux » dont il lisait les histoires et qui, dans les romans, faisaient ordinairement leurs débuts sous quelque nom symbolique.

ENFANCE ET EDUCATION. 49 pour me servir, et pour ce je vous enverrai devers monsieur d'Angoulesme a Amboise, qui est de vostre aage, et je croy que vous y tiendrez un bon mesnage.» En quittant le Roi, enfant va saluer la Reine et les dames, qui le caressèrent 4 qui mieux mieux, et le lendemain, il arrive 4 Amboise, ot c'est & qui lui fera meilleure chère de Francois, de sa mère et de sa sceur Marguerite. Entre tous ces importants personnages de huit ou dix ans, impatients de suivre les traces de Lancelot ou de Messire Gauvain, les règles de préséance étaient assez mal observées. A quelques jours de la, le roi Louis, se rendant en Bretagne, avait arrêté le bateau qu'il montait devant Amboise, pour voir et embrasser le petit duc de Valois. Francois se fit conduire en litière avec Fleuranges jusqu'a l'endroit de la rive de la Loire ot le roi l'attendait. « Il y eust, écrit Fleuranges, grant débat entre Monsieur et le jeune Adyentureux pour sortir de la litière, 4 cause qu'il n'y avoit qu'un trou; et le jeune Adventureux, qui n'estoit arrivé que de deux jours, cuidoit estre aussi grand maistre que mondict sieur. » C'est apparemment comme le plus agé des deux que Fleuranges réclamait cette sorte de préséance; mais plus tard Francois I* eut toujours grand soin de ne pas laisser oublier ce qu'on devait au Roi. Le duc de Vendédme, après la défection de Charles de Bourbon, eut seul la liberté d'employer en lui parlant le mot Monsieur au lieu de Monseigneur, et son cousin le prince de la Roche-sur-Yon ayant un jour usé de la même liberté: « Cousin, lui dit le Roi, ce que je permets au i A

50 CHAPITRE PREMIER, premier prince de votre maison, souvenez-vous que je n'entends l'accorder qu'a son droit d'ainesse. » Fleuranges a nommé plusieurs des jeux en faveur 4 cette cour d'Amboise. On jouait al'escazgne, espèce de paume venue récemment d'Italie : on ne la trouve pas, non plus que plusieurs des jeux dont parle Fleuranges, dans la nomenclature du Gargantua, On tirait de l'arc, « et vous assure que Monsieur d'Angoulesme estoit l'un des plus gentils archers et des plus forts quel'on n'a point veu de son temps ». On jouait 4 la grosse boule, venue d'Italie, « aussi grosse qu'un tonneau et pleine de vent ». Elle se jouait avec un bracelet d'étain doublé de feutre quis étendait depuis le coude jusqu'au bout du poing. François était d'ordinaire avec Montmorency (Anne) contre Brion (Chabot) et Fleuranges. « Le jeu est fort plaisant a ceux quis'en scavent aider, et Monseigneur d'Angoulesme en jouoit merveilleusement bien, plus qu'homme que j'ai veu de son temps, car il estoit grand et faict pour ce faire, car ce jeu demande grande adresse et grande puissance. » — Ils faisaient encore de petits chateaux ou « bastillons », s'efforçaient de les prendre ou de les défendre a coups d'espées, « tellement qwil y en avoit souvent de bien batus, frottés... entre autres en y eust un auprès du jeu de paulme & Amboise, 14 ou M. de Vendosme qui estoit venu veoir M. d'Angoulesme — cuida estre affolé, et tout plain d'autres. » Fleuranges ajoute : « Après que mondict sieur d'Angoulesme, le jeune Adventureux et autres gentilshommes devinrent un peu plus grands, ils commen

ENFANCE ET EDUCATION, 54 cérent eulx armer et faire joustes et tournois de toutes les sortes qu'on se pouvoit adviser, et ne feust qu'a joster au vent, a la selle dessainglée ou a la nappe. » Ces jeux, ces exercices et même ces études semblent avoir laissé de frappants souvenirs dans les récits de l'éducation de Gargantua. Un gotit marqué pour les déguisements et les mascarades paraît avoir régné à la cour de France et dans les habitations princières sous le règne des Valois. Les petites chroniques du temps mentionnent fréquemment des divertissements de ce genre qui n'auraient pas été possibles à d'autres époques. François dut prendre dès son enfance, et dans les plaisirs d'Amboise, les gotits qu'il conserva plus tard. Il se plaisait même, dans les premières années de son règne, à traverser la ville avec des amis de son âge, et s'arrêter dans quelque bonne maison où l'on jouait et dansait jusqu'au jour. « Pendant qu'il estoit à Paris, écrit le Bourgeois de Paris, aux mois d'octobre 1516 et 1517, le Roy alloit quasi tous les jours faire des mommons en masque et habitz dissimulez et incognus » (p. 43). Et plus loin : « Le Roy et aucuns jeunes gentilzhommes de ses mygnons et privez ne faisoient quasi tous les jours que d'estre en habitz dissimulez et bigarrez, ayans masques devant leurs visaiges, allans à cheval parmy la ville, et alloient en aucune maison jouer et gaudir, ce que le populaire prenoit mal à gré » (p. 55). Il se peut que l'intention de nos jeunes princes en sortant masqués ait été de faire librement des promenades au milieu de la ville sans être reconnus ou suivis.

52 CHAPITRE PREMIER. I] est probable aussi qu'en s'arrêtant dans quelque maison, leur premier soin était de déposer leurs mommons. | Mais la grande passion de Francois, de sa première jeunesse jusqu'à ses derniers jours, fut la chasse. La chasse eut pour lui un attrait irrésistible, au point même de lui faire remettre souvent au lendemain les affaires qui demandaient le plus de célérité. C'est un reproche qu'on lui faisait souvent : il le sentait mérité, mais il ne sut jamais prendre sur lui de se corriger. Sa confiance dans les lumières, le zèle et le dévouement de sa mère faisait qu'il lui remettait volontiers le soin de le suppléer dans les détails de administration, et surtout dans le devoir de donner audience aux envoyés étrangers, aux prélats, aux solliciteurs. On ne voit pas qu'il ait jamais eu & regretter sa confiance; aussi voulait-il qu'on la regardât comme un autre lui-même. Tout en effet était commun entre eux : l'affection, les sentiments la façon de juger les hommes et les choses. Pour compléter l'article des chasses sous son règne, je dirai que le train de la vénerie suivait le roi dans tous ses changements de résidence. On peut même expliquer par le besoin invincible de satisfaire à cette passion les continuel movements de la cour, de Fontainebleau & Rambouillet, à Blois, à Amboise, à Saint-Germain, Villers-Cotterets, Compiègne, Moutiers ou Chatellerault. La vénerie comprenait la fauconnerie et ce qu'on appelait la vénerie des éoiles. Francois, à l'opposé de Louis XII, qui n'était guère moins grand chasseur, préférait

ENFANCE ET EDUCATION. HY) de beaucoup les toiles aux vols. La capitainerie des toiles, confiée 4 M. d'Annebaud, depuis maréchal de France, comprenait cent archers, chargés de tenir en état et de disposer des toiles assez grandes, assez larges, pour enceindre le côté de la forêt qu'on avait choisi; quand elles étaient disposées, on cernait le cibier, on le chassait du côté des toiles, et, une fois arrêté, on le visait à V'are et même & l'arquebuse. Les archers portaient en outre une sorte d'épieu ou hallebarde nommé vouge. Quand le roi était en guerre, ils devaient tendre sa tente, et leur service se confondait avec celui des gardes de sa personne. Il ne fallait pas moins de cinquante chariots pour porter 4 la suite du roi les toiles de chasse et les planches et tapis des tentes. Il y avait de plus douze veneurs & cheval, cinquante limiers et six valets de limiers, cinquante chiens courants et six valets de chiens chargés de les maintenir en bon état de santé. La dépense de cette vénerie de toiles s'élevait annuellement 4 18000 francs, ce qui peut répondre à quatre ou cinq cent mille livres d'aujourd'hui. La dépense de la fauconnerie montait au double de celle de la vénerie de toiles. René de Cossé, grandpanetier de France, était en même temps grandfauconnier ; il était appointé & quatre mille florins, et avait sous ses ordres cinquante gentilshommes et cinquante aides fauconniers, aux appointements les premiers de 600, les 'seconds de 200 francs. Trois cents oiseaux de proie étaient entretenus; tous les marchands d'oiseaux devaient payer un droit au grand-fauconnier, qui avait seul toute li

D4 CHAPITRE PREMIER. berté de voler par toute la France. Il avait son contrdleur chargé de percevoir les droits, et son trésorier particulier. A compter de l'été, tous les oiseaux étaient mis.en mue, sauf quelques autours pour le vol des perdreaux. Mais Francois I* chassait lété aussi bien que l'hiver. Francois, 4 lage de quatorze ans, quinze mois après avoir été fiancé a la princesse Claude de France, fut enlevé 4 la direction maternelle. « L'an 1507, le 22 may, au Plessis 4 Tours, fut confirmé le mariage par parole de présent entre mon fils et madame Claude, a présent reine de France. » (Notes de Louise.) La comtesse d'Angoulême ne suivit pas son fils 4 la cour, etsans doute elle en eut quelque regret, comme le ferait soupçonner la note suivante : « Le 3 d'aoust 1508... mon fils partit d'Amboise pour estre homme de cour, et me laissa toute seule. » Mais Louis XII n'était pas plus casanier que ne devait l'être son successeur. Trois jours après avoir reçu les adieux de Francois, Louise apprenait l'accident et la blessure de Fontevrault. Puis, 4 trois mois de li, Francois était tombé gravement malade, mais il se remit promptement. En 1509, il accompagna a Grenoble la reine Anne, et lui tint compagnie en Vabsence du Roi, qui avait passé les monts le 14 juillet, pour remporter en Italie la glorieuse yictotre d'Agnadel. « Le duc de Valois, dit Cl. de Seyssel, fust volontiers allé avec le Roy, mais la reine voulut le garder auprès d'elle, et ne cessa de lui montrer autant d'affection que s'il eust esté son fils. Elle n'avoit pas de plus grand plaisir que de le voir

ENFANCE ET EDUCATION. 55 court la lance, ou de
l'entretenir de belles et honnestes paroles. » Tout cela, il faut en convenir,
ne justifie guère ce que disent Fleuranges et Beaucaire de la constante
antipathie de la reine Anne à l'égard du fils de Louise de Savoie. En 1511,
François eut de violents accès de fièvre tierce qu'il promena de Romans à
Valence, pendant les mois de juin et de juillet. Toute sa vie il en eut de
fréquents retours; au moins donnait-on alors volontiers ce nom de fièvre
tierce aux brusques mouvements du sang qui n'avaient pas un caractère
muqueux, putride ou pestilentiel. Les médecins ne savaient pas mieux les
prévenir alors qu'ils ne le savent aujourd'hui, et le quinquina ne leur
donnait pas encore un moyen de les arrêter. On trouve pourtant dans les
Commentarii de Beaucaire (liv. VII, p. 189) un passage qui semblerait
prouver que les vertus de cette écorce fébrifuge n'étaient pas inconnues au
seizième siècle, en Europe. Après avoir parlé de la feuille de l'arbre nommé
gaiac, employée pour la guérison du mal de Naples, il ajoute : *Utuntur
nonnulli etiam china vel china radice, que tamen articularibus morbis
sublevandis commodior esse perhibetur ; ea etiam Imperator Carolus
[quintus] frequenter usus est.* Louise de Savoie consigne encore que le 7
septembre 1512 son fils, trois jours avant de passer par Amboise, pour aller
en Guyenne contre les Espagnols, comme lieutenant du Roi, avait eu mal «
en la part de secrète nature ». Le but de cette mission était de rétablir
l'accord entre les ducs de Longue

56 CHAPITRE PREMIER. ville et de Bourbon; j'en parle au chapitre du connétable de Bourbon. Le mal dont il est ici question avait apparemment eu peu de gravité, puisqu'il ne le retint que deux jours au lit et ne retarda pas sa chevauchée. °

CHAPITRE II PREMIERES AMOURS DE FRANCOIS I^{er}. Au reste, il est certain que la façon dont il avait été élevé sous les yeux d'une mère sage, vigilante et judicieuse, les jeux violents, la chasse, les exercices guerriers qui le tenaient toujours en haleine n'avaient que faiblement combattu le penchant prononcé qu'il eut toujours pour la société et le commerce des femmes. Beau, bien fait, spirituel, enjoué, et de plus héritier présomptif de la couronne, il n'eut pas, on le devine, grand'peine à se faire bien venir des dames; et les romans de chevalerie, qui avaient été sa lecture favorite, comme aussi celle du jeune Fleuranges, avaient encore dû favoriser ses naturelles dispositions. Deux nouvelles insérées dans l'Heptaméron de la reine de Navarre, son aimable et vertueuse sœur, nous apportent sur ce point de grandes lumières : car on ne peut douter que François n'en soit le héros. Une de ces nouvelles dit comment une jeune fille d'humble naissance avait eu le mérite d'éveiller pour la première fois les désirs amoureux du jeune prince. Laissons la parole à la reine Marguerite ; nous ne saurions aussi bien dire. C'est la

08 CHAPITRE IL. quarante-deuxième Nouvelle, contée par madame Parlamente : « En une des meilleures villes de Touraine demouroit un seigneur de grande et bonne maison, lequel y avoit esté nourry de sa grande jeunesse. Des perfections, graces, beauté et grandes vertuz de ce jeune prince ne vous en dirai autre chose, sinon qu'en son temps ne se trouva jamais son pareil. Estant en l'aage de quinze ans, il prenoit plus de plaisir 4 courir et chasser que non pas regarder les belles dames. Un jour, estant en une église, regarda une jeune fille, laquelle avoit esté nourrie en son enfance au chasteau ot il demeuroit... Kt voyant ceste fille assez belle pour une claire brune et dune grace qui passoit celle de son estat,.. luy qui jamais encore n'avoit aimé sentit en son cueur ung plaisir non accoustumé. Kt quant il fut retourné en sa chambre s'enquist de celle qu'il avoit veue en léglise, et recongneut qu'aultresfois en sa jeunesse estoit elle allée au chasteau jouer aux poupines avecq sa seur... Sa seur l'envoya quérir et lui fait fort bonne chère, la priant de la venir souvent veoir, ce qu'elle faisoit quand il y avoit quelques noces ou assemblée, ot le jeune prince la yoyoit tant volontiers qu'il pensa a lVaimer bien fort. Et, pource qu'il la cognoissoit de bas et pauvre lieu, espéra recouvrer facilement ce qu'il en demandoit. Mais n'ayant moyen de parler a elle, luy envoya un gentilhomme de sa chambre... auquel elle, qui estoit sage, craignant Dieu, dist qu'elle ne croyoit pas que son maistre, qui estoit si beau et si honneste prince, s'amusast a regarder

PREMIERES AMOURS DE FRANCOIS I. 59 une chose si laide qu'elle, vu qu'au chasteau ot il demeuroit il y en avoit de si belles qu'il ne falloit point en chercher par la ville... Et elle le supplioit de ne la penser si sotte qu'elle estimast qu'il eust une telle opinion d'elle,... et que s'il pensoit, a cause de son pauvre estat, la cuider avoir a son plaisir, il se trompoit, car elle n'avoit le cueur moins honneste que la plus grande princesse de la chrestienté... Le jeune prince ne trouva pas ceste response 4 son gré; toutesfois l'en aima il très fort, et ne failloit de faire mettre tousjours son siège a église ott elle alloit 4 la messe; et durant le service addressoit tousjours ses ceulz & cest ymaige. Mais quand elle l'aperceut, changea de lieu et alla en une autre chapelle, non pour fuir de le veoir (car elle n'eust pas été créature raisonnable si elle n'eust pas prins plaisir 4 le regarder), mais elle craingnoit d'estre veue de lui, ne s'estimant digne d'en estre aimée par honneur ou par mariage; ne voulant aussi d'aulture part que ce fust par folie et plaisir... Le prince voiant qu'il ne pouvoit parler a elle, s'aida de son sommelier', et lui promist de grands biens s'il lui aidait en ceste affaire : & quoi le sommelier s'offrit volontiers... Si est-ce que la grande envie qu'il avoit de parler 4 elle a son aise lui fait chercher ung expédient... c'est qu'un jour il alla mener ses grands chevaux en une grande place de la ville, devant la maison de son sommelier, ot. Francoise demeuroit; et après avoir faict maintes courses et l. La femme du sommelier était la scour aînée de la jeune fille, qui se nommait Frangoise.

60 CHAPITRE II. saulx qu'elle pouvoit bien veoir, se laissa tomber de son cheval dedans une grande fange, si mollement qu'il ne se feist point de mal; si est ce qwil se plaignit assez et demanda s'il n'y avoit poinct de logis pour changer ses habillemens. Chascun présentoit sa maison, mais quelcun dist que celle du sommelier estoit la plus prochaine et la plus honneste; aussy fut-elle choisie sur toutes. Il trouva la chambre bien accoustrée et se despouilla, car tous ses habillemens estoient souilleez de la fange, et se meist dedans ung lict. Et quand il veid que chascun fut retiré pour aller au chasteau quérir ses habillemens, il appela son hoste et son hostesse et leur demanda ou estoit Francoise... Sa seur la trouva, qui la pria de ne craindre poinct venir parler a ung si honneste et si vertueux prince... Le jeune prince, quand il la veid près de son lict, la prist par la main qu'elle avoit froide et tremblante, et lui dist : « Francoise, m'estimez-vous si mauvais homme, si estrange et si cruel que je mange les femmes en les regardant? Pourquoy avez-vous prins une si grande crainte de celluy qui ne cherche que vostre honneur et advantage?... Je n'ay cessé que je ne soye venu ici, et me suis mis au hazard de me rompre le col, me laissant tomber volontairement, pour avoir le contentement de parler 4 vous 4 mon aise. Pourquoi je vous prie que par ma grande amour je puisse gaingner la vostre. » Et quant il eut longtemps actendu sa response et veu qu'elle avoit les larmes aux ceilz et la veue contre terre, la tirant a luy, la cuida embrasser et baiser. Mais elle lui dit ;

PREMIERES AMOURS DE FRANGOIS I. 61 « Non, monseigneur, non; ce que vous cherchez ne se peult faire, et combien que je soye un ver de terre auprès de vous, j'ai mon honneur si cher que j'aimerois mieux mourir que l'avoir diminué... Je ne suis point si sotté, monseigneur, ne si aveuglée, que je ne vole bien la beaulté et graces que Dieu a mises en vous; mais de quoy me sert cela, puisque ce n'est pour moy ne pour femme de ma sorte, et que seulement le désirer seroit 4 moy parfaicte folie? Quelle raison puis-je espérer qui vous fict adresser a moy, sinon que les dames de vostre maison sont si vertueuses que vous n'osez leur demander ni espérer avoir d'elles ce que la petitesse de mon estat vous faict espérer de moy? J'ay esté nourrie en vostre maison, ou j'ay appris que c'est d'aimer; mon père et ma mère ont esté voz bons serviteurs. Par quoy il vous plaira, puisque Dieu ne m'a faict princesse pour vous espouser, ne me vouloir mettre en rang des pauvres malheureuses... » Le jeune prince voiant cesle honneste responce, combien qu'elle ne fust selon .son désir, si ne la pouvoit moins estimer. Li feit ce qu'il estoit possible pour luy faire croire qu'il n'aimeroit jamais femme qu'elle; mais elle estoit si saige qu'une chose si desraisonnable ne pouvoit entrer en son entendement. Et durant ces propos, combien que souvent on dist que ses habillemens estoient venuz du chasteau, il feit dire qu'il dormoit jusqu'a ce que Vheure du soupé fust venue, ot il n'osoit faillir 4 'sa mère, qui estoit une des plus saiges dames du monde. Ainsi s'en alla le jeune prince de la maison de son sommelier, estimant plus que jamais l'hon

62 CHAPITRE If. nesteté de ceste fille... Le gentilhomme qui couchoit en sa chambre lui conseilla de faire offrir a Francoise quelque honneste somme pour se condescendre & son voulloir. Le jeune prince, duquel la mère estoit le trésorier, n'avoit que peu d'argent pour ses menuz plaisirs, qu'il print avec tout ce qu'il peut emprunter; et se trouva la somme de cing cens escuz, qu'il luy envoya par ce gentilhomme. [Mais le don ne fut pas mieux reçu que le reste.] Kt le gentilhomme voiant ceste rudesse, vinct a la menasser del'auctorité et puissance de son maistre. Mais elle, en riant, luy dist : « Faites peur de luy 4 celles qui ne le congnoissent poinet ; car je scay bien qu'il est si sage et si vertueux que telz propos ne viennent de luy, et suys seure qu'il vous désadvouera quant vous les luy compterez... » Le jeune prince, qui ne voullait point user d'aultres moiens que ceux que l'honnesteté commande, et craignant aussy que s'il en estoit quelque bruict et que sa mère le sceust, elle auroit occasion de s'en courroucer bien fort,... et volant qwiln'y avoit plus de remède,... délibéra de ne Ven presser plus, et leut toute savie en bonne estime. Ung serviteur dudict prince voiant 'honnesteté de ceste fille la voulut espouser : 4 quoy ne se youlut jamais accorder sans le commandement et congé du jeune prince auquel elle avoit mis toute son affection. Ce qu'elle luy fait entendre; et, parson bon vouloir, fut faict le mariage ou elle a vescu toute sa vie en bonne réputation. Et lui a faict le jeune prince beaucoup de grans biens. » Qu'on rabatte tant qu'on youdra sur les éloges de

PREMIERES AMOURS DE FRANCOIS I. 63 la seur 4 Végard de son frère', sur les beaux discours de la belle Francoise, il n'en faudra pas moins reconnaître que la reine de Navarre n'etit pas ainsi parlé d'un prince accoutumé a lacher la bride a ses appétits libertins, ni d'une mère ordinairement indulgente et même complaisante pour les débordements de son fils. Tel est le premier chapitre des amours de Francois I** : il avait alors quinze ou seize ans. C'est quelques années après, mais encore avant son mariage, qu'il faut placer une seconde tentative du même genre, qui fut plus heureuse pour le jeune prince. Elle a eu dans la postérité un tout autre retentissement que la première. Nous en devons encore la confidence a la reine de Navarre, qui en a fait le sujet de sa vingt-cinquième nouvelle. « En la yille de Paris y avoit ung advocat plus estimé que neuf hommes de son estat, et, pour estre cherché d'un chacun a cause de sa suffisance, estoit devenu le plus riche de tous ceux de sa robbe. Mais yoyant qu'il n'avoit eu nulz enfans de sa première femme, espéra d'en avoir d'une seconde, et combien que son corps fust vieux, son cueur ny son espérance n'estoient point morts ; par quoy il alla choisir une des plus belles filles qui fust dedans la ville, de l, Humbert Vellay avait dit de son côté : « Le roi Francois fut le premier qui entre les hommes a excellé de vertu, procerité, faconde, magnanimité et bonne grace, et tellement premier que si vous y ajoutez et comparez le second, il se trouvera bien loin du premier. » (Voyez la Chronique de Jean d'Auton, édit. P. Lacroix, t. IV, p. 283.) Du Bellay, Le Ferron, Paradin et même Beaucaire parlent 4 peu près de même.

64 CHAPITRE II. IY'aage de dix-huit 4 dix-neuf ans, fort belle de visage et de teinct, encore plus de taille et d'embonpoinct... Mais si n'eut elle de luy non plus d'enfans que la première; dont a la longue la jeunesse qui ne peult porter long ennuy luy fit chercher récréation ailleurs qu'en sa maison; et alla aux dances et bancquets, mais honnestement et tousjours en la compagnie de celles 4 qui son mari avoit fiance. Un jour qu'elle estoit 4 une nopce, s'y trouva ung bien grand prince qui, en m'en faisant le conte, m'a deffendu de le nommer; si vous puis-je bien dire que c'estoit le plus beau et de la meilleure grace qui ait esté devant ne gui, je crois, sera après en ce royaume. Ce prince, voyant ceste jeune et belle dame, de laquelle les ceilz et la contenance le conviérent a Yaimer, vint parler a elle d'un tel langage qu'elle eust voluntiers commencé cette harangue, et ne lui dissimula point que de long temps elle avoit en son cueur |'amour dont illa prioit, et qu'il ne se donnast point de peine pour la persuader d'une chose ou, par la seule veue, Amour l'avoit fait consentir. Ce jeune prince, depuis ce temps la,... pourchassa si bien son affaire qu'ils accordèrent ensemble le moyen comme ilz se pourroient veoir hors de la veue des autres. Le lieu et le temps accordez, le jeune prince ne faillit s'y trouver... Il s'en alla tout droit chez son advocat, et trouva la porte ouverte, comme on luy avoit promis. Mais en montant le degré rencontra le mary qui avoit en sa main une bougie, duquel il fut plus tost veu qu'il ne le peut adviser. Toutesfois Amour qui donne entendement et hardiesse feit que le jeune

PREMIERES AMOURS DE FRANCOIS Ie. 65 prince s'en vint tout droict 4 luy et luy dist : « Mon« sieur ladvocat, vous scavez la fiance que moy et « tous ceux de ma maison ayons eue en vous, et « que je vous tiens de mes meilleurs et plus fidelles « serviteurs. J'ai bien voulu venir ici vous visiter « privément, tant pour vous recommander mes af« faires que pour vous prier que me donniez a boire, « car j'en ay grand besoin, et de ne dire a personne « du monde que je soye icy venu, car me fault aller « de ce lieu en ung aultre ot je ne veux estre con« gneu. » Le bonhomme, tout ayse de l'honneur que ce prince luy faisoit,... le mena en sa chambre et dist 4 sa femme qu'elle apprestast la collation des meilleurs fruicts et confitures qu'elle pourroit finer. Ce qu'elle feit très volontiers, et l'appresta la plus honneste qu'elle peut... Et ainsy que la dame tenoit a genoux les confitures devant le prince, et que le mary alla au buffet pour luy donner 4 boire, elle luy dist qu'au partir de la chambre il ne faillist d'entrer en la garderobbe a main droicte, ot: bientost après elle Viroit veoir. Incontinent après qu'il eut beu, remercia l'advocat, lequel le vouloit 4 toutes forces accompagner ; mais il l'asseura que la ot il alloit n'avoit que faire de compaignie. Et en se retournant devers sa femme luy dist : « Aussy je ne vous veux faire « tort un instant de vous oster ce bon mary. » ... Disant ces honnestes paroles s'en alla le jeune prince, et, fermant la porte après soy pour n'estre suivy au degré, entra dedans la garderobbe ou, après que le mary fut endormy, se trouva la belle dame, qui le mena dedans un cabinet le mieux en ordre qu'il

I. 5

66 CHAPITRE II. estoit possible, et la je ne faiz doubte qu'elle ne luy tint toutes ses promesses... Et pour ce que ceste vie dura assez longuement, choisit le jeune prince ung plus court chemin pour y aller : c'est qu'il passoit par un monastère de religieux, et avoit si bien faict envers le prieur que tousjours environ mynuict le portier luy ouvroit la porte et pareillement quand il s'en retournoit ; et pour ce que la maison ott il alloit estoit près de la, ne menoit personne avec luy. » Cette amourette fut assurément filée avant l'avènement de Francois 4 la couronne, et avant son mariage, qui ne précéda son avènement que de fort peu. Mais qui était cette jeune femme? qui était cet avocat? Marguerite l'avait désigné d'une façon si détournée que les éditeurs et annotateurs de) Heptaméron, trouvant dans les manuscrits et les anciens textes deux leçons différentes, l'une parlant d'un avocat plus estimé que neuf hommes, l'autre d'un avocat plus estimé que nul autre, avaient préféré comme plus intelligible cette seconde leçon, non avec intention de cacher le nom du mari, qu'ils n'avaient © pas deviné, mais par suite de la méprise ancienne d'un copiste. C'est 4 M. le baron Jérôme Pichon que nous devons cette curieuse et piquante découverte. L'éminent bibliophile a reconnu la leçon neuf hommes dans plusieurs manuscrits et les éditions originales de 1558, 1559, 1560, et il l'a heureusement rapprochée d'un passage du Journal d'un Bourgeois de Paris'; grace 4 ce journal, nous savons que l'ayo4. M. Le Roux de Lincy, dans son édition de l Heptaméron,

PREMIERES AMOURS DE FRANGOIS I*. 67 cat « plus estimé que neuf hommes » se nommait Jacques Disome, et qu'il était gendre d'un conseiller au parlement nommé Le Coq. Il avait été désigné, également par un jeu de mots sur son nom, dans une farce ou sotie jouée sur la place Saint-Marceau au carême-prenant de l'année 1515. Kt a ce propos, on ne peut assez dire quelle liberté on accordait alors aux clercs de la Basoche et a tous les ordonnateurs de représentations publiques. C'était comme un souvenir des saturnales romaines. Le bon roi Louis XII ne demandait 4 ces joyeux et quelquefois sanglants bouffons que d'épargner dans leurs folies l'honneur de la reine, sa chère Bretonne, sauf aux particuliers qui se croiraient mordus de se faire euxmêmes justice. « Lui estant rapporté un jour, dit Brantème, que les clercs de la basoche du Palais, et les escolliers aussi, avoient joué des jeux ou ils parloient du roy, de sa court et de tous les grandz, il n'en fist autre semblant, simon de dire qu'il falloit qu'ilz passassent leur temps, et qu'il leur permettoit quwils parlassent de lui et de sa court, non pourtant desréglément, mais surtout qu'ils ne parlassent de la reyne sa femme en fagon quelconque ': autrement qu'il les feroit tous pendre. » avait déjà signalé ce passage, mais sans voir le rapport du nom de Disome ayec la yraie legon de la nouvelle de Marguerite. 1. Frangois et sa mère furent un peu plus sensibles a la liberté qu'on prenait de les livrer 4 la risée publique. Au mois de décembre 1516, trois « joueurs de farce,... Jacques le basochin, Jehan Seroc (lis. Serre) et maistre Jehan du Pontalez », furent arrêtés pour avoir, dans l'une de leurs farces, introduit « Mère sotte gouvernant en cour, taillant, pillant et desrobant tout ». Mais au carême prenant ils s'échappèrent et se

68 CHAPITRE II. On concoit que cette large permission de s'attaquer aux ridicules et aux désordres publics, qui leur avait été laissée par Louis XII, ils aient cru pouvoir en user librement au début du règne d'un jeune réfugièrent dans l'église des Cordeliers de Blois; et quelques jours après « ils furent délivrez 4 pur et a plain ». (Journal dun Bourgeois de Paris, 1515-1536, p. 44, publ. par L. Lalanne.) Voici maintenant un curieux passage du livre intitulé: le Triomphe des vertus, de Jean Thénaut, cordelier, composé vers 1520, présenté a Louise de Savoie, et approuvé par le chancelier Du Prat. Il va nous faire connaître quels étaient alors les jeux dramatiques en vogue a Paris et l'opinion qu'en avaient les gens du monde. L'explorateur (c'est le titre que prend Vauteur de ce récit allégorique) arrive au jardin d'Intelligence, et le premier spectacle qui s'offre a ses yeux est celui des « farceurs et joueurs de moralitez ». « Quant fusmes sur le pont, vismes qu'il estoit plain de chaffauls et personnages qui contrefaisoient papes, cardinaulx, prélatz, moynes, roys, roynes, princes, princesses, marchans et mécaniques, au davant desquelx estoit une multitude de monde assemblée. La advisay si je pourroye trouver aucun cognoissant. Enfin trouvay Nazaire Bon Enfant d'effect et nom, lequel jadis j'avoye cogneu... auquel demanday que signifioient ceulx spectacles et celle turbe qui sur le pont estoit en plus grande presse que n'est Paris ou landit; lequel me respond : (icy est le pont de facécie, ouquel on scet oindre et poindre « de langue ung apostume de cuer, sans blesser ny mal (faire.) La veiz ung cordelier qui es doiz avoit aneaulx, dont fuz esmerveillé; duquel me dist ledit Bon Enfant: « Celuy est le bon arcevesque de Rouhan Rigauld, qui compousa livres de facéciez *. Après lequel vint Bocace, Patellin, Veillon, maistre Jehan de Meung et plusieurs aultres. Sur lesditz pontz estoient Picards, Florentins, Grecs, Espagneuls et tous aultres singuliers en jeux et compositions, qui sgavoient si couvertement louer vertuz, reprendre vices, applauder es ungs, contrarier es aultres, que c'estoit chose moult joyeuse de les oyr. Je demanday ow estoient les Parisiens qui ont bruict de flourir en don de langue et science; le Bon Enfant me mena * On ignorait, il me semble, cet ouvrage du célèbre prélat du treizième siècle, Eudes Rigaut. Il avait en effet été cordelier.

PREMIERES AMOURS DE FRANCOIS I*. 69 prince dont on
 connaissait la facilité, la bonne grace, l'enjouement, le gout pour les fêtes et
 les spectacles. Pouvait-il trouver mauvais qu'on rappelât quelque peu sur
 les théâtres populaires ce que la médisance en un lieu qui estoit tout tendu
 et cloz de rideaux, là où ilz estoient empêchés à huyler les playes de
 celui qui indiscrettement avoit parlé et escript à l'encontre de celui qui
 peult proscrire, dont avoit remporté le salaire qui lui appartenait *. Oncques
 n'ouy dire, faire, bailler ou gecter si bons brocards que sur ce pont. Aucuns
 les prenoient bien, autres mal, mais ilz venoient si bien à propos et à leurs
 cadences, que l'ingéniosité des dicteurs et compositeurs estoit moult louée
 (f° 26 et 27). » Et plus loin (f° 76), comme bien des gens se trouvaient
 scandalisés de voir les vêtements sacerdotaux et royaux portés par les
 basochiens et autres joueurs de farces, Thénaut ajoute : « Considérez, je
 vous supply, que celui ne seroit pas sage qui d'une farce ou de moralité ou
 de comédie voudroit ouster et reformer les personnages, tellement que cil
 qui deyroit jouer l'empereur, Dieu ou le roy n'entrast, quant seroit appelé
 par le porte-papier **, en l'habit appartenant à son rôle, mais par celui sage
 conseille reformé, entreroit au jeu à sa mode acoustumée, gasteroit tout le
 jeu. Car les tainctes contrefaictures sont la saulce du jeu et qui détiennent le
 peuple au spectacle. Ainsi à ce propos la vie des homes n'est fors une farce,
 en laquelle l'un entret pour jouer le pape, l'autre le cardinal, l'autre le foux,
 l'autre la dame, l'autre a le rôle de Vhermite ***. Et s'il descendoit du
 ciel quelque sage et dist des joueurs : «Celui que voyez pape est un home
 marié, celui qui « pleure son père l'a encores en vie, cil qui joue la femme
 est « un filz, et cecy que voyés n'est que mensonge,)) seroit-il pas réputé
 fou dont il ne pourroit appliquer ou prester son entendement es choses
 présentes de la farce et dissimuler comme les autres? Certes ouy. Ores est-
 il que cecy font ordinaire* On pourrait croire que c'est de messire Cruche
 que J. Thénaut veut ici parler; mais à la marge est écrit le nom du
 malencontreux plaisant, maistre Mitton. TM Celui qui remplaçait à la fois le
 souffleur et le régisseur d'aujourd'hui. ' **** J.-B. Rousseau a dit de même :
 Ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique, Ou chacun fait des rôles
 différents...

70 CHAPITRE II. avait recueilli de ses tendres relations avec la belle Disome? Ces relations avaient apparemment cessé un ou deux ans avant le changement de règne, et sans doute en tout cas lors du mariage de Francois. Quoi qu'il en soit, voici le passage du Journal : « En ce temps', lorsque le Roy estoit a Paris, y eut un prestre qui se faysoit appeler mons" Cruche, grand fatiste*; lequel, un peu devant, avec plusieurs autres, avoit joué publiquement ala place Maubert, sur eschafaulx, certains jeux et novalitez (sic), c'est assavoir : sottye, sermon, moralité et farce, dont la moralité contenoit des seigneurs qui portoient le drap d'or a credo et emportoient leurs terres sur leurs espauls', avec autres choses morales et bonnes remonstrations. Et a la farce fut le dict monsieur Cruche et avec ses complices, qui avoit une lanterne par laquelle voyoit toutes choses, et, entre autres, qu'ily avoit une poulle qui se nourrissoit sous une sallemante : laquelle poulle portoit sur elle une chose ment et quotidiainement ceulx qui se nomment prudens et sages; car ilz veulent corriger et repprandre les farces et comédies, en quoy appert qu'ilz sont plus foulz que ceulx qui jouent les rolles d'ung foul. » (Ms. Bibl. Nat., fonds fr., n° 445, anc. 6032). Sur Youvrage de Jean Thénaut, voyez les Manuscrits françois de la Bibliotheque du Roi, t.1, p. 286, t. IV, p. 136. 1. Cest-a-dire fin de mars 1515. 2. Cest-a-dire poète. Il est cité en 1533 par Pierre Grosnet dans La louange et excellence des bons facteurs : Maistre Myton et Maistre Cruiche Estoient bons joueurs sans repruiche. 5. Martin Du Bellay a plus tard répété ce mot en l'appliquant aux dépenses excessives des gentilshommes, 4 l'entrevue du Gamp du drap d'or. (Plusieurs y porterent leurs moulins, leurs forests et leurs prez sur leurs espauls. »)

PREMIERES AMOURS DE FRANCOIS I*. ve qui estoit assez pour faire mourir dix hommes. La quelle chose estoit a interpréter que le Roy aymoît et joyssoit d'une femme de Paris qui estoit fille d'un conseiller 4 la cour de Parlement, nommé monsieur Le Coq, et icelle estoit mariée & un advocat en parlement, très habille homme, nommé monsieur Jacques Disome, qui avoit tout plain de biens, dont le Roy se saysit'. « Tost après, le Roy envoya huict ou dix des principaux de ses gentilzhommes, qui allèrent soupper a Ja taverne du Chasteau, rue de la Juifverie ; et la y fut mandé, a4 faulces enseignes, le dict messire Cruche, faignantz luy fayre jouer la dicte farce; dont luy venu au soir a torches, il fut contrainct par les dictz gentilzhommes jouer la dicte farce ; parquoy incontinent et du commencement iceluy fut despouillé en chemise, battu de sangles merveilleusement et mis en grande misère. A la fin il y avoit un sac tout prest pour le mettre dedans et pour le getter par les fenestres, et finalement pour le porter a la rivière; et eust ce esté faict, n'eust esté que le pauvre homme cryoit très fort, leur monstrant sa couronne de prestre qu'il avoit en la teste; et furent ces choses faictes, comme advouéz de ce faire du Roy. » 1. Ilya évidemment ici deux mots passés, ceux de plus tard. En effet, lors des oppositions 4 la réception du Concordat en 1518, Disome fut un des avocats qui publièrent contre cette loi une consultation dans laquelle ils ne craignaient pas d'ap' peler hérétiques le Pape, le Roi et ceux qui l'avaient conseillée. Les avocats furent saisis, emprisonnés, puis 4 quelque temps de la relachés. Il est probable que leurs biens furent, sinon confisqués, du moins mis sous séquestre (Journal, avril 1518).

72 CHAPITRE II. Il se peut en effet que ces gentilshommes vindicatifs aient alors fait entendre 4 Monsieur Cruche qu'ils étaient approuvés par le Roi, sans que nous soyons tenus de les en croire. Si le Roi avait voulu chatier V'insolence de Monsieur Cruche, il le lui-même recommandé a l'official. Possible cependant, pour ne pas encourager la scandaleuse médisance, qu'il ait préféré laisser aux autres le soin d'obtenir satisfaction. Ce qu'il nous importe de constater, c'est le nom du vieux mari adroitement trompé par le jeune prince; c'est la confirmation par le Bourgeois de Paris de la vingt-cinquième nouvelle de la reine de Navarre. Ainsi cet avocat plus estimé que neuf hommes est bien le bon Jacques Disome, gendre de M. Le Coq, conseiller au Parlement. Une pareille histoire racontée sur les échafauds de la place Maubert ne pouvait manquer de faire assez longtemps le sujet des conversations de la cour et de la ville. Chacun de la commenter, de la développer, de la transformer a sa guise. De toutes ces gloses, il ne restait qu'un point sur lequel tout le monde demeurait d'accord : c'est que le nouveau roi avait fait ses preuves en matière de galanterie, et que les dames de la ville avaient pu devenir l'objet de ses tendres hommages aussi bien que celles de la cour. Mais on ne supposera pas que François I", dans les trois premiers mois de son règne, ait eu le loisir de suivre les noces et banquets de la bourgeoisie, et de s'attacher aux pistes d'une dame de la ville 4 l'insu de tout ce qui l'entourait. D'ailleurs, comme la fort bien remarqué M. Pichon, pour qu'il eut un avocat,

PREMIERES AMOURS DE FRANCOIS I. 73 il fallait qu'il ne fut pas encore roi. On se voit donc obligé de renvoyer cette seconde amourette au temps de sa jeunesse, mais pas avant l'année 1513, car Jeanne Le Coq ne devint qu'en 1512, au plus tot, la femme de Jacques Disome. On ne sait rien de plus de l'aventure : avait-elle pris fin parce que les yeux du vieux mari s'étaient ouverts, ou parce que ce n'avait été qu'une passion passagère, nous ne pouvons le dire. Nous voyons seulement maître Jacques Disome conserver au palais un rang honorable. C'est lui, dit Mézeray (Mémoires histor. et critiques, t. I, p. 58, éd. d'Amsterdam, 1732), qui eut l'honneur d'apporter le premier les belles-lettres au Barreau. «Il fit, ajoute le même historien, le distique qui est sur la porte de derrière de la maison et jardin de M. de Villeroy, 4 Charenton : Consequor ex hoc rure senex quod comicus olim : Ut nec agri aut urbis me satias capiat. Jacques Disome avait perdu, le 17 septembre 1511, sa première femme Marie de Rueil, enterrée aux Cordeliers, et il avait, en secondes noces, épousé notre Jeanne Le Coq, fille de Jean Le Coq, conseiller au Parlement, et de Magdeleine Bochard. En 1517, Jacques Disome présida une commission de quatre avocats, chargés par le Parlement de rédiger une consultation contre la réception du Concordat, nouvellement substitué à la Pragmatique Sanction. La consultation fut placardée dans tous les carrefours de Paris, et parut assez violente pour que l'ordre fut aussitôt donné par le Grand Conseil d'arrêter maîtres

14 CHAPITRE II. Jacques Disome, Aligre, Bouchard et de Lothier qui Vavaient rédigée. Avertis a temps, ils. échappèrent aux sergents de l'hôtel du Roi. Et l'année suivante, les mêmes avocats, le recteur de l'Université, un des secrétaires et plusieurs docteurs furent ajournés a comparaitre en personne, le 11 septembre, en la ville d'Orléans, a l'occasion d'une appellation lancée, toujours au sujet du Concordat, par l'Université. « Kt est asscavoyr, écrit le Bourgeois de Paris, que, en la dicte appellation y estoit contenu le Pape et le Roy estre comme heretiques..... et aussi estoit dict le Roy estre mal conseillé..... et interrogez a Orléans par les commissaires ordonnez..... et qu'ilz eurent publiquement playdé leur cause en la grande salle de la cour du Roy, ilz furent eslargis 4 caution, jusques au Jendemain des Roys (1519), pour eulx trouver la partout ot seroit le Roy; mays depuys n'en fut parlé. » (Journal d'un Bourgeois de Paris, p-69, 70.) Jacques Disome ne parait pas avoir vécu bien au dela de ce temps, car au mois de septembre 1521, sa femme, la belle Jeanne Le Coq, est déjà citée comme épouse de maitre Pierre Perdrier, sieur de Baubigny, notaire et secrétaire du Roi, dans le Réle de Vemprunt de la vaisselle d'argent que le Roy entend être fait en sa bonne ville de Paris. «Perdriel, y lit-on, qui a épousé la Disome..... » Elle mourut en 1546, un an avant le Roi, et fut enterrée aux Célestins. Voici son épitaphe, également recueillie par M. Jérôme Pichon : « En Van mil cing cent quarante-six, après Pasques,

PREMIERES AMOURS DE FRANCOIS I*. 15 décéda en son hotel, rue de la Parcheminerie, ditte des Blancs-Manteaux, et git ici feu demoiselle Jeanne Le Coq, fille de défunt maitre Jean Le Coq, Conseiller en la Cour de Parlement, femme en son vivant de noble maitre Pierre Perdrier, Seigneur de Baubigny, Notaire et Secrétaire du Roy, Greffier és conseils de la ville de Paris, et auparavant femme de feu maitre Jacques Disome, vivant Avocat en la Cour de Parlement, Seigneur de Cernay en Beauvaisis, ici enterrée avec ses père et mère, et trépassa le jeudy 23^o jour d'ayril de l'an 1546. Priez Dieu pour son ame! » Les armes de Disome étaient d'azur au pal d'or chargé de trois tourteaux d'azur'. Sept mois avant la mort de Louis XII, le comte d'Angoulême, devenu duc de Valois, avait épousé la princesse Claude, objet d'une affection sincère, sinon d'un véritable amour. Est-ce quand il était si nouvellement marié qu'il aurait confié 4 sa sceur Marguerite, tendre amie de Claude, le secret d'une intrigue dès lors bien autrement impardonnable? Et si cette amourette avait été liée a quelque souvenir douloureux, Marguerite se serait-elle plu, du vivant de son frère, 4 en raviver le souvenir? Je dirai ailleurs l'étrange parti que les romanciers ont tiré de cette aventure de mademoiselle Disome. 1. Je dois la plupart de ces précieux renseignements a la courte et excellente Note sur la 25^o nouvelle de ?Heptaméron, insérée par M. le baron Pichon, président de la Société des Bibliophiles frangais, dans le volume des Mélanges de cette société de l'année 1866. Cette note a été reproduite dans le t. IV, p. 271 et suiy., de l'édition de l'Heptaméron donnée en 1880 par M. de Montaiglon.

76 CHAPITRE II. Claude de France n'avait pas encore quinze ans, quand, le 18 mai 1544, elle épousa le duc de Valois, qui en avait dix-neuf. Cette aimable, modeste et sage princesse, à laquelle nous devons le nom sinon la culture: de la meilleure de nos prunes, a souvent été nonchalamment confondue avec Jeanne de France, la femme répudiée de Louis XII. Toutes deux étaient boiteuses, bonnes, douces et pieuses; mais Claude était loin d'être dépourvue de beauté: elle avait une physionomie heureuse et prévenante. François, qui l'aima sincèrement, ne paraît jamais lui avoir donné aucune occasion de se plaindre. Elle l'accompagnait dans toutes ses excursions, dans tous ses changements de résidence, à Amboise, à Chinon, à Blois, Angoulême, Rambouillet, Saint-Germain, Fontainebleau, Compiègne. Elle le suivait à Moulins, à Lyon, dans ses pèlerinages à la Sainte-Baume; quand il fut obligé de se rendre à Bourges et à Lyon pour y réunir l'armée qu'il voulait conduire en Italie, François ne prit congé d'elle qu'en partant de Gien. Il voulut alors, dit le Bourgeois de Paris, la voir monter en bateau sur la rivière de Loire, pour aller séjourner près de leurs enfants, à Blois*. Mais, 1. Rappelons ici la fête que Louise donna au carême-prenant de 1549 à son fils et à sa belle-fille, ne fût-ce que pour faire voir comment elle savait se montrer large et magnifique quand l'occasion s'en pouvait présenter. Elle a donné dans ses Notes un souvenir à cette fête : « Le dimanche 19 février de l'an 1549, mon fils, mes filles [Claude et Marguerite] et moi, entrâmes dans Cognac, et le jour de mardi-gras je fis un festin grand et magnifique, à l'honneur et louange dudit lieu de Cognac, auquel mon fils sortant de moi avoit eu sa très heureuse naissance.) Et Fleurance, après avoir parlé

PREMIERES AMOURS DE FRANCOIS I*. 77 épuisée par sept grossesses consécutives, sa santé depuis quelque temps chancelante donna les plus graves inquiétudes, bien que les médecins assurassent que le danger n'était pas immédiat. Elle mourut le 2 juillet 1524, sans que le Roi put lui fermer les yeux. L'excellent historien Le Ferron nous a dit le caractère de sa maladie. Elle mourut d'une éruption dartreuse ou plutdt de Vignorance des médecins qui, au lieu d'arrêter le mal, eurent recours aux drogues pharmaceutiques et aux purgations'. Son corps fut embaumé dans un cercueil de plomb et déposé dans la erypte de l'église de Saint-Calais, au chateau des fêtes données 4 la même époque aux envoyés du rol d'Angleterre, ajoute : « Madame la Régente pria le Roy et la Royne de faire ung voyage jusques en Guyenne, et les vouloit -mener par le duché d'Angoulmois, et les festoya en une ville qu'elle a, qui se nomme Cognac. Et vous asseure que si le festin des Anglois, jouxtes et tournois avoient esté beaux, encore feust cestui-la le plus beau, et vous jure ma foy qu'il cousta plus de cent mille escus. Toutes ces bonnes chères faictes, le Roy s'en retourna 4 Amboise et a Blois ot estoient ses enfans. » 4. « Hane licheni morbo aut non ita dissimili impetigine fama est occubuisse imperitid medici. Qui cum morbum erumpentem curare debuisset, abigere pharmacis adhibitis et alvo subducturum se receperat... Fuit ea stata quidem forma et liberali, sed summa integritate pudicitiaque. » (Lib. VI, p. 144.) Suit un éloge magnifique de cette excellente princesse. Le poète latin Salmon Macrin, dans une ode sur la jeune Charlotte, seconde fille du Roi, morte en septembre 1524, justifie V'opinion de Le Ferron : Ergo seyitie Tartarei Jovis Matris factum obitu non fuerat satis Elate ante diem nuper, et improba Afflictee medici manu, Materno nisi sit filia funeri Adjuncta ?... (Od., lib. II, f° 30 ve.)

78 CHAPITRE II. de Blois, en attendant que la fin de la guerre déjà commencée permit au Roi de la conduire lui-même a Saint-Denis et de lui rendre les honneurs funébres. Marguerite, alors duchesse d'Alençon, a exprimé d'une manière touchante ses regrets de la mort de Claude dans une lettre a l'évêque de Meaux, Guillaume Brissonnet : « Dieu nous avoit donnée royne de qui se peult dire avoir laissé au royaume les plus beaux dons; c'est bonne renommée des vertus, graces et bonté dont Dieu l'avoit douée : figure telle que au souhaict d'ung chacun n'eust sceu estre plus belle*, et parfaicte de trois filz et trois filles. Et, pour la fin faire conclusion suivant le cours de sa vie, remettant toutes ordonnances de son testament en la main de son seul très aimé mary, le faict son exécuteur, luy donnant la duché de Bretagne... En bon sens et parole jusques a la fin, s'en est allée, comme je pense, en joie, laissant 4 ses amis tristesse telle que j'ay grant paour que la santé de madame s'en diminue de trop; car faisant grans journées pour retourner la veoir et servir, dont elle estoit partie 4. Pour le visage; mais elle était aussi courte de taille que sa mère, la reine Anne, comme l'avait remarqué l'ambassadeur de Marguerite d'Autriche, lors de sa premiere visite, le 14 février 1515: « Du visagie ressemble fort ala reyne sa mère. Au demeurant, elle est bien petite et d'estrangie corpulence, et est desja fort grosse. Et la pluspart craignent le dangir a enfanter, et mesmes pour ce que le Roy est puissant, et qu'il y a signe et apparence que l'enfant qu'elle porte sera gros et puissant... Et certes, sa grace de parler supplist beaucoup de la faulte de beaulté. » (Négociat. entre la France et VAutriche, 1845, t. 1, p. 52.)

PREMIERES AMOURS DE FRANCOIS I. 79 contre son vouloir, par la seureté que les médecins luy baillèrent qu'elle vivroit encores plus de trois mois, ayant sceu la nouvelle en ce lieu de Herbault', avec le travail du chemin et l'extrémité de l'ennuy qu'elle porte incroyable, est venue a faire du sang, comme en sa grant fiebvre, par tous endroits, en telle quantité et esmoution que s'il duroit ne se pourroit porter... D'aulture part le Roy ne faict moins, que nous laissasmes 4 Bourges attendant la fin; mais voyant qu'elle approchoit, fait ung merueilleux dueil, disant 4 madame: « Si je pensois la rachapter « pour ma vie, je la luy bailleroys de bon cueur. « Et n'eusse jamais pensé que le lyen de mariage... « feust si dur et difficile 4 rompre. » Et en larmes « nous despartismes, et n'avons eu nouvelles de ce « quil en a sceu; mais je crains fort qu'il le porte «a peine. » (Lettre du 51 aout 1524.) J'ai bien cherché, et je n'ai trouvé aucun témoignage contemporain qui puisse justifier ce qu'on a depuis tant dit des mauvais procédés de Louise de Savoie a son égard', de la froideur glaciale de son mari et de 1. Dans le Blaisois. 2. On conserve une lettre de Louise de Savoie qui montre au moins qu'elle tenait a ne rien faire qui pit contrarier la reine. Elle est adressée 4 Semblancay, apparemment en 1520 : « Monsieur le général, vous savez que je vous parlay hier de Vexpédient qui avoit été traité* du procez du quart et de mon quint de Cognac, qui n'a point tenu, dont très fort me desplait, car pour riens je ne veux avoir procez a la Reyne, comme je vous dis; et en escriis & M. de Fourmon, en le priant me estre aydant que fin y soit mise. Je vous prie, M. le général, que vous y veuillez employer, ainsy que j'ay * @est-a-dire arrangement ou l'accord.

80 - CHAPITRE II. l'abandon dans lequel tout le monde s'accordait à la laisser. Quant à l'abandon, à la froideur conjugale, Claude aurait pu protester en montrant les nombreux enfants qu'elle avait successivement et d'année en année donnés au Roi. Mariée le 13 mai 1514, à l'âge de quinze ans, elle les avait eus en moins de neuf ans de mariage, dans l'ordre suivant : Le 19 août 1515, Louise, née à Amboise, morte au berceau ; Le 22 octobre 1516, Charlotte, née à Amboise, morte à l'âge de huit ans ; Le 28 février 1518, François, né à Amboise, mort le 10 août 1536 ; Le 31 mars 1519, Henri, depuis Henri II, né à Saint-Germain ; Le 1^{er} août 1520, Madeleine, née à Saint-Germain, depuis reine d'Écosse ; Le 22 janvier 1522, Charles, né à Saint-Germain, mort le 3 juillet 1537 ; Enfin le 5 juin 1523, Marguerite, depuis duchesse de Savoie, née à Saint-Germain, morte le 9 juillet 1559. Voilà, on en conviendra, une épouse étrangement négligée. en vous fiancée ; et me mandiez si la Reine demourra guérie à Blois, pour y faire rendre mes gens à tel jour que me ferez savoir. Priant Dieu qu'il vous doinst, M. le général, ce que désirez. Écrit à Amboise le IX^e jour d'août. La toute vostre, Loyse. ») (Bibl. nat., coll. Fontanieu, vol. 256.)

CHAPITRE II FRANCOIS If ET MARIE D' ANGLETERRE En 1514, Vavenir se présentait aux yeux de Francois d'Angoulême sous le jour le plus riant: Louis XII lui avait donné sa fille, et la mort de la reine Anne lui assurait la succession royale. Heureux fils, heureux frère, véritable prince de la jeunesse, il se voyait entouré d'une ardente noblesse qui fondait sur lui les plus hautes espérances. Mais a peine après avoir marié sa fille, Louis XII, veuf depuis six mois, demandait et obtenait la main de la jeune Marie d'Angleterre, sceur de Henri VIII, A4gée suivant les uns de seize ans, suivant les autres de dix-huit. On peut juger des inquiétudes et de la surprise de Francois quand dut s'accomplir un mariage qui pouvait lui enlever ses droits d'héritier présomptif. Louis, dont la santé avait toujours été assez chancelante, avait cependant eu plusieurs enfants d'Anne de Bretagne, et Renée, sa dernière fille, entraît alors dans sa quatrième année. Lui-même, a cinquante-trois ans, était encore dans lage ot le mariage avait toutes chances d'être fécond, et c'est apparemment parce qu'il en gardait l'espérance qu'il allait le contracter'. 4. Il faudrait peut-être rabattre quelque chose de la proTe 6

82 CHAPITRE III. L'éducation de la princesse anglaise

contrastait sensiblement avec celle que recevaient les filles de France. C'est la ce qui nous explique comment la jeune Marie avait déjà fait le plus encourageant accueil aux tendres avances de Charles Brandon, que le roi Henri VII[venait de nommer duc de Suffolk. Brandon, avant que Marie fit presque en même temps demandée par l'archiduc depuis Charles-Quint et par le bon roi Louis XII, avatt fait a Henri l'aveu de son amour, et Henri' lui avait donné lieu de penser qu'il ne s'opposerait pas 4 une alliance aussi disproportionnée. Mais la perspective de la couronne de France dut rejeter sur le second plan les premières aspirations de Brandon. La demande faite par le duc de Longueville, alors prisonnier des Anglais, au nom du roi Louis, fut aussitél agréée, et le premier amant dut se borner a solliciter la faveur d'accompagner la future reine de France avec le titre d'ambassadeur. Elle lui fut accordée; faveur assez imprudente, personne n'ignorant les espérances qu'il lui avait été longtemps permis de concevoir. fonde douleur que Louis XII aurait ressentie 4 la mort d'Anne - de Bretagne. Au moins est-il certain que dés le mois de mai 1514 il songeait 4 se remarier. (Voyez le vol. des Relations diplomatiques de la France avec la Toscane, Lettre du 4° mai 1514.) 1. Michelet, dans le volume qu'il a appelé la Réforme (Hist. de France, YIII), volume capable de troubler les imaginations saines, dit que le plus régulier des princes alors régnants, « le seul qui eat des meeurs », c'était Henri VIII (éd. de 1855, t. VI, p. 49). L'ouvrage de Michelet est rempli de ces hardiesses; elles ont grandement contribué 4 son succès, car beaucoup de gens préfèrent 4 l'expression simple de la vérité ce qui en est réellement la parodie.

FRANCOIS I? ET MARIE D'ANGLETERRE. 83 Marie, fiancée pour le roi par Charles, duc de Longueville, avant de quitter l'Angleterre, avait débarqué* le 24 septembre à Calais, accompagnée du duc de Longueville et d'un grand nombre de lords anglais et de ladies chargés de lui former une première cour. En apprenant son arrivée, Louis XII envoya, pour former sa garde d'honneur et pour la conduire de Calais à Boulogne, Henri d'Albret, comte d'Orval, Charles, duc de Vendôme, et Louis, sire de la Trémouille. De Boulogne à Abbeville, les ducs de Valois et d'Alençon avec nombreuse compagnie de gentilshommes se joignirent au premier cortège. « Kt, dit Fleuranges, vous assure qu'elle ne venoit point en dame de petite étoffe, car elle estoit bien accompagnée de gros princes et dames et gros personnages. Kt entre autres y estoient le milord Cambrelan, le duc de Suffolk, milord Marquis (Thomas Gray), Marquis de Dorsay, le duc de Nortfolk, bon viel personnage, et avoit sa femme avecques lui, laquelle conduisoit ladicte dame Marie... Après suivoient les princes d'Angleterre et les princes de France devisant ensemble; et puis * venoit la royne Marie et Monsieur d'Angoulesme qui parloit à elle, et autres princes et princesses, et toutes les dames après; et estoit ladicte Royne sur une hacquenée, et la pluspart des dames et le résidu en chariots... Quand ils feurent & demie lieue d'Abbeville, le Roy monta sur un grand cheval bayart 1. Suivant Le Glay, elle débarqua à Boulogne le 2 octobre, le 8 elle arriva à Abbeville et le 9 le mariage fut célébré (Négociat. entre la France et l'Autriche, p. cxvii).

84 CHAPITRE II. qui sautoit, et avecques tous les gentilshommes et pensionnaires de sa maison... vint recevoir sa femme, et la baisa tout a cheval. Et après ce embrassa tous les princes d'Angleterre... Et 4 l'aborder, pour mieux resjouir toute la compagnie, avoit plus de cent trompettes et clairons, et ainsi entrèrent en la ville... Et fut menée la Royne jusques au logis du Roy, la ot fit sa harengue le duc de Nortfolk pour le roy d'Angleterre... Cela faict feurent bien festoyés tous les princes, dames et damoiselles, et soupa la Royne ce jour la avec le Roy et logea en son logis. Et monsieur d'Angoulesme mena tous les princes d'Angleterre souper au sien ot feurent merveilleusement bien festoyés. Et, en soupant appelloient les dicts princes monsieur d'Angoulesme monsieur le duc, de quoy ne se sceut tenir ledict sieur qu'il ne leur demandast en disant : « Pourquoi, messieurs, m'ap« pelez vous monsieur le duc, veu qu'il y a tant par le « monde, et vous aultres|'estes comme moy? » A quoy lui firent response que c'estoit pour ce qu'il estoit duc de Bretagne, et que c'estoit la principale duché de toute la chrestienté, et qu'il se devoit nommer duc sans queue*. Le souper faict retournèrent tous au logis du Roy, la ou il ne feust plus question de deuil, car tout le monde l'avoit laissé, et se commencèrent les dances de toutes parts... Le lendemain au matin feurent les espousailles; et ne feurent pas faites 4 léglise, mais en une belle grande salle 4. Ce curieux détail prouve encore le soin qu'eut toujours Francois de ne pas permettre qu'on négligeat de lui rendre les honneurs auxquels il avait droit.

FRANCOIS I** ET MARIE D'ANGLETERRE. 85 tendue de drap d'or, la ou tout le monde les pouvoit veoir. Et estoit le Roy et la Royne assis, et la Royne, toute deschevelée, avoit un chapeau sur son chef le plus riche de la chrestienté ; et ne porta point de couronne, pour ce que la coustume est de n'en point porter si elles ne sont couronnées et sacrées a Saint-Denis. Et la servit monsieur d'Angoulesme d'offrande au Roy d'une fort honneste sorte, comme plus prochain du sang, et madame Claude sa femme servit la Royne d'offrande et 4 la messe fort honnestement; et scay bien que ladicte dame Claude avoit un merueilleusement grand regret: car il n'y avoit guères que la Royne sa mère estoit morte, et fallut a ceste heure qu'elle servist ce qu'on avoit accoustumé de faire 4 la Royne sa mère... La nuict venue se couchèrent le Roy et la Royne; et le lendemain le Roy disoit qu'il avoit faict merveilles. Toutesfois je crois ce qu'il en est, car il estoit bien mal aise de sa personne. » Louise de Savoie note de son côté: «Le 9 d'octobre 1514 furent les amoureuses nopces de Louis XII' roi de France et de Marie d'Angleterre, et furent espousés 4 dix heures du matin et le soir couchèrent ensemble. » Reprenons Fleuranges : « Monsieur d'Angoulesme, qui estoit jeune homme, voullust bien monstrier qu'il n'estoit pas malcontent de ce mariage, nonobstant que si la Royne eust eu un fils il lui eust merueilleusement venu mal a l. C'est-a-dire : tendit au Roi la bourse ow il devait déposer son offrande.

86 CHAPITRE III. propos; et feust un temps qu'il en sceut bien mauvais gré au sieur de Longueville, pour ce qu'il avoit traicté et pratiqué ce dict mariage. Toustefois ledict sieur d'Angoulesme, deux jours après les nopces a Abbeville, prist 'Adventureux en venant du logis du Roy et allant au sien, et lui dist : « Adventureux, « je suis plus joyeux et plus aise que je fus passé « vingt ans, car je suis seur, ou on m/'a bien fort « menti, qu'il est impossible que le Roy et la Royne « puissent avoir enfans; qui est faict 4 mon avan« tage.» Et avoit tant faict ledit sieur que madame Claude sa femme ne bougeoit de la chambre de la Royne; et lui avoit on baillé madame d'Aumont pour sa dame d'honneur, laquelle couchoit dans sa chambre. » Suit la description des joutes qui furent faites entre les Anglais et les Francais : « Quand toutes ces choses eurent durées six semaines, les seigneurs et dames d'Angleterre prindrent congé du Roy, dela Royne, de monseigneur d'Angoulesme... Et demoura pour ambassadeur ordinaire le duc de Suffolk; car, 4 ce que j'en pus congnoistre, al ne vouldoit point de mal & la seur de son maistre. : « Le Roy partit du palais et s'en vint loger aux Tournelles a Paris, parce que le lieu est en meilleur air, et aussi ne se sentoit pas fort bien, car il avoit voullu faire du gentil compaignon avecques sa femme ; mais il s'abusoit, car il n'estoit pas homme pour ce faire; car, de longtemps, il estoit fort malade, et spécialement des gouttes... et vivoit d'ung

FRANCOIS I? ET MARIE D'ANGLETERRE. 87

merveilleusement grand régime, lequel il rompist quand il feut avecques sa femme; et lui disoient bien les médecins que s'il continuoit il en mourroit. Pour se jouer, ceulx de la basoche a Paris disoient que le roy d'Angleterre avoit envoyé une hacquenée au roy de France, pour le porter bien tost et plus doucement en enfer ou en paradis'. « Le roy Louis mort et enterré, monsieur d'Angoulesme, comme roy, faisoit fort son debvoir de réconforter la royne Marie; aussi faisoit madame sa femme. Kt est la coustume telle des roynes de France que quand le Roy est mort elles sont six sepmaines au lict, sans veoir, fors de la chandelle. Kt estoient journellement avecques ladicte Royne madame de Nevers et madame d'Aumont... Après la mort du feu roy Louis, monsieur d'Angoulesme, daulphin, demanda a ladicte Royne s'il se pouvoit nommer roy, a cause qu'il ne savoit si elle estoit enceinte ou non : sur quoi ladicte dame lui fist response qu'ouy, et qu'elle ne scavoit aultre roy que luy; car elle ne pensoit avoir fruict au ventre qui l'en peust empescher. « Or avoit entendu le Roy, luy estant monsieur d'Angoulesme, l'amitié que le duc de Suffolk portoit a ladicte royne Marie, et aussi qu'elle ne le hayoit pas ; et lui dit : « Monsieur de Suffolk, je scai « bien de vos affaires, et Vamitié qu'avez avecques « laroyne Marie et vostre gouvernement, et beaucoup « daultres choses plus que vous ne pensez. Je ne 1. BrantOme, qui avait lu les Mémoires de Fleuranges, répète ce bon mot en substituant 4 la hacquenée des Basochiens (une jeune guilledine ».

88 CHAPITRE II. « youdrois point que quelque chose se fist la
ott je « peusse avoir honte, ny le roy d'Angleterre, mon « frère, avecques
lequel je veulx garder toute l'al« liance et amilié qu'il avoit avecques le feu
Roy « mon beau-père; pour ce je vous prie que ne fassiez « chose qui ne
soit & mon honneur, el s'il y avoit « quelques promesses entre vous et la
Royne, faites « tant que vostre maistre, duquel vous estes bien « aimé, m'en
escrive, et en serai fort bien content. « Mais autrement, gardés vous sur
vostre vie que « ne fassiés chose qui ne soit a faire; car si j'en « suis adverti,
je vous ferai le plus marry homme « du monde. » Et la luy promist ledict
Suffolk, et lui dit : « Sire, je vous jure sur ma foy et sur mon « honneur, et
suis contant que me fassiés couper « la teste si je fais chose qui soit contre
vostre hon« neur ni la yolonté de mon maistre; » laquelle chose il ne tint
pas, car, trois ou quatre jours après quil eust faict ladicte promesse, espousa
secrètement ladicte Royne; et ne seust mener son affaire si secrètement, que
le Roy n'en feust adverti. Laquelle chose par lui entendue, manda ledict duc
de Suffolk a parler a luy et lui dit: « Monsieur de Suffolk, je « suis ayerti de
telle chose : je ne pensois point que « feussiez si lasche; et si je voulois bien
faire mon « debvoir, tout a cette heure je vous ferois trancher « la teste sur
les espaulles ; car vous m'avez faussée « vostre foy, ct me fiant en vostre
foy, je n'ay point « faict faire le guet sur vous, et secrètement vous « avez
espousé la royne Marie sans mon sceu. » A quoi respondil le dict duc de
Suffolk ayant belle peur et

FRANÇOIS I** ET MARIE D'ANGLETERRE. 89 grande crainte, et dit : « Sire, je vous supplie que « vostre plaisir soit de me le pardonnner. Je confesse « que j'ai mal faict; mais, sire, je vous supplie d'a« voir esgard 4 amours qui mel'ont faict faire, et me « submets du tout a vostre misericorde, vous sup« pliant avoir merci de moy. » Sur quoi le Roy luy dit que ja il n'auroit merci de lui, et qu'il le mettroit en bonne main tant qu'il en auroit adverty le roy d'Angleterre son frère; et s'il le trouvoit bon, aussi feroitil. Toutes fois aucuns soupconnoient que le Roy le faisoit par finesse, de peur que le roy d'Angleterre n'en fist une grosse alliance autre part. » Tel est le récit de Fleuranges, que confirme rapidement Martin Du Bellay. « Le Roy, dit-il, s'approcha de la Picardie, pour recevoir sa femme future ; et arrivé qu'il fut a Abbeville, qui estoit environ le dixiesme jour d'octobre 1514*, envoya monsieur d'Angoulesme a Boulongne pour recueillir ladite dame Marie, et avecques luy le duc d'Alangon, le duc de Bourbon, le comte de Vendosme, le comte de Saint-Pol et le comte de Guise... Auquel lieu de Boulongne estant arrivée madite dame Marie, fut par lesdits seigneurs recueillie magnifiquement, et conduite en grand triomphe jusques a Abbeville, ou Je Roy alla au-devant d'elle; puis, le lendemain, l'espousa en _ grande solennité en une église qui est sur la place ou l'on vent les denrées... » Après la mort du roi, « on eut quelque souspecon que la royne Marie fust 1. Louise de Savoie dit plus exactement que « le roy Louis XII, fort antique et débile, sortit de Paris pour aller au-devant de sa Jeune femme la reine Marie. »

90 CHAPITRE III. grosse; mais soudain on fut assuré du contraire, par le rapport d'elle-mesme. » Ainsi Marie n'eut pas un instant la pensée de prétendre au titre de reine-mère. Elle aimait Charles Brandon, elle en était aimée, on ne l'ignorait pas à la cour de France. Elle consentit bientôt à l'épouser en secret; François en fut ou eut l'air d'en être fort irrité; on peut croire toutefois avec Fleuranges que ce mariage ne lui déplaisait pas. Il déclara à Suffolk qu'il ne pourrait lui pardonner que si le roi d'Angleterre n'exigeait pas son châtiment : il paraît que le roi Henri ne trouva pas la conduite de son favori répréhensible, car François lui usa de ruse pour ramener en Angleterre sa nouvelle épouse *. Voilà sur cet épisode historique la vérité, telle que nous l'ont fait connaître les témoins les mieux informés : Fleuranges, Du Bellay, Louise de Savoie. Que maintenant le lecteur décide s'il faut préférer à ces trois relations ce qu'a raconté quatre-vingts ans plus tard Brantôme, le moins scrupuleux des conteurs, dans le plus saugrenu de ses livres. « On dit que la reine Marie d'Angleterre... se mescontant et deffiant de la foiblesse du roy son mary, voulut sonder ce guet?, prenant pour guide 1. De son côté, la jeune reine s'était empressée d'écrire à son frère une lettre de profonde soumission, en lui demandant pardon de n'avoir pas attendu son consentement pour contracter un second mariage aussi disproportionné. Sa lettre, conservée au British Museum, a été publiée par Champollion-Figeac dans le second volume, p. 557, de la Collection des Lettres de rois, reines et autres personnages, Paris, 1847. 2. C'est-à-dire : tenter de donner au roi un fils.

FRANÇOIS I ET MARIE D'ANGLETERRE. 91 M. le conte d'Angoulesme, lequel estoit alors un jeune prince beau et très agréable, a qui elle faisoit très bonne chère, l'appellant toujours : Monsieur mon beau filz; aussi l'estoit-il, car il avoit espousé desja madame Claude'... Et de fait en estoit esprise, et luy la voyant en fit de mesme; si bien qu'il s'en falut peu que les deux feuz ne s'assemblassent, sans feu M. de Grignaux, gentilhomme et seigneur d'honneur de Périgort, très sage et advizé, lequel avoit esté chevalier d'honneur de la reyne Anne, et l'estoit encor de la reyne Marie. Luy, voyant que le mistère s'en alloit jouer, remonstra 4 mondit sieur d'Angoulesme la faute qu'il alloit faire* et luy dist en se courroucant : « Comment, Pasque-Diew! (car « tel estoit son jurement) que voulez-vous faire? Ne « voyez pas que ceste femme, qui est fine et caute, « vous veut attirer a elle afin que lengrossiez? Et, « si elle vient 4 avoir un filz, vous voyla encores « conte simple d'Angoulesme et jamais roy de France « comme vous espérez. Le roy son mari est vieux et « meshuy ne luy peut faire enfans. Vous l'yrez tou« cher et vous vous aprocherez si bien d'elle, que vous « qui estes jeune et chaud, elle de mesme, Pasque« Dieu! elle prendra comme a glu; elle fera un en« fant, et vous voyla bien!... Par quoy songez-y. » M. d'Angoulesme y songea de fait, et protesta d'y estre sage et s'en deporter : mais tenté encor et retenté des caresses et mignardises de ceste belle 4. Alors, pourquoi s'en étonner? 2. Quelle apparence que Francois ett besoin qu'on lui donnat pareil avis?

92 CHAPITRE Ii. Angloise, s'y précipita plus que jamais. Que c'est que de l'ardeur de l'amour!... Enfin M. de Grignaux, voyant que ce jeune homme s'alloit perdre s'il continuoit ces amours, le dist 4 madame d'Angoulesme, sa mère, qui Ven réprima et tanga si bien qu'il n'y retourna plus. Si dit-on pourtant que la reyne fit bien ce qu'elle peut pour vivre et regner reyne mère peu avant et après la mort du roy son mary. Mais il luy mourut trop tost, car elle n'eut grand temps a faire ceste besoigne ; et nonobstant faisoit courir le bruict après la mort du roy tous les jours qu'ell'estoit grosse; si bien que, ne l'estant point dans le corps, on dit qu'elle s'enfloit par le dehors avecques des linges peu a peu, et que, venant le terme, ell'avoit un enfant supposé que devoit avoir un'autre femme grosse, et le produire dans le temps de l'accouchement. Mais madame la régente, qui estoit une Savoyssienne qui scavoit que c'est de faire des enfans, et qui voyoit qu'il y alloit trop de bon pour elle et pour son filz, la fit si bien esclairer et visiter par médecins et sages-femmes, et par la veue et descouverte de ses linges et drapeaux, qu'elle fut descouverte et faillit en son desseing, et point reyne mère, et r'envoyée en son pais'. » (Edit. Lalanne, t. IX, p. 640 et suiv.) Autant un pareil trait était indigne de Vhistoire, autant il devait affriander Varillas. Il trouva le moyen 1. « Ceci, dit Bayle, surpris de nouveau en délit de crédulité, ceci réfute invinciblement ceux qui disent en faveur du roi Jacques II qu'il ne peut point monter dans l'esprit d'une personne qui est au milieu d'une grosse cour et toujours entourée d'une infinité de domestiques, de supposer un enfant.»

FRANCOIS I* ET MARIE D'ANGLETERRE. 93 d'y ajouter, ca et 14, quelques ornements. (est, chez lui, le général de Normandie que le Roi charge d'aller prendre Marie en Angleterre et de la faire aborder, non pasa la ville anglaise de Calais, mais a Boulogne; le comte d'Angoulême se rend a Boulogne, ou il épouse comme procureur la princesse d'Angleterre. « Il ne put s'empêcher d'aimer celle qu'il épousoit pour son beau-père, comme elle ne put s'empêcher de souhaiter que le Ciel lui etit destiné le Comte pour mari. La commodité qu'ils avoient de s'entretenir les eit peut-être fait émanciper a quelque chose de plus, si le protonotaire Du Prat, qui ayoit été mis auprès du Comte pour modérer en quelque manière les emportemens de sa jeunesse, ne lui etit fait considérer, etc... » Puis Charles Brandon offre a Francois de servir d'espion auprès de la jeune reine; mais on sent qu'il y aurait eu de Vimprudence a se fier 4 un tel gardien, et la baronne d'Aumont, a la recommandation de Louise, « connoissant la Reine peureuse, et par conséquent incapable de se résoudre 4 coucher seule, » avait obtenu l'honneur de partager son lit « en l'absence du Roi. » Et notez que le méprisable conteur cite a Yappui de ses dires les mémoires de Fleuranges et le journal de Louise de Savoie. Il n'est guère possible d'entasser plus d'inventions impertinentes. Mais enfin, on peut admettre qu'un conteur griyois les ait débitées, qu'un romancier les ait enjolivées : ce qui confond, c'est que des écrivains sérieux leur aient accordé la foi qu'ils refusaient 4 des historiens tels que Du Bellay et Fleu

94 CHAPITRE III. ranges. Et ces deux témoins eussent-ils fait défaut, était-il encore permis de tenir compte de pareilles sornettes? Le premier prince du sang, chargé par son beau-père de lui conduire sa jeune fiancée', tentant avec succès de la séduire en chemin, a la vue des plus grands seigneurs d'Angleterre et de France ; ne faisant pas mystère de ses indignes poursuites, au point d'obliger ses amis a lui rappeler non ses devoirs, mais les dangers auxquels il s'expose ; faisant la sourde oreille et ne cédant qu'aux représentations énergiques de sa mère! D'un autre côté, la jeune fiancée écoutant complaisamment son infame suborneur, et, quand le roi son mari vient a mourir, se faisant enfler, et trouvant la facilité de retenir une femme grosse qui lui aurait glissé l'enfant qu'elle allait mettre au monde, sans parler de la visite du médecin, de la vérification des matrones, et tout cela en pleine cour de France! Je le répète : avait-on besoin du témoignage de Martin Du Bellay et de Fleuranges pour reconnaître la grossièreté de pareilles inventions? Il semble, en vérité, qu'il suffisait que l'anecdote couvrit de honte un roi de France pour mériter d'être prise en considération. 1. Mézeray, Abrégé chron., t. IV, p. 470. — Bayle, Francois I", — Gaillard, Hist. de François I*", t. I, p. 53. — Varillas, Hist. de François I*, 1685, t. I, p. 17. — Dreux du Radier, Anecd, des rois et reines, t. III, p. 67.

CHAPITRE IV LOUISE DE SAVOIE, LE MARECHAL DE GIE
ET L'EVEQUE DE LIEGE. Nous avons vu Louise de Savoie, avant
l'avènement de son fils 4 la couronne, exclusivement occupée de
Véducation et de l'Vinstruction de ses deux enfants, trouvant dans leur
affection et dans le bon succès de son zèle maternel la récompense qu'elle
ambitionnait. Modèle des mères et des veuves, comme elle Vavait été des
épouses, si elle paraît 4 la cour de Charles VIII et de Louis XII, c'est quand
elle est obligée d'en partager les cérémonies ; elle ne fait rien pour justifier
les froideurs de la reine Anne, elle finit même par en triompher, si bien que
le Roi les fait consentir a partager entre elles les soins et les honneurs de la
régence, et que la Reine dans ses dispositions testamentaires lui confie, avec
l'administration de leurs biens, la tutelle de ses deux filles. Le premier
reproche qu'on ait plus tard adressé a Louise de Savoie est de n'avoir pas
défendu le maréchal de Gié quand il eut a se justifier d'une accusation de
lése-majesté. Elle aurait même aggravé plutôt qu'affaibli les charges qui
pesaient sur lui.

96 CHAPITRE IV. Mais, quoi qu'en ait dit Garnier', on ne devine pas les raisons que Louise aurait eues de prendre son parti. Il est vrai que le maréchal avait été gouverneur de son fils jusqu'à l'âge de huit ans; mais comment exerça-t-il sa charge? On ne le dit, on ne le sait. Si dans la prévision de la mort de Louis XII, Pierre de Rohan, maréchal de Gié, avait arrêté les meubles que la reine faisait passer en Bretagne*, Louise, dont les projets de la Reine ne compromettaient pas les intérêts maternels, et qui même eut vu sans trop de déplaisir la veuve de Louis XII retourner dans sa chère Bretagne, avait toutes les raisons du monde de séparer la cause de son fils des plans de résistance du maréchal. Appelée comme témoin dans le procès, elle n'hésita pas à prêter serment de dire ce qu'elle savait, et à montrer les lettres qu'elle avait recues et qu'elle avait laissées sans réponse. Sa déposition, qui ne semble avoir rien ajouté à ce que les juges avaient déjà recueilli, ne parut atroce à personne, comme l'a prétendu Garnier. Le maréchal, 'depuis deux ans disgracié, en fut quitte pour abandonner. Hist. de France, éd. in-12, t. XXI, p. 464. Cet auteur a pris nous ignorons à qui le conte et des coquetteries de Louise à l'égard du maréchal, et de ses refus de l'épouser, et de la jalousie que lui inspiraient d'autres prétendants. À l'appui de ces allégations gratuites, il renvoie aux « manuscrits de la Bibliothèque du Roi, » les mêmes apparemment que Varillas aimait à invoquer et que personne n'a jamais vus. 2. Ce mobilier était considérable, si l'on en juge par la valeur de sa vaisselle. « Ritraggo ancora » (écrit l'ambassadeur florentin Robert Acciajuoli, 27 janvier 1514) « di luogo fedele che della Regina, intra numerato e vascella d'oro e d'argento, si è trovato piu d'uno milione di scudi. » (Négociat. de la France avec la Toscane, t. II, p. 597.)

LE MARECHAL DE GIK ET L'EVEQUE DE LIBGE. 97 donner ses charges et continuer une vie tranquillement opulente dans sa belle maison du Vergier. Louise fut, comme on sait, déclarée régente du royaume quand Francois conduisit 4 la conquête du Milanais sa formidable armée. Je n'ai pas 4 m'arrêter sur la façon dont elle sut gouverner pendant le glorieux éloignement de son fils. Les historiens les plus acharnés contre elle sont unanimes 4 reconnaître esprit de sagesse qui présida 4 son administration et dont cette fois le chancelier Du Prat ne partagea pas le mérite, puisqu'il avait accompagné le Roi en Italie. Elle sut prévenir partout les projets de sédition des bandes indisciplinées qui, durant l'absence du souverain, espéraient vivre impunément de brigandage. C'est apparemment alors qu'elle avait sinon fondé dans la ville de Tours une première manufacture de soierie, au moins donné & celle qui s'y était établie les moyens de prospérer. Dans les comptes des recettes et dépenses du trésor royal en 1517, mis sous les yeux des commissaires chargés d'examiner les comptes de Semblancay, on trouve une somme de quatre mille cinq cents livres, répondant à la valeur actuelle de cent dix ou cent vingt mille francs, pour les ouvriers de draps de soie de Tours. Et l'ambassadeur vénitien, Marino Cavalli, exposant à son gouvernement, en 1546, quelles étaient alors les marchandises que la France fournissait aux étrangers et celles qu'elle importait : « Si Venise, dit-il, voulait suivre l'exemple des autres Etats, en travaillant elle-même la laine et la soie, elle ferait pour plus d'un million d'or d'affaires, car on consomme 1. 7

98 CHAPITRE IV. en France une plus grande quantité de draps d'or et de soie qu'à Constantinople et dans tout le Levant. Les draps fins et les soieries y viennent surtout de l'Italie et de l'Espagne. Les Génois et les Toscans font avec la France d'énormes profits, en lui fournissant des draps de peu de prix et de peu de durée : justement ce qu'il faut aux Français, qui s'ennuieraient de porter des habits trop longtemps. Et l'on peut juger combien l'art de travailler la soie importe à la richesse d'une nation, quand on a vu madame la Régente établir à Tours des fabriques de tissus de soie qui s'y multiplient de jour en jour, si bien qu'on y compte aujourd'hui huit mille métiers. Plusieurs familles de fabricants vénitiens et génois s'y sont établies, sans compter les Français qui ont appris les secrets du métier. Ils ont même commencé à planter des muriers, à élever des vers à soie, et ils en recueillent tout le produit que leur climat peut permettre, et nous, que la nature a si bien favorisés, nous laissons les étrangers s'enrichir des profits que nous devrions faire*. » 1, Longtemps auparavant, vers 1470, Louis XI avait fait venir à Tours de Grèce et d'Italie des artisans qui avaient établi dans cette ville les premiers métiers de soierie. L'entreprise semblait être tombée quand Louise de Savoie parvint à lui rendre la vie, comme nous l'apprend ici Marino Cavalli. M. Francisque Michel s'est mépris, dans son beau livre Sur le commerce et la fabrication des étoffes de soie, Paris, 1852, t. II, p. 284, quand il a cru que par ce mot madame la Régente il fallait entendre la reine Catherine de Médicis. Il a oublié que la Régente répondait à notre Régente, titre qu'avait toute sa vie conservé Louise de Savoie, et que l'ambassadeur vénitien en 1546 n'avait pu traiter Catherine de reine. —

LE MARECHAL DE GIE ET L'EVEQUE DE LIEGE. 99 Un grave historien, Martin Du Bellay, généralement prévenu contre Louise de Savoie, a jeté dans ses mémoires quelques mots dont se sont emparés les écrivains qui, plus tard, semblent avoir pris à tâche de flétrir la mémoire de cette grande et sage princesse. Autant sont exacts et précieux les récits de Martin Du Bellay quand ils se rapportent aux événements militaires, autant ils ont besoin d'être contrôlés quand ils tentent de remonter aux véritables causes de ces événements. Il blame d'abord la conduite de la Régente, comme on ne cesse de désigner la mère du Roi, à l'égard d'Erard de La Marck, évêque de Liège, qu'elle aurait décidé à quitter le service de la France. C'était le frère du prince de Sedan, Robert de La Marck, et l'oncle de celui qui devint le maréchal de Fleuranges. Grâce à la faveur de Louis XII, Erard avait réuni le puissant évêché de Liège à celui de Chartres et à la riche abbaye de Saint-Michel d'Anvers. Non content d'être un des prélats les plus opulents de la catholicité, il avait brigué le chapeau de cardinal, et, digne membre d'une race turbulente et insociable, il s'indigna sous le nouveau règne de ne pas conserver l'indépendance d'allures que Louis XII avait tolérée. Le chapeau qu'il convoitait fut donné à Antoine Bohier, archevêque de Bourges, frère d'un général des finances, et parent du chancelier Du Prat. Soit pour le dépit qu'il en ressentit, soit parce que l'évêché de Liège lui rendait la bienveillance de l'archiduc plus avantageuse, Erard abandonna tout d'un coup ses bénéfices de France, et dans le temps de François I^{er} et l'archiduc

100 CHAPITRE IV. Charles, roi d'Espagne, sollicitaient en concurrence la couronne impériale, il alla offrir ses services 4 ce dernier, qui les accueillit avec le plus flatteur empressement. Il fut suivi de près ou même précédé dans sa défection par son frère le prince de Sedan, qui reprochait au Roi d'avoir cassé sa compagnie de cent hommes d'armes sans lui donner de compensation, et qui mit sa principauté de Sedan sous la protection de l'archiduc. Il est à remarquer que Robert de Fleuranges, fils du prince de Sedan et neveu de l'évêque de Liège, ne les suivit pas dans leur changement de front; il fut apparemment retenu par son amitié pour François I^{er}. En restant attaché 4 la France, il perdait autant que les autres espéraient gagner dans le parti contraire, mais il n'en demeura pas moins uni d'affection et de relations avec son père. On comprendra les exigences d'une pareille situation par le récit qu'il a laissé de cet incident. « Le Roy qui avoit eu autrefois quelque soupçon sur monsieur de Sedan pour l'amour de la royne Anne de Bretagne', pensant qu'il ne feust pas bien son serviteur..... il lui cassa sa compagnie, disant quelle estoit mal vivante, et sans point de faulte il en estoit ainsi?; et luy en devoit le Roy bailler une 1. C'est-a-dire en raison de l'amitié que Monsieur de Sedan avait pour la reine Anne de Bretagne. 2. Lettre de François 4 M. d'Aumont, lieutenant du Roi en Bourgogne : « Monsieur d'Aumont, j'ay veu par le contenu en une lettre que vous avez escripte 4 mons. de la Vieuville la manière et forme de vivre de la compagnie dont a la charge Mon

aulture, ce qu'il ne fist point. Et feust aussi ledict sieur de Sedan mal payé de ses pensions et estats; et monsieur de Liège, qui n'estoit a cette heure la point cardinal, vint a la traverse, mal content aussi, parce qu'il n'avoit point l'audience ni l'entrée ni la bonne chère qu'il avoit du feu roy Louis'. Et avec tous ces mécontentemens, et intelligence quils avoient avecques madame de Savoye?, abandonnèrent tous deux le service du Roy; et luy renvoya le sieur de Sedan son ordre..... Ainsi se retirèrent au service de l'Empereur*, lequel les traicta tres honnestement, et avoient autant d'estat que du Roy, de quoy les bonnes villes de Brabant et de Flandres estoient respondantes'..... Monsieur sieur de Sedan, qui est telle que je n'ay cause de m'en contenter. Et pour ce que désire y remedier et pouryeoir, je vous prie que, incontinent ces lettres veues, vous montez a cheval et assemblez toute la gendarmerie qui est par dela, ou ce que vous verrez qui sera nécessaire, et aussi les ban et arrièrebau du pays, et vous tirez la part ou sera ladite compagnie, et ce faict vous saissiez de ceulx qui ont esté et sont auteurs et conducteurs des maux et pilleries que faict lad. compagnie. Et sur tant que vous craignez d'encourir mon indignation, faictes en pendre et estrangler cinq ou six des plus apparens, le garde-bras sur l'espaule, et qu'il n'y ait faulte. Car si faulte y a, je m'en prendray a vous. Et 4 Dieu, M.d'Aumont, qui vous ait en sa garde. A Paris, ce jour d'avril. — Frangors. — Robertet. » 4. (Il avoit, dit Du Bellay, receu de ce roi tous les biens qu'il avoit, mesmes l'évesché de Liège et l'évesché de Chartres. » 2. Il est aisé de voir que ce fut la véritable cause de leur changement de front; il s'agit de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, gouvernante des Pays-Bas. 5. L'empereur Maximilien, souverain des Pays-Bas. 4. C'est-a-dire, je crois, que le prix de leurs états (de leurs charges et emplois) était payé sur les fonds que le gouvernement impérial demandait a ces villes. Cette facon d'acquitter

102 CHAPITRE IV. de Liège avoit en France ung bon évesché, qui s'appelle Chartre, qui est ung des meilleurs de France; et pour ce pensoient Je Roy et son conseil qu'il ne le debvoit point abandonner pour l'amour de cet évesché : de quoi ils se trouvèrent abusés, car l'Empereur luy fist merueilleusement grand bien, et le fist cardinal, et luy donna plus de soixante mille florins en bénéfice. Et la chose qui feust cause du partement dudict sieur de Liège feust que le Roy luy avoit promis de le faire cardinal, et le Pape en avoit accordé ung au Roy asa volonté; et avoit esleu monsieur de Liège pour l'estre, et avoit baillé 4 l'Advantureux la dépesche, de sa propre main et de Madame sa mère, tant au Pape qu'a luy : et alla veoir ledict Advantureux son oncle, et lui porta sa dépesche a luy, et ce temps pendant le Roy et Madame feirent faire aultre despesche en faveur de monsieur de Bourges, frère du général de Normandie, de la maison de Boyer. Or avoit monsieur de Liège son chancelier dudict Liège, qui avoit nom Aleandre, très scavant homme et honneste, poursuivant l'affaire de son maistre, lequel fist tant qu'il eust le double des lettres que le Roy escrivoit au Pape pour l'aultre, et les envoya 4 son maistre, de quoy il feust très mal content; et, a dire vray, ce feust très mal faict au Roy, nonobstant que, quand il luy feust remonstré, ledict seigneur Roy jura sa foy qu'il n'en scavoit rien; les pensions publiques était assez ordinaire en France, et voila pourquoi dans les comptes rendus des dépenses du Trésor on ne voit guère figurer celles de ce genre.

LE MARECHAL DE GIE ET L'EVEQUE DE LIEGE. 103 et
voila la principale cause qui fist départir monsieur de Liège'. » Ainsi le
mécontentement de l'évêque de Liège, s'il eut pour cause l'affaire du
chapeau de cardinal (ce qui peut sembler assez douteux), était dû au Roi
aussi bien qu'à Louise, puisque celle-ci n'aurait pas agi dans un sens
contraire aux recommandations de son fils. Il est d'ailleurs incontestable, et
sur ce point Du Bellay va s'accorder parfaitement avec Fleuranges, que
c'est Louise qui fut un peu plus tard Vintermédiaire du retour de M. de
Sedan au service de la France. Et les La Marck eussent-ils choisi la Régente
pour ménager cette réconciliation, si précédemment elle avait fait passer 4
Rome les dépêches clandestines qu'on lui a reprochées? Voici le récit de
Martin Du Bellay : « L'occasion pour laquelle on disoit que ledit évesque
du Liège avoit abandonné le service du Roy estoit que ledit évesque desiroit
estre cardinal, et le Roy luy avoit promis de le favoriser pour cest effect,
mesmes en avoit escrit a la Sainteté du Pape, lequel luy avoit promis un
chapeau pour un de ses serviteurs; mais quand ce vint a l'effect,
l'archevesque de Bourges, l. Il se peut que le Roi et sa mère aient changé
d'avis quand M. de Sedan eut quitté leur service, et qu'après avoir appuyé
la demande de M. de Liège ils soient revenus sur leur première
recommandation. Mais en tous cas, on le voit ici, le Roi était d'accord avec
sa mère. Le témoignage de Fleuranges, témoin intéressé du fait, doit
'emporter sur celui de Martin Du Bellay, qu'on verra plus loin. — La
nomination de Bohier au cardinalat est du 1^o avril 1517. [Il mourut dix-huit
mois plus tard, le 27 novembre 1548. Erard obtint 4 son tour le chapeau en
1524, sur la demande de l'Empereur.

104 CHAPITRE IY. frère du général Boyer, fut préféré audit évêque; et disoit-on que ses serviteurs, estans 2 Romme, avoient veu entre les mains des ministres du Pape lettres escrites de madame la Régente a Sa Sainteté, par lesquelles elle supplioit que, quoy que le Roy escrivist, il eust a préférer ledit Boyer, archevesque de Bourges : aussi disoit-on que ledit Boyer avoit donné au Pape quarante mille escus pour avoir ledit chapeau. Je ne scai s'il est vray (il eût fallu que Boyer eut eu peu de confiance dans le crédit de la Régente pour l'appuyer d'une somme aussi énorme : quatre-vingt mille livres, qui répondraient environ a huit cent mille livres d'aujourd'hui), mais ledit évêque du Liège print l'occasion de son malcontentement la dessus, et s'en alla au service de l'Empereur. » Voyez comme les « on-dit, on disait » vires accrescunt eundo. M. Polain, le grave et si honnête archiviste de Liège, en s'appuyant sur l'Art de vérifier les dates, arrange ainsi le passage de Du Bellay : « Krard avait engagé Francois [* a solliciter pour lui le chapeau de cardinal. Mais tandis que le monarque faisait poursuivre cette affaire a Rome, la duchesse d'Angoulême, gagnée par la promesse d'une somme de quarante mille écus, écrivit au nom du roi son fils et a son insu au pape Léon X et a l'ambassadeur de France qu'il désirait plutôt cet honneur pour l'archevêque de Bourges, frère de Boyer, trésorier de son épargne, qui avait promis les quarante mille écus, que pour l'évêque de Liège. La lettre fit son effet*. » 1. Esquisses et récits historiques de Vancien pays de Liège, 1842, p. 208.

LE MARECHAL DE GIE ET L'EVEQUE DE LIEGE, 105 Ainsi, ce n'est plus au Pape, c'est a Louise de Savoie que les quarante mille écus auraient été donnés. Cela s'accorde mieux avec l'idée qu'on s'est faite de avarice et de l'avidité sordide de la mère du Roi. Il faut pourtant dire 4 'honneur du partial Beaucaire qu'il n'a pas recueilli un mot de ce que l'on disatt du temps de Du Bellay. Il est assurément permis de croire que le chancelier Du Prat, dont la faveur était grande & Rome depuis la rédaction du concordat, a laquelle il avait eu tant de part, ne se fit pas faute de solliciter le chapeau en faveur de son parent l'archevêque de Bourges. Seulement un curieux paragraphe du Journal de Louise de Savoie doit nous mettre en garde contre tous les développements qu'on a donnés au récit de Du Bellay. Il mérite, sous bien des rapports, de nous arrêter : « En novembre 1548, le moine rouge, Anthoine Boyer, parent de nostre révérendissime chancelier et des inextricables sacrificateurs des finances, alla de repos en travail hors de ce monde; et lors fut faict une fricassée d'abbayes, selon la folle ambition de plusieurs papes. » Voilà qui déroute bien des jugements. Dans ces personnages, le moine rouge dont l'enfer va faire justice, le révérendissime chancelier et les autres inextricables dilapidateurs des finances, reconnaitrons-nous les amis de Louise de Savoie? Kt ne s'abuserait-on pas en présentant le révérendissime chancelier Du Prat comme son confident intime? Quel en est après tout le fondement, de tout ce qu'on a dit

106 CHAPITRE IV. de la parfaite communauté d'intérêts et de pensées qui aurail existé entre le chancelier Du Prat et la Régente? Faut-il nous en rapporter de confiance a Vindigne Beaucaire, un demi-siècle après la mort de tous ceux qu'il a poursuivis de ses allégations mensongères? Une telle autorité est insuffisante. Du Prat fut un grand ministre, et il etit volontiers accepté le reproche singulier que lui adresse le président Hénault d'avoir été vendu a la cour. Qui devait V'être en effet, smmon le chancelier de France? Mais son dévouement aux intérêts du Roi ne prouve pas quil ait été, comme on l'a dit souvent, l'A4me damnée ou V'esclave des volontés de Louise de Savoie, ou que celle-ci n'ait rien fait que par ses avis. Un gonfalonnier de Florence, désolé de ne pas voir le Roi prendre assez 4 coeur les intérêts de sa patrie, en rejette la faute sur la désunion de ceux qui gouvernent au nom du Roi : « Questo crediamo che provenga da quello che ci é detto, che in cotesta corte non sia governo, e il Christianissimo non esser ben disposto, ne attendere alle faccende; e che molte non gli sono conferite, per non gli dar dispiacere; e Madama, e il cancelliere, e 'ammiraglio, oltre a non esser di quella capacita che si converrebbe a un tanto governo, non esser uniti*. » Revenons aux La Marck. M. de Sedan ne demeura pas longtemps au service de l'Empereur: un riche gentilhomme, nommé Aimeri ou d'Esmery, avait été contraint par Jugement des pairs de Bouillon de rendre aux enfants du prince 1, Négociations entre la France et la Toscane, t. II, p. 1008; lettre de l'ambassadeur Giuliano Soderini du 18 novembre 1528. vO

LE MARECHAL DE GIE ET L'EVEQUE DE LIEGE. 107 de
Chimay, de la maison de Croy, la ville d'Hierges, dans le duché de
Bouillon. D'Esmery, qui avait prêté a Charles avant son élection a lempire
une forte somme d'argent que celui-ci n'était pas en état de lui rendre, avait
obtenu en récompense de ce prêt qu'on revisdt la première sentence, et
qu'on le remit en possession d'Hierges. M. de Sedan, dont la femme était de
la maison de Chimay, avait réclamé près de l'Empereur et n'avait pas
obtenu justice. « Tellement, dit Martin Du Bellay, que voyant que justice
luy estoit déniée, et qu'il estoit bien loing d'estre récompensé et favorisé, il
se retira devers le Roy, estant mesmement a cela sollicité par sa femme et
par celle de monseigneur de Florenges son fils, laquelle estoit fille du comte
de Brenne, de Ja maison de Sallebruche, lesquelles, par une gentille
invention, avoient auparavant trouvé moyen de venir en France et préparer
les choses envers Madame, mère du Roy; de sorte que toutes vieilles
querelles furent assopies et mises sous le pied, et iceluy seigneur de Sedan
bien recueilly lorsqu'il vint trouver le Roy 4 Romorantin, ow il estoit,
blessé d'un coup de tison sur la teste, auquel il meit entre les mains et sa
personne et ses places, luy suppliant de luy donner ayde, faveur et secours
pour avoir justice du grand tort et injure qu'on luy faisoit. » Fleuranges
complète le récit de Du Bellay : « Monsieur de Sedan estoit au service de
l'Empereur, et lavoit accompagné a Aix... et conta a l'Empereur la querelle
qu'il ayoit avecques lui [le sieur d'Aymerie]. L'Empereur lui promist de lui

108 CHAPITRE IV. faire raison et dura la chose bien longuement avant qu'elle vint a son effect; de quoi se courrouca le dict sieur de Sedan merueilleusement, pensant qu'il estoit homme pour faire autant de service a l'Empereur que le dict sieur d'Aimerie.... Et quant il feust a Sedan, manda audict Empereur que s'il ne lui plaisoit d'y faire la raison, il abandonneroit son service. Et lui feust faicte response de l'Empereur qui n'estoit pas de grande substance'; pour laquelle chose abandonna le service de Empereur, qui en eust grand regret, et principalement madame de Savoye (Marguerite). « Ce faict, l'Advantureux qui estoit son fils, ne son moit pas... et, incontinent qu'il sceut ces nouvelles, se retira vers lui a Sedan, la ot il feust faict bonne chère. Et portoit ledict Advantureux tout plain de bonnes nouvelles que madame la Régente farsort audict sieur de Sedan... Le roi de France et madame sa mère scachant que le sieur de Sedan estoit parti de l'Empereur mal content, mandèrent madame de Sedan venir a Blois, ou feust conclud son estat, qui montoit a dix mille francs tous les ans, dix mille escus comptants, trois mille francs pour la dicte dame de Sedan et a chascun de ses enfans dix mille; et cinquante hommes d'armes... Et la dicte dame de retour a Sedan, le dict sieur [de Sedan] partist pour aller a Remorantin vers le Roi, la ot lui feust rendu son ordre; et lui feirent le Roi et madame sa mère bon recueil. » 1. Cest-a-dire qui n'était pas tres sérieuse.

LE MARECHAL DE GIE ET L'EVEQUE DE LIEGE. 109 J'ai exposé les pièces de ce deuxième procès; c'est à la saine critique à décider si l'on a droit de reprocher à Louise de Savoie d'avoir été, par sa conduite à l'égard du prince de Bouillon, la principale cause de la grande guerre qui, durant plus d'un demi-siècle, devait désoler l'Europe entière. Michelet, dont l'imagination malade plane toujours au-dessus de la réalité, accable Louise de Savoie de tous les genres d'opprobre. Qui sait si François I^r n'était pas un bâtard? Louise a volé les quatre cent mille écus destinés à Lautrec; elle a poursuivi d'une haine furieuse madame de Chateaubriant et ses frères; elle a par ses persécutions d'un amour sensuel et de vengeance obligé le connétable de Bourbon à quitter la France. En un mot, elle a été le mauvais génie de François. Mais si je parviens à prouver, comme je ne doute pas de pouvoir le faire, que Louise de Savoie, innocente de la défection de la maison de La Marck, n'eut rien à se reprocher dans le jugement de Semblangay, ni dans le procès et la défection du connétable de Bourbon, que restera-t-il des reproches que les historiographes ont accumulés contre sa mémoire? Comment établira-t-on ses mauvaises mœurs, son insatiable avarice, son caractère emporté et vindicatif? La fausseté de ces allégations une fois reconnue, on ne devra plus voir dans la mère de François I^r qu'une princesse sage, pieuse et discrète, le modèle de toutes les mères, aimée et constamment vénérée de ses enfants pour lesquels elle avait vécu; toujours occupée à seconder les in

140 CHAPITRE IV. tentions de son fils, 4 le suppléer dans tous les devoirs de la royauté, usant, pendant son éloignement et sa captivité, de son pouvoir de régente pour maintenir l'ordre public et les droits de la couronne, prévenant les factions, et s'entourant des meilleurs conseils. Ceux qui Vaccusent d'avoir ambitionné la régence ne devraient pas oublier qu'elle avait eu recours 4 tout ce qui dépendait d'elle pour détourner son fils de passer une seconde fois en Italie, ou Pavie l'attendait. Que ne fit-elle pas pour abréger la captivité de son fils? quel sacrifice n'imposa-telle pas a sa tendresse maternelle, en livrant au moins généreux des vainqueurs ses deux jeunes petitsfils au lieu des douze plus grands capitaines de la France? Le traité de Cambrai, publié le 5 aout 1529 et conclu par elle, ne rendit pas seulement au Roi ses deux enfans, il passa une raie sur celui de Madrid, dont Francois I* n'avait pas rempli les conditions exorbitantes. C'est comme substitution de un a l'autre qu'il convient de le considérer : le Roi ne cédait plus que les conquêtes que la dernière guerre lui avait enlevées; l'état de paix tant désiré succédait 4 état de guerre, et la France se retrouvait telle a peu près que le roi Louis XII]'avait laissée. Louise, on le voit par les lettres et les épîtres de Marguerite, fut constamment en proie 4 de cruelles infirmités; elle semblait les oublier quand Vintérét .de 'Etat et de son fils réclamait son activité'. 1. Gaillard veut bien reconnaître que le traité de Cambrai, (si nécessaire, que la duchesse [d'Angoulême] sut terminer avec tant de promptitude, est un bienfait que les Francois ne

\ LE MARECHAL DE GIE ET LEVEQUE DE LIEGE. 4111 Un point que jusqu'ici personne n'a essayé de contester, c'est l'affection profonde et l'unité de sentiments qui ne cessa d'exister entre Louise de Savoie et ses deux enfans. Les lettres et les épitres de Francois et de Marguerite sont remplies de ces témoignages de tendresse maternelle, filiale et fraternelle. Ils formaient, disaient-ils, une trinité que rien ne pouvait disjoindre : douleurs et joies, tout était commun entre eux, si bien que les souffrances de Vesprit et même du corps chez l'une des trois personnes devenaient aussitôt, pour ainsi dire, celles des deux autres. C'est ainsi que Francois recommande agréablement à sa sœur, enceinte alors, et dont la grossesse était fort pénible, de supporter courageusement ces crises, si elle ne veut pas lui en donner le contre-coup. Dans le même temps, mai, juin et juillet 1529, Louise de Savoie était en conférence à Cambrai pour la paix définitive et le retour des enfans de France ; Marguerite, dans sa réponse à l'épître de Francois, parle beaucoup de leur mère : Le seul sentiment de chose à moi tant chère Me vient crier : « Las, fais-tu bonne chère, doivent pas oublier. ») Mais, ajoute-t-il avec le père Daniel, « la duchesse d'Angoulême ne répara point par ce traité la double perte du Milanais, qu'elle avait causée par sa haine pour le maréchal de Lautrec et pour le connétable de Bourbon. » Or, Louise de Savoie n'eut jamais de haine pour Lautrec, ni de haine ou d'amour pour Bourbon. Et l'on ne peut lui attribuer la moindre part dans la perte du Milanais ni dans la conspiration du Connétable. C'est ce qui sera établi dans la suite de ce livre.

112 CHAPITRE IV. Vouldroys-tu bien rire, voyant ton frère
N'ayant secours que de sa foible mère, Qui sans repoz travaillant jours et
nuytz En surmontant la force des ennuyz, Vont loing de toy? et, quoy que
l'on te die, Ta mère n'est quicte de maladie... » Mais toy qui as tousjours
foy conservée Et envers tous sa coustume observée, Rendant contant Dieu
et ta conscience, Par ta vertu, douceur, foy, patience, Tenant 4 tous parolle
et. vérité, Honneur tu as, non ennuy, mérité. Car tu ne quiers sinon ce qui
est tien', Celuy qui l'a scait bien qu'il n'est pas sien. C'est ung trésor qui
faict tant travailler Fils et mère, et nuyt et jour veiller Qu'oncques ne fut
trouvé en escripture Pareille amour ne si bonne nature. La se monstre
qu'elle est extrême et grande. Quand sus l'eage et la force commande...
Mais regardez ce qu'a soustenu celle De qui le nom ung seul bon cueur ne
celle : A elle eu peur de mal, de mort, de guerre, Comme Anchises qui
delaissa sa terre? Non : chascun scet que sa seure constance De ton pays
fust la seulle défance. Pour dire vray, nous ferions une histoire, Dont toy et
moy avons bonne mémoire, De tous les faiz que pour nous elle a faiz,
Seulle portant, nous soulajant, le faiz; Et maintenant qu'elle est foible et toy
fort, Tu la soustiens comme son reconfort, Non moins souffrant par ta
compassion Qu'elle endure de mal et passion... 4. Les deux fils du Roi.

LE MARECHAL DE GIE ET VEVEQUE DE LIEGE. 413 Le
reconfort que tu dis que doys prandre En mon enfant', je ne Je puis
entendre. J'en sans le mal, le bien m'est incognu : L'un est présent, l'autre
n'est pas venu. Je sens très bien souvent qu'il frappe fort, S'esjouissant du
gracieux rapport Que l'on m'a faict de la liberté briefve De tes enfans dont
la prison trop griefve?; Mais il me garde que mon devoir ne foys* A ceulx
que j'ayme plus que luy mille foiz. Hélas! fault-il de vous perdre la veue
Pour satisfaire 4 la chose incongnue?... Kt si n'estoit que tu le me deffendz,
Je ne craindroys le corps ny les enfans, Pour te suivre, estimant moins ma
vie Que de faillir a ceulx que j'ay envye; Mais l'ordonnance 4 moy par
vous deux faicte De conserver l'ceuvre qui n'est parfaicte Rend cueur et
corps, sens et entendement Du tout subget au tien commandement*. On
me pardonnera de puiser encore, dans l'épître que Marguerite écrivit &
Louise de Savoie en apprenant le bon résultat des conférences de Cambrai,
d'autres preuves de l'affection profonde et méritée de la fille pour la mère :
Ayant ouy par la joyeuse voix Desja commune, en ce chasteau de Bloys,
Que vous avez la chose recouverte Sans qui*® tout gaing vous n'estymez
que perte ; 1. En Penfant que je porte. 2. Nous afflige trop. 5. Il m'interdit
de faire mon devoir. 4. Bibl. Nat., f. fr., n° 2372, f° 73 et suiv. 5. Sans
laquelle. — Pour la reddition des fils du Roi, « toute la Gaule, dit G.
Paradin, démena grand joye en entrées triomVt 8

444 CHAPITRE IV. Que vous avez maintenant a voz yeulx
Lobgect plaisant qui les contante myeulx; Que vous avez la veue au lieu
ancrée Qui de tous pleurs et larmes la recrée; Que vous tenez en voz braz
estenduz Les désirez et les tant attenduz; Que vous tenez 4 seure delivrance
Le bien et l'heur et delices de France, Qui vous feront, maulgré fortune
amère Nommer partout très heureuse grant mère, Mère je diz qu'on a veu
tant souffrir Pour saine vie 4 ses -enfans offrir, Chascun me dit pour plus
me resjouyr La joye et Vheur dont vous pouvez joyr, Qui sont si grans
maintenant que la preuve En vostre face et parolle s'en treuve... Cent foiz le
jour je vous contemple et pense Que vous avez maintenant la présence De
voz troys filz et d'une dame aussi Que nommeray vostre fille sans si'. A
tout propoz et toute heure il me semble Que voy le Roy et elle et vous
ensemble, Au cabinet, compter de voz fortunes Que vraye amour faict 4
vous troys communes. C'est, sans mentir, ung singulier plaisir Ramentevoir
entre amys 4 loisir Pour passetemps les fortunes passées, Lorsqu'elles sont
de bonheur compensées ; Et m'est advis, ainsi je le veulx croire Pour mon
grant bien, qu'avez de moy mémoire, Me souhaitant en vostre compagnie,
Dont je ne puy d'esprit estre bannye. phales, joustes, feuz de joye et autres
esbattemens, comme estans sortis les Frangois d'une tempeste et périlleux
naufage et recréez d'un nouveau soieil, amenant sérénité et alaigre
tranquilité de temps. » 4. La nouvelle reine Eléonore d'Autriche.

LE MARECHAL DE GIE ET V'EVROQUE DE LIEGE. 415 En y
pensant a bon droict je souspire, Kt d'un désir très ardent je désire De
pouvoir estre en quelque coing et angle Ung petit point de ce parfaict
triangle. Cing ans y a' que vous viz en ce lieu, N'ayant secours ne médecin
que Dieu, En maladie, hélas! si très extrême Que du penser j'en devien
palle et blesme. Ung an après, pour heureux avantaige?, Je fiz d'Espagne
en travail le voyaige Ou me faillut comme en poste courir, Kt la trouver sur
le point de mourir Celluy qui seul, au temps de la misère, M'estoit mary,
père et très aymé frère'... Louise de Savoie parait avoir conservé toute
l'activité de son intelligence et tout l'intérêt que ne cessé rent de lui inspirer
les fortunes diverses du Roi son fils bien-aimé, en dépit des souffrances
physiques auxquelles elle fut constamment en proie, et qui la conduisirent
au tombeau le 22 septembre 1531, dans sa cinquante-sixième année. Elle fut
vivement regrettée dans toute la France; ses enfants surtout ressentirent la
grande perte qu'ils faisaient. Francois 1^{er} ne remit pas a Marot ou a quelque
autre poète latin ou français le soin de faire son épitaphe; il voulut remplir
lui-même ce pieux et douloureux devoir : Cy gist le corps dont l'dme est
faicte glorieuse Dans les bras de celuy qui la tient précieuse, Car la créant
voullut d'un voile la vestir Tout remply de vertu, qui ne vouldroit mentir. 4.
En 1524. 2. Dans l'esperoir d'être utile au Roi. 5. Bibl. Nat., f. fr., n° 2372, f°
95 et suiv.

116 CHAPITRE IV. On doit tenir heureux le siècle qui l'a veue,
Et malheureux ceulx-la qui par mort l'ont perdue. Que direz-vous, la
France? en quel plainct honorable Pourrez-vous regretter celle tant
proffitable Non seulement, a vous qui estiez ses amys, Voyant quelle
louange elle a des ennemys? N'a elle soustenu par son sens et prudance
L'effort de tout malheur venant 4 vous, la France? Respondes moy et dites,
pleurans en vérité, Que bien elle a de tous dueil et loz mérité. O cueur qui
ne sentiez de femme que le nom, Immuable vertu, tant digne de renom, Tant
crainte d'ennemys, des vostres plus aymée, Des meschans le contraire et
des bons estimée, Qui avez triomphé du malheur triomphant, Sauvant le
vostre honneur, paix et le vostre enfant, En guerre soustenant, avec la paix
réduicte Par vostre grant vertu et très saige conduicte! Las! comme est grant
vostre heur, puisqu'en hault habitez! Car ca-bas nous avons de mauulx
infinitez. Pour le moins vostre corps de nous sera pleuré Comme celuy qui a
sans cesser labouré A suivre l'esperit achevant son passaige, Qui a esté finé
a la fleur de son eage Avecques plains et pleurs et mémoire éternelle Aussi
long temps que peult louange temporelle, Mais que diray-je plus? Quant
ung prince ou princesse De ce monde s'en va, l'on voit adone sans cesse
Poètes, orateurs, trouver inventions A déplourer leur mort, mouvans
affections Par leurs piteux escriptz; mais ceste noble dame A tant eu de
vertu et glorieuse fame Que plus sont empeschez ses louanges escrire Que
matière chercher pour bon subget eslire. Par quoy je finerai ma dolente
escripture, Kstant bien asseuré que si le monde dure

LE MARECHAL DE GIE ET VEVEQUE DE LIEGE. Autant
qu'il a duré, que point n'aura seconde L'aprochant de vertu en cestuy mortel
monde. Dont nous fault endurer que ceste heureuse chair Se joigne
glorieuse a l'esperit tant cher, Et cependant prier qu'a elle et nous pardonne
Noz défaulx le facteur qui toute chose ordonne!. 1, Bibl. Nat., f. fr., n°
2372, f° 135 et suiv. 117

CHAPITRE V MADAME DE CHATEAUBRIANT Françoise de Foix, dame de Chateaubriant, a, jusqu'à présent, tenu peu de place dans la véritable histoire. On savait seulement que, mariée à Jean de Montmorency-Laval, sire de Chateaubriant, elle avait été maîtresse de François I et était morte le 46 octobre 1537. En revanche, les faiseurs d'anecdotes en avaient fait leur proie, et ne l'avaient laissée qu'après l'avoir complètement défigurée. Elle appartenait à la grande maison de Foix. Fille de Jean, vicomte de Lautrec, et petite-fille de Gaston IV, comte de Foix, elle eut pour frères trois grands hommes de guerre, dont le bon renom datait du règne de Louis XII. En 1542, l'aîné, Odet, vicomte de Lautrec, avait été laissé parmi les morts sur le glorieux champ de bataille de Ravenne : on lui trouva vingt blessures, que, par une sorte de miracle, on parvint à cicatriser⁴. Le second frère de Françoise, Thomas, seigneur de Lescun, connu sous le nom de l. Odetus Fuwius... viginti vulneribus debilitatus, inter mortuos inventus est, et ad suos relatus ac mox Ferrariam Ueductus, sedulaque medicorum opera curatus pristinas vires recuperavit... qui, tribus mensibus, tot insignes victorias, imperator antequam

MADAME DE CHATEAUBRIANT. ' 119 maréchal de Foix, mourut 4 Pavie, et le troisième, André, sire de Lesparre, après avoir fait la conquête passagère de la Navarre, avait reçu, au retour, un coup de feu qui l'avait aveuglé, et non tué, comme le dit Michelet'. Il survécut seul & sa sœur. On ignore l'année précise de la naissance de Francoise : on sait seulement qu'on l'avait mariée, en 1509, fort jeune, a Jean de Laval, sire de Chateaubriant. Une méprise s'est glissée, nous le croyons, dans les généalogies de la maison de MontmorencyLaval. Si elle n'a pas été relevée, c'est qu'on n'avait pas intérêt a le faire, celui qu'elle concernait n'ayant pas laissé de postérité. La terre de Chateaubriant avait été portée dans la maison de Laval par Francoise de Dinan, mariée a Guy XIV. Guy, mort en 1486, avait laissé deux fils : l'ainé, Guy XV, comte de Laval, était mort en 1496; le second, Francois, avait eu pour apanage la baronie de Chateaubriant; comme il était mort, le 5 janvier 1503, sans postérité, la seigneurie de Chateaubriant était revenue 4 son neveu Guy XVI, lequel, mort en 1531, laissait deux fils et plusieurs filles. L'ainé des fils fut Guy XVII, marié a Claude de Foix, fille du maréchal de Lautrec, et par conséquent nièce de notre Francoise de Foix. Jean de miles, prima adolescentia adhuc imberbis, tanta celerttate consequutus sit, ut principem locum inter christianos duces omnium consensu sibi vindicaret, annum vicesimum tertium non ita pridem ingressus (Belcarit Commentarit, p. 589). Voila le grand capitaine qui, suivant les historiographes, avait eu besoin du crédit de sa sœur pour obtenir et conserver les hauts emplois qu'il remplit sous le successeur de Louis XII! 1. Hist. de France, éd. de 1855, t. VIII, p. 155.

120 CHAPITRE V. Laval fut le second fils de Guy XVI, qui lui avait, de son vivant, cédé la terre de Chateaubriant. La méprise dont j'ai parlé est d'avoir fait de Jean de Laval un fils de Francois de Laval, qui le premier s'était intitulé sire de Chateaubriant. Mais ce Francois était mort en 1503, et Francoise de Foix dans ses lettres, dont on ne pourra plus contester l'authenticité, parle, en 1522, de son beau-père et de sa belle-mère ; ce beau-père ne pouvait donc être Francois de Laval. Nous voyons Jean de Laval assister avec sa femme, le 28 février 1518, au triomphant baptême du premier dauphin, Francois'. Leur présence a la cour de France s'explique par l'affection qu'Anne de Bretagne avait toute sa vie témoignée pour la maison de Laval. La feuë reine avait été élevée par Francoise d'Albret, dame de Dinan et de Chateaubriant, femme de Guy XV et tante de Francoise de Foix. En 1521, Jean de Laval était capitaine de quarante lances, qu'il conduisit cette année en Picardie. « Lors, dit le Bourgeois de Paris, futlevé par monsieur le grand sénéchal de Normandie (Pierre de Brezé) et monsieur de Laval (Guy XVI) jusques au nombre de huict a dix mil hommes, tant de cheval que de pied, pour mener en Picardie contre les ennemis. » La correspondance inédite du maréchal de Chatillon nous montre a cette date Jean de Laval enfermé dans la ville de Mouzon, que les Impériaux serraient de près, et qu'ils emportèrent malgré la belle défense du gouverneur, Saladin d'Anglure?. 1. Chronique du roi François premier, p. 27. 2. Journal d'un bourgeois de Paris, p. 180.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 121 Dans les lettres de Marguerite d'Angoulême, publiées en 1841 et 1842, on voit cette princesse constamment unie d'affection et d'intérêts avec Jean de Laval et les deux Montmorency, Guillaume et son fils, le fameux Anne, grand-maitre, puis connétable de France. C'est au Grand-Maitre que, par un acte entrevifs, daté du 5 janvier 1539, quinze mois après la mort de sa femme, Laval fait donation de tous ses biens au détriment de ses parents plus proches. Ceux-ci essayèrent plus tard de faire annuler l'acte qui les frustrait, en alléguant la captation et l'affaiblissement des facultés du donateur. Le Parlement n'admit pas leurs réclamations, et la belle terre de Chateaubriant demeura réunie aux immenses domaines du connétable de Montmorency. Brantême, dont le témoignage a toujours besoin d'être contrôlé, prétend que ce fut pour obtenir du roi l'ordre de Saint-Michel que Laval aurait dépouillé ses héritiers naturels au profit du grand-maitre Montmorency. Vincent Carloix n'est peut-être pas digne de plus de confiance; voici toutefois comment il parle de cet incident, qui pour la ville de Rennes ne sera peut-être pas dépourvu d'intérêt. Les Etats de Bretagne', « qui avoient gagné le cœur du Roy, eurent opinion, s'ils demandoient quelque chose à Sa Majesté..., que facilement ils Yobtiendroient; et ils trouvèrent que la ville de Rennes... avoit faute d'un port ou havre... pour la rendre l'une des bonnes villes du royaume... Ce qui 1. Mémoires de la vie de François de Scépeaux, maréchal de Vieilleville. Paris, 1757, t. 1, p. 118 et suiv.

122 CHAPITRE V, seroit très aisé, en faisant approfondir la riviere de la Villennes qui passe au travers de la dite ville, et élargir ses flancs et chantiers de dix ou douze toises... et la faire entrer dedans le bras de mer qui monte jusques a Messac, distant dudit Rennes huit ou neuf lieues pour le plus ; et que par ce moyen les grands navires... qui viennent 4 la Roche-Bernard, Rieux et Redon, pourroient flotter jusques audit Rennes... » Le Roi, voulant juger par lui-même, « descendit jusques a Redon, et prenoit luy-même la peine de faire planter les paulx, aligner le cordeau... comme un ingénieur. » Et pour l'exécution des travaux, il laissa « tous les rachapts de Bretagne qui lui pourroient échoir, sans autre limitation d'années ny de tems que jusques a ce que tout ce dessein fut entierement parachevé. » Pour faire état des deniers susdits, les Etats nommèrent M. de Chateaubriant, et le supplièrent d'en accepter la charge, ce qu'il fit volontiers. « Et commença dès la première année a y mettre environ deux cents gastadours (manceuvres) pour faire paroistre au peuple son affection. Mais l'année susequente, il s'y rendit un peu nonchallant... Il employa ces deniers, pour le moins la pluspart, a ses propres bastimens et bien peu al'autre atelier... De sorte que cet argent, onze ou douze ans durant, se consumma pour ses édifices et en l'améliorement de sa maison de Chasteaubriant. » Le Connétable, averti par La Pommeraye, président des comptes de Bretagne, de l'abus que faisait le gouverneur des deniers du Roi, jugea convenable de ne pas procéder envers le dépositaire infidèle par me

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 123 naces ouvertes de confiscation. Il comprenait qu'il eut perdu son temps, « veu que l'autre avoit un si grand crédit 4 la cour que le Roy luy eust donné et quité tous lesdits deniers, & quelques sommes qu'ils eussent pi monter, en faveur d'une personne que je ne puis et ne veux nommer, qui estoit auprès de S. M. en telle autorité et respect* qu'en un besoin elle eust fait succomber le mesme Connétable. » Chateaubriant n'ignorait pas la mauvaise situation dans laquelle il allait se trouver. Il apprit alors que le connétable était arrivé 4 Nantes. Il se hata d'aller l'y visiter pour le supplier de venir en sa maison « pour la donner ordre aux affaires qui l'avoient fait descendre en son gouvernement... L'autre, avec un visage sévère, luy répondit : qu'il ne partiroit pas de la province sans l'aller voir; » et commanda au président La Pommeraye « que tous les receveurs de la Bretagne... eussent dedans dix jours a se trouver par devers luy 4 Nantes... afin qu'il leur montre son pouvoir et l'urgente occasion qui le meine pour le très exprés service du Roy et de l'abus de ses finances et de l'averment (le détournement) d'icelles depuis douze ans. Kt cela dit, il se retira en sa chambre, sans que personne vivant pust parler a luy de tout le reste du jour... « Par ce commandement fut frappé le coup qui 1. L'éditeur des Mém. de Vieilleville met en note: « La duchesse d'Etampes.)) Mais Carloix semble avoir entendu Madame de Chateaubriant, qui d'ailleurs n'était plus en faveur a Pépoque ot l'on place la recherche du grand-maitre Montmorency.

124 CHAPITRE V. engendra le contract. Car Monsieur de Chasteaubriant, perdant le courage, ne cessa qu'il n'eust parlé a luy, le lendemain au plus matin, ayant le Président avec luy; et y furent trois bonnes heures ensemble. Et au sortir de la, ils partirent tous apres disner pour aller 4 Chasteaubriant y consommer quelques jours en bonnes chères; durant lesquelles Monsieur le Connestable envoya devers le Roy son secrétaire Berthereau, avec mille louanges du sieur de Chasteaubriant... et parce qu'il avoit longtemps qu'il faisoit service 4 Sa Majesté en estat de gouverneur, avec infinies dépenses, sans jamais en avoir aucune rémunération, il luy sembla que Sa dite Majesté y devoit avoir esgard, comme a personnage très digne d'une grande récompense... » Kt Berthereau « apporta un brevet, depesché 4 Chambourg, signé de la main du Roy... qui portoit quittance générale de tous les deniers de rachapts que jamais recut le sieur de Chasteaubriant.... pour le récompenser des très-grands et signalés services qu'il avoit faits et fera encore a Sa Majesté... Par ceste ruse fut soustratée (soustrait) cette succession, en laquelle Monsieur le prince de la Roche-sur-Yon ny sa femme ne purent jamais rentrer... mais estant intervenue la mort du sieur de Chasteaubriant, la donnoison demeura en sa force, comme faile entre vivants. Mesme jay veu M. de Vieilleville, comme héritier pour son sixiesme de Madame la princesse de la Roche-sur-Yon..., plus de trente ans après la confection du contrat, assembler, en sa maison de Paris, rue des Pénitentes, que possetde aujourd'huy M. le comte

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 125 de Fiasque, Messieurs les Présidents de Thou, Séguyer et de Morsant, avec deux fameux avocats, Mango et Versoris, sous ombre de leur donner a disner, ot ladite princesse estoit, faire consultation de cette matière : mais après en avoir disputé quatre bonnes heures, n'en rapportèrent que perte de tems et d'argent. » Tout en tenant compte de la mauvaise humeur Whéritiers présomptifs évincés, on peut présumer que Montmorency avait fait agir certaines influences auprès de M. de Chateaubriant et que le président La Pommeraie avait été pour quelque chose dans le succès de ses poursuites. Plusieurs passages des lettres de Marguerite semblent prouver qu'elle connaissait les vues du Grand-Mailre et qu'elle s'y intéressait. Ces lettres répandent d'ailleurs quelques lumières sur la situation respective de Monsieur et de Madame de Chateaubriant. Citons-en partie. En 1536, Chateaubriant avait été gravement malade : a son retour en santé il se disposait a rejoindre en Dauphiné l'armée du Roi, qui, grace aux prudentes mesures du souyerain, parvint a chasser les Impériaux de cette partie du territoire. Marguerite écrit au GrandMaitre : « Ce porteur vous dira comme M. de Chasteaubryant et moy sommes icy prests a aller ou vous voudrés, vous assurant que vous ne feistes* peu pour sa santé et pour ma consolation de le laisser icy avecques moy. Et si toust que nous saurons vostre partement nous gaignerons les del. Et non faictes comme dans l'imprimé.

126 CHAPITRE V. vanz, mais que nul des troys ne demeure
malade. » (Lettre 113.) Dans la lettre suivante, de la même année,
Marguerite 'laisse.percer son aversion pour la maison de Foix, en
recommandant pourtant au Grand-Maitre le comte de Carman. « Il n'y a, dit-
elle, que luy de la maison de Foix dont je vous ouse proumettre que le Roi
tirera bon service. » Il est vrai qu'en 1536 Lautrec et Lescun étaient morts,
l'un devant Pavie, l'autre devant Naples, et que Lesparre était demeuré
aveugle d'une blessure également recue sur les champs de bataille. Avec les
lettres 145-118, nous retrouvons Marguerite et Chateaubriant en Provence, a
Nimes, a Valence, en Dauphiné. Dans la cent vingt-cinquième : « J'ay veu,
dit-elle, des choses qu'il m'a semblé que je ne les devois celer 4 messieurs
de Chasteaubriant et de Villendry* comme a ceulx que je congnois estre
vous-mesmes. » Elle ne pouvait mieux nous prouver Vintimité des relations
qui existaient même avant 1536 entre Chateaubriant et Montmorency. En
revenant de Provence, elle s'arréta chez Jean de Laval, et quand Francoise
de Foix eut rendu le dernier soupir, elle remercia le Roi des témoignages de
faveur qu'il avait alors donnés au gouverneur de Bretagne. « Monseigneur,
j'ay veu M. de Chasteaubriant, quia esté si près de la mort que a peine le
pouvoit-on reconnoistre, et sia ew bien grant regret de sa femme. 1. Pourvu
que... 2. Breton, sieur de Villandry, qui contresignait d'ordinaire les lettres
du Roi.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 127 Mais le bon traitement qu'il vous plect luy faire et la joye qu'ila eu de me voir l'a fort amendé. Et, 4 ce que jay peu entendre de vos bons serviteurs, vous eussiez fait une grande perte, car il n'a regart ny 4 son proufist ny a complaire a nulluy pour vostre service. » Dans une autre lettre elle semble entrer dans les vues du Grand-Maitre relativement 4 la donation que Jean de Laval lui avait déjà faite de ses biens : « Mon nepveu, combien que vos affaires ne vous doivent laisser [le temps de] lire ceste lettre, sy fault-il que je vous die deux choses : l'une que j'ay veu a Chasteaubryant le seigneur de la maison, ayant encores un peu de fievre, dont il a esté guéry 4 ma venue, el m'a fait telle chère* que vous pouvez penser... L'autre point est de mademoiselle de Laval quy est fort ennuyée depuis la mort de sa tante', et sy fait une grande desperence. J'en ay parlé a La Pommeraye, mais nous n'y voyons ordre sy vous ne la retirés, luy rompant son train, et sy ne luy ferés peu de bien pour sa santé de luy oster ceulx qui ne cessent de la faire ennuyer et luy mettent en la teste tout plain de fascheries, a quoy par vostre commandement saura bien donner ordre ledict La Pommeraye, quy vous est tel servicteur que vous congnoissés. Sy vous voulés que en attendant vostre retour elle viengne la ot est ma fille*, vous scavés que tout ce que j'ay est a vous. » 1. Et non chose comme dans l'imprimé. 2. Sa grand'tante, comme fille de Claude de Foix, femme de Guy XVII. 5. Sans doute au Plessis-lès-Tours.

128 CHAPITRE VY. Une raison politique avait pu décider la sceur de Francois I" a prendre parti pour Jean de Laval contre les Laval. Ceux-ci étaient Bretons avant d'être Francais, et Chateaubriant ne dissimulait pas son attachement au parti du Roi. « Ceux de la Basse-Bretaigne, écrit encore Marguerite au Roi, le tiennent [M. de Chateaubriant] pour mauvais Breton, mais pour trop bon Francoys. » Mais en voila bien assez sur cette affaire de succession ; qu'il me suffise de signaler le jugement qu'en fait Michelet ' : « M. de Chateaubriant, qui passait pour avoir fait mourir sa femme, s'en tira en léguant son bien 4 Montmorency. » S'en tira : il Vavait donc réellement fait mourir? Voila une troisième explication du legs de Chateaubriant. Il fit de Montmorency son héritier, suivant Vieilleville, pour prévenir un procès en péculat; suivant Brantême, pour obtenir le cordon de Saint-Michel; suivant Michelet, qui d'ailleurs a ici pour garant Varillas, pour « se tirer » du meurtre de sa femme! Je ne demande plus que la permission de transcrire une lettre écrite par le mari de Francoise de Foix a ~ un sien cousin, M. de La Rochejagu, pour le remercier de lui avoir fait un présent de quelque chien de chasse ou oiseau de proie : « Mon cousin, je me recommande a vous tant que je puis, et vous mercie du beau présent que m'ayvés faict. De quoi je me tiens si content qu'on ne me scauroit donner chose qui me sceut plaire plus. Et 4. T. VII, p. 448.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 129 vous avise que en quelque autre chose je le recongnoistroy, et se estiez homme d'oaiseaulx, je vous ferois présent ceste année d'un tiercelet ; mais je cuide qu'il sera miex employé 4 mademoiselle de La Rochejagu, que l'on dit qu'ele sait ce que on peult savoir de la faulconnerie. A ceste cause je luy en donneray ung. Et si je vous puis ainsy donc faire plaisir, le feray de bon cueur, en priant Dieu que, mon cousin, vous doinst ce que désirez. A Chasteaubriant le xx^o jour de février. Et vous prie que, si monsieur d'Acigné et monsieur le Grant Maistre sont encores en ce quartier-la, de les avertir de leurs promesses et de les haster de venir, en me recommandant bien fort 4 eulx et mademoiselle de La Rochejagu. « Vostre bon cousin, « JEHAN DE LavaAL. « A mon cousin, M. de La Rochejagu. » Venons maintenant aux amours du Roi et de Madame de Chateaubriant. Il est difficile de savoir quand et comment elles avaient pris commencement. Nous en sommes pour cela réduits a des conjectures justifiées par les lettres de Francoise de Foix et par les poésies dont nous parlerons tout a Vheure. Un manuscrit de la Bibliothèque nationale contient dix-huit lettres, aujourd'hui réunies, de la même écriture, toutes adressées au roi Francois Ir. Les deux premières sont seules signées : Francoise de Foix, et la signature est de la même main que le I. 9

150 CHAPITRE Y. corps des lettres. Il y a grande apparence que celles qui n'ont pas reçu de signature étaient entrées dans la Bibliothèque du Roi avant ou après les deux premières, si bien qu'un bibliothécaire du dernier siècle, l'abbé Baudot, s'est avisé d'écrire en tête de la première de ces lettres non signées : Lettres de madame la duchesse de Valentinois au Roy Francois premier. Mais quiconque aura vu ou verra (chose des plus faciles) ces dix-huit lettres ne pourra conserver sur ce point le moindre doute: Madame de Chateaubriant avait signé les deux premières que tout le monde pouvait lire sans inconvénient ; les autres, d'un ton plus intime, ne devaient pas être signées, et ne le furent effectivement pas. M. Champollion, en insérant ces lettres dans sa belle édition des Poésies de Francois J***, a, par malheur, cru pouvoir s'en rapporter au, copiste qu'il avait chargé de les transcrire, et sur la foi de ce copiste il avance qu'une note, contemporaine des lettres, nous avertit que celles qui n'étaient pas signées avaient été adressées par Diane de Poitiers au roi Fran-~ cois I. Cette attribution répondait trop bien aux préventions des historiographes? pour ne pas être 1, Poésies du roi François I**, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, de Marguerite, reine de Navarre, et Correspondance intime du Roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour. Paris, 1847, in-4°. 2. Je demande la permission d'expliquer la distinction que je fais ici et ferai plus d'une fois entre les historiens et les historiographes : les premiers sont rapporteurs originaux des faits, les seconds se contentent de gloser sur ce qu'ils ont trouvé ou disent avoir trouvé dans les rapports originaux et dans les documents contemporains. Du Bellay, Guichardin,

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 4351 accueillie.

Champollion avait dit avec une sorte de discrétion: « A l'égard des lettres de Diane de Poitiers, c'est une note contemporaine des manuscrits qui nous a fait savoir qu'elles étaient de la main de cette femme célèbre et adressées au roi. Nous avons accepté cette tradition, quoique, par quelques passages de ces lettres mêmes, elle puisse être considérée comme peu certaine. » Ces réserves d'un éditeur persuadé de la date ancienne de la malencontreuse note Baudot sont on ne peut plus judicieuses. Mais voyez pourtant les effets de ces premières méprises! Un écrivain auquel on doit d'excellentes éditions de nos anciens auteurs et, avant toutes les autres, celle de Brantème, la seule qu'on devra maintenant consulter, M. Ludovic Lalanne, trop confiant dans l'assertion de M. Aimé Champollion, ne l'a-t-il pas aggravée comme on va voir? « La liaison amoureuse de Francois I** et de Diane... est mise hors de doute par les lettres autographes de la grande sénéchale conservées a la Bibliothèque Impériale (Supplément francais, n° 42+). Ces lettres... ont été publiées en 1847 par M. A. Champollion. Mais Véditeur a émis sur l'authenticité de ces pièces des doutes qu'il est aisé de réfuter... En effet, bien que les lettres ne portent ni signature ni suscription, il est aisé de se convaincre qu'elles sont bien écrites de la main de Diane et adressées a Francois I. 1° L'Isographie renferme le fac-simile d'une lettre autograPaul Jove, Le Ferron et même Beaucaire sont des historiens ; Mézeray, Varillas, Gaillard, Garnier, H. Martin, Michelet, etc., sont des historiographes.

132 CHAPITRE Y. phe signée « Diane de Poitiers », en date de 1530; l'écriture est identique avec celle des pièces en question. 2° Quant au destinataire, nul doute ne peut subsister a cet égard... Le roi dont il est question est bien Francois I*, puisque Diane y parle... « des liens « de dure pryson », ce quine peut s'appliquer qu'a la captivité du roi, et que, dans une autre lettre, elle annonce au roi qu'elle va « aller après son mary en « Picardie ». Or, Louis de Brézé* mourut en 15317. » J'avais pris la peine de me livrer, pour établir l'erreur de M. Lalanne, a des confrontations et a des recherches que je trouve inutile aujourd'hui de communiquer aux lecteurs. Après l'introduction mise par M. Georges Guiffrey aux lettres de Diane de Poitiers qu'il a publiées, je regrette le temps que j'ai employé a démontrer que les lettres ont été écrites par Francoise de Foix. M. Guiffrey l'avait fait avant moi, et je n'ai qu'a renvoyer a sa démonstration®. On connaît au moins six anciennes transcriptions du texte qu'on a intitulé Poésies de François premier*. Chacune de ces transcriptions offre des sup4. M. de Chateaubriant était alors en Picardie, tandis que Louis de Brézé, le mari de Diane, ne s'y trouvait pas. 2. Journal dun Bourgeois de Paris, appendice, p. 467. 3. Lettres inédites de Dianne de Poytiers, publiées par G. Guiffrey, Paris, Renouard, 1866.— Avant M. Guiffrey, nous devons rappeler qué Sainte-Beuve avait déjà nié que ces lettres fussent de Diane. Voyez un article de la Revue Critique @histoire et de littérature, tome I, p. 354. 4. Voyez sur un manuscrit de ces poésies récemment signalé deux articles que j'ai insérés dans le Bulletin du Bibliophile, n= de janvier-février et de juillet 1880. Ce manuscrit, qui appartenait alors 4 M. Techener, n'ayant plus été a notre disposition pour collationner le texte, nous le donnons d'après

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 133 pressions et des additions plus ou moins nombreuses. Il est à présumer qu'après la mort du Roi on avait trouvé dans un de ses cabinets un portefeuille dans lequel étaient réunies les épîtres en vers échangées entre lui, sa mère, sa sœur et les deux femmes qu'il avait aimées, Francoise de Foix et Anne de Pisseleu, demoiselle d'Heilly. On y trouva de plus un grand nombre de rondeaux, madrigaux, chansons, épigrammes. Il est difficile de distinguer la part qui revient dans ces opuscules au Roi et aux quatre dames qui ont apporté leur tribut au portefeuille. On y reconnaît encore d'assez nombreuses poésies pieuses, composées plus tard par la reine de Navarre et par Louise de Savoie, et qu'elles avaient apparemment envoyées au Roi pour son édification. Les autres pièces sont toutes antérieures à 1530. Dans cette élégante cour de François J^e, la versification (je n'oserais dire la poésie) était un exercice, un jeu auquel, par leur première éducation, ce prince, sa sœur et les jeunes dames de leur société étaient préparés, comme l'avaient été sous le règne de Charles VI les jeunes chevaliers'. C'était une façon d'exprimer, plus librement, les sentiments affectueux et tendres dont on voulait paraître pénétré. La prose galante n'était pas encore dans le style épistolaire ce qu'elle est depuis devenue, et ce le manuscrit français 2372, sauf quelques variantes peu importantes empruntées à nos copies antérieures du manuscrit Techener. Nous avons aussi comparé l'édition donnée par Champollion. 1. Voyez le Livre des cent ballades, si bien publié par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire (in-8°, 1868).

134 CHAPITRE V. qwétait déjà la prose des affaires et de
histoire, témoin les dépêches d'ambassadeurs, Philippe de Comines, les
lettres publiques de Francois I* et de sa mère Bouise de Savoie. A cdté de
ce style ferme et énergique, il y avait celui d'une école précieuse,
alambiquée, confuse, que les Robertet, les Chastelain, les Jean d'Auton, les
Molinet, avaient mise en vogue, et sur laquelle Francois I* semble avoir
voulu se régler dans un petit nombre de billets en prose de son portefeuille.
L'influence de cette prose de romanesque sentiment ne devait pas infecter
longtemps la littérature francaise. La prose redevint bientdt l'expression
naturelle de la pensée; mais la versification, en s'élevant jusqu'a la poésie,
perdit de sa clarté, de sa liberté d'allure. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas
juger des vers de Francois I* et de sa cour sur la mesure de ceux de Joachim
Du Bellay ou de Ronsard. Car alors on ne se croyait pas encore obligé de
distinguer le style familier de ce que nous avons appelé le style noble. Il en
était. de même de l'orthographe : on pouvait garder la facon d'écrire
comme on parlait, ou suivre la véritable orthographe, celle des livres
imprimés. Les relations intimes de madame de Chateaubriant avec François
I** doivent s'être formées peu de temps après la campagne d'Italie, dont
l'incomparable victoire de Marignan avait assuré le succès. Dans les
premiers jours de février 1516, Louise de Savoie, la reine Claude,
Marguerite d'Alencon et leurs dames d'honneur ou de compagnie étaient
allées recevoir a Lyon le jeune et glorieux vainqueur. Rien ne nous

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 155 donne à croire que Françoise de Foix ait été de ce voyage; mais nous avons vu qu'elle avait figuré avec son mari au premier rang des hauts personnages qui, le 28 février 1518, assistèrent au baptême de François, le premier fils du Roi*. Jeune et d'inclination amoureuse comme était François I^{er}?, il aura remarqué la beauté de madame de Chateaubriant, et n'aura pas tardé à lui laisser deviner l'impression qu'il en avait gardée. Il semble avoir commencé par quelques témoignages de faveur ou de confiance donnés à Lautrec et à Jean de Laval*, joints à l'envoi d'une riche broderie à la dame. Il en fut remercié par une lettre dont la forme discrète donne à penser qu'elle fut ou put être communiquée à M. de Chateaubriant*. « Syre, [de] la libéralité qu'il vous a plu me départir de la broderie que j'ay resuee par ce porteur ne vous puis rendre grâces suffisantes, mais les plus très humbles qu'il m'est possible les vous présente, avecque conscience de la perpétuelle servitude et obligeance de Messieurs de Lautrec, de Chateaubriant et myenne, de seules de nos maisons présents 1. Godefroi, Cérémonial français, t. II, p. 159. 2. « C'est le Roy et Prince aussi bien né et qualifié de bonnes et louables complexions et influences qu'il en fut onc, tant en forme corporelle, éloquence, force, hardiesse que autres vertus desquelles les princes et roys doivent estre decorés (La Chronique du roi François premier, p. 4). » 3. Au premier la charge de gouverneur du Milanais en 1517, quand le connétable de Bourbon revint en France; au second le commandement de quarante hommes d'armes de ses ordonnances. 4, Bibl. Nat., fds fr., n° 6622, f 29.

136 CHAPITRE V. et a venyr, des biens resus et de la bonne
voullanté que nous faistes l'honneur m'escrypre qu'i vous playt avoyr a
nous, quiest et peult la perfection de nos désyrs. De ma part, syre, ne puis
que prier celui qui despart les 'puissances* leurs donner Vheur de vous faire
servyces agréables, en lieu qu'il ne ira proveuer (sic) que de la seule
afecsiion, de laquelle ly foys requeste, syre, qu'i vous doint bonne vye en
longueur très heureuse, et tenyr en vostre bonne grace pour très
humblement recommandée vostre très humble et très obaisante subgete et
servante « FRANCOISE DE Foys. » La déclaration en forme dut suivre. de
prés ces préliminaires de mutuelle entente : on voit dans l'épître qui la
renferme une certaine inexpérience dont François se débarrassera plus tard:
Affin que saiches ma douce ardeur contraincte?, La plume a prise en
laissant toute craincte La main royale, en délaissant le sceptre : Ne pensant
point qu'offencée peust estre En cest endroit la myenne auctorité ;
Qu'aymant® ung corps de beaulté hérité ', De bonne grace en la vertu
comprise, Estre ne peult sinon heureuse emprise... Car quant je pense au
jour que je te viz, Tout le premier® qu'il me fut bien advis . Cest-a-dire : le
Tout-Puissant. . Afin que tu saches ma passion obligée de se contraindre. .
Car, aimant. . On dirait aujourd'hui : doué. . Tout d'abord. Cte Oh

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 137 Congnoistre en toy plus que ne peult nature : Et déchassay de moy tout basse cure, Tous mes pensers jusqu'au plus hault vollèrent, Te contemplant, et la ilz demourèrent, Remémorant en moy le Créateur De si grant ceuvre estre premier facteur ; Car qui regarde saigement et qui n'erre, Tant plus dignes sont les choses en terre, Plus a l'on foy, congnoissance et advis De la vertu du Ciel et Paradis ? ; Dont ung penser surprins d'affection Dung gentil cueur conduict l'intention * De m'esjouyr en la guerre amoureuse, Par quoy répute en moy la peine heureuse De nostre amour licite seullement ; Je te supply me faire honnestement Que récompense en puisse estre le fruict, Kt jamais n'estre en ta grace destruict. Assez de gens prennent leur pasetemps En divers cas et se tiennent contans ; Mais toy seule es en mon endroict esleue, Pour reconfort de cueur, corps et de veue... Et pour certain je ne cherche jamais Avoir plaisir, et 4 toy m'en remetz, Que ce ne fust pour croistre et hault monter Le tien bon bruit, et toujours augmenter... Dont pour la fin te supplye et enhorté En mon endroict demeurer ferme et forte. En ce faisant ne fut dessoubz la lune De deux amans plus heureuse fortune'. 1. Mes pensées s'élèveront jusqu'au Créateur dont tu es l'œuvre la plus parfaite. 2. Plus les objets terrestres sont sublimes, plus ils vous donnent une idée juste du Paradis. 5. Ma pensée attirée vers un noble cœur m'inspire l'intention. 4. Bibl. Nat., f. fr., ne 2372, f° 39 et suivant.

138 La réponse de Francoise de Foix ne se fit pas attendre; non contente de remercier d'un regard le salut qu'on lui envoyait, elle avoue sans hésitation sa défaite dans quelques vers meilleurs que ceux du CHAPITRE V. Roi: Dans une autre épître a laquelle Francoise parait avoir répondu de vive voix, Francois lui reproche de n'avoir pas, comme elle l'avait promis, paru dans une assemblée ou il s'étoit rendu lui-même dans l'espoir La grant douceur qu'est de ta bouche yssue, La belle main blanche qui a tissue Une épistre qu'il t'a pleu m'envoyer A faict mon cueur de joye lermoyer. Il estoit ja de ton amour espris, Mais maintenant il est saisi et pris, Tant qu'il n'est plus possible qu'on efface Ta grant beaulté. — Que veulx-tu que je face? Sia me veoir bien souvent tu labeures, Croy pour certain qu'il n'est moment ni heures, Si je osoye partout t'aller chercher, Je le feroye, tant je t'ayme et tiens cher. Je te parle privément, car je sens En ta personne tant d'honneur et de sens Que pour mourir ne vouldroys déceller Ce que te veulx maintenant révéller : C'est qu'il te plaise de garder mon honneur, Car je te donne mon amour et mon cueur'. de la voir : Ls 2. ... Ne scez tu pas qu'arsoir* tu me promis Qu'en allant veoir en ville tes amys Bibl. Nat., f. fr., n° 3272, f° 81. Hier soir.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 139 Je me rendroye pour plus souvent te veoir Et le plaisir de ta parolle avoir? Mais nonobstant ta foy 4 moy promise Que dans ma main par la tienne fut mise, Riens n'ay oy, ny parolle ny vent Venir vers moy, pour me mettre en avant... J'ay actendu et encores j'actends Par affection voullants forcer le temps... Mais quel remedde? je n'ay sceu fors trouver En vostre endroit que de la plume ouvrer. La parolle est close dedans ma bouche, Qui me contrainct que par escript la couche Pour te donner parfaicte congnoissance De mon ennuy et tout ce que je pense, Et pour ce qu'as puissance de remedde. Qual infamia major che romper fede? Ce vers italien, qu'il cite au début de ses amours, il le répétera plus tard encore dans une sorte de lettre de rupture : il nous empêche ainsi de douter du nom de la dame 4 laquelle il s'adressait ici. On sait avec quelle rigueur étaient alors observées les prescriptions du carême : on jetinait, on se confessait, et pour être appelé a la sainte table on devait promettre de ne pas retomber dans les fautes dont on réclamait Vabsolution. De la, dans les nombreux recueils poétiques du seizième siècle, de fréquentes protestations d'inquiétude de la part des amoureux. Voici deux rondeaux, l'un du Roi, l'autre de sa maitresse, qui sont agréablement tournés: kn ce saint temps qu'est de dévotion, Et que l'Eglise ne faict point mention? 1. Bibl. Nat., f. fr., no 2572, fe 79. 2. Ne fait d'autre recommandation.

140 CHAPITRE VY. Si n'est chanter qu'ayons grant repentance,
Il est bien temps qu'a ceste heure m'avance De te dire la myenne intention :
C'est qu'exn'ayes si grant contrition Que tu perdes de moy l'affection, En
me mettant du tout en oubliance, En ce saint temps. Mais au contraire, en
retribution De mon servir, dissimulation Ne penseras et n'auras deffiance!.
Cela sera sain pour ta conscience Plus que de dire une longue oration En ce
saint temps ?. Kt la dame lui répond sur les mêmes rimes : Pour tant qu'on
doive tout mestre en oubliance Et servir Dieu sans aultre souvenance, N'a
point changé de moy Il'intention *; Car j'ay 4 toy si ferme affection
Qu'impossible est que j'en face muance. C'est 4 bon droit, car la mienne
espérance J'ay mis en toy et toute ma fiance; Ne la mettz hors de ta
subjection Pour tant. Kt ne te plaise de mettre 4 nonchallance Celle qui
veult, en toute obéissance, Treshumble t'estre. C'est ma devotion. Je n'en
auray jamais contrition Ny volenté d'en faire séparance Pour tant. Voici un
autre joli rondeau que je crois pouvoir encore attribuer 4 Francoise de Foix.
Elle avait, dit1. Défaut de foi. 2. Bibl. Nat., f. fr., no 2372, fo 172. 4. Mon
intention, mes sentiments n'ont pas changé,

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 144 elle, coupé les ailes de l'amour et en avait fait son amant dépositaire. Elle craint maintenant qu'il n'abuse de ce dépd't contre elle. C'est donc par toy que je feis trop d'offence A mon amour, quant par grant violence, Pour t'assurer, ses helles luy osté, Te les donnant, cuydant qu'honnesteté Deust mériter pareille recompense. Riens ne pouvoit engendrer deffiance Que ce dont as en tes mains l'assurance?, Par quoy rendois Amour sans liberté : C'est done par toy. Mais j'ay grand peur que desja tu commence A te servir des helles d'inconstance Que te baillay en hostage et seurté, Prenant d'Amour pour toy legiereté Et nous laissant luy et moy sans deffence. C'est donc par toy?! Madame de Chateaubriant paraît avoir eu beaucoup a souffrir du froid accueil de Ja mère et de la sceur du Roi. Louise de Savoie était constamment réunie a la pieuse et patiente Reine; elles suivaient toutes deux le Roi dans ses perpétuels changements de résidence, allant de Fontainebleau, Rambouillet ou Saint-Germain aAmboise, Tours, Angoulême, Lyon ou Bordeaux. Elles le voyaient avec tristesse céder a V'attrait d'une femme infidèle 4 ses devoirs. Mais on ne voit pas que ces froideurs de la Régente a Végard de Francoise de Foix aient dégénéré en querelles. Michelet se demande pourquoi (quand rien n'avait encore troublé 1. Si ce n'est du côté qui avait le dépd't des ailes. 2. Bibl. Nat., f. fr., n° 2373, f° 207.

442 CHAPITRE V. les bonnes relations du Roi avec le jeune Charles, roi d'Espagne) François n'avait pas profité du soulèvement passager de Espagne contre son roi: « Pourquoi? Deux autres guerres l'occupent : la guerre des femmes d'abord, qui se fait 4 sa cour entre sa maitresse et sa mère. La guerre du Turc ensuite. » C'était 'Autriche qui avait & se préoccuper du Ture, non la France. OU Michelet a-t-il découvert la guerre des femmes dont il parle'? Peut-ctre Francoise de Foix, avant d'éveiller les inquiétudes de son mari, avait-elle ressenti ellemême les tourments de la jalousie; elle l'a exprimée dans une épître qui atteste la vivacité de son amour et son chagrin de ne-plus être la première dans le cceur du Roi. Anne d'Heilly avait paru, Louise de Savoie l'avait admise parmi les filles de sa maison, et le Roi ne l'avait pas vue longtemps avec indifférence. Madame de Chateaubriant fut apparemment des premières & s'en apercevoir. François, pour la rassurer, lui envoya ce joli dizain : Si mon regard s'adresse 4 aultre dame Souvent au lieu ou vous estes présente, Ce n'est pour tant que je sente autre flamme, Car je ne puis, et Dieu ne le consente! Mais tout ainsi que qui gaste ou tourmente D'un bon eadrant le secret mouvement, Par le dehors l'aiguille et 'Vheure ment, Ainsi mon ceil qui du cueur est la monstre, Sentant en luy tant de trouble et tourment, A peine au droict de son veuil se rencontre *. 1.Hist. de Fr. t. VII, p. 55. 2. Bibl. Nat., f. fr., n° 2372, f° 132.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 143 Mais l'amante de première date n'était pas facile à tromper. Elle envoya donc au Roi l'épître suivante, qui ne le ramena pas : Puisque changez le privé pour l'étranger, Avecques vous plus ne seray privée : Car vous m'avez de vostre amour privée, En me laissant, pour tost aller au change. De ce meffaict bonne raison me venge, Car vous, seigneur, qui avez renommée D'estre loyal en amitié privée, Par bon vouloir plaisant et favorable, Ne trouverez le temps plus amiable, Pour si très tost vostre vouloir changer. Je ne le diz pour de vous me venger, Mais en musant sottise m'amusa, Quant on disoit : Nigra sed formosa. Je l'entends bien : jacoit qu'il me desplaise, Si fault qu'a vous chose nouvelle plaise. Mais toutesfoiz devez considérer Que privauté, s'on ne la faict durer, Kstre ne peult des saiges fort prisee ; Kt si elle est par temps accoustumée, Elle vault myeulx que briefve congnoissance. Ce néantmoins, ainsi comme je pense, Par doux regard et façon assurée Crespes cheveulx ont pris vostre pensée. Je n'en diz plus; mais entendre devez, Aussi je croy que très bien le savez, Que vous avez, avecques oubliance, En mon endroict courte persévérance, Qui n'a esgart 4 mon affection; Car je vouloys longue possession Pour demourer, tout le temps de ma vye, Dame d'honneur ; mais honneur se varie. Follie donc seroit de s'allier A tel honneur qu'on ne scauroit lier, Lequel desja m'a sa porte fermée,

444 a, CHAPITRE V. Me contraignant de dire a la vollée Que
c'est chose qui ne doibst advenir, Et beaucoup moins par raison convenir
Au plus parfaict-et honneste du monde, Auquel vertu et bonne grace
habonde, D'avoir si tost faict nouvelle partie. Et si vous plaist 4 ceste
despartie De reprocher que n'avez riens perdu A me changer, le tout bien
entendu, Si, en prenant, vous me dictes, Jacquette Et délaissant Jacquette
prou j'acqueste *, Je vous respond que l'acquest est petit, Car le noir est
pour avoir bon crédit Plus que le blane qui n'a point de durée. Blanche
coulleur est bientost effacée, Blanche coulleur en un an est passée, Blanche
coulleur doibt estre mesprisée, Blanche coulleur est 4 sueur subgecte,
Blanche coulleur n'est pas longuement necte. Mais le tainct noir et la noire
coulleur Est de hault prix et de plus grant valleur, Comme par vous le
pouvez myeulx savoir. Car vostre tainct me faict apparcevoir Que le cler-
brun est de plus doulce sorte Que n'est le blanc, car blancheur point ne
porte Ny entretient l'yvernalle froidure ?; Ce qui est froict est contraire a
nature : Doncques blancheur nous est bien fort contraire. J'en parle trop;
mais je ne m'en puis taire, Car j'ay bon droict et si suis toute seure, En
congnossant que de moy n'avez cure, Que, pour le moins, si je ne vous
puis plaire, Si ayez vous de celle qui est noire Le propre nom, et fault que
je l'endure *. Si vous me dites : en prenant Jacquette et quittant Jacquette,
je gagne (j'acqueste) beaucoup. 2. Blancheur ne peut supporter le froid
d'hiver. 3. Bibl. Nat., f. fr., n° 2372, & 44.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 445 Voila bien le cri d'une amante jalouse. Nous apprenons ici qu'elle avait le teint ordinaire des Espagnoles, tandis que sa rivale était blonde, aux cheveux coquettement crépés. On conserve un précieux portrait de Francoise de Foix dans un manuscrit de la ville d'Aix reproduit en partie par M. Rouard, sous ce titre: « Francois I" chez Madame de Boisy. » Les portraits au crayon de cet album ont été dessinés vers 1519 ou 1520. Francoise de Foix est belle, sérieuse et d'une physionomie sympathique. Pour Anne de Pisseleu, 'habile artiste qui avait fait les miniatures du manuscrit original du poème de Marguerite, la Coche, nous l'a représentée en pied, blonde, fine et charmante : elle recoit les yeux baissés, avec déférence, le volume de la Coche que lui présente l'auteur, la reine Marguerite. L'épître de Francoise de Foix mit de très mauvaise humeur le Roi, qui sentait l'avoir méritée et qui ett bien voulu céder au penchant qui l'attirait vers la jeune d'Heilly tout en restant avec Francoise de Foix dans les termes d'une affection reconnaissante. I] ne pouvait plus guère l'espérer, et il répondit : C'est bien assez me donner 4 congnoistre En mon endroict que ne voulez plus estre En la fagon que toujours j'ay pensé, Dont je me tiens très mal récompensé Du long servir 4 vous non variable ; Et toutesfois vous m'estimez muable, Car quant le chien est hay de son maistre, Et fust il bon, la raige luy faict mettre, Pour loing de luy l'esloigner et chasser : Qui est signe que me vullez casser. I. 10

446 CHAPITRE V. Je ne scay pas si, par longueur de veue, Vostre couraige si tost se change et mue; Si ainsi est, au noir il faict grand tort Qui signifie : avant muer, la mort; Et vous ingrate, que sans cause et raison, Sans regarder 4 temps ny a saison, Mais seullement a volonté légière, En me laissant me mectez en arrière, Doncques je diz, sans penser nul remedde: Qual infamia magior che romper fede? Bien l'as rompue, certes, en mon endroict, Sans juste cause et nul tiltre de droict, Et en cela malheureux je' me tiens; Car, pour t'aymer, gagné je n'y ai riens, Fors seullement que j'ay eu congnoissance Qu'en fame noire n'a pas grande fiance. Pourtant doncques bien te veulx asseurer Que si après je vouldois demourer En nul service, soit de blanche ou de noire, Devant les yeulx j'auray bien en mémoire De me garder de faintise couverte, Comme la tienne, estant trop descouverte*. Mais pour cela ne lairray je 4 te dire Que si j'estoys au lieu ow je désire, En Angoulmoys, auprès de toy assis, Je te dirois quatre motz bien assiz, Non pas pour dire que vueille revenir, Ne te prier me vouldoir retenir, Car je t'asseure que ce que j'ay congnu Kn ton endroit ne m'a pas retenu, Mais, au contraire, vouldté m'a donné Par telle femme n'estre a jamais mené. Et sur ce point 4 Dieu je vous voys dire, En luy priant, autant que je désire, De vous donner congnoissance parfaicte Que, sans raison, de moy faictes la perte 4. C'est-a-dire : je me méfierai d'une fausseté cachée comme la tienne, qui éclate maintenant.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 147 Car entendez que de ma volonté Et du pouvoir qui y est adjousté Tu en as peu hault et bas commander, Sans que nully t'en peust riens demander ; Kt pour la fin ne me peus reprocher, Sin'est que t'ay voulu tenir trop cher. Dont pour le temps qu'avec toy j'ay passé Je peulx bien dire : Requiescat in pace! C'était donner 4 la pauvre Frangoise de Foix un congé en forme, mal justifié par des récriminations dont l'injustice était flagrante. Aussi, comme s'il edt eu conscience du chagrin qu'il allait causer, Frangois ajoute dans une sorte de post-scriptum : A la noire Jacquette l'on m'envoye En attendant que mon maistre la voye. Madame de Chateaubriant dut apparemment recevoir cette réponse a Angoulême, out le Roi ne tarda guère a la rejoindre. On voit qu'il parvint a l'apaiser, 4 lui persuader que les jeunes attraits de Mademoiselle d'Heilly ne pouvaient rien dter a la tendresse sérieuse qu'il lui avait vouée. Il obtint plus en lui faisant reconnaître que son bon renom commengait a souffrir de ce qu'on devinait de leurs tendres relations. Pour aller au-devant de la médisance, et pour leur permettre de déguiser sous les couyerts d'une vive amitié l'amour qu'ils conserveraient toujours, il importait que Françoise s'éloignat de la cour et qu'elle retournat en Bretagne, ow les occasions ne leur manqueraient pas de se retrouver sans 1. Bibl. Nat., f. fr., n° 2572, f° 47 et suiv.

448 CHAPITRE V. mécontenter le mari. C'est ce qu'elle fit, a la vive satisfaction de Louise de Savoie et de sa fille Marguerite. C'est 4 l'une des deux qu'on peut sans invraisemblance attribuer une épigramme cruelle, 4 l'occasion de ce départ : Quant la personne en bonheur fut haussée, Elle ne sceut sa fortune congnoistre ; Dont luy advint 4 son grant malheur d'estre Accomparée 4 la beste insensée Et envoyée avec elle aux champs paistre. Dans le même temps, et & l'occasion du même départ, Marguerite écrivait 4 Guillaume de Montmorency, père du grand-maitre Anne: « Je treuve fort estrange que le seigneur de Chateaubriant use de main mise⁴; mais c'est pour dire gare a ceux quy luy voudroient faire ung mauvais tour. Au regart de la dame l'on dict volontiers : Tel se mire qui nest pas beau, et tel se baigne qui n'est pas nest. Il y en a icy quy ne font pas tant de mines; mais s'y a-t-il assés de beauté, de grace et de parole pour donner trente a l'aultre et le premier des deux [avecques]?.» La rivale dont il s'agit devait être Anne de Pisseleu. Nous croyons en effet que la liaison du Roi avec Françoise de Foix était loin d'être approuvée par 4. Génin conclut de cette expression que Chateaubriant battait sa femme. Ce n'eut pas été le meilleur moyen de dire gare aux galants. User de main mise, c'est reprendre son bien, remettre la main sur ce qui vous appartient. 2. C'est-a-dire, pour lui rendre trente points et lui laisser la main.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 149 la mère et la sœur de François I^{er}". On avait bien vu, jusqu'alors, nos rois assez peu soucieux de la fidélité conjugale. Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII avaient bien donné à leurs reines de justes sujets de jalousie; mais celles qui en avaient été l'occasion n'étaient pas des dames nobles et mariées. I]. en était autrement de Françoise de Foix, épouse d'un très grand seigneur; et le bruit des tendres relations qu'elle entretenait avec le Roi pouvait avoir de graves conséquences. Si donc Louise de Savoie ne favorisa pas la nouvelle inclination de son fils pour la jeune d'Heilly, au moins ne la vit-elle sans doute pas naître avec trop de peine. Pour Madame de Chateaubriant, ce fut un grand sujet de douleur. Une jeune fille 4 peine admise dans la maison de la Régente lui disputait la possession d'un cœur sur lequel elle croyait avoir acquis des droits. Elle s'en était plainte amèrement, comme on vient de voir, mais ses plaintes ne firent aucun tort à sa rivale. Voici pourtant un joli dizain dans lequel François exprime la lutte qu'il se trouve obligé de soutenir entre ses anciens et ses nouveaux penchants. Il put sans crainte de l'inquiéter le montrer 4 sa nouvelle amie : D'en aimer trois ce m'est force et contrainte : L'une est 4 moy trop pour ne l'aimer point', Et l'autre m'a donné si vive atteinte Que plus la fuis, plus sa grace me poingt*; La tierce® tient son cœur uny et joinct, Voire attaché, de si très près au mien

4. La Reine. 2. Anne d'Heilly. 3, Françoise de Foix.

150 CHAPITRE V. Que je ne puis ne veulx n'estre point sien.
Ainsi Amour me tient en ses destroictz, Et me submect 4 toutes vouloir
bien', Mais je scay.bien a qui le plus des troys?. Nous aussi nous le
devinons facilement, et Francoise de Foix n'avait pas été moins
clairvoyante. Elle luttâ quelque temps, et, avant de quitter la cour, elle avait
envoyé au roi ce huitain : L'heure je doys maintenant bien mauldire Que si
soudain je creus 4 ma pensée® Qui fut moyen de l'amour commencée, De
qui la fin est douleur et martire. C'est ung grant heur que savoir bien eslire
' ; Car quant on s'est a aymer avancée, Bien qu'on se sante 4 grant tort
offencée, Au changement a tousjours 4 mesdire*. Mais pour s'être laissé
prendre aux charmes d'une autre femme, le Roi n'oublia pas ce qu'il devait
au sacrifice que Francoise de Foix lui avait fait de son honneur. Il entretint
avec elle une correspondance ~ qui toutefois peu a peu parait s'être ralentie.
Nous savons par Martin Du Bellay qu'il fit 8 Chateaubriant des visites
fréquentes, et qu'il y séjourna a plusieurs reprises ; mais ses voyages
n'étaient jamais aussi répétés que le dit désiré Francoise, comme on peut en
juger par la partie de leur correspondance 1. Je me résigne a les porter
toutes trois dans mon cceur. 2. Bibl. Nat., f. fr., n° 2572, f. 155, 5. Que je
suivis si promptement mon penchant. 4, C'est un grand bonheur de savoir
choisir le meilleur. Eslire, et non este, comme dans l'édition. S. Bibl, Nat.,
f. fr., n° 2572, & 449.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 151 qui nous a été conservée. En 1531, le Roi y rédigea six édits. La Pommeraye, ce grand ami de Montmorency et de Jean de Laval, lui apporta dans cette ville le traité d'alliance offensive et défensive qu'il avait été chargé de conclure avec Henri VIII (Du Bellay, liv. IV, p. 132, éd. Petitot). Le roi y était encore quand les Etats de Bretagne consentirent & donner a son fils le dauphin François le titre de duc de Bretagne. Jean de Laval était franchement du parti de la réunion complète de cette province a la France. Il ne fut pas sans influence sur la résolution des Etats, et pour l'en remercier autant que pour agréer a son amie, le Roi le fit chevalier de son ordre, et, après la mort de son père Guy XVI^e, lui donna sa grande charge de gouverneur et amiral de Bretagne. Jean de Laval était en Picardie, où il avait le commandement de quarante hommes d'armes, quand Madame de Chateaubriant, vers 1521, avait quitté la cour. François I^{er} suivit de près les opérations de son armée, qui avait a repousser du côté du Hainaut l'empereur Charles-Quint, et, vers la Champagne, l'Artois et la Picardie, une invasion anglaise. La correspondance de Madame de Chateaubriant avec le Roi commence a cette date. Nous y voyons que, pendant l'absence de son mari, elle jugea convenable d'aller demander l'hospitalité a son beau-père, le comte de L. «L'an mil ve xxxi, le xx^e jour de may, trespassa de ce siecle très magnificque et redoubté seigneur monsieur le conte de Laval, grand gouverneur et admiral de Bretagne, lequel a esté mout plainct et regreté de ses subjectz (Chron. du roy François premier, p. 91). »

452 CHAPITRE V. Laval Guy XVI^e. On va lire celles de ses lettres qui nous mettent le mieux au courant de tout ce quelle eut a souffrir.

I. « Je congnoys par esperyence que toutes les trybulations que je saroyz avoyr me sont plus aysées a souffryr que l'annuy de vostre absanse : par coy je commenceré premyer 4 vous suplyer y donner remède que a toutes autres choses, estant seure que sete foys vous pouvés ronpre l'efet de l'anpeschemant, ou du tout en estre hors d'espérance. Et afin que entandyés se que j'ay trouvé, vous ay bien voulu _ avertyr que, 4 mon arryvée, ay trouvé le plus estrange recueil quy est posyble, et n'ay jamés seu . trouver moyen que l'on me ayt dyt unne seule parole. Mays 4 se que j'ay peu entendre, sy vous donnés a congnoystre que vous trouvyés mauvése la fason de mon partemant, je croy que les choses se radousyront. Je remés le moyen en l'acoutumée bonté de coy a tout le monde eusés ; et après avoyr remédyé a l'annuy tant prevyliegé que je en porte, vous playra commander a Sourdy m'an avertir et de se que j'aye a fayre. Vous supplyent très humblement avoyr souvenanse de l'onneste promesse que pour mon cousin^e m'avés fayte, et croyre que sans la seureté de vostre bonne grase ne pourroit longuement vyvere, a l'annuy qu'elle porte, vostre tant qu'y vous playra l'aymer trop eureuse amye. » 1. Apparemment le comte de Carmain (Caraman ou Cramail).

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 155 I. « S'est de vous seul de quy je desyre et puy trouver remède & ma contynuelle et plus que ynsuportable fortune', quy servyra, s'y vous playst, d'escuze a tant de facheuses lectres que je suys contrainte en l'ennuyeuse absanse vous fère, syre, vous suplyent très humblemant en endurer la peyne, pour donner fin 4 selle que je porte, de laquelle je vous foys juge, après avoyr entendu les propos que |'on m'a tenus, estant cheus mon beau-père; et s'y vous playst, eusant de vostre acoutumée grasyeuseté, y remédier, vous me randrés plus que jamés oblygée et contante, estant seure n'avoyr perdu, pour la dyversyté du tanps, du lyeu et ocasyon, le bien de vostre bonne grase, quy est la plus grant rychesse que peult ny veult désyrer vostre en vous aymant trop satyfète amye. » IIT. « Il me sanble que par juste rayson je puy me nommer fortunée*, puysque je voy que l'espérance de vous revoyr est nule, quy a esté la seule cause de ma vye depuys le pénible tanps de vostre absanse ; vous suplyant croire que en lyeu des remédes que jey fés pour m'/alonger la vye je ne veus d'ysy en avant chercher autre chose que de l'abréger, afin que je puyse donner fin a plus annuyeuse peine que 4. Ce mot est toujours pris dans le sens que nous donnons a infortune. 2. Toujours dans le sens de malheureuse,

154 CHAPITRE V. la mort. Et afin que congnoysés que le maleur m'est du tout contreyre, vous veus bien dyre que je pars aujourduy pour aler-aprés mon mary, en Pycardye*. Et fuse alée avecques luy, n'eust esté pour atandre vostre réponse, et ay faint de me trouver mal, pour ayoyr ocasyon de savoir de vos nouvelles. Car j'ey esté en sy grant peyne d'avoir veu revenyr mon homme sans réponse que je me? suys cuydé désespérer, pour n'avoyr jamés veu mesayger que je vous aye anvoyé revenyr sans réponse. Kt pour se, amy, que le voyage que je foys ne sera maindre que de deus moys, vous suplye panser en quelle douleur je pourré estre, ayant faylly 4 vous voyr en se lyeu, comme le Prévost le m'avoyt ascuré par unne letre que Jehan des Grés m'aporta, auquel j'avoys donné charge de vous fère mes très humbles recommandasyons a vostre bonne grase, et vous remersyer de la vesselle qu'y m'aporta. De coy le Prévost m'a eseryt que je n'avoys rien mandé. Et me sanble que vous feryés tort 4 l'oblygasyon que je vous doy de panser | vostre amye sy yngrate qu'elle voullust fayllyr de vous en fère mersymant, comme l'onneste presant le méryte. Et pour se que, par vostre letre, estes d'opynyon que nous nous voyon souyant, je vous seupplye, puyssque je ne puyss parler 4 vous, par letre m'an fere atandre le moyen. Car yl me sanble que seus que vous dytes sy deurs 4 y donner le remède y aront encore maindre afesion d'ysy 4 ung an que 4. Ceci doit nous donner la date de 1522. 2, Le mot me a été oublié,

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 155 maintenant. Et ne puis
entendre d'où vient la haine que l'on me porte, si ce ne soit* qu'y vous
souviens de moi comme il ont vu le temps passé; de moi la souvenance
aumentant mon anui, pour me voir à sette heure veuve de tout bien, fors de
la sécurité d'estre en vostre bonne grace, laquelle je garderai jusques à ce que
la mort ait mis fin aux longs et indésirables tourments de vostre ferme amie.
» IV. « Se n'est pas de sette heure que je commande à savoir que le temps n'a
eu la puissance de diminuer l'habitude bonne voulant en moi, absente
comme présente, vos effets favorables m'ont obliée. Mais si faut y que je
vous dise que se dériver bien que j'ai reçu m'a renouvelé tous les autres,
étant sûre que vostre intention est qu'y sera cause de mon grand
avantage, se que je tiens sûr, si vous playst faire entendre à mon beau-
père et à ma belle-mère que vous n'avez fait si bien à leur fils que pour
sette raison*; et y envoyer homme qui leur fasse entendre qu'y vous
compterez en se faisant. Vous supplient très humblement excuser la
hardiesse de ma requeste, et penser que la fièvre que j'ai de n'estre
refusée est cause de sette entreprise. Et afin 1. Le ms. semble porter si
cognoisset. 2. C'est-à-dire sans doute que vous l'avez fait pour m'être
agréable, et pour les porter à m'en savoir gré, comme à celle qui conservait
l'amitié du Roi et n'avait jamais cessé de la mériter. Il s'agissait peut-être de
l'admission de Jean de Laval parmi les chevaliers de l'ordre du Roi,

156 CHAPITRE V. que la longueur de se propos ne soyt cause de vous donner peyne, layseré l'escryre, quy ne vous peut déclérer ja constante oblygasyon de vostre plus que jamés contanie et afecsyonnée amye. » V. « Sy le désir afecsyonné de savoyr de vos nouvelles a avansé ma mayn de me douloyr sans grant ocasyon, ne soyl, sy vous playst, condamnée ma ferme et eureuse voulanté, puyisque l'ofanse est plus causée d'amour que de serteyne malyse; estant bien seure ne fayllyr jamés par autre moyen. Kt pour se que par vostre letre me donnés espérance de bientoust vous voyr, sans en déclérer le moyen, vous veus bien suplyer me le fère antandre : car yl me sanble qu'yl est bien dyfysyle, veu l'état la ot je suys et que je panse toute la vye estre, fanme de megnage, quy est ung lieu tant yncommode qu'y n'est posyble de plus, pour la parole de tous seus quy ne m'aymet guére; — vous asseurant que sy vous antandyez se qui a esté dyt de se peu de tans que vous futes syans, yl vous en déplayroyt, sy vous aimés honneur et bien de vostre amye, comme vous avés toujours fet. Et avecques l'annuy que j'en ay eu, ay esté sy maleureuse que vous n'an avés reseu nul contantemant. Par coy je puy vérytablement dyre que je suys forteunée en toutes sortes, synon en la partye que j'é en vostre bonne grase, a laquelle je vous suplye estre très humblement recommandée, comme le mérite la néyveté de mon ynfynye amour et obéysanse. » .

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 457 L'épître suivante parait avoir été la dernière que sa douleur aura exhalée. Etait-ce le chant du cygne, et précéda-t-elle de peu de temps ses derniers soupirs? nous serions assez disposés à le conjecturer. Celle pouvre déçue et misérable amante, Par trop avoir aymé tourmentée et dolente, Dame, non dame estant pour plus estre estimée*, Mais par mort ung vray monstre horrible myeulx nommée, Ceste présente epistre emplie de malheur T'envoye l'infortunée indigne de tout heur, Ou pour amour verras fiel, feu, flames et cris, Estant plus de mes larmes que de noire ancre escriptz. Assez certes m'ennuye, ayant voulu t'aymer, De t'appeler cruel et ingrat te nommer ; Mais, certes, pour la foy qu'as rompue et mentie, A si mal te nommer je me suis consentie... Las! ne te souvient il que tu me feiz promesse De n'estre par oubly si remply de paresse A faire prompt retour? Mais certes il me semble Qu'a une mesme foyz tu joigniz tout ensemble Ton asseuré parler et ton effect muable; Kt, te pensant amy, t'ay trouvé variable. Mais nonobstant qu'ainsi triste mourir me faiz Et que te puis servir par mort te donnant paix, Plus doux m'est le mourir qui par toy m'est donné Qu'il ne m'est malaisé te l'avoir pardonné... Ha! mon Dieu, quantes fois pour faire ton excuse Amon douteux penser qui sans cesser t'acuse? J'estoys encontre moy traictresse et mansongère Plus tost qu'estre extimée à croire trop légère! Mais je congnoys très bien par mon adversité Que mon vouldoir n'estoit remply de vétille 4, 1. N'étant plus dame, puisqu'elle a cessé de mériter d'être honorée comme dame. 2. Pour donner & ma pensée une raison de t'excuser. 5. Que ce que j'eusse voulu n'était pas ce qui était réellement, quand ce cœur me disait...

158 CHAPITRE Y. Quant il disoit ainsi : « Quoy qu'il en soit, je nye Qu'il m'ait laissé pour prandre ailleurs une autre amye; Ains plustost long chemyn, son honneur et devoir Et la guerre, ou prison, m'empeschent de le veoir. » Mais comme.a ces cas puis je en riens faulte imputer, Quant je voy par effect qu'il n'en fault plus doubter?... Et désormais fauldra pour certain que je croye La chose de ce monde que moins desiroyz vraye, Qui est certainement que tu as faict le change De moy qui tant t'aymoye 4 une amye estrange. Mais dis moy, quelle amour en ce monde sera ce, Qui par raison ne deust faire 4 la myenne place? Ha! quantes fois j'ay veu de mes très dolens yeulx Le temps rude et divers, en regardant les cieulx!... Ha! quantes fois je suis sortie 4 noire nuyt, : Au couchant point du jour, 4 l'heure de mynuit, Pour savoir myeulx compter les heures une a une, Que tous les moys conduict et faict tourner la lune! Par ce moyen j'ay faict que les cieulx j'ay congnu, Et ton vouloir si faulx m'a esté incongnu ; Dont déceue ay esté, car oncque au descouvert Le tien cueur je ne viz desloyal trop couvert. Mais ung tel mal advient aux folz, c'est la raison, Qui ne font leur folie 4 temps et par saison; Et si ne voy pour vray femme si fortunée', Qui, pour avoir aymé, tant fust abandonnée. O cueur ingrat et plein d'impitié trop cruelle', Ne te souvient il plus quelle est la foy de celle Qui pour trop fermement avoir voulu t'aymer Soy mesmes a hay, sachant se diffamer? . Or ne mets en oubly qu'en ta seulle personne L'estoile es et le point qui de ma vye ordonne. Quant au regard de moy, saches que je suis celle Qui ay pareil tourment qu'en mer a la nasselle. Mais le grand dueil, hélas! malheureux qui m'assault 4. Malheureuse. 2. Trop impitoyable.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 159 Entend très bien et scait
que telle chose vault. Mais quoy! le cielsi beau, n'esse grande merveille?
Aux malheureux ne veult prester sa douce oreille. A tel malheur je suis
conduicte et destinée Qui me faict désirer ma vye én brief finée. A peines
doncques peult la personne envieillir Qui d'aspre soing et dueil cherche le
fruiet cuillir. Par quoy bientost sera le tien cueur plain de joye, Mais qu'il
voye que pour toy conduicte 4 la mort soye. En liberté seras, délivre et
despesché De l'ennuy que te donne, qui tant t'a empesché. Mais qui eust
sceu penser enfin trouver au myel Tant de mortel venyn, d'amertume et de
fiel? Las! moy par toi dolente et pouvre miserable, Je n'ay jamais usé
envers toy le semblable : Point n'ay désiré veoir mort pour toy doloieuse,
Ains de te veoir joyeux tousjours fuz envyeuse. Mais certes je ne scay,
hélas! quant ce sera Que mon piteux regard vers toy s'adressera. ____Ha!
quantes foiz le myen très dollent cueur tressault, Lorsque.le soing de toy par
quelque peur m'assault ! Autre secours je n'ay si n'est a Dieu prier Que de
mal dengereux te gare, et d'encombrier : C'est tout le myen soucy, désir et
pensement, Nuyt et jour travailler et t'aymer seullement. Car tourmentée
suis nuyt et jour sans propoz, Languys en peine et mal sans trouver nul
repoz. Doncques ainsi le deuil par tant de faulx alarmes M'assault qu'une
grant mer je feroys de mes larmes. Et mon pouvre esperit si souvent se
transporte Qu'esgarée me treuve en trop pénible sorte : Dont souvent 4 mon
cueur mes yeulx ont présenté Ennuy, peine et travail et penser tourmentée,
Ensemble tous les maulx qui font le monde hayr, Trouyer la vye longue et
soy mesme fouyr. Et nonobstant qu'en ce n'ayes ny mal ny peine, Le seul
suspeconner me rent comme certaine Celle doubte 4 toute heure, estant si
trés craintive

160 CHAPITRE V. Qu'elle oppresse mon cueur d'amour trop
ententive ; Car quelque bien que j'aye et qu'on sceust présenter, Sans toy je
ne pourroys jamais me contanter. Souventes fois dormant 4 songer je me
boutte Qu'on te veult faire mal, par quoy je tremble toute. Ainsi par toy,
cruel, en quelque lieu que voise, Je ne treuve nul lieu otrje puisse avoir aise.
Bien difficile est il d'amour vraye et non faincte Jamais pouvoir aymer sans
avoir doute ou crainte. Tu viz doncques bien aise, ayant joye sans dueil, Et
je gecte en pleurant les grosses larmes d'ceil. De ma mort briefve veoir tu
as certes envye, Mais tout le myen désir est te veoir longue vye. Je voy que
de mes yeulx ne pourront plus sortir Kaux, larmes ny grans pleurs pour mon
feu amortir, Ny de mon estommac plus souspir n'est qui saille, Dont trop
plus seiche suis que le bois see ou paille. Désormais il convient que mon
malheur en somme Dedans le feu d'amour avec mon corps consomme.
Voycy doncques d'amour l'extrême et dernier signe Qu'a toy, ingrat amy,
j'envoye ains que je fine ! Plus ne pouvant escrire je faiz fin a ma letre,
Après laquelle voys 4 la mort me soubmectre, Sans nulle guérison attendre
ou médecine, Ne désirant santé, car je ne m'en sens digne. Devant mes
yeulx la voy, non pas triste et horrible, Venant mectre la fin 4 ma peine
terrible, Puisqu'elle a le pouvoir guérir et faire saine La pensée en ce monde
qui ne nous rend que peine, Dont 4 moy seule elle est propice et agréable,
Aux autres est terrible et trop espouventable. Mais si jamais tu fuz par
amour enflammé De moy qui de bon cueur si longtemps t'ay aymé, Si
passes par icy, après le myen trespas, Je te pryé t'arrester, sans marcher
oultre ung pas, Jusques ce qu'ayes veu par ceste pourtraicture Ceste
myenne épitaphe et dolente escripture.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 161 Epitaphe : Une femme gisant en ceste fosse obscure Mourut par trop aymer d'amour grande et naïve : Kt combien que le corps soit mort par peine dure, Joyeux est l'esprit de sa foy qui est vifve'. Les nombreux séjours du roi a Chateaubriant, et les lettres de Marguerite sa sceur, prouvent suffisamment que Jean de Laval ne lui gardait pas rancune dece qu'on avait dit et de ce qu'il pouvait croire de ses infortunes conjugales. Francoise de Foix n'avait pas sans doute fail mystère & son mari de la vive amitié qu'elle avait conservée pour le Roi; elle était trop fière et trop passionnée pour avoir pu feindre ison égard une affection qu'elle ne ressentait plus et que peut-dtre elle n'avait jamais ressentie. Elle vécut done a Chateaubriant, malheureuse d'exister loin de celui qui lui avait inspiré une passion quele temps n'avait pas affaiblic, obligée d'être, comme elle le dit dans une lettre, une femme « de ménage » près d'un mari dont le chagrin était de n'avoir pas yaincu cette passion. Quand Francoisede Foix eut fermé les yeux, Chateaubriant la regretta sinccrement, ef nous ne pouvons en douter, puisque c'est Marguerite qui nous l'apprend et qui IV'apprend au Roi (voyez plus haut). Ce qui le prouve mieux encore, cest le soin qu'il prit d'honorer et de perpétuer la mémoire de sa beauté, de ses vertus et de son rare esprit. 1. Bin., f. fr., n°.2372, f 56 et suiv. ig MW

162 CHAPITRE V. Avant la guerre déclarée par nos révolutionnaires à toutes les traditions, à tous les souvenirs, à tous les monuments de l'ancienne histoire de la société française, on voyait dans l'église des Minimes de Chateaubriant un tombeau chargé d'inscriptions funéraires et surmonté de la statue d'une femme jeune encore et d'une grande beauté. Cette femme avait été Françoise de Foix, et le monument avait été érigé par Jean de Laval, 'son époux. Les épitaphes étaient composées, la première par un poète français, Clément Marot, la seconde par un habile latiniste, Nicolas Bourbon. Les voici toutes les deux : Soubz ce tumbeu gist Françoise de Foix, De qui tout bien tout chascun souloit dire, Et le disant, onc une seule voix Ne s'avança d'y vouloir contredire. De grand beauté, de grace qui attire, De bon sçavoir, d'intelligence prompte, De biens, d'honneur, et mieulx que ne raconte, Dieu éternel richement l'estofo. O viateur, pour t'abreger le compte, Cy gist un rien, mais tout triumphe. Décéda le 16 d'octobre, an 1537. I Viator, hoc saxum vide, sta paululum. Francisca Fuxea hic jacet, qua non fuit, Dum vizit, altera melior, nec pulchrior In Galliis mulier, nec religiosior, Ut cur Deus (se unquam alit unquam heroidum)

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 163 Naturaque omneis
prolix et larga manu Dotes animique corporisque indulserant. Ossa hic
quidem cubant : at felix animula Nunc cum suis majoribus cumque inclyto
Heroe fratre Lautreco* fruitur Dei Presentia eternisque deliciis. Vale, Viator
amice : multum oculis debes tuis. (Borbonii Nugz, 1538, p. 443.) A ces
deux épitaphes il faut ajouter la mention d'un poème d'environ quatre cents
vers, fait par François Sagon, Vantagoniste de Marot : Le Regret @Honneur
féminin et des trois Graces sur le trespas de noble dame Francoise de Foix,
dame de Chateaubriant et miroir de noblesse féminine. Si, comme je
penche à le croire, Madame de Chateaubriant avait composé sa dernière et
douloureuse épitre dans le cours de sa dernière maladie, il faut conclure que
le Roi avait négligé de la voir dans les années qui avaient précédé, et que
cet apparent abandon lui avait fait entrevoir la mort comme une délivrance.
Au moins est-il certain qu'en apprenant la fin de celle femme qui l'avait
tant aimé et qui avait fait pour lui le sacrifice de son honneur, il en ressentit
une profonde douleur : il alla s'agenouiller devant la pierre qui recouvrait sa
dépouille mortelle; il exprima ses regrets dans les vers suivants, qu'il put
montrer à M. de Chateaubriant : Icy dessoubz gist en si peu d'espace De
fermeté la montaigne et la masse, 1. Lautrec était mort le 16 août 1528.

164 CHAPITRE V. En amitié seul chef-d'œuvre parfait; Qui me contraint de dire par effect Que de bon bruyt toutes les autres passe. Elle a souffert qu'en son vivant l'aymasse : O quel record que le temps point n'efface ! L'ame est en hault ; du beau corps c'en est fait icy dessoubz. Ha! triste pierre, auras tu ceste audace De m'empescher celle tant belle face, En me rendant malheureux et deffaict? Car tant digne ceuyre en rien n'avoit meffaict Qu'on l'enfermast avec sa bonne grace Icy dessoubz?*. Parmi les rondeaux et opuscles réunis dans le portefeuille de Francois I", il en est apparemment un assez grand nombre qui avaient été composés et envoyés par Madame de Chateaubriant. Il n'est pas aujourd'hui facile d'en distinguer la plupart de ceux qui appartiennent 4 Mademoiselle d'Heilly, a Marguerite d'Alencon et 4 Louise de Savoie. Voici pourtant quelques pièces qui portent le cachet encore visible de Francoise de Foix. Une fois éloignée de la cour, elle a pu se résigner a ne plus être aimée comme elle l'avait été, elle ne demandait plus qu'une faveur : c'était de voir souvent le Roi, et de pouvoir compter sur la promesse qu'il lui faisait en prenant congé, de bientôt revenir. C'est le voeu qu'elle ne cesse d'exprimer dans ses lettres et dans ses petits exercices poétiques : Plus est ma fin que le commencement
Plaine de dueil et de gémissement, 4. B.n., f. fr., n° 2572, f° 171 ; Poésies de Francois I**, p. 164.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 165 Ayant perdu la
plaisante présence Et tant de bien, que ceste congnoissance Fera mourir tout
mon contentement. Mais mon esprit qui voit incessamment Que vous
voullez que je face aultrement Continura vous rendre obeissance : Plus est
ma fin. Et pour user de mon commandement Accoutumé veulx que
pareillement Soyez content, encores que l'absence Nous soit travail et triste
desplaisance, Monstrant qu'en nous n'aura deffinement. Plus est ma fin'. Le
rondeau suivant est obscur, mais on peut en découvrir le sens et l'occasion.
Frangoise, cédant quoiqu'un peu tard a ce qu'exigeaient ses devoirs
d'épouse, avait rejoint son mari, et avait aussitôt regretté. Par trop vouloir
ma douce adversité, J'ay mon désir par malheur incité ; Tant que chascun
peult congnoistre et trop veoir Le mal que souffre en erreur mon devoir,
N'ayant raison sur moy l'auctorité. O comme fut en grant perplexité Le
mien esprit ça et là agité Quant te perdis, en desirant t'avoir, Par trop
vouloir! Or donc, amy, l'amour et vérité Que te garday te soit félicité ; Et
vous, dames, ne desdaignez savoir Que forte amour peult femmes decevoir,
Comme moy triste en infélicité, Par trop vouloir?. Penva dis fy irsp n°
2572, :f 188. Peete doit ag n° 2372, f° 478.

166 CHAPITRE VY. Nouvelles instances pour le revoir bientôt :
 De retourner, mon amy, je te prie, Pour contanter l'esprit de ton amye, Car
 sans cela aise ne puis avoir. Triste vivray, je le te fays savoir, Si ne te voy;
 car j'en ay trop d'envye. La fermeté demourra infinie, Légéreté de moy est
 ennemye, Par quoy te prie 4 mon cas tost pourvoir De retourner. Bien seur
 tu es que tant que j'auray vie, Point ne sera par moy l'amour finie : La mort
 plus tost desire recevoir. Dont te supplie d'avancer le reveoir : Faire le doys,
 car trop en toy me fie De retourner'. Je viens de recueillir tout ce qu'on
 pouvait aujourd'hui savoir et tout ce qu'il était permis de conjecturer de
 Francoise de Foix, dame de Chateaubriant. Quel jugementdevra-t-on
 maintenant faire dece qu'ont dit lesromanciers du dix-septième siècle et de
 ce que se sont empressés de recueillir les historiographes _des deux siècles
 suivants? Suivant eux, Jean de Laval, comte de Chateaubriant, aurait tout
 fait pour empêcher sa femme de paraitre a la cour'. Il lui aurait remis, en la
 quittant pour se rendre auprès du Roi, une bague toute semblable 4 celle
 qu'il portait lui-même, en lui recommandant de ne pas obéir a Yordre qu'il
 serait peut-être obligé de lui donner de A BoM, Li ltygtloseo dont: boos 2.
 Varillas, Histoire de François premier, édition de 1685, t.1 p. 477 et suiv. ?

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 167 venir le rejoindre, tant que l'ordre ne serait pas accompagné de cette seconde bague. Le Roi bralait de voir la comtesse, dont la réputation de beauté était arrivée jusqu'à lui; grace au valet de chambre du comte, qu'une forte somme d'argent aurait cor— rompu, la bague aurait été habilement soustraite et portée au Roi, qui en aurait fait prendre une seconde empreinte; et la nouvelle bague aurait été glissée dans la lettre que le comte aurait fait parvenir a sa femme ; c'est ainsi que Madame de Chateaubriant serait arrivée 4 la cour, 4 la grande surprise et au grand désespoir de son mari. Il aurait aussitét prévu le malheur qui Vattendait, et serait retourné en Bretagne pour n'être pas témoin de sa honte; il aurait saisi le moment propice de la captivité du Roi pour reprendre ses droits et tirer de l'épouse infidèle la plus cruelle vengeance. Après Vavoir fait languir six mois dans une affreuse prison, il yserait un jour entré avec six hommes masqués et. deux chirurgiens, qui sous ses yeux auraient saigné la comtesse aux bras et aux jambes, et l'auraient laissée mourir dans cet état. Pour conjurer les séyérlés de la justice, il aurait yécu durant plusieurs années hors de France, et n'aurait pu revenir a Chateaubriant qu'après avoir fait au connétable Anne de Montmorency une donation, entre-vifs, de tous ses biens, au détriment de ses héritiers naturels. C'est a Varillas qu'on parait devoir ces audacieuses inventions; & moins qu'il n'en etit déjà trouvé les éléments dans un des premiers livres obscènes qu'on ait publiés en France, quelques années avant son His

168 CHAPITRE V. toire de Francois I**. Mais on ne s'est pas contenté d'étouffer la vérité sous cet amas de fables : on a ajouté que Madame de Chatcaubriant avait, au temps de son crédit, fait le partage de ses adultères faveurs entre plusieurs des habitués de la cour; le Roi Vaurait un jour surprise en criminelle conversation avec l'amiral Bonnivet, qui aurait eu le temps de se cacher sous les feuillages dont était garnie la cheminée, ot le Roi, pris d'un besoin subit, l'aurait arrosé sans le savoir. La même sale aventure a été mise sur lecompte de Henri de Brissac et de Diane de Poitiers avec Henri II, de Bellegarde et de Gabrielle avec Henri IV. Ce sont la des ornements gracieux dont en France on se plait 4 enguirlander Vhistoire. Brantème est le premier garant de cette dernière ineptie. « J'ay ouy conter, avait-il dit*, que le roy Francois, ayant en main une fort belle dame quy lui a longtemps duré... » — Probablement, disent les éditeurs, madame de Chdteaubriant; suit Vhis- — toire de Bonnivet, dont « cette dame estoit amoureuse fort », et sur lequel elle faisoit prendre le change au Roi, « qui en concepyoit quelque petite jalousie ». L'anecdote des bijoux redemandés a Francoise de Foix, pour être moins saugrenue, n'en est pas moins indigne de toute croyance. « J'ay ouy conter, dit Brantème', et le tiens de bon lieu, que lorsque le roy Frangois premier eut laissé madame de Chas1. Les Dames galantes, nouvelle édition, t. IX, p. 714. 2. Ib., p. 512.

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 169 teaubriant, sa maistresse fort favorite, pour prendre madame d'Estampes, estant fille appelée Heilly, que madame la régente avoit prise avec elle pour une de ses filles, et la produisit au roy Francois a son retour d'Espagne 4 Bourdeaux... madame d'Estampes — pria le roy de retirer de ladicte madame de Chateaubriand tous les plus beaux joyaux qu'il luy avoit donné, non pour le prix et la valeur... mais pour l'amour de belles devises qui y estoyent mises, engrayées et empreintes, lesquelles la reine de Navarre, sa sceur, avoit faites et composées... Le roy Francois luy accorda sa prière... et pour ce, ayant envoyé un gentilhomme vers elle pour les luy demander... de dépit elle envoya quérir un orfèvre et luy fit fondre tous ces joyaux, sans avoir acception ny respect des belles devises qui y estoyent engravées; et amprés, le gentilhomme tourné, elle luy donna tous les joyaux convertis et contournés en lingots d'or. Allez, dit-elle, portez cela au roy, et dites-luy que puisquil luy a pleu me révoquer ce qwil m'avoit donné si libéralement, que je le luy rends et renvoye en lingots d'or. Pour quant aux devises, je les ay si bien empreintes et colloquées en ma pensée et les y tiens st chères, que je n'ay peu permettre que personne en disposast, en jouist et en eust de plaisir que moy-mesme. » Comprendra qui voudra cette seconde maistresse du Roi, voulant s'approprier non pas les joyaux, mais seulement les devises faites pour la première. Pourquoi, si l'on y tenait tant, ne pas les avoir redemandées a la reine Marguerite, qui les avait compo

170 CHAPITRE Y. sées (en dépit de son peu de sympathie pour Françoise de Foix)? Et ce roi, François I, allant reprendre pour Mademoiselle d'Heilly les bijoux qu'il avait donnés, les devises qu'il avait fait graver! Je n'en finirais pas de représenter toute la ridicule invraisemblance d'une pareille anecdote. Et voilà pourtant ce qu'on a depuis répété comme un article de foi*! Michelet, dans sa fantastique histoire, a fait, de sa propre volonté, figurer Françoise de Foix au Camp du drapeau d'or. « Haut, très haut, trônait la maîtresse en titre, madame de Chateaubriant... le soleil de la cour. Les clairvoyants cependant voyaient qu'un soleil qui brillait depuis deux ans brillerait peu encore®. Elle n'avait que plus de crédit; le royal amant la dédommageait ainsi d'une assiduité déjà décroissante. Ce qui la soutenait, c'était justement son jaloux mari furieux, point résigné, point gentilhomme, qui soulageait sa rage par des violences bourgeoises et des corrections manuelles qui fai41. Brantôme, constamment menteur et honteux, cite encore madame de Chateaubriant comme une des trois veuves qui, en 1533, au mois d'octobre, seraient venues demander au pape Clément VII la permission de manger de la chair en carême. On leur fait dire qu'elles ne veulent pas manquer au respect qu'elles doivent 4 la mémoire de leurs maris et aux sentiments de tendresse qu'elles ont pour leurs enfants. Or Françoise de Foix mourut six ans avant son mari et n'eut jamais d'enfants. Quelle veuve! quelle mère de famille! 2. Réflexion peu judicieuse appliquée à François I", dont la seconde maîtresse conserva son crédit en cour pendant vingt-quatre ans, et jusqu'à la mort du Roi. Est-ce l'accroissement prétendu du crédit de la première favorite qui pouvait faire supposer que l'affection du roi diminuait?

MADAME DE CHATEAUBRIANT. 171 saient pleurer ses beaux yeux, rire ses rivales et réveillaient le Roi*. » On voit que Michelet a admis la méprise de Génin que nous avons relevée plus haut'; encore abuse-t-il un peu de cette méprise. Mais que n'admet-il pas? il suffit qu'un conte soit outrageant pour le Roi, sa mère ou ses amis, pour être aussitôt adopté. Aussi voit-on dans son livre Madame de Chateaubriant arrachée de son mari, disputée avec fureur, haïe, battue..... plus tard tuée! Pa ANI pedoo 2. Cidessus, p. 148.

CHAPITRE VI LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANCAY Le grave historien Guichardin (Francesco Guicciardini), qui vers 1535 écrivait son Histoire des guerres d'Italie, soulève contre Louise de Savoie une accusation que Martin Du Bellay a développée dans ses mémoires, rédigés peu de temps avant sa mort (1559). Je vais en discuter l'exactitude et la justice. Le maréchal de Lautrec, gouverneur du Milanais, était sorti de Milan, en octobre 1521, pour mettre le Crémonais en meilleur état de défense. Il avait dans son armée un corps de dix à quatorze mille Suisses turbulents et d'ailleurs incertains de ce qu'ils devaient faire. Six mille autres Suisses étaient entretenus dans l'armée impériale, et il répugnait aux uns et aux autres d'avoir à combattre leurs compatriotes. Le conseil helvétique de Zurich leur avait ordonné de quitter Pune et l'autre armée; mais ces ordres, interceptés par le cardinal de Sion, n'avaient été transmis qu'aux Suisses du parti français; ceux-ci, sans en avertir Lautrec, retournèrent dans leurs montagnes. Laissons parler Guichardin lui-même :

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY, 173 « Les Suisses de l'armée de Lautrec partirent presque tous sans dire adieu. Ce qui les décida ne fut pas tant (croyait-on) les ordres venus de Zurich que la pénurie dans laquelle se trouvait Lautrec. L'argent qu'il attendait de France n'était pas arrivé, et les subsides qu'il exigeait avec la dernière rigueur des Milanais ne lui suffisaient plus *. On peut voir par là combien peut nuire la négligence des princes ou de leurs conseillers. L'envoi de trois cent mille écus avait été promis au gouverneur du Milanais; mais la mère du Roi, qui avait plus à cœur de nuire à Lautrec que d'avancer les affaires de son fils, donna aux trois cent mille écus promis un autre emploi. Lautrec, ainsi abandonné par les Suisses, sortit de Crémone en y laissant une forte garnison, et, sans avoir empêché Prosper Colonne de passer l'Adda, il rentra dans Milan *. » Trois points sont à noter dans le récit de Guichardin : 1° les premiers Suisses seraient partis dans l'automne de 1521, quatre ou cinq mois avant la funeste journée de la Bicoque; 2° les trois cent mille écus (et non quatre cent mille, comme le dira Du Bellay) avaient été promis à Lautrec quand, après un voyage fait en France pour épouser la fille du grand1. « La Toussaints approchoit, les nuits devenoient longues, pluvieuses et froides; de sorte que nos Suisses s'ennuyèrent et s'en allèrent sans congé, s'excusant sur la faute de la paye; et, de vingt mille payes que nous avions, n'en demeura qu'environ quatre mille : vray est qu'ils estoient pratiqués par le cardinal de Médicis cousin du Pape (M. Du Bellay, liv. II, p. 354, éd. Petitot). » Les Suisses durent quitter l'armée de Lautrec dans les derniers jours d'octobre.

2. Guichardin, Lib. xv, § 1.

174 CHAPITRE VI. maitre René, batard de Savoie, comte d'Orval, il était revenu dans son gouvernement de Milanais ; 3° Louise de Savoie aurait retenu cette somme, non pour se l'approprier, mais uniquement pour ajouter aux difficultés de la situation de Lautrec. Résumons ce qui vient ensuite dans Guichardin. L'année suivante, avant Paques, était arrivé dans notre armée d'Italie un nouveau renfort de Suisses, recrutés par le grand-maitre René, batard de Savoie, et avec lui arrivaient Anne de Montmorency, La Palisse-Vandenesse et le grand-écuyer Galéas de SaintSéverin. Lescun, maréchal de Foix, frère de Lautrec, arrivait presque en même temps avec un secours d'ar— gent' qu'un autre devait encore suivre. Novare fut assiégée et emportée. L'armée marcha sur Pavie. Après de nombreux assauts, Lautrec désespéra de pénétrer dans la place' et concentra ses forces 4 Landriano, et de la 4 Monza. Il apprit dans cette ville que le nouveau secours que le Roi lui envoyait était arrêté dans Arona, al'extrémité du Lac Majeur, parce qu'entre cette ville et Monza Anchise Visconti barrait le chemin a tout ce qui venait de France. Ce retard devait être funeste a nos gens*® : Jes Suisses, toujours impa1. «(Cum pecuniis reversus », dit Beaucaire, d'accord avec Guichardin,. 2. « Jam deficiente stipendio per magnum magistrum e Gallia allato, Papia abscedere necessarium [Lautrechus] ducit. » (Gal. Capella, De Rebus nuper in Italia gestis, lib. 2, f° 15 y°, Nuremberg, 1532). — Remarquons que le grand-maitre René de Savoie, chargé de porter des subsides 4 Lautrec, était en même temps son beau-père et le frère très aimé, très dévoué de Louise de Savoie. 5. « Landriano, quo facilius pecuniam que ex Gallia mitte

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 175 tiens de combattre parce qu'un jour de bataille leur donnait droit a double paye, et parce qu'ils espéraient retourner plus tot dans leur pays, envoyèrent déclarer a Lautrec quil leur fallait, le jour même, ou leur paye ou la bataille'. Le maréchal, comme Montmorency et les autres capitaines, voyait clairement le danger d'assaillir une armée formidablement retranchée; mais il eut beau leur représenter que l'argent était envoyé, quil ne pouvait tarder plus d'un ou deux jours, tout fut inutile: il fallut engager cette bataille de la Bicoque, le jour de Quasimodo 1522, et la défaite rendit la position de notre armée désespérée. Brantème dit gu'a la place de Laubatur acciperet, Modoeciam est profectus. Que pecunia Aron restiterat, propterea quod Mediolano in hunc finem Bustinum prope Aronam Anchises Vicecomes missus, ut ulterius progredi non posset efficiebat. Hoc impedimentum Gallorum res ad extremam confusionem redegit. » 4. Le Ferron soutient même qu'ils ayaient regu exactement leur paye : « Quant aux Suisses, encor qu'ils n'eussent aucun subject de se plaindre pour avoir receu leur solde, ayant receu leurs payes ne pouveient se plaindre de rien, neantmoins ou par un désir de retourner en leur pays, ou pource qu'ils esloient pratiquez par quelques-uns d'entre eux gaignez et corrompus par l'argent de l'Empereur, qui leur faisoient croire que s'ils ne hastoient leur retour ils seroient tenus pour proscripts par un commun décret de leur nation, ils demandoient volontairement Ja bataille ou disoient publiquement qu'ils s'en iroyent. ») Trad. dans Du Haillan (éd. 1627, t. II, p. 294). Capella, qui écrivait même avant Guichardin, avait dit la même chose : « Prospero (Colonne] ...varlis rumoribus et nunciis significatum erat Elvetios diuturnam militiam ferre nolle, prasertim quum stipendium paulo post defuturum intelligerent, et propterea Gallum in ea loca hac solum ratione yenisse, ut commodius per velites pecunias nuper e Gallia Aronam usque ad se delatas reciperet, itaque Elyetios in officio contineret (f° 16). »

176 CHAPITRE VI. trec il ett laissé partir les Suisses*: il peut bien avoir raison; mais en suivant le cours de ces guerres d'Italie toujours si prospères au début, si funestes au dénouement, on voit les questions de solde se repréter constamment et metire constamment en danger les armées opposées : les Suisses et les Lansquenets du parti impérial se soulèvent, refusent de combattre ou s'éloignent plus fréquemment encore que les Suisses du parti francais, parce quils sont encore moins exactement payés. Le Roi pouvait du moins espérer que le Milanais conquis suffirait 4 Ventretien de l'armée chargée de Je défendre ; mais a force de puiser, la source était 4 peu prés tarie. Ainsi je ne voudrais pas assurer qu'en 1521, au temps ot Guichardin rapporte la première défection des Suisses, le Roi, qui avait a faire face aux trois armées de Henri VIII et de Charles-Quint, empereur et roi d'Kspagne, ait tenu la main a ce que Vordre donné a Semblancay d'envoyer de V'argent enltalie fut exécuté, d'autant mieux que cette promesse était quelque peu conditionnelle'. Ainsi, & la réserve de Vinculpation 4. « Aucuns ont trouvé son excuse mauvaise qu'il fit au roy, quil n'ayoit point d'argent pour payer ses Suysses et quils le contraignirent de donner la bataille de la Bicoque, autrement ils s'en iroient. Il les devoit très bien et beau laisser aller et les recommander 4 tous les diables (Vie de M. de Lautrec, 6d, Lalanne, p. 25). » 2. Dans l'état des recettes espérées et des dépenses obligatoires présenté a Dijon le 5 aotit 1524 a Francois I* par Semblangay, il faut noter cet article : (Pour septembre 1TM Il. — Un ayde sur tout le duché de Milan, 4 cause de V'alliance faite avec Messieurs des Lignes, cent mille écus, pour ce 14*m. Il. — Sila partie ne vient, Samblangay la fournira par advance sur les trois cent mille écus de Naples. (Bibl. nat., f. fr., n° 7604,

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 177 faite 4 Louise de Savoie, nous pouvons accepter le récit de Guichardin*. Après l'affaire de la Bicoque, vers le mois d'avril ou de mai 1522, Lautrec revint en France, dit Guichardin, non pour annoncer ses victoires, mais pour justifier ses revers, dus en partie A ses fautes, en — partie aux caprices de la fortune. Martin Du Bellay, qui rédigeait ses mémoires plus de vingt ans après la première publication de l'Histotre des querres d'Italie, tout en répétant d'une façon assez obscure ce que Guichardin avait nettement exposé, montre une injuste prévention en ne tenant pas compte de tout ce qui, chez Vhistorien italien, atténuait la responsabilité de Francois I* dans la perte du Milanais. Il nous présente bien Lautrec rapportant en Italie la promesse, mal tenue par la suite, d'un envoi immédiat de quatre cent mille écus; mais il confond les dix mille Suisses qui s'étaient éloignés en novembre 1521 avec les autres dix mille que le grand-maitre avait amenés en mars 1522. Il passe sous silence l'argent apporté plus tard par Lescun et celui qui n'avait pu franchir Arona. Ces deux envois n'auraient pas permis a Lautrec d'accuser le Roi de ne lui avoir fait tenir aucun secours d'argent depuis qu'il avait repassé les monts. f 129 ve et 130). » Or, suivant toutes les apparences, l'aide demandée aux Milanais n'avait produit que peu de chose, et les cent ou trois cent mille écus n'avaient pas été envoyés. Telle est, je crois, l'explication de ce problème historique; on verra plus loin par une lettre de Louise au trésorier Robertet qu'elle avait eu des raisons de penser que Semblangay avait envoyé Yargent. 4. Ce récit est d'ailleurs contredit par Le Ferron. i 42

478 CHAPITRE VI. Ce n'est pas par la faute du Roi, mais par la sienne que Prosper Colonne avait pu passer l'Adda, que Milan avait été mal défendu et que Pavie n'avait pas été emportée. Cette malheureuse campagne ne nous fait plus admirer dans le maréchal de Lautrec les grandes qualités militaires dont il avait auparavant donné et dont il devait plus tard encore donner tant de preuues. « Le seigneur de Lautrec, dit Martin Du Bellay, de retour en France, si le Roy luy fait mauvais recueil, il nes'en fault estonner, comme a celui qu'il estimoit avoir par sa faulte perdu son duché de Milan : et ne youlut parler 4 luy; mais le seigneur de Lautrec, se voulant justifier, trouva moyen d'aborder le Roy, se plaignant du mauvais visage que Sa Majesté luy portoit. Le Roy luy fait response qu'il en ayoit grande occasion, pour luy avoir perdu un tel héritage que le duché de Milan. Le seigneur de Lautrec luy fait response que c'estoit Sa Majesté qui Vavoit perdu, non luy, 'et que par plusieurs fois il l'avoit adverty que s'il n'estoit secouru d'argent, il cognoissoit qu'il n'y avoit plus d'ordre d'arrester la gendarmerie, laquelle avoit servy dix-huict mois sans toucher deniers, et jusques a l'extrémité, et pareillement les Suisses, qui mesmes l'ayoient contraint de combattre a son désavantage, ce qu'ils n'eussent faict s'ils eussent eu paiement. Sa Majesté luy répliqua qu'il avoit envoyé quatre cens mille escus alors qu'il les demanda. Le seigneur de Lautrec luy fait response n'avoir jamais eu ladite somme : bien avoil-il eu lettres de Sa Ma

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 179 jesté, par lesquelles il luy escrivoit qu'il luy envoie ladite somme. Sur ces propos, le seigneur de Semblangay, superintendant des finances de France, fut mandé, lequel advoua en avoir eu le commandement du Roy, mais qu'estant ladite somme preste a envoyer, madame la Régente, mère de Sa Majesté, — auroit pris ladite somme de quatre cens mille escus, et qu'ilen feroit foy sur le champ. Le Roy alla en la chambre de ladite dame avec visage courroucé, se plaignant du tort qu'elle luy avoit faict d'estre cause de la perte dudit duché, chose qu'il n'eust jamais estimé d'elle, que d'avoir retenu ses deniers qui avoient esté ordonnez pour le secours de son armée. Elle s'excusant dudit faict, fut mandé ledit seigneur de Semblangay, qui maintint son dire estre vray; mais elle dist que c'estoient deniers que ledit seigneur de Semblangay luy avoit de long temps gardez, procédans de l'espargne qu'elle avoit faicte de son revenu; et luy soustenoit le contraire. Sur ce différend furent ordonnez commissaires pour décider cette dispute; mais le chancelier Du Prat (de long temps mal meu contre ledit seigneur de Semblangay, jaloux de sa faveur et de l'autorité qu'il avoit sur les finances), voyant que Madame estoit redevable audit seigneur de Semblangay et non luy a elle, avant que souffrir ce différend estre terminé, meit le Roy en jeu contre ledit seigneur de Semblangay et luy bailla juges et commissaires choisis pour luy faire son proces'. » 1. Du Bellay, Mémoires, liv. II, éd. Petitot, p. 584.

180 CHAPITRE VI. Il y a dans ce passage pour le moins de grandes inexactitudes : même en supposant que le Roi eût été le moins respectueux des fils, eût-il nommé des commissaires pour décider qui lui en imposait de sa mère ou de Jacques de Beaune? et le chancelier de France, par l'effet de sa jalousie contre Semblangay, eût-il tranché cette espèce de neud gordien en nommant aussitôt des juges pour faire le procès au créancier de Louise de Savoie? La vérité, c'est que Semblancay, longtemps après le jour où cette scène est placée, resta dans les mêmes rapports de confiance avec le Roi, qu'il conserva près de deux ans l'office de général ou intendant des revenus de Louise de Savoie, et que ces deux années passèrent avant que le Roi et la Régente l'obligeassent à rendre compte de sa longue gestion de leurs finances. Après les dernières lignes de Du Bellay qu'on vient de lire, il est singulier de ne plus trouver chez cet historien un seul mot de Semblancay ni de ses deux procès, qui eurent pourtant un retentissement comparable à celui du procès de Fouquet sous Louis XIV. S'il en eût parlé, les rapports d'affection qu'il pouvait avoir en 1560 avec les enfants et les parents de l'ancien général lui auraient sans doute fait dire avec Brantôme: « Aucuns ont dict que le roi fit mourir un peu trop légèrement M. de Saint-Blancay: car, encor qu'il eust fait faute, il lui devoit pardonner pour son honorable vieillesse, ses longs services faits à quatre roys, et surtout pour le beau nom duquel il s'honorait, car il l'appeloit tousjours son père*. 4. Cette qualification de père était alors assez banale

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 181 (Vie de Francois I°**) »). Mais Du Bellay a préféré ne pas toucher a ce grand acte de justice. On devait s'attendre 4 retrouver dans Beaucaire et chez Antoine de Laval le récit de Martin Du Bellay; on |'y retrouve en effet, et décoré de nouvelles broderies. Comment, dira Laval en 1610, ne pas croire a toutes les iniquités, 4 toutes les violences de Louise de Savoie, quand Martin Du Bellay lui-même n'a pu se défendre de lui reprocher d'avoir, par son avarice, banni du service de Sa Majesté l'évêque de Liège, et d'avoir contraint |'éminent Semblancay a lui livrer quatre cent mille écus destinés au gouverneur de Milan? Quant a Beaucaire, il commence par suivre mot a mot Du Bellay: Lautrec revient en France non pour raconter ses triomphes, mais pour justifier ses défaites. Je souligne ce qu'il va ajouter de son propre fond. « A quo non benigne (ut par erat) exceptus, 2mo vero rejectus, mox Carolo Borbonio equitum magistro impetrante', ad Regem admissus, modeste usitée du plus jeune au plus agé. Pour Charles-Quint, Francois I** était son bon père et Louise de Savoie sa mère, sa bonne mere. 4. Le Ferron et Brantème disent aussi que Lautrec était allé trouver le Roi 4 Moulins chez le connétable de Bourbon un an ayant sa défection) : comment supposer que le Roi ett alors précisément sous la main sa mère et Semblangay? comment admettre avec Varillas et Bayle que Francois ait fait aussitét arrêter Semblangay dans son antichambre? « M. de Lautrecq, dit Brantème, fit en cela (en cédant aux Suisses) une grand'faute, de combattre soubz l'appétit de ses soldats, et mesmes en un lieu si désavantageux pour lui qu'estoit ceste Bicoque. Le roy Francois le lui sceut tres bien reprocher quand il le vist 4 Moulins retournant de sa perte et de sa cheute; lequel il ne youlut voir du commencement; mais

182 CHAPITRE VI. questus est. Quid (inquit Franciscus) ! an alio vultu tanti principatus amissi authorem excipere possum? Tum Lautrecius non se, sed Regem ipsum ejus amissi authorem fuisse libere respondit: mature enim se et sepenumero Regem monuisse, ni pecunia in militum stipendium presto esset, milites omneis, se invito, dilapsuros ; equitatum menses decem et octo gratis nullo accepto stipendio militasse ; Helvetios, in quibus robur peditum exercitus erat, eadem de causa ipsum ut ad Bicoquam contra omnem disciplinam dimicaret coegisse, inde mox abiisse ; czteros ef numero perpauco et itidem male affectos resistendo non fuisse. — At (intulit Franciscus), ad quos quadringenta, quz ad te missa sunt, nummum aureorum millia pervenerunt? — Litteras (respondit Lautrecius) quibus ad me ea mitti significabas accepi; ceterum ne ullum quidem teruncium accepi. Tum Jacobus Belnensis Semblancaius, questor summus, accersitus est: qui hujus modi quidem mandatum a Rege accepisse, sed Ludovicam Regis matrem pecuniam, cujus expense fidem in promptu facere paratus sit, antecepisse testatus est. Illa hominem peculatorem mentiri claaiant obtenu audiance de luy, et lui ayant conté toutes ses raisons, et mesmes la faute d'argent, de ceste faute d'argentl'en excusa après avoir ouy M. de Saint-Blangay. Cela est escrit sans que j'en parle davantage : mais pourtant lui sceut-il bien reprocher que Prospero Colonne et le marquis de Pescayre et toute l'armée espaignolle n'avoient pas plus d'argent que luy, qui sans argent l'avoient chassé et battu, et lui sans argent n'avoit sceu se deffendre (Ed. Lalanne, t. III, p. 26). » Ici, comme on voit, il n'est pas question de Louise de Savoie, et les explications données par Semblancay paraissent satisfaire le Roi.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 183 mitans,
pecuniam quidem, sed alio nomine sibi debitam, se recepisse professa est.
At Pratus Cancellarius, bipedum omnium (ut supra dixi) nequissimus, qui
Semblancaio ob summam ejus auctoritatem invidebat (hunc enim propter
venerandam senectutem patrem Franciscus appellare solitus erat), illi
judices e sua cohorte, hoc est, ex his quos vel ad Senatum Parisiensem
promoverat vel sibi fidos alioqui sciebat, dedit: tametsi non Semblancaium
in Ludovico sed Ludovicam in Semblancaii wre certo esse norat?. Addicti
certis deslinatisque senlentiis judices et Ludovico et Prati melius hominem
innocentem (ut ferebatur) extremo supplicio addixerunt. Quis autem
Francisci socordiam non excretur? qui venationibus, scortis, choreis,
mimis, ludicris equitum certaminibus, que « torneamenta » a Trojanis ludis
(ni fallor) appellamus, quibus in tutum (ut vulgo loquimur), hoc est in
gyrum decurrebatur, totum se dedens, nullam tanti principatus curam
susceperit? eam ad matrem, Lautrecio infestam quod de ejus impudicitia
liberius loquutus fuisset, rejecerit? Semblancaium, quod vera confessus
fuisset, iniquo judicio circumveniri et in gratiam matris innocentem capite
luere permiserit? ne quis in posterum apud Regem vera fatetur 1. Imputation
d'autant plus injuste que les commissaires désignés en 1524 pour vérifier
ses comptes rendirent un jugement favorable 4 Semblangay. 2. C'est encore
tout le contraire de la vérité. Semblangay reconnut avoir employé huit cent
mille livres des finances de la Régente, et la Régente ne réclamait de lui
rien de plus ni de moins.

184 CHAPITRE VI. auderet, et ut adulatoribus, quorum refertz principum aule sunt, locus amplissimus ad mentiendum pateret*. »

Beucaire était d'autant moins en droit d'accepter le récit de Marlin Du Bellay qu'il s'tait accordé précédemment avec Guichardin pour constater le double envoi d'argent apporté de France par Lescun et par les financiers qui n'avaient pu dépasser Arona. « Lautrecius de Lescuti fratris in genuensem agrum appulsi adventu certior factus, quz... regiam pecuniam ferebat,.. (p. 504). Modoeciam cum exercitu Lautrecius concessit, ut pecuniam e Gallia transmissam reciperet: quam qui deferebant Arone substituerant... Pecunia tardius missa belli fortunam commutavit* (p. 505). »

Ainsi Lautrec n'avait pu, en revenant en France, reprocher au roi del'avoir laissé sans argent depuis son départ de France; il n'avait pu accuser de la perte du Milanais le défaut de subsides. Semblangay n'ayait pu tenter de se justifier en rejetant sa propre faute sur Louise de Savoie, qui par conséquent n'avait pas répondu par un démenti, ni par un aveu qui etit mis le financier 4 couvert. Et Francois I* n'avait pu s'écrier: « O ma mère, aurais-je pu 1, Ed. 1625, p. 508. 2. Il fallait dire recepta et non missa; car cette seconde somme suivait de près la première, et n'avait été arrêtée que par des causes indépendantes de la volonté et de ceux qui Yenvoyaient et de ceux qui deyaient la recevoir. Du Bellay s'lait au moins gardé de parler de ces deux envois d'argent, dont la correspondance du Roi, de Semblangay et de la Régente ne permet pas de douter,

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 185 jamais penser cela de vous? » La haine de Louise contre Lautrec est également imaginaire; si elle eut été réelle, comme Beaucaire 1|’a prétendu, il faudrait reconnaître que son influence sur l’esprit du Roi était peu sensible, puisque Lautrec ne cessa d’être dans la plus grande faveur; qu’a son retour en France il fut de nouveau investi du gouvernement de la Guyenne, et plus tard choisi pour tenter la reprise du royaume de Naples. J’ajouterai que tout semble prouver que jamais il n’y eut défaut d’entente et de bonne intelligence entre Lautrec et la Régente. En 1525, durant la captivité de François, c’est lui qui réside à Lyon auprès d’elle, pour veiller à sa parfaite sécurité. C’est lui qui se charge, sans doute au nom de Louise, de correspondre avec Marguerite, alors en Espagne, et de lui donner des nouvelles de sa mère. « Madame, lui écrit-il le 6 octobre, vos lettres et ce que avez fait savoir par Pommeraye ont resjoy Madame et la compagnie, de sorte que, autant de peine et ennuy qu’elle avoit porté, elle a receu de joye. Et si ne luy avoit-on monstré que vos lettres qui lasseuroient que le Roy estoit sans fièvre ; mais elle n’avoit cessé depuis de mener merveilleusement grand deuil jusques à l’arrivée dudict Pommeraye... Kt affin que ne soyez en doute de sa bonne disposition pour le déplaisir qu’elle a porté, je vous assure, Madame, que les bonnes nouvelles que luy avez envoyées par ledict Pommeraye J’ont remise en aussi bon estat qu’elle avoit acoustumé

186 CHAPITRE VI. d'estre, et se porte bien et en très bonne santé. Madame, j'ay bonne espérance, puisqu'il a pleu a Nostre Seigneur nous faire si grant grace que de nous saulver Je maistre d'une si grievve maladye, que le verrons de brief, avec vostre bonne ayde, a la diligence que y ferés, et me tenés pour tout certain que, après Dieu, l'avés plus servy et aydé que les médecins. Kt pour ce, Madame, que scavés assés le grand plaisir que ferés 4 madicte dame de luy faire scavoir des nouvelles de la bonne santé dudict seigneur, ne sera besoin de vous en solliciter, me recommandant, Madame, pour fin de tout, tant et si très humblement que faire puis, a vostre bonne grace. A Saint-Just-lés-Lyon, le vi® jour d'oct. Odet de Foix'. » Est-ce un homme détesté que la Régente aurait chargé de la protéger contre toute chance de soulèvement, et qu'elle aurait choisi pour répondre en son nom aux lettres de sa fille? Personne ne le supposera. Tout ce qu'on a dit d'après Beaucaire et Varillas de la haine ardente et furieuse de Louise de Savoie contre Lautrec est donc de pure invention. Au reste, ce Beaucaire a vraiment bien choisi le moment d'outrager Francois I* et de lui reprocher son indolence! Quand Lautrec revint en France, le Roi était 4 peine reposé de la belle campagne de Hainaut, Champagne et Picardie, ot il avait rejeté hors du territoire deux formidables ennemis; il avait vu fuir 4 son approche Charles-Quint au dela 4, A. Champollion, Captivité de François I, p. 346.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 187 de sa ville de Valenciennes, et il venait de récompenser V'héroïsme de Bayard, le défenseur de Mézières, en le nommant chevalier de son ordre et en lui donnant le commandement de cent hommes d'armes; Mouzon avait été repris, Hesdin, Bapaume emportés; Frauget, qui avait livré Fontarabie, avait été publiquement dégradé de noblesse, etc., etc. Quant 4 ces accusations d'avarice faites a Louise de Savoie, on n'en trouve pas un seul indice dans tout ce que nous aurait permis d'en savoir les documents de ce temps-la, tandis qu'ils nous ont laissé de sensibles marques de sa générosité. Quand en 1521 le Roi se disposait a aller combattre Bourbon, assiégeant Marseille, « il leva grosse armée, dit la Chronique de François I", et en cest affaire monstra bien madame Loyse, mère du Roy, toute la magnanimité de son très noble cceur. Car deson avoir et chevance la gendarmerie souldoya et avenga de marcher (p. 41). » Plus loin encore, 4 Voccasion de sa mort: « Ce fut une bonne, prudente et sage dame, et qui par sa prudente conduite, Dieu luy tenant la main, préserva le Royaulme de France de plusieurs parcialitez, mutineries et pragueries dont on se doubtoit, durant que le Roy fut prisonnier en Espagne (p. 95). » Sans doute il était permis de préférer, malgré son invraisemblance, le récit de Martin Du Bellay a celui de Le Ferron; mais pourquoi nos historiographes n'ont-ils pas en même temps averti que d'autres documents, pour le moins aussi autori

188 CHAPITRE YI. sés, démentaient la version qu'ils avaient suivie ? Pourquoi cette aveugle et constante prévention en faveur d'auteurs aussi déconsidérés que Beaucaire et Varillas? car bien qu'il leur arrive assez rarement de citer Varillas, pour ne pas éveiller l'incrédulité de leurs lecteurs, c'est Varillas qui leur a surtout fourni leur légende dorée de Francois I". Voila ce que je me permets de leur reprocher*. Dans le double procès intenté deux et quatre ans plus tard 4 Semblangay, l'un civil et l'autre criminel, il ne fut pas fait une seule allusion a cet envoi réel ou simulé des trois cent mille écus promis 4 Lautrec. Louise de Savoie aurait donc fait poursuivre son général des finances parce qu'il s'était vu forcé de dire ou cet argent avait passé, 1. Voyons comment Michelet tire parti de cet épisode pour jeter un nouvel amas de boue sur Louise jde Savoie : « Florence... faisait croire au roi de France que ses banquiers lui tiendraient prêts quatre cent mille écus pour payer l'armée, et rien ne venait. Lautrec éperdu venait de dire que sans cet argent tout était fini, que l'armée fondrait dans sa main. Il ne se fia pas au roi. Il tira parole de la reine mère et des généraux des finances, du vieux trésorier Semblangay, homme str et estimé. Ils lui dirent : « Partez, vous trouverez l'argent a Milan. Si l'argent d'Italie manquait, le Languedoc y suppléerait. » N'étant pas rassuré encore, il en exigea le serment. La reine mere et le trésorier jurèrent sans difficulté, Il arrive et la caisse est vide... Pour l'argent de Languedoc qu'avait garanti Semblangay, il était venu, mais ou? aw coffre de la mère du vot. Dans cette crise extrême et terrible, |'avare Louise de Savoie, non contente de deux ou trois provinces dont elle avait les revenus, percevait ses pensions avec une apre exactitude. Elle y trouvait de plus ce charme, cette volupté d'affamer Lautrec, de le faire échouer, d'en finir une fois peut-être (au prix d@'un grand malheur public) avec cette Chateaubriant, vieille maitresse de trois années qui ne tenait plus qu'a un fil (I. VI, p. 153-154, éd. 1855). »

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 189 et dans ses défenses l'accusé n'aurait rien dit pour justifier ce qu'il avait fait! Serait-il monté à l'échafaud sans rien articuler contre la vraie coupable? Tant d'énormités, & notre avis, auraient dû faire quelque impression sur ceux qui accusent encore aujourd'hui la mère de François I d'avoir pris dans le trésor royal trois ou même quatre cent mille écus', et d'avoir fait juger, condamner et exécuter celui qui n'aurait eu d'autre tort que d'obéir à ses ordres. Il convient maintenant d'opposer au récit erroné de Martin Du Bellay celui d'Arnoul Le Ferron, qui nous semble bien plus rapproché de la vérité, et dont aucun historiographe n'a tenu compte; nous en donnons ici la traduction insérée dans V^e histoire de Du Haillan; elle est parfaitement exacte? : « De prim^e abord (en arrivant en France) Lautrec trouva le Roy très marry, et de la perte de sa Duché de Milan et de ce qu'il avoit précipité son départ. Kt bien qwil luy feist un assez bon et joyeux recueil, toutefois, & cause du mauvais succez des affaires, si ne sembla-t-il pas faire depuis tant d'estat et compte de luy comme il avoit fait auparavant... Mais ledict seigneur de Lautrec, se voulant justifier, impétra par le moyen de Charles duc de Bourbon que le Roy luy presta audience, et comme il estoit plus homme militaire et guerrier que non pas orateur ou courtisan, et qui ne pouvoit couvrir ny 4. Valeur répondant 4 sept ou huit millions d'aujourd'hui. 2. Hist. de Fr., liv. 30, éd. de 1627, p. 297.

190 CHAPITRE VI. dissimuler sa cholère, aussi parla-t-il en ceste sorte a Sa Majesté. » Suit un long discours de Lautrec ot il dit avoir été contraint par les Suisses de livrer le combat de la Bicoque, et se justifie d'avoir quitté trop tot le commandement de l'armée d'Italie. Il rappelle au Roi qwil n'a pas démerité et qu'il a toujours été prêt a sacrifier sa vie pour un prince qui l'ayait comblé de témoignages de confiance. « Que si jeusse eu de l'argent pour fournir aux payes de la cavalerie françoise plusieurs mois durant, je n'eusse pas bougé de Laude (Lodi) ou de Crémone, etc. » « A cela le Roy François, comme il estoit très humain et très doux en paroles, fist response : « Ceste partie de vostre harangue, seigneur de Lautrec, par laquelle vous avez récité les bienfaits lesquels vous avez receus de moy n'estoit point nécessaire... Gar ny vous ne pouvez estre ingrat, ny je ne suis pas tel que si facilement puisse retirer mon esprit de l'amour et bienveillance que je vous porte, si vous ne cessez auparavant d'estre ce que vous estes... Par quoy, si vous m'aymez vous mesme, ne me tenez plus 4 V'ayenir de tels propos... C'est mon naturel de hayr plutost ouvertement que de cacher et de dissimuler ma haine... Il est vray que j'ay grièvement porté vostre précipité depart de Crémone, attendu que ny la cavallerie françoise ny le ferme secours des Vénitiens ne vous défailloit, et que je faisois résolution de dresser de nouvelles troupes de gens de pied pour vous envoyer... Gar jusques icy je vous ayourny

. LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 194 les gages et les payemens des gens de cheval, ou mes Thésoriers les ont très perfidement et déloyalement intervertis et retenus. Vous cognoistrez neantmoins 4 l'avenir que je désire non seulement enlretenir, mais accroistre mesme et amplifier vostre dignité. » « Sur cela le seigneur de Lautrec remonstra qu'il n'ayoit point receu les payements des cing derniers mois, Que pendant ce temps il avoit nourry les soldats du sien, Que tout son crédit et sa foy estoient desja consommez, Qu'il n'avoit sceu et peu plus longuement suppléer au deffaut de 'espargne royalle, et que tous ses amis et luy mesme s'estoient endebtez partout... Alors le Roy, qui pensoit qu'on lui eust envoyé l'argent dont il avoit donné charge, fit appeler Jacques de. Beaune, seigneur de Semblangay, superintendant de ses finances, et luy demanda s'il n'ayoit pas fait tenir au scigneur de Lautrec les deniers pour la guerre des mois précédents. A quoy lui respondit premicrement avec assez d'impudence, et puis enfin adyoua qu'd la vérité il en avoit eu commandement du Roy, mais que la somme estant preste 4 envoyer, il l'avoit comptée et baillée a certaines personnes, lesquelles introduites sur le champ en demandèrent pardon a Sa Majesté, et dirent pour excuse que leur croyance estoit que les affaires ne laisseroient d'aller aussi bien comme si elle eust esté envoyée. Adonc le Roy: « Tant s'en faut, dist-il; toute espérance de recouvrer Milan est perdue, et ce par vostre faute... » Et sans tenir plus longs discours, il commanda qu'un chacun eust bon courage ; puis,

492 CHAPITRE VI. ‘comme il surpassoit en humanité tous les princes et les rois de tout le monde, il rentra en grace avec le seigneur de Lautrec. Ce que j’ay récité suivant le rapport que m’en a fait Jacques Minuce, Président de Toulouze, qui estoit très familier avec le seigneur de Lautrec, ne désirant pas recevoir le blasme sur moy, s’il y en avoit quelques uns qui peussent arguer que les familiers dudit seigneur l’eussent feint et controuvé pour le favoriser *. » Lautrec était adoré de ses soldats, mais il était a la cour moins bien jugé : on lui reprochait sa sévérité, sa hauteur, son mépris de tout ce qui n’était pas militaire. Peu de temps avant son entrevue avec le Roi, ce caractère éclata dans une aventure que nous rapporterons d’après Le Ferron. « Un certain jour, le Bastard de Rohan qui gardoit la porte de la chambre du Roy, personnage violent et fier, ou pour acquérir de bonnes grâces des courtisans, ou par sa pétulance et fierté mesmes, ferma la porte sur les talons du seigneur de Lautrec, ainsi qu’il sortoit de la chambre du Roy. Le seigneur de Lautrec ne peut supporter ceste audace et témérité, ains rentrant sur l’heure dedans la chambre, dit plusieurs injures audit de Rohan, et luy donna quelques coups de poing dedans la bouche : quelques-uns pensoient que le Roy en seroit aigrement courroucé, s’attendans que pour ce sujet 4. Il se peut que la famille et les enfants de Semblangay racontassent cette scène, trente ou quarante ans plus tard, d’une tout autre façon, et que Le Ferron ait eu besoin de quelque courage pour rétablir ce qu’il regardait comme la vérité, que bien des gens avaient intérêt a obscurcir.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 193 il y auroit information décernée. Mais luy, scachant que le seigneur de Lautrec estoit impatient a supporter une injure ou contumélie receue, dissimula le fait, ou, selon que veulent aucuns, n'en sceut rien du tout. Car ledit seigneur de Lautrec demeura quinze jours après publiquement dedans Paris, sans que l'on entendist que l'on eust procédé contre luy. Qui plus est, comme il fut de retour a la cour, et la mère du Roy se plaignant de ce qu'il avoit fait, il luyrendit une hardie preuve de sa cause : Guillaume Gouffier (Bonnivet) disant qu'il appaiseroit facilement le Roy, le seigneur de Lautrec respondit qu'il n'avoit point besoin d'intercesseur. Il s'en retourna dans la Guienne, dont il estoit gouverneur. » Bayle, dans l'article de son Dictionnaire qu'il a consacré 4 Semblangay, ne s'est guère soucié de donner des preuves de ce discernement critique qu'il a si souvent montré. Sans exprimer la moindre incrédulité, il s'est contenté de reproduire ce que Varillas avait tiré de Beaucaire et ce qu'il y avait encore ajouté. Voici donc ce qu'on trouve également dans Varillas* et dans Bayle : « Jacques de Beaune, baron de Samblangay, administra les finances avec beaucoup de satisfaction jusqu'a ce que Lautrec ett laissé perdre le duché de Milan, faute d'avoir touché les sommes qui lui étoient destinées. Le Roy, qui en fut informé, fit appeler Samblancay. Et au lieu de l'appeler son père, comme il avoit accoutumé, il le regarda de l, Hist. de Fr., 17^o éd. 1686, t. Ie", p. 214 et suiv. I 15

194 CHAPITRE VI. travers et lui demanda pourquoi il n'avoit pas fait tenir 4 Lautrec les trois cens mille écus qui lui avoient été si solennellement promis. Samblangay, qui ne connoissoit pas encore le danger où il étoit, répondit avec Vingténuité qui lui étoit naturelle, que le même jour que les assignations pour le Milanais avoient été dressées, la mère de Sa Majesté étoit venue à l'épargne et avoit demandé d'être payée de tout ce qui lui étoit dû jusques là, tant en pensions et gratifications que pour les duchés de Valois, de Touraine et d'Anjou, dont elle étoit donataire'. Qu'il lui avoit représenté qu'en lui donnant tout à la fois une si grosse somme, le trésor royal seroit épuisé, et le fond destiné pour le duché de Milan diverti, contre ce que le Roi avoit ordonné le matin en sa présence et dont elle avoit demeuré d'accord : mais que cette princesse s'étoit obstinée à ne rien rabattre de ses prétentions, et l'avoit menacé de le perdre s'il ne lui donnoit point tout ce qu'elle lui demandoit ; et sur ce qu'il avoit remontré qu'il y alloit de sa tête, et Lautrec ne trouvoit point d'argent & son arrivée à Milan, elle avoit reparti qu'elle avoit assez de crédit auprès du Roi pour le mettre & couvert de toute poursuite, et qu'il n'auroit qu'à dire, lorsqu'on lui demanderoit compte du divertissement des deniers destinés pour l'Italie, qu'il l'avoit fait par son ordre'. Le Roi, pour achever de s'éclaircir. Les revenus du domaine de Louise de Savoie n'avaient rien de commun avec le trésor royal; ils arrivaient directement au trésor de Louise, géré par Semblangay. 2. Ici Bayle, en reproduisant le texte de Varillas, met en note : « Dans le procès criminel de Jacques de Beaulieu, sei=

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 195 cir, manda sa mère; et Samblancgay répéta devant elle tout ce qu'il venoit de dire; dont elle entra dans une telle colére que le respect qu'elle devoit a son fils ne Vempécha pas de donner un démenti & Samblancgay, nt de demander au Roi justice contre ce téméraire qui la vouloit rendre criminelle de leze majesté : mais comme on eut pu justifier, par la datte des quiltances qu'elle avoit laissées au trésor royal, qu'elle avoit touché Vargent destiné pour Lautrec, elle avoua bien d'avoir demandé le payement de ses pensions ; mats elle soutint que Samblancgay lui avoit donné de Vargent sans lui dire que ç étoit le même qui devoit passer & Milan. Elle nia tout le reste de ce qu'il avoit dit Samblangay, et poursuivit sa détention avec tant d'ardeur, en protestant néanmoins que ce n'étoit que pour se mieux justifier du crime qu'il lui imputoit, que le Roi fut obligé de le faire arrêter dans Vantichambre... Samblancgay ne fut pas plutôt prisonnier qu'on lui donna des commissaires*... Le péculat fut le seul crime sur lequel on instruisit le proces*, et Samblancgay fut condamné & mort, soit que les juges appréhendassent Wirriter sa partie en opinant a de moindres peines, gnew de Samblangay, trésorier de V'épargne; » mais il n'a jamais vu ce procès, ou il n'y avait stirement rien de pareil. 1. Bayle en marge : « Qui furent le chancelier Du Prat qui devoit sa fortune à la mère du Roi; le président Gentil et quelques autres conseillers amis du Chancelier (Varillas, p. 2416). Beaucaire me semble plus croyable, qui dit non que le chancelier Du Prat, bipedum omnium nequissimus, fut l'un des commissaires, mais qu'il les choisit. » 2. Bayle confond le premier procès, purement civil, avec le procès criminel, qui eut lieu deux ans après.

196 CHAPITRE VI. ou qu'ils fussent prévenus de la pensée qu'on ne pouvoit longtemps manier les deniers du Roi les mains nettes. L'exécution fut publique... On fut obligé quelques années apres de reconnaître Tinnocence de Samblancay et de justifier sa mémoire... « Tous les auteurs ne conviennent pas des circonstances que l'on vient de rapporter, et il y ena qui prétendent que Samblangay périt par une autre intrigue de cour. Ils disent (vers la fin de la vieille Chronique d'Angers) que la mère du Roi n'ayoit tiré de lui les sommes qu'elle lui demandoit qu'après lui en avoir donné des quittances écrites et signées de sa main; mais que le principal commis de ce trésorier de l'Epargne devint extraordinairement passionné pour une demoiselle de la mère du Roi, qui lui persuada de dérober les quittances de cette Princesse; ce qui fut fait: que la mère du Roi, assurée par la de perdre impunément Samblancay quand il lui plairoit, nia absolument d'avoir reçu de lui aucun argent; et que Samblancay ne trouvant plus dans son cabinet de quoi la convaincre, fut pris-et condamné dans les formes ; que son supplice fut public; mais que la vérité demeura cachée jusqu'a ce que la mère du Roi, étant sur le point d'expirer, la révéla au Roi et lui en demanda pardon. Enfin il y a des manuscrits* qui soutiennent que le moyen dont on usa pour perdre Saml. On sait ce qu'il faut penser des manuscrits et des papiers @archives cités ainsi par Varillas. Personne ne les a jamais vus.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 197 hlangay fut de lui demander une somme immense pour les pressantes nécessités de V'Ktat; qu'il voulut s'en excuser sur ce que non seulement le trésor royal étoit vuide, mais encore que le Roi lui étoit redevable de plus de trois cens mille livres ; et que l'on prit de la prétexte de lui demander un compte exact de son administration ; qu'il le rendit dans les formes; et que comme il avoit mis un ordre merveilleux dans ses papiers, il justifia que Sa Majesté lui étoit reliquataire de ce qu'il avoit dit; que l'affaire en eût demeuré là si Samblancay eût été aussi grand politique qu'il étoit grand financier; mais qu'il céda à contre temps à la démanigaison de poursuivre en justice ceux qui l'avoient injustement accusé, c'est-à-dire, qu'il ne fut pas content de s'être défendu avec tant de gloire, et qu'il s'obstina de plus à prétendre d'être remboursé sur le champ de ce que le Roi lui devoit, quoi que personne ne scit mieux que lui que Sa Majesté n'étoit point alors en état de le paier; que Samblancay s'en trouva mal, puisque les Ministres, ne pouvant autrement se défaire de ses importunités, gagnèrent un homme de Tours nommé Prévôt, son commis, qui lui déroba les quittances de toutes les affaires secrètes; qu'après que l'on eut en main ce qui empêchoit de le convaincre de péculat, on l'arrêta et on lui donna des Commissaires tirés des Parlements de Paris et de Bourdeaux ; qu'il demanda d'être renvoyé devant son Ordinaire, qui étoit V'Archevêque de Tours, en vertu de ses lettres de tonsure qu'il montra, mais que l'Archevêque qui étoit

198 CHAPITRE VI. son fils mourut alors'; que Samblancay fut condamné a être pendu, et exécuté le quatorze d'aout mil cing cens vingt-trois, a l'4ge de soixante-deux ans; qu'il fut conduit au gibet de Monfaucon a une heure après midi; et qu'il chicanait sa vie jusqu'a sept heures du soir, dans l'espérance que le Roi lui enverroit sa grace sur l'échelle, comme Sa Majesté l'avoit envoyée 4 Saint-Vallier sur l'échaffaut : mais que celui qui l'assistait & la mort lui ayant enfin déclaré qu'elle ne viendrait point, il s'abandonna au bourreau, après avoir dit qu'il connoissoit trop tard qu'il valoit mieux servir le Maître du Ciel que ceux de la terre; et que s'il eût fait pour Dieu ce qu'il avoit fait pour le Roi, il en eût été mieux récompensé. » Il est grand temps de rétablir la vérité. Le financier qui se faisait nommer M. de Semblangay s'appelait en réalité Jacques de Beaune'. Il avait été attaché au trésor royal a titres divers depuis le roi Charles VIII, et dans les emplois qu'il avait occupés il avait acquis d'immenses richesses. Louise de Savoie, pour le remercier de son zèle pour elle, avait acheté la belle terre de Semblancay en Touraine et lui en avait fait don. On l'appelait le roi de Tours, et la ville de Laigle en Normandie était devenue sa propriété. Il paraît avoir dans le temps de 41. Ce juge aurait offert de singulières garanties d'impartialité. 2. On a souvent affirmé que son vrai nom était Fournier, et que Beaune était simplement sa ville natale; mais il est avéré que le père de Semblangay, argentier de Louis XI, marchand et banquier 4 Tours, s'appelait Jean de Beaune.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 199 son plus grand crédit excité de profondes inimitiés, puisque, le 22 mai 1520, un capitaine de lansquenets blessa grièvement un secrétaire du Roi qu'il avait pris pour Semblancay (Bourgeois de Paris, p. 85). Général des finances dès 1496, il passa cette charge à son fils en 1516 et devint alors chambellan du Roi. Il avait en outre l'administration des finances de Louise de Savoie, et, grâce à la confiance qu'il inspirait à François et à Louise, il fut souvent chargé de concentrer entre ses mains la recette des trésoriers et des comptables du Roi, pour la remettre aux généraux en leur en marquant la destination. Quand les fonds de Vextraordinaire étaient épuisés, le Roi s'en remettait à son zèle pour négocier des emprunts, en débattre les intérêts et fixer l'époque des remboursements. Et, remarquons-le ici, ce n'est pas François qui, le premier, avait eu recours à ces moyens extrêmes *. Nous lisons dans une réponse du chancelier Du Prat aux remontrances du Parlement contre la réception du concordat (1517) que « pour la défense de son royaume, le feu roi Louis douzième, la grande foule du peuple et charge de ses 4. Qu'on me permette de citer ici les réflexions aujourd'hui bien surannées de Garnier sur ces emprunts de l'Etat à gros intérêts. « C'est, dit-il, le premier exemple des rentes perpétuelles en France, et le germe d'une des plus grandes maladies de l'Etat. François, abusant de la dangereuse facilité que lui offroit l'opulence des bourgeois, recourut plus d'une fois à cet expédient ruineux. Ses successeurs, plus embarrassés encore que lui, ne manquèrent pas de suivre son exemple : la classe stérile des financiers se multiplia, et a toujours continué depuis de dévorer la substance de l'Etat (Hist. de France, 1779, t. XXIII, p. 354). »

200 CHAPITRE VI. finances, avoit haussé les tailles, vendu de son domaine, pris argent a intérêts, retardé les gages et pensions de ses officiers, emprunté vaisselle de ses subjects, et si Dieu n'y eust pourveu, la monarchie de France, qui a si longuement duré en grosse prospérité et honneur, eust esté en grand danger de ruine'. » . Cette opinion qu'avaient le Roi et la Régente de la prud'homie et de l'expérience de Semblangay avait fait que huit années s'étaient écoulées avant qu'il ne fut pressé de présenter ses comptes. Lui-même pensait apparemment que le Roi nila Régente ne les lui demanderaient jamais. Outre la gestion des finances de Louise, il était encore gardien, comme intendant de Louise, d'un fonds de réserve que Francois avait Voulu former et dont la première assise était trois cent mille écus au soleil, recus en 1548, 4519 et 1520, du jeune roi Charles d'Espagne, en échange de l'abandon que Francois lui avait fait en 1516 de ses droits sur le royaume de Naples. Le Roi avait voulu que cette réserve fit absolument distincte de ses finances ordinaires et extraordinaires ; si bien que quand il lui arrivait d'y recourir, il le faisait a titre de prêt, avec l'intention de remplacer, dés qu'il le pourrait, la somme qu'il en allait tirer. Semblancay ne distinguait pas ce fonds de réserve de l'épargne de la mère du Roi. Dépositaire de si grandes valeurs, il lui suffisait, paraît-il, et ce fut la un pre1. Il convient cependant de ne pas prendre absolument a la letire les allégations de Du Prat, visiblement produites dans un intérêt d'apologie personnelle.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANCAY, 204 mior tort, de répondre 4 toutes les demandes d'argent que lui adressait Louise, soit pour subvenir aux besoins pressants de la couronne, soit pour l'entretien de sa maison et de ses domaines. Elle s'enrapportait a ce qu'il lui exposait en gros de l'état de son épargne. Pendant la guerre soutenue contre une partie de l'Europe, en 1521 et 1522, les fonds de extraordinaire une fois employés, le Roi avait eu recours a sa réserve; puis il avait puisé dans le trésor de sa mère. Enfin, 4 bout de ressources, il s'était adressé 4 Semblancay comme a l'homme le plus en état de trouver l'argent dont il avait encore un pressant besoin. Le général de Louise se fit un peu prier; il avança d'abord de ses deniers, enfin il emprunta de tous cdtés. Quand il eut épuisé son crédit, il demanda 4 la Régente de déclarer aunom du Roi et en son propre nom que le remboursement de toutes les sommes empruntées ou & emprunter serait garanti par l'Etat et par elle, aux conditions et aux échéances convenues entre le créancier et l'emprunteur (lettres de Louise & Robertet). C'est ainsi qu'il était parvenu a répondre a toutes les nécessités de la situation. Vers la fin de l'année 1523, sa façon de gérer les finances de la Régente et sa négligence 4 distinguer, dans la disposition des deniers dont il avait la garde, ce qui appartenait au Roi et ce qui appartenait a la mère du Roi, commencèrent a éveiller des soupçons graves. La note suivante, écrite dans le Journal de Louise de Savoie, semble l'expression de ce changement défavorable : « L'an 1515, 1516, 1517, 1518,

202 CHAPITRE VI. 1519, 1520, 1524, 1522, sans y pouvoir donner provision, mon fils et moi feusmes continuellement desrobés par les gens de finance. » Ge memorandum personnel, quin'était pas assurément destiné a voir le jour, est d'une incontestable sincérité. Mais combien il contraste avec les lettres du Roi et de sa mère, que Semblangay mit entre les mains des commissaires chargés de vérifier sa gestion! Les guerres apaisées, le 28 février 1523, il avait présenté l'état des sommes qu'il avait fournies. Elles s'élevaient au total de quinze cent soixante-quatorze mille trois cent quarante-deux livres, ce qu'on pourrait évaluer aujourd'hui 4 vingt-cing millions. Le Roi avait reconnu l'exactitude des versements que Semblancay avait faits 4 diverses reprises entre les mains des généraux des finances de l'extraordinaire. Quand il lui avait demandé comment il avait pu se procurer tant de fortes sommes, il avait répondu quwil avait d'abord épuisé ses propres ressources, et qu'il avait eu ensuite recours a son crédit et & la bonne volonté de ses amis. Il avait été obligé de souscrire des emprunts a de gros intérêts, qui font penser dans une proportion microscopique aux opérations de crédit de notre temps'. Le Roi lui donnala reconnaissance de cette somme, mais sans perdre son droit d'en faire vérifier l'exactitude. Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous sur les 1. Il répugnait beaucoup 4 François d'augmenter le chiffre des tailles; il eit même voulu pouvoir renoncer a la crue imposée par Louis XII dans ses dernières années. Mais ett-il encore grossi cette crue, il n'avait pas le temps d'en attendre les résultats.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 205 lettres que Françoise et Louise avaient écrites 4 Semblangay en 1524, 1522 et même 1523, pendant la formidable invasion des armées anglaise, espagnole et impériale. Pour retenir sous les armes tant de gens de guerre français, suisses et allemands, il fallait de l'argent, toujours de l'argent, et le trésor était épuisé. C'est & Semblangay que le Roi s'adresse pour en trouver. Quand, la guerre apaisée et les ennemis refoulés au delà des frontières, Semblangay fut averti de rendre ses comptes, comme on le verra plus loin, il montra pour servir à sa justification treize lettres du Roi et onze de la Régente. Nous allons reproduire celles que leur intérêt recommande. Dans la première, datée de Montbard, 27 août 1524, le Roi lui mande de pourvoir au paiement de douze ou quinze cents Suisses chargés de défendre Mouzon. Dans la seconde, écrite de Saint-Thierry près de Reims, le 14 septembre, nouvelle recommandation de ne pas laisser vides les caisses de l'armée. Louise, dans une lettre du 20 septembre, renouvelle les mêmes instances : « Monsieur de Semblangay, je receu arsoir une lettre du Roy par laquelle il m'escript que je vous commande pouryeoir au paiement des gens de monsieur de Vendosme*, qui est chose plus que nécessaire. Car ledict seigneur me mande nommément que, sans le faire promptement fournir, les bendes se perdent; qui seroit la totale rompture de l'affaire et entreprinse dudict seigneur. Et pour ce que vous⁴¹. Charles de Bourbon, duc de Venddme, chargé de la défense de la Picardie.

204 CHAPITRE VI. mesmes posvez assez considérer de quelle importance est cest affaire, pour le privilège de sa personne qui y est, je ne vous en feray long propos, fors que je vous pryé que en dilligence et sans y faire faulte vous y pourvoyez. Le reste des affaires dudict seigneur, et mesmement de Mézières, se portent tant bien que mieulx ne pourroit; car les ennemys ont habandonné le cousté du royaume de decza larivière, se sont retirez ensemble de la 4 la Meuze, commancant a rompre leurs ponts, prestz a desloger si tost qu'ilz sentiront que le Roy marchera. Ces bonnes nouvelles et autres que vous ay fait savoir pevent servir au prouffict de vostre commission, laquelle je ne vous recommande point, pour l'affection que je scay que vous y avez, priant Nostre Seigneur, mons. de Samblancay, qu'il vous ait en sa garde. Kscript 4 Nogent sur Seyne, ce xx^o jour de septembre. Ainsi signé : Loyse. — Babou. Et dessus est escript : A mons. de Samblaneay *. » Et, le a octobre, elle autorise Semblangay a mettre au service du Roi tout ce qu'elle possède ellemême : « Monsieur de Samblancay, je vous envoie le double de la lettre que le Roy m'a escripte avec ce que luy est venu de Tournay et de messieurs de Vendosme et mareschal de Chabannes. Par la vous entenderez que nous ne sommes pas & bout des affaires, et voy bien que en vostre endroict vous aurez a soustenir ung grant fez; mais si ne faut-il pas que le cueur' 4. Bibl, nat., f. fr., n^o 2940, f^o 91 v^o et 26 r^o.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 205 vous faille a si grant besoing : pour ce je vous prie que vous pensez de ceste heure pour le moys qui vient, et m'escripvez ce qwil fauldra que je face de ma part pour vous secourir; a quoy vous ne trouverez jamais faulte. A tant vous dy a Dieu, monsieur de Samblancay, qui vous ait en sa sainte garde. Escript de Meaulx, ce premier jour d'octobre. Ainsi signé : Loyse. — Babou. Kt dessus est escript : A mons. de Samblangay*. » La quatrième du Roi n'est pas datée, mais la neuvième de Louise, écrite le 12 octobre, nous avertit que celle du Roi avait été envoyée quelques jours auparavant. Il s'agit ici des seconds envois d'argent recommandés a Semblangay : « Monsieur de Samblancay, vous savez assez combien me touche la conservacion de mon estat de Millan, et la nécessité en laquelle est tombé monsieur de Lautree par faulte d'argent". A ceste cause, je vous pryé sur tant que vous aymez mon honneur et le bien de mon royaume et mon aise et repos, que vous vueillez @ ce coup employer voz cing sens a trouver et envoyer audit sieur de Lautrec quelque bonne somme, oultre celle que luy avez envoyée, dont je vous mercy; car sans cela, je voy ledit estat perdu, et en le secourant d'argent vous le sauvez et conservez. Par quoy de rechef et encores une foiz je vous prie, ne me faillez ad ce besoing, qui est tel 1. Bibl. nat., f. fr., n° 2940, f° 26 bis, ve. 2. Il semble vouloir laisser entendre 4 Semblangay que c'est 4 lui qu'on devyait reprocher de n'avoir pas trois mois auparavant envoyé d'argent.

206 CHAPITRE VI. et si grant que vous voiez. Et je vous promectz si bien et si grandement le recongnoistre envers vous et les vostres que vous aurez cause d'estre bien content. Ainsi signé: Frangoys. — Kt au-dessous est escript : A mons: de Samblangay*. » Cette lettre, tout entière de la main du Roi, n'est pas contresignée (Ms. de la Bibl. Nat., fr. 2940, f^o 3). On doit présumer qu'elle fut écrite sous Pimpression des craintes exprimées par Lautrec de l'abandon des Suisses motivé par le retard de la paye: ces craintes se réalisèrent bientôt apres. La Régente écrit de son coté a Semblangay (lettre neuvième) : « Monsieur de Samblangay, je vous envoie une lettre que le Roy m'escript, par laquelle vous verrez Ja peine en quoy il est de faire secourir d'argent monsieur de Lautrec. Et pour ce je vous prie que vous adyisez a y pourveoir et de me mander expédient et moyen de le gecter hors de ceste dite peine. Car il (le Roy) n'a mestier d'autre charge que de celle-la ott il est de présent en personne, qui est telle que vous entenderez par ce que j'ay commandé a Babou* vous escripre et faire savoir, avec tout ce qui est venu dudit seigneur et d'ailleurs. Priant Nostre Seigneur, monsieur de Samblangay, qu'il vous ait en sa sainte garde. script de 'abbaye de Chailly, ce xij^o d'octobre. Ainsi signé : Loyse. — Babou. Kt au-dessous est escript : A mons. de Samblangay*. » 1, Fe 3, 2. Philibert Babou de la Bourdaisière, qui succéda en 1524 a Semblancay comme trésorier de Vépargne et receveur général des finances. 5. Loe. cit., f^o 27, v*.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY, 207 Kst-ce une ennemie de Lautrec, est-ce une mère insouciante des intérêts de son fils qui aura écrit cette lettre et toutes celles que nous avons conservées! ? Semblangay ne fit pas cette fois la sourde oreille : il trouva moyen d'envoyer de l'argent, ou plutdt d'en mettre a la disposition de Lescun, maréchal de Foix, comme il retournait en Italie. Nous le savons et par la cinquième lettre du Roi et par celle de Semblangay : « Monsieur de Samblancay, Madame m'a fait savoir le bon commencement que vous avez fait pour secourir d'argent monsieur de Lautrec, dont je vous merceye tant que je puis; car c'est service au besoin. Et pour ce que cela ne suffist, je vous prie parachevez et trouvez moyen de envoyer quelque bonne somme en toute dilligence; aulrement je voy mon estat en dangier de tomber en inconyénient irréparable. Par quoy je vous prie de ne me faillir ad ce besoin non plus que vous ayez fait aux autres; et croyez que l'obligacion en demourera telle que vous en aurez la congnoissance en la sorte que la voudrez demander. Ainsi signé : Frangoys. — Et au-dessous est escript : A mons. de Samblancay'. » 4, Ces lettres, ot' on voit la préoccupation si viye et si constante de Louise au sujet de lenvoi d'argent & Lautrec, excluent absolument un soupçon qu'on pourrait concevoir en lisant le passage de Le Ferron cité plus haut (p. 191); on pourrait se demander si, en parlant sans les désigner autre— ment de « personnes » auxquelles Semblangay aurait remis Vargent destiné a l'Italie, Le Ferron n'aurait pas voulu indiquer la Régente; on voit par ces témoignages irrécusables qu'elle ne saurait être en aucune fagon soupçonnée. 2. Loc. cit., f 3.

208 CHAPITRE VI. Semblancay écrivit la lettre suivante * avant d'avoir reçu celle qu'on vient de lire. On peut croire qu'il tient & exagérer la difficulté de trouver les sommes que ne cesse de lui demander le Roi : « Sire, vous avez peu entendu par Madame la provision quia esté donnée pour le secours 'de monsieur de Lautrec. Cela diminue vos payemens d'autant, dont l'on est contraint de trouver autre partie par empruntz, que je crains beaucoup de n'y pouvoir advenir selon le désir que j'ay, et ne crains que l'impossibilité d'amys, de crédit et de bourses; et qu'il vous plaise me faire ceste grace de ne mettre sur moy du tout vostre espérance et fondement d'un si grant et gros affaire qu'il est, et aussi que je ne me sens pas fort de le savoir du tout conduire; et si demeure en chemin, je aimeroie mieux desloger d'avant sans retour. Pour moy riens ne demourra si le puis trouver. Sire, je me recommande a vostre bonne grace si très humblement que je puis, et prie Nostre Seigneur vous donner très bonne santé et bonne victoire contre vos ennemis. De Paris, le xv^e jour d'octobre. Vostre très humble et très obéissant subget et serviteur. De Beaune. » Il faut qu'en ces temps-la les moyens de communication aient été plus prompts que nous ne sommes aujourd'hui disposés a le croire, puisque le lendemain, 16 octobre, le Roi, campé au mont Saint-Martin, avait reçu la lettre précédente et se hâtait d'y faire la belle réponse que l'on va lire: c'est la septième 1. Bibl. nat., f. fr., n° 2964, f° 48.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 209 dans l'ordre des lettres présentées par Semblangay : « Monsieur de Samblangay, vous m'avez tant de fois et en tous mes affaires, mesmement aux plus nécessaires, si bien secouru et aydé de vous et de voz amys et crédit que ne sera jamais que ne vous aye en estyme et réputation de meilleur serviteur de vostre estat que j'aye ne que sauroys jamés avoir en mon royaume; et seroys ingrat si ne le recongnoisoye envers vous et les vostres; mesmement le grant service que vous m'avez derrenièrement fait pour le payement des Suisses et aventuriers qui sont en mon service, lequel sans vous et vostre crédit et conduite estoit demouré, dont moy et mon dict royaume et subgectz estions en danger de tumber en gros inconvenient; qui est ung service que je ne mectray jamés en oubly, car ce a esté ung coup au grant besoin. Et pour ce que, comme vous savez, je suis oultragé de mes ennemys qui, sans cause ne occasion, se sont mis en leur effort d'entrer en mon royaume et le piller et destruire, et ont fait ot ilz l'ont peu; a quoy moyennant l'ayde de Dieu et la grosse force de gens que j'ay mis sus, tant estrangiers que de mond. royaume, j'ay résisté, et s'en vont honteusement devant moy et mon armée; mais s'il m'est possible et le temps le peult porter, je leur donneray & congnoistre qwilz ont mal fait de venir m'assaillir; et suis délibéré pour ce moys d'employer mad. armée 4 les grever et endommaiger en ce que je pourray, pour venger mes pouyres subgects des maulx, tyrannies et inhumanitez qu'ilz leur ont faictes. Et considéré que aussi bien fauldroit-il payer mes gens du moys 1L. 14

210 CHAPITRE VI. de novembre pour les renvoyer en leurs pays et maisons, et qu'il vault trop mieulx que je les employe pour cedit moys, par quoy vous prie, mais c'est autant que ung bon maistre peut faired ung bonetloyal serviteur, que vous m'aydez encores pour ceste foiz 4 retrouver et recouvrer le payement de mesdites gens de pied et armée, et y emploieztous mes bons serviteurs, officiers et subgetz et tous vos amys et crédit, sans craindre de vous obliger 4 eulx en vostre nom, comme vous avez plusieurs foiz fait. Car je vous promectz par ces présentes signées de ma propre main, et l'asseurez hardiement & ceulx qui vous ont fait et feront plaisir, que incontinant mon affaire vydé, ce seront les premières parties payées et acquittées, et n'y aura faulte nulle; car j'entendz bien et a ceste heure mieulx que jamais de quoy m'a servy et sert vostre crédit, que je veulx garder comme ung trésor en mes affaires. Et pour ce, monsieur de Samblangay, je vous prie derechef, faictes y en sorte que j'en soye du tout tenu a vous, et qu'on puisse dire que vous seul* avez esté cause d'un si grant bien et honneur pour moy et mond. royaume. Et sur ce, je prie a Dieu que vous tienne en sa très sainte garde. Escript au mont Saint-Martin le xvj^o jour d'octobre. Ainsi signé : Frangoys. — De Nefville. Kt au-dessous desd. lettres est escript : A mons. de Samblangay mon conseiller et chambellan?. » Le même jour, 16 octobre, 4 moins qu'il n'y ait 4. Allusion 4 la prière que lui faisait Semblancay de s'adresser 4 d'autres. 2. F^o 4,

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 211 erreur d'un jour dans cette date, Louise, qui avait apparemment pris connaissance ou regu le double de la lettre précédente, joignait ses instances a celles de son fils : « Mons. de Samblangay, vous voicz maintenant le fort de l'affaire du Roy, et qu'il est moins requis que jamais que, pour ceste heure, ledit seigneur cessast de ses gens et qu'il affloibist sa force, qui est la chose du monde qui peult le plus contraindre ses ennemys a venir a paix, tresve, composition honorable et advantaigeuse pour led. seigneur. Toutefois que je pense que pour led. mois de novembre il ne sera point de besoing que led. seigneur paye tout le contenu oudit estat qui vous a esté envoyé; qui est la cause pour laquelle je vous mande que vous en escripvez a mondit frère le Bastard ; et croyez, mons. de Samblancay, que je trouve merveilleusement bon que vous faictes ung voyaige devers le Roy, mais non pas plus tost que vous ayez fait tout ce que vous verrez qui est nécessaire pour les affaires dud. seigneur et qui vous semble ce que vous povez mieulx faire estant la ou vous estes que avec ledit seigneur. Sur cela et autres occurrences, vous me ferez savoir de voz nouvelles et si fault que je face ou dye aucune chose pour vous soullager. Et 4 Dieu, mons. de Samblangay, lequel je prie vous ayoir en sa sainte garde. Escript de Compiegne, ce xvj^o jour d'octobre. Ainsi signé : Loyse. — Babou. Et dessous est escript : A mons. de Samblangay *. » 1. Fe 28.

242 CHAPITRE YI. Et le 28 du même mois, pendant que le Roi, n'ayant pu joindre l'empereur, ramenait péniblement son armée vers Amiens, la Régente recevait de nouvelles lettres d'Italie dont elle mentionne le contenu dans une lettre au trésorier Robertct?* : « Monsieur le Trésorier, j'ay receu deux lettres que vous m'avez escriptes, l'une du partement du camp a Marquet et l'autre de l'armée du Roy au camp de Haulmont, par laquelle j'ay veu l'actente en quoy led. seigneur est de la conclusion de ceste tresve et la peyne et travail que led. seigneur a soustenue et porlée au passaige que vous m'escripvés, qui ne peult estre sans ce que j'cn aye ma part. Toutesfois que ce m'est grant plaisir d'avoir entendu que ledit seigneur soit de ceste heure en pais aisé et la ot il a toutes ses forces autour de luy. Mons. le Trésorier, vous verrez ce qui est venu de monsieur de Lautrect, aussi ce que vous escript monsieur de Terbe. Et pour ce que la lettre que m'escript led. s* de Lautrect porte une particulailié _ quant au fait des paicmens et une autre quant a l'advertissement que le seigneur Oclovien Ursin a eu de Romme, je la-vous envoie, vous advisant sur ce que, touchant lesd. paiemens, j'ay fait tout ce qui m'a esté possible de solliciter mons. de Samblangay; lequel m'a asseurée avoir fourny trois cens soixante quatre mil frans pour le fait d'Ytalie depuis trois mois en ça*; et qu'il a lettre du général de Milan 4. Bibl. nat., f. fr., n° 2978, f° 25. 2. Vers le mois d'aodt, peu de temps après le premier retour de Lautrec en Italie.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 213 par laquelle il se tient satisfaict. Et sans faire que ceulx des finances qui sont par dela s'entendent avec led. de Samblangay, il seroit impossible d'y congnoistre et savoir ce qu'il y fault faire; et pour ce fault-il qu'ilz dient ouvertement ce qui leur a estéourny et ce qui reste. Au regard de ce que mande led. Ursin, je n'y puis faire responce jusques ace que le Roy m'en ait fait savoir son bon plaisir. Toutesfois j'ay présentement fait une dépesche aud. s' de Lautrect, par laquelle je luy mande que, en attendant que je saiche la volonté dud. seigneur, qu'il ne peult faillir de mettre les propos de paix ou appointement en avant, et piéca luy avoie escript ce que vous me mandez, c'est quil luy devoit bien souffire d'avoir conservé l'estat du Roy ; et ce néantmoins encores de présent luy en fois mention par mad. lettre. Le commandeur et ung autre des gens de mons. de Gueldres m'ont fait ung discours des affaires de leur maistre; je leur ay donné charge vous escrire pour y faire ce que l'on verra estre bon. Mons. le Trésorier, combien que ce soit redicte, si ne me puis-je tenir de vous mander le contentement que j'ay de la peyne que vous prenez de si bien m'advertir, qui m'est plaisir et satisfaction plus grande que je ne scaurois dire. Priant Nostre Seigneur... Escrip de Compiègne ce premier jour de novembre. Loyse. — Babou. (Au dos:) mons. le trésorier Robertet. » Cette lettre est d'une grande importance : Louise venait d'apprendre, par deux lettres de Robertet, que l'empereur avait au dernier moment refusé de

Q14 CHAPITRE. VI. conclure les trêves qu'il avail lui-même demandées. I] voulait que le Roi abandonnat Fontarabie, que l'amiral Bonnivet venait d'emporter gloricusement et qui donnail 4 François l'espoir d'obtenir pour le roi de Navarre la restitution légitime de son royaume. Mais les Impériaux s'étant retirés au dela de Valenciennes, François avait de son cdlé ramené son armée en Artois. En même temps le maréchal de Lautrec avait mandé au Roi le départ des premiers Suisses, qui n'auraient peut-dtre pas cédé aux sollicitations du conseil de Zurich s'il avait reçu l'argent qu'on lui devait envoyer. On voit que Louise de Savoie ne comprenait pas qu'il ne l'edt pas reçu, Semblancay soutenant qu'il en avait un accusé de réceplion du général des finances du Milanais. Tous ces financiers s'entendaient-ils donc entre eux pour tromper le Roi? Quant a ce qui est rapporté d'Ottaviano Orsini, il s'agissait apparemment du mécontentement qu'exprimait le pape de Ventreprise de Lescun sur Reggio, ville du domaine pontifical. Louise écrivail 4 Lautrec de ne rien décider avant de savoir ce que youdrait le Roi, le priant de se contenter de bien conserver le duché de Milan, et de ne donner au pape aucun sujel de se rapprocher des Impériaux. En présence de cette lettre autographe adressée A un financier tel que Florimond Robertet, que devient le récit de Guichardin sur les trois cent mille écus soustrails par la mère du Roi, sur la haine quelle aurait eue pour le maréchal de Lautrec? Dans les sages conseils qu'elle adresse & Lautrec,

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANQAY. 215 dans les peines qu'elle se donne 4 plusieurs reprises pour lui faire envoyer de l'argent, reconnait-on cette ennemie acharnée, cette femme avide et impérieuse, dont l'influence aurait été si funeste à la France? En aggravant encore l'accusation lancée légèrement par Guichardin, Du Bellay, dans ses mémoires écrits cinquante ans après la mort de Louise, a cédé à d'injustes préventions contre cette princesse ; c'est ainsi qu'il avait déjà parlé fort inexactement de la défection de Robert de La Marck, et qu'il s'éloignera plus d'une fois encore de la vérité quand il en viendra au connétable de Bourbon. Les dernières lettres du Roi présentées par Semblangay ne respirent plus la même confiance. L'avant-dernière est même l'expression d'un grand mécontentement, qui ne devait pas encore être définitif : « Monsieur de Samblangay, j'ay veu par une Lettre que le général de Beaune, vostre filz, a escripte au chancellier et à mon oncle le grant-maistre, par laquelle il leur fait entendre que vous luy avez escript que, en promectant à Madame la somme de cent mille escuz pour les voyages de mess. de Suffort et d'Albanye', vous ne le voulustes jamés faire ny laccorder sans promesse de vous rembourser de l. Ils devaient aller prendre le pape en Italie et l'amener à Marseille, où François I* alla le recevoir. Le Roi espérait décider le pape à consentir à la dissolution du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon au profit d'Anne de Boulen, sa maîtresse. Louise, en catholique sincère, désirait prévenir la rupture prête à éclater entre Henri VIII et l'Eglise romaine.

216 CHAPITRE VI. quelques parties que vous dictes avoir
fournies pour Fontarabie. Il me souvient très bien, monsieur de
Samblancay, que 4 l'heure que vous acordastes lad. somme & Madame que
vous n'en feistes aucune excuse ne remise sur led. remboursement. Et savez
bien qu'il vous a esté faicte assignation de lad. somme sur les n° m. |.
venant, payables au terme de septembre, et de ce expediez acquits. Et quant
a la partie de Ixx m. que vous dictez vous estre due, jay commandé au
trésorier Babou vous en envoyer ses quictances, sur les diocèses de Tours,
Angers, Le Mans et Bourges, ou il n'y aura point de faulte, Par quoy, et
qu'il y a encores entre voz mains tout plain d'autres parties, comme de
monsieur de La Roche-Beaucourt et plusieurs autres dont vous n'avez tenu
aucun compte; sachant de quelle importance m'est led. voiage de mons,
d'Albanye, et quelle erreur ce seroit irréparable de faire faulte ou
retardement, pour estre les choses en l'estat qu'elles sont', je vous prie de
bien penser a tout ce que dessus et ne faire faulte de fournir lad. somme,
ainsi que dans le temps vous l'avez promis; ou autrement, je vous advise, si
mon affaire et celle du voiage dud. s* d'Albanye est aucunement retardée
ou empeschée par cela, que je m'en prendray a vostre personne, de sorte
que je donneray a congnoistre a mes servileurs que je ne vueil plus estre
trompé. Et pour ce faictes qu'il n'y ait point de faulte qu'il n'y soit satisfait.
Et 4 Dieu, mons. de Samblangay, A. fl était déjà trop tard. Henri VIII venait
de rompre avec PEglise catholique et d'épouser sa maitresse.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 27 qui vous ayt en sa garde. Escript 4 Fontainebleau ce ne jour d'aoust*. Ainsi signé : Francois. — Robertet. Et dessus est escript: A mons. de Samblangay, mon consciller et chambellan ordinaire, gouverneur et vicomte de Tours'. » Quel que soit le retour de bienveillance que l'on remarque dans la suivante et dernière lettre, on voit ici que la sécurité du Roi était ébranlée et qu'il avait entendu bien des choses défavorables 4 Semblangay. Voici cette lettre : « Mons. de Samblangay, j'ay receu vostre lettre faisant responce 4 celle que je vous avoye escript, et dés hyer avoys veu ce que vous me faisiez savoir de la dilligence et devoir que vous avez fait pour contanter mons. d'Albanye des cent mil escuz, et & quoy vous en estes demouré ensemble; de quoy je suis merueilleusement aise. Et fault que vous entendez, mons. de Samblangay, que la crainte que Javoys qu'il vint faulte de ceste partie, qui eust esté le retardement de tout mon affaire, pour ne savoir 4 qui m'en devyois prendre, fut cause de vous escrire les lettres que je vous en ay escriptes, lesquelles vous povez penser avoir aulant duré que la collére, et non plus. Car encores que l'on me dit qu'il s'y trouveroit de la difficulté, sy avoye ceste fyance en vous, comme j'ay eu de toutes autres choses, qu'il n'y auroit point de faulte. De quoy et, de la peine que je sgay que vous avez prise pour ce, 1. 1525. Dix jours avant son départ pour Lyon en passant par Moulins. 2. Rake ye,

218 CHAPITRE VI. faire, je vous merçye bien fort; vous pryant croire que vous m'avez fait service si 4 propos, et dont je me doy tant comptanter, que vous povez asseurer que avec les autres je ne le mectray jamés en oubly, qui sera la fin. Priant Dieu, mons. de Samblangay, vous avoir en sa garde. Escript 4 Fontainebleau, ce v' jour d'aoust (1523). Ainsi signé : Frangoys. — Robertet. Et au dessous de lad. lettre est escript : A mons. de Samblangay mon conseiller et chambellan ordinaire *. » De nouveaux doutes sur la régularité des opérations financières de Semblancay ne tardèrent pas à prendre le dessus dans l'esprit du Roi et de sa mère: trois mois après l'envoi de cette dernière lettre, Francois réformait l'administration de ses finances. Il supprimait les quatre offices de généraux ou intendants-généraux. Les trésoriers ne devaient plus verser que dans les mains de Babou de La Bourdaisière. Puis le Roi, ayant inutilement demandé ses comptes 4 Semblancay, lui écrivit la lettre suivante : « Monsieur de Semblangay, vous scavez que depuis la Toussaints (1^o novembre 1523) en ça, je vous ay dit et fait dire que vous eussiez & mettre en la chambre de mon conseil a Blois tous les originaux des estats tant généraux que particuliers, registres et autres papiers que vous avez devers vous du fait de mes finances, depuis mon avènement 4 la couronne jusques a présent, ce que vous n'avez encore 150k? 3. ¥9,

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 249 fait. A cette cause, je vous commande et ordonne expressement que dedans trois semaines vous ayez a satisfaire entièrement, et qu'il n'y ait faute; autrement j'ay commandé qu'on vous mette dans la conciergerie du Palais 4 Paris, pour après par la justice vous contraindre a ce faire. De quoy j'ay bien voulu vous. advertir. Escrit a Blois le neufviesme jour de may mil cing cent vingt-quatre. Frangoys. — Robertet. » Trois jours après, les originaux demandés étaient présentés aux membres de la Chambre du Conseil, a Blois*, et la copie de ces originaux 4 la Chambre du Conseil, & qui revenaient les jugements en matière de finances, 4 Paris. Le Roi avait déjà nommé depuis deux mois les commissaires chargés de la vérification de ces comptes? : « Francois par la grace de Dieu roy de France, a nos amez et féaux conseillers Charles Guillart, chevalier, président en nostre cour de Parlement a Paris, Jean Sallat, aussy chevalier, maistre des requestes ordinaire de notre hotel, maistre Jean Badoviller, maistre de nos comptes ordinaire, Pierre Michon et Guillaume Tertereau, auditeurs en la chambre de nos comples 4 Paris, salut et dilection. Comme par cy-devant et mesme depuis nostre avènement a la couronne, nostre amé et féal conseiller et chambellan Jacques de Beaune, chevalier, sieur de Samblangay, se soit entremis de la recette, 1. Procès ms. 7604, f^o 44. 2., Ibid., #2.

220 CHAPITRE VI. manient et distribution tant de nos finances que de celles de nostre très chère et très amée dame et mère, dont il n'a encore rendu aucun compte ; au moyen de quoy ne se peut voir la certaineté de Pétat et fonds en quoy il peut être [tenu] envers nous et nostre dilte dame et mère, des charges et entremises qu'il a eues, ce qui est requis de faire, tant pour le bien de nous, de nostre ditte dame et mère, comme pour la descharge et sureté d'iceluy de Samblancay, et a cette fin commettre aucuns bons et notables personnages, gens de bonne conscience, scavants et expérimentez, pour l'audition, examen et cloture d'iceux comptes, et faire ce qui en tcl cas est requis, pour avoir vraye connoissance du fait d'iceux ; « Nous a ces causes... scachant que au fait qui s'offre nous servirez de loyauté parfaite et sclon le jugement de vos consciences, vous mandons et commettons par ces présentes que, appcllez avec vous nos amez et féaux conseillers maistres Lambert Meigret, secretaire et controlleur de [l'extraordinaire de] nos guerres, et Thomas Rappouel, comptable de Bordeaux, lesquels en cette affaire voulons assister avec vous, ou l'un d'eux en l'absence de l'autre, pour la conservation des droits de nous et de nostre ditte dame et mère, vous procédiez diligemment a audition et examen des comptes d'iceluy sieur de Samblancay... pour, ce fait et le tout entendu, estre par vous procédé a la cloture d'iceux comptes, si voyez que faire se doit, sinon nous en faire rapport pour y pourvoir... Et vous avons et auxdits

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 221 assistants donné et donnons plein pouvoir, autorilé, commission et mandement especial...
Donné a Paris le onziesme jour de mars l'an de grace mille cinq cent vingt-trois (avant Paques) et de nostre regne le dixicesme. — Par le Roy, de Neufville. Ainsy signé. » . Au mois de mai, Louise de Savoie donnait commission aux mêmes Meigret et Rappouel de procéder pour elle, comme ils étaient déjà commis a procéder pour le Roi par la lettre précédente': « Loyse mère du Roy, duchesse d'Angoumois, de Nemours et d'Anjou, comtesse du Maine et de Gyen, a noz amez et féaulx conseillers du Roy nostre très cher seigneur et filz maistres Lambert Meigret, secrétaire et contrerolleur général des guerres dudit seigneur, et Thomas Rappouel, comptable de Bourdeaulx, salut. « Comme puis naguères il ayt plu au Roy nostred. seigneur et filz pour bonnes et justes causes ordonner commissaires & mess. Jaques de Beaune... pour ouyr, examiner et, se mestier est, clorre et affiner les comptes de l'administration et manyement qu'il a euz tant des deniers dud. seigneur que des nostres, dont il ne nous avoit et n'a encores rendu aucun compte; et avec ce le plaisir dud. seigneur ayt esté que, pour la conservacion de ses droilz et des nostres, vous ct chascun de vous en l'absence de autre soiez assistans et présens a l'exécution de ladite commission, laquelle nous avons, par mnoz 1. Msc. 2940, f° 14, v°.

222 CHAPITRE VI. autres lettres, ratifiée et approuvée, donnant puissance de nostre part ausd. commissaires de y faire tout ce que au cas appartient, ainsi que le tout plus a4 plain appert tant par les lettres patentes dud. seigneur que les nostres sur ce expédiées ; et pour ce que l'on vous pourroit obicer que par nosd. lettres ne vous est expressement donné poyoir de agir et procurer pour nous en ceste matière sans avoir plus ample commission et mandement de nous, savoir vous faisons que nous confians 4 plain et deuement de voz personnes, sens, suffisance, loyautez et bonnes dilligences... nous vous avons commis, ordonnez... requérir la présentation des comptes que led. de Samblancay nous est tenu rendre, iceulx impugner et débatre ou ils ne seroient en forme deue, demander sur icculx interrogatoires estre faictz aud. s' de Samblangay... promectant en bonne foy et parolle de princesse avoir pour agréable tenir ferme et eslable a tousjours tout ce que par vous et chascun de vous en V'absence de Yautre a esté ja fait et sera cy après procuré et négocié en ceste d. matière et les despendances. En tesmoing de ce... Donné & Amboise le xx* jour de may l'an mil v° xxtv. Ainsi signé: Loyse. — Par Madame : Jodeau. Et sellé sur queue simple de cire rouge. » C'est déjà contre Semblangay un préjugé assez défavorable que le peu d'empressement qu'il mettait a faire ce que lui demandait le Roi. Depuis 1515, il avait été chargé d'une foule d'opérations financières dont il s'était acquitté 4 la satisfaction du souverain

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 223 et de la mère du Roi, mais dont il n'avait jamais fourni les pièces justificatives. Accusera-t-on le Roi d'avoir manqué de patience et de longanimité en lui intimant, au mois de mars de l'année 1524, l'ordre de déposer en la chambre du Conseil tous les états généraux ou particuliers de ses comptes? Ce n'est pourtant pas un procès qu'il intente 4 Semblangay : il désigne un président du Parlement, un maître des requêtes, un maître et deux auditeurs de la Chambre des comptes pour examiner, vérifier, approuver ou contrôler la longue gestion de l'ancien général. A ces graves commissaires il adjoint, non comme juge mais comme son procureur spécial, Lambert Meigret, contrôleur de l'extraordinaire des guerres. Meigret devra, devant les commissaires-jurés, représenter la partie du Roi et de Louise : il interrogera le comptable, il discutera les points qui pourraient présenter quelque difficulté. Semblangay commença par récuser trois sur cinq commissaires nommés par le roi : Sallat (qui mourut avant la fin du procès), parce que sa femme était mère du trésorier Philibert Babou, son successeur près de Louise de Savoie (c'était, disait-il, à l'instigation de Babou que M^o Guillaume Ruzé, neveu de Semblangay, avait perdu sa charge de trésorier de la Régente, et qu'il avait été remplacé par Victor Barguin, cousin de Babou'); Badoyiller, parce qu'il avait témoigné de sa haine contre lui, en l'accusant 1. On peut voir dans les lettres de Corneille Agrippa toutes les imprécations qu'il lance 4 ce Barguin, coupable de lui faire trop attendre le payement de sa pension.

224 CHAPITRE VI. d'avoir conseillé d'augmenter le nombre des membres de la Chambre des comptes et d'avoir fait diminuer leurs gages; Tertereau, parce qu'il avait des conférences. avec maître Lambert Meigret et Thomas Rappouel. Semblangay demandait en outre qu'il ne fat pas permis 4 Meigret ni 4 Rappoucel d'assister a l'examen des pièces soumises 4 la commission. Il soutint qu'on ne devait pas le juger comme comptable; quwil lui devait suffire de livrer par écrit l'état des avances qu'il avait faites au Roi et des remboursements qu'il avait recus. On n'admit ni ses récusations, ni son opposition a la présence de Meigret dans l'examen de ses comptes; on le déclara comptable, et comme tel obligé de justifier toutes les opérations de finances auxquelles il avait participé. Semblangay s'inclina et obéit. Son avocat, M^o Emery Lopin, répondit très clairement a toutes les questions qu'on lui adressa. Les leltres du Roi et de la Régente paraissent avoir fail surtout une impression favorable sur l'esprit des commissaires. Semblangay présenta Ices quittances en bonne forme des généraux et trésoriers auxquels il avait remis les grosses sommes par lui-même empruntées pour le service du Roi. Dans ses défenses, il y avait pourtant plusieurs points noirs, outre ceux qu'on découvrit plus tard. La Régente, dont il administrait les revenus, ne figurait pas au nombre des créanciers du Roi, auquel elle avait pourtant avancé de très fortes sommes. Semblangay avait de plus disposé pour le compte du Roi des trois cent mille écus de Naples

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 225 dont le dépôt avait été confié à Louise de Savoie. Il est bien vrai que Louise l'avait autorisé à puiser dans son épargne pour subvenir aux besoins pressants de la couronne ; mais il s'était contenté de cette autorisation sommaire, sans avertir la Régente de la façon dont il en avait usé. Devant les commissaires, il reconnut que Louise entraînait en effet dans les seize cent mille livres qu'il réclamait au Roi pour huit cent mille livres environ, y compris les cent mille écus de Naples, tandis qu'en présentant au Roi en 1522 l'état des sommes qu'il avait versées au trésor il avait déclaré que le total de seize cent mille livres était tout entier le produit des emprunts particuliers qu'il avait faits de tous côtés. Il s'était dit sans doute que, s'il avait fait dans la somme totale la part de la contribution de la Régente, le Roi ne se fut pas pressé de l'acquitter, persuadé que Louise n'exigerait jamais son remboursement, tandis qu'il n'hésiterait pas à satisfaire les particuliers qui, comptant sur les échéances stipulées, avaient prêté à des conditions précises. D'ailleurs pour les sommes que la mère du Roi avait avancées, il ne pouvait être question des intérêts, que devaient réclamer les autres créanciers, et ces intérêts pouvaient devenir le bénéfice de Semblangay'. Tout aurait conservé l'apparence d'une parfaite régularité, si la commission d'examen des comptes n'avait pas été nommée, et si Semblangay eut rapporté au trésor de Louise, au fur et à mesure. Louise se trouva créancière d'environ huit cent mille francs ; en admettant l'intérêt de deux ans, à six pour cent, on voit que le résultat n'était pas à dédaigner. I 15

226 CHAPITRE VI. des remboursements du Roi, les sommes qu'il en avait tirées. Le Roi, en recevant de Semblangay, en 1529², l'état des sommes qu'il avait fournies, lui avait demandé si toutes avaient été empruntées a des particuliers. Il avait répondu affirmativement, de manière a laisser croire au Roi que la Régente n'était pour rien dans ces emprunts. Quand les commissaires lui demandèrent un état a part de ce qu'il avait avancé pour le Roi et de ce qui devait revenir a la Régente, il s'excusa en déclarant qu'il avait toujours cru que les finances de la Régente et celles du Roi ne formaient qu'une bourse commune, et que ce qui appartenait l'un était également la propriété de l'autre. Notons ici que si Louise de Savoie avait été telle qu'on l'a représentée, avare, intéressée, insatiable, elle ne fut pas restée si longtemps sans exiger de son surintendant le compte exact de ce quelle possédait. Elle avait de vastes domaines, l'Angoumois, les comtés d'Anjou, du Maine, de Gien, etc. Ses revenus étaient a la disposition du Roi, une fois couvertes les charges de sa maison, de ses officiers et de l'entretien de ses domaines : le Roi avait puisé dans ses coffres, quand il en avait eu besoin; mais la condescendance maternelle ne pouvait aller, comme le prétendait Semblancay, jusqu'a confondre ses revenus avec ceux de la couronne. C'est la ce que Francois et Louise surent bien dire aux commissaires invités par Semblancay lui-même a aller demander au Roi et a la Régente s'ils trouvaient bon que leurs finances respectives ne fussent pas séparées *

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 227 « Le vendredi huitiesme jour de juillet mil v'xxm, nous, Charles Guillart, Jehan Sallat, Jehan de Badoviller, Pierre Michon et Guillaume Tertereau, commissaires etc., partimes du lieu des Montilz-soubsBloys pour parler au Roy et a Madame sa mère, si leur bon plaisir estoit, selon et en ensuivant la requeste a nous faicte par messire Jaques de Beaune seigneur de Samblancay, et le dixmenche ensuivant, dixiesme desd. moys et an, lesd. seigneurs et dame parlant aud. Guillart d'autres choses, incidemment luy dirent séparément, savoir est: lad. dame, que tout ce qu'elle avoit et qu'elle avoit jamés eu a toujours esté au commandement dud. seigneur pour estre employé pour luy et ses affaires, et ne luy sauroit aucune chose refuser; mais elle a sa recepte, sa bourse et revenu a part, et officiers particuliers pour les recevoir et ouyr les comptes; et a plusieurs fois dit aud. de Beaune, après qu'il disoit avoir employé de l'argent de luy et de ses amys pour les affaires du Roy, qu'il se feist rembourser. Ne scet point luy avoir spécifiquement commandé qu'il baillast son argent, et sil s'en estoit aydé sans son commandement, luy a, comme dessus a esté dit, plusieurs fois dit qu'il s'en fist rembourser. « Kt led. seigneur [Roy] dist que argent de madame sa mère ayoit toujours esté a son commandement, quand il ena eu affaire, et scet que madite dame ne luy eust rien refusé ; mais avoient bourses séparées et diverses ; et l'argent qu'il donnoit a madite dame le réputoit appartenir a elle, jacoyt ce qu'il sceust bien qu'il le pourroit recouvrer d'elle

228 CHAPITRE VI. pour ses affaires. Et quant led. de Beaune luy demanda son acquit de la somme de xv^o Ixxmm et tant de livres, [s'il] luy evst dit quel'argent de mad. dame eust esté de lad. somme, mad. dame ne luy eust jamais riens demandé. Mais il luy demanda expressement s'il y estoit comprins, et il luy fist responce que non, et que c'estoit de argent de luy et de ses amys et crédit. « Et le lundi ensuivant', xl^o desd. moys et an, tous lesd. commissaires se transportèrent devers monsieur le chancellier pour advertir le Roy de leur expédition *, lequel en leur présence dist a messire Nicolle de Neufville, chevalier, sieur de Villeroy, qu'il allast savoir aud. seigneur s'il luy plaisoit que lesd. commissaires allassent vers luy. Ce qu'il fist, et rapporta 4 mond. seigneur le chancellier, présens lesd. commissaires, que led. seigneur luy avoit dit que luy et madame en avoient le jour précédent dit aud. président Guillart leur voulloir, et n'en voullait autre chose dire®*. Et estoient lesd. Michon et Tertereau quant led. sieur de Villeroy parla au Roy, et oyrent que led. seigneur dist lesd. paroles aud. de Neufville. Ainsi signé : Guillart, Michon, Tertereau *. » 1. Francois songeait déjà a son départ pour Lyon; le 15 aout, il était & Moulins dans la chambre a coucher du Connétable. 2. Cest-a-dire l'avertir de la mission dont on les avait chargés, l'entretien que Guillart avait eu avec le Roi et la Régente n'ayant pas eu le caractère de réponses qu'on pouyait rendre publiques. 3. Il avait alors bien d'autres préoccupations, 4, Bibl. nat., f. fr., ne 2940, f^o 76.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANCAY. 229 On a déjà parlé de la rente de cent mille écus que le roi d'Espagne avait régulièrement acquittée en 1518, en 1519 et en 1520 : Francois en avait fait un fonds de réserve dont il avait confié le dépdt a sa mère. Semblancay les avait encaissés. Jusque-la-rien de mieux. En 1521, comme on a vu, il aurait déjà dû compléter, a l'aide de cette recette de Naples, les trois cent mille écus promis a Lautrec ; il soutenait qu'il les avait envoyés, mais Lautrec ne les avait pas recus, et de la de grands doutes sur la réalité de Venvoi. Puis, pour répondre aux demandes d'argent que le Roi n'avait cessé de lui faire en 1521 et 4522 a Vépoque de linvasion anglo-germanique, Semblangay avait, sans prévenir Louise, versé aux mains du trésorier Meigret la totalité de cette pension de Naples, et Meigret n'avait pas été avisé que dans le total du versement était comprise cette pension de Naples. Ce fut le 20 décembre 1523, apparemment dans la prévision des exigences de la commission qu'on allait nommer, qu'il fit figurer pour la première fois ces 800,000 écus dans le total de 7,974,542 l. 17 s. 5 d. qui formaient la dette du Roi. La Régente fut étonnée que Semblangay lett laissée dans Vignorance de l'emploi de ses finances. Voici comme il défendit ses opérations. Le Roi s'était reconnu le 28 février 1522 débiteur envers lui de quinze cent soixante-quatorze mille trois cent quarante-deux livres dix-sept sols cinq deniers. Sur cette somme, en y comprenant la réserve des trois cent mille écus de Naples, il y avait pour le compte de Louise sept cent sept mille deux

230 CHAPITRE VI. cent soixante-dix-sept livres dont le Roi devait se tenir débiteur envers elle. Semblancay avait, disailil, été suffisamment aulorisé a les employer au service du Roi par les lettres de Louise', et le 20 décembre 1523 l'état lui en avait été représenté; « si par défaut de fournir l'argent que le Roi lui avoit demandé il fust advenu de grans inconyénians au royaume, » Semblancay n'aurait pu s'en excuser; car on avait alors épuisé tous les autres moyens de le rassembler : on avait vendu les greffes ct les gabelles, on avait retardé les gages des offices, on en avait créé de nouveaux. « Et est a noter que le Roy en toutes ses affaires a porté tel honneur et révérence & Madame de se conduire par ses avis et conseils, et de ne rien faire dont Madame ait eu la cognoissance. Et pour donner le tout & entendre, le Roy et Madame estant a Romorentin en février 1521, voyant les grans affaires qui s'annongoient tant en Champaigne, Pi- cardie et Guyenne que dela les monts, ledit seigneur ordonna un estat pour |'extraordinaire de la guerre, dont le fond fut près de seize cent mille livres; le tout de deniers d'empreunts, pour ce que son estat général estoit de trop chargé de cent mille livres et plus. Kt le commencement de la guerre fut de l'argent que bailla Semblangay par le commandement 1. Cela n'était pas exact. Semblangay ne pouvait justifier la acon dont il avait disposé de cette somme qu'en citant la lettre de la Régente ott elle l'autorise 4 mettre ce qu'elle possède au service du Roi, mais elle n'y parle pas des écus napolitains.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANCAY. 254 du Roy et de Madame. Kt le dernier jour de mars la ville de Mouzon fut prise et Mézières assiégée; et le Roy bougea hors de son royaume pour aller en Hesnault en ladite armée; et le camp dud. seigneur fut par longtemps 4 Atigny. Et fut fait un autre estat le 6 juin 1521, qui fut communiqué a Madame. Depuis fut fait autre estat, pour savoir oti se prendroit le payement des Suisses qui devoient venir au service du Roy, ot il ne fut trouvé aucun denier tant dudict seigneur que de mad. dame. Et ne put-on trouver autre chose, sinon que par aucuns fut mis en avant de créer des offices de conseillers, les ventes des greffes, et créations d'offices d'esleus en Languedoc, avec autres créations dW offices par tout le royaume. De plus a Ostun fut par plusieurs fois tenu conseil, en la présence de Madame, pour regarder les moyens de trouver argent. On fit venir les Florentins de Lyon, qui offrirent cent mille livres. D'Ostun, le Roy se délibéra d'aller 4 Langres pour visiter la frontière, et pour ce qu'il n'y avoit argent a luy fournir fut emprunté de toutes bourses. Durant lequel voyage Madame demoura a Ostun et le Conseil du royaume avec elle. Au retour du Roy de Lengres, se trouvèrent ensemble mondit seigneur et madame a Troyes, avant le département dudit seigneur pour aller en Hesnault. Et le jour devant son départ furent assemblés le grand maistre, l'archevesque de Sens, le trésorier Robertet et Semblancay; auquel dit led. seigneur qu'il falloit donner une bonne bataille pour employer led. mois. Lors fut mis en avant l'inyenlion des admortissements, et d'envoyer a Paris et

252 CHAPITRE VI. aultres villes du royaume pour faire des empreunts. Les admortissements faits 4 Paris ne vindrent a temps, et led, Semblangay fut contraint de faire plusieurs empreunts tant 4 Paris que par tout le royaume. Cependant Madame vint 4 Compiégne et a Meaulx, ou luy envoya la plupart des lettres employées auxdits comptes. En ensuivant lesquelles Semblangay a faict telle diligence qu'il fournit aud. Meigret la somme de 891,475 livres 16 sols 6 deniers... De plus Semblangay a encore presté 279,026 livres pour subvenir aux urgens affaires dud. seigneur. Kt par lesquels faits est respondu a ce que Meigret a dit sur Varticle de Vestat fait a Dijon, mentionnant que Semblangay fournira par prest sur les 300 mille escus de Naples la somme de 891,172 liv. dont avoit faulte de fons au mois de juin', car ce dénote que ledit seigneur se vouloit bien aider de cette somme, en la remboursant tous jours es avances de Semblangay. Ainsi l'ont lesd. seigneur et dame par plusieurs fois déclaré; mesmement a Paris en caresme dernier (1524), en Vhostel de ville, le Roy parlant de Madame dit qu'elle n'avoit jamais eu vouloir de thésauriser, mais avoit mis toutes ses affections au vouloir et désir de secourir luy et son royaulme. Par quoy lad. somme de 707,277 liv. dont Semblangay a fait dépense au compte de Madame luy doit estre allouée. Et maintenant offre de tenir compte 4a demeurer chargé envers Madame, en le tenant en souffrance jusqu'a l. Gest la ce qu'il semble douteux que Semblangay ait fourni,

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 235 ce quil en soit remboursé par le Roy, dont il fera diligence plus facilement par le moyen de Madame, si son bon plaisir est d'y tenir la main, la suppliant très humblement que son bon plaisir soit accepter et ait agréable lesdits offres et estre aidant a Semblancay pour luy faire bailler ladite assignation. » Maléré ces deux points noirs dans le compte de Semblangay, les commissaires rendirent une décision favorable au comptable. Le 27 janvier 1525, le Roi étant en Italie et un mois avant la bataille de Pavie, sans rien décider quant & la sincérité des reconnaissances et quittances présentées par Semblangay, ils le reconnurent créancier de la somme de quinze cent soixante-quatorze mille trois cent quarante-deux livres versée par lui dans le trésor du Roi. Dans cette somme était comprise celle de sept cent mille deux cent soixante-sept livres que Semblangay avait tirée de l'épargne de la Régente pour les verser dans celle du Roi'. On voit par la décision des commissaires si l'on doit s'en rapporter a ce qu'ont répélé d'après Beaucaire tant d'historiographes sur le soin qu'aurait eu le chancelier Du Prat de choisir des commissaires vendus a la cour et décidés a satisfaire ses rancunes, et sur les sommes dont Louise de Savoie aurait été reconnue débitrice a l'égard de Semblancay. Meigret, après avoir entendu le jugement, en appela « en ce qui pouvoit être contre le Roy, et y acquiesga en ce 1. On avait reconnu le chiffre de cette créance par celui des recettes que Semblangay avait faites pour Louise de 1515 a 1523, et qui n'ayaient pu avoir d'autre emploi.

254 CHAPITRE VI. qu'il faisoit pour madame la Régente, quoy voyant, Emery Lopin dit que par mesme moyen il appeloit de ladite sentence en ce qu'elle faisoit contre ledit de Beaune. » Ainsi Jacques de Beaune n'avait rien perdu, par ce premier jugement, de sa fortune ni même de son honneur. [1 n'était tenu de rembourser Louise de Savoie que sur les sommes que le Roi lui aurait payées a lui. Meigret, qui avait appelé du jugement, ne donna pas suite a cet appel, peut-être en raison des circonstances douloureuses dans lesquelles la captivité du Roi plongeait la France. Mais soit que l'on eût acquis de nouvelles lumières sur les malversations de Semblangay et de plusieurs de ses affidés, soit que les révélations du trésorier Jean Prévost, ancien clerc de Semblancay, eussent de nouveau compromis l'ancien intendant de Louise de Savoie, il fut obligé, deux ans après la première sentence, de se défendre du crime de péculat. Le Roi nomma pour en connaître non, comme le suppose Beaucaire, des créatures vendues au chancelier Du Prat, mais les magistrats les plus haut placés, présidés par l'homme de son temps qui a laissé le plus pur souvenir d'indépendance et de probité, le président de Selva, assisté du lieutenant civil du Chatelet et des premiers présidents des parlements de Toulouse et de Dijon. On revint sur l'administration de Jacques de Beaune, on découvrit qu'il avait suborné ou corrompu plusieurs de ceux dont il avait présenté les quittance, et le 9 août 1527 il fut condamné au dernier supplice et à la confiscation de tous ses biens.

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 235 Je n'ai pas trouvé et je ne sais si l'on trouvera le texte original du procès criminel. Il n'a été mis a profit par aucun historiographe. Gaillard, qui n'avait pas même pris la peine de comprendre le sens et le caractère du premier jugement, s'est contenté de donner a la fin de son deuxième volume un extrait de la sentence criminelle, et il a cru pouvoir assurer que « Semblangay avoit été condamné pour d'autres crimes que celui pour lequel il avoit été arrêté, le diverlissement des fonds destinés en 1521 pour Vltalie!! » Heureusement le Bourgeois de Paris va nous aider a dissiper tous ces nuages. « Kn février 1523 (1524), nous dit-il, le Roy pourvoiant a ses finances avec son conseil, délibéra faire rendre compte 4 messire Jacques [de] Beaulne, seigneur de Samblangay, natif de Tours et l'un des quatre généraux de France, de toute la charge et administration qu'il avoit eue, tout le temps passé, des finances du Roy. Et pour ce faire luy furent ordonnéez six personnes pour ouir ses comptes, a scavoir le viel homme du Tillet, le trésorier Meigret, Je president Guillard, Berthelot, Sallet et Baudonvillier'. Et ordonna le Roy que doresnavant ses finances ne passeroient plus par nulz fors que par les mains du trésorier Babou, et que rien ne se fairoit plus sans le conseil du Roy, et les trésoriers et généraux des finances n'auroient plus les finances du Roy, et que tous receveurs et gens des finances 1. Les divergences de cette liste avec celle qu'on a vue plus haut s'expliquent sans doute par le fait qu'elle avait été renouyelée en partie.

236 CHAPITRE VI. comptables apporteroient tous les deniers es mains dudict Babou, ce qui fut fait 4 cause des larrecins et pilleries qui se faisoient es finances du Roy; et que ledicl de Beaulne demandoit grans deniers au Roy, qu'il disoit luy estre deuz par le Roy, et qu'il avoit fait de grosses acquisitions, mesmement qwil avoit acquis la ville de Leigle en Normandie, quil achepta de monsieur de Penthievres, l'un des barons de Bretagne, lequel de Penthievres, depuis cette vendition, s'en alla rendre et prendre le party de 'Empereur contre le Roy'. Or est-il ainsy que le Roy 1. Cette defection de Penthievre est racontée dans un autre passage (p. 117 de l'éd. Lalanne) : « Deux moys devant Ja fuite de mondict seigneur de Bourbon, monsieur de Painthievre s'en alla semblablement vers l'Empereur, pour prendre son party contre le roy de France. Il estoit grand seigneur en Bretagne; lequel (parce que le Roy l'avoit destitué de sa seigneurie de Painthievre et l'avoit donnée 4 monsieur de Bonnyvet, admiral de France, qui estoit son grand mignon), après qu'il eut parlé au Roy, luy remonstrant comme il l'avyoit destitué de sa dicte seigneurie pour la donner audict admiral, qu'il luy pleust de luy rebailier ; ce que ne voulut faire le Roy, mais Juy respondit paroles frivoles. Alors ledict seigneur de Painthievre dit au Roy qu'il luy convenoit prendre party autre part qu'en son royaume; le Roy lui dit : « Faictes ce que vous vouldrez. » Adone il s'en alla incontinent vers l'Empereur, qui le receut; car il avoit fait son appointment avec luy devant. » Voila comme la chronique populaire expliquait la trahison de René de Brosse; mais rien n'est 4 retenir de ce conte : le Roi ne pouvait prendre le grand fief d'un de ses hauts barons sans jugement préalable ; 4 plus forte raison ne l'ett-il pas fait pour le donner & un autre. Mais la voix populaire, qui yeut tout expliquer, admet pour cela toutes les impossibilités. Penthievre avait été confisqué par Louis XI a la suite de la guerre du Bien public; René de Brosse avait demandé au Roi de le rétablir dans le domaine héréditaire, et Francois I", qui en avail déjà disposé, ne put le satisfaire: de la sa defection. Afin de s'y préparer il avait offert 4 Semblanegay de lui céder

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANQAY. 257 et son conseil s'esmerveilloient des dictes grosses acquisitions et gros bastimens. Ledict de Beaulne avoit achepté ladicte ville de Leigle mm escus d'or (répondant a plus de trois millions d'aujourd'hui). Finablement, environ un an après, fut par sentence desdictz commissaires et auditeurs dit que le Roy estoit redevable envers ledict de Beaulne en la somme de deux ou trois cens mil livres', mais n'estoit la dicte somme audict de Beaulne, ains estoit a plusieurs marchans de Paris, lesquelz il avoit associez avec luy par finesse et cautelle. De ladicte sentence le Roy s'en porta pour appellant ala cour de Parlement et ledict de Beaulne aussi fanquam a minima. Par quoy ledict compte pour lors n'eust point si tost fin, et dormit la chose jusques au dimenche vu' de [janvier] 1526 (1527) *, que ledict de Beaulne fut prins prisonnier 4 Paris de par le Roy et mené a la Bastille; et estoit pour lors le Roy allé vers Liance, et ce mesme jour furent prins ses biens et mis en inventaire. En ce mesme temps fut aussi mis prisonnier maistre Jean Prévost, homme de finances, et mené au Louvre en prison; ce fut celuy qui accusa ledict de Beaulne, mais on disoit que la ville de Laigle, que le Roi lui avait fait recouvrer. Dans la lettre d'un émissaire de Louise de Savoie, nommé Loys Martin, chargé vers 1527 de rechercher les complices de la défection de René de Brosse (Fonds Dupuy, n° 486), on lit : « J'espère trouver la yendition de Laigle faite 4 Semblangay, a son fils, a Cothereau ou a leurs adbérents et venir au point que je vous ay toujours dit (17 nov. 1527). » 4. Peut-être mal écrit, pour « XII ou XIII c. m. livres. » 2. Le mois est en blanc, mais l'emprisonnement eut bien lieu au mois de janvier 1527, ot le 8 était un dimanche.

238 CHAPITRE VI. c'estoit une feinte dudict emprisonnement d'iceluy Prévost. « Item (1527) aussi fut prins prisonnier a Lyon et amené 4 Paris un nommé Robert Albisse (Albizzi), Italien, banquier, parce qu'il estoit de Valliance et qu'il s'entendoit avec ledict de Beaulne, et qu'iceluy de Beaulne luy bailloit grossesomme de deniers qu'il prestoit au Roy a intérêt, et neantmoins c'estoit ledict de Beaulne qui en prenoit les proufitez. « En ce temps, un autre banquier nommé Thomas Cadaigne, Florentin, estant 4 Lyon, et-estoit fort puissant homme riche, oyant ces nouvelles, il s'enfuit de Lyon et s'en alla en Avignon, parce qu'il estoit des alliez et complices dudict de Beaulne, et eust esté mis prisonnier s'il ne s'en fut fuy. « Kt est a noter que furent délégués de par le Roy aucunes personnes pour estre juges et pour faire le proces dudict de Beaulne ; c'est asscavoir le premier president nommé de Selva, le lieutenant civil de | Chastelet nommé de Bourg, les premiers presidents de Toulouse et Dijon... « Audit an 1527, le vendredy neufiesme aoust, la veille de la feste Saint Laurent, fut prononcé l'arrest contre messire Jacques de Beaulne, natif de Tours, chevalier, seigneur de Saint-Blangay, qui fut général des finances du Roy, ainsi qu'il s'ensuit : « Veu par les juges ordonnez par le Roy le procès criminel faict contre messire Jacques de Beaulne, chevalier, seigneur baron de Saint-Blangay, vicomte de Tours, conseiller et chambellan du Roy nostre sire, baillyf et gouverneur de Touraine, prisonnier

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGQAY, 239 4 la Bastille, les informations, interrogations, confessions, confrontations de tesmoings, lettres, registres, estas et autres papiers, lettres de cléricature dudict de Beaulne, cayers de défences, justifications par luy baillez, le procès faict par devant les commissaires sur ce ordonnez, tant au Montilz-soubzBloys que en ceste ville de Paris, et autres papiers par luy employez pour ses justifications, ensemble les procès mis par devers les juges par madame Jeanne Ruzé sa femme et messire Guillaume de Beaulne, chevalier, général de France, son filz ; yeue aussi la requeste présentée par Madame mère du Roy tendant a ce que le jugement qui seroit donné sur le dict procès criminel fust sans préjudice de la debte et sentence par elle obtenue; et tout considéré: dit a esté, sans avoir regard a la lettre de cléricature dudict Jacques de Beaulne, du privilège de laquelle il a esté déboutté, iceux juges ont déclaré et déclarent ledict Jacques de Beaulne estre atteint et convaincu des larrecins, faulcetez, malversations, abbuz et males administrations es finances du Roy mentionnées audict procès; et pour réparation desquelz crimes et délitz ilz l'ont déclaré el déclarent estre privé et le privent de tous honneurs et estas; et oultre iceluy ont condamné a estre pendu et estranglé au gibet de Montfaulcon, et tous ses biens meubles et héritages confisquez, sur lesquelz biens et confiscation sera prinse la somme de trois cens mil livres, tant par exécution des sommes des parties robbées et mal prinse par ledict de Beaulne sur lesdictes finances du Roy,

240 CHAPITRE VI. nostre sire, et autres dommaiges et interestz, par luy faictz et commis en icelles. Laquelle somme lesdictz juges ont adjudgée au Roy, nostre sire, pour ladicte restitution, et ce sans préjudice de la dicte debte prétendué par ma dicte dame mère du Roy. « Kt fut prononcé iceluy arrest ledict jour neufiesme aoust 1527, vigille de Saint Laurent, par maistre Guillaume Maillart, lieutenant criminel au Chastelet de Paris, commis par les dictz commissaires pour luy faire ladicte prononciation. Ce qwil fist 4 la personne dudict de Beaulne. « Dont après la dicte prononciation faicte, le dict de Beaulne se porta pour appelant en la cour du Parlement, disant par luy que ladicte prononciation estoit par sentence, et que d'icelle il en pouvoit appeler en la cour souveraine du dict Parlement. Par quoy, au moien dudict appel, 'exécution surcéa jusques au lundy ensuivant... « Item, comme dit est, le jour de lundy (42 aout), il partist de la Bastille et fut mis sur une mulle, aiant le bonnet en sa teste, sans estre lié, et avoit vestu une robe de drap frizé de couleur tannée, obscur, enfumé, un saye de veloux noir, et l'accompagnoit ledict lieutenant criminel avec monsieur de Gonez avec tous ses archers, lequel estoit lieutenant du prevost de Paris. Et aussi y estoient... les gens du guet a cheval et 4 pied, les sergens de Chastelet et moult de peuple de la ville, tous en gros nombre; et luy fut faict son cry en trois lieux, c'est assgavoir porte Bauldetz, devant Chastelet et au gibet. « Item luy fut baillé pain et vin devant l'église des

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 241 Filles-Dieu par ledict couvent, comme on a de coustume faire aux pauvres criminelz. Item il luy fut baillé une croix de boys paincte de rouge en sa main, et luy fut mis la teste nue, et osté son bonnet, et fut mené jusques au gibet, la teste nue... « Or est il ainsy que ledict de Beaulne, depuis la reddition de compte cy devant mentionnée il fut accusé par un nommé maistre Jean Prévost, son clerc, qui aussi estoit trésorier des finances du Roy... Mais en faisant ladite accusation envers le Roy il obtint pardon du Roy et abolition desdictz larrecins qu'il avoit faictz avec ledict de Beaulne. » Un autre chroniqueur parisien du temps nous donne des détails intéressants sur le supplice de Semblangay : « Kt comme eussent aucuns présidens et conseillers vacqué par plusieurs jours a faire son procès, après qu'il eust veu la mort de ses filz puisnez*, lesquels, a granz frais et mises, il avoit procurez estre pourvez, finalement fut iceluy Jacques Fournier ou de Beaune par les commis a faire son procès condamné a estre pendu et estranglé au gibet de Montfaucon. Mais comme on luy eut prononcé son dicton, survindrent quelques nouvelles par quoy l'exécution fut retardée jusqu'au lundy suivant, auquel jour... partit de la Bastille. Ledict seigneur estoit aagé de septante et cinq ans, qui tant d'honneur avoit eu 1. De Jeanne Ruzé, sa femme, il avait eu trois fils : Jacques, évêque de Vannes, mort en 1511; Martin, archevêque de Tours, mort quelques mois avant son père, et Guillaume, qui conserva la baronnie de Semblancay et finit par reprendre sa charge de général des finances. I. AG

242 ; CHAPITRE VI. en sa vie que du Roy estoit appelé compère ; et fut mis entre les mains du bourreau et mené au gibet ; lequel portoit son adversité en si merveilleuse constance que tous ceulx qui le veoient en estoient esmerveillez. Et luy estant 4 l'échelle confessa avoir bien la mort desservy, parce qwil avoit plus obéi aux hommes' et au monde gu'il n'avoit a Dieu. » On remarqua la constance qu'il montra en allant au supplice et qu'avait fortifice soit i'absolution de son confesseur après la complète décharge de sa conscience, soit l'espoir qu'il gardait dans la clémence bien connue du Roi, nouvellement éprouvée 4 égard des complices du connétable de Bourbon. Son apparente résignation et ses cheveux blancs tiraient des larmes de tous les yeux, et formaient contraste avec l'abattement du lieutenant au Chatelet, chargé de le conduire. Le fameux huitain de Marot est a la fois 4 'honneur de la constance de Semblancay et de la compassion du lieutenant Maillart. Il 'appelle juge d'enfer, parce que, comme Kaque, Minos ou Rhadamanthe, il présidait 4 V'entrée des ames dans le royaume des morts: Lorsque Maillart, juge d'enfer, menoit A Montfaucon Semblangay l'ame rendre, A vostre advis, lequel des deux tenoit Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre, Maillart sembla homme que mort va prendre, Et Semblangay fut si ferme vieillard Que l'on cuidoit pour vray qu'il menast pendre A Montfaucon le lieutenant Maillart. 4. Aux hommes, et non pas aw Roi, comme on lui a fait dire;

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 245 Dailleurs,
Clément Marot ne doutait pas de la justice de la sentence du Parlement;
dans une belle complainte sur la mort de Jacques de Beaune, il la lui fait
reconnaître a lui-même, tout en constatant que celui qui dénonga ses
malversations avait été son clerc : En son giron jadis me nourrissoit Doulce
Fortune, et tant me chérissoit Qu'a plain souhait me faisoit délivrance . Des
haulx honneurs et grants trésors de France. Mais cependant sa main gauche
trés orde Secrètement me filoit une corde, Qu'un de mes serfs pour saulver
sa jeunesse A mis au col de ma blanche vieillesse. Et de ma mort tant fut
laide la voye! Et mes enfants, lesquels, hélas! j'avoye Hault eslevez en
honneurs et pouvoir, Hault eslevé au gibet m'ont peu voir. Ces derniers vers
prouvent que Marot était mal informé et rimait ces vers le jour ou le
lendemain de l'exécution, puisque des trois fils de Semblangay, Guillaume,
le seul survivant, avait gagné la frontière avant le jour du supplice de son
père. D'ailleurs nous verrons que le cadavre ne resta qu'un jour suspendu
aux fourches de Montfaucon. Marot ajoute, pour mieux accentuer sa
conviction de la justice de la condamnation : J'eus en effet des plus grands
la faveur, Mesme le Roy son père m'appella, Mais tel faveur Justice
n'esbranla ; Car elle, ayant le mien criminel vice Mieux espluché que mon
passé service,

244 CHAPITRE VI. Prés de Rigueur, loin de Miséricorde, Me
prononga honte, misère et corde. Si qu' mon loz n'est chose demourée
Qu'une constance.en face coulourée, Qui jusqu'au pas de mort
m'accompagna Et qui les cœurs du peuple tant gaigna Qu'estant meslée
avecques mes ans vieulx Fist larmoyer mes propres envieux. Il ne faut pas
avoir trop égard aux pièces satiriques alors composées en approbation de la
mort de Semblancay, le populaire étant naturellement porté a se réjouir de la
punition des financiers, et ces pièces pouvant être soupçonnées de partir des
bas-fonds de la cour ou du parlement. Quand Semblancay fut exécuté,
Francois était 4 Amiens, et peut-être s'il avait été a Paris aurait-il adouci la
rigoureuse sentence : au moins ne voulut-il pas que le fils du supplicié,
Guillaume de Beaune, dont la gestion n'avait pas été soupçonnée, partageat
la même disgrâce. Il avait pris la fuite aussitôt qu'il avait prévu la
condamnation de son père; Francois lui fit dire qu'il pouvait revenir et qu'il
n'avait rien © perdu de son estime. Il conserva la charge de général des
finances et sans doute une forte partie de la succession de son père,
puisqu'il s'intitula a compter de ce jour baron de Semblancay. Mais ce n'est
pas un faible témoignage de l'équité qui présida au jugement de Jacques de
Beaune que la lettre qu'il écrivit au Roi la veille ou le jour de son
exécution. Depuis la fin de l'année 1523, il n'exerçait plus de fonctions
publiques. Les juges, avant de le condamner, lui ayaient demandé s'il

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 245 n'avait pas au temps de sa faveur reçu plus d'une fois le montant des traites levées. Il écrivit alors au Roi : « Sire, j'ai esté enquis des deniers de vos traictes qui ont esté levées de mon temps, combien j'en ai reçu. Sire, je vous advyerlis que jamais je n'ay reçu ne manyé deniers de vos traictes, et ont esté vos receveurs généraux qui en tiennent compte; et n'ay eu congnoissance que des trois cent mille escus de Naples, baillez par vostre commandement et de Madame pour vos affaires de vos guerres, et tout ce que j'ay faict ø'a esté de secourir a vos officiers pour leur prester..... J'ay esté enquis de l'argent comptant que je puis avoir reçu : respons que pour vérité je ne me suis point veu, depuis l'année 1523, deux mille escus ensemble, après avoir fourny les cent mille escus de monsieur d'Albanie et soixante-dix mille pour Bayonne..... Et vous supplie entendre que depuis deux ans souvent j'ay esté aux emprunts pour vivre. J'ay dit le surplus, pour vous estre dit et a Madame, au curé de Saint-Nicolas des Champs, mon père spirituel. Je vous supplie le croire, et qu'il vous plaise, en Vhonneur de la sainte Passion de Nostre Seigneur, me pardonner si je ne vous ay si bien servy comme je suis tenu, et qu'il vous plaise avoir ma femme et mes enfans en vostre bonne grace et avoir pitié d'eux. » Que conclure de 1a? Si Semblangay avait été condamné, comme on l'assure, par la plus noire injustice, n'aurait-il pas 4 cette heure suprême protesté de son innocence au Roi, & la mère du Roi qui avait

246 CHAPITRE VI. ourdi contre lui la trame odieuse ot il était pris? Kt s'il n'avait eu rien sur la conscience, aurait-il chargé son confesseur de faire au Roi seul et a sa mère l'aveu des actes dont il ne voulait pas que l'honneur des siens souffrit? C'est la ce qui dut effectivement arriver. Le confesseur mit en repos sa conscience, et il crut pouvoir mériter le pardon du ciel] en chargeant celui qui labsolvait d'aller faire au Roi et 4 Louise de Savoie, sous le même sceau du secret qu'il avait été entendu, l'aveu de ses malversations et de ses infidélités. Il avait tout nié devant les juges de la terre; il avait tout reconnu devant le ministre du grand juge du ciel. Et son expiation, c'était la confidence qu'on en devrait faire 4 ceux qu'il. avait trompés. Mais il reste un dernier acte a cette tragédie. Le sieur Guyon, sieur de la Noche, ne s'en est pas tenu la; il a raconté a sa guise l'épisode de Semblangay; et c'est sa relation, faite en 1610, qui semble avoir été le guide de tous les historiographes. Kcoutons-le : _ « Jacques Fournier, natif de Beaune, seigneur de Saint-Blancay, grand trésorier de France régnant Francois premier, ne fut-il pas recherché sans cause et accusé de péculat, pour ses grands moyens? Kt pour mieux le mather, on luy avoit desrobbé ses papiers, entre lesquels tous ses acquits estoient, par certains mesdisants courtisans ; ainsi fut condamné a estre pendu et ses biens confisqueez. Mais ses enfans, gens de qualité et d'esprit, 'un archevesque de Tours, l'autre de Vannes, et un tiers qui estoit pourveu de l'estat de trésorier, recouyrèrent ses acquits

LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANCAY. 247 par une grande prudence, et par ce moyen firent justifier leur père, [qui fut] tiré et despendu du gibet, et sépulturé honorablement. Les accusateurs et calomniateurs furent condampnez a mesme peine que ledit seigneur de Saint-Blangay, biens, honneurs, estats confisquez au Roy. » Voici maintenant la vérité sur ce point. La veuve de Semblangay, aussitét après la mort de son mari, avait été faire profession religieuse dans l'abbaye d'Iyères; mais ses parents, mus par un sentiment pieux dont on ne peut leur faire un crime, réussirent a tromper ou a séduire la surveillance des gardiens de Montfaucon, et, dans la nuit qui suivit l'exécution ou dans celle d'après, ils détachèrent du gibet le corps de Semblangay et allèrent l'inhumér dans le cimetière d'un des grands couvents de Paris, les Augustins ou les Cordeliers. Grande rumeur alors parmi les suppôts de la justice. Une lettre du chancelier Du Prat, du 26 aout 1527, au grand-maitre Anne de Montmorency, lui demande si un tel scandale devait rester impuni : « Monseigneur, j'ay receu vos dépesches par lesquelles on me mande que madame de Semblangay s'est rendue religieuse 4 Hierres, et que le feu sieur de Semblancay son mari fu despendu la semaine passée environ & mynuict, et fut enterré aux Cordeliers ou Augustins, ce quine se peult faire par autorité et commandement d'aultres que le Roy. Si telles choses sont souffertes, l'on en entreprendra de plus grandes. Jaurois advisé, s'il plaisoit au Roy, quel'on fist enquerre : que s'il y a aucun de ceste conjura

248 CHAPITRE YI. tion qui vueille révéler ses complices, il aura pardon et cinquante escus, et après avoir trouvé ceulx qui Yauront faict, les faudra punir selon l'exemple du cas, le désenterrer et rapporter ou ils Vont pris. » Il parait que les recherches furent inutiles ou ne furent pas suivies. Le corps fut laissé dans la terre qui l'avait regu. Mais tout ne fut pas fini. Semblancay, pour éviter l'échafaud, avait allégué sa qualité de clerc, dont un mariage subséquent et de nombreux enfants n'auraient pas selon lui effacé le caractère, et qui le rendait justiciable seulement de — Vofficial. On n'avait pas eu égard a sa réclamation. Quand la sentence fut prononcée, il représenta que les juges qui l'avaient condamné ayant été choisis dans les différentes cours du royaume, n'avaient pas l'autorité d'un seul Parlement, et qu'il avait droit d'appeler de leur sentence. Le Parlement recut son appel et confirma purement et simplement la première sentence. C'est cet appel qui avait retardé de quelques jours l'exécution. Mais 4 quelque temps de la, la veuve de Semblancay, d'après le conseil d'Emery Lopin, ancien avocat de Jacques de Beaune, présenta une requête tendant a la revision du procès de son mari, ce qui fut considéré par le Roi et par le Parlement, qui jugeait toujours en dernier ressort, comme une injure des plus graves. Une nouvelle commission fut cependant nommée, composée de la plupart des présidents des cours souveraines, qui, apres une nouvelle inspection des pièces du procès, confirma le premier jugement et soumit a des peines disciplinaires les avo

— LOUISE DE SAVOIE ET SEMBLANGAY. 249 cats dont la
veuve de Semblangay avait suivi les conseils. Que conclure maintenant de
l'examen et du rapprochement de tant de témoignages? Que la perte du
Milanais en 1522 n'eut pas pour cause principale la défection des Suisses
en septembre 1524 et en avril 1522; — Que si Lautrec n'avait pas reçu
d'argent en 1521, la faute n'en pouvait être attribuée au Roi nia sa mère; —
Que plusieurs envois de subsides avaient été faits 4 Lautrec avant Vaffaire
de la Bicoque; — Que Louise de Savoie, loin d'avoir retenu ces envois et
d'en avoir recueilli le bénéfice, avait constamment mis 4 la disposition du
Roi son fils tout ce qui formait le fond de son épargne et de ses revenus; —
Que rien ne permet de croire ala haine de cette sage princesse contre le
maréchal de Lautrec ; — Que bien au contraire, deux mois avant la
premicre défection des Suisses, Lautrec était venu en France pour demander
et obtenir la main de la fille du grand-maitre de la maison du Roi, René,
comte d'Orval, batard de Savoie et frère très aimé de la Régente; — Quant
a Semblangay, que le Roi et la Régente, ayant soupçonné son intégrité
financière, lui demandèrent ses comptes, deux ans après l'affaire de Lautrec
et sans qu'on voie aucun rapport direct entre ces deux faits; — Que les
commissaires nommés pour les examiner étaient si peu décidés d'avance a
le perdre qu'ils reconnurent a quelques détails prés la régularité de ses
comptes et exactitude quant aux sommes tirées de l'épargne de Louise de
Savoie; — Que Louise n'eut aucune

250 CHAPITRE VI. influence sur le second jugement qui entraîna la condamnation de Semblancay ; — Que si le corps de ce personnage fut enlevé des fourches de Montfaucon, ce ne fut nullement par Vordre ou avec le consentement du Roi et de la justice ; — Enfin que le jugement qui l'avait frappé, loin d'être réformé comme on l'a dit, recut deux fois du Parlement une confirmation solennelle, une sur son appel, l'autre sur l'imprudente requête de sa veuve. NoTE ADDITIONNELLE. — Mon père a écrit ce chapitre, qui a été publié après sa mort dans le premier fascicule du t. XVIII (1881) de la Revue historique, sans avoir eu connaissance de V'étude consacrée & Semblangay par M. Pierre Clément (Trois drames historiques, Paris, 1857, p. 125-216, 571-409). Dans ce travail, d'ailleurs intéressant, l'auteur n'a pas voulu abandonner la légende qui fait de Semblangay une victime de la haine de Louise de Savoie, bien qu'il etit judicieusement reconnu le peu de fondement de l'histoire des trois ou quatre cent mille écus d'Italie détournés par elle. Le principal mérite de M. Clément est d'avoir retrouvé et fail connaitre, bien que trop incomplètement, le procès criminel de Semblangay, que mon père (voy. ci-dessus, p. 255) n'avait pu découvrir. On ne peut dire d'ailleurs que ce document change rien d'essentiel aux données qu'on possédait déjà. Peu de temps après la première publication de ce chapitre, M. A. de Boislisle insérait dans |'Annuaire-Bulletin de la Société de Histoire de France pour 1882 un remarquable mémoire intitulé : Semblangay et la surintendance des Finances. M. de Boislisle signale plusieurs documents importants qui n'ont pas été connus des historiens précédents et fait remarquer qu'il y en a encore beaucoup qui n'ont pas été étudiés et qui devraient l'être si l'on youlait arriyer 4 une conclusion définitive sur le procès de Semblangay. Ce procès n'est point d'ailleurs le sujet de son article, et il n'en parle qu'incidemment. Ge qu'il en dit a lieu de surprendre quelque peu : il croit

NOTE ADDITIONNELLE. 251 (sans doute par des raisons valables, mais qui ne sont pas données) que « Semblangay, après être heureusement sorti de son procès civil, eut le tort tout à la fois de demander justice de ceux qui l'avaient dénoncé, qui avaient suscité contre lui une inimitié toute-puissante, et de réclamer le remboursement de ce qu'il avait avancé pour le service de son maître. Afin de se débarrasser de ses revendications, les conseillers du roi et Louise de Savoie gagnèrent un des commis de Semblancay ; ils eurent par ce moyen des quittances d'affaires secrètes qui, & tort ou d raison, pouvaient le faire convaincre de péculat, et des juges nouveaux, soigneusement choisis, l'envoyèrent au gibet de Montfaucon. » A tort ou & raison ! mais il me semble que c'est une alternative qui n'est pas indifférente, et qui méritait qu'on s'y arrête un peu plus. Je ne trouve nulle part la trace authentique des poursuites intentées par Semblancay 4 ceux qui l'avaient dénoncé (je ne comprends même pas de quelle dénonciation il peut s'agir dans un simple procès civil ayant pour objet une reddition de comptes), ni de la part prise par Louise de Savoie 4 son second procès. Ce qui paraît attesté, c'est que les réclamations de Semblancay 4 propos des sommes énormes dont il restait créancier, ainsi que la preuve, imprudemment donnée par ses acquisitions et ses prodigalités, de son immense richesse, firent prêter plus facilement Voreille aux accusations dont il était objet. Quant aux juges qu'on lui donna, il me semble qu'il a été suffisamment démontré plus haut (p. 234) qu'ils n'avaient pas été (soigneusement choisis ») et qu'ils offraient les plus hautes garanties. Je dois d'ailleurs à l'article de M. de Boislisle, et 4 quelques notes qu'il a eu l'extrême obligeance de me remettre, plusieurs rectifications de détail, relatives 4 ce chapitre, dont je lui suis très reconnaissant. Garr. FIN DU TOME PREMIER.

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

le.

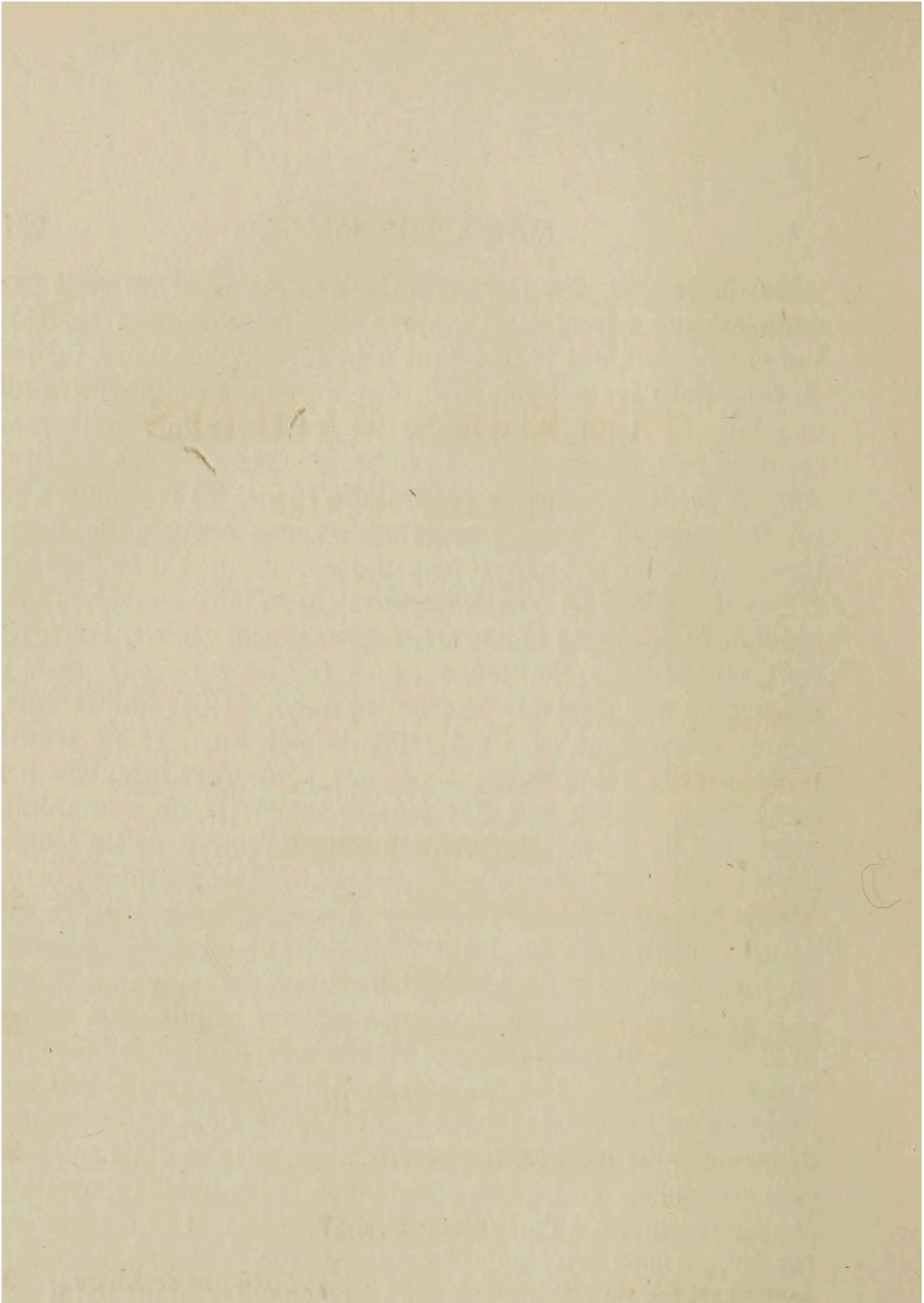
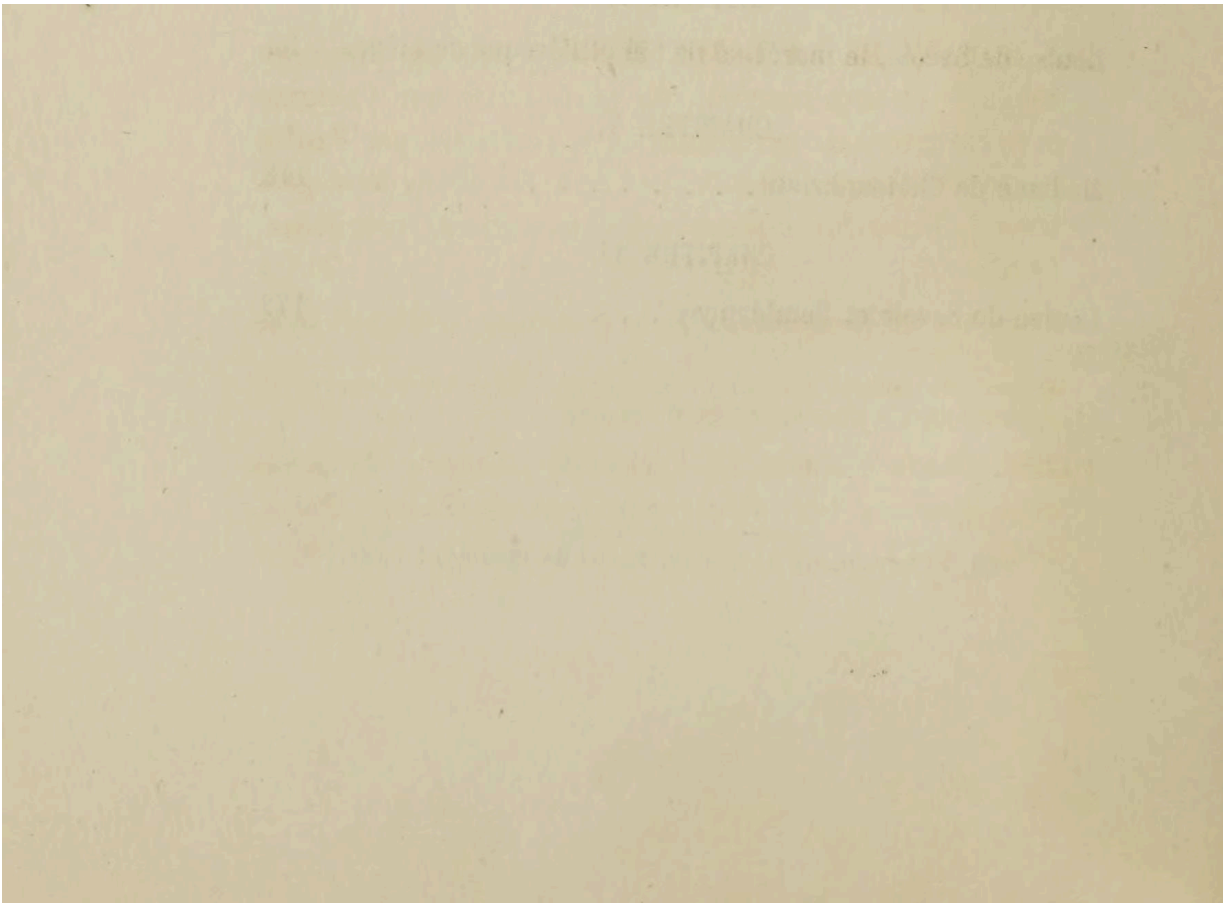
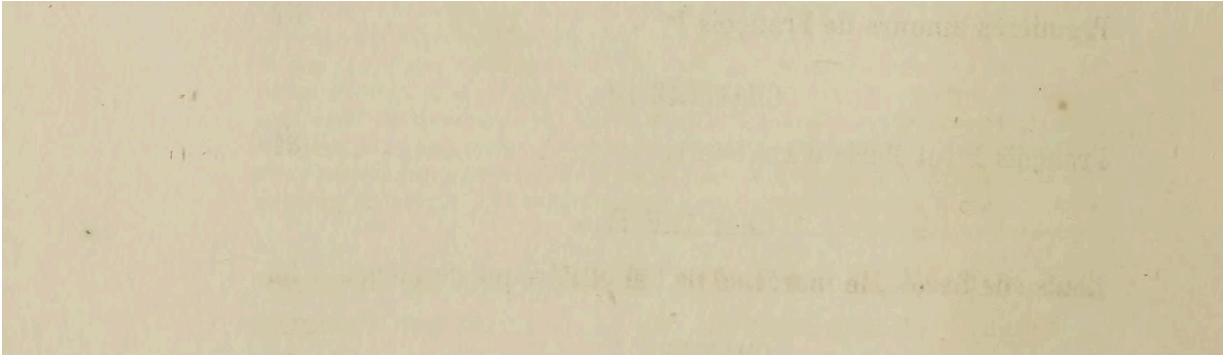


TABLE DES MATIERES DU TOME PREMIER IDRERA Gitar
eum se <hr of part, suo hae ne ERODUCUIONCM ANY Ss Co fete) ei rae
ee eee a ee CHAPITRE PREMIER. Enfance et éducation de Francois I".
..... CHAPITRE II. Premières amours de Francois I* CO ee a Ta. ak ae ek
CHAPITRE Ii. Francois I* et Marie d'Angleterre 6. CHAPITRE IV.
Louise de Savoie, le maréchal de Gié et l'évêque de Liège. CHAPITRE Y.
mamaine ae Chateaubrianth, cee a © jel 2s 4 hese ita CHAPITRE VI.
Louise de Savoie et Semblancay,.-.-. 9474, — Imprimerie A. Lahure,
9, rue de Fleurus, a Paris. 172

The text on this page is estimated to be only 28.60% accurate

“sii oper eS F ’ iy i as f f Pi pein ee by . far j +5 ae ie Or ot. pad oa
z F a lewiteant Ny eles i , . \ byt idl Eber i ae aus A p F an v T tee At ah ig -
a Gy Ree a ¥ . hf \$\$: 14°" 0 ‘4 j 4 oN 4 AE doo PCL sthaiea: ot, ube .



PUBLICATIONS DE M. PAULIN PARIS MEMBRE DE L'INSTITUT EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE L. TECHENER LES MANUSCRITS FRANCAIS de la Bibliothèque du roi. Description analytique et raisonnée des manuscrits français que possède la Bibliothèque nationale, par Paulin Paris, de l'Institut. 7 vol. in-8a9fr. 63° » Ouvrage d'un haut intérêt littéraire et que devraient posséder toutes les bibliothèques publiques. LES GRANDES CHRONIQUES de France. 1839; 6 vol. petit in-8. 28» Tous les hommes qui s'occupent de l'histoire de France sont obligés d'avoir sous la main ce récit original des faits de nos premiers rois ; c'est un livre aussi utile, aussi indispensable dans la bibliothèque d'un historien, d'un homme politique, et dans une bibliothèque publique, que le Code est indispensable à un homme de loi. Nous devons ajouter qu'en tête de cette nouvelle édition M. Paulin Paris a publié deux dissertations curieuses et très intéressantes sur ce monument historique. Les notes et les éclaircissements historiques dont le texte est accompagné rendent cette édition bien plus complète que les éditions anciennes, d'ailleurs presque introuvables aujourd'hui. LES ROMANS DE LA TABLE RONDE, mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions, par Paulin Paris. 5 volumes format in-12, avec 10 figures gravées à l'eau-forte d'après les manuscrits originaux. Prix: 30» Il a été tiré 100 exemplaires sur papier de Hollande, dont le prix est de 15 fr. par volume. Ce sont nos grandes épopées du moyen âge, les célèbres romans de chevalerie mis à la portée des gens du monde. PARIS (Paulin), Garin Le Loherain, chanson de geste composée au ^{xu} siècle par Jean de Flacy. Paris, 1862; in-12. 4»

ea LES AVENTURES DE MAITRE RENART et d'Ysengrin, son compère, mises en nouveau langage, racontées dans un nouvel ordre et suivies de nouvelles recherches sur le roman du Renart, par Paulin Paris, membre de l'Institut. 1 vol. in-12. Ay LES HISTORIENS DES CROISADES, discours d'ouverture du cours de langue et de littérature au moyen Age, au Collège de France, par Paulin Paris. Paris, 1858 ; br. in-8 de 23 pages. 2 50 Opuscule imprimé 4 100 exemplaires. LES CHANSONS DE GESTE, poèmes du xn^e siècle, par Paulin Paris, de l'Institut. Paris, 1859; br. in-8 de 235 pages. 2 » Discours d'ouverture du cours de langue et de littérature au moyen Age au Collège de France. NOUVELLES RECHERCHES SUR LA VIE DE FROISSART et sur les dates de la composition de ses chroniques, par Paulin Paris, de l'Institut. Paris, 1860; br. in-8 de 28 pages. 2 » LETTRE A L'OCCASION DES NOUVELLES RECHERCHES de M. Paulin Paris sur la vie et les ouvrages de Froissart, par Kervyn de Lettenhove (suivie d'observations sur cette lettre par M. Paulin Paris). Paris, 1860; br. in-8 de 22 pages. 2 » REPONSE AUX OBSERVATIONS DE M. PAULIN PARIS, par M. Kervyn de Lettenhove, suivie d'une dernière réplique de M. Paulin Paris. Paris, 1860; br. in-8 de 59 pages. 2 » DE LA PARTICULE DITE NOBILIAIRE, mémoire lu à l'Académie impériale de Reims dans la séance publique du 54 juillet 1861, par M. Paulin Paris, de l'Institut, professeur au Collège de France. Reims, 1862; br. in-8 de 54 pages, papier vergé. 2 50

ee LA CHANSON D'ANTIOCHE, composée au commencement
 du xm^e siècle par le pèlerin Richard, renouvelée sous le règne de Philippe
 Auguste, par Grandor de Douay, publiée par Paulin Paris. Paris, 1848; 2
 vol. petit in-8, papier vergé de Hollande. 20 » Récit des événements de la
 première croisade, fait par un témoin oculaire. NOUVELLE ETUDE SUR
 LA CHANSON D'ANTIOCHE. Paris, 1878 ; in-8 de 51 pages, br. 3 50
 Cette étude, vraiment remarquable, a été écrite à l'occasion d'une thèse
 présentée en 1876 à la Faculté des lettres de Paris. C'est une critique
 accompagnée de nouveaux éclaircissements sur une chanson de geste bien
 connue aujourd'hui, intitulée : La Chanson ad'Antioche, poème héroïque,
 relatant les principaux faits d'armes de la première croisade. LES POESIES
 DE SAINT PAVIN, les unes revues sur les éditions précédentes, les autres
 publiées pour la première fois d'après les manuscrits contemporains, par
 Paulin Paris, de l'Institut. Paris, 1861; in-8, papier vergé, br. avec le
 supplément, par Ed. Turquety. 6 » PUBLICATIONS NOUVELLES
 HISTOIRE DE LOUISE DE LORRAINE, reine de France, 1553-1601, par
 le comte de Baillon; petit in-8 de 285 p., portr. dessiné et gravé 4 eau-forte
 par Gilbert. 5 » Papier de Hollande. 10 » LES POESIES INEDITES DE
 CATHERINE DE MEDICIS, par Edouard Frémy, premier secrétaire
 d'ambassade. In-12 de 275 pages. 4 »

BNW, oa EN VENTE PLUSIEURS EXEMPLAIRES
COMPLETS DE LA COLLECTION DU 4 BULLETIN DU
BIBLIOPHILE DU BIBLIOTHECAIRE Revue mensuelle (deuxième
période) 1865 21884 PUBLIEE PAR M. LEON TECHENER Avec le
concours de Ch. Asselineau, L. Barbier, Ed. de Barthélemy, Baudrillart,
Prosper Blanchemain, Jules Bonnassies, J. Boulmier, Ap. Briquet, Gust.
Brunet, J. Carnandet, F. Colincamp, Pierre Clément, comte Clément de Ris,
Cuvillier-Fleury, doct. Desharreaux Bernard, A. Destouches, Firmin Didot,
A. Ernouf, Ferdinand Denis, Alf. Franklin, prince Auguste Galitzin, J. de
Gaulle, Ch. Giraud, Paul Lacroix, Leroux de Lincy, A. de Longpérier-
Grimoard, Fr. Morand, Paulin Paris, Gaston Paris, baron Jér. Pichon, Silv.
de Sacy, Francis Wey, etc., etc., 1865 4 1884, 20 années en 19 vol., br., avec
tables. 285 fr. (Facilités de paiement pour la collection entière.)
ABONNEMENTS : Pour Paris, 12 fr. — Pour la Province, 14 fr. Pour
l'Etranger, 16 fr. Impr. A. Lahure, 9, rue de Fleurus, a Paris.

te ETUDES FRANCOIS PREMIER Roi de France SUR SA VIE
PRIVEE ET SON REGNE

10480. — PARIS. IMPRIMERIE A, LAHURE g, rue de Fleurus,

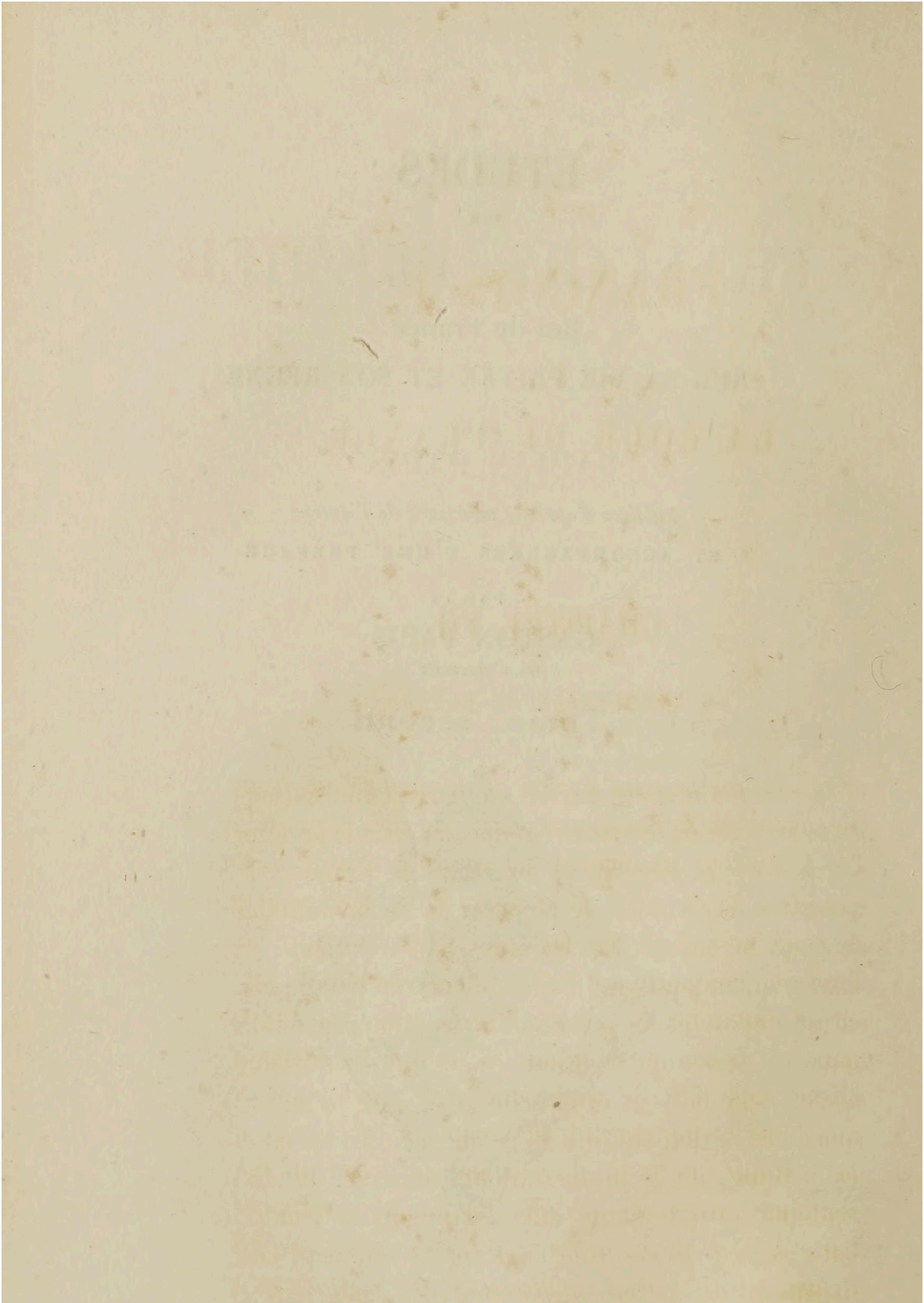
g

ETUDES FRANCOIS PREMIER Roi de France SUR SA VIE
PRIVEE ET SON REGNE PAR PAULIN PARIS Publiées d' apres le
manuscrit de l' Auteur ET ACCOMPAGNEES D'UNE PREFACE PAR
GASTON PARIS DE L INSTITUT Tome second PARIS LEON
TECHENER, LIBRAIRE DE LA SOCIETE DES BIBLIOPHILES
FRANCAIS 52, rue de l'Arbre-Sec, au premier, 52 M DCCC LXXXV



The text on this page is estimated to be only 41.58% accurate

4 1 | ‘ , 2 q . ~ . 4 ; iy Pee q kes iva Ys, iy 1% > win |



FRANCOIS I^{er} ET LA COUR DE FRANCE CHAPITRE VI LE
CONNÉTABLE DE BOURBON Je vais maintenant parler du lamentable
épisode du connétable de Bourbon, comme si j'étais le premier des
historiens postérieurs au règne de François I^{er} qui eût à le raconter. Je
tacherai de ne rien oublier de ce qu'en ont dit les chroniques, les relations,
les lettres contemporaines, les documents diplomatiques, en un mot toutes
les sources ^à instruction répandues dans les écrits de la première moitié du
seizième siècle. Cela fait, je rapprocherai ce que m'auront appris les
contemporains de ce que les historiens et les critiques de la fin du seizième
siècle et du dix-septième auront ajouté aux documents originaux. Cette
espèce de contrôle, si elle est exactement faite, dispensera de parler longuement
des historiens et des critiques récents, qui, n'ayant pu ou n'ayant dû
nécessairement que répéter la substance des documents. i

2 CHAPITRE VII. ments antérieurs, n'ont par eux-mêmes aucune autorité. Charles de Bourbon, né le 27 février 1490, était le second fils. de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne! et seigneur de Mercœur et de Combrailles. [] était arrière-petit-fils du premier comte de Montpensier, Louis, frère puîné de Charles, duc de Bourbon, qui lui avait fait en 1442 cet apanage de Montpensier sur son propre apanage d'Auvergne. Ainsi la postérité masculine de Louis de Montpensier venant à manquer avant celle de Charles de Bourbon, son frère aîné, le Montpensier et le delphinat. devaient faire retour au Bourbonnais; et si la postérité masculine de Charles de Bourbon finissait la première, le Bourbonnais, l'Auvergne et leurs dépendances devaient être recueillis par le survivant des Montpensier, jusqu'à ce que, leur postérité masculine directe finissant à son tour, les duchés de Bourbon et d'Auvergne, le comté de Montpensier, le delphinat d'Auvergne, en un mot toutes ces terres apanagées, fissent retour à la couronne. Il est vrai que l'ancienne terre du Bourbonnais avait d'abord été possédée en toute propriété par Louis, fils de Robert de France, comte de Clermont, en vertu du mariage de Robert avec Béatrix de Bourgogne, petite-fille du dernier des Archambaud. Mais cette terre avait changé de caractère quand, en 1400, Jean de France, duc de Berry, en mariant sa fille Marie. 4. Le delphinat d'Auvergne était une partie de la basse Auvergne, sur la rive gauche de l'Allier, entre Brioude et Issoire.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 3 a Jean I**, duc de Bourbon, avait obtenu du roi Charles VI, son neveu, la faculté de transmettre aux nouveaux époux son apanage d'Auvergne, bien que cette province dut après lui revenir à la couronne, puisqu'il n'avait pas d'enfant male. En revanche, comme condition expresse, le duché de Bourbonnais devait être et était en effet considéré comme terre d'apanage; il devait rentrer de droit dans le domaine de la couronne quand la postérité masculine de Jean de Bourbon et de Marie de Berry viendrait à manquer. Mais le 12 mars 1459, par un accord entre Louis, comte de Montpensier, et son neveu Jean II, duc de Bourbonnais, le premier renonçait pour lui et sa postérité à leur droit éventuel sur la succession de la branche aînée, tant qu'il y aurait des fils ou filles, descendants, non plus de Jean I^{er} de Bourbon et de Marie de Berry, mais seulement du duc Jean I. Pour prix de cet abandon, Jean II cédait à son oncle ses droits sur la baronnie de Mercœur; il s'engageait à lui payer dix mille écus d'or, à lui servir une rente perpétuelle de dix-huit cents livres, et enfin à lui abandonner ce qui plus tard devait lui revenir sur la succession d'Isabelle de Bourbon, sa sœur, mariée au comte de Charolais, Charles, depuis duc de Bourgogne*. Cet accord avait été confirmé un peu plus tard par le même Louis, comte de Montpensier. 1. Guillaume Marillac, secrétaire du Connétable, dans le Journal qu'il nous a conservé et qu'il semble avoir écrit sous les yeux de son maître, omet avec intention de parler de ces dix mille écus d'or que le comte Louis avait dû recevoir. Il se donne ainsi le droit de prétendre que la récompense d'un tel abandon était insuffisante et l'entachait de nullité.

4 CHAPITRE VII. Voila donc une première altération des conditions du contrat de mariage de la fille du duc de Berry. Les Montpensier ne descendant pas en ligne directe du duc Jean II et ayant d'ailleurs cédé leurs droits à la postérité masculine ou féminine de ce Jean II, ils ne peuvent plus les faire valoir comme descendants du duc Jean I'. Fort de cet abandon des Montpensier, Louis XI, en mariant sa fille Anne de France avec Pierre de Beaujeu, frère et depuis successeur du duc Jean II, faisait insérer dans le contrat de mariage (3 novembre 1473) une clause suivante : « Et mondit seigneur le Roy a voulu et consenty que au cas que nostre dit seigneur Pierre de Beaujeu iroit de vie a trespas, sans howrs masles descendus de sa chair en droite lignée en loyal mariage, succédions et puissions succéder en toutes et chascune desdites duchez, comtez, terres et seigneuries, sans toutefois préjudicier au douaire de ma dame et sceur Jehanne de France, duchesse de Bourbon'. » Mais en 1487, voila que la duchesse Anne de Beaujeu, profitant de l'ascendant qu'elle avait gardé sur son frère le roi Charles VIII, lui fait signer des lettres patentes qui annulent les clauses de son propre contrat de mariage. Elles autorisent le duc et la duchesse à se faire mutuelle donation de tous leurs biens, « encore que ces possessions seroient immenses, et qu'on youlust dire que esdites aurions quelque intérêt, que y pourrions ci-après succéder, 1. Fille de Charles VII et veuve de Jean II de Bourbon, morte en 1482, — La Mure, éd. Chantelauze, t. II, p. 296.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 5 et que telles donations seroient contre disposition de droit ; 4 quoy ne voulons avoir aucun esgard, et par ces présentes y avons dérogé et dérogeons expressement. Donné a Ancenis, au mois d'aout 1487. » Il est vrai que Gilbert, fils et successeur du comte Louis de Montpensier, avait protesté contre l'abandon que Louis, son aieul, avait fait de ses droits par l'acte de 1459, et que, voyant peu de chances de gagner sa cause en parlement, il s'était adressé directement au duc Pierre de Beaujeu. Pierre, n'ayant pas alors d'enfant et désespérant d'en avoir, avait accueilli favorablement sa requête, et, par acte passé a Chinon le 149 mars 1489, il avait déclaré que nonobstant lesdites quittances et renonciations, au cas ow il décéderait sans hoirs males, il entendait que le comte Gilbert ou ses descendants miles pussent se porter comme héritiers tout ainsi que si lesdites renonciations n'eussent point été faites. Je ne suis pas stir que le duc et la duchesse de Bourbon eussent réellement le désir de regarder comme non avenue la clause de leur propre contrat de mariage. Je ne sais si le duc et la duchesse ne devaient pass'attendre aux réclamations du Roi contre cet accommodement de Chinon fait sans lui et contre lui. Mais le duc et la duchesse allèrent bientôt euxmêmes au-devant de toutes les causes de nullité qu'on leur aurait opposées. Après seize années de stérilité, Anne de Beaujeu mettait au monde une fille, le 10 mai 1491. Quels regrets alors de la transaction de Chinon, qui devait, au détriment de cet enfant, faire tomber les splendides apanages de Bourbon et

6 CHAPITRE VII. d' Auvergne aux mains des Montpensier, si le Roi, usant de son plein droit, ne les réclamait pas avant tous les autres! Il restait au duc et à la duchesse de Bourbon un dernier moyen, pour ainsi dire désespéré, d'annuler cette malheureuse transaction, et il fallut toute l'habileté de la duchesse, toute la faiblesse du nouveau roi Louis XII, pour en obtenir le succès. Louis XII, l'année même de son avènement, au mépris des droits de la couronne, consacrés par les trois contrats de mariage du premier Jean de Bourbon avec Marie de Berry, du second Jean de Bourbon avec Jeanne de France, enfin de Pierre de Beaujeu avec Anne de France, Louis XII consentait en 1498 à signer les lettres royales dont voici les principales dispositions : « Comme en traitant le mariage de Jean, duc de Bourbon, et de Marie de Berry, celui de Louis de Bourbon et de Jeanne de France, celui de Pierre, à présent duc de Bourbon, et d'Anne de France, il avoit été donné, en contemplation desdits mariages, audit Jean et à Marie de Berry et à leurs hoirs mâles, le duché de Bourbonnois, qui estoit un ancien héritage de ceux de Bourbon, à la condition, au cas où ledit Jean et ses enfans mâles viendroient à mourir sans laisser de postérité, que le duché de Bourbon et ses appartenances deviendroient le domaine et propre héritage du Roi et de la couronne de France, au moyen de quoi on voudroit prétendre* nous devoir appartenir, Expression singulière, après avoir cité les trois contrats successifs,

LE CONNETABLE DE BOURBON. 7 n^{ir} ledit duché, qui de toute ancienneté a esté le vrai et ancien héritage de ladite maison de Bourbon, et ne fut onques apanage de France; et par ce moyen nostre très chère niepce Suzanne de Bourbon n'y pouroit succeder, qui seroit au grand detrimement de la dite maison; pourquoi nous, ayant en mémoire les très grands services de nostre cher frère et nostre très amée seur la duchesse Anne de France.... Pour ces causes, avons, de notre certaine science, pleine puissance et auctorité royale, voulu, octroyé et consenti que, au défaut d'hoir masle descendant de nostre dit frère, nostre dite niepce Suzanne de Bourbon, sa fille, et autres ses filles qu'il pourra avoir, puissent a perpétuité succéder audit duché de Bourbonnois, nonobstant ladite ancienne donation et ordonnances ci-dessus déclarées, de leffet et contenu desquelles, ensemble du droit et action que par le moyen dicelles y aurions et pourrions avoir, nous sommes désistés et départis, pour nous et nos dits successeurs rois, au profit de nostre frère et cousin, de sa dite fille ou filles et autres leurs hoirs masles et femelles, perpétuellement et a tousjours, voulant en outre que nostre seur Anne de France, après le trespas de nostre dit frère, en jouisse et demeure dame usufruitière sa vie durant, soit du vivant de sa dite fille ou filles, soit après leur trespas, si elle les survit.... Donné au bois de Vincennes, au mois de mai, l'an de grace 1498. » Ces lettres patentes si impolitiques furent enregistrées le 20 aovt de l'année suivante, non sans grandes et patriotiques représentations de la part du

8 CHAPITRE VII. Parlement et de la Chambre des comptes. Au moins fut-il bien entendu que le don du Roi, cette fois gratuit, portait uniquement sur le duché de Bourbon, auquel il faisait perdre son caractère d'apanage, et non sur le duché d'Auvergne, qui, n'ayant pu changer de caractère, devait rester soumis à la loi des apanages et rentrer dans le domaine royal, à défaut de progéniture male. Quelque fatigante que soit la lecture de tous ces actes contradictoires, je ne puis m'empêcher de m'y arrêter encore. À peine les lettres de Louis XII furent-elles présentées au enregistrement que le procureur du Roi près de la Chambre des comptes faisait devant la cour du Parlement ses réserves expresses contre leur teneur : « Le procureur du Roi en sa Chambre des comptes, ayant entendu que puis naguères, de la part de monseigneur de Bourbon, ont été présentées à Messieurs des comptes lettres patentes du Roi par lesquelles ledit seigneur veult et octroie que mademoiselle Suzanne, fille de monseigneur de Bourbon, et ses hoirs jouissent du duché de Bourbonnois, nonobstant certains traités piéca faits entre les rois de France et ducs de Bourbonnois, par lesquels ledit duché revient au Roi et à la couronne au défaut d'hoir male descendant d'eux en ligne directe, et que à l'expédition et entérinement desdites lettres monseigneur le comte de Montpensier s'est opposé céans ; et pour ce que mesdits seigneurs de Bourbon et de Montpensier ne peuvent prétendre aucun droit audit duché, ainsi que fera duement apparoir ledit procureur quand il sera ouy,

LE CONNETABLE DE BOURBON. 9 mais au contraire que ledit duché appartient au Roi; s'oppose ledit procureur a ce qu'il soit procédé a l'entérinement et vérification desdites lettres qu'elles ne lui soient premièrement communiquées ; et proteste que aucas otil seroit procédé a ladite expédition sans premièrement communiquer lesdites lettres et ouyr ledit procureur sur ce, d'en demander la correction et amendement selon les ordonnances royaux, a la conservation des droits du Roi et de la couronne de France au temps a venir. Autrement il proteste. Fait le lundi, 27 aovit 1498. » Et, quatre jours après, le même magistrat présentait ala même Chambre des comptes une seconde protestation rédigée dans le même sens. I] ya grande apparence que Louis XII n'avait donné cette énorme satisfaction 4 la maison de Bourbon que pour lui rendre moins dur le coup qu'il allait lui porter en poursuivant en cour de Rome la nullité de son mariage avec Jeanne de France, sceur d'Anne de Beaujeu. Si la fière duchesse n'etit pas été prévenue par les bienfaits du Roi, elle n'aurait pas manqué d'intervenir dans le procès en séparation, et facilement elle eit prouvé que le mariage avait été célébré sans contrainte, que la stérilité prétendue et le quatrième degré de parentén'étaient pas, après plusieurs années de cohabitation, un motif suffisant de nullité; enfin, que le mariage avait été consommé. Quoi qu'il en soit, a partir du second mariage du Roi avec Anne de Bretagne, on ne peut dire si les rapports de la duchesse de Bourbon avec la nouvelle reine furent plus ou moins tendus, plus ou moins sympathiques. Mais,

10 CHAPITRE VII. d'un autre côté, le comte Louis de Montpensier ne vit pas sans une douloureuse irritation la façon dont on le dépouillait de ses droits éventuels, naguère reconquis par les lettres de Chinon, sur la succession de l'apanage bourbonnais. Vainement Anne de Beaujeu essaya-t-elle de Vapaiser en lui faisant espérer la main de la petite Suzanne, mariage qui lui eût rendu ce que les lettres patentes de Louis XII venaient de lui enlever. Rien ne lui garantissait que de nouveaux enfants ne viendraient pas encore lui barrer le chemin, et dans le cas même où Suzanne resterait fille unique, il ne convenait guère à un prince de trente ans d'attendre l'âge nubile d'une enfant de cinq à six ans, pour la demander et l'obtenir en mariage. Telle était la disposition des esprits dans les trois maisons de France, de Bourbon et de Montpensier, quand Louis XII demanda pour le jeune duc d'Alençon, petit-fils de celui dont Louis XI avait confisqué les biens, la main de la petite Suzanne, alors âgée de neuf ans. La demande fut acceptée et le contrat de fiançailles signé le 21 mars 1504. Dans cet acte le duc de Bourbon n'hésitait pas à transporter à son futur gendre la propriété du duché d'Auvergne et du comté de Clermont, en s'en réservant l'usufruit. « En ce qui touche au duché de Bourbonnois, comté de Forets, Beaujolois, ledit monseigneur de Bourbon en demourra yrai seigneur et possesseur en tous droits de propriété; mais si à l'heure de son trépas il n'en a autrement disposé, il donne toutes icelles seigneuries à madite demoiselle et aux siens.... »

LE CONNETABLE DE BOURBON. AA Le 5 mai de la même année 1501, le procureur général du Roi en la cour de Parlement formait opposition a l'enregistrement de ce nouveau contrat, rédigé en style de lettres patentes, et représentait que les filles n'avaient pas le droit de succéder aux terres d'apanage. Kt le 26 juillet suivant, la Cour refusait l'enregistrement du contrat et des lettres du Roi, disant « que si telle voie estoit ouverte, ce seroit le plus grand inconvénient qui onques au Roi advint et au royaume: tellement que, par succession de temps, le Roi se trouveroit par tels moyens desnué de la pluspart des terres et seigneuries de la couronne, qui ne se doit tolérer. Meismement pourroit lexpédition de ces lettres tirer a conséquence; et si elle estoit faite, tant le comte de Flandres pour la duché de Bourgogne que le duc de Lorraine pour la duché d'Anjou, et autres qui sont descendus des filles de France apanagées, auroient droit de réclamer. » Le mariage du duc d'Alencon et de Suzanne n'ayant pas eu lieu, les lettres du Roi et les remontrances du Parlement furent comme non avenues. Mais enfin, après avoir lu dans leur ordre chronologique toutes les pièces de ce grand procès de succession, le lecteur est en mesure de décider si, une fois la succession ouverte, le Roi et le Parlement, défenseur-né des intérêts du domaine royal, n'avaient aucune raison d'intervenir pour réclamer les droits que la couronne pouvait avoir sur tout ou partie de cette grande succession. Pierre II, duc de Bourbon, mourut le 40 octo

12 CHAPITRE VII. bre 1503, et la duchesse, forte de l'appui de Louis XII et peu soucieuse de l'opposition du Parlement, exerça au nom de sa fille, alors 4gée de douze ans, l'administration des duchés, comtés, et autres grandes seigneuries de la succession. Dans ses actes publics elle s'intitula douairière et tutrice de la personne et des biens de sa fille, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Clermont, de Forez, de la Marche et de Gien, vicomtesse de Carlat, de Murat et de Chatellerault, dame de Beaujolais, Annonay, Bourbon-Lancy et Roche-en-Regnier. Mais Charles de Montpensier, qui, à peine 4gé de treize ans, venait de recueillir la succession de son frère Louis, comte de Montpensier, ne manqua pas de protester contre une prise de possession qui lui enlevait le bénéfice des dispositions du contrat primitif et de l'usage des fiefs en matière d'apanage. Sans l'acte de renonciation de son aïeul, c'était effectivement à lui, devenu chef de la maison de Bourbon, que devait appartenir l'héritage du duc Pierre. Il se hâta donc de faire ajourner la duchesse douairière et sa fille Suzanne, pour voir reconnaître ses droits à la succession des duchés de Bourbon, d'Auvergne, des comtés de Clermont, de Forez, etc.; en même temps, il se rendit à Blois, 3 octobre 1501, et vint déclarer au Roi son intention de prêter l'hommage auquel il était tenu en raison des terres apanagées que le duc Pierre de Bourbon avait possédées. Le Roi, ne voulant pas répondre par un refus, se contenta de différer le moment de recevoir son hommage, et, sans discuter les droits qu'il pouvait

LE CONNETABLE DE BOURBON. 13 avoir, il lui représenta les ennuis, les longueurs dun pareil procès, et le désir que la duchesse paraissait avoir d'un arrangement qui serait a leur commun avantage. Cet arrangement dépendait de la rupture des fiançailles de la petite Suzanne avec le duc d'Alencon. Si celui-ci consentait & ne pas s'en prévaloir, la main de Suzanne serait accordée a son cousin Montpensier, et par la serait prévenue toute occasion de procès. On offrit donc au duc d'Alencon d'épouser Marguerite d'Angoulême, la sceur de l'héritier présomptif de la couronne, et l'on ne voit pas que la proposition ait été mal accueillie. Suzanne était une enfant débile et fort peu avenante; ce n'était pas la possession de Suzanne, mais celle de son héritage que l'on pouvait ambitionner. Son visage contraignait pour ainsi dire à détourner les yeux, tant était répugnante l'impression qu'il produisait. « Vue, dit le secrétaire Marillac, la difformité et indisposition de la personne de la dite dame, l'on avoit opinion qu'elle ne portast jamais d'enfant. » C'est la ce qui disposa sans doute le duc d'Alencon a renoncer volontiers à son opulente fiancée, tandis que Marguerite promettait déjà tout ce qu'elle devait tenir. Les deux mariages se firent, celui de Charles de Montpensier et de Suzanne le 10 mai 1505, celui de Charles d'Alencon et de Marguerite d'Angoulême le 9 octobre 1509 ; Marguerite avait alors quinze ans. Cette union, tout en arrêtant le procès que Montpensier allait poursuivre contre la fille unique du duc de Bourbon, ne changeait rien aux clauses du contrat de mariage d'Anne de Beaujeu, et a la confir

44 CHAPITRE VII. mation que le roi Louis XI^e en avait faite en 1501. C'était Suzanne, duchesse de Bourbon, qui, avec Pagrément du Roi, transmettait à son époux cet immense domaine. Si elle mourait la première, sans enfant, les duchés de Bourbon et d'Auvergne, qui n'avaient appartenu au mari qu'à titre d'époux de la duchesse, lui échappaient nécessairement, et si la duchesse lui laissait des enfants, il ne gardait les domaines de la duchesse que durant leur minorité et comme leur tuteur. C'est la couronne, à défaut d'héritiers de ces enfants, qui devait recueillir tous ces domaines, malgré tout testament, toute donation réciproque entre-vifs. Et si l'on pouvait admettre que le Bourbonnais ne fut plus terre d'apanage, il ne pouvait en être ainsi du duché d'Auvergne: Louis XII, à la mort du duc Pierre, aurait même dû déjà en réclamer le retour à la couronne; mais il avait mieux aimé proroger, en faveur de Suzanne et des enfants qu'elle pourrait avoir, le maintien de l'apanage d'Auvergne. Si bien que Charles de Montpensier, dès que le mariage eut été conclu, put, sans aucune réclamation, prendre les qualités suivantes : « Charles de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Chatellerault, de Clermont, de Montpensier, de Forez, de la Haute Marche, de Gien et de Clermont-Ferrand ; dauphin d'Auvergne, vicomte de Carlat et de Murat; seigneur du Beaujolais, de Combrailles, de Mercœur, d'Annonay, de Rocheen-Regnier et de Bourbon-Lancy, prince de Dombes, etc. » Ses domaines n'étaient guère moins étendus que ne l'avaient été ceux des précédents ducs de

LE CONNETABLE DE BOURBON. 15 Bourgogne, et il en devenait possesseur a lage de seize ans. On ne peut douter que bien des gens en France n'aient entrevu le danger de lui abandonner une aussi riche proie. L'amiral de Graville s'était rendu l'interprète de la rumeur publique et avait « dict au Roy qu il deyoit bien penser d'accorder le mariage de ma dicte dame Suzanne au dict comle Charles : car s'ainsi estoit, ce seroit la plus grosse maison du royaume de France, Ja plus forte et qui plus a @Vhommes et de subjects de faict 4 son commandement, pour grever et endommager la couronne et le royaume, s'ils en avoyent volonté, et que mieux seroit laisser parachever ledict mariage d'Alengon *. » fl est vrai qu'Anne de Beaujeu s'était réservé Vusufruit de tous ces grands domaines; mais en réalité elle ne garda que le revenu du Forez et dela Dombes, qui ne représentaient pas la dixième partie du revenu général. Charles de Bourbon n'avait pas encore seize ans quand, en 1507, il suivit le roi Louis XIla la conquête du duché de Milan. Dans ce glorieux et rapide voyage il ne paraît que dans les fêtes données aux vainqueurs. Il y fit le tout, dit Marillac (f? 244 v°), « a ses despens, sans que ledit Roy luy aidast d'un seul denier : et si n'avoit encores lors aucun estat du Roy comme duc de Bourbon, fors seullement deux mille livres de pension qu'il avoit luy estant seulement comte de Montpensier', lequel duc Charles alla néantl. Marillac, f° 228, éd. 1605. 2. Il est assez naturel d'admettre qu'une fois duc de Bours

16 CHAPITRE VII. moins au dict voyage et y accompaigna le Roy et si tint grosse maison durant tout ledict voyage fust aux villes ou au.champ*. » Il faut avouer que le Roi avait 4 reconnaître d'autres services avant de dédommager le jeune duc de Bourbon des fêtes et des banquets qu'il se plaisait 4 donner. A son retour, les Etats du Forez, sur la demande d'Anne de Beaujeu, lui accordèrent un don gratuit de cent mille livres, et la principauté de Dombes un autre subside, dont Marillac ne marque pas la valeur. Il accompagna Louis XI une seconde fois en Italie et parait avoir contribué au succès de la bataille d'Agnadel en allant avec le fameux Louis. de La Trémoille au secours de l'avant-garde, comme elle commençait à lâcher pied. Marillac de reprocher alors au Roiden'avoir rien ajouté à la pension de son maître : « Ledit Roy oncques ne luy en donna un escu davantage, ny en croissance de pension, ny en bienfaits, ny autrement (ne semble-t-il pas qu'il s'agisse ici d'un pauvre chevalier de fortune qu'on aurait privé du nécessaire?), et si ne luy dit un seul grant mercy du service qu'il luy avoit faict pour ce jour de bataille, qui estoit le plus grant que prince sgauroit faire 4 son roy: il peut bien estre qu'il le faisoit à bonne cause, et c'est de peur de mettre en gloire bon et d'Auvergne, Charles aura du cesser de réclamer cette pension qui ne conyenait plus 4 sa nouvelle fortune. Cependant Marillac reproche encore au Roi de ne lui avoir pas donné une croissance de pension, et il insinue que son maître n'avait jamais eu sujet de se louer ni de Louis XII, ni de Francois [*]. 1. Marillac, éd. 1605 f°, 231 ve.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 17 ce jeune prince : et aussi a la vérité monsieur le duc ne demanda oncques, ni ne fit demander audit Roy une seule récompence, pour luy donner a connoistre qu'il ne le servoit pas pour son argent ou bienfait, mais seulement pour l'amour qu'il avoit a luy et 4 la couronne de France*. Bien se disoit et tenoit communément que ledit Roy avoit grant envie d'avancer le sieur de Foix son neveu', fils de sa sceur, qui estoit de 'eigne du duc Charles, et aussi d'avancer le sieur de Dunois, qui estoit descendu de l'un des hastars de la maison d'Orléans*, et pour ce reculloit ledit duc de Bourbon, pour donner les principaus estats et charges 4 ses dits prochains parents *. » En 1512, le Roi envoya le duc de Bourbon en Guyenne avec un second corps d'armée destiné a reprendre aux Espagnols la Navarre dont ils venaient de chasser le roi Jean d'Albret. Il devait agir de concert avec le duc de Longueville, gouverneur de la province, et l'on pensait qu'une armée française de cinquante mille hommes aurait aisément raison des Espagnols; mais il eut fallu que les deux chefs ne fussent pas constamment en désaccord: Bourbon, le plus jeune, ne voulait pas laisser aux Espagnols 1. Ou plutôt parce qu'en sa qualité de grand vassal de la couronne il devait au Roi le service de sa personne et de ses vassaux. Marillac et son maître oublièrent déjà que Charles de Montpensier avait dû au roi Louis son mariage et sa haute fortune. 2. Gaston de Foix, mort 4 Ravenne. 3. François, duc de Longueville. 4. Ed. 1605, f° 233 ve. ll.

18 CHAPITRE VII. le moindre répit, Longueville craignait de trop donner 4 J'aventure. Grace a ce défaut d'entente, l'ennemi conserva Pampelune et se maintint dans Saint-Jean-Pied:de-Port. Louis XII, averti de la faute qu'il avait faite en envoyant 4 Longueville un collègue de nature si peu accommodante*, chargea le jeune Francois, comte d'Angoulême et duc de Valois, héritier présomptif, d'aller faire entre eux l'office d'un arbitre : mais 4 peine était-il arrivé que Ferdinand d'Espagne obtenait une longue trêve et que Yordre était donné de licencier cette armée, qui pouvait faire beaucoup, et ne fit absolument rien. Un des traits particuliers du caractère de Charles de Bourbon, c'était une impatience fébrile de commandement, qui ne lui permit jamais de faire, dans les conseils de guerre, le moindre sacrifice au sentiment des autres et le moindre acte de condescendance. Tout prince du sang qu'il était, les vieux capitaines ne s'accoutumaient pas de ses formes dédaigneuses, Autant dans la vie privée il était faible, irrésolu, le jouet de ceux qui flattaient son orgueil ou caressaient ses vives ambitions, autant il se montrait tranchant, inflexible, quand il était en campagne. Etait-ce indice d'un véritable génie militaire? Peut-être, bien que les occasions se soient assez rarement offertes de le montrer. On vient de le voir aux prises avec le duc de Longueville. L'année suivante, 1513, après avoir accepté Vhonneur de con4. « Cheut, dit Marillac (éd. 1605, f° 235 vw'), quelque gourgous entr'eux. »

LE CONNETABLE DE BOURBON. 49 duire l'armée destinée à reprendre aux Suisses le duché de Milan, il refusa d'entrer en partage du commandement avec le fameux La Trémoille, en alléguant un vœu qui l'obligeait à visiter Notre-Dame du Puy-en-Velay. Peut-être le Roi n'essaya-t-il pas de le retenir, dans la crainte de nouveaux désaccords entre le plus jeune et le plus vieux de ses capitaines, le plus âgé devant toujours avoir la voix prépondérante. En 1514, le Roi l'envoya en Bourgogne, où l'on était menacé d'une irruption de la part des Suisses, qui reprochaient à Louis XII d'avoir désapprouvé les conditions que la Trémoille leur avait garanties pour les éloigner de Dijon. Il se présenta avec les pouvoirs de lieutenant général, et La Trémoille, nouvellement revenu d'Italie, l'accueillit de la meilleure grace du monde. Les Suisses ne parurent pas, mais le voyage du jeune duc de Bourbon ne fut pas infructueux, si l'on s'en rapporte au témoignage emphatique de son secrétaire. Il visita les places fortes de la province, et compléta leurs moyens de défense; il arrêta le pillage des gens de l'arrière-ban, que, pour les opposer aux Suisses, on avait tirés des gouvernements voisins, et qui, à défaut du paiement de leur solde, l'exigeaient à gros intérêt du bourgeois et du pauvre peuple. Il leur fallut de bon ou mauvais gré retourner d'où ils étaient venus, et Bourbon ne quitta la Bourgogne qu'après avoir partout rétabli l'ordre et la justice. Quoique Marillac ne le dise pas, La Trémoille avait sans doute été pour quelque chose dans ces bons résultats.

20 CHAPITRE VII. Voila tout ce que Vhistoire a recueilli des faits et gestes de Charles de Bourbon, régnant le roi Louis XII. Peut-être autant pour effacer toute trace de l'ancienne, querelle que dans une intention politique, Francois I* lui avait accordé, même avant d'être sacré, la première charge du royaume, qui seule pouvait encore ajouter a sa haute fortune. Kn même temps il le confirma dans l'office de premier chambrier, et le nomma gouverneur de la province de Languedoc; l'épée de connétable, quil lui présentait, reposait depuis quinze ans dans son fourreau. Pour amoindrir le mérite de cette investiture, Marillac prétend que Frangois n'avait fait en cela que répondre au veeu de Louis XII; mais nous devons nous défier des assertions de cet homme, dont la constante préoccupation est de rejeter la responsabilité de la défection de son maitre sur ceux qui avaient tout fait pour la prévenir. Francois de Beaucaire, qui, cinquante ans après la mort de Francois I", se déyoua a la défense du duc de Bourbon, ~ fait remonter la haine furieuse dont il veut que Louise de Savoie ait été animée contre lui 4 une date même antérieure au mariage de Suzanne de Bourbon, c'est-a-dire aux deux premières années du siècle'. I] faudrait alors que cette haine de la mère elit agi bien faiblement sur la conduite du fils, pour qu'elle ne l'eut pas détourné de combler Charles de Bourbon des plus éclatants témoignages de faveur et de confiance : car il lui avait encore abandonné 1. Voyez plus loin le passage de Beaucaire.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 24 le revenu des greniers a sel de ses apanages*; par lettres du 15 février 1516, il avait érigé la baronnie de Chatellerault en duché-pairie pour Francois de Montpensier, frère de Charles, et ce jeune prince, en allant trouver 4 Marignan une mort glorieuse, laissait 4 son frère ce troisième apanage'. 4, Mais peut-être ce don n'avait-il pas été fait a titre gratuit, et était-il 'équivalent et le payement assuré des grandes charges de connétable et de chambrier, dont il n'aurait jamais touché le prix, si l'on en croit Marillac. Dans les réclamations que Bourbon fera plus tard, il ne comprendra pas ces retenues, et se contentera de demander qu'on lui conserve ses greniers. 2. Michelet a découvert que le vœu de Louis XII n'avait été pour rien dans la charge de connétable donnée a Bourbon : c'est Louise de Savoie qui, follement amoureuse de celui qu'elle n'avait pu épouser dix ans auparavant, avait forcé la main au Roi. Il faut citer ses paroles, qui ont servi de modèle a ce que nous avons déjà recueilli dans M. Guizot : « Lacour, partagée quelque temps entre la maîtresse et la mère, commençait a incliner un peu vers celle-ci ; altière Louise de Savoie, malade, mais belle encore, passionnée, violente et sensuelle, avait fait trêve aux galanteries: elle avait un amour. Il y avait paru lorsqu'a l'avènement elle avait donné l'épée de connétable au jeune cadet des Montpensier. La mère du roi spéculait sur la santé ruinée de Suzanne. L'ambitieux s'était fait connétable en subissant cet amour, s'engageant même a elle et recevant d'elle un anneau, anneau fatal qui le perdit, Louise ayant cru le tenir par là, le réclamant, le poursuivant. Elle s'attacha 4 cet anneau, et, voulant le ravoir, elle le fit chercher jusqu'a Rome sur le cadavre de Bourbon. » N'allons pas plus loin : était-il possible de falsifier plus hardiment histoire? Si Bourbon avait reçu cet anneau, était-il a supposer qu'il l'eût toujours gardé a son doigt, et qu'en l'y retrouvant, on aurait effacé la trace du don que Louise lui en aurait fait? Ou a-t-on vu le don de cet anneau? Bourbon, avant de sortir de France, avait pu en recevoir un de la part d'Eléonore d'Autriche, quand Charles-Quint la lui avait promise ; il est certain qu'elle lui avait écrit et lui avait envoyé de ses bijoux. C'est un anneau d'Eléonore qu'on avait pu souhaiter de retrouver au doigt de Bourbon et qu'on pouvait

22 CHAPITRE VII. Au sacre du Roi et de la Reine, le 25 janvier 1515, Charles de Bourbon remplit l'office de connétable. Louise de Savoie, mère de François I", et Anne de Beaujeu, belle-mère du nouveau connétable, y parurent aux côtés de la Reine et entrèrent en partage des mêmes honneurs. A l'entrée du Roi à Paris et au festin royal qui eut ensuite lieu au palais, Bourbon parut* vêtu d' « une longue robe de drap d'or, contenant douze aulnes, fourrée de martres subelines, qui avoit coûté quatorze-vingts escus d'or au soleil l'aulne, payée comptant, et son bonnet chargé de bagues jusqu'à la valeur de cent mille escus*. » avoir intérêt de reprendre. Mais Michelet n'aurait pu citer d'autre autorité que le romancier Marillac. M. Chantelauze, qui, dans ses savantes notes sur La Mure, a plaidé la cause de Bourbon, a pourtant reconnu que le prétendu amour de Louise de Savoie pour le Connétable était complètement apocryphe et d'invention moderne. Michelet ajoute encore, dans le style qui lui est particulier : « Les visées de Bourbon étaient ailleurs. Il ne songeait guère à faire des frères tardifs au Roi en épousant la Savoyarde. Il visait à épouser une fille de France. » Et par cette fille de France il entend Marguerite d'Angoulême, fille de Louise de Savoie, qu'il comble de louanges parce qu'il la regarde, elle et sa sœur Renée, duchesse de Ferrare, comme les deux reines du protestantisme. Autant de soufflets donnés à l'histoire. Et un peu plus loin : « Comme sice monstre de puissance (le duc de Bourbon) n'eût pas été assez à craindre, la furieuse folie d'une femme galante à la force féodale ajouta celle de l'argent. Elle le traita en mari, lui donnant sur des finances entamées par une grande guerre européenne (en 1515!) trois ou quatre pensions princières : connétable 24000 livres; chambrier 14000 livres; 24000 livres comme gouverneur de Languedoc; 14060 livres à prélever sur les tailles du Bourbonnais.... Plus soft que sa mère n'était folle, le roi le mit en Milanais après Marignan, etc. (Ed. 1855, t. VII, p. 191). » 1. Marillac, éd. 1605, f° 247 y°. 2. Somme répondant à plus de deux millions d'aujourd'hui.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 23 Le tournoi accoutumé eut lieu dans la rue SaintAntoine; et les principaux tenants en furent les trois Charles, ducs d'Alençon, de Bourbon et de Vendôme. Le Connétable y fut blessé au bras gauche, ce qui le retint assez longtemps dans sa maison en face du Louvre. Tant qu'il garda la chambre, le Roi et tous les seigneurs de la cour ne cessèrent de le visiter et de lui tenir compagnie. Puis on s'occupa de la guerre, devenue inévitable depuis que les Suisses avaient, sur la fin du règne précédent, occupé le Milanais. François I, après avoir fait reconnaître pour régente Louise de Savoie, s'avaya à la tête d'une armée pleine d'ardeur. Il passa les Alpes, et trompa, comme on sait, la vigilance des Suisses. Le Connétable conduisait l'avantgarde, et le duc d'Alençon l'arrière-garde, le Roi réservant pour lui, suivant l'ancien usage, la bataille ou centre de l'armée. Arrivés dans la plaine de Marignan, les Suisses commencèrent l'attaque en bon ordre, et mirent d'abord un certain effroi dans les rangs de l'avantgarde. Les lansquenets brusquement attaqués lâchèrent pied et auraient compromis le succès de la journée s'ils n'avaient été arrêtés par les gens d'armes et les bandes noires que conduisait le Roi. Tous ensemble revinrent à la charge, l'avant-garde et la 1, Les Suisses se vantèrent même plus tard d'avoir refoulé Bourbon jusqu'à la bataille ou centre de l'armée. « Scio ego, » dit Arn. Le Ferron, « ita jactatum, quasi Borbonius territus exprima acie in secundam se recepisset : at ille vivens non tulisset eam notam » (éd. 1601, p. 90). En tout cas, Bourbon prit sa revanche le lendemain.

24 CHAPITRE VII. bataille agissant de concert, tantôt reculant, tantôt avançant de quelques pas; le Roi, le Connétable, le maréchal de Chabannes La Palice, tous en un mot combattent avec la même ardeur, multiplient les charges et trouvent constamment devant eux les bandes suisses, non moins intrépides, non moins aveuglément furieuses. Les deux armées ne cessèrent de combattre que vers minuit, quand la lune cessa de luire et ne permit plus de distinguer ceux qu'il fallait frapper de ceux qu'il fallait défendre. Le lendemain dès le point du jour, hommes d'armes, aventuriers, lansquenets, artilleurs, tous de nouveau se précipitèrent les uns sur les autres. Enfin, après douze heures de résistance, les Suisses, perdant toute espérance de vaincre, abandonnèrent le champ couvert de leurs morts. On a fait de nombreux récits de ces deux mémorables journées, et celui de Martin Du Bellay serait le plus complet sans la lettre que le Roi, 4 peine désarmé, écrivit lui-même et fort à la hâte 4 sa mère, la Régente. Sachons gré à Antoine de Laval, qui en possédait Voriginal aujourd'hui perdu, de l'avoir insérée au milieu du journal de Guillaume de Marillac. Nous la lui empruntons. « MADAME, « Afin que soyez bien informée du faict de nostre bataille, je vous advise que hier', & heure d'une heure après mydi, nostre guet qui estoit sur? les 4, Le 15 septembre 1515. 2. C'est-a-dire tout près des portes.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 95 portes de Milan nous advertit comme les Suisses se jettoient hors de la ville pour nous venir combattre. Laquelle chose entendue, jettasmes nos lansquenets en ordre, c'est assavoir en trois troupes, les deux de neuf mil hommes, et la tierce d'anviron quatre mil hommes, que l'on appelle les enfans perdus de Pietre de Navarre, sur le costé des advenues' avec les gens de pied de France et advanturiers. Et pour ce que l'avenue par ou venoient lesdicts Souysses estoit un peu sarrée, il ne fut si bien possible mettre nos gensdarmes de l'avant-garde? comme ce estoit en plain pays, qui nous cuida mettre en grand désordre. Et de ma bataille j'estoye 4 un traict d'arc et deux troupes de ma gendarmerie, et & mon dos mon frère d'Alencon avec le demourant de son arrière-garde, et nostre artillerie sur les advenues? ; et auregard des Suisses ils estoient en trois troupes, la première de dix mil hommes, la seconde de huit mil hommes, et la tierce de dix mille hommes, vous assurant qu'ils venoient pour chastier un prince, s'il n'eust esté bien accompagné. Car d'entrée de table, qwils sentirent nostre artillerie tirer, ils prindrent le pays couvert, ainsi que le soleil se comenceoit 4 coucher, de sorte que nous ne leur fismes pas grand mal pour Vheure de nostre artillerie; et vous assure qu'il n'est pas possible de venir en plus grande fureur ny plus ardamment. 4. Des chemins par ou! s'avangaient les Suisses. 2. Cest-a-dire réunir nos gens d'armes du centre 4 l'avantgarde. 5. Probablement en avant,

26 CHAPITRE VII. Ils trouvèrent* les gens de cheval de l'avant-garde par le costé, et combien que lesdicts hommes d'armes chargeassent bien et gaillardement, le Connétable, le mareschal Chabannes, Ymbertcourt, Telligny, Pont de Remy' et autres qui estoient la, si furent ils reboutéz sur leurs gens de pied, de_ sorte, avec grand poussière, que l'on ne se pouvoit voir, aussi que la nuict venoit, il y eut quelque peu de désordre; mais Dieu me fit la grace d'arriver sur le costé de ceux qui les chassoient un peu chaudement: me sembla bon de les charger, et le furent de sorte, et vous promets, Madame, si bien accompagné', et quelques gentils gallans qu'ils soient, deux cens hommes d'armes* que nous estions en défeimes bien quatre mille Suisses, et les repoussames assez rudement, leur faisans jeter leurs picques et crier France, laquelle chose donna haleine a nous gens de la pluspart de nostre bande; et ceux qui me peurent suivre allasmes trouver ~ une autre bande de huict mil hommes : laquelle a l'approcher cuidions que fussent lansquenets®, car la nuict estoit desja bien noire ; toutesfois quand ce vint a crier France, je vous assure qu'ils nous jettèrent cing ou six cents picques au nés, nous monstrant qu'ils n'estoient point nos amis. Nonob1. Ils joignirent. 2. Ou Pondormy. 3. Ces trois mots doivent avoir été mal transcrits; ils semblent être une répétition maladroite de ceux qui se lisent un peu plus haut. 4, C'est-a-dire quinze cents ou deux mille cavaliers. d. Des ndétres.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 27 tant cela, si furent ils chargez et remis en dedans leurs tentes, en telle sorte qu'ils laissèrent de suivre les lansquenets. Et nous voyant la nuict noire, et weust esté la lune qui aydoit, nous eussions bien esté empeschez a cognoistre l'un l'autre; et m'en allay jetter dans Vartillerie, et la rallier cing ou six mil lansquenets et quelques 500 hommes d'armes, de telle sorte que je tins ferme a la grosse bande des Suisses. Et cependant mon frère le Connestable rallia tous les piétons Frangois, et quelque nombre de gens d'armes, et leur fit une charge si rude qu'il en tailla cing ou six mille en pièces, et jetta ceste bande dehors. Et nous par Vautre costé leur fismes tirer une vollée d'artillerie a l'autre bande, et quant et quant les chargeasmes, de sorte que les emportasmes, et leur feismes passer un gué qu'ils avoient passé sur nous. Cela fait, ralliasmes tous nous gens, et retournasmes a l'artillerie, et mon frère le Connestable sur autre coing du camp, car les Suisses se logèrent bien près de nous, si près que jeusse bien tiré un esteuf (jusqu'a eux), et n'y avoit qu'un fossé entre deus. Toute la nuict demeurasmes le cul sur la selle, la lance au poing, et l'armet a la teste, et nos lansquenets en ordre pour combatre; et pour ce qu'estoye le plus près de nos ennemis', m'a faillu faire le guet, de sorte qu'ils ne nous 1. Avec l'artillerie. C'est ainsi qu'il put, comme le marque Martin Du Bellay, se coucher une ou deux heures sur un affut de canon. Citons ici la chronique du roi Frangois I* : « Le Roy ne perdit jamais (de yue) son artillerie, et si alloit de leu en aultre, donnant tousjours couraige 4 ses gens, en sorte que

28 CHAPITRE VII. ont point surpris au matin. Et fault que vous entendies que le combat du soir dura depuis les trois heures après midy jusques entre onze et douze heures que la lune nous faillit. Et y eust faict une trentaine de belles charges. La nuict nous despartit, et meismes. la paille pour recommencer au matin. Et croyez, Madame, que nous avons esté 28 heures a cheval, l'armet a la teste, sans boire ny sans manger. « Au matin une heure avant jour prins place autre que la nostre', laquelle sembla bonne aux capitaines des lansquenets, et lay mandé 4 mon frère le Connestable pour soy tenir par l'autre advenue, et pareillement l'ay mandé 4 mon frère d'Alengon, qui au soir n'estoit peu venir, et dés le point du jour que peusmes veoir, me jettay hors du fort? avec les deux cents gentils-hommes qui m'estoient demeurez du reste du combat, et ay envoyé querir le grand maistre® que se vint joindre avecques moy avec trois cents hommes d'armes. Kt cela faict, Messieurs les Souysses se sont jetez en leurs ordres*, et délibérez d'essayer encores la fortune du combat; et comme ils marsans luy et sa présence les Francoys estoyent en grand danger d'avoir du pire. Geste nuict luy fut dure 4 passer, car il ne coucha ne dormit ailleurs que sur le lyon d'une charrette, tout armé, et ne cuida onc trouver d'eaue pour boire. ») (Chronique, . 12. 4 a5 3 changeai de position, et les lansquenets se placèrent ou j'étais. 2. Peut-être : hors du centre de la bataille ov il serait revenu en laissant aux lansquenets la place ow il avait passé la nuit. 3. A. Gouffier de Boisy. 4, Se remirent en rang.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 29 choyent hors de leur logis, leur feis dresser une douzaine de coups de canon qui prindrent en pied, de sorte que le grand trot retournèrent en leurs logis, se meirent en deux bandes: et pour ce que leur logis estoit fort, et que ne les pouvions chasser, ils me laissèrent 4 mon nez huict mille hommes et toute leur artillerie. Et les autres deux bandes, les envoyèrent aux deux coings du camp : l'une a mon frère le Connestable, et autre 4 mon frère d'Alencon. La première fut au Connestable, qui fut vertueusement reculée par les avanturiers françois de Pietre de Navarre: ils furent repoussez et taillez outre grand nombre des leurs, et se rallièrent cing ou six mille, lesquels cing ou six mille les avanturiers deffeirent avec l'ayde du Connestable, qui se mesla parmy avec quelque nombre de sa gendarmerie. L'autre bande, qui vint 2 mon frère (d'Alencon), fut très bien recueillie, et 4 celle heure la arriva Barthélemy Delvian avec la bande de Vénitiens*, gens de cheval, qui tous ensemble les taillèrent en pièces, et moy estoye vis 4 vis les lansquenets de la grosse troupe* qui bombardions un l'autre, et estoit a qui se deslogeroit : et avons tenu butte huict heures a toute l'artillerie des Souysses, que je vous asseure qu'elle a faict baisser beaucoup de testes. A la fin, de ceste grosse bande qui estoit vis 4 vis de moy envoyèrent cing mille hommes, lesquels renversèrent quelque peu de nous gens d'armes qui chas4. Suivant Marillac, ils n'étaient arrivés qu'après victoire gagnée. 2. De la grosse troupe des Suisses.

30 CHAPITRE VII. soient ceux que mon frère d'Alençon avoit rompts, lesquels* vindrent jusques aux lansquenets, qui furent si bien recueillis de coups de hacquebutes, de lances, et de canons, qu'il n'en reschappa la queue d'un, car tout le camp vint 4 la huée sur ceux-la, et se rallièrent sur eux. Et cela faict, feismes semblant de marcher aux autres, lesquels se meirent en désordre et laissèrent leur artillerie, et s'en fouyrent 4 Milan. Et de vingt-huict mille hommes qui 14 estoient venus n'en reschappa que trois mille quilz ne fussent tous morts ou pris. Et des nostres jay fait faire reveue, et n'en trouve a dire qu'environ 4000. Et le tout je prens, tant d'un costé que d'autre, a trente mille hommes. La hataille a esté longue, et dura depuis hier les trois heures après midy jusques au jour dhuy deux heures, sans scavoir qui Vavoit perdue ou gagnée sans cesser de combatre ou de tirer l'artillerie jour et nuict. Et vous asseure, Madame, que j'ay veu les lansquenets mesurer la picque aux Suisses, la lance aux gens d'armes. Et ne dira on plus que les gens d'armes sont lièvres-armez, _ car sans point de faute, ce sont eux qui ont faict l'exécution; et ne penserois point mentir, que par cing cens et par cing cens il n'aye esté faict trente belles charges avant que la bataille fust gagnée. Et tout bien débattu, depuis deux mil ans en ça n'a point esté veu une si fière ny sicruelle bataille, ainsi que dient ceux de Ravennes que ce ne fust au pris qu'un tiercelet. Madame, le seneschal d'Armaignat? 4. Les cing mille Suisses, qui vinrent 4 nos lansquenets: 2. Galiot de Genouillac,; mort en 1546, grand-maitre de l'ar

LE CONNETABLE DE BOURBON. By avec son artillerie, ose bien dire qu'il a esté cause en partie du gaing de la bataille, car jamais homme n'en servit mieux. Et Dieu mercy tout faict bonne chère. Je commenceray par moy et mon frère le Connestable, par Monsieur de Vendosme, par Monsieur de Saint-Pol, Monsieur de Guyse, le mareschal de Chabannes, le grand-maistre, Monsieur de Longueville. Il n'est mort de gens de renom que Ymbercourt, et Bussy qui est a l'extrémité, et est grand dommaige de ces deux personaiges. Il est mort quelques gentilshommes de ma maison, que vous sçavez bien sans que le vous rescrive. Le prince de Tallemont est fort blessé?. Et vous veux encor' asseurer que mon frère tillerie. On lit dans la Biographie universelle de Didot qu'il eut la charge de sénéchal d'Armagnac et de grand-maitre de Vartillerie en récompense dela part qu'il avait prise a la victoire. On voit qu'il était déjà en possession de ces deux charges avant la bataille. 1. Ainsi; mais je crois qu'il faut lire et dans tous les cas entendre : j'ose bien dire. 2. Il mourut le lendemain. Voyez parmi le recueil des Poésies de François I" un admirable rondeau ot la jeune yeuve exprime ses douloureux regrets. — François ne parle pas du duc de Chatellerault, frère du Connétable, apparemment parce que la nouvelle de sa mort n'était pas encore répandue. Je ne sais s'il faut ajouter une foi complete 4 ce que dit Paul Jove: «En ce lieu moururent en combatant très asprement le comte de Sancerre, qui est une ville nommée en Latin Sacrum Cesaris, Imbercourt, renommé par singulière prouesse et par long aguerrissement ; Bussi, de la maison d'Amboise, et François, frère de Bourbon. Luy mesme encourut, comme il disoit, un semblable danger de sa vie, pendant qu'il s'employoit en ceste sanglante meslée. Mais j'ay depuis entendu autrement par le Roy mesme, asseurant, en nommant ses tesmoins, que Bourbon n'osa porter secours 4 son frère environné d'adversaires, et quil se retira en arriere hors la veue des ennemis, en la seconde bataille, sans avoir esté touché, » (Ed. 1584, t. I, p. 535.)

52 CHAPITRE VII. le Connestable et Monsieur de Saint-Pol ont aussi bien rompu bois que gentilshommes de la compaionie, quels qu'ils soient, et de ce j'en parle comme celui qu'il'a veu; car ils ne s'espargnoient point non plus que sanglers eschauffez. Au demeurant, Madame, faictes bien remercier Dieu par tout le royaume de la victoire qu'il luy a pleu nous donner ; car je luy suis plus tenu que gentilhomme du royaume. Madame, vous vous mocquerez de monsieur de Lautrec, de Lescun et de Michau qui ne se sont point trouvez a la bataille, et se sont amusez a l'apoinctement des Suisses qui se sont mocquez d'eux. Nous faisons icy grand doubte du comte de ea pour ce que ne le trouvons point. « Madame, je supplie le Créateur vous donner très bonne vie et longue. Escript au Camp Sainte Bricide, le vendredy quatorziesme jour de Septembre, Yan 1515. Vostre très humble et obéissant fils. — Francois*. » On voit comment Francois I* se plaisait 4 reconnaître la grande part qu'avait prise le Connétable au succès définitif. Quant au secrétaire Marillac, dans le récit qu'il a fait de la bataille de Marignan, il a attribué tout l'honneur des deux journées 4 son maitre, et n'a pas parlé du Roi plus que s'il n'etit pas quitté Paris. On ne peut guère douter que la rédaction du secrétaire n'ait été soumise a l'approbation de Charles de Bourbon, et que, par conséquent, dès ce 4. Loc. cit. éd. 1605, f° 254 v° et suiv.

LE CONNETABLE DE BOURBON, 35 temps-la, la petite cour de Moulins ne fut décidée a regarder comme non avenu tout ce qu'avaiecnt fait pour elle et le roi Louis XII et le roi Francois [*]. Notons encore que la lettre qu'on vient de lire ne peut avoir été adressée & une personne ennemie passionnée et du Connétable et de Lautrec, comme on s'est plu gratuitement a nous représenter Louise de Savoie. Le Roi y raille agréablement son bon ami Lautrec d'avoir manqué a la bataille en remplissant la mission dont il avait été chargé près des Suisses. C'est le « Pends-toi! brave Crillon » dont on a fait avec raison tant d'honneur a Henri IV et a Crillon. A Bologne, oti le Roi se rendit pour y voir le Pape, avec les principaux chefs de son armée, le Connétable et le duc Antoine de Lorraine, son beau-frère ', réclamèrentl'honneur de servir la messe de' Léon X. Nul ne prévoyait alors le sac de Rome ordonné par ce même Bourbon, pour son malheur. A l'entrée de Yannée suivante, rien ne retenant plus Francois en Italie, il repassa les monts, laissant le duc de Bourbon -ayec les pouvoirs de lieutenant-général ou de vice-roi dans le duché de Milan reconquis. Nous voulons bien croire avec Marillac que les nouvelles conquêtes du Roi en Italie furent conseryées grace aux sages mesures prises par le Connétable pour détourner l'empereur Maximilien d'entreprendre le siège de Milan. Mais nous ne croyons pas que le Roi ait, l'année suivante, rappelé Bourbon par 1. Antoine avait épousé Renée de Bourbon-Montpensier, sceur de Charles. nl. 3

o4 CHAPITRE VII. la crainte de lui donner trop d'occasions de mériter la renommée de grand capitaine. Il est plus stir de nous en rapporter sur ce point aux chroniques et relations contemporaines. Martin du Bellay, Arnoul Le Ferron, le maréchal de Fleuranges, Vicilleville, Montluc, la Chronique de Francois I**, le Journal d'un bourgeois de Paris, tels sont les mémoires qu'il faut consulter l'un après l'autre, pour dégager la yérité des nuages qui peuvent empêcher de la reconnaître tout de suite'. Suivant Marillac, le Connétable aurait seul mis le Milanais a couvert de l'attaque préméditée de 'Empereur. De Milan il serait allé 4 Crémone dont il aurait fait relever les remparts. De Crémone il serait revenu 4 Pizzighettone, pour disputer aux Impériaux le passage del' Adda. Il aurait incendié les faubourgs, releyé les remparts de Milan et ravagé tout le pays pour enlever a l'armée de Maximilien tout moyen de subsister; et ce « prodigieux succès » aurait 1. On a souvent fait tort 4 Martin Du Bellay en présentant son livre comme une ceuvre de courtisan. Rien de plus injuste. Du Bellay écrivait, rassemblait ses souvenirs et ceux de son illustre frère Guillaume plus de dix ans après la mort du Roi dont il racontait Vhistoire. Il juge souvent avec une grande séyérité et sa conduite et ses actions. Il attribue bien des conséquences funestes 4 ses mauvais plans de campagne, 4 son peu d'exactitude a remplir 4 temps ses promesses, etc. [1 parait croire a Vinnocence de Semblangay ; il glisse contre Louise de Savoie des imputations aussi erronées que malveillantes, etc. D'ailleurs, c'est un homme de guerre : il parle en maitre de tout ce qui touche 4 la guerre, mais il est bien moins au courant de tout le reste, se méprenant sur les dates les mieux établies, sur les faits les mieux prouyés ; mais quand il se trompe, c'est toujours de bonne foi.

LE CONNETABLE DE BOURBON. BB été le signal de sa disgrâce. Louise de Savoie, les courtisans, Francois I** lui-même, jaloux et désolés de le voir si bien répondre a ce qu'on attendait de lui, se seraient accordés a exiger son rappel. On peut pardonner au confident du Connétable d'avoir ainsi présenté les faits; mais on ne comprend pas qu'on ait pu tenir jamais compte d'assertions aussi invraisemblables. Martin Du Bellay, qui était alors dans le Milanais, rend 4 chacun meilleure justice en rétablissant la vérité. « Avant Pasques 1515, monsieur de Bourbon envoya messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec (et maréchal de France), devant Bresse, avec nostre armée et celle des Véniliens: ol, après avoir esté longtemps logé aux environs, espérant affamer la ville, l'empereur Maximilian passa a Trente avec seize mille haults Allemans et quatorze mille Suisses et quelque cavallerie; qui fut cause que ledit seigneur de Lautrec se retira par Crémone avecques l'armée vénitienne et celle du Roy. Puis, cuidant garder le passage de la riviére d'Adde, le jour de Pasques fut contraint de se retirer 4 Milan, ou estott monsieur de Bourbon; lequel voyant la diligence que faisoit l'Empereur de suivre mondit seigneur de Lautrec et son armée, se ferma 4 Milan avecques l'armée vénitienne, attendant secours de Souisse; et craignant n'avoir loisir de fortifier les faulxbourgs, pour la soudaine arriyée de l'Empereur et de son armé, fut résolu de ne garder que la ville et de mettre le feu aux faulxhourgs a ce que l'armée impérialle ne s'en peust prévaloir. Mais, l'Empereur temporisant en chemin

356 CHAPITRE VII. quelque peu de temps, fut changé d'opinion, et fut baillé 4 chacun son quartier pour remparer ; de sorte que tous.lesdits fauxbourgs furent incontinant en estat, pour attendre les forces de |'Empereur.... « Or avoit ledit Empereur suivy monsieur de Lautrec, pensant qu'' son arrivée nostre armée se retireroit en France, ainsi que par cy devant estoit advenu, n'ayant les forces pour tenir la campagne, et que des deniers qu'il pourroit lever a Milan il payeroit son armée. Mais, après avoir séjourné quelques jours, et se voyant frustré de son intention, parce que ceux avec lesquels il avoit intelligence n'avoient moyen, pour l'ordre qu'y avoit donné monseigneur de Bourbon, d'exécuter leur mauvaise volonté, une nuict, au desceu de son armée, avecques deux cens cheyaux, abandonna ses gens; de sorte que, devant que son champ en eust la cognoissance, il estoit & vingt milles de la. Son armée, se voyant sans chef et sans argent, se retira en grande diligence après ledit Empereur, a la suite de laquelle sortirent le comte de Saint-Pol et le sicur de Montmorency et le sieur de Lescun, lesquels en déffirent quelque nombre. Ce. faict, partit ledit duc de Bourbon pour s'en retourner en France devers le Roy, laissant messire Odet de Foix, sieur de Lautrec, gouverneur du duché de Milan et lieutenant général dudit seigneur en Italie. » (Liv. I^o*, p. 275, éd. Petitot.) Guillaume du Bellay-Langey, dans le fragment conservé de sa première Ogdoade, est un peu plus explicite que son frère : « Liberatus metu Borbonius, ...In Galliam citeriorem ad regem venit, suffecto in

LE CONNETABLE DE BOURBON. 37 ejus locum ad Insubres regis nomine procurandos Odetto Fuxio Lautrecio, magni animi et nominis viro. * » Arnoul Le Ferron, dont la continuation de PaulEmile parut en 1554, confirme d'une façon aussi nette le récit de Martin Du Bellay; et il en est de même du défenseur le plus passionné de Bourbon et du moins impartial de tous les historiens du seizième siècle, Beaucaire de Peguillon. Après avoir parlé du siège de Brescia : « Bientôt après, ajoute-t-il?, V'armée française sous les ordres d'Odette de Foix-Lautrec, que François avait donné pour successeur 4 Bourbon, l'assiégea de nouveau. Bourbon, voyant que par la retraite de l'Empereur le duché de Milan n'avait plus d'agression à redouter, avait de sa propre volonté renoncé au gouvernement de cette province cisalpine, et après avoir averti le Roi de lui choisir un successeur, il était revenu en France. Mais, ajoute-t-il, voyez combien Paul Jove justifie mal les éloges qu'il donne lui-même à sa merveilleuse mémoire! Au seizième livre de son histoire (p. 569), il 1. Borbonius antea in Galliam redierat, relicto Mediolani pretore Lautreco, cujus opera conciliati fuerant Helvetii. (P. Aimilii de rebus gestis Francorum.... adjectis Arnoldi Ferroni, lib.1x, 1604, p. 93.) 2. Nec ita multo post Gallicus exercitus Odeto Fuxio Lautrecio duce, quem in Borbonii locum Franciscus suffecerat, eodem (Brixiam) appulit. Borbonius enim, Czesare repulso, ac foedere cum Helyetiis inito, principatum Medialonensem extra periculum esse animadvertens, sponte ejus, administratione cesserat, et Rege ut alium surrogaret monito, in Galliam redierat.... (Rerum gallicarum commentarii ab anno 1471 ad annum 1580, Fr. Belcario Peguilion auctore, Lugduni, 1625, p. 456.)

58 CHAPITRE VII. assure que le duc de Bourbon recut l'épée de connétable pour reconnaître la façon dont ilavoit gardé le duché de Milan : oubliant ce que lui-même avoit dit au livre précédent*. » La distraction de Paul Jove prouve au moins que personne alors ne yoyait dans le retour de Bourbon Veffet d'une disgrâce. « At Borbonio, » avait dit le même Paul Jove, « Mediolanum cum insigni Trivultii laude conservatum prebuit abeuntibus ejus copiis gratuito commeatus. Nec multo post bellicarum et civilium rerum cura Trivultio relictâ, in Galliam ad regem est profectus, ut quæ gesta erant ipse idem auctor et testis coram explicaret. Tanto autem studio propensissimi regis et magne partis aule procerum est susceptus, ut meritorum eximil honoris causa summum_ totius Galliz equitum magister sit declaratus?. » Jove commet ici une distraction que Beaucaire lui a rudement reprochée: le Connétable, comme il l'avait dit lui-même, avait été eréé connétable dès 1545. Il est certain que le maréchal de Lautrec, qui jusqu'a la défection de Bourbon resta au petit nombre de ses amis, partagea avec Trivulce le gouvernement du Milanais après le départ de Bourbon, et sans doute iln'etit pas accepté cette charge contre le gré du Connétable®. » Quand on sut a la cour que le Connétable revenait, 1. Page 518 de la traduction de Denis Sauvage, 1584, in-f. 2. Guichardin dit aussi que Bourbon remit a Lautrec de son propre mouvement, « spontaneamente », le gouvernement de Milan. 5. Antoine de Chabannes, éyéque du Puy, interrogé durant le procès sur les amis du Connétable, répondit qu'il y avait le

LE CONNETABLE DE BOURBON. 359 le Roi, la reine Claude et la Régente (comme on continua toujours a désigner Louise de Savoie) se rendirent a Lyon « pour lui faire merveilleusement bonne chère'. » Ils 'accompagnèrent jusqu'a Moulins, ou tous, c'est Marillac qui nous l'apprend, « le Roy, la Royne, Madame sa mère, monsieur de Bourbon et madame sa belle-mère, ensemble madame sa femme, firent par quatre ou cinq jours très bonne chère'. » Ce n'est pas la la réception qu'on réserve a un personnage disgracié. Et il n'est pas malaisé de comprendre qu'après avoir rétabli l'ordre et assuré la tranquillité dans sa nouvelle conquête, le duc de Bourbon et d'Auvergne ait cru sa mission terminée, et que les intérêts de ses propres domaines, les devoirs de sa charge de connétable aient déterminé le parti qu'il avait pris de revenir en France'. Mais Marillac produit un autre grief : Durant toute la campagne de 1515, durant sa glorieuse administration du Milanais, en un mot, de l'expédition de François I au jour où il quitta la France, le Connétable n'aurait pas reçu du trésor royal un seul denier. Il aurait & ses frais entretenu les compagnies que le Roi lui avait laissées en Italie, maréchal de Chabannes et le comte d'Orval, ses deux frères, monsieur de Lautrec, Bayard, le seigneur d'Escars et autres ; mais il ajouta qu'aucun d'eux n'aurait voulu être son ami contre le Roi. (Procès, f° 161 ve.) 1. Mémoires de Fleuranges, éd. Petitot, p. 313. 2. Fd. 1605, f° 263. 5. Si le Roi avait cédé aux instances de Louise de Savoie en rappelant le Connétable, il n'aurait pas choisi pour lui succéder le maréchal de Lautrec, que Louise avait, dit-on, pris également en haine, parce qu'il était frère de madame de Chateaubriant.

40 CHAPITRE VII. et celles qu'il avait lui-même levées dans le Milanais ; il aurait tiré de ses propres coffres plus de cent mille livres; et toutes les démarches qu'il avait faites a son retour pour être couvert de tant de sacrifices auraient été parfaitement inutiles. Je crois qu'il ne faut admettre aucune de ces assertions. Pour ce qui regarde le gouvernement du Milanais, le Connétable, ordonnateur et distributeur des revenus publics, avait lui-même prélevé sur les taxes ordinaires et extraordinaires et sur les confiscations qu'il fit faire les sommes qui lui étaient accordées comme gouverneur ou vice-roi du pays nouvellement conquis. Comme connétable, comme grand-chambrier, comme gouverneur du Languedoc, est-il vraisemblable que les trésoriers généraux, les Semblancgay, les Robertet, avec lesquels il entretenait une correspondance constamment affectueuse, lui aient constamment refusé le payement de ce qui lui aurait été dû et le lui aient laissé réclamer . en pure perte*? Il faudrait, je le répète, une autre autorité que celle de Marillac pour nous le persuader. Ou bien, comme je l'ai dit plus haut, si le Connétable n'a pas été régulièrement payé de ses appointements, il faut supposer que lui-même, le premier, le plus opulent des grands seigneurs, et dont on estimait les revenus a 800 000 livres (20 millions a l. Jean Petit-Dé, un de ses chevaliers, déposa que le Connétable, comme il se disposait a faire pèlerinage au Puy, l'avait chargé, en 1523, du recouvrement d'une somme de 1600 livres, arriéré de ce que lui redevait le général de Languedoc (f° 62 v'). Si ne réclamait que cette faible somme, n'en doit-on pas conclure qu'il avait touché le reste?

LE CONNETABLE DE BOURBON. 4h peu près d'aujourd'hui), aura demandé qu'on n'en tint pas compte, attendu la concession des greniers a sel et de la moitié des taxes que prélevait le Roi dans ses domaines. Mais, suivant toutes les apparences, ces retenues ne portèrent que sur les pensions accordées par les rois précédents aux comtes de Montpensier, pensions auxquelles le Connétable avait dû renoncer quand a son domaine héréditaire il eut réunies duchés de Bourbonnais, d'Auvergne et de Chatellerault, les trois grandes charges de chambrier, de connétable et de gouverneur du Languedoc. C'est d'ailleurs a cette suppression si Juste que La Mure semble borner Vingratitude royale: « Au lieu de lui donner de nouvelles récompenses, dit Vhistorien du Forez ', il le frustra des pensions desquelles il avoit joui jusqu'alors sur le trésor royal. » Comme connétable, ses gages étaient de 24 000 livres ; le gouvernement du Languedoc lui donnait droit a la même somme et l'office de grand-chambrier a 14 000 livres. Sur les tailles que le Roi levait en Bourbonnais, 13 400 livres lui étaient encore abandonnées, et si le trésor royal lui avait injustement retenu les gages de ses charges, il ne se flit pas empressé de donner au Roi tant de fêtes magnifiques. Cette même année 1517, Andrea Trevisani mandait au conseil des Pregadi : « Questo duca di Borbon.... a anni 29.... @ devolo, human e liberalissimo; ha de intrada scudi 120 milia, e per il stado di la madre (Anne de Beaujeu), scudi 20 milia; poi ha per Voffi4. T. II, p. 547.

42 CHAPITRE VII. cio di gran contestabile in Franca scudi 2000 a mese*. » On trouvera, je l'espère, soit a la Bibliothèque nationale, soit aux Archives nationales ou dans les archives des préfectures, maints accusés de réception qui montreront linjustice des allégations de Marillac. Mais que sous Charles VIII, Louis XII et Francois I", les grands officiers de la couronne, dans la période des guerres, alent toujours été régulièrement payés de leurs gages, je ne voudrais pas l'affirmer. Francois I* eut constamment pour règle d'administration de n'ajouter qu'a la dernière extrémité aux taxes levées sur le peuple sous le règne précédent. Il faisait face aux énormes dépenses exigées pour l'entretien des Suisses et des compagnies d'archers et d'artilleurs et même de gens d'armes avec les revenus de ses propres domaines, 4 l'aide des dons gratuits du clergé et d'emprunts plus ou moins onéreux négociés avec les banquiers d'Allemagne et d'Italie, . enfin a l'aide de créations de nouvelles charges dans le Parlement, dans le Chatelet, dans les administrations provinciales. [1 engageait une partie des domaines de la couronne, demandait 4 toutes les maisons opulentes l'échange de leur vaisselle d'or et @argent contre des inscriptions de rentes annuelles a 5 ou 6 pour 100, rentes qui furent payées jusqu'au moment ow elles furent rachetées?. Ainsi la 1. Summario di la Relazione di ser Andrea Trivixane.... fatta a di novembrio 1516, cité par M. Chantelauze. (Notes de l'édition de Lamure, II, p. 549.) 2. Au mois de juillet de cette année 1517, Anne de Beaujeu,

LE CONNETABLE DE BOURBON. AD masse du peuple, dans laquelle je comprends la bourgeoisie, n'avait eu rien 4 donner au Roi, durant tant de guerres inévitables; tant d'irruptions hostiles en Artois, en Picardie, en Champagne, en Pro+ vence, en Guienne. La rancon du Roi seule pesa sur tout le monde, mais elle ne fut pas exorbitante comme avait jadis été celle du roi Jean. On peut donc assurément conjecturer que dans ces crises renouvelées les grands officiers de la couronne, les gouverneurs de province et de villes, leurs lieutenants, etc., ne durent pas toujours régulièrement toucher leurs appointements : on les remettait a la paix prochaine, et quand en arrivait le moment désiré, plusieurs créanciers de l'Etat devaient se résidans une quittance signée de sa main, confessa « avoir regu de Jehan Lalemant, Receveur général des finances en Normandie, 1750 livres faisant la quatrième partie de 7000 livres a nous ordonnées par Monseigneur le Roy pour nostre remboursement de pareille somme par nous 4 luy prestée en 520 marcs 7 onces de vaisselle d'argent, par nous mises és mains de messire Philibert Babou, Conseiller du Roy et par luy commis a faire le payement des frais extraordinaires des guerres, dès le 19 avril 1516. » (Bibl. Nat., anc. fonds Gaignières, 8983 ; cité par M. Chantelauze, t. If, p. 552.) Kt dans le magnifique Chartrier de Thouars que vient de publier monsieur le duc de la Trémoille, nous trouvons 4 la date du 2 aotit 1520, p. 47, la reconnaissance du payement d'une « somme de six mil livres tournois, venue de l'assignacion que madame Loyse de Valantinoys, espouse de Loys de la Trémoille, ayoit de sa vaisselle prestée au Roy ». De la la première origine de la dette publique, qui absorbe aujourd'hui une grande partie des impdêts de toute sorte dont nous sommes chargés. Déja, sous Henri II, en 1556, un orateur faisait remarquer au Roi « qu'il devoit plus d'intérêts que ses prédécesseurs, quarante ans auparavant, ne tiroient de toutes charges sur le peuple. » (Ant. de Laval, Remontrances au rot Henry III, en 1588, aux Etats de Blois.)

4d CHAPITRE VII. gner a attendre encore plus ou moins longtemps. Marillac parle en valet tout a fait subalterne quand il suppose que son maitre, le plus fier, le plus libéral, le plus fastueux des hommes, se trouvait amèrement blessé de voir les amitiés de cour mieux récompensées que lui. « A mondit seigneur encores luy fut plus fascheux qu'en ladicte année mesmes (1516) il veit tous les autres princes et seigneurs du Royaume non seulement entretenus de leurs estats, pensions et bienfaicts, mais les uns augmentez et gratiffiez grandement, et les mignons de la chambre faire despense a desroy, les uns 4 choses de plaisir, les autres en acquisitions et bastimens a si grandes sommes de deniers et si grande somptuosité, que chascun s'en pouvoit fort esmerveiller, et nonobstant tout ce, mondit seigneur ne voulut oncques faillir a faire son devoir et vint devers luy (le Roi) a Paris'. » Il suffit de remarquer que le Roi de France pouvait agrandir et investir de ses hautes charges les Montmorency, les Chabot, les Bonnivet, les Lautrec et les La Trémoille, tous des premières familles de France, mais ne pouvait rien ajouter a la position d'un connétable, gouverneur de Languedoc, et prince souverain de plusieurs provinces. Quand le Roi fut parti de Moulins, en 1547, Bourbon convoqua les Etats d'Auvergne, qui lui accordèrent un don gratuit de 50 000 livres, et cet exemple fut apparemment suivi dans tous ses domaines. Tout répondait a ce qu'il pouvait désirer. Au mois de juill. Ed. 1605, fo 264.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 45 let 1517, la duchesse Suzanne, toute faible qu'on nous la représente, lui donnait un fils, et le Roi, répondant à la prière qu'il lui avait adressée, se rendit à Moulins pour tenir l'enfant sur les fonts. Il choisit pour sa commère Anne de Beaujeu, et donna son nom à l'enfant. Peu de temps après, le preux et loyal chevalier sans peur et sans reproche, Bayard, arrivait à Moulins et consentait, sous les yeux de François I^{er}, à armer chevalier cet enfant, qui devait mourir avant de chausser l'éperon. Les fêtes se continuèrent pendant quinze jours, plus somptueuses que celles qu'avait jamais données le Roi lui-même. Ce n'est pas ainsi qu'un Roi tel que François I^{er} pouvait manifester envers le Connétable l'ombrageux ressentiment qu'on lui suppose, et, quoi qu'en dise Marillac, il ne put choisir ce temps-là même « pour donner l'ordre de supprimer tous gaiges et bienfaits de année commençant le 4^o janvier 1546, et finissant le dernier décembre 1517. » Je voudrais encore une autorité moins justement suspecte pour admettre qu'Anne de Beaujeu ait eu une petite altercation avec Louise de Savoie dans le château d'Amboise, et, dans celui des Tournelles, à Paris, « quelques paroles de racoustement » ou réconciliation, « par lesquelles, ajoute Marillac, mondit sieur se contenta de ce que l'on lui dit qu'en l'année ensuivant on lui retourneroit ses estats, pensions et bienfaits * ». » On voit ensuite le Connétable passer la plus grande 1, Eid. 1605, & 264 v^o.

46 CHAPITRE VII. partie du temps a la cour de France, séjourner a Amboise les premiers mois de l'année 1519. Et s'il revient 4a Moulins, c'est pour y recevoir somptueusement le Roi, la Reine, la mère et la sceur du Roi. Il va faire ensuite en Bourgogne, comme Connétable, la montre générale des gens d'armes, puis il accompagne 4 Rouen le Roi, la Reine et Louise de Savoie, qui y allaient faire leur première entrée. « Il y fit, » dit Marillac, « grosse dépense, tant pour la grande compagnie qu'il avoit avec lui que pour les jeux et festins qu'ily donna. » Ce que ne dit pas Marillac, c'est le désordre économique qui régnait 4 la cour du Connétable. Tous les genres de prodigalité s'y donnaient rendez-vous, festins de plusieurs centaines de couverts, parasites et clients sans nombre, pensions servies a quiconque les réclamait, courriers dépêchés sans cesse en Espagne, en Allemagne, en Italie, constructions somptueuses, fortifications nouvelles de villes et de chateaux. De la, gêne et pénurie continuelle au milieu des sources de revenus les plus abondantes. Comment sortir de ce dédale inextricable sans, comme le disait plus tard Luray, un des complices de sa conjuration, sans user quelque peu « du poil du loup, » c'est-a-dire sans prêter l'oreille aux insinuations des ennemis du dehors faisant miroiter devant vos yeux de grandes sommes d'or, des commandements suprêmes et jusqu'a des couronnes? Après la bataille de Pavie, Bourbon était passé en Espagne, ot d'abord CharlesQuint l'avait regu comme il pouvait l'espérer. « Ceésar, dit Le Ferron, avanca plusieurs milliers de pas

LE CONNETABLE DE BOURBON. 47 en dehors de Toléde pour aller 4 sa rencontre; il Jui fit aussilét délivrer une forte somme d'argent qwil ne tarda pas 4 dépenser avec bien d'autres. « Ingenti pecunia donavit : que mox.... omnia con« sumptit. » Moulins était alors un lieu de délices⁴. Le Roi ne manquait pas de s'y arrêter quand il allait voir sa mère et sa sceur 4 Romorantin, Angoulême ou Cognac. Ce n'est pas ainsi, je le répète, quun roi tel que Francois I, un prince tel que Charles de Bourbon, témoignent l'un d'un mauvais vouloir, autre d'un juste ressentiment. Le Connétable préside a tous les exercices militaires ; il est de toutes les chasses royales. En 1518, la reine Claude étant accouchée de son premier fils, ce fut Anne de Beaujeu qu'elle choisit pour être la marraine du nouveau dauphin; elle le tint sur les fonts avec le représentant du pape Léon X, Jean de Médicis, duc d'Urbain. « Pour laquelle naissance, » dit Marillac, « furent faictes joustes et tournois esquelles mondict sieur (de Bourbon) se trouva en personne accompagné de 12 gentilshommes qui jousté⁴¹, « Vié un bellissimo palazzo, fabbricato gid dai duchi di Borbon, posto in fortezza, con bellissimi giardini e boschi e fontane e ogni delicatezze convenienti a principe. Tra le altre cose vi é una parte dove vi si teniano de infinite sorte animali e ucelli, delli quali buona parte é andafa de male : pur vi restano ancora molti francollini, molte galline d'India, molte starne, e altre simili cose; e vi son molli papagalli di diverse sorte.... avvi naciuto un papagallo che gia é grande come i padri, e parla benissimo. » (André Navagero, 1528. Relations des ee Vénitiens, publ. par Tommaseo (Doc. inéd., tome I, p. 95).

48 CHAPITRE VII. rent tous vestus d'une pareure, et richement, et aux despens de luy ». Les fêtes de ce baptême et ensuite du mariage de ce duc d'Urbain se prolongèrent plus d'un mois. ; Ces fêtes de cour, presque continues en temps de paix, n'engageaient pas le Roi a de fortes dépenses : les principaux frais en étaient supportés par les erands qui y prenaient part. C'étaient de longues chasses, pour lesquelles Francois I* montra toute sa vie une passion qu'on peut taxer d'excessive et que lui ont souvent reprochée les ambassadeurs, obligés d'attendre le moment favorable pour lentretenir d'affaires. C'étaient surtout des joutes, des tournois, des combats simulés, des ballets, des mémeries . et des moralités. Durant les fêtes dont nous venons de parler, « le Roi, » dit Fleuranges, « fict faire une ville contrefaict de bois, environnée de fossés... et y avoit faict mener quatre grosses pices d'artillerie... Kt estoit monsieur d'Alencon avecque cent hommes d'armes a cheval dedans la dicte ville, et Adventureux (Fleuranges) avecques quatre cents hommes d'armes a pied... Kt la tenoit assiégée monsieur de Bourbon avecques cent hommes d'armes & cheval... Kt comme cela se faisoit, le Roi armé de toutes pièces se vint jetter avec |'Adventureux dans la ville. A la poincte de Vartillerie qu'ils avoient dedans la ville estoient de gros canons faicts de bois et cerclés de fer qui tiroient avecques de la poudre, et les boulets estoient grosses balles pleines de vent et aussi grosses que le cul d'ung tonneau, qui frapportoient au travers de ceulx qui tenoient le siège et les ruoient par terre

LE CONNETABLE DE BOURBON. 49 sans leur faire aucun mal ; et estoit chose fort plaisante a veoir des bonds qu'elles faisoient. Or, tous ces passe-temps la faicts, monsieur d'Alencon avecques tous les gens d'armes a cheval saillit hors de la ville, et le Roy, et l'Advantureux avecques tous ses gens de pied avecques luy et trois grosses pièces d'artillerie, commencèrent a tirer comme en champ de bataille. D'autre costé contre monsieur d'Alencon vint monsieur de Bourbon, avecques cent hommes d'armes fort bien en ordre; et monsieur de Vendosme, © avecques les gens de pied, contre le Roy et l'Advantureux... Et feust le plus beau combat qu'on ait oncques veu, et le plus approchant du naturel de la guerre *. » Le Connétable, après ces fêtes, alla passer quelques jours a Moulins, pour revenir 4 la cour vers la Toussaint et y assister a la réception d'une grosse ambassade d'Angleterre. « Le Roy recueillit hautement ladicte ambassade et fait un beau banquet, et après luy mondit sieur (de Bourbon) leur en fait un autre, et qui fut beau et grand, avec danses, farces, morisques, mommeries et autres resjouyssances maenifiques. » (Marillac, f° 265 v'°.) De l'année suivante datent les premières relations établies entre Charles-Quint et le Connétable. Maximilien était mort au mois de janvier 1519, et les électeurs de l'Empire hésitaient encore a qui, du roi de France ou de l'archiduc, roi d'Espagne, recueillerait la couronne impériale. Les deux rivaux de 1. Mém. de Flewranges, éd. Petitot, p. 327. Il. 4

50 ri CHAPITRE VII. puissance se mesuraient déjà et semblaient n'attendre qu'une occasion de querelle. C'est alors que Charles de Bourbon vint demander a Francois I* son agrément pour porter une réclamation au roi d'Espagne. En 1494, Charles VIII, conquérant passager de Naples, avait investi le comte Gilbert de Montpensier du domaine de Sessa, au titre d'archiduché. Le bénéfice avait suivi le sort du royaume, et les droits des Montpensier sur Sessa semblaient unis a ceux de Francois I* sur tout le royaume de Naples, reperdu depuis vingt-cing ans. Bourbon envoya d'abord vers Je roi d'Espagne Philibert de Saint-Romans et un autre de ses conseillers intimes solliciter la restitution de cet archiduché de Sessa. En arrivant, ils offrirent au roi Charles, de la part de Bourbon, des chevaux, des haquenées, des lévriers et de magnifiques armes de chasse. Charles-Quint saisit avec empressement l'occasion d'établir des relations suivies avec un personnage aussi considérable par sa naissance, ses domaines et les hautes charges dont il était revêtu. Il fit aux envoyés l'accueil le plus flatteur, et, au lieu de s'expliquer avec eux sur ce qui touchait au duché de Sessa, il envoya au Connétable deux de ses officiers, avec des instructions apparemment particulières, et les lettres patentes qu'on va lire : « Charles, par la grace de Dieu, roi de Castille, etc. (vingt lignes de titres), comme nostre très cher et très amé cousin, le duc de Bourbon et d'Auvergne, connestable de France, ait envoyé devers nous, tant en nos pays de Flandres que en nos royaumes par deca, aucuns de ses conseillers par lesquels il nous

LE CONNETABLE DE BOURBON. B4 a fait remontrer certains droits qu'il prétend luy appartenir en la duché de Cesse et autres terres et seigneuries en nostre royaume de Naples; et nous a fait requérir luy vouloir faire rendre lesdits duchés, comtés et parties, ou luy donner pour icelles aucunes récompenses; lesquelles demandes avons fait enticrement débattre par les gens de nostre conseil : en l'advis desquels, voulant user envers luy de grace et jibéralité, ayant regard 4 la proximité de lignage dont il nous atteint*, 2 cause de quoi lui portons bonne et singulière amour et affection, le voulant en ce et autres choses favorablement traiter, pour ces causes et en récompense desdites prétendues demandes, lui avons promis et accordé la somme de cent mille francs pour une fois, laquelle lui ferons paier en dix ans prochains venans, dont le premier terme et paiement escherra du jour d'hui date de cestes en un an.... Donné en nostre ville de Valladolid, le 22 mars de Van de grace 1518 (1519)?. » Trois mois après, le 28 juin 1519, Charles, roi d'Espagne, était élu empereur. Quant au Connétable, après avoir regu la réponse qu'on vient de lire, et qui dut le satisfaire, il alla retrouver le Roi et le suivit durant trois mois dans ses nombreux changements de résidence. Mais je suis porté 4 conjecturer que 4. Par Isabelle de Bourbon, femme de Charles le Téméraire, il était son cousin au huitième degré. 2. West 4 Du Bouchet (additions 4 l'Histotre de la vie et des faits de Louis de Bourbon, premier comte de Montpensier, mort en 1426, par Nicolas Coustureau) que nous deyons la publication de ces lettres. Le sincère Marillac avait jugé a propos de n'en rien dire.

52 CHAPITRE VII. Suzanne, dont le premier-né était mort au berceau, laissant peu d'espoir de lui donner un héritier, il avait prévu le cas où ses riches domaines, qu'il tenait à titre d'époux, suivraient la loi des apanages et feraient retourner la couronne. Pour conjurer autant qu'elle pouvait cette fâcheuse éventualité, il parvint, de concert avec sa belle-mère, à obtenir de la duchesse Suzanne, laquelle faisait « aussi bonne chère qu'on lui vit oncques faire », un testament par lequel elle l'instituait son légataire universel. L'acte est daté du 15 décembre 1519. On a soin d'y déclarer qu'elle le fait pour obvier aux « questions et différends » qui pourraient s'élever « après son trépas ». Et comme si le duché d'Auvergne avait cessé d'être terre d'apanage, elle ne se contentait pas de le substituer aux enfants que son mari pourrait avoir d'elle, elle étendait le droit de lui succéder aux enfants et petits-enfants qui pourraient lui naître d'un nouveau mariage, sans pouvoir être inquiétés « par quelque personne ou moyen que ce soit ». C'était, on en conviendra, faire aller un peu loin la petite-fille d'un roi de France. Une fois le testament signé, le Connétable prit congé de sa femme et se rendit, avec sa belle-mère, à Châtellerauld, où le Roi lui avait exprimé le désir de s'arrêter pour y célébrer les fêtes de Noël. François y arriva, suivant son usage, accompagné de sa mère, Louise de Savoie, et de toute la cour. On lui fit une lettre. Marillac a soin de noter cela (f° 295 v°) pour l'opposer à ce qu'on avait pu dire de l'état de faiblesse intellectuelle et corporelle de Suzanne, quand on avait obtenu sa signature.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 55 réception splendide. Les fêtes passées, la cour s'achemina vers Poitiers, et le Connétable la suivit à La Rochelle, puis à Saint-Jean-d'Angély. Il reconduisit le Roi jusqu'à Cognac, résidence la plus ordinaire de la Régente. Les apparences du meilleur accord et de la plus parfaite intelligence entre le Roi, la mère du Roi, la cour et la maison de Bourbon étaient aussi manifestes que possible. François ne perdait pas une occasion de vaincre l'antipathie d'Anne de Beaujeu : le 16 décembre 1519, il ordonnait la confiscation des biens d'un certain baron de Chilain, coupable d'avoir tenu des propos injurieux contre elle'. De Cognac, le Connétable revint à Châtellerault, où il attendit les fêtes de Pâques; «et tost après s'en partit et vint à Blois veoir Monsieur le Dauphin et les autres enfans du Roy, et après s'en alla devers le Roy à Paris pour accompagner à la veue (entrevue) de luy et du Roy d'Angleterre, qui se devoit faire le premier jour de juin, à my chemin entre Ardres et Guynes. » (Marillac, éd. 1605, f° 266 v'.) C'est là que les deux souverains dressèrent ce camp du Drap d'or dont on devait tant parler. Nous avons un double récit de la part que Bourbon prit à cette grande fête. Voici celui de Marillac : « Mondit sieur se trouva en esquipage de prince, et pour jouter contre les Anglois il avoit douze gentils hommes vestus et accoustrez d'une pareure..... lesquels mondit sieur amena luy mesmes jusques aux 1. Archiy. Nationales, PP. 37, c. 1453; citation de M. Chantelauze, t. II, p. 557.

d4 CHAPITRE VII. lices, estant monté sur un gentil coursier ayant le saut aussi haut qu'il estoit, dont mondit sieur le fait très bien acquitter. Et pour ce que le Roy d'Angleterre monstra au visage de prendre plaisir audit cheval, mondit* sieur descendit, le luy presenta et donna, et ledit Roy le receut 4 grand gré. » Le Ferron, de son cdté, raconte un incident qui ne s'accorde pas trop bien avec les lignes précédentes. Le roi d'Angleterre avait envoyé au Connétable une coupe d'or d'un riche travail, et Bourbon, qui détestait les Anglais, avait refusé de la prendre : « Ut erat Anglis iniquior, munus aperte quidem repudiasset, sed eo non exaudiente ignaroque, veluti ei assideret, munus accepit Carolus Barrosius, homo dicax, aultcaque dicacitate solitus risus Regi excitare. Que causa fuit ut, quod alit certum fuisset exitium allaturum, indignante Borbonio, huic, ob morum festivitatem, festivissime cesserit*. » En quittant le camp d'Ardres, le Gonnétable ne se sépara pas du Roi : il le suivit a Amiens, a Clermont, | revint 4 Paris avec lui, et de la prit congé pour retourner 4 Chatellerault, ot étaient sa femme et sa belle-sœur. Il y resta jusqu'au mois de mars de l'année 1521. C'est ici que s'arrête le manuscrit de Marillac, ou du moins la partie qu'Antoine de Laval, son éditeur, a trouvé bon de publier en 1602'. Il est aisé de voir 1. Rid. de Bale, 1601, p. 94. 2. Desseins de professions nobles et publiques, avec Vhistoire dela maison de Bourbon, par Antoine de Laval, géographe du Roy, capitaine de son parc et chateau lez Moulins en Bourbonnois. 1° édit., 1605, f* 214-266.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 55 que le secrétaire intime du duc de Bourbon avait une parfaite connaissance des projets que son maître nourrissait même du vivant de la duchesse Suzanne. Pourquoi n'a-t-il pas continué d'écrire ce qu'il en savait? Ce n'est pas la mort qui aurait arrêté sa plume, car il contresigne encore, peu de jours avant la fuite du Connétable, une donation faite à l'église de Montbrison. Mais comme il n'a pas comparu dans le procès du Connétable, on doit conjecturer qu'il avait rejoint son maître en Italie. Peut-être le manuscrit s'étendait-il plus loin, et Laval, dont le but était de justifier Bourbon, aura-t-il jugé dangereux d'en publier la suite, qui pouvait offrir des armes contre son héros. Le livre de Marillac, demeuré en possession de la maison de Montpensier, fut brusquement continué par cet Antoine de Laval, qui, en dédiant son ouvrage à Henri IV, lui représente qu'il importe beaucoup « que l'histoire de la royale maison de Bourbon, et particulièrement celle du grand Charles, dernier Duc, soit connue de tout le monde. Les miens et moi après eux, ajoute-t-il, avons pris si longue nourriture en cette maison, que je m'estimerois indigne de cet honneur si je ne m'estois étudié d'en apprendre le lustre, » et, eût-il dû ajouter, d'en supprimer les ombres. Son fait n'est, en réalité, qu'une suite d'on dit fort douteux et d'allégations gratuites. Nous n'y avons rien trouvé, et d'ailleurs nous n'y pouvions rien prendre, puisque nous nous bornons aux récits contemporains ou presque contemporains. Suzanne de Bourbon acheva sa triste vie le 28 avril

56 CHAPITRE VII. 4521, a l'age de trente ans. On avait pris, comme on a vu, toutes les précautions pour assurer au Connétable sa grande succession ; on lui avait fait sinon écrire, au moins signer un testament, bientôt for' tifié de celui de sa mère, qui lui survécut dix-sept mois⁴. Mais ces actes ne pouvaient lui donner le droit de transmettre les biens dont elle n'avait pas la propriété, ni anéantir les droits que le domaine royal, d'un côté, la comtesse d'Angoulême, de l'autre, pouvaient y prétendre. Je crois avoir résumé clairement les différents aspects de cette fameuse question de la succession de Suzanne de Bourbon. On a vu-comment le duché de Bourbon, d'abord grand fief de la couronne, tenu a titre héréditaire par les trois premiers ducs, Louis I, Pierre I et Louis II, était devenu terre d'apanage 4 compler du mariage de Jean I^{er} avec Marie de Berry, et de Papport de Vapanage d'Auvergne. Le duc Jean I avait détaché de ses apanages le comté de Montpensier en faveur de son deuxidme fils, dont la postérité devait continuer la branche aînée. Mais en 1459 le comte Louis de Montpensier avait vendu ses droits 4 la succession éventuelle des ducs de Bourbon, dans le cas même ou le dernier descendant des Bourbon ne laisserait que des filles. Et c'est en vertu de cet abandon que Louis XI avait fait insérer dans le contrat de mariage de sa fille, Anne de France, avec Pierre de Beaujeu, une clause par laquelle, dans le cas ot Pierre de Beaujeu, successeur du duc Jean II de Bourbon, ne 1, Anne de Beaujeu mourut a Chantilly le 14 novembre 1522.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 57 laisserait pas d'enfant male descendant de sa chair en droite ligne, le Roi devait succéder en toutes et chacune desdites duchés, comtés, baronnies et seigneuries. Puis Louis XII, cédant, 4 son avènement au trône, aux instances d'Anne de Beaujeu, avait impolitiquement restitué au duché de Bourbon l'ancien caractère de fief héréditaire, en autorisant le duc et la duchesse à en disposer comme ils l'entendraient. Mais cet acte ne regardait et ne pouvait regarder que le duché de Bourbonnais, non celui d'Auvergne, primitivement détaché du domaine royal à titre d'apanage, et qui, par conséquent, ne pouvait échapper à la loi du retour à la couronne, à défaut de postérité directe et male de ceux qui l'avaient reçu. Ainsi le Connétable, depuis que les Montpensier avaient cédé ou plutôt vendu leur droit éventuel à la succession des ducs de Bourbon et d'Auvergne, ne pouvait réclamer le bénéfice de ce droit, et devait prévoir qu'à la mort de Suzanne le chancelier de France, le conseil du Roi, le Parlement et la Cour des comptes réclameraient pour le Roi, sinon le duché de Bourbonnais, dont il pouvait disputer la propriété foncière, au moins celui d'Auvergne et tout ce qui en dépendait. Jusqu'à présent nous n'avons parlé que des domaines apanagés de Bourbon et d'Auvergne; mais une troisième partie de la succession de Suzanne allait donner naissance à d'autres réclamations, et c'est là-dessus que le Parlement devait être d'abord appelé à se prononcer.

58 CHAPITRE VII. Louise de Savoie était fille de Philippe, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon, sœur du duc Pierre, et, comme parente la plus proche de Suzanne, elle était Vhéritière naturelle des terres non apanagées que Suzanne, fille de Pierre, avait recueillies. Ses droits étaient incontestables; ils sont reconnus par ceux-la même qui n'ont vu dans sa réclamation que l'effet d'une tracasserie inspirée par un désir de vengeance. Ils étaient fondés sur le contrat de mariage de Marguerite de Bourbon, passé à Tours en 1476. En épousant Philippe, alors comte de Bresse, Marguerite avait renoncé à la succession de son père, de sa mère et de ses sœurs aînées, tant qu'il y aurait des descendants mâles ou femelles de son père, le duc Charles de Bourbon: réservée, en autre cas, à la dite demoiselle loyale escheute, c'est-à-dire réservée à Marguerite ou à sa descendance le droit de leur succéder, à défaut d'autres descendants mâles ou femelles du duc Charles. Or, ce cas était arrivé, puisque la duchesse Suzanne de Bourbon était la dernière personne de la postérité du duc Pierre et, partant, de sa succession pour les terres qui composaient le patrimoine de cette maison; ces terres, comme le Forez, tombaient donc en loyale escheute à Louise de Savoie, seule survivante des enfants de Marguerite. C'est aussi ce que l'historien du Forez, d'ailleurs si complètement voué à la cause du Connétable, n'a pas hésité à reconnaître. Ce fut, dit-il, par la duchesse Marguerite de Savoie que « la succession patrimoniale de cette maison (de Bourbon) passa depuis, par Louise

LE CONNETABLE DE BOURBON. 59 de Savoie sa fille, mère du Roi François [*], 4 la couronne, laquelle d'ailleurs recueillit de plein droit les terres de cette maison qui venoient d'ancien apanage de la maison de France'. » Jen appelle 4 tous ceux qui n'ont pas de parti pris, de préventions pour l'une ou pour l'autre cause : si le duc Philibert de Savoie avait alors vécu, peut-on croire qu'il n'etil pas réclamé ce qui lui revenait dans cette riche succession? La mère du Roi, Louise de Savoie, dont Vhéritage devait retourner a la couronne, devait-elle, pouvait-elle renoncer a un droit si clairement établi? Avons-nous besoin de la supposer animée d'un sentiment de haine ou d'un désir de vengeance parce qu'elle a demandé au Parlement de lui accorder ce qui lui appartenait dans la succession de sa cousine germaine? L'histoire et la justice fournissent assurément peu d'exemples d'un abandon tel que celui qu'on voudrait exiger de cette sage princesse, a laquelle on n'a guère pu reprocher que des torts imaginaires. Mais, dès ce temps-la, le gain ou la perte de son procès ne deyait rien changer a la conduite et aux résolutions du Connétable; car il est aujourd'hui parfaitement démontré que, même ayant la mort de Suzanne, il avait répondu aux offres éventuelles que Charles-Quint lui avait transmises. Papillon, son 1. La Mure, éd. Chantelauze, t. II, p. 223. Notons en passant que le savant éditeur, si passionnément favorable au duc de Bourbon, siintarissable quand il s'agit de justifier sa conduite et d'accuser celle du Roi et de sa meère, ne s'arrête pas un instant sur cet important aveu de La Mure,

60 CHAPITRE VII. chancelier du Bourbonnais, interrogé dans le cours du procès, fit la déclaration suivante : « Dit que la première fois que mons" le Connestable luy parla du mariage de la seur de l'Empereur fut au grant jardin de Moulins, en se promenant, et croyt plus tost que ce fut avant le trespas de madame Suzanne que après *. Toustefois ne sauroit dire en quel temps ce fut, réservé que c'estoit en esté?. Kt est records que le Connestable se promena longuement avec led. qui parle... et luy dit le bon traictement que l'Empereur avoit fait a ses gens pour l'appoinctement de l'archiduché de Sesse, et luy dist telles ou semblables paroles: « Dieu doint bonne vie « ama femme: vous voyez qu'elle est de petite complexion. Si elle se mouroit, il seroit bien aisé a « faire le mariage de moy a la seur de l'Empereur, « car il s'en gecte plusieurs propos en la court de « l'Empereur, et luy mesmes en a tenu quelques propos...» Dit qu'il peult bien avoir deux ans ou plus, a compter du mois de janvier (1523), qu'il luy avoit une seconde fois parlé de ce mariage. Il se souvient que dans ce temps-la le seigneur de Longueval, de la maison de l'empereur, avoit esté receu avec grand honneur 4 Chastelleraud par les duchesses (Anne de Beaujeu et sa fille Suzanne), et que les gentilshommes qui accompagnoient Longueval disoient 4 ceux de la maison du connestable que si ladicte dame Suzanne se mouroit, l'Empereur avoit si grande affection a l. Il résulte clairement des paroles du Connétable que c'était avant. 2, L'été de 1520, Suzanne étant morte en avril 1521.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 61 monsieur le connestable qu'ils croyoient que le mariage se feroit facilement dudict connestable et de la sceur de l'Empereur. Et la cause qui mouvoit d'un costé et d'autre de parler dud. mariage estoit parce que lad. dame Suzanne estoit de débile complexion. » (Proceés, f^o 205, r^o.) . Ainsi, ce n'est pas en apprenant le séquestre de la succession de Suzanne, au mois de septembre 1523, ce n'est pas même l'année précédente, a Pouverture du procès de succession, ni, comme on ya le voir, après avoir demandé et s'être vu refuser la main de Renée de France, que le Connétable avait médité sa défection. L'ambition, une ambition effrénée fut le seul mobile de sa résolution criminelle. Les offres de l'Empereur, Vespoir de devenir sinon le successeur au moins l'égal de son roi, lui firent oublier ce qu'il devait 4 son nom, a ses charges, 4 son prince, a son pays. Il joignit ses intérêts a ceux du grand ennemi de la France, quand, loin d'avoir des motifs de plainte contre Francois I*', il n'avait eu qu'a se louer de lui, de sa mère la Régente, et des gens de guerre et de robe investis dela confiance du souverain. L'historien Arnoul Le Ferron a judicieusement énuméré les diverses causes auxquelles on rapportait le parti qu'avait pris le duc de Bourbon : « Plusieurs ont pensé que le Connétable avait été poussé a cel acte criminel par le souvenir d'une ancienne querelle avec le Roi, quand celui-ci n'étail encore que comte d'Angoulême. A l'occasion de certaines insinuations glissées dans Voreille du roi Louis XII, Francois était allé le défier dans sa mai

62 CHAPITRE VII. son, voisine du Louvre. Mais quand il fut arrivé au trône, il avait si bien oublié cette querelle qu'un de ses premiers actes avait été de donner au duc de Bourbon la première charge du royaume. Il lui avait transmis celle de grand-chambrier, dont avait joui le duc Pierre de Bourbon, et celle de gouverneur du Languedoc. — D'autres ont pensé que Charles, entraîné par sa passion de faste et de magnificence, avait épuisé les sources de ses revenus, tout abondantes qu'elles fussent, et que, pour les remplir, il avait cru nécessaire de préparer un soulèvement général. Il espérait que ses nombreux amis s'attacheraient à sa fortune et lui permettraient de se faire proclamer roi de France. Car ce n'est pas un motif passager de ressentiment qui l'avait égaré: il médilait déjà cette trame quand mourut la duchesse Suzanne. Il alla peu de temps après voir le Roi 4 Saint-Germain-enLaye; on remarqua qu'il faisait des efforts pour cacher son humeur chagrine; il ne prit aucune part aux fêtes, et il refusa de quitter ses habits de deuil. La faveur dont jouissait alors l'amiral Bonnivet semblait lui être insupportable. Louise de Savoie, en même temps, lui réclamait la propriété de quelques villes du Berry qu'elle prétendait lui revenir comme héritière la plus proche de Suzanne. Il s'indignait de voir le Parlement mettre en question ses droits sur l'héritage de la duchesse défunte. On entendit alors dire qu'après avoir reçu tant de piqûres acérées, le miel des caresses de cour ne le guérirait pas. Il rappelait la réponse d'un Gascon au roi Charles VII, qui lui avait demandé s'il se croirait

LE CONNETABLE DE BOURBON. 63 jamais en droit de violer les serments de fidélité qu'il avait prêtés : « Non, sire, pour le prix de votre « royaume ou de l'empire du monde ; mais bien pour « venger une honteuse injure. » — Un auteur italien, Galeas Capella, attribue la sortie de France du Connétable au mécontentement du proces que lui avait intenté Louise de Savoie. — Suivant un historien flamand, Adrien van Baarland, le Roi Francois aurait voulu lui faire épouser Louise de Savoie, sa meère, et c'est pour éviter ce désagrément qu'il aurait préféré renoncer a tout ce qui pouvait le rattacher a la France. D'ot Baarland a tiré tout cela, on Vignore; mais jamais en France on n'avait rien supposé de pareil. Louise avait trop de pudeur, Francois trop de bon sens pour concevoir la pensée d'un tel mariage, quand même la disproportion d'dge ne lett pas seule écartée. J'admire, en vérité, les étrangers qui ont pu croire a de pareilles choses, et ceux qui s'en rendent les porte-voix ne témoignent que de leur complète ignorance, en youlant expliquer ce quwils ne savent pas par des raisons quils tirent de leur propre fonds. » Que conclure de tant de fagons opposées d'expliquer la défection du Connétable? Qu'on en était réduit a des conjectures purement gratuites. Comment un aussi grand prince avait-il pu descendre a' un aussi monstrueux abandon de ses devoirs et de son honneur? C'est, disent les uns, parce qu'il navait pas oublié l'affront que le duc d'Angoulême, avant d'être roi, lui avait infligé dans sa propre maison. — Non : il espérait dans la ruine de son pays

64 CHAPITRE VII. trouver moyen de rétablir sa fortune délabrée. — Non : il avait craint de perdre son procès de succession et il était allé au-devant d'une ruine complète. — Non; il n'avait pas voulu se voir contraint d'épouser la Régente. — Non: il s'était vu refuser la main de la jeune Renée, fille de Louis XI]. — Non: il avait été poussé a bout par les mauvais procédés du Roi, de la Régente, de Bonnivet et de Du Prat. Le Bourgeois de Paris donne encore une autre raison : « Le bruit a esté, dit-il, que Madame molestoit en procès le dict seigneur de Bourbon parce qu'il ne vouleut prendre en mariage la seur de ma dicte dame la Régente, qui estoit seur (veuve) de feu magnifique Juliano (de Médicis), en son vivant frère du feu pape Léon dixiesme*. » . Pour ce qui est des propositions de mariage que lui aurait faites la Régente et qu'il aurait repoussées avec mépris, Le Ferron nous a dit que personne en France n'en avait jamais oui parler. C'est dans les Pays-Bas que le bruit en avait couru et qu'il avait été recueilli par Van Baarland dans sa *Chronologia brevis ab orbe condito ad annum 1532*. Ce livre avait été imprimé vers 1540, et, dans le même temps, un domestique de la maison de Croy, Robert Macqueriau, admettait et développait la même conjecture populaire dans un fabuleux panégyrique de l'ancienne maison de Bourgogne, alors représentée par Marguerite, la gouvernante des Pays-Bas, et son neveu l'empereur Charles-Quint. Ce panégyrique a pour 4, Ed. Lalanne, p. 150.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 65 titre : Traité et Recueil de la maison de Bourgogne, en forme de chronique, lequel commence a la nati~ wité de Charles V,,empereur des Romains.... contenant l'espace de vingt-sept 'années, imprimé, le premier volume a Louvain, en 1765, le second a Paris, en 1841, par les soins de M. Barrois. Pour avoir un exemple de ce que l'histoire peut devenir sous la pression nébuleuse de limagination populaire, il faut voir ce qu'en a fait ce Robert Macqueriau. La haine jalouse qu'il porte a la France, haine alors fort répandue parmi nos voisins d'au dela de l'Escaut, lui fait admettre les récits les plus évidemment controuvés, dès qu'ils sont au déshonneur de la France. Ainsi, le duc de Bourbon, nommé connétable avant que Francois I* ait succédé 4 Louis XII, est investi de tous les pouvoirs. Macqueriau ne prononce pas même le nom de Marignan; en revanche, le Connétable est fait prisonnier dans un combat dont l'empereur Maximilien est le héros, et le roi Francois, en apprenant la prise de Bourbon, « cuida devenir enragié et hors du sens» (t. I, p. 100). Le ravitaillement de Landrecies par le Roi, la retraite précipitée de l'Empereur au dela de Valenciennes, sont présentés comme autant de glorieuses journées pour les Impériaux. Kcoutons maintenant raconter la défection du Connétable : « Le duc de Bourbon, Conestable de France, tousjours gouvernant la police du Réaulme tellement que tout bien et honneur y advenoit, luy estant vefve et desparreilliet, sachiés que après la mort de sa noble Espouse, Ducesse de Bourbon, la mère du Roy FranI. 4)

66 CHAPITRE VII. choix, Douagierre d'Angoulame, se disoit estre héritière de Bourbon et des appendences, mais congnoissant le Duc a marier, et qu'ilestoit homme d'honneur, s'apensa que ce seroit pour elle, et que s'elle pouoit par nulz tours seroit une fois son mari; par ainsy le laissoit joyr de 'héritaige, pour en la fin venir en son intention (p. 168)... Ce temps advint que la Mère au Roy de France, Damme Loyse, Douagierre d'Angoulame, ne se sgavoit oster de l'amour qu'elle avoit au Duc de Bourbon, Connestable de France, pour avoir en mariaige, tant que ung jour en parla a son Filz, lequel luy respondit, puisqu'elle avoit désir de soy remaryer, congnoissant estre le Duc homme de bien, que ce seroit bien sa vollunté, et de quoy il seroit bien joyeux, a ceste fin que le Duc joyroit tousjours de son héritaige de Bourbon; et dit 4 sa mère qu'elle ne se soussiast, et que assez se faisoit fort de ces affaires, et que le Duc en seroit tout appresté, pour les grans biens qui luy en poloient advenir : « Par ainsy ne vous souchiés, ma« Mère, dit le Roy, nous en ferons bien selon vostre « vollunté. » Deux jours après se passèrent. Le Roy, sachant que le Duc de Bourbon avoit ung grant amis en son hostel, l'appella et dict que u désiroit que sa Mère eusist le Duc de Bourbon 4 mariaige, et que envers luy volsisse faire cette ambassade pour l'en advertir. Ce seigneur respondit que vollentier le feroit, lequel jamais ne cessa, depuis qu'il fu party du Roy, qu'il ne fuist arrivé ot estoit le Duc de Bourbon ; dont, après l'avoir sallués, luy parla de son ambassade, el que le Roy luy avoit cergiet.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 67 Quant le Duc entendit ces nouvelles, fu longuement sans parler, regardant ce seigneur chevalier, lequel estoit son frère d'arme, auquel il dict : « Esse l'amitiet » que nous avons ensemble, que de m'anoncher une « telle femme? et sy ay eub la meilleure du Realme » de France, sans nulles blasmer; me conseilliés« vous d'espouser la pyeurre des pays? Cela ne ferai« je pour tout l'avoir de la chrétienneté. » « L'acteur' dit: Haa! Bourbon, si ceste parolle ne te fuist eschappée, tu ne heuisses pas esté en l'indignation du Roy: mais je croy assez que Dieu t'a permis de dire ainsy pour le bien de l'Empereur et pour la pugnition du Réalme de France ad venir! » Ce seigneur ne scavoit que respondre au Duc, le voyant en telle erreur; print congié de luy, sans en plus parler; lequel s'en retourna par devers le Roy auquel il dict, sans y rien sceller, ne craindre ce quil en polroit advenir, tout ce que le Duc de Bourbon luy avoit dict. Quant le Roy eult entendu le chevalier, merueilleusement s'en courroucha; mais néantmoins n'en demonstra quelque semblant au chevallyer. « Icelluy chevallier party de devant le Roy, la Mère tantost y vint par devers son filz, desirant de scavoir, se il avoit fait toucher au Duc de ce qu'elle désiroit ; car elle l'aimoit de tout son cœur, combien qu'elle fuist eagiée. Après avoir donné bon jour, et que le Roy luy eut donné son salut, luy conta comment le chevallier luy avoit dit de par le Duc de Bourbon et, 1. C'est-a-dire l'auteur, Macqueriau.

68 CHAPITRE VII. comment il l'avoit appelé la pirre femme du Réalme. Quant la Damme eult ainsy oy son filz parler et raconter ce que le Duc avoit dit et respondu delle, comme une femme desviée de sens prit ces cheveux ad tirer, soy disant vrayement folle de soy ainsi avoir habandonnée, pour avoir un tel reffuz; puis dict fort courrouchée : « La chose ne demourera pas « ainsy; car, parle créateur de noz ames, le mot luy « coustera. Mon filz, je vous renie, si ne m'en vengés, « et vous tieng pour ung lasche Roy. » Le Roy luy respondy : « Ma Mère, souffrés a tant, iln'est pas heure « de ce faire; car j'ay receu nouvelle que le pape « Adryen nouveau créez et les Vénissiens avec les « Italles ont faict serment al'Empereur, et qu'il veult « tirer envers la cité de Rome pour y estre ala Pasque « prochaine; et vous scavés que mon intention est de « lui rompre son voiaige, et de moy y aller faire cou« ronner. Le Duc de Bourbon est saige homme aux « affaires de la guerre, y m'y compagnera. On dit un « parler véritable : tel baise la main qui voldroit le « bras avoir colpe. Souffrés, ma Mère, je le scaray en « la fin bien payer. » La Dame se contentoit fort a grant paimé, néanmoins elle dissimula; mais ne fu pas ung mois après que, par haulteur, ce que le Duc de Bourbon tenoit de par sa femme la Mère du Roy fist tout mettre en sa main; tellement que plus on n'ozoit obéir au Duc en la duchié de Bourbon. Quant le Duc de Bourbon perchut la foullet que on luy faisoit, vint ung jour au Roy lui demander pour⁴. L'oppression.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 69 quoy sa Mère luy faisoit telle destrianche en ses biens. Le Roy luy respondit, disant : « Vous sgavés quelle « chose luy avés mesfaict ; comme j'entens, vous l'avés « injurié; je désyroye l'aliance de vous 4 ma Mere; et vous n'en avés non plus tenu que d'une pallarde « la plus ville de mon Réalme. Touchant des héri« taiges et possessions qu'elle a faict mettre en main « sequestre, elles luy sont eschues par le trespas de « vostre femme, a ceste fin que heuissyés joyz des sei« gnouries vostre vye, pour ce que vous estiés mon « grant amy; mais maintenant vous en fault des« porter, car jamais, tant que je soye sur la terre vi« vant, vous n'en posséderés. » Le Duc, pensés, estoit fort courrouchié; mais après avoir modéré son courraige, dist au Roy : « Sire, je vous diray : les « douze pers de France et le Parlement de Paris sont « par-dessus vous en toute raison. Si je ne veulx pas « prendre vostre mère, fault-il pourtant que je soye « ainsy mené, en moy ostant les héritaiges qui sont « miens de droicte ligne?... Mais vela, ce n'est pas le « premier tort que vous avez faict a vos gentilshommes « et aux bons hommes de votre réalme. » Sur ces mots respondit le Roy : « Charles, Charles de Montpensier, « apaisiés-vous 4 tant; autre chose n'en sera fait pour « vous ne pour autre qui soit vivant. » Lors le Duc estraignit les dens et mordit ses lèvres, et sy n'estoit en cicl ny en terre. Luy party du Roy, demanda sur ces affaires conseil a ses privés amis, lesquelz luy conseillèrent de soy retirer en Parlement, lequel ainsy en besoigna, ot il dit la chose ainsy qu'elle alloit, en leur baillant le traictiet de son mariaige,

70 CHAPITRE VII. leur priant que justice fuist tenue en son droict. Les seigneurs de Parlement luy prosmèrent que ainsy en seroit faict. Que vous diroy-je plus? le procet fu tellement demenet que de droict Charles de Monpensier, comte daulphin d'Auvergne, debvoit joyr et posséder paisiblement de la duchié de Bourbon et des appendences. La mère du Roy seult que ilz avoient déterminé la chose telle; elle leur manda en plain Parlement que ceulx qui s'ingeroient de 'ainsy jugier, qu'ilz comparroient* tous. Ces nouvelles entendues, les seigneurs de Parlement se rethirèrent par devers le Roy pour sgavoir si c'estoit de son faict que sa Mère les menachoit. Le Roy respondy: « Pourquoi me demandé-vous telle chose? » — Parce, respondèrent, qu'elle les menachoit de « faire endurer quelque «grief, en tant que nous « vollons juger la cause du Duc de Bourbon bonne « contre elle. » Le Roy leur respondyt furieusement : « Gardés-vous bien de ce faire; car il en seroit fait « comme elle mande, je la congnoy bien. » Les seigneurs de Parlement se partèrent du Roy, en prenant congîé de luy ; lesquelz bien peu après se trouvèrent en Parlement, ott en usant de raison, sans craindre en riens la fureur du Roy ne de sa mère, rendèrent la sentence telle que le seigneur Charles de Monpensier, Duc de Bourbon, debvoit joyr et posséder de la duchié de Bourbon, comme vray seigneur et héritier de ceste ligne, et parreillement par le traictiet de son mariaige. Le Roy sceut que le jugement estoit 1. Qu'ils le paieraient.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 74 ainsy rendu, incontinent envoia en la duchiet de Bourbon une grosse bende de ses ordonnances, qui tout le pays et duchiet de Bourbon mangérent et pillérent. Et sy y bouttérent le feu en aulcune place, rebellant a icelle ordonnance (du Parlement). « Bourbon sachant ces nouvelles, après avoir prins du conseil, et sachant que le Roy estoit en la ville de Paris, accompagniés de beaucoup de nobles hommes du réalme, vint avecque eulx, comme bien faire le povoit, car il estoit encore Connestable de France. Luy estant avec les aultres, le plus advertys de ce qu'il volloit proposer et dire, luy disrent qu'il se advenchast et que il disist. Le Duc crut conseil; le bonnet en la main, faisant la révérence, alla pour parler au Roy, lequel veoit que son desir estoit d'adrechier a sa personne, sy s'approcha de luy et luy dit : « Monpensier, que me veulx-tu dire? » Lors le Duc respondit : «Sire, je me plain a vostre personne « del'insolence que voz gens m'ont fait en mes pays « etseignouries, sans l'avoir mérité contre la Majesté « Royale; mais au contraire me suis exposé dés ma « jonesse a Vhonneur d'icelle, en moy rendant hosta« gier en estrange nation, sur le péril de ma vie. Et « depuis encore, en pluisieurs lieux, j'ay respandu mon sang al'encontre des ennemis de la couronne, sans m'y faindre, dela les montz, ouj'ay esté prisonnier en grande despence; 14 o& mon père et mon frère y sontdemorez. Par quoil m'est advis que on me fait grant tort 4 faire ce que vos gens me font. » Le Roy sur ces parolles respondit : « Dictes ce que vous « vollés, aultrement n'en sera fait;_je le“vous ay dit oe en ae ~ A

72 CHAPITRE VI. « encore une autre fois. — Or bien, dit Je Duc, la pa« cience en sera prinse : et convient que je l'aye avec « les autres, lesquelz en ont rongiés leur frain, pour les « tort que on lear faisoit et a vostre commandement. » Le Roy se contenta assez mal des parolles, et vint au Duc pour le frapper en la joue, lequel gainchit le cop tellement qu'il tomby dessus sa teste, quy descouverte estoit. Le Duc s'eslongna ung petit de luy, et mist la main a l'espée; les autres seigneurs se misrent au mittain d'eulx deux. C'estoit horreur de veoir le Roy et parreillement le Duc de Bourbon, qui commencha a parler pour bon advis disant : « Sire, après m'ayoir gastés fous mes biens, en la du« chiet de Bourbon, après encore moy battre, je ne «m'en contente en nulle fachen : donné-moy mon « congié, puis que mon service plus ne vous plaist, et « je m'en retireray en ma maison mengier du pain et « des poix, ou en quelque autre lieu.— Allez, allez : je « nay cure de vostre service ne de vous; cerchiés « ailleurs vostre party ou. que mielx le trouverés, vous « me ferés plaisir. » L'acteur dit : Helas! noble Roy, ce mot causera une foix ton grant destourbier ; mieux eult vallu pour toict pour leréalme de le rappeler que de l'en chasser. Le noble Duc avoit oy ce que le Roy luy avoit dit, sy se retourna envers les seigneurs et barons de France, qui la estoient tout larmoyant, et leur dict : « Seigneurs, vous avez oy que le Roy m'a « quiclé mon seryice et que ne suis plus son vassal, « aussi que luy feray plaisir de m'en aller; ce poise « moy, jamais traite je ne fu; seje quiers mon party, « je nen sui pas a blasmer : que dictes vous? » Le

LE CONNETABLE DE BOURBON. 75 Roy de courroux s'estoit retiré en une chambre, lequel avolt abandonné le Conseil, lesquelz disrent au Duc de Bourbon : « Dissimulés; espoir que nous en ferons «biens. » Ainsy disant le conseil se deffit. Le Duc fort courouchiet se retira en son hostel, avecg ses gens tout larmoyant, se voyant le plus grant du réalme après le Roy, Conestable de France, et que alors il luy falloit estre comme ung esclave, cherchant son adventure; ce néantmoins reprist courraige. Et quant il fut venu en sa maison, le seigneur de la Motte (des Noyers), lequel avoit esté capitaine en la cité de Tournay, lung des familiers du noble Duc, luy conseilla de soy retirer par devers l'Empereur Charles d'Austrice; lequel en ce conseil luy promist en ses affaires le assister jusques 4 la mort. Le Duc accepta ce conseil, sachant que l'Empereur estoit plus puissant pour luy donner aide de ses tort faiz que nulz autres. Quatre ou six jours se passèrent; le Roy de France, pensant tousjours a ses malvaises intentions, en ung sien conseil particulier dit que le Due de Bourbon feroit mettre & mort, craindant qu'il ne le grevast cy après. Ce conseil finé, ung anchin chevallier, congnoissant que le Roy avoit grant tort, ne cessa jamais qu'il n'eust dit au Duc ces dures nouvelles. Le Duc fist sy bien par le moyen du s* de la Motte que tous ses biens furent troussés, les plus portatifz et meilleur, et emportés & son plus beau. Le Roy non content fist dire au Duc qu'il se trovast en la ville de Lyon sur le Rosne, et qu'il avoit affaire de luy et pour son bien. Le Duc, escoutant ces nouvelles, dit qu'il yroit. Quant le messagier

74 CHAPITRE VII. fu party, fist appoincter ses gens et sa famille, affin que on pensast qu'il y alloit; mais sa pensée estoit d'aller en ung aultre quartier. Sachiés que luy et La Motte et son paige, accompagniet du bastard de Monmorin et d'aultres gentilhommes ses grans amis, le plus hastivement qu'il peult, se tira par devers la Lorraine, en une petite place, laquelle estoit sienne, ou il trouva, par le faict de La Motte, des gens qui l'avoient aultrefois servis, quatorze cent chevaulx et de chinc 4 six mille piétons ; lesquelz il paya pour trois mois » (p. 176 et sui.). Macqueriau interrompt son récit pour déplorer la prise de Rhodes, que l'Empereur aurait empêchée, si le roi François ne lui ett aussitdt fait une guerre furieuse pour len détourner; ensuite Bourbon se réunit au comte Félix de Furstenberg avec lequel il pénètre en Bourgogne; il est présenté a Varchiduc Ferdinand, frère de l'Empereur, qui lui compte vingt mille florins. « Le Roy de France sceult ses affaires, lequel cuida devenir et soy mettre hors du — sens, disant que une fois se vengeroit de ce garchon de Monpensier. Néanmoins quelque menasse que le Roy de France leur fist, le Duc de Bourbon et le comte Félix fisrent en ce temps bonne guerre » (p. 185). De Bourgogne, qu'il mettait 4 feu et a sang, il rejette les offres du Roi, qui essaye de le ramener a lui; il envoie vers la gouvernante des Pays-Bas, vers le roi d'Angleterre, et en dernier lieu vers l'Kmpereur. Tous sont ravis de prendre part a la vengeance qu'il médite, et s'*engagent 4 le rétablir de force dans ses domaines,

LE CONNETABLE DE BOURBON. 75 Si l'on avait en France soupçonné le moins du monde, au temps de la conjuration, cet amour de Louise de Savoie converti en haine furieuse, Brantême, ce précurseur de Varillas, Petit assurément enregistré. Il se contente de dire qu'il ne sait qui, de Bonnivet, de la Régente ou du Roi, avait donné au Connétable le plus vif sujet de mécontentement : la Régente en lui disputant l'héritage de Suzanne; le Roi en lui étant en 1521 le commandement de Vavant-garde; Bonnivet en élevant assez près de Chatellerault un somptueux château qui semblait vouloir le braver. Le Connétable, dit encore Brantême (t. III, p. 635 et 66), avait opinion que M. de Bonnivet fat cause de toutes les disgraces qu'il avait du Roi, et de la Régente. « Et Vaillant veu mort estendu (dans les funestes champs de Pavie), il ne dict autre chose sinon : « Ah! malheureux, tu es cause de la « ruine de la France et de la mienne!! » Mais il est permis d'admettre que le Connétable, en formant à l'insu de son souverain, et à l'instigation de sa belle-mère Anne de Beaujeu, une alliance avec l'Empereur, ne songeait pas encore à lui fournir les moyens de conquérir la France. Il voulait seulement obliger François à lui abandonner la propriété souveraine des apanages dont il ne lui suffisait pas. Inutile de contester les paroles prêtées à Bourbon. On ne voit pas d'ailleurs quand et comment Bonnivet avait irrité le Connétable. Il était devant Fontarabie quand le Roi avait remis le commandement de l'ayant-garde au premier prince du sang, son beau-frère (voy. ci-dessous, p. 81). La construction d'une maison de plaisance dans le voisinage de celle du Connétable ne pouvait être une injure mortelle,

76 CHAPITRE VII. conserver l'usufruit, sans le droit de les transmettre aux enfans qu'il pouvait avoir d'un second mariage. Si le Parlement, mis en demeure de décider de la propriété de ces apanages, ordonnait leur retour à la couronne, l'appui de l'alliance de l'Empereur lui allait permettre de braver la justice française; et si le Roi tentait de faire exécuter ces arrêts, il pourrait soutenir la lutte, et attendre d'un traité de paix la possession définitive de ce qu'on aurait voulu lui ravir. Au Bourbonnais, à l'Auvergne il demanderait l'adjonction de la Provence, à laquelle il prétendait avoir d'anciens droits. François, obligé de subir la loi du vainqueur, lui laisserait rétablir l'ancien royaume d'Arles ou de Bourgogne, heureux de conserver le reste de ses anciens États. Ce premier plan n'avait rien d'absolument chimérique; mais il avait besoin d'être tenu rigoureusement secret jusqu'au moment où le Roi ne pourrait plus empêcher son mariage avec la sœur de Charles-Quint; car, une fois découvert, Bourbon courrait le danger d'être arrêté et condamné, comme atteint et convaincu de complot contre la sûreté de l'État. Mais revenons au rôle que Louise de Savoie avait joué dans le grand drame de la défection de Bourbon. Le projet de mariage de la Régente et du Connétable, pour être aujourd'hui partout raconté, n'en est pas moins une fable aussi dénuée de vraisemblance que privée de tout appui sérieux. En 1556, nous l'avons vu, Le Ferron s'étonnait et s'indignait qu'un écrivain flamand* eût avancé que si le Connétable. A. van Baerland; voy. ci-dessus, p. 63,

LE CONNETABLE DE BOURBON. vir) table était sorti de France, ç'avait été pour ne pas être contraint d'épouser Louise de Savoie, comme le lui demandait le Roi. « Jamais, dit-il, on n'avait imaginé pareille chose en France. La disproportion des âges, la sagesse de la Régente, le bon sens du Roi suffisaient à écarter une telle pensée. » Le conte qui paraissait si ridicule au judicieux Le Ferron devait cependant faire fortune. Baarland rattachait à une pensée, à un intérêt politique ce projet de mariage. Antoine de Laval en 1600 développe la même pensée : Louise en offrant au Connétable de l'épouser n'aurait pas été fâchée d'être refusée, car il pouvait ainsi être conduit à traiter avec l'Empereur, et dès lors la succession de Suzanne qu'elle réclamait lui revenait par un second droit, celui de la confiscation. Elle n'avait écouté en tout cela d'autre passion que l'avarice, et le parti qu'avait pris le Connétable l'avait charmée. François Beaucaire, dont les *Rerum gallicarum commentaria* furent écrits vers 1580, ayant admis la réalité des sentiments de haine dont Louise de Savoie était enflammée contre le Connétable, a voulu trouver d'où cette haine pouvait provenir. « *Carolo Borbonio infensa erat Ludovica Sabaudiana... Quibus de causis non satis proditur. Alii quod foemina jam natu grandior Borbonii tertium dumtaxat aut quartum et tricesimum annum agentis matrimonium ambiret, a quo eundem abhorrere rescisset* ». » Mais les commentaires de Beaucaire n'ont été 4. Rappelons les dates réelles : Louise, née le 11 septem

78 CHAPITRE VII. imprimés qu'en 1625, et par conséquent n'avaient pu être consultés auparavant. Antoine de Laval, éditeur et continuateur du journal de Marillac, en 1602, ne les avait pas connus. Or, dès 1595, Etienne Pasquier consacrait deux chapitres du sixième livre de ses Recherches de la France au récit du proces et de la conspiration du connétable de Bourbon. « Jamais seigneur en ceste France, n'estant fils de Roy, n'estoit arrivé a si haut degre de fortune que luy (Charles de Montpensier), prince du sang, connestable de France, gouverneur de Languedoc, doué de plusieurs belles etrares vertus tant de corps que d'esprit, seigneur souverain de Dombes, duc de Bourbonnois et d'Auvergne... Toutes ces singularitez que l'on voyoit reluire en ce prince, lors aagé seulement de trente-deux ans, convièrent Louyse de Savoye, mère du Roy François premier de ce nom, de souhaitter son mariage; chose dontelle le fit rechercher avecques une très grande instance. A quoy il ne voulut entendre : de vous en dire la raison, ce me sont lettres clausées; refus que ceste princesse porta fort impatiemment en son ame, bien délibérée de s'en vanger a quelque prix et condition que ce fust : Manet alta mente repostum Judicium Paridis, spreteque injuria forme. Elle estoit dame absolue en ses volonte, desquelles bonnes ou mauvaises elle vouloit estre creue..... bre 1476; Charles de Montpensier, né le 27 février 1491, marié Je 10 mai 1505, veuf le 28 avril 1521. Louise avait done en 4524 prés de quarante-cing ans, et Bourbon en avait un peu plus de trente.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 79 Elle estoit assistée de messire Antoine du Prat, chancelier de France', etc. » Avant de nous révéler cette tradition 4 son avis non écrite, Pasquier avait exposé avec assez d'exactitude le caractère des procès auxquels donna lieu la succession de Suzanne de Bourbon. Il avait reconnu que la loi des apanages faisait un devoir 4 la couronne de réclamer Vhéritage de Suzanne, morte sans enfants, et qu'en laissant a titre héréditaire au profit du Connétable les duchés de Bourbonnais, d'Auvergne et de Chatelleraut, etc., on se serait exposé a voir une partie de la France devenir terre d'Empire. D'ailleurs, ajoutet-il avec raison, le roi François n'avait jamais songé non plus que sa mère a enlever a Bourbon l'usufruit des apanages dont le domaine royal réclamait la propriété. Suivant lui, les droits de la Régente sur les autres parties de 'héritage de Suzanne ne pouvaient non plus être mis en doute. C'est après cette bonne discussion, ol on reconnaît la science et l'équité du jurisconsulte, qu'il ajoute : « Je vous réciteray une histoire non écrite mais que nous tenons depuis ce temps-la, de main en main, pour vraye par forme de tradition. » Ici Pasquier se trompe : Vhistoire avait été écrite et imprimée par Baarland et Macqueriau. Et avant que le fond arrivât jusqu'a lui, elle avait pu être recueillie amoureusement par les fils et neveux des Hurault de Chiverny, du chancelier de Hospital, du conseiller Marillae, et par d'autres familles intéressées 4 réhabiliter la mémoire du Connétable. 1, Ed. 1723, Amsterdam, t. I, f° 539.

80 CHAPITRE VII. Quel fut cependant le résultat de cette vengeance de Louise pour la *spretx injuria formx*? Un proces que ni elle ni le Roi ne pouvaient éviter de faire! Cette vengeance commence au proces, dont le Connétable n'attendit même pas la décision ! Il est bien vrai, et l'opinion publique ne put se défendre de le penser, que si Louise de Savoie avait épousé le Connétable, il n'y aurait plus eu matière a proces : l'héritage de Bourbon serait rentré dans les domaines de la couronne, ou les nouveaux époux auraient pu le transmettre à leurs futurs enfants. Il en eût encore été de même si au lieu de Louise, qui n'avait jamais eu la pensée d'épouser Bourbon, on avait fait accepter à celui-ci la main de Renée de France, fille de Louis XII. Et la Régente et le Roi avaient réellement songé à ce moyen de conciliation. La lettre par laquelle François et Louise donnent un rendez-vous à Bourbon, vers le mois de juin 1524, témoigne assez de leur espoir de lui en faire agréer la proposition. Mais le parti de Bourbon était pris : un traité liait sa volonté, il avait déjà pris jour pour épouser la sœur de l'empereur ; il recourut donc à son grand expédient : une maladie l'empêchait de se rendre à cette invitation bienveillante. Il avait déjà fait la sourde oreille à l'offre de terminer ainsi toutes les causes de proces; et moins il se préoccupait de la décision des juges, plus il paraissait désespéré d'avoir à la craindre. Dans cette affaire, le chancelier Du Prat agit comme il devait agir. Assurément il n'avait pas eu besoin d'avertir Louise de Savoie des droits qu'elle avait sur la succession de Suzanne, sa

LE CONNETABLE DE BOURBON. 81 parente la plus proche; et il n'avait pas besoin d'être, comme l'en accuse le président Hénaut, vendu à la cour pour prendre parti en faveur du Roi et du domaine royal. Du Prat fut un grand ministre qui accomplit de grandes choses, et la postérité impartiale ne devrait lui reprocher que les nombreuses charges et pensions qu'à l'exemple de Charles d'Amboise, et comme après lui Sully, Richelieu et Mazarin, il avait su accumuler. Voici donc le progrès de cette légende amoureuse. Baarland attribue la défection du Connétable à l'ordre que lui pouvait donner le Roi d'épouser Louise de Savoie. — Macqueriau, Beaucaire et Kit. Pasquier veulent que Louise ait été follement amoureuse du Connétable et que, pour se venger de ses mépris, elle lui ait intenté le procès qui devait l'obliger à quitter la France. — Voyons maintenant le parti que Varillas a tiré de ces allégations déjà mensongères. Pour ne pas y revenir, je dirai d'abord comment il explique le choix que le Roi avait fait du duc d'Alençon pour commander l'avant-garde en marchant sur Valenciennes, en 1524. C'était Louise de Savoie, suivant lui, qui avait fait « changer l'ancien règlement en faveur de son gendre le duc d'Alençon, qui n'étoit recommandable que par sa qualité de premier Prince du sang, puisqu'il manquoit de la force d'esprit et de la vigueur du corps nécessaires pour supporter les fatigues de la guerre. La mère du Roi le connoissoit si bien qu'elle n'avoit osé demander pour lui la conduite de l'avant-garde qu'en proposant que le maréchal de Chatillon seroit son lieutenant, 6

82 CHAPITRE VII. nant, donneroit les ordres et mèneroit les troupes au combat. » (Livre III, p. 172, éd. de 1686.) Ne faut-il pas avoir la manie de mêler les femmes 4 toutes les intrigues pour imaginer ainsi que de Paris, d'Amboise ou de Meaux, Louise dirigeait l'ordre de bataille et se réservait le choix des commandements, dans une armée conduite par le Roi en personne? Mais nous en verrons bien d'autres. « Encore que Charles de Bourbon, connétable de France, fut second prince du sang royal, et que toute 'Europe connit sa valeur, il étoit presque autant redevable de son avancement a l'amour d'une princesse et a la jalousie d'une autre qu'a sa naissance et a son mérite. » (Livre IV, p. 246.) La princesse amoureuse, c'est Louise de Savoie; la princesse jalouse, c'est Anne de Beaujeu, et l'objet de la jalousie, c'est encore Louise. Kn 1514, au mariage de Francois d'Angoulême, le duc de Bourbon aurait été assez « malheureux pour donner, malgré lui, de l'amour a Louise de Savoye... Cette ficre princesse ne s'opposa ni a la naissance ni au progrès de sa passion... Mais cet amour ne fut pas réciproque, soit que le comte de Montpensier... ne put se résoudre d'épouser une femme qui avoit un fils presque de même age que lui, soit quil sentit dans le fond de son coeur une antipatie secrète pour elle » (p. 247). (Notons que depuis neuf ans le Connétable étoit marié, portail le nom de duc de Bourbon et étoit le plus riche seigneur de France. Il est vrai que Varillas

LE CONNETABLE DE BOURBON. 83 semble ici confondre le mariage de François, en 1514, avec les fiançailles, qui avaient eu lieu en 1507; mais encore 4 cette première date le duc de Bourbon était marié depuis deux ans.) « Cependant, comme il n'avait point de bien... il répondit de sorte à l'affection de la duchesse qu'elle ne désespéra pas de le vaincre, nonobstant quelle s'aperçut bien de ne l'avoir pas touché. » On croit qu'Anne de Beaujeu, en faisant le mariage de sa fille avec Montpensier, ne songeait qu'à aller au-devant d'un premier procès de succession. Erreur : c'est principalement la haine jalouse qu'elle avait conçue contre Louise de Savoie qui l'y avait engagée, afin de tromper l'espoir que Louise conservait de devenir la femme de Montpensier. Vous concevez la profonde douleur de Louise en se voyant ainsi trompée : elle crut n'avoir plus que de la haine pour celui qui lui échappait; mais bientôt elle reconnut que l'ancien amour avait survécu chez elle. « Elle aimait d'autant plus Montpensier qu'elle se vit moins en état d'être aimée. Elle ne garda plus de mesures dans les bienfaits qu'elle lui pouvoit procurer » (p. 252). C'est parce qu'elle l'adorait qu'elle lui avait fait donner l'épée de connétable; c'est parce qu'elle le détestait qu'elle lui avait fait refuser, devant Valenciennes, le commandement de l'avant-garde. Le Connétable alors, pour se venger, l'avait diffamée de paroles. On ne manqua pas de rapporter 4 Louise les termes injurieux dont il s'était servi. Pour cela « elle ne cessa d'aimer le Connétable, le voyant ingrat, comme

84 CHAPITRE VII. elle n'avoit pas cessé de l'aimer le voyant marié ; mais on aperçoit quelquefois en amour, aussi bien que sur la mer, un rayon. d'espérance au travers des plus effroyables tempêtes » (p. 255). Varillas poursuit : Dès que la nouvelle se répandit de la mort de la duchesse Suzanne, le chancelier Du Prat alla l'annoncer & la Régente, «et la félicita sur ce que le Ciel venoit de faire naître Vunique conjoncture qui restoit pour exciter le Connétable à l'épouser par intérêt, puisqu'il avoit refusé de le faire par inclination. » Alors Louise, également avertie des droits qu'elle pourrait avoir de réclamer la succession de Bourbon, charge Bonnavet d'aller s'informer auprès du Connétable s'il serait disposé à se remarier avec elle. Le Connétable repousse avec mépris la proposition; Louise obtient de Bonnavet qu'il fera une nouvelle tentative du même genre, et, sur les mêmes refus, mieux accentués, la Régente se décide à donner à Du Prat l'ordre de commencer le procès. Varillas ne parle que de l'action intentée par la duchesse; le Roi ne demande, ne réclame rien, et le Connétable conclut son traité avec l'Empereur sans être arrêté par l'engagement que prennent la Régente et le Roi de lui conserver tous les biens qu'on lui avoit disputés. Voilà l'étrange historien dont Bayle, avant Michelet, a tant de fois répété les imaginations romanesques. Revenons à la vérité de l'histoire. Louise de Savoie, en ouvrant le procès de la succession de Suzanne, avait chargé François de Bourbon, comte de Saint-Pol, d'aller trouver de sa part le Connétable, pour lui

LE CONNETABLE DE BOURBON. 85 dire que la discussion de leurs droits respectifs dans le Parlement ne devait produire entre eux aucun ressentiment; qu'elle se croyait obligée de soumettre a la discussion des juges les droits qu'on lui représentait comme bien fondés; qu'elle attendrait la décision qu'on en prononcerait. Elle laissait au Connétable le droit de récuser les juges qu'il lui sembleraient prévenus, et même de porter l'affaire devant un autre parlement. D'ailleurs, elle ne prétendait rien changer a la position actuelle de Bourbon : quoi qu'il arrivât, l'usufruit de cette succession lui resterait sans le moindre changement et, s'il se remariait et avait des enfants, elle déclarait d'avance s'engager à leur abandonner tous les droits que l'arrêt des juges lui aurait reconnus. Il est impossible de ne pas voir dans ces avances la réfutation de tout ce qu'on a écrit des motifs de haine et de vengeance auxquels Louise de Savoie aurait cédé en disputant au Connétable la succession de Suzanne de Bourbon. Mais le Connétable, déjà déterminé a répondre aux offres de l'Empereur, se borne a remercier Louise de ses offres généreuses, ajoutant qu'il pensait que mieux valait laisser le Parlement décider de leurs droits respectifs. « Atque ipsi de Francisco Borbonio Fani Paulini comite audivimus missum se a Ludovica, paucis ante mensibus, ad Carolum Borbonium, ejus nomine egisse cum eo accurate, ne angeretur ob litem ei intentatam : si liberos ipse quacumque vellet uxore sibi adjuncta susciperet, jure quo optimo maximo iis se daturam, cessuram, eorumque posteris omnia ea oppida quae in controversiam deducta erant; sin

86 CHAPITRE VII. coelebs maneret, usufructu se cessuram quamdiu superstes esset, impetraturam etiam a Rege ut quem vellet ex agnatis ad eam hereditatem cernendam libere vocare posset; interea moleste ne ferret iudicio Patrum Parisiensium rem decerni : nulla seregia potestate eo in iudicio suram; neminem missurum qui suo nomine Patres prensaret; permittere Borbonio quos vellet ex cohorte iudicum rejicere. Parisiensis senatus si displiceret, quem vellet ipse deligeret, aut Tholosanum, aut Burdigalensem, aut Rothomagensem, aut Divionensem, aut Gratignonopolitanum, aut Aquensem. Ad ea illum respondisse : « Feruntur mihi he « conditiones quas ego accipere lubentissime debeu- ram, at satius controversiam in iudicium delatam « Patrum iudicio sopiri ; ipsa dabit dies consilium. » Addebat idem, cum Borbonio sibi sepe multum fuisse de Lodovica sermonem, qui sibi visus esset nunquam nisi reverentissime de ea et sentire et loqui : unde eum placatiorem crediderit futurum, nisi Pomperanus, Pelusius et quidam alii quibus mendaciis, multiplicando verbis Cesaris vim et liberalitatem, erexerant ejus animum, iisdem spem ejus inflassent quasi mox summo omnium voto ad Galliva regna vocaretur et undique concursus ad eum futurus esset*. » Ce qui rend l'autorité de ce récit irréfragable, c'est que Le Ferron Vécrit quand François I** était mort déjà depuis longtemps, et qu'il ne craignait pas d'être démenti par le duc de Montpensier, prince de la 4, Arn. Le Ferron, éd. 1601, p. 157

LE.CONNETABLE DE BOURBON. 87 Roche-sur-Yon, le plus proche parent de Bourbon, et qui vivait encore. Le succès de cette grande conjuration devait dépendre du profond secret qu'on en garderait jusqu'au moment de son explosion. Mais le Connétable croyait au dévouement de tous ceux qui formaient sa petite cour, et il avait imprudemment fait part a plusieurs d'entre eux de ses projets, de ses espérances : si bien que le Roi ne fut pas longtemps sans apprendre les relations secrètes et multipliées du Connétable avec les émissaires de Charles-Quint. Sans qu'on prit la peine de l'en avertir, il sut que Bourbon allait épouser la sceur de l'Empereur, non pour en faire le lien d'une paix solide entre les deux couronnes, mais pour venir en aide aux injustes revendications de Charles-Quint sur la Bourgogne, et pour arracher au roi de France la propriété des apanages de la maison de Bourbon. D'ailleurs, il ne faut pas dire avec Martin Du Bellay qu'en perdant la jouissance de ses duchés de Bourbonnais et d'Auvergne le Connétable ett été « 4 Vhospital ». Il lui serait resté son premier patrimoine, le duché de Chatellerault, les comtés de Montpensier et de Clermont en Argonne, le delphinat d'Auvergne, les baronnies de Mercoeur et de Combraille; de plus, les charges de connétable, de grand-chambrier et de gouverneur du Languedoc. Demeuré loyal vassal et sujet fidèle, rien de tout cela ne pouvait lui être enlevé. C'est dans l'automne de l'année 1521, la veille de la reprise des hostilités entre Espagne, l'Allemagne

88 CHAPITRE VII. et la France, qu'il convient de placer la scène racontée par le docteur Sampson, envoyé de l'Empereur au roi d'Angleterre. Dans une lettre adressée le 25 mars 1523 au cardinal Wolsey, Sampson la conte comme la tenant de l'Empereur lui-même. Nous la citons d'après M. Mignet, qui l'a trouvée au British Museum'. « Au moment où sa cause se plaidait devant la justice, entre les deux voyages de Beaurain en Angleterre, pour y négocier sa défection, le connétable se rendit à la cour. Il y parut à l'heure où le roi François I* et la reine Claude étaient à table, dans des salles séparées... Informé de son arrivée, François I acheva rapidement de dîner et vint dans la chambre de la Reine. Le duc en voyant le Roi se leva pour lui rendre ses devoirs : « Il paraît, lui dit brusquement le Roi, que vous êtes marié ou sur le point de l'être. Est-il vrai? » Le duc répondit que non ; le Roi répliqua que si, et qu'il le savait. Il ajouta qu'il connaissait ses pratiques avec l'Empereur et répéta plusieurs fois qu'il s'en souviendrait. « Alors, sire, répondit le duc, c'est une menace; « je n'ai pas mérité un semblable traitement. » Après le dîner, il se rendit à son hôtel, situé près du Louvre, où beaucoup de gentilshommes l'accompagnèrent en lui faisant cortège'. » Il faut avouer que le Connétable se montre ici sous un assez vilain jour. Pendant qu'il charge des émissaires de poser les bases d'un traité d'alliance 1. Brit. Museum, ms. Cotton, c. II, fe 117. 2. Michelet dit : « Toute la noblesse le suivit. » C'est beau- — coup dire.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 89 avec les ennemis de la France, il va faire sa cour au Roi et a la reine Claude et se voit obligé de nier ses projets arrêtés de mariage, lui prince du sang, lui connétable de France! Il est vrai qu'en ne mentant pas il amenait le Roi à lui donner l'ordre de renoncer à cette alliance, et, sur son refus d'obéir, il pouvait être arrêté. Quant au Roi, tout en commençant à se défier de lui, on voit qu'il ne perdait pas l'espoir de le faire changer de résolution. La guerre, en effet, quoique imminente, n'était pas encore déclarée; Bourbon avait pu jusque-là répondre aux avances de l'Empereur; mais une fois les hostilités commencées, le prince du sang, le connétable de France, pouvait renoncer à ses précédents projets. François hésita donc pas à lui mander, en même temps qu'à son cousin Charles duc de Vendôme, de « faire levée de huit cents chevaux et six mille hommes de pied », » pour les lui amener sur la frontière de Champagne et de Picardie. Le Connétable, remplissant pour la dernière fois ses devoirs de loyal feudataire, arriva quelque temps après son cousin, le duc de Vendôme, au camp du Roi établi entre Fervacques et le mont Saint-Martin. Ses défenseurs lui font un grand mérite d'avoir, en dépit de ses justes sujets de mécontentement, fourni le contingent qui lui était demandé. Il n'eût pu le refuser sans forfaiture, et le moment n'était pas encore venu pour lui de se déclarer'. 1. Mart. Du Bellay, p. 501, éd. Petitot. 2, Dans une lettre datée du 9 septembre, Bourbon annonce

90 CHAPITRE VII. Ainsi, rien de mieux établi : avant la fin de l'année 1521, avant la mort d'Anne de Beaujeu, arrivée le 24 novembre 1522, avant l'ouverture de la campagne de Hainaut, le Roi était informé des secrètes intelligences de Bourbon avec l'Empereur, et de ses projets de mariage avec Eléonore d'Autriche. Comment l'eût-il ignoré, quand cinq des témoins entendus dans le procès nous apprennent que imprudent Connétable en parlait avec une certaine complaisance à tous les habitués de sa cour de Moulins? C'est là ce qui explique et justifie la conduite que le Roi va tenir à son égard. Avant de se rendre sur la frontière du Hainaut, François avait, suivant Martin Du Bellay, mis « son Estat en quatre gouvernemens (p. 503) », ou plutôt confirmé les choix qu'il avait déjà faits de ceux qui devaient les obtenir. Au duc d'Alençon, son beaufrère, fut départie la Champagne, à Charles de Bourbon, duc de Vendôme, la Picardie; Guillaume Gouffier-Bonnivet, amiral de France, fut chargé de la Guyenne et partit aussitôt (en septembre) avec la mission de tenter la reprise de la Navarre sur les Espagnols; le maréchal de Lautrec conserva le Milanais, qu'il occupait depuis le retour de Bourbon. Personne alors, ni Marillac, ni Beaucaire, n'imagina de blâmer le Roi de n'avoir pas donné un de ces gouvernements au Connétable. C'est Antoine de Laval, éditeur et continuateur en 1600 du journal au Roi qu'il a reçu la somme nécessaire 4 la solde de six mille chevaux et de cinq mille hommes de pied. 1] les fera donc partir, le 12 ou 15 de ce mois, pour Chalons-sur-Marne,

LE CONNETABLE DE BOURBON. 91 de Marillac, qui le premier s'avisa d'en faire un gros sujet de reproche au Roi (f° 267 v°). Sans parler de la haute charge qui devait le retenir a la tête de l'armée qu'on allait mettre en mouvement, sans parler du Languedoc dont il était déjà investi, il ne pouvait assurément convenir 4 ce puissant feudataire, possesseur des duchés de Bourbonnais, d'Auvergne et de Chatellerault, de nombreux comtés et d'innombrables baronnies, d'abandonner la haute main de ces domaines pour aller administrer quelque autre partie de la France. Ce qui était un témoignage de confiance pour Bonnivet, Alencon et Venddme, aurait été pour le Connétable une véritable inconvenance. N'avait-il pas déjà a régir une étendue de terre plus grande que chacun des quatre autres gouvernements nouvellement distribués? Aussilét investis de ces charges, Lautrec repassa les monts, Bonnivet se rendit en Guyenne et Vendéme en Picardie; le duc d'Alencon demeura avec le Roi, qui bientôt vit arriver entre Reims et Réthel les divers contingents qui allaient former sa nouvelle armée. Dans les premiers engagements qui se succèdent au début de celte campagne de Picardie, attaques, défenses et prises de villes telles que Mouzon, Mézières, Bapaume et Théroouanne, on ne voit pas le Connétable y prendre la même part que les ducs de Vendome et d'Alencon, le comte de Saint-Pol et le jeune Anne de Montmorency. Mais bientôt le Roi apprit que de grandes forces çtaient, sous le commandement de l'Empereur, rassemblées autour de Valenciennes. L'ordre fut aussitét donné de marcher en ayant dans

92 CHAPITRE VII. l'espoir de joindre l'ennemi et de le combattre. L'armée, suivant la disposition consacrée, formait trois grandes divisions : l'avant-garde, le centre ou la bataille et l'arrière-garde. Quand il y avait un connétable, c'est à lui qu'appartenait le commandement de l'avant-garde ; mais le Roi, instruit des liens qui rattachaient déjà Bourbon à la personne sinon à la cause de l'Empereur, ne jugea pas prudent de suivre l'usage ordinaire. L'avant-garde fut confiée au duc d'Alençon et au maréchal de Chatillon, l'arrière-garde au duc de Vendôme, et le Roi, dont la place ordinaire était au centre, retint auprès de lui le Connétable en lui faisant entendre qu'il avait besoin de ses conseils. « Le duc de Bourbon, » dit Martin Du Bellay, « eut quelque malcontentement, plus qu'il n'en fit de démonstration, de quoy on luy avoit levé la conduite de avant-garde, attendu que c'estoit sa charge comme connestable de France; toutesfois il le supporta patiemment, et fut ordonné à la bataille avecques le Roy » (p. 324). Le Roi, dit de son côté Le Ferron, donna l'avant-garde au duc d'Alençon, soit comme son parent le plus proche, soit parce qu'au début de la formation de l'armée il en avait le commandement. Bourbon insista pour qu'on lui laissât le privilège de sa charge; et, pour l'apaiser, le Roi lui abandonna le commandement du centre et déclara s'en dessaisir en sa faveur : « Refragante sane Borbonio qui suas esse partes contendebat, hunc ut placaret Rex, potestatem ei dedit imperandi in media ipsa acie, cui cum Borbonio ipse preerat, suasque

LE CONNETABLE DE BOURBON. 93 partes imperandi a se abdicare sese professus est. » (iid. de 1604, lib. V, p. 98.) Assurément on ne pouvait mieux adoucir l'effet d'une mesure jugée nécessaire. Bourbon ne dut pas moins en ressentir un profond dépit, tout en comprenant le danger pour lui d'en demander l'explication. En lui laissant le soin de diriger la première attaque, le Roi l'etait mis dans alternative de manquer, soit 4 ses devoirs, soit aux engagements qu'il avait déjà formés. Charles-Quint s'était avancé jusqu'a Valenciennes : le Roi, campé devant Aspres a trois lieues de la, en fut informé ; le 22 octobre 1524, il fit jeter un pont sur l'Escaut au-dessous de Bouchain, avec l'espoir de joindre l'ennemi et de l'obliger 4 combattre. L'Kmpereur avait envoyé pour disputer le passage le comte de Nassau, avec douze mille lansquenets et quatre mille cavaliers. « Mais, dil Martin Du Bellay, estans partis un petit tard, et arrivans sur la rivière, ils trouvèrent desja le comte de Saint-Pol en bataille dedans les marais dela l'eau, de leur coslé, vers Valanciennes, et le Roy avecques toutes ses forces qui desja en grande diligence passoit. N'osans attaquer monsieur de Saint-Pol, pour estre en licu fort et avantageux, delibérèrent leur retraite ; mais avant qu'ils eussent loisir de ce faire, trouvèrent Payant-garde et la bataille du Roy passées, ott il pouvoit avoir le nombre de quinze a seize cens hommes d'armes et vingt-six mille hommes de pied, avec les chevaux légers. Toutesfois, 4 cause d'un brouillar qui se leva, on ne pouyoit bien aisément recognoistre le nombre des gens de l'ennemy : aucuns de /'avant

94 CHAPITRE VII. garde ne furent d'opinion de les charger; autres, cognoissans qu'il y avoit sept ou huict cens chevaux des ennemis qui couyroient la retrailte des gens de pied, furent d'advis, avec quatre cens hommes d'armes, de charger les dits gens de cheval; car, les rompans ou rembarrans dedans leurs dits gens de pied, on pourroit sgavoir la contenance qu'ils feroient; et mesme le seigneur de la Trimouille fait offre de faire ladite charge avec sa compagnie de cent hommes d'armes et les guidons de l'ayantgarde. Aussi fist le mareschal de Chabannes; et qui Peust faict, 'Empereur, de ce jour-la, cust perdu honneur et chevance. Mais par aucuns autres, il ne fut pas trouvé bon'; par quoy l'ennemy, qui avoit trois lieues de retraitte, et toute plaine campagne, a peu de perte se retira et ne perdit a ladite retraitte homme de nom que le bastar d'Emery et quelque peu de gens de cheval, qui furent pris prisonniers. Leur retrailte fut & Valenciennes, auquel lieu estoit 'Empereur en tel désespoir que la nuict il se retira en Flandres avec cent chevaux, laissant tout le reste de son armée » (p. 526, éd. Petitot). On voit d'après ce récit la difficulté de savoir qui donna le conseil de ne pas poursuivre l'ennemi. Mais Arnoul Le Ferron, qui assure avoir attentivement recherché tout ce qui tenait à cette guerre de Hainaut, attribue au Connétable le conseil et le désir de mar1. (Plusieurs, dit Le Ferron, se sont faussement persuadé qu'à ceste occasion le Connétable empescha qu'on ne chargeast 'Empereur » devant Valenciennes, (Continuat. de du Haillan, éd, 1615-29, I, p. 281.)

LE CONNETABLE DE BOURBON. 95 cher sur Valenciennes et d'empêcher les Impériaux d'y entrer; ce serait le duc d'Alençon d'abord qui aurait été d'un avis contraire et qui aurait persuadé au Roi de donner à Bourbon l'ordre de s'arrêter. « *Suadebat Borbonius dum hostis Valentianse obequitans cum copiolis inermibus conspectus esset, impetus in eum fieri, nec tamen auditus est, ipso Caesare postea profitente magno se defunctum periculo* » (li. Vy ps 98): Remarquons seulement que la poursuite de ces inermes copiole fut arrêtée quand on vit poindre une seconde armée de vingt mille hommes de pied et de deux mille cavaliers venant à la rescousse. C'est là ce que dit encore Le Ferron: « *Interea ex his qui ad Valentianam contendebant, certior fit adesse hostem hic ad viginti peditum millia, equitum duo millia, machinas decem.* » (P. 99.) Le succès d'un combat livré dans ces conditions peut avoir paru assez douteux pour avoir arrêté l'avant-garde française et avoir fait changer d'avis à ceux qui d'abord, ignorant ce qui arrêtait Alençon, s'étaient hâtés de le voir cesser de poursuivre. Dès le lendemain de la honteuse fuite de l'Empereur, le Connétable alla occuper la petite ville de Bouchain, et le duc de Vendôme celle de Sommain, sur l'Escaillon. Vers la fin de la campagne, dit encore Du Bellay (p. 530), « arrivèrent nouvelles que dedans Hedin il n'y avait aucunes gens de guerre, et en eut l'avertissement monsieur de Vendosme, et que le lendemain se devoit faire une grande assemblée audit lieu de Hedin, pour faire les nopces de la

96 CHAPITRE VII. fille du receveur general d'Artois, sous opinion que nostre armée fust encore delà l'eau. Par quoy le Roy conclut d'y envoyer en extrême diligence monsieur de Bourbon avecques la troupe qu'il avoit amenée, et monsieur de Vendosme avecques son arrièregarde, et le comte de Saint-Pol avecques les six mille hommes desquels il avoit la charge. Lesquels partant d'Adinfer... firent telle diligence que ceux de Hedin la virent devant leurs portes avant qu'ils sceussent le partement de nostre armée. La ville soudain fut assaillie, laquelle, après avoir enduré quarante ou cinquante coups de canon, fut emportée d'assaut... « Madame du Roeux (femme d'un conseiller intime de Charles-Quint), et le seigneur de Bellain, qui se nommoit Succe, estans en ladite ville, se retirèrent dedans le chasteau, ou après avoir veu l'artillerie en batterie, capitulèrent; en sorte que ladite dame et ceux qui estoient de la garnison ordinaire! dudit chasteau sortirent avecques leurs bagues sauvées, © mais ceux de la ville qui s'estoient retirés audit chasteau demourèrent prisonniers; et fut conduite ladite dame en seureté ou bon luy sembla... » Cela fait, les deux ducs de Bourbon et de Vendôme allèrent rejoindre le Roi à Amiens, d'où l'armée fut licenciée, après que François eut distribué aux capitaines des gens de pied de l'Auvergne et du Bourbonnais des commandemens de vingt-cinq hommes d'armes, pour les remercier de leur bon service. Il n'y avait ce4, C'est-a-dire les soldats allemands.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 97 pendant pas manqué de remarquer la faveur exceptionnelle dont avait été l'objet de la part du Connétable la femme du sire de Roeux, mère du seigneur de Beaurain, et il ne pouvait l'expliquer que par le besoin qu'avait éprouvé Bourbon de s'excuser auprès de l'Empereur de la nécessité où il s'était trouvé d'agir contre ceux de son parti'. « Messire Petitdés, chevalier de Bourbonnois, » déposa en 1524, dans le cours du procès, que « passé à deux ans (c'est-à-dire en 1521), Lurcy fut dépesché pour aller en Espagne, devers l'éléu empereur, luy porter un présent que led. Connestable luy envoyoit, qui estoit de courtaulx, hacquenées, levriers, trompes, arbalestes et espieux, et que led. voyage fut fait par le sceu et bon plaisir du Roy. Bien se peult faire que Lurcy commença dès lors à dresser quelque menée ; car il fut souvent depuis envoyé en plusieurs lieux et mesmes fut envoyé? un voyage en Allemaigne, et croyt que le Roy en est bien adverty, car à son retour il le vint trouver à Dijon. Ne sçait si lors du trespas de madame la duchesse led. Lurcy fut envoyé en Espagne, pour ce que, lors du trespas de lad. dame duchesse, il estoit allé en Italye pour le service du Roy. Dit qu'il est records que à la prinse de Hédin fut accordé par led. Connestable à la dame 1. Michelet, p. 195, fait entamer par Mme de Roeux les premières négociations entre Bourbon et l'Empereur ; nous avons prouvé qu'elles étaient déjà bien établies plusieurs mois auparavant. Pour augmenter le nombre très restreint des complices de Bourbon, il cite encore le seigneur de La Fayette, qui, tout ami qu'il était du Connétable, resta) toujours éloigné de ces criminelles menées. il. iu

98 CHAPITRE VII. du Ru qui estoit dedans la place qu'elle sortiroit ses bagues saulves ; et qu'elle se plaignoit de avoir perdu quelques coffres esquez y avoit de la vaisselle d'argent, et depuys envoya devers led. Connestable ung nommé Bouhin, qui le suivyt jusques 4 Amyens. Kt de Amyens led. Connestable envoya a Paris achepter de la vyaisselle d'argent pour six ou sept cens francs, qu'il envoya a lad. dame du Ru, laquelle depuis renvoya led. Bouhin avec une trompette une foys ou deux devers luy, demandant quelque autre chose. Kt dés lors doubta led. depposant qu'il y eust quelque menée entre led. Connestable et lad dame, qui est mère du seigneur de Beaurain, avec lequel 'on dit la plus part desd. menees avoir esté faictes au nom dud. Empereur, desquelles toutesfois led. déposant ne eut oneques congnoissance, et a creu led. suspecon du voyage que led. Connestable fait en Lorraine *. Car combien qu'il feust mandé par le Roy, et quil feust venu jusqu'a Bouy pour venir vers luy, et qu'il eust dépesché led. depposant pour s'en re- — tourner en court devers le Roy pour le asseurer de sa venue, néantmoins Juy tourna bride, tirant vers Lorraine, ot led. déposant lalla sercher, ou il le trouva & cing ou six lieues de Saint-Dizier, quwil avoit ja laissé monseigneur de Lorraine, et se achemynoît pour venir 4 Troyes en Champaigne, de la 41. Terre d'Empire. Le duc de Lorraine avait épousé la scour du Connétable, Louise de Montpensier, qui parait avoir applaudi aux plans de son frère. Bourbon voulait tenir secret ce voyage de Lorraine, qu'il fit au moment ou le Roi, pour lui témoigner sa confiance, venait de l'établir son lieutenant général en Picardie et en Champagne (Journal d'un Bourgeois de Paris, p. 108).

LE CONNETABLE DE BOURBON. 99 s'en aller 4 Paris pour trouver le Roy » (Bibl. nat., fonds fr., n° 5109, f° 74). Nous sommes au printemps de l'année 1522, quand depuis un an le Connétable ne suit plus que les inspirations d'une ambition effrénée. Il sait que le Roi, instruit de ses projets de mariage et de ses intelligences déjà coupables avec l'Empereur, le fait surveiller de près. Pour échapper aux dangers qui le menacent, d'un côté il presse Empereur de tenir sa promesse de lui donner sa sœur en mariage; de l'autre, il essaye de donner le change au Roi en paraissant uniquement préoccupé de son procès, Ses avocats en Parlement étaient Montholon et Bouchard. Anne de Beaujeu les avait choisis peu de temps avant de mourir, et, sil'ons'en rapporte aux nombreux extraits qu'Antoine de Laval a insérés dans son livre, leurs plaidoiries ne durent pas faire perdre de vue le double nœud qu'il fallait trancher. Les duchés de Bourbon et d'Auvergne étaient-ils des apanages? devaient-ils subir la loi qui régissait les apanages? Les terres transmises a Suzanne a titre héréditaire devaientelles arriver au parent de Suzanne le plus proche? avait-elle pu en disposer en faveur de son mari? Après avoir entendu pendant sept mois les avocats Montholon et Bouchard pour le duc de Bourbon, Lizet et Poyet pour le Roi et la Régente, le Parlement, comme s'il eût craint de se prononcer entre de si hautes et puissantes parties, leur avait accordé un délai pour venir de nouveau exposer leurs droits respectifs, en apportant l'inventaire de tous les titres des terres et seigneuries qu'il s'agissait d'assigner a

100 CHAPITRE VII. qui de droit; et il avait, en attendant, décidé que ces terres et seigneuries seraient mises en séquestre et administrées par des personnes agréées des parties. Ce fut le maréchal de Chabannes (Jacques de La Palice) qu'on chargea de cet office délicat; il paraît avoir exercé depuis les derniers mois de 1523 jusqu'à Varrét définitif qui donna tort au Connétable. Pendant tout ce temps, Bourbon prévoyait que, dans le cas de la sentence définitive, l'usufruit de ses apanages et de la succession de la duchesse Suzanne ne serait même plus laissé au beau-frère de Charles Quint. Il ne vit donc plus de salut pour lui que dans la formation d'une ligue impie contre son pays et son roi. Le seigneur de Beaurain, chargé des pleins pouvoirs de l'Empereur, s'était assuré de la coopération de Henri VIII, toujours entiché de l'espoir de réaliser ses prétentions à la couronne de France. Henri avait mis pour condition à son entrée en campagne que le duc de Bourbon lui fit hommage comme à son droit souverain. Le Connétable, après avoir hésité, se soumit à ce qu'on exigeait de lui. On savait que François, après avoir refoulé l'armée de l'Empereur au-delà de Valenciennes, avait fait de grands préparatifs pour passer en Italie et reprendre aux Suisses le Milanais, dont ils étaient restés maîtres après la malheureuse journée de La Bicoque. Il fut convenu qu'on attendrait, pour faire éclater la mine, le moment où le Roi et tous ses meilleurs compagnons d'armes, La Trémoille, La Palice, Lautrec, Montmorency, Brion, Daillon de Lude, auraient franchi les Alpes. L'Empereur devait aussitôt pénétrer en France par la Navarre et la Provence, la

LE CONNETABLE DE BOURBON. 101 gouvernante des Pays-Bas par le Hainaut et l'Artois, Je roi d'Angleterre par la Picardie et la Normandie. Henri devait tout d'une traite marcher sur Paris, ob Bourbon ne manquerait pas de le joindre, avec tous les grands du royaume restés en France, pour écarter devant lui tous les obstacles. Charles-Quint et Henri s'engageaient à confondre leurs intérêts avec les siens. Il serait reconnu duc de Bourgogne et comte de Provence, si mieux il n'aimait faire revivre pour lui l'ancien titre de roi d'Arles et de Bourgogne. Une fois la guerre ouverte, les confédérés ne devaient pas accorder de trêve ou de paix sans lui en avoir fait agréer les conditions. Et pour ce qui touche au roi François, il allait trouver les Vénitiens, sur lesquels il comptait, réunis à l'armée hispano-lombarde. Les Suisses qu'il avait soudoyés devaient refuser de marcher contre leurs compatriotes. Et si, contre toute probabilité, il parvenait à ramener en France les restes d'une armée découragée, on arriverait aisément à s'emparer de sa personne, et on lui ferait achever ses jours dans une prison perpétuelle. Tel fut le plan sinon proposé, au moins accepté par ce grand coupable. Les preuves surabondent, le traité a été conservé, et la correspondance du Connétable en offre la pleine confirmation. Si le secret avait pu se garder et que le roi d'Angleterre n'eût pas éprouvé quelque hésitation et senti quelque remords de tremper dans une aussi odieuse conspiration, la France devenait la proie des trois conjurés : à l'Empereur la Bourgogne; à l'Anglais la Picardie et Paris ; à Bourbon le Poitou, la Provence et la Champagne.

102 CHAPITRE V. Plus de France, plus de fleurs de lis, plus de royaume très chrétien. Voilà ce que Charles de Bourbon, premier prince. du sang, investi, par son roi, de la charge de Connétable de France, ne craignit pas d'espérer, et ce que tant d'écrivains n'ont pas craint d'excuser. Dès le mois de mai 1523, Charles-Quint, Henri VIII, Charles de Bourbon, étaient parfaitement d'accord sur le plan d'invasion simultanée, comme le prouvent les dépêches de Louis de Praet, de Jean de Marny et d'Adrien de Beaurain & 'Empereur, 4 la date du 1^o juin de la même année'. Le 27 juillet 1523, Beaurain, muni des pleins pouvoirs de Henri VIII et de Charles-Quint, était arrivé mystérieusement 4 Montbrison; il y trouva le Connétable entouré d'un grand nombre de personnages éminents : Antoine de Chabannes, évêque du Puy, frère de La Palice; Jacques Hurault, évêque d'Autun; René de Brosse-Bretagne, dit le comte de Penthievre; Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, dont la fille, la célèbre Diane, était mariée depuis 1515 4 Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie. La plupart de ces gentilshommes n'étaient pas encore dans le secret de la conspiration. Le seul Saint-Vallier demeura avec Bourbon, quand Beaurain lui remit les lettres dont il était chargé. Voici comment le 23 octobre 1523, après avoir, 4 plusieurs reprises, refusé de répondre aux questions que lui adressait le président de Selva, Saint-Vallier finit par raconter 1. State Papers, tome VI.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 103 non pas cequ'ilavait pu dire, mais ce qui s'était alors passé entre Je seigneur de Beaurain et le duc de Bourbon'. « Cet esté dernier » (fin de juillet) le déposant et le Connestable « allèrent coucher a Montbrison, et le lendemain lévesque du Puy fut dépesché pour aller en Savoie... Et ce jour mesmes, après disner, led. Connestable, quia tousjours monstré grant signe d'amour et d'amytié aud. deposant, le retira en ung syen cabinet et feist fermer 'huys, et ne demoura aud. cabinet que led. Gonnestable et luy qui parle. Lequel Connestable lui monstra des bagues, dit aud. déposant qu'il l'aymoit et se fyoit en luy plus que en homme du monde, et qu'il luy voulloit dire quelque chose, et le requist de jurer, et de fait le fit jurer sur une croix ou reliquaire ou il y a du fust de la vraye croix, qu'il portoit 4 son col, que led. déposant ne diroit jamais riens de ce qu'il luy diroit. Et lors commença led. Connestable a se plaindre fort du Roy, de ce qu'il ne le laissoit joyr de ses droitz et préhéminences, comme il luy avoit promis quant il vint a estre Roy; et encores plus se plaingnoit de Madame sa mère, qui avoit esté nourrie en la maison de Bourbon'. » A quoy fut respondu par led. depposant : « Mons", si le Roy et Madame « vous traictent mal, vous en estes cause : car, « quant vous estes avec le Roy, vous ne luy savez « donner a entendre vostre affaire ainsi que vous 1. Procés; Bibl. Nat., ms. 5109, p. 176 v° 4179. 2. Et qui sans doute, d'après lui, aurait di, par reconnaissance, abandonner ses droits sur la succession de Suzanne.

104 CHAPITRE VII. « devez. » — Et lors led. Connestable dist aud. déposant : « Cousin, vous estes aussi mal traitté que « moy' ». A quoy fut répliqué par led. depposant : « Mons', laissons ce compte a part. » — Kt lors led. Connestable dit aud. déposant : « Cousin, veulx-tu « jurer icy sur le fust de la vraye croix (qu'il portoit a son col) de ne dire jamais riens de ce que je te diray? » Et led. déposant dit : « Oy, Mons" », et meitla main sur la vraye croix. Et lors dit icelluy Gonnestable que |'Emperceur luy avoit offert ung gros party, c'est assavoir de luy donner en mariage madame Aliénor, sa sceur, vefve du roy de Portugal, avec deux cent mil escuz de dot; laquelle dame avoit douaire de vingt mil escuz tous les ans, et pour cing ou six cent mille escuz de bagues et de joyaulx. Et ou.cas que led. Empereur et l'archiduc, son frère, mourussent sans hoirs, il faisoit lad. dame sa seur héritière de tous ses royaulmes et seigneuries*. Et led. déposant, qui ne luy vouloit en riens contredire pour savoir la vérité du tout, luy dit : « Mons', « estes-vous bien asseuré de toutes ces promesses? » A quoy fut dit par led. Connestable : « Tu verras le « seigneur de Beaurain, qui viendra ce soir devers « moy ; je fe enverray quérir quant il sera venu. Tu 1. Saint-Vallier réclamait alors la terre de Valentinois, que son aieul avait vendue a Charles VII, en 1423; Louis XII, en 1498, Pavait érigée en duché en faveur du fameux César Borgia; plus tard, en 1548, Henri II en donna la jouissance pour sa vie A la grande-sénéchale Diane de Poitiers, fille de Saint-Vallier. 2. Il est 4 présumer que Saint-Vallier n'ignorait rien depuis longtemps de ces prétendues confidences, qui n'étaient plus le secret de personne au chateau de Moulins.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 105 « orras ce qu'il me dira.
» Et après souper led. déposant dit bonsoir 4 Mons" le Connestable et s'en
alla a son logis. « Et que le jour mesme, qui estoit vendredi ou samedi, pour
ce que on ne mangeoit chair, environ unze heures de nuit, ledict
Connestable envoya quérir led. déposant en son logis, qui y alla; et quant il
fut en la chambre dud. Connestable, il le mena en une autre chambre en
laquelle vint led. seigneur de Beaurain tout seul, car Lolinghan, son
secrétaire, et le barbier dud. de Beaurain, qui estoient demourez en une
autre chambre, vindrent après en lad. chambre ou estoit led. de Beaurain;
lequel de Beaurain, quant il entra dedans la chambre, salua led.
Connestable, qui luy fait bon recueil et bonne chère, et luy dit : « Mons"
deBeaurain, veez-cy mon cousin, « mons' de Saint-Vallier, qui est un des
principaux « amys que j'aye. » Et a ceste cause, led. de Beaurain salua led.
déposant, et se entrebrassèrent tous deux. Et après, led. de Beaurain
présenta les lettres qwil avoit de 'Empereur, adressans 4 mons" le
Connestable, en luy disant : « Mons", l'Empereur se « recommande bien 4
vous. » Lesquelles lettres led. déposant a depuis veues és mains dud.
Connestable, et estoient icelles lettres escriptes de la main dudict Empereur,
de telle substance : « Mon cousin, je vous « envoye le seigneur de Beaurain,
mon second cham« bellan, lequel vous dira aucunes parolles de par « moy;
je vous prie le vouldoir croire comme moy « mesme, et en ce faisant me
trouverez vostre bon « cousinet amy. Cuan.es. » Et led. de Beaurain, après

106 CHAPITRE VII. quelques parolles d'amytié que sceut bien dire, car est beau parleur, en effect et substance dit 4 mons* le Connestable que 'Empereur ayoit esté adverty que le Roy le traictoit mal, et que aussi le Roy n'avoit tenu aucune promesse a l'Kmpereur, combien que led. Empereur de sa part eust toujours tenu promesse au Roy. Kt que led. Empereur youlloit estre amy dud. Conneslable, envers tous et contre tous, sans nul excepter ; et qu'il ne tiendrait que aud. Connestable s'il ne le faisoit ung des plus grans hommes de la chrestienté. Kt a Pheure led. Connestable remercia 'Empereur et dit qu'il vouloit bien avoir ceste fiance envers luy, et demanda aud. de Beaurain veoir ses instruelions et puyssance (pouvoirs). Lequel de Beaurain luy respondit ; « Je ne suys tenu vous monstrier mes « instructions, mais je suis content de les vous mons« trer. » Kt luy monstra la puyssance que luy avoit donnée l'Empereur pour traicter le mariage avec led. Connestable et madame Aliénor, sa seur... Et au cas que 'Empereur et l'archidue son frère allassent de vie a trespas sans hoirs, estoit accordé par led. mariage que madame Aliénor succéderoit es royaumes et seigneuries que pour lors tenoit led. Empereur, et prometcoit de faire ratiffier led. traicté de mariage aud. archiduc son frère. Et en oultre, led. seigneur de Beaurain, au nom de l'Empereur, prometcoit aud. s'Connestable de ne prendre party d'alliance avec quelque prince qui fust, sans avoir son consentement, et qwil ayderoit et porteroit led. Connestable envers tous et contre tous, sans nul excepter. Kt dit que led. de Beaurain en oultre portoit articles faiz

LE CONNETABLE DE BOURBON. 107 et accordez entre l'Empereur et le roy d'Angleterre d'alliance et amytié entre eulx, promectant icelluy Empereur y faire entrer led. Connestable... Et contenoient iceulx articles que led. Empereur devoit venir en France par le quartier de Narbonne : peult avoir deux moys ou enyiron' qu'il devoit estre venu, comme luy semble, et ce avec dix-huit mil Espaignolz, dix mil lansquenetz, deux mil hommes d'armes et quatre mil genetaires', avec grosse bande d'artillerie. Et le roy d'Angleterre devoit descendre en France tout en ung mesme jour avec quinze mil Anglois et cinq cens chevaulx et grosse bande d'artillerie. L'Empereur luy devoit envoyer trois mil lansquenetz et trois mil chevaulx pour se joindre avec lesd. Anglois. Et madame Marguerite devoit envoyer quatre ou cinq mil Hennuyers pour commencer la guerre sur la frontière de Picardie; et se devoient toutes ces descentes et entreprinses exécuter après que le Roy seroit party de Lyon pour aller en son voyage de Myllan. Et led. Connestable n'estoit tenu se déclarer ne mettre aux champs jusques & ce que lesd. Empereur et roy d'Angleterre eussent esté dix jours devant une ville de France. Et devoit ledict Empereur bailler cent mil escuz aud. Connestable, et le roy d'Angleterre autres cent mil escuz pour lever gens à son plaisir. Lequel argent led. Connestable ne voullut jamais prandre, et le laissa entre les mains des gens de l'Empereur; el croyt que une partie a esté employée 1. @est-a-dire au mois d'aoust 1523 précédent; les précautions prises par le Roi, informé du complot, le firent échouer. 2. Troupes de cavalerie légère.

108 CHAPITRE VII. pour lever le nombre des lansquenetz qui dernièrement ont esté mis sus, ainsi que le Roy a peu estre adverty : lesquelz lansquenets doyvent estre amenez par le conle Félix. Et dit, sur ce enquis, qu'il est certain que led. Connestable, pour ceste heure la, ne feist aucun serment ou promesse de tenir le contenu ausd. articles et ne les signa', et dit que sur ce que led. de Beaurain luy dist : « Mons', il fault que « vous jurez de tenir lesd. articles; » led. s" Connestable luy dit : « en parleray avec vous ». Et dit que la depesche dud. de Beaurain fut telle que led. Connestable luy bailla lettres adressans 4]'Empereur, de la substance que s'ensuyt : « Monseigneur, 7 ay veu « ce quem' avez escript par le seigneur de Beaurain, « et vous remercie très humblement du bon vouldoir « que vous avez envers moy, et vous prometz que je ne « Vay moindre envers vous, comme vous le dira le « seigneur de Beaurain. » Etenvoya led. Connestable quérir Saint-Bonnet pour aller avec led. de Beaurain. Et ce fut toute la dépesche dud. de Beaurain... et croit qu'il n'y ayt eu autre chose. « Kt dict que, ce soir mesmes, led. Connestable dit 4 part aud. depposant : « Cousin, je ne bailleray « aucung scellé et ne feray aucung serment de cest « affaire icy. Il en viendra comme il pourra, mais « je auray deux cordes en mon arc, et ne seroit 1. Cela est inexact. Saint-Bonnet dépose qu'il fut chargé, comme va le dire Saint-Vallier, d'aller porter au roi d'Angleterre le traité écrit dela main de Beaurain et signé par le Connétable. Les lettres de Bourbon ne permettent pas d'en douter.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 109 « raison que je mescontentasse l'Empereur. » Kt led. de Beaurain dit au Connestable que, actendu qu'il failloit aller par Gennes et par mer, de six sepmaines il ne pourroit avoir nouvelles de luy. Kt dit que dès Vheure led. de Beaurain dépescha Lolinghan et le secrétaire, l'un pour aller devers le roy d'Angleterre et l'autre devers l'archiduc, frère de l'Empereur, pour notiffier ladicte alliance. Kt fut faicte ceste despesche en la présence dud. depposant. Enquis si l'évesque d'Ostun fut présent en ce que dit est et qui y estoit présent, dit que du costé dud. Connestable il n'y avoit autres que ledict depposant, Bavent, Teusanes, Lallière, Laisne ou Lurcy, ne scet lequel des deux. » Le lendemain 24 octobre, Saint-Vallier, continuant ses dépositions, dit que « lorsque led. de Beaurain fut a Montbrison, en présence de mons^r le Connestable, dud. déposant et des dessus nommez, dit et assura led. Connestable que les Suysses ne seroient pour le Roy, et que l'Empereur en estoit assuré, moyennant la somme de deux cens mil escuz que led. Empereur leur avoit envoyez, et avoit led. Empereur gens devers les quantons pour cest affaire. Dit aussi led. de Beaurain que les Vénitiens avoient ja fait paix et prins alliance avec l'Empereur, et le devoient servir envers tous et contre tous, de six mil hommes de pied et huit cens hommes d'armes; et devoient donner audict Empereur deux cens mil escuz, payables par termes, vingt cinq mil escuz par an, et ne sauroit dire ce que l'Empereur promectoit auxd. Vénitiens...

110 CHAPITRE VII. « Enquis s'il estoit dict par led. traicté que aucun des dessus nommez deust avoir le royaume de France ou le gouvernement @icelluy, dit que non. Vray est que led. Empereur promectoit audict Connestable de le faire le plus grant homme de la chrestienté. Dit aussi que led. de Beaurain avoit dit en parlant du roy d'Angleterre qu'il ne se vouloit fyer desd. promesses et alliances, et avoit demandé aud. de Beaurain : « Et moy que auray-je? » A quoy led. de Beaurain avoit respondu : « Sire, « vous serez roy de France. » Et le roy d'Angleterre luy avoit répliqué : « Il y aura bien 4 faire que mons « de Bourbon me obéysse. » Toutes fois dit que par les articles dessus nommez ne par ce qui fut lors dit le royaume de France, duchés, contez et terres Wicelluy royaume, n'estoient aucunement divisez ne butinez. Dit aussi que 'Empereur devoit mener avec Juy madame Aliénor sa seur jusques 4 la ville de Perpignan, et la se debyoient faire les nopces entre led. Connestable et lad. dame Aliénor. Interrogé si led. Connestable luy dit ou s'il l'a sceu autrement que lad. dame Aliénor aye envoyé aud. Connestable lettres, bagues ou pourtraicture, dit qu'il a oy dire aud. Connestable qu'elle luy avoit envoyé des lectres, et n'a sceu le contenu d'icelles, et croit qu'il les eust veues s'il fust demouré a Montbrison. Bien scet que luy depposant estant aud. Montbrison, led. Connestable ne se lya aucunement par serment. Enquis si les articles de lad. alliance et puissance que portoit Beaurain estoient signez et scellez et s'ilz estoient en parchemin ou papier, dit qu'ilz estoient

LE CONNETABLE DE BOURBON. 444 en papier comme si c'estoit une grant feuille de papier estendue escripte tout au travers, et au dessoubz estoil le seing de 'Empereur, c'est assavoir Cantus, et son seau imprimé sur le papier, et estoil la puissance dud. Beaurain fort ample pour faire led. traicté de mariage et pour promectre 4 mons" le Connestable tout ce que bon luy cust semblé, et dit qu'il y avoit ung second papier qui contenoit Valliance qui estoit entre 'Empereur et le roy d'Angleterre, ouled. Connestable n'estoitaucunement nommé ne comprins, et estoit signé ce second papier par le roy d'Angleterre Henry, et le seau imprimé au dessoulz comme en l'autre de l'Empereur. « Et dit qu'il y avoit ung tiers papier apporté par led. de Beaurain, qui estoit de lalliance et amytié entre l'Empereur et le roy d'Angleterre, auquel estoil comprins mons" le Connestable. Et n'est records led. déposant si le tiers papier estoit signé et scellé'. Kt dit que sil eust eu ses lunettes, il les eust tous leuz, et ne les eust sceu lire sans lunettes. » Saint-Vallier essaye ensuite de persuader a ses juges qu'aussilét après le départ de Beaurain il avait fait au Connétable les plus vives remontrances. Le discours qu'il s'altribue est très beau, mais les juges ont-ils cru et devons-nous croire qu'il ait été tenu ef qu'il ail produit Veffet passager dont il rend compte (f° 182, y°)? « Led. déposant... est records que, après disner, led. seigneur Connestable entra en son cabinet et 1. UU Vétait réellement,

4412 CHAPITRE VII. led. depposant avec luy seulz. Et lors icelluy déposént commença a dire aud. Connestable : « Mons', ne « vous fiez vous pas bien en moy? ne me tenez vous « pas pour vostre très humble serviteur? » Auquel led. Connestable dist : « Cousin, je te prometz que je « « me fye tant a toy et te ayme que si mon propre frère estoit en vie, jene le saurois plus aymer que je te ayme. » Kt led. déposént le remercia en luy disant : « Mons", vous me distes hyer beaucoup de « choses esquelles j'ay fort pensé et resvé toute ceste nuyt, tellement que je n'ay sceu dormir, et vouldroye que Dieu me feist la grace de vous savoir bien dire ce que je vous vueil dire selon Dieu, raison et conscience. Mons", vous me distes hyer et je voy que, par ceste alliance que l'on vous présente, vous devez estre cause que l'Empereur et le roy d'Angleterre, Allemans, Espaignolz et Anglois, entreront en France. Pensez et considérez le gros mal et inconvénient qui s'en suyvra, tant en effusion de sang humain, destruction de villes, bonnes maisons et églises, forsemens de femmes, et autres maulx qui viennent de la guerre ; et considérez que vous estes sorly de la maison de France et l'un des principaulx princes qui soient aujourduy en France, et tant aymé et estimé de tout le monde que chascun se resjouyst de vous veoir. Kt si vous venez a estre cause et occasion de la ruyne et perdicion de ce royaulme, vous serez la plus mauldile personne que jamais homme fut, et les malédictions que l'on vous donnera dureront mil ans après vostre mort. Dayantage, considérez-vous

« LE CONNETABLE DE BOURBON. 113 point la grant trahyson que vous faictes, que après que le Roy sera parti de son royaume et aura tourné le doz pour aller en Italye, et vous aura laissé en France, se confiant de vous, vous lui irez donner doz et le destruire et son royaume? Je vous prie pour l'honneur de Dieu de considérer tout cecy; et si vous n'avez esgard au Roy et a Madame sa Mère, lesquelz vous dictes vous tenir tort, au moins ayez esgard 4 la Royne et 4 mess" ses enffans, et ne vueillez estre cause de la destrucion et perdicion de ce royaume ; et après que vous aurez mis les ennemys dedans ce royaume, ilz vous chasseront vous mesme. » Et & l'heure, led. Connestable luy dit : « Cousin, que veulx-tu que « « « « « « « « je fasse? Le Roy et Madame me tiennent tant de tort et me vueillent destruire. Ils ont ja prins la plus grant partie de ce que j'ay, et me vueillent faire mourir. » A quoy led. depposant dit: « Mons', je vous pryé, vucillez laisser toutes ces meschantes entreprinses, et vous recommandez a Dieu et faictes tant que vous parlez au Roy franchement; et vous verrez qu'il vous dira. » Et led. Connestable se meit lors fort a plourer, et fait plourer led. déposéant, et dit a icelluy déposéant : « Cousin, je le prometz ma foy que je ne le feray point, et je te croiray, et te pryé que selon le serment que tu m'as fait de tenir tout cecy secret tu le vueilles tenir, et qu'il n'en soit jamais nouvelles. » Kt a Pheure led. déposéant luy dit qu'il n'en diroit jamais riens. Et cuydoit icelluy déposéant du tout avoir destourné led. Connestable de l'entreprinse dessusdite, et croit Il. 8

114 CHAPITRE VII. led. déposant fermement que led.

Connestable pour ceste heure-la n'avoit plus autre voulloir que de demourer 4 la bonne grace du Roy et de demourer bon Francois. Et led. depposant dit aud. Connestable : « Mons", ne parlons plus de cecy ; allons jouer. » Et s'en allèrent jouer au flux led. Connestable, led. déposant, l'évesque d'Ostun et le s" de Saint Chamant'*. » Ces aveux de Saint-Vallier sont parfaitement confirmés par ceux de l'évêque d'Autun, Jacques Hurault, prélat insinuant, qui parait avoir eu la plus funeste influence sur le caractère violent, versatile et crédule du malheureux Connétable. Après avoir longtemps nié qu'il eût la moindre connaissance de la conspiration, poussé 4 bout par les autres témoins, il déclara en avoir reçu l'aveu en confession et par conséquent ne le pouvoir révéler. Puis il se laissa persuader qu'une confession non suivie d'absolution n'était pas sacramentelle, et qu'il pouvait sans scrupule la révéler, quand il s'agissait de l'in- térêt public. Il consentit donc à parler. « Après serment par luy fait par ses saintz ordres de dire vérité, et en continuant les sermens qu'il a par cy devant faitz, a dit que ceste année derniere, au mois de juillet (1523), cependant que led. Conneslable estoit 4 Montbrison, ung jour duquel il n'est records... icelluy qui parle entra en la chambre dudit Connestable, qui estoit au lict, et estoient en icelle chambre Teusanes, Bayent et quelques autres 1. Procès, Bibl. N., fonds fr., n° 5109, f° 180 4 183.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 115 varletz de chambre, comme luy semble, lequel Connestable l'appela, luy disant : « Mon évesque, venez « vous seoir en cette chaise (qui estoit auprès de son « lict), et que tout le monde voise dehors. » Et après que tous ceulx qui estoient dedans la chambre, hors mis led. Connestable et luy qui parle, furent sortis, icelluy Gonnestable dit aud. qui parle : « Re« gardez s'il y apersonne en ceste garde-robbe. » Et led. qui parle y alla veoir et luy rapporta qwil n'y avoit personne. Alors led. Connestable commencaa luy dire qu'il se vouloit confesser a luy, et luy demanda s'il tiendrait secret et ne révélerait ce qu'il luy diroit; et led. qui parle luy promist de le tenir secret. Et lors icelluy Connestable en continuant luy dit quwil y avoit deux ans ou environ' que sa belle-mère, voullant dire de feu madame Anne de France, et luy menoient ensemble une pratique avec l'Empereur, cest assavoir que led. Empereur donnast aud. Connestable sa seur en mariage, et que la chose avoit esté longue pour autant que led. Empereur estoit loing de luy. Et que depuys peu de temps en ca, le seigneur de Beaurain estoit venu devers led. Connestable et luy avoit apporté des lettres de l'Empereur, lesquelles il monstra aud. qui parle; et estoient escriptes de la main dud. Empereur, comme il disoit, de la substance que s'ensuyt comme luy semble : « Mon cousin, je vous envoie le seigneur de « Beaurain, mon second chambellan, pour aucuns « affaires qwil vous dira. Je vous prie le croire. » 4. Juillet 1521.

116 CHAPITRE VIL. Et au dessoubz : « Vostre cousin et meilleur amy, « Cuertes. » Et au-dessus desd. lettres : « A mon cou« sin mons" de Bourbon. » Kt disoit led. Connestable que led. de, Beaurain luy avoit porté parolles que l'Empereur son maistre désiroit Valliance dud. Connestable plus que de prince qui feust en la chrestienté, et quil offroit luy donner l'une de ses seurs, c'est assavoir madame Aliénor ou madame Catherine, en mariage, avec deux cens mil escuz de dot payables i termes desquelz il n'est records, avec le douaire de lad. dame Aliénor, qui estoit de vingt et cing mil ducatz ou escuz sur le royaulme de Portugal; et que icelluy Connestable devoit asseoir le douaire a lad. dame de la somme de quinze mil escuz sur ses terres de Beaujolloys et de Montpensier. Et disoit led. Connestable qu'il aymoît beaucoup myeux lad. dame Aliénor que l'autre... Et la raison qui mouvoit ledit Connestable qwil aymoît beaucoup myeulx lad. dame Aliénor et la desiroit plus que son autre seur estoit pour ce qu'elle estoit Vaisnée et que led. Empereur n'estoit marié, et son frère l'Archiduc avoit demouré marié trois ou quatre ans sans avoir enffans ; et par ainsi toutes les terres desd. Empereur et de son frère pourroient venir a ladicte dame Aliénor. « Kt led. qui parle dist audict Connestable que le party estoit grant, toultesfois il estoit grant et difficile, et que cela ne se povoit faire que par une crande paix ou une grande guerre et que le chemin de lun et de l'autre estoit bien long, et que s'il povoit trouver moyen d'avoir madame Renée, il luy conseilleroit bien cella, pour Phonneur du père et de la

LE CONNETABLE DE BOURBON. 117 mère qui l'avoient engendrée, et que cella seroit beaucoup le plus court et le plus facile*. A quoi led. Connestable luy dit ces parolles : « Vous le trouvez « difficile, mais quant vous aurez le tout bien en« tendu, vous y trouverez grant apparence et grant « raison. » En disant que lad. dame Anne de France, 1. Dans une de ses dernières dépositions, f^o 200, v^o, Popillon, chancelier de Bourbonnais, « déclare qu'au commencement du mois de janvier dernier passé [1523], ung samedi précédent le jour dupartement dud. Connestable de Moulins pour aller en court, autrement du jour n'est records, led. Connestable dit aud. qui parle : « Chancellier, il fault que nous allons en court, mais « je ne scay quel voyage ce sera ne qu'il en adviendra. Car je « me doute que je face quelque mariage ou je ne prandrai pas « plaisir, et je désireroye fort que mon frère mons' de Lorraine y (fust et que je ne feisse le voyage sans luy. » A quoy led. qui parle luy fait remonstrance qu'il avoit espérance qu'il feroit bon voyage et qu'il espouseroit quelque femme qui luy seroit agréable. Et sur ce que Jed. Connestable luy demanda quelle femme ce seroit 4 son adyis, icelluy qui parle luy nomma madame Renée. Alors led. Connestable dit qu'il savoit bien que on ne la luy donneroit pas, car elle estoit promise au roy de Portugal. Et icelluy qui parle luy nomma après madame de Nemours, et led. Connestable luy dit qu'il n'y avoit point de dévotion. Kt lors led. qui parle luy nomma madame Ja marquise de Montferrat, qui estoit celle a laquelle feu madame Anne de France avoit eu plus de volenté et d'affection, et led. Gonnestable lors luy dit quwil n'y avoit point de dévotion, que ce n'estoit pas son cas, car il avoit tout plain de debtes et il savoit bien que de ceste-la il n'auroit point d'argent. Et 4 ceste cause led. qui parle dit audict Connestable ou il se vouldroil marier s'il ne vouldoit prendre l'un desd. partiz. A quoi led. Connestable dit : « A la seur de (?Empereur, s'il la me veult donner.) Et lors led. qui parle dit aud. Connestable qu'il falloit oster sa fantasie de la, actendu rhostillité et inimitié qu'estoit entre le Roy et led. esleu Empereur. Lors led. Connestable entra en collère et fict grant serment, disant que si led. Empereur la luy vouldoit donner, il l'espouseroit plustost huy que demain. ») Et Jean d'Escars, dans son deuxième interrogatoire, répondait ala question « sil a oy dire aud, de Bourbon qu'il vouldoit prandre party par mariage avec

118 CHAPITRE VII. sa belle mère, estant mallade de la malladie dont elle décéda⁴, luy avoit fait promectre de prendre le party avec lad. dame Aliénor, seur de l'Empereur, et luy avoit dit en effect ou substance telles parolles : « Mon filz, je voy bien qu'il est fait » de moy. Je n'ay point de regret du monde, puisque « je meurs en vostre compagnie. Considérez que « ceste maison de Bourbon a esté alliée de la maison « de Bourgogne; et durant ladicte alliance, elle a « tousjours fleury et esté en prospérité[®]. Et vous la seur de l'Empereur, dit que depuis le trespas de madame Susanne... il luy a oy dire que madame mère du Roy luy ayoit parlé du mariage de la seur dud. Empereur, de madame Renée, et de madame de Nemours, seur de mad. mère du Roy. » (Procès, f^o 140 v^o). Si Louise de Savoie luiavoit réellement nommé la sceur de Charles-Quint, ce dut être en faisant le compte de toutes les princesses ⁴ marier. De ces deux témoignages et de plusieurs autres, on peut induire que Bourbon ne pensa jamais ⁴ demander la main de Renée, sceur de la reine Claude, s'il n'alla même jusqu'à refuser l'offre qu'on put lui en faire. Il est d'ailleurs naturel de croire qu'à la ville et ⁴ Ja cour on parlait beaucoup des avantages de cette alliance, qui aurait assuré au Connétable la possession et même la propriété de toute la succession de Suzanne. C'était apparemment aussi pour le ramener ⁴ cette union, pour livrer ⁴ sa volonté un dernier assaut, que le Roi et la sage Louise de Savoie l'avaient mandé à Paris, puis lui avaient dépêché l'amiral Bonnivet, dont on a fait plus tard un de ses ennemis acharnés. Mais il fut sourd au mandement du Roi, et il esqua la visite de l'amiral en alléguant la maladie qu'il simulait encore quand le Roi vint ⁴ Moulins forcer pour ainsi dire sa porte. Son parti était irrévocablement pris. ⁴. Ce n'est pas peu de jours avant sa mort qu'Anne de Beaujeu avait ainsi parlé ⁴ Bourbon, mais sans doute assez longtemps auparavant. Bourbon ne l'assista pas dans ses derniers jours : elle mourut au mois de novembre 1522, et Bourbon fut avec le Roi depuis le mois de juillet 1522 jusqu'à la fin de l'année. 2. Singulières paroles dans la bouche de la fille de Louis XI!

LE CONNETABLE DE BOURBON. 149 « voyez a ceste heure icy les affaires que nous avons, « et le procez que on nous met sus, qui ne pro« céde que & faulte d'alliance. Je vous prie et com« mande que vous prenez lalliance de l'Empereur, « et me promettez d'y faire toutes les diligences que « vous pourrez, et j'en mourray plus 4 mon ayse. . Et disoit led. Connestable qu'il avoit eu commandement dicelle dame de prendre led. party, et ainsi luy avoit promis..... « Dit oultre que lors led. Connestable luy dit que le prévost d'Utrecht, estant lors ambassadeur de l'Empereur en France, le Roy estant 4 Dijon', ainsi qu'il pense avoir entendu, et après le trespas de madame Susanne femme dud. Connestable, avoit dit aud. Connestable ces parolles : «Monsieur, vous estes « bien en la grace du Roy, dont je vous advise qu'il « west pas le seul prince qui vous ayme. Car l'Em« pereur mon maistre vous ayme bien. Vous estes a « ceste heure a marier ; ledit Empereur mon maistre « a une seur. Si vous y voulez entendre, j'ay charge « de vous en parler. » Et led. Connestable avoit lors remercié led. ambassadeur, et l'avoit chargé de faire ses recommandations envers led. Empereur®. » Il est, jecrois, inutile d'insister davantage : le Connétable de Bourbon aspirait, même avant la mort de Suzanne, a changer son titre de prince francais contre celui de prince de l'Empire. Pour n'être 1. Au mois de juillet 1521, trois mois après la mort de Suzanne, et comme Francois se préparait 4 la campagne de Picardie. 2. Bibl. nat., fonds fr., n° 5109, f 193 v° et suiv,

120 CHAPITRE VII. pas exposé a recevoir des offres qu'il ne voulait pas accepter, il avait évité toutes les explications que le Roi lui demandait. Francois, en 1523, l'avait invité a faire une excursion en Languedoc: il avait prétexté le mauvais état de sa santé. Le Roi l'avait ensuite mandé a la cour : nouvelle excuse pour se dispenser de venir trouver le Roi. Envoi vers lui de l'amiral Bonnivet : il l'avait regu malgré lui. Il écrivit alors au seigneur de La Clayette, qwil avait chargé de préparer a Auxerre les logements de sa compagnie d'hommes d'armes, une lettre qu'il savait bien devoir être communiquée au Roi ou a la Régente; il y donne les raisons de ses refus consécutifs. On la insérée au procès (f° 96 r°), ainsi que la lettre d'envoi de La Clayette a la Reine. Les voici : « Cappitaine, j'ay receu voz lettres... et pour ce que... vous m'escripvez que bientost deslogerez de la court pour aller en l'Auxerrois, je ne vous ay point escript par Montbardon, espérant d'envoyer devers — vous en l'Auxerrois comme je fays a présent. Et quant a ce que me faictes savoir que Madame a parlé a vous de mon affaire, vous disant le bon et grant vouloir que le Roy et mad. dame ont envers moy, et que n'attendent que ma venue pour le vwuyder', je vous advise que alors que je receuz lettres du Roy et de Madame pour aller devers eux, j'estoys desja en ce pays, lirant en Languedoc, pour ce que mons" Padmiral m'avoit fait enlendre que si je y alloye faire 41, Pour vider notre différend.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 424 ung tour, le Roy et mad. dame l'auroient fort a plaisir. Et en passant par ce pays', je vouloye bien veoir la monstre de ma compaignie, et cela fait, tirant mon chemin en Languedot, visiter Nostre-Dame du Puy ot j'ay ung pélerinage*. Mais après avoir entendu le vouldoir du Roy que oud. Languedot il y avoit envoyé mons" le mareschal de Foix, je luy feys response, aussi 4 mad. dame, les supplians vouloir estre contens que je feisse mon pelerinaige du Puy, dont je n'estoye que 4 dix ou douze lieues. Et tantost après, je receuz autres lettres de mons l'admiral, qui me mandeit que le Roy l'envoyoit a Lyon, et Yavoit chargé me venir trouver la ou je seroye, pour parler 4 moy de par mondit seigneur, laquelle chose me feit delayer mond. voyage du Puy, la ot je estoye prest 4 monter a cheval pour y aller, et escripviz 4 mons l'admiral que pour luy évyter la peyne de me venir trouver entre ces montaignes, je m'en yrois 4 Rouenne pour l'actendre en son chemin. Mais depuis m'est survenu quelque peu de fascherie de maladie qui me fait séjourner en ce lieu, la ou j'ay envoyé quérir les médecins de Lyon par Vadviz des myens*, et en ay adverty mons* l'admiral, le priant de prandre ceste peine de me venir 1. Le pays de Forez, Montbrison. 2. Sous prétexte d'un pélerinage au Puy, il avait évité le voyage de Languedoe, et s'était arrêté 4 Montbrison, ouï l'avait rejoint secrètement Beaurain, le 17 juillet, deux jours avant Penvoi de cette lettre (dépêches de Louis de Praet a Charles Quint, avril 1523, citées par M. Mignet). 5, C'était un moyen de donner a croire que cette maladie était grave, puisque le malade ne se contentait pas de ses médecins ordinaires et faisait venir ceux de Lyon.

122 CHAPITRE VII. trouver ycy, puisque ne m'est possible pour Vheure d'aller aud. Rouenne, et, avoir parlé 4 luy, je m'en iray parachever mond. pélerinaige du Puy; dont je vous ay bien voulu advertir, vous advisant que si vous me povez venir trouver en mond. voyage du Puy vous me feriez bien grant plaisir. Et a Dieu, cappitaine, qui vous ayt en sa garde. A Montbrison, le xx1^o de juillet. Et au dessoubz est escript Cuartes. Et plus bas, Marillac. Et sont lesd. lettres suscriptes : Au cappitaine La Clayette, mon lieutenant général. » Et le 26 juillet suivant le capitaine La Clayette chargeait son secrétaire René Gaultier de remettre a la Régente, en mains propres et le plus secrètement possible, « un petit paquet de lettres, » c'est-à-dire la sienne et celle du Connétable. « Et faites, s'il vous est au monde possible, qu'on vous mette en sa chambre et que vous mesme, et non aultre, le luy présentez... Aussy gardez-vous bien dedirea homme du monde que j'escrive rien 4 Madame. D'Auxerre, ce 26 de juillet. » Voici la première : : « Madame, en ensuyvant ce qu'il pleut au Roy et & vous me commander, je m'en suys venu ence quartier (d'Auxerre) pour dresser les logis de la compaignie de mons" le Connestable dont j'ay la charge, ce que j'ay fait tout autour dicy. « Madame, j'ay aujourduy eu lettres de mond. s^o le Connestable, lesquelles je vous envoie par ce porteur, qui est homme seur et mon feable serviteur ; et suyvant icelles je m'en parts dans ung jour ou deux pour m'en aller le trouver ot il sera, et pour faire

LE CONNETABLE DE BOURBON. 125 venir sadite
compaignie en ceste Bourgongne ainsi qu'il a pleu au Roy et 4 vous
m'ordonner; car elle sera plus preste de secourir en Picardie mons" de le
Trémoille ou en Bourgongne, si affaire y survient, quelle ne seroit la ou
elle est. Et en m'en allant devers mondit seigneur passeray par mons" de
Jouvelle pour regarder 4 ce qui sera de faire sur ceste frontière. « Madame,
pource que j'ay le serment'* au Roy et a vous, et pour ne vous riens celer,
comme féable serviteur, je vous advise que j'ay sceu par quelqu'un comme
led. seigneur a retiré dedans deux fortes places force vivres et artillerie,
c'est assavoir dedans Chantelle et dedans Carlat. Et en chascune d'icelles a
mis cinquante ou soixante hommes, dont dedans celle dud. Chantelle y est
ung homme d'armes des siens nommé Mesmorin. Et m'en esbahiz bien; car
du temps des feuz ducz Jehan et Pierre de Bourbon, je n'ay jamais veu ne
sceu qu'on ayt ainsi fortiffié lesd. places. Il a autour de luy tout plain de
jeunes gens d'assez mauvais conseil, et quelques évesques que je voudrois
qui se meslassent de dire leurs heures ; et & ma fantaisie qwilz lincitent
plus tost a mal faire que bien. Et s'il n'est fort changé depuis que ne le veys,
je suis seur qu'il a le vouldoir bon pour ~ prandre le meilleur et laisser le
pire. Moy estre par devers luy, je luy en diray en bon chevalier mon advis et
ce quil m'en semble, et de tout ce que je pourray assentir de luy le vous
feray entendre par l, Attendu que je suis lié par serment.

124 CHAPITRE VII. homme seur. Aussi suis-je adverty comme ung vieil homme qu'il a avecques luy, nommé Estaussannes (Tauzanne le parrain de Beaucaire) a marié ung sien filz auquel il a donné tous ses biens affin de Vesmouvoir 4 myeulx suyvre son maistre. Au demeurant, Madame, je vous supplie et requiers plus que très humblement que, avoir veu la presente, et le maistre aussi, s'il vous semble bon, que vostre bon plaisir soit la rompre ou mectre au feu. Car entendez, Madame, que je ne me trouveray jamais en lieu ou je voye ou sache faire chose qui au maistre et a vous soit préjudiciable ou vienne a desplaisir que je ne m'en déclaire et accuse, comme obligé et tenu de ce faire, et comme celluy qui sur toutes choses de ce monde désire faire au Roy et a vous service qui vous soit agréable... A Auxerre, le xxvi^o jour de juillet, Et au bas de lad. lettre est soubzscript : Vostre très humble et tres obeyssant serviteur, vostre cappitaine La Clayette (f^o. 97 r^o). » Cependant, si l'on s'en rapporte aux termes des lettres de rémission obtenues par Hector d'Angeron, dit de Saint-Bonnet, le Connétable avait été un instant sur le point de renoncer a la conjuration et de rentrer dans son devoir. Saint-Bonnet, chargé de por ter le trailé au roi d'Angleterre, ayant remarqué qu'il était écrit de la main de Beaurain, avait, avant d'entrer en mer, voulus'assurer que Bourbon, qui l'avait signé, en avait réellement approuvé tout le contenu. Il était donc revenu 4 Montbrison comme on y attendait la prochaine arrivée de Bonnivet, et il avait entendu Espinac, un des officiers du Connétable,

LE CONNETABLE DE BOURBON. 125 dire : « Je suis bien aise que l'amiral vienne, et, « J'espère que le Roy traitera bien monseigneur. » Environ une demi-heure après, « lesd. évesque d'Ostun, Espina le vieutx, Bavent et Teusanes s'assemblèrent en une petite chambre haulte dud. logis par maniere de conseil, et feisrent appeller led. suppliant, lequel alla en lad. chambre parler a eulx... et congneut led. suppliant que icelluy évesque d'Ostun se monstroït chef du conseil dud. Connestable. Et led. Espinac le viel parla le premier et dit plusieurs raisons pour monstrier que led. Connestable devoit prendre nostre party' et que, puisque l'admiral venoit, il avoit espérance que nous traicterions bien led. Connestable, s'il ne tenoit a luy; et que ce seroit un grant bien pour luy et pour tous ses serviteurs. Et n'est records led. suppliant quelles parolles tindrent lesd. Bavent et Teusanes ; toutesfois oyt que led. évesque d'Ostun dit ces parolles : qu'il ne failloit pas que led. Connestable s'attendist 4 ce que led. admiral luy vouldroit dire, el que ce n'estoit que toule tromperie, et qu'il ne failloit pas que led. Connestable laissast le party de 'Empereur. Oultre led. suppliant oyt que icelluy évesque d'Ostun dit ces parolles: que led. Connestable s'estoit fort courroucé et avoit dit qu'il quicteroit tout et les laisseroit au dyable, et que l'admiral venoit, et qu'il prendroit nostre party. Et led. évesque d'Ostun dit qu'il attendroit que ceste fureur feust passée, et qu'il remectroit led. Connesl. Cest le Roi qui parle dans ces lettres de rémission.

126 CHAPITRE VII. table, et que ce seroit faulte de cueur et trop laschement fait 4 luy de se repentir. Et 4 cella congneut led. suppliant que led. évesque d'Ostun avoit lal- liance de l'esleu Empereur fort 4 cueur. » (Procès, f^o 272 y^o.) Ces méchants conseils de l'évêque d'Autun l'emportèrent en effet. La visite de l'amiral Bonnivet, qu'il ne put éviter a Montbrison, les protestations que celui-ci était chargé de lui faire au nom du Roi ne changèrent rien a ses résolutions. Il recut poliment l'amiral et parut touché d'apprendre le projet qu'avait le Roi ou de lui laisser la régence ou de partager avec lui le commandement de l'armée d'Italie; mais de son cdté il ne promit rien, et l'amiral le quitta sans rien deviner de ses véritables intentions. C'est 8 deux gentilshommes de Normandie, Jacques d'Argouges et Jacques de Matignon, seigneur de Thorigny, tous deux 4gés de vingt-six ans, que le roi dut de ne plus douter du danger qu'il allait courir et de la conjuration qui était sur le point d'éclater. Au mois de juillet 1523, d'Argouges et Matignon avaient reçu des lettres du Connétable qui leur annonçaient la visite de Lurcy, auquel ils devaient croire comme a lui-même. Lurcy, de son cdté, les fit prier de se trouver & Venddme, ou ils se rendirent le 1^{er} aout et logèrent 4 'hdtel des Trois Rois, près de l'église. Ils virent bientôt arriver Lurcy, qui commenga par leur faire prêter serment de garder un profond secret sur ce qu'il allait leur confier.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 427 Vous saurez, dit-il, que monsieur le Connétable est sur le point d'épouser la sceur de l'Empereur. Aussitôt que le Roi sera parti pour l'Italie, dix mille lansquenets entreront en France par la Bresse, d'où je dois les conduire jusqu'à Salses'; le Connétable y sera avec un bon nombre de gendarmes et gens de pieds; il épousera soit a Salses, soit a Perpignan, madame Aliénor d'Autriche, en présence de l'Empereur, qui amènera quinze mille Espagnols et six cents hommes d'armes. » Le mariage célébré, l'Empereur devait laisser son corps d'armée au Connétable, lequel viendrait jusqu'à Lyon et de là plus avant; il se ferait gouverneur du royaume et plus tard il serait roi. « Mais il attend de « « « l'un de vous un grand service : c'est de passer en Angleterre, où le roi Henri attend votre arrivée pour donner ordre à son amiral de faire descendre en Normandie quinze mille payes anglaises. Ces gens recevront de vous un bon secours, soit en les accueillant à leur arrivée dans vos terres, soit en leur fournissant des recrues et des vivres. Quinze mille autres Anglais doivent en même temps descendre en Picardie, et, après avoir fait leur jonction, ils se rendront facilement maîtres de ces deux provinces, tandis qu'Aymar de Prie doit introduire dans Dijon mille hommes de pied, et mettre cette ville au pouvoir du Connétable. » Lurcy ajouta que le Connétable avait toute con4. En Roussillon.

\ 128 CHAPITRE VII. fiance dans leur dévouement, qu'il entendait récompenser par les plus hautes charges. Matignon, après l'avoir froidement écouté, demanda de ne lui faire réponse qu'après y avoir pensé la nuit. Le lendemain Lurcy lui dit encore qu'au moment de son départ de Montbrison, « ilz estoient en propos de prandre le Roy entre Moulins et Lyon, avecques cent chevaux, et luy mettre ung chapperon en gorge et le mener a Chantelle. Et estoit led. Lurcy d'opinion qu'on tuast led. seigneur Roy, mais mond. seigneur le Connestable ne s'y vouloit consentir * (f° 4 r°). » Lurcy ajouta encore que Pelloux, Lallière et d'Escars croyaient pouvoir compter sur trois mille cinq cents gens de pied. Matignon ayant demandé « si le procès qui se débatoit en Parlement pour raison de la succession de Bourbonnois feust cause du maltalent qu'il vouloit exécuter, » Lurcy « feist responce que non, et que le Roy luy avoit offert rendre le tout, et davantaige*. » 4. Le meurtre du Roi aurait assurément avancé les affaires: on aurait annoncé qu'ayant voulu attaquer Vinnocent Connétable, Francois avait été frappé en légitime défense; et Bourbon étant prince du sang, on lui aurait permis de saisir la couronne sans égard pour les droits des jeunes enfants du Roi. 2. Lurcy, ne l'oublions pas, parlait ainsi quinze jours avant Pentretien du Roi avec le Connétable 4 Moulins. Et cela confirme encore ce que l'évêque du Puy déposa bientôt après. A son retour de Savoie, (après qu il eut disné a Chalon chez mons de Cosan, s'en alla a la Bastye devers monsTM l'admiral, auquel il récita ce que led. duc de Savoye lui avoit dit, et entra en propos sur le fait de mond. seigneur le Connestable. A quoi led. admiral luy dist et feist responce que le Roy estoit delibéré de faire led. Connestable régent en France et plus grant qu'il n'ayoit jamais esté, et que Madame luy vouloit quicter et délaisser sa querelle. » (Procès, f° 7 r°.)

LE CONNETABLE DE BOURBON. . 129 Matignon surtout témoigna alors 4 Lurcy toute Yhorreur que lui inspirait la confiance qu'il venait d'entendre. « Et... luy dist led. depposant... que icelluy Connestable avoit peu d'extime de luy, et qu'il aymeroit myeulx estre mort que d'avoir fait une meschanceté ne pour le Roy ne pour luy. Et qwil s'esmerveilleoit comme mond. seigneur le Connestable vouloit faire ung tel acte. Sur quoy luy dist led. Lurcy que telz actes ne se font sans ce qu'il y ayt du poil du lou' (f° 4 v°). » Frangois I** partit de Fontainebleau le 10 ou le 41 aout pour se rendre a Lyon, ot il entendait passer la revue générale de l'armée d'Italie. En arrivant 4 Gien, le 12, il y trouva Jean d'Escars, seigneur de La Vauguyon, auquel il ne crut pas devoir cacher la connaissance qu'il avait acquise des projets du Connétable. « Sij'étais, lui dit-il, aussi soupconneux que « le feu roi Louis XI, j'aurais occasion de l'être sur « le duc de Bourbon. On m'a informé qu'il était « curieux d'avoir des nouvelles d'Angleterre, d'Al« lemagne et d'Kspagne dont il se pourrait bien « passer. Loguinghan, Anglois, est même venu pour « recevoir son serment, el en partant de Paris des « gens de bien m'ont dit que je ne devrais le laisser « en ce royaume. Mais j'entends le voir en passant « & Moulins; je lui exposerai les motifs de soup« con qu'on a contre lui, et je l'emmenerai avec « moi en Italie. » En arrjvant 4 Saint-Pierre-le-Moustier, le 14 aout, 1. C'est-a-dire sans quelque oubli d'honneur et de loyauté ; c'est une locution qu'on rencontre souvent au moyen age. I. 9

130 CHAPITRE VII. le Roi recut des lettres qui l'obligèrent 4 se garder mieux qu'il n'avait encore fait. Les deux gentilshommes normands, d'Argouges et Matignon, avaient 4 peine pris congé de Lurcy qu'ils réfléchirent sur ce qu'ils devaient faire. Le serment qu'on leur avait fait prêter les arrêta; mais la fidélité et l'honneur leur imposaient le devoir de faire savoir au Roi le danger qui le menagait. Ils convinrent alors d'aller sans délai trouver l'évêque de Lisieux, auquel ils découvrirent ce qu'ils venaient d'apprendre, en lui laissant le soin d'agir comme il Pentendrait. Le prélat alla aussitôt trouver Pierre de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, gendre de Saint-Vallier, un des complices du Connétable, et, sans perdre un instant, celui-ci écrivit en double, au Roi et a la Régente, la lettre suivante : « Sire, j'ay sceu par ung homme d'église véritable que deux gentilzhommes, désirans vostre bien et honneur, luy ont dit en confession que le roy d'Angleterre fait entreprinse de venir descendre en ce pays, environ le dix^{TM®} jour de septembre; et a-l'on voulu practiquer lesd. gentilzhommes pour luy ayder, par le moyen d'un gros personnaige de ce royaulme ; ce qu'ilz ont refusé de faire. Et si doibt faire descendre led. roy d'Angleterre une bende d'Anglois en Picardie. « Sire, par led. homme d'église ay sceu comme l'Empereur fait entreprinse du costé du Rossillon pour venir en Languedoc. Et se fault garder d'un des plus gros personnages de vostre royaulme, et de yostre sang, qui luy doibt faire ayde de son pou

LE CONNETABLE DE BOURBON. 134 voir. Et se doibt descendre douze mil lansquenetz par la Bresse, pour venir droit a Lyon; et se doyvent rendre led. Empereur, le personnaige et les lansquenetz, en Languedoc. « Sire, il se fault garder de la ville de Dijon : car il y a de ceulx qui ont la charge de lad. ville, ou des cappitaines qui sont dedans, qui ont intelligence avec led. gros personnaige. Il est besoing aussi de vous garder; car ila esté parolles de vous essayer a prandre, entre cy et Lyon, et de vous mener en une forte place qui est dedans le pays de Bourbonnois, ou 4 l'entrée d'Auvergne... «Il m'est advis, Sire, que ne devez passer plus avant que ne ayez bien entendu que ce peult estre. Je vous fais courre deux courriers, de paour qu'il en tombe ung malade, qui ne scavent riens de ce que Je vous escrips, car telle chose se doibt tenir secrète... A Arfleur, ce x^o d'aoust'. » Ces lettres avaient été adressées en duplicata 4 la Régente, qui s'était hatée de les envoyer au Roi. Je dois 4 mon frère Louis Paris la connaissance de la réponse de Francois 4 sa mère. Elle se trouve dans le volume 241 de la collection Dupuy (f^o 4): « J'éreseu, Madame, la letre qu'yl vous a pleu m'écrypre, et é veu l'avertysemant deu grant cénéchal; et s'yl est vérytable, il m'a trové byen a propos; car je m'an aloys avent dyner 4 Molyns asés mal acompagnyé. Més puyque je suys averty, je croy que je leur feré fayllyr leur antrepyrse. La fason deu remède 1. Procés. Bibl. nat., fonds fr., n^o 5109, f^o 92 v'.

132 CHAPITRE VII. que je y 6 donné est que je susjourne an ce lyeu de Saynt-Pyare-le-Moutyer pour se jour, dysant que j'é mal ung peu a ma janbe, et ausy que je veus metre tous mes lansequenés davant moy. Car il fost que vous antandés que le s* de Borbon avet fet détourner tous lesdys lansequenés ors de tous les grans chemyns. Més toute la nuyt j'é anvoyé Perot d'Oarty (de Warty) qui an na rasanblé ungne bonne bande que j'é fet venir oprés de moy, de sorte qu'a set' eure j'é pleus de moyen de leur fère ung movés tour qu'y n'ont a moy. J'é mandé au st d'Obygny qu'y vyeigne a devant de moy par desa Rouane aveques les catre sans archers. Et pareyllemant ay, an toute dylyganse, mandé au erant mestre qu'y se rande isy a moy, et autant a Saynt-Marsost. Et ay écryt au baylly qu'y ne bouje de Moulyns, et qu'y die que je iré navent coucher, afyn que ledyt s" de Borbon ne se doute de ryen. Le grant mestre aryvé, je regarderé de m'asseurer de seus de quy je le doy fère, an sorte que le royaume ne moy ne serons an danger. « Pour pourvoyr, Madame, a sète méchante ee pryse, me sanble que devés mander au grant sénéchal qu'y fase fère montres et desmonstrasyon de gros nombre de jans, et fère publier que l'on set byen que le roy d'Angletere veust fère sa dessante an Normandye, més qu'y sera byen recully, et s'yly a poynt de prysonier angloys, le leur dire et an léser aler quelcun. Car puyisque leur antrepyse est de seurprandre, cant il se voyront decouvers, el sera 4 moytyé rompeue. Kt de mon costé j'é escrit au s" de Reufé s'an yenyre devers moy an dylyganse, pour an

LE CONNETABLE DE BOURBON. 133 tandre an quel état est la Bourgongne. Pareyllemant j'é escryt 4 mon ambassadeur quy est an Souyse, et o maréchal de Montmorancy remontrer d'ecryre ungne bonne letre a seus de la Conté; car j'é toute a sét'eure été averty deu s' de Jonvéle qu'yn y a breuyt de quelque amas de gans seur son conté, quy est ansuyvant l'avertysement; avant que il [approche] de Lyon, je metré tel ordre de se couté que je espère le garder de me fère mal. An se recommandant très humblement 4 vostre grase, vostre très humble et très obéysant fyls, F[Rangois]. » Tandis que Bourbon, averti del'arrivée de Francois a Moulins, lui envoyait un de ses hommes avec une lettre dans laquelle il s'excusait de n'aller pas audevant de lui, retenu dans son lit par une grave maladie, le Roi, comme on vient de voir, lui répondait qu'un mal de jambe Vobligeait de s'arrêter a Saint-Pierre. En même temps, il dépêchait vers le grand-maitre de l'artillerie Genouillac, qui l'avait devancé, lui ordonnant de revenir 4 Moulins avec les lansquenets et de s'assurer que l'on n'avait pas de guet-apens a craindre sur la route de Lyon. Le lendemain, il arriva a Moulins et occupa le chateau. A peine installé, il se fit conduire a la chambre du' Connétable, qu'il trouva gisant au lit, et qui lui exprima le regret d'être ainsi retenu par la force de la maladie. Voici la relation autographe de cette entrevue, envoyée par le Roi lui-même a!sa mère : « Pour la poyne que Babou m'a fayt antandre an quoy vous estes pour ne savoyr Ja résolusyon

134 CHAPITRE Vil. de la veue du Connestable^e, je ay byen voulu vous anvoyer de ma mauvayse letre pour vous oster ors d'un tel travayl, qu'yl me samble n'estre nésésère au tams quy court, et pour vous fayre savoyr la véryté. Yer je alé coucher 4 Moulyns, ow je trouvé monsieur de Bourbon byen malade; et croyés que se n'est poynt faynte : car j'avoys anvoyé dés le jour d'avant maytre André pour le voyr, et sy luy avoys dyt 4 oreyle se qu'y fayloyt, pour an savoyr la véryté. Mays, 4 se matyn, luy et tous mes médesyns m'ont dyt résoluement que sy ledyt s" de Bourbon ne pourvoyt a son afayre', et byentout, qu'yl ne voudroyt poynt estre duc de Bourbon pour estre an sa plase. Ausy son vysage est très changé. Je luy ay parlé de venir aveques moy, se qu'yl a fayt contenanse de désyrer merveyleusement, et m'a promys sa foy que dés l'eure qu'yl pourra andurer la lytyére, de se metre a chemyn, qu'yl dyt quy sera a son avys dans huyt jours. Je l'euse ammené quant et quant moy, mays tous mes médesyns m'ont dyt que je ne l'cuse seu iayre sans le tuer. Par quoy, Madame, je m'an voys a la meyleure diliganse que je puy a Lyon, pour ordonner pour le fayt de la Bourgongne, et comme ja jay commansé; car j'ay déspeché La Clayéte aveques sa compaignye pour s'aler gyter dans Dyjon. Et soyés seure, Madame, que setuy-la est bon servyteur et loyal, et ne fera poynt de faulte. J'escrys a messyre Emar de Prye se gyter dedans Beaune; 4. C'est-a-dire le résultat de ma visite au Connétable. 2. Ne se soigne pas.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 135 et moy aryvé 4 Lyon, anvoyeray myle hommes de pyé du demeurant de mon armée, lesquels je poyeray pour ung moys, et les mettray dedans Chalons avé quyeuque nombre des jans d'armes de mon armée. Et je vous suplye, Madame, très humblemant ne vous vouloyr donner poynt de poyne; que quant monsieur de Bourbon aroyt la puyanse, se qu'yl n'a de santé ne de fayt, que je y metray sy bon ordre qu'yl ne saroyt nuyre. Quant au chansellyer, il est inposyble qu'yl seust venyr 4 tams, car mon armée sera le vynt-et-sync ou vynt-et-sysyesme de se moys an Italye, la ot vous estes byen seure, Madame, que je metray bonne poyne de m'y trouver. De Babou, j'aroys peur que s'yl venoyt quyeuque afayre, qu'yl fist beaucoup plus de faute qu'yl ne saroyt fayre de servyse pour venyr 4 Lyon' : car l'opynyon de luy ect du chanselyer me peuvet tousjours estre mandées par escryt. Et sur se propos feray fyn : vous suplyant ancores ung coup très humblemant, Madame, de ne vous vouloyr metre en poyne, car an q&yeuque sorte, que les avertysemans soyet vrays ou non, l'ordre sera sy bonne davant que je parte de Lyon qu'yl n'an pourra venyr incovényant. An se recomandant très humblemant a vostre bonne grace, vostre très humble et très hobéysant fylz, Francoys®. » Il faut joindre a cette lettre, que le Roi écrivait le lendemain de sa visite 4 Bourbon, et sur la route de Lyon, le récit de Martin Du Bellay, d'ailleurs parfai l. Que son absence auprès de la Régente ne fiit beaucoup plus préjudiciable que sa présence auprès du Roine serait utile. 2. Coll. Dupuy, vol. 244, f° 6 et 7.

136 CHAPITRE VII. tement conforme a tous les témoignages entendus dans le cours du procès, bien que Du Bellay paraisse' persuadé que Bourbon n'avait écouté les propositions de l'Empereur que pour ne pas vivre dans sa patrie « en nécessité, » et parce qu'il se défiait ou de son droit ou de la justice. « Le Roy, arrivé a Moulins, trouva le duc de Bourbon contrefaisant le malade. Mais le gentil prince, qui toujours estoit plus enclin & miséricorde qu'a vengeance, espérant réduire ledit Bourbon et le divertir de son opinion, jalla le visiter en sa chambre ; auquel lieu, après Vavoir reconforté de sa maladie, qui toutefois estoit simulée, luy déclara les avertissemens qu'il avoit des praticques que faisoit ledit Empereur par le seigneur du Ru (Beaurain) pour Vattirer 4 son service et le divertir de la bonne affection qu'il estoit assuré qu'il portoit a la couronne de France; et qu'il pensoit bien qu'il n'avoit escouté lesdits propos pour mauyaise volonté qu'il portast a luy ny au royaume, eslant sorty de sa maison, dont il estoit si proche, mais que désespoir et crainte de perdre son estat luy pouvoient avoir troublé la bonne amilié et affection qu'il avoit tousjours porté envers son prince et seigneur; et qu'il eust 4 mettre hors de sa fantasie telles choses' qui le troubloient, l'assurant, au cas qu'il perdist son procès contre luy et contre madame sa mère, de luy restituer tous ses biens; et qu'il se tinst préparé pour l'accompagner en son voyage d'Italie'. 4. En Paccompagnant dans son ,voyage 'd'Italie, « il luy fe

LE CONNETABLE DE BOURBON. 137 -« Ledit seigneur de Bourbon, comme sage et prudent, sceut bien dissimuler sa délibération : bien confessa au Roy que ledit Adrian de Crouy, seigneur du Ru, l'avoit recherché de la part de l'Empereur, mais que luy ne luy avoit jamais voulu prester l'oreille, et qu'il avoit bien eu en pensée d'en advertir le Roy au premier lieu qu'il parleroit a luy; toutes fois qu'il ne l'avoit voulu mettre en la bouche d'autrui, asseurant quand et quand le Roy que les medecius luy promettoient que dedans peu de jours il pourroit aller en litiere, et qu'incontinent ne faudroit se trouver 4 Lion après Sa Majesté. Ce néantmoins, le Roy fut de plusieurs conseillé de se saisir de sa personne; mais, estant prince humain, ne voulut exécuter ladite opinion, veu mesmes que les choses n'estoient bien avérées, et qu'il n'estoit raisonnable de faire injure a un tel prince qu'estoit monsieur de Bourbon sans premièrement estre les choses bien justifiées *. » On peut reconnaître ici le caractère franc, loyal et généreux de Francois [**. En dépit de tant d'indices de félonie, il ne désespère pas de ramener le connétable de Bourbon aux sentiments qu'il n'aurait dû jamais cesser d'avoir; et quand celui-ci proteste de son » dévouement, de sa fidélité, il croit a la sincérité de roit ung merveilleusement grant plaisir. Luy promectant par sa créance de luy départir de l'honneur dud. voyage et de la charge de son armée plus que a nulle personne qu'il eust, jusques la que si son armée se mettoit en deux pars, en auroit Yune et le Roy l'autre; sinon qu'il méneroit l'avan-garde. » (Déposition de Warty, f° 24 v°.) 1. Mém. de Du Bellay, éd. Petitot, t. I, p. 411.

138 CHAPITRE VII. ses protestations, il le quitte en l'avertissant qu'il attendra son arrivée pour partir de Lyon à la tête de son armée. Quel contraste avec le caractère et la conduite de Bourbon! Le Connétable devait rejoindre le Roi A trois ou quatre jours de là : quinze jours se passent, et il est encore 4 Moulins. François commence à s'inquiéter, à regretter de n'avoir pas écouté ceux qui lui conseillaient de s'assurer de la personne de Bourbon. Il charge alors un gentilhomme de sa maison, Pérot de Warty, d'aller apprendre les causes de ce retard. Warty arrive à Moulins le 30 août, prend son logis 4 l'enseigne du Barbeau, dans les faubourgs; il se présente au château, et quatre ou cinq heures se passent avant qu'on ne l'introduise dans une « garde-robe » où le Connétable était couché dans son lit. « Monseigneur, lui « dit-il, le Roi m'a envoyé vers vous pour avoir « des nouvelles de votre santé. — Warty, dit le « duc, je remercie le Roi. Rapportez-lui que je suis « beaucoup mieux que je n'étais quand il passa « 4 Moulins. Ce matin même j'ai fait, sur ma mule, « une petite promenade dans mon jardin; demain « je compte aller 4 mon parc pour essayer mes « forces et m'accoutumer au grand air. Dans deux « jours au plus tard je partirai; j'irai coucher à « Varennes, et je compte faire, jusqu'à Lyon, « cinq, six ou sept lieues par jour, pour mettre « mon corps et mes biens à la disposition du Roi, « qu'il me place soit à l'avant, soit à l'arrière-garde. « Et quant 4 ce qui regarde l'Italie, dites bien au i

LE CONNETABLE DE BOURBON. 139 « Roi qu'il ne peut faire trop de diligence pour y « arriver'. » Warty regagna Lyon le 1^o aout, au point du jour; il alla au lever du Roi, et, quand le rideau fut tiré, il lui raconta comment Bourbon l'avait regu et les promesses qu'il lui avait faites. Le Roi parut enchanté et ne douta plus de la bonne foi du Connétable. Cing jours après, Bourbon n'arrivant pas, Francois envoie une seconde fois Warty 4 Moulins pour lui rappeler que le Roi n'attendait que lui pour se mettre en marche vers l'Italie. Warty le trouva 4 SaintGérard de Vaux, chateau près de Varennes et a cing lieues de Moulins. « Led. Connestable feist responce qu'il ne avoit tardé a partir que ung jour, et quik s'en venoit en sa lictière, faisant petites journées et. telles que sa santé le povoit porter, c'est assavoir que le lendemain il deslogeroit dudict Saint-Gérard et viendrait loger 4 un prieuré qui est 4 my-voye dud. Saint-Gérard, et de la 4 La Palice?. » Warty avait ordre de ne pas quitter le Connétable jusqu'a ce qu'il arrivat 4 Lyon. Il le suivit donc jusqu'a La Palice. « De la, dit-il a Warty, j'irai coucher « a Lallière, de la 4 Changy, de Changy 4 Roanne, « et de trois lieues en trois lieues j'arriverai enfin « a Lyon. » Mais voila un nouvel incident. Le matin du jour ot il devait partir de La Palice, le Connétable, qui avait très mal dormi, se plaignit de grandes douleurs dans
APE ee nv 2a R25" yes

140 CHAPITRE VIL. la tête et dans les reins; les médecins trouvèrent son urine fort chargée et plus mauvaise qu'ils ne l'avaient encore vue. « Kt son pouls, demanda Warty, « comment l'avez-vous trouvé? — Oh! nous n'oserions « le tater pour ne pas l'effrayer; il se croirait déjà « mort. » Bourbon eut pourtant la force d'entendre la messe, et après avoir diné il fit venir Warty au bord de son lit. «Je me suis tronvé très mal cette nuit, lui « dit-il; j'espère pourtant me remettre en chemin le « soir; et si je ne le puis, je ferai le lendemain « double journée. » Mais la nuit suivante Warty, qui logeait au chdteau assez près du Connétable, entendit un grand et continuel bruit de gens allant et venant, demandant 4 haute voix médecins. et apothicaires, et quand il sortit pour aller a la messe, il croisa les médecins du Connétable, qui lui dirent que la nuit avait été bien plus mauvaise que la précédente; la fièvre avait augmenté, avec les douleurs de tête et de reins, et l'urine était des plus inquiétantes. « Mais enfin, demanda Warty, « pourra-t-il se mettre en chemin? — Il le vou« drait bien, mais ce serait risquer la mort. » L'heure du diner passée, Bourbon le fit appeler. Warty le trouva en sa garde-robe, dans son lit. « Je « suis, lui dit-il, le plus malheureux des hommes : « les médecins m'assurent que si je passe outre, « ils ne répondent pas de ma vie. Je me sens plus « mal encore qu'ils ne disent. Ht mon chagrin n'est « pas de mourir, comme je ne puis l'øviter, avant « trois jours. Je vais reprendre le chemin de mon « air naturel, comme le me conseillent mes mé

LE CONNETABLE DE BOURBON. 14 « decins. Dites bien au Roi que si je reprends un « peu de santé, j'en profilerai pour le rejoindre. » Après ces paroles, il se tourna de l'autre côté et dit qu'il voulait dormir. « Au moins, Monseigneur, « lui dit doucement Warty, qu'on ne puisse pas « dire au Roi que vous fassiez, pour vous guérir, « plus longues journées que pour aller vers lui. » En effet, il entendait dire autour de lui que le Connétable avait donné ordre de préparer son prochain gîte & Gaiette, quatre grandes lieues au delà de La Palice, « et néanmoins, au venir, il faisait difficulté d'en faire deux". » La mauvaise volonté de Bourbon était manifeste. Warty revint donc en poste vers le Roi, auquel il rendit compte de ce qu'il avait vu et entendu. François lui ordonna de rejoindre une troisième fois le Connétable, et de lui dire combien son retour vers Moulins lui paraissait étrange, sa santé ayant pu se trouver aussi bien d'avancer à petites journées jusqu'à Lyon. Quelle douleur pour le Roi s'il se voyait contraint d'ajouter foi aux avis qu'on n'avait cessé de lui donner, et dont il avait toujours voulu douter! Pourquoi tant de difficultés pour le rejoindre? N'aurait-il pas assuré Bourbon, dans Ventrelien de Moulins, qu'il ne voulait rien croire de tout ce qu'on lui avait rapporté? S'il y avait ajouté foi, ne veut-il pas fait arrêter? [Il conjurait donc une dernière fois de bien penser & son honneur. S'il pouvait démentir les accusations dont il avait été l'objet, nul ne serait plus POD sae

442 CHAPITRE. VIL. heureux que le Roi de les avoir dédaignées; et s'il n'en était pas tout a fait innocent, le Roi voulait user envers lui d'indulgence et non de justice; il donnait sa personne en gage de sa promesse de tout oublier. Mais Warty venait à peine de monter à cheval que le Roi fut averti que Bourbon n'était plus à La Palice et qu'il avait quitté la route de Lyon pour se diriger sur Chantelle. Aussitôt il fit partir le grand-maitre René, batard de Savoie, le maréchal de Chabannes et deux cents hommes d'armes, avec ordre d'aller prendre le Connétable dans ce château ou de l'y tenir assiégé. Les deux compagnies des ducs d'Alençon et de Vendôme furent chargées de battre la campagne, de parcourir le Bourbonnais et Auvergne pour prévenir toute tentative de rébellion. Aussi Bourbon répandit plus tard le bruit qu'il ne s'était retiré à Chantelle que pour éviter d'être pris par les troupes chargées de l'arrêter. C'était le contraire de la vérité. Warty ne trouva plus le Connétable à Varennes. En traversant la rivière d'Allier, qui coule près de Varennes, il sut du batelier que Bourbon avait avant lui gaiement passée « sur une hacquenée de poil bay, le corps vestu d'une robe contrepoilée, une coiffe de taffetas piqué sur la teste. » De là, et tout d'une traite, il avait gagné Chantelle, à sept lieues plus loin. Warty se hâta de dépêcher vers le Roi pour l'informer de tout, et, suivant l'ordre qu'il avait reçu en partant de Lyon, il poussa jusqu'à Chantelle, où Bourbon était arrivé une heure avant lui. En atteignant le pont du château, il trouva un gentilhomme

LE CONNETABLE DE BOURBON. 143 nommé Grossonne, qui se dit chargé de lettres pour le Roi*. « Avant de porter mon message, ajouta-t-il, je « « vais retourner vers monseigneur le Connétable pour lui annoncer votre arrivée. » Warty attendit longtemps devant la porte avant d'être conduit a la chambre oti le Connétable reposait, étendu sur son lit. « Soyez le bienvenu, monsieur de Warty, lui « « « za « aA dit-il; vous me chaussez les éperons de bien prés. — Monseigneur, répondit-il en riant, vos éperons sont meilleurs que je ne pensais, et ils vous ont merveilleusement servi. — N'ai-je donc pas fait sagement, a votre avis? Je n'avais pourtant qu'un doigt de vie; j'ai du m'en aider pour éviter la fureur du Roi. — Ah! Monseigneur, le Roi n'a de fureur conlre personne, encore moins contre vous. — Non, non; je sais qu'il a chargé de me venir prendre monsieur le grand-maitre et monsieur le maréchal de Chabannes, avec deux cents gentilshommes, les archers de sa garde et quatre mille lansquenets. Voila pourquoi je suis venu dans cette petite maison, en attendant que le Roi consentit & m/'entendre. Je connais ceux qui m'ont accusé prés de lui, et qui en ont menti : c'est le chancelier du Bourbonnais (Popillon) ; c'est d'Escars, qui a youlu se mettre bien en cour; c'est Argouges, c'est Matignon, deux Normands qui ont fait au Roi des rapports que je 1. C'était le paquet des trois lettres adressées au Roi, au Grand-Maitre et au maréchal de Chabannes, que le Connétable redemandera tout a l'heure 4 Grossonne pour les confier a Warty.

444 CHAPITRE VII. « saurai bien démentir en prouvant que je suis « homme de bien. — Personne, Monseigneur, n'en « sera plus aise que le Roi. » Alors Warty lui répéta les propres paroles que le Roi l'avait chargé de lui faire entendre. Au lieu d'y répondre : « Je suis, dit Bourbon, « las et malmené; je désire « reposer. » Warty, en se retirant, fut recueilli par plusieurs gentilshommes de la maison, qui le menèrent diner. Après le repas, l'évêque d'Autun et quelques autres allèrent retrouver le Connétable, et demeurèrent en conseil pendant plus de cinq heures. Quand Warty obtint de voir une seconde fois Bourbon, celui-ci dit qu'il avait écrit au Roi une lettre ouverte, dont il lui lut le contenu. « Vous la porterez au Roi, « ajouta-t-il, en me recommandant très humblement « a sa bonne grace. En voici deux autres, que vous « remettrez 4 monsieur le Grand-Maitre et 4 mon« sieur le maréchal de Chabannes. Et je donne ma « parole de prince de ne pas bouger d'ici avant de« main, deux heures après midi, pourvu qu'on aver« tisse l'armée de ne pas avancer. Si plus tard je « sors de ce lieu, ce sera pour aller 4 cinq ou six « lieues de la. — OU vous en iriez-vous, Monsei« gneur? répliqua Warty. Serait-ce hors du royaume? « Vous Vessaieriez en vain. Le Roi y a pourvu. — « Non, non, je n'entends pas sortir; j'ai ici assez « d'amis et de serviteurs. » Warty prit alors congé et retourna vers le Roi. Il se peut que dans cette dernière phrase Bourbon exprimât ce qu'il avait encore en ce moment l'inten

LE CONNETABLE DE BOURBON. 145 tion de faire : rester 4 Chantelle, retarder autant que possible le siège qu'en ferait l'armée du Roi; s'y défendre jusqu'au moment où les Anglais, les Espagnols, les Allemands seraient entrés en France. Mais ses conseillers ordinaires lui représentèrent que Chantelle ni Carlat ne pourraient se défendre longtemps; et tout d'un coup il se décida à tenter une évasion difficile, que pourtant il parvint à effectuer. Les trois lettres remises à Warty n'avaient pas été fermées ; elles pouvaient être lues par tout autre que le Roi. On y voit que Bourbon, en livrant son pays, espérait cacher le traité qu'il avait signé avec l'Empereur, la gouvernante des Pays-Bas et le roi d'Angleterre, et faire croire en France qu'il avait seulement demandé à l'étranger un asile contre les persécutions du Roi. Ce qui justifie cette explication de sa conduite, c'est qu'il chargea en même temps d'autres courriers de porter d'autres lettres, dont il n'eut pas le temps de varier les formes, à la Reine Claude, à la Régente Louise de Savoie, à la duchesse d'Alençon Marguerite sœur du Roi, au grand-maitre de la maison du Roi René bâtard de Savoie, et au maréchal de La Palice. Au point où il en était arrivé, quel autre but pouvait-il se proposer en multipliant, en prodiguant, comme on va le voir, les artifices et les mensonges, si ce n'est de donner le change à l'opinion publique et d'intéresser à sa cause la famille royale, les grands officiers de la couronne, les trésoriers et contréditeurs des finances, tout le monde enfin, en faisant croire que pour le ramener à lui il était suffi au Roi de ne lui

10

146 CHAPITRE* VII. plus lui disputer l'héritage de la duchesse Suzanne? Ces lettres n'étaient ni fermées ni datées, de sorte qu'en les lisant on pouvait les croire écrites deux ans auparavant et dès le début du procès. Outre les lettres remises 4 Pérot de Warty, le Connétable avait encore chargé l'évêque d'Autun d'en présenter d'autres au Roi: l'évêque ne put les remettre, parce qu'avant d'arriver 4 Lyon il fut arrêté, comme prévenu de complicité avec le Connétable. Durant le procès, il les déposa aux mains de la justice. Les voici: « A MON TRES REDOUBTE ET SOUVERAIN SEIGNEUR. « Monseigneur, je vous ay escript bien amplement par Perrault d'Orty (de Warty). Depuis je vous ay dépesché monsieur d'Ostun pour de tant plus par luy vous faire entendre la volonté que j'ay de vous faire service. Je vous supplie, monseigneur, le vouloir croire de ce qu'il vous dira de par moy, et vous asseurez Sur mon honneur que je ne vous feray jamais de faute. Monseigneur, je prie Dieu vous donner très bonne vie et longue. Escrip de nostre maison de Chantelle ce septiesme de septembre. » — Et au bas, de la main du Connétable : « Vostre très humble et très obéyssant subject et serviteur, CHartes. » A ces lettres était joint, en forme de mémoire écrit de la main du Connétable : « Mais quw'il plaise au Roy luy rendre ses biens, monseigneur de Bourbon promet de bien servir le Roy et de bon coeur, sans y faire faute, en tous

LE GONNETABLE DE BOURBON. 147 endroits ot il plaira 4
mond. seigneur, toutes et quantles fois qu'il luy plaira, et de cela il l'en
asseure jusques au bout... En tesmoing de ce il a signé ces présentes. Et
qu'il luy plaise pardonner a ceulx a qui le Roy veult mal pour celuy affaire.
Cuartes*. » Autres lettres envoyées de Chantelle, le 7 septembre. « A va
REINE. « Madame, par monsieur de Montare serez advertie de mon
inconvenient, que j'estime bien grand, et mesmement d'estre en la male
grace du Roy. Je vous supplie très humblement me vouloir estre aidante
envers mon dict seigneur, a ce qu'il luy plaise me pardonner les faultes que
je luy pourrois avoir faictes : et avec les biens et honneurs qu'il vous a pleu
me faire, cettuy m'obligera de plus en plus 4 vous faire service, comme j'y
suis tenu. Madame, je prie Nostre Seigneur vous donner bonne vie et
longue. De ce lieu. Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur,
CHartes. — A ma très redoubtée et souveraine dame. » « A MADAME LA
REGENTE. « Madame, je croy que scavez assez mon inconvenient, qui est
le plus grand qui me scauroit advenir, qui est d'estre en la male grace du
Roy. Je vous supplie tres humblement, Madame, qu'il vous plaise estre mon
advocate et aidante envers mondict seil. Procès d'Ant. d'Esguières,
seigneur de Charency, f° 59.

148 CHAPITRE VII. -gneur, ace qu'il luy plaise me pardonner les fautes que je luy pourrois avoir faictes, et par vostre bon moyen, comme toute mon espérance y gist, [veuille] mettre ordre a cettuy affaire; et aussi que le bon plaisir de mondict seigneur soit et 4 vous aussi me laisser mes biens en seureté!. Car, Madame, mon intention est et sera mettre ma vie et mesdits biens au service de mondict seigneur, et a cela tant que vivray n'y aura faulte. Madame, je vous donne heaucoup de peyne; mais Vhonneur et bien qu'il vous a pleu tousjours me faire, et aussi l'envie que j'ay de vous faire service, me faict adventurer de vous supplier le plus très humblement qu'il m'est possible avoir mondit affaire pour recommandé, comme plus amplement vous dira Montare. Madame, je prie Nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue. Vostre très humble et très obéissant cousin, Caartes. — A Madame. » « A LA DUCHESSE D'ALENGON. « Madame, par monsieur de Montare scaurez l'en-nuy, regret et mélancolie la ot je suis d'estre en la male grace du Roy; vous suppliant, Madame, qu'il vous plaise m'estre aydante envers mondict seigneur adce qu'il luy plaise me pardonner la faulte que je luy pourrois avoir faicte. Kt avec les biens, plaisirs et 1. La Régente @'abord et le Roi ensuite ayaient déjà promis au Connétable de lui laisser la jouissance de tous ses biens, quelle que fat issue du procès. Il ne demandait done rien dans ces lettres qui ne lui fit déjà accordé. Mais aux termes dont il use ici, on voit aisément combien est dépourvu de fondement ce quon a raconté des ressentiments et de la haine de Louise de Savoie contre lui.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 449 honneurs qu'il vous a pleu de vostre grace me faire, me obligerez de plus en plus a vous faire service. Vostre très humble cousin, Cuartes. — A madame ma cousine madame la duchesse d'Alencon.» « Au Granp-Maitre . « Mon cousin, je suis en fort grand peine de ce que ne scay si j'ay eu response aux lettres que avoie escriptes au Roy et & vous; vous priant m'y estre aydant, comme j'ay en vous ma parfaicte fiance, a ce qu'il plaise 4 mon dict seigneur me vouloir pardonner et a mes amis et serviteurs, comme je luy escrivois par monsieur d'Ouarty et par la charge que j'avoys donnée a monsieur d'Ostun. Et aussi que son bon plaisir soit me laisser mes biens en seureté. Kt de ma part je luy donneray a congnoistre qu'il n'y a homme en son royaume qui ait plus d'envie de luy faire service que moy. Et de ce l'en asseurez; car je m'y feray faulte sur mon honneur et vie. Mon cousin, je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint ce que plus désirez. Vostre cousin, CHar.zs. » « Au MaRioHaL bE Caasannes (La Palice). « Mon cousin, je suis en fort grand peine de ce que ne scay si j'ay eu response aux lettres que avois escriptes au Roy et & vous; vous priant m'y estre aidant, comme j'ay en vous ma 'parfaicte fiance, a ce qu'il plaise 4 mon dict seigneur me vouloir parl. René, batard de Savoie, comte de Villars et de Tende. frère de Louise.

w 150 CHAPITRE VII. donner et 4 mes amis et serviteurs, comme je luy escrivois par monsieur d'Ouart, et par la charge que j'avois donnée 4 monsieur d'Ostun. Et aussi que son bon plaisir soit me laisser mes biens en seureté. Et de ma part je luy donneray a congnoistre qu'il n'y a homme en son royaume qui ait plus d'envie de luy faire service que moy. Kt de ce l'en asseurez, car je n'y feray faulte sur mon honneur et vie. Priant Nostre Seigneur, mon cousin, vous donner ce que désirez. Vostre cousin et bon voisin, CHARLES. » Il avait encore écrit trois autres lettres : la premicre a sa sceur Louise de Bourbon, duchesse de Lorraine, ou, sans lui dire ce qu'elle aurait 4 y faire, il la pria d'aller 4 la cour de France pour lui rendre les services dont il avait besoin. La seconde au chancelier Du Prat : « Monsieur le chancelier, par monsieur de Montare scaurez l'ennuy la ou je suis d'estre en la male grace du Roy. Je vous prie bien fort m'y estre aydant de la recouvrer, comme j'ay en vous ma fiance. Et je m'en sentiray fort tenu & vous, comme plus amplement vous pourra dire ce dict porteur. Priant Nostre Seigneur, etc. » La troisième au trésorier Robertet, copiée sur la précédente, si ce n'est dans la formule finale qu'il n'employait que pour ses amis : « Vostre Bourbonnien, Cnantes. » Citons encore, pour dernière confirmation de ces lettres, la fin de la déposition de Pérot de Warty. « Interrogué quelz propos luy dist led. évesque d'Ostun en venant depuis la place (de Chantelle) jusques a Varennes, a respondu que led. évesque d'Qs

LE CONNETABLE DE BOURBON. ABA tun luy dist que led. Connestable avoit de fol conseil avec luy et que, avant que entrer en lad. place, luy avoit dit que c'estoit une des plus fortes places du monde et qu'elle estoit plus forte que le chasteau de Milan; et que depuis qu'ilz avoient esté dedans ne Vavoient trouvée telle : 4 ceste cause tournèrent propos de aller a Carlat, et en continuoit encore le propos. Et ledit évesque d'Ostun, tournant son propos, dit que si le Roy vouloit il seroit hors de ceste peine, en disant : « Qu'il rende, qu'il rende a mon« seigneur le Connestable ses terres et ses greniers, « et il se trouvera bien servy de luy. » Et sur ses devyz arrivèrent la nuyt a Varennes, oti ledit déposant laissa led. évesque d'Ostun et vint gagner led. mareschal de Chabannes, en la plus grande dilligence qu'il peust, adce que avant lesd. deux heures passées l'on peust renvoyer devers led. Connestable en ensuyvant le propos qu'il avoit eu avec luy. Et sitost que led. mareschal eut oy led. déposant, dépescha ung gentilhomme nommé le baron de Curton, pour aller devers led. Connestable avec lettres contenans que suyvant le propos que led. depposant avoit eu avec luy, il feroit arrester l'armée, et ne passeroit point La Palice*. » 1. Robert de Grosbonne, qui avait d'abord été chargé de porter les lettres au Roi, au Grand-Maitre et au maréchal de Chabannes, dit que le Connétable y protestait (qu'il ne savoit pourquoy on ayoit fait ces amaz et que on luy avoit fait grant honte de l'avoir faict pour luy, priant que on le vouldist faire arrester jusques ace qu'il se feust justifié. Et que s'il y ayoit homme en France qui le vouldist charger de quelque chose, qu'il maintiendrait son honneur jusques au dernier jour de sa vie. » (Proceés, f^o 68 r*.)

152 CHAPITRE VII. L'évêque d'Autun, qui eut 4 quelque temps de la si erande peine & renoncer 4 son système de dénégation absolue, avait pourtant, ce jour-la, sans doute apres diner, fait des aveux très indiscrets ; Warty continue ainsi : « Ledit jour (8 ou 9 septembre 1523) couchèrent le grand maitre (qu'ils avoient rejoint a La Palice), Pévesque et luy, 4 la Pacaudière. Et le lendemain, après plusieurs remonstrances faictes aud. évesque d'Ostun par led. depposant que s'il vouloit acquerir la bonne grace du Roy il ne devoit riens celer du fait dud. Connestable... led. évesque... s'en alla devers monseigneur le grant maistre, auquel il dist que la verité estoit que ledict Gonnestable avoit envoyé ung nommé Lurcy par devers les lansquenetz qui estoient en Bourgongne^e vour les faire haster de venir droit a Lyon; et que toutes les entreprinses des ennemys du Roy se devoient exécuter sitost que le Roy seroit party pour aller en [talye; et que led. Gonnestable au partir luy avoit dit : « Adieu, mon évesque; « je m'en vois gaigner Carlat, et de Carlat me des« roberay avec cing ou six chevaux pour me rendre « en Espagne. » Lesquelles parolles dictes, monseigneur le grant maistre appella led. depposant, en la présence duquel il feist réitérer lesd. parolles, usant de ces motz: « Vecy monsieur d'Ostun qui com« mence a bien dire et se monstrar bon serviteur « du Roy » (f^o 28 ve et suiv.). Nous avons rétabli, au moins le croyons-nous, la 1. Dans le comté de Bourgogne, ou Franche-Comté, terre d'Empire.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 153 véritable origine, les causes et les premiers actes de la conjuration du connétable de Bourbon. Il nous reste à recueillir ce que nous avons pu apprendre de la façon dont il parvint à s'esquiver de France et à éviter de tomber entre les mains du Roi. (est le 8 septembre qu'il était sorti de Chantelle, vers une heure du matin, douze heures après son arrivée et celle de Pérot de Warty. Il partit sur une mule, suivi de deux cent quarante cavaliers. Sa première halte fut Montagut en Combrailles, à six lieues de Chantelle. Il entendit la messe, remonta et alla prendre son vin au bas du Montel de Sallac (ou Gelat), château du sieur de La Fayette, à six ou sept lieues au delà de Montaigu. La Fayette ne semble pas avoir approuvé ses résolutions; du moins ne le convoya-t-il pas plus d'un quart de lieue sur la route d'Herment. En arrivant le soir à Herment, quatre lieues plus loin, Bourbon dit aux gentilshommes de sa maison qu'il voulait y coucher et prendre le lendemain le chemin de Carlat, pour de là envoyer vers le Roi et la Régente « et faire son appointement ». Mais au lieu de cela, quand tous furent endormis, on crut qu'il s'était doucement levé, avait averti Guinot, son valet de chambre, de venir l'habiller, et était sorti avec lui de Vhétel. « Le lendemain, dit Hector d'Angeron Saint-Bonnet, à l'heure marquée pour le départ, ils étaient tous montés à cheval, quand Pelloux accourut et d'un air ému leur annonça que le Connétable était parti sans prendre souci de ce qui pourrait leur arriver.

154 CHAPITRE VII. « Qu'avons-nous donc a faire? demanda Grossonne. « —Ma foi, répondit Pelloux, se sauve qui pourra!» Saint-Bonnet, après avoir raconté ce qui précède, ajoute que, «en allant par les chemins, lesd. Peiloux et Lallièrre coraptoient que le mariage dud. Connestable et de la seur de l'Empereur se faisoit, et que les Allemans devoient venir en Champaigne, les Anglois en Picardie, les Espaignolz en Guyenne; et qu'il devoit descendre vingt mil lansquenetz en Bourgonene, qui devoient venir 4 Lyon; et si tost que lesd. lansquenetz seroient ensemble que led. Connestable avec sa puissance se devoit joindre avec eulx; et disoit que led. Gonnestable devoit avoir dix mil hommes, dont led. Pelloux en devoit avoir mil, Lallièrre mil, Hagard mil, Godinière autres mil, et plusieurs autres qu'il ne scet nommer. Et si disoient que si le Roy ne eust fait arrest & Lyon, et qu'il en feust party le jour 1. Procès, f 47. C'était, il faut Vavouer, assez mal reconnaître le dévouement de tous ces amis, la plupart gens de naissance et de résolution. Mais le danger d'être arrêté avant d'arriver 4 la frontièrre était grand en si nombreuse compagnie ; ils n'étaient pas initiés aux plans du Connétable, et si on les en avait avertis, ils auraient pu refuser de s'y associer, Il avait donc préféré laisser chacun d'eux s'arranger en disant :. Tache de t'en tirer, car pour moi j'en suis hors; ce qui pouyait être prudent, mais en vérité fort peu bourbonnien. « Il eust beaucoup mieulx vallu, dit alors Grossonne, que led. Connestable feust mort avec ses gentilzhommes que se laisser prandre en varlet, et qu'il pensoit se estre acquicté du debvoir de la nourrilure, et que il n'avoit pas laissé led. Connestable, mais que led. Connestable l'avoit laissé (f° 69 v°).) Et il reprit le chemin de sa maison. (Procès. Dépôtsions de Saint-Bonnet, f° 40, de Bertrand Simon de Brion, f° 45, et de Grossonne, I 69.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 155 qu'il y estoit entré, que on luy eust fait ung si beau service que il ne feust pas retourné a son ayse en France *. » Herment avait alors pour chatelain un ancêtre des Arnould du jansénisme. Vers le soir du 8 septembre, Henri Arnould? avait vu arriver deux fourriers, qui s'étaient mis aussitdt 4 marquer des logements pour deux cent cinquante cavaliers formant la compagnie du Connétable. Ils ne tardèrent pas a paraître. Bourbon, vêtu d'une robe de velours noir, descendit au chateau, et les cavaliers se partagèrent les logis qu'on leur avait marqués. Le Connétable s'assit sur le lit de sa chambre en se disant fatigué, après avoir fait dans la journée dix-sept a dix-huit lieues. « Connaissez-vous, demanda-t-il, le chemin qui conduit a Carlat? — Non, monseigneur, je n'y suis jamais allé; mais ily aici un marchand nommé Pierre Bauduy qui pourra vous l'apprendre. » Bauduy, appelé, dit que d'llerment a Carlat il y avait vingt lieues, et que le droit chemin était de passer par les villes de Bort et de Salces*. « C'est bien! » dit Bourbon, et il se mit a souper. Après souper il demanda une écritoire et du papier, et tout en prenant une plume : « Sayez-vous « écrire? dif-il au chdtelain. — Oui, monseigneur. « — Prenez donc la plume et faites-moi deux lettres, 4, Fe 55. 4, Voy. son interrog. f° 79 ve et suiv. / 3. Bort, p.-é. Bourg-Lastic ; Salces, entre Mauriac et Cariat. mais il est singulier que Bourbon n'ait pas été mieux renseigné sur les localites de son propre duché d'Auvergne.

156 CHAPITRE VII. « V'une au sieur de Dals & Riom, l'autre aux gentils« hommes d'Auvergne assemblés dans Riom pour « Varrière-ban. Jenvoie, dicta Bourbon, par devers « vous un de mes gentilshommes, le sieur de Saint« Bonnet, pour vous dire de par moy certaines « choses que vous voudrez bien croire comme si je « vous les disois. » Cela fait, le Gonnétable se mit au lit. On a vu plus haut comment il s'esquiva furtivement, ou plutét comment il parut s'être esquivé. En réalité, il n'avait pas quitté son lit, après avoir seulement averti cinq personnes de rester avec lui, le sieur de Pompéran, son médecin', Jean Hospil. Pompéran était un gentilhomme d'Auvergne qui avait quitté la France quelques années auparavant pour se soustraire au ressentiment du Roi. Le Ferron a raconté agréablement cet épisode, 4 Poccasion du siège de Vérone, en 1515 : « Ibi con gressi sex equites Gallici cum totidem ex Hispanis victores rediere. In iis fuere Cicheus (Chissey) regi familiaris, Moularcus et quidam alii, quos imitatus Pomperanus, inermis cum inermi hoste congregiens, victor et ipse rediit, sed Cicheo et aliis irridentibus: unde postea ingens inter eos orta simultas, ut, aliquot post annis, Cicheus, renovatis inimicitiis, in decursione militari, ex cauda equi ferocientis impacta ori proximi Pomperani, clam cum Pomperano congressus, necatus sit : ipse Pomperanus a Lorgio vulneratus et jussu regis, qui Cichei morte gravissime affectus erat, ad supplicium rapi jussus, sed... Borbonio adnitente mitigatus est rex. (Ed. Bale, 1601, p. 93.) Puis Le Ferron raconte comment il était rentré en grace. Avant de marcher contre l'armée de 'Empereur, yeu de distance de Valenciennes, Pompéran se présente devant Bourbon, qui, le conduisant au Roi: « Sire, dit-il, ce gentilhomme, sentant que vous aviez besoin du secours des braves, a pas voulu rester inutile : il demande et je demande pour lui que vous lui pardonniez tout ce qu'il a pu faire pour mériter votre ressentiment. — Eh! bien, Connétable, je vous le donne », répondit le Roi. — Pompéran obtint plus tard du Roi prisonnier non seulement le pardon de son crime, mais encore toute bienveillance, Il mourut subitement en 1528 du chagrin

LE CONNETABLE DE BOURBON, 157 talis ou de l'Hospital, dont le fils devait Otre le célèbre chancelier, Goudinière et deux valets de chambres, Guinot et Bartholomé. Ils s'ętaient tapis dans la chambre ou leur maitre ętait couchę. Au matin, quand toute la suite du Connętable fut ęloignęe, Arnauld fut appelę et chargę de les conduire tous les six, pendant quatre ou cinq lieues, sur le chemin qui conduisait 4 La Tour, Ils montęrent tous alors a cheval et partirent, Bourbon vętu d'une courte robe de laine noire, d'une saye de frise grise, @'un pourpoint de satin violet, d'un chapeau noir et d'une toque rouge garnie de fers boutons. L'Hospital avait ęchangę sa toque contre que lui causa la prise d'Aversa, dont il ętait un des dęfenseurs. Voici comment Paul Jove a racontę sa mort : « On rapporte que Pompęran, ayant les yeux fįchez vers le ciel, tout ępordu sur le pensement de si grande calamitę, et abatu de tres aspre douleur, incontinent cheut par terre, luy demeurans les yeux encores tous ouvers et tendus; mais que pour secours que lon luy fist, estant ainsi pasmę, jamais on ne luy peut rendre la vie, emportęe par ceste soudaine deffaillance. Ge Pompęran estoit celuy qui accompagna Bourbon, convaincu de trahison, tout au long de son absence; et depuis, s'estant repenty de ce crime commis, fut faict capitaine d'une compaignie de gens de cheval par la clęmence du roy [rancois. (P. Jove, t. II, traduct. de Denis Sauvage, ęd. 1584, liv XXVI, p. 64.) — A la bataille de Pavie, tandis que le Roi ayait reyętu sa plus ęclatante cotte @armes « de toille d'argent, fort remarquable et aisęe A cognoistre, et luy aussi aysę a estre yeu... tant par 14 que pour sa belle fagon royalle, disposition et grandz panaches penchans sur sa sallade et fort bas sur ses espaulles », Bourbon, se souvenant du dęguisement auquel il avait eu recours pendant sa fuite et dont il s'ętait si bien trouvę, avait encore chargę Pompęran de mener ses hommes et de se tenir au premier rang, tandis que lui « con aslucia muy segura) combattit en habit privę de cavalier, (Voy. Brantęme, Vie de Francois I, ęd. Lalanne, t. Ul, p. 141.)

158 CHAPITRE VI. une autre de drap noir qui appartenait à Arnould; celui-ci la reconnut quand le jour devint plus clair, non sans s'en émerveiller. « Rassurez-vous, lui dit le médecin : j'ai laissé la mienne à la place. » Arrivés à La Tour, il fallut encore avancer de deux lieues, jusqu'à Saint-Donat, au midi de La Tour et près du Mont-Dore. A Saint-Donat, ils se mirent à table, sans distinction de rangs, Pompéran tenant pourtant le haut bout, comme le vrai seigneur. Ils allèrent coucher à Condat-en-Feniers, dix lieues au delà d'Herment, Arnould demandant toujours la permission de s'en retourner, et le Connétable le remettant encore à la prochaine station. Ils repartirent une heure avant le jour, et allèrent dîner à Ferrières, sur la rivière d'Alacnon, entre Allanche et Massiat. Leur gîte fut à quatre ou cinq lieues de là, à Ruines, au midi de Saint-Flour. Avec Arnould était un cordonnier d'Herment, nommé Guillaume Bohat, qui se laissait conduire plutôt qu'il ne conduisait la compagnie. On lui avait apparemment dit de manière à être entendu qu'on voulait un guide pour Carlat, afin de dérouter ceux qui se seraient mis à leur poursuite. Pompéran, le confident du Connétable, était, à Ruines, près de ses terres; il mena le Connétable de Ruines dans une sienne maison nommée La Garde, située à quatre lieues de là. Ils y restèrent depuis le vendredi 9 jusqu'au mardi suivant 15 septembre, et ce jour-là, avant de monter, Bourbon ordonna à son valet de chambre, Guinot, de se rendre à Carlat avec Guil

LE CONNETABLE DE BOURBON. 159 laume Arnould, et de revenir le lendemain a Serverette, ou il le retrouverait. Ils se sèparèrent donc, et le chatelain d'Herment ayant appris, en passant a Saint-Flour, que le Roi envoyait 4 la poursuite du Connétable, jugea & propos de prendre le chemin non de Carlat, mais d'Herment. Nous le regrettons, car nous perdons ici notre guide le plus sir. Le Connétable alla-t-il de La Garde 4 Serverette, ou Guinot, étant le seul qu'il ne pouvait songer a tromper, devait le retrouver? Apparemment. Mais Serverette est au midi, dans la direction opposée de Carlat ; il n'avait donc pas, en envoyant Guinot a Carlat, Vintention d'y aller lui-même, et rien, dans la déposition d'Arnould, ne permet de supposer qu'il s'y soit rendu. Il ne songeait qu'aux moyens de sortir de France. Le voila maintenant seul avec Pompéran et Bartholomé, et nous sommes au 15 septembre. Une dépêche de Louis de Praet, chargé d'affaires de l'Empereur, nous apprend que des chemins détournés le conduisirent enfin 4 Besancon, ou il parait être arrivé vers le 3 octobre. La lettre est & la date du 7 ou 9 novembre. Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, écrit de son cdété a Charles-Quint que Bourbon avait été jusqu'aux frontières de Salces « pour se rendre auprès de Vostre Majesté; mais voyant qu'il ne pouvoit passer sans grant péril et danger de sa personne, il avait rebroussé chemin, et passant 4 trois ou quatre lieues de Lyon, avait gagné Saint-Claude, dans vostre comté de Besangon ; enfin, grace a l'évêque de Gendve, il était arrivé a Besancon. » (9 novembre 1523.)

160 CHAPITRE VI. Ces indications sont bien vagues, mais elles sont confirmées et complétées par Martin Du Bellay. Pour ce qui touche aux premières journées, il s'accorde assez bien avec les dépositions de Saint-Bonnet et d'Arnauld; seulement c'est chez Lallière, un de ses affidés, que le Connétable passe la première nuit, et non 4 Montaigu, 4 moins que cette maison de Lallière ne fut dans cette ville. De la il va coucher en la maison de Pompéran. Puis, voyant le danger d'être pris sil tentait de gagner la frontière d'Espagne, apparemment bien gardée, il était revenu sur ses pas comme un cerf aux abois. On ne voit la rien que de parfaitement vraisemblable. Tous deux déguisés, et . Bourbon dans l'aititude et le costume du valet de Pompéran, ils reviennent du Puy-en-Velay, laissent Lyon a leur gauche, gagnant une hotellerie hors du village de Saint-Bonnet-le-Froid', « espérans y repaistre sans estre apperceus ny cogneus. » Pompéran savait qu'elle était tenue par une vieille femme veuve. « Mais le soir bien tard y arriva celuy qui tenoit la poste pour le Roy 4 Tournon, venant de Lion pour faire repaistre son cheval, qui fut cause que lesdits seigneurs de Bourbon et Pompéran deslogèrent sur l'heure, et ceste nuict allèrent repaistre & un village 4 deux lieues de la, nommé Vauquelles, dont Uhostesse dudit lieu recogneut Pompéran et luy dist nouvelles 6 A cing a six lieues est de Lyon. Martin du Bellay écrit Saint-Bouvet et, plus d'une fois, il donne aux localités des noms légèrement inexacts ; c'est que, sans trop le dire, il ne faisait guère que traduire le texte latin, aujourd'hui perdu, de son frère Guillaume, comme l'a prouvé M. Hauréau, en retrouvant une partie du premier livre de Voriginal.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 161 comme ses grands chevaux avoient passé le jour précédant par la et pour laquelle cognoissance l'hostesse luy presta une jument de relaiz, parce que son cheyal estoit recreu, et luy bailla son fils pour guide'. » Ils prirent a minuit congé de la bonne femme et arrivèrent au point du jour a Boien, près de Vienne, de l'autre coté du Rhone. La crainte de quelque garde du Roi posté sur la rivière fit que Bourbon se tint caché derrière une maison, pendant que Pompéran allait essayer de recueillir quelques nouvelles. Devant le pont de Vienne il aborde un boucher. « Je suis, lui dit-il, un archer de la garde du Roi. Savez-vous si mes camarades sont arrivés a Vienne? Nous sommes chargés d'empêcher Monsieur de Bourbon de passer la rivière et je ne vois pas leur enseigne. — Monsieur, il n'est pas venu un seul archer; mais on dit qu'il y a bien des gens armés du côté du Dauphiné. » Pompéran revint annoncer a Bourbon que le passage n'était pas gardé; mais pour ne pas courir le danger d'être reconnus, ils allèrent joindre un bac qu'ils savaient a demi-lieue de la. Mais a peine y étaient-ils entrés que dix ou douze soldats font signe au hatelier de les passer. Bourbon devant ces nouveaux venus n'était pas a son aise: il fut, dit Du Bellay, « estonné ». Ce fut bien pis quand plusieurs des soldats reconnurent Pompéran. Celui-ci rassura Bourbon en lui disant que « s'ils cognoissoient quelque hasard, ils couperoient la corde pour faire 4. Page 415. U. 44

162 CHAPITRE VII. tourner le bac vers le pais de Vivarez, ou ils pourroient gagner les montagnes et se mettre hors de danger. » Mais les soldats ne songèrent pas a les inquiéter; ils ignoraient que Pompéran fut complice du Connétable. La rivière passée, nos deux fugitifs suivent d'abord la direction de Grenoble tant qu'on peut les voir, puis, prenant a travers bois, ils passent a Saint-Antoine de Vivarais, et vont demander un gîte a une vieille dame veuve de Nantey, laquelle durant le souper reconnut Pompéran. « Etiez-vous, lui dit-elle, du nombre de ceux qui ont fait les fous avec M. de Bourbon? — Non, dame, mais je voudrais avoir perdu tout mon bien et être en sa compagnie. » Avant de sortir de table, quelqu'un vint dire qu'on avait vu 4 une heure de la, bien accompagné, le prévot de l'hdtel 4 la poursuite de M. de Bourbon. Nouvel effroi : Bourbon voulait se sauver. « Gardez-vous-en bien, on nous devinerait. » Sans paraître inquiets, ils se remirent en selle, et allèrent loger a cinq ou six lieues plus loin. C'était un endroit caché dans les _ montagnes, ou ils restèrent un jour entier pour reposer leurs chevaux. Du Bellay avait pu recueillir plus tard de la bouche de Pompéran les détails dans lesquels il va entrer. « Le mardy ensuivant, dès le poinct du jour, ils prindrent le chemin du pont de Beauvoisin pour tirer droict 4 Chambéry, ot. par les chemins trouvèrent grand nombre de cavallerie allant a la suite de l'armée que conduisoit monseigneur |'amiral de Bonnivet en Italie; dont ils eurent grande

LE CONNETABLE DE BOURBON. 163 peur d'estre cogneus. Enfin, le mercredy, sur le tard, arrivèrent a Chambéry, ot ils conclurent de prendre la poste jusques a Suze, et de la prendre le chemin par les pais de monsicur de Savoye pour arriver 4 Savonne ou a Gennes, et la s'embarquer pour aller en Espagne trouver l'Empereur. Mais le matin qu'ils devoient partir, le comte de Saint-Pol passa en poste, prenant ledit chemin de Suze pour aller trouver monsieur l'amiral en Italie; parquoy ils changèrent leur dessein, prenans le chemin du Mont-du-Chat, et 4 huict lieues au-dessus de Lion repassèrent le Rhosne, prenans le chemin de Saint-Claude. Et y estans arrivez, ne trouvant le cardinal de la Baulme, n'y firent séjour que d'une nuict, et allèrent trouver ledit cardinal 4 la Tour de May, maison dépendante de l'abbaye de Saint-Claude, ot il faisoit sa demeure ; auquel, parce qu'il estoit serviteur de l'Empereur, il se fait cognoistre. Le lendemain avec bonne escorte de cavallerie que luy bailia ledit abbé, s'en alla coucher a Colligny et de la 4 Passeran, et y fait séjour huict ou dix jours. Partant dudit Passeran alla monsieur de Bourbon a Bezancon et de Bezancon a Lière (ou Ligsdorf) en Ferrette (prés de Bale), auquel lieu se trouvèrent la plus grande part des gentilshommes qui avoient abandonné le Roy et leurs maisons pour le suivre, desquels estoient le seigneur de Lurcy, Lallière Montbardon, Le Pelou, le seigneur d'Espinars, Le Peschin, Tausanne et plusieurs autres. Et pareillement, Cette poignée de complices étaient tous d'Auvergne ou du

164 CHAPITRE VII. lant le vindrent trouver le capitaine Imbault et Vesleu Petitdey', luy pensans persuader de retourner en France, se faisans forts que le Roy mettroit en oubly les choses passées avec bon traitement, tel que le Roy luy avoit offert passant 4 Moulins, 4 quoy il ne voulut condescendre, tellement qu'ils s'en retournèrent en France sans avoir rien exploité?. « Partant de Lière, ledit de Bourbon accompagné de soixante ou quatre-vingts chevaux traversa les Allemagnes, puis au bout de six sepmaines arriva & Trente, duquel lieu, après y avoir faict séjour de deux ou trois jours, alla 4 Mantoue, ow il fut receu ~ du marquis en grande amitié, d'autant qu'ils estoient cousins germains parce que la mère dudit duc de Bourbon estoit sceur du feu marquis de Mantoue, père d'iceluy; lequel meit iceluy seigneur Bourbonnais. Hors de la personne n'avait prété l'oreille aux tentatives d'embauchement. 1. Egalement du Bourbonnais. Le Bourgeois de Paris, généralement si peu au courant de ce qui se passe, a pourtant connu cette tentative désespérée de Francois I* pour ramener le Connétable. Dès qu'il avait su l'arrivée de Bourbon en Franche-Comte, il lui avait dépêché ces deux hommes qu'il savait attachés a sa personne. Seulement |'éditeur du Journal dun Bourgeois écrit le second nom : Petit de Bourbonnangois, (apparemment, ajoute-t-il, de Bourbon Francois ». 2. Un peut s'étonner de voir le Roi espérer jusqu'a la fin ramener le Connétable au sentiment de ses devoirs. Mais il faut considérer qu'il ignorait encore le coupable traité que Bourbon avait accueilli, deux ans auparavant, et avait signé apres l'entrevue de Moulins. Il croyait, comme la France entière, que le Connétable avait été la victime des mauyais conseiis de sa belle-mère et de ses flatteurs. Il supposait que l'espoir de devenir le beau-frère de |Empereur lui avait fait perdre la raison.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 165 de Bourbon en tel équipage qu'il appartenait à un tel prince, de chevaux, d'armes, mullets et autres choses nécessaires tant pour lui que pour les siens. Le quatrième jour de son arrivée, partant de Mantoue alla à Crémone, auquel lieu il fut bien recueilli par le gouverneur. Le lendemain, avec une bonne escorte de chevaux, fut conduit à Plaisance, où le vint trouver dom Charles de Lannoy, vice-roy de Naples, lequel venait pour être lieutenant général pour l'Empereur au duché de Milan, pour l'extrême maladie en laquelle étoit tombé le seigneur Prosper Colonne'. » L'amiral Bonnivet, investi du commandement de l'armée d'Italie, se trouvait alors dans la position la plus difficile. Il était depuis six mois arrêté devant Milan, les vivres commençaient à lui faire défaut, les maladies enlevaient une partie de ses hommes, le découragement était général; il fallut lever le siège. L'armée s'établit alors à Biegras, au-dessous du lac Majeur, tandis que le comte de Saint-Paul, frère du duc de Bourbon-Vendôme, entreprenait le siège d'Arona, sur le lac. Une mine habilement faite devait nous en ouvrir les portes: on y mit le feu, un large pan de muraille fut soulevé, mais retomba sur ses fondements. Nouvelle disgrâce de la fortune : six mille lansquenets, d'abord réunis à l'armée vénitienne, venaient s'ajouter aux forces espagnoles enfermées dans Milan, tandis que six mille autres Suisses, levés par l'ordre de Bonnivet, refusaient de se joindre à. Mém. de Mart. Du Bellay, éd. Petitot, t. I, p. 417.

166 CHAPITRE VII. 4 nous en alléguant qu'ils devaient être soutenus par le duc de Longueville, et que ses six mille hommes d'armes n'avaient pas paru. De Biegras et d'Arona, notre armée s'était graduellement portée 4 Bibra, a Garlis', a Vigevano, tout en offrant inutilement la bataille aux Impériaux, qui se contentaient de nous débusquer des places dans lesquelles nous nous arrétions. Il fallut encore abandonner Vigevano, pour remonter jusqu'a Novare. La peste décimait cette petite armée, et le maréchal Anne de Montmorency, qui commandait l'avant-garde, en avail été des premiers atteint. De Novare, qui ne pouvait longtemps tenir, V'amiral donna le signal du départ dans la direction de Romagnano. L'ennemi, après nous avoir poursuivis quelque temps, voulait s'arrêter ; mais Bourbon, nouvellement arrivé, « leur persuada de passer oultre, » pour tomber au point du jour sur nous et nous présenter le combat pour la première fois en pleine campagne. Bonnivet, durant cette pénible retraite, resta a l'arrière-garde pour soutenir le faix; dès la première charge il fut blessé d'une arquebusade au travers du bras, et la grande douleur qu'il en ressentit le contraignit de laisser la charge de l'armée au comte de Saint-Pol et au capitaine Bayard. « Bayar et le seigneur de Vandenesses, estans demourez sur la queue, soustindrent l'effort de ceste charge; mais tous deux y demourèrent: le seigneur de Vandenesses mourut sur le champ, et le capitaine Bayar fut blessé @une arquebouzade au travers du corps, 41, Gallerate.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 167 lequel, persuadé de ses gens de se retirer, ne le voulut consentir, disant n'avoir jamais tourné le derrière à l'ennemy; et après les avoir repoussez, se fait descendre par un sien maistre d'hostel, lequel jamais ne l'abandonna, et se fait coucher au pied d'un arbre, le visage devers l'ennemy : or le duc de Bourbon, lequel estoit à la poursuite de nostre camp, le vint trouver, et dit audit Bayar qu'il avoit grand pitié de luy, le voyant en cest estat, pour avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine Bayar luy feist response : Monsieur, il n'y a point de pitié en moy, car je meurs en homme de bien, mais j'ay pitié de vous, de vous veoir servir contre vostre prince et vostre patrie et vostre serment. Et peu après ledit Bayar rendit l'esprit, et fut baillé sauf conduit à son maistre d'hostel pour porter son corps en Dauphiné, dont il estoit natif*. » Cette belle réponse, rapportée par Martin Du Bellay', est confirmée par le défenseur passionné du Connétable, Beaucaire de Péguillen, dont le témoignage ne peut être taxé de complaisance, puisqu'il va jusqu'à représenter comme traitres les deux gentilshommes normands qui avaient révélé le secret de la conspiration bourbonnienne. Ce que Beaucaire ajoute pour conserver quelque chose de l'amplification de Symphorien Champier (voyez plus loin) ne tache. ctt., t. 1, ps 400. 2. Martin Du Bellay avait rédigé ses mémoires sur la fin du règne de Henri II; c'est donc bien à tort qu'on lui reprocherait d'avoir voulu faire sa cour à François I* en mettant ces paroles dans la bouche de Bayard. (Nouv. ed. de La Mure, t. II, p. 630.)

168 CHAPITRE VII. change rien au fond réel de ces dernières paroles : « Baiardus ex equo exceptus ad quercum, ore ad hostem converso, deponi voluit. Quem interim Borbonius invisens se plurimum ejus fortuna commoveri dixit, qui vir fortis, dum stolidi hominis imperio paret, cui imperare debuit, in eum casum inciderit. Cui Baiardus : Nulla commiseratione ni fallor eget, inquit, viri bont ac militaris officio funclus : patrie quam dedit vitam reddo, popularibus meis ex tanto discrimine eductis. Tu vero, princeps magnanime, quam pie facias qui arma contra patriam feras, tpse videris. Si tibi justam fortasse rex Franciscus occasionem dedit, at Gallia naturalis patria nullam dedit. Themistoclis, Coriolant, Cexsaris ac ceterorum qui armis patriam vexarunt, exilus perhorresce. “rat enim Baiardus bonis litteris tinctus, ita puerum Gratianopolitanus pontifex patruus bene instituendum curarat '. » Ce récit répond admirablement a la situation respective de Bayard mourant et de Bourbon triomphant. Si Bourbon vit en effet, au moment ow il. allait expirer, le chevalier sans peur et sans reproche, il dut recevoir en pleine poitrine cette réponse rapportée par les deux historiens les plus contemporains. Tout autre Francais mortellement frappé par les ennemis dont Bourbon avait ranimé lardeur aurait répondu de même. Toute la question est donc de savoir si Bourbon se présenta réellement devant Bayard expirant. Or, Symphorien Champier, un des 1. Page 452.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 169 deux biographes de Bayard, mentionne également son arrivée devant le héros français. Au lieu de la seule phrase de Du Bellay, il prête à Bayard un long discours ampoulé qu'il n'a certainement pas prononcé, mais dont les dernières phrases justifient le récit de Du Bellay et de Beaucaire : « Je prens la mort en gré et n'ay aucune desplaisance ne regret 4 mourir, fors que je ne puis faire service aucun pour l'advenir au Roy mon _ souverain seigneur, et que il le me fault délaisser 4 ses plus grans affaires, dont je suis très dolent et desplaisant. Je prie a Dieu le souverain que, après mon trespas, il aye telz serviteurs que je vouldroye estre... Monseigneur, je vous supplie, laissez-moy prier Dieu mon rédempteur... ' » C'est la même réponse, délayée dans l'intention de diminuer l'énergie : c'est la monnaie de la pièce d'or conservée par Du Bellay. Et si cette réponse a été modifiée, on peut admettre que ce fut dans la crainte de blesser la grande maison de Bourbon-Montpensier. Dans tout son livre, Champier avait évité de mentionner la trahison du Connétable *. La même crainte paraît avoir également agi sur l'auteur de l'agréable récit publié deux ans plus tard que les Gestes et la vie du preux chevalier Bayard, 1. Cimber et Danjou, Arch. cur. de l'hist. de France, 1^{re} série, t. II, p. 176. 2. Champier envoyait ces Gestes de Bayard à l'évêque de Grenoble, le 15 septembre 1525, pendant la captivité du Roi et avant la mort de Bourbon. 5. « Le seigneur de Bourbon, dit-il seulement ici, qui pour lors estoit chief des ennemis, sceust que Bayard estoit bledé a mort, si vint a luy et luy dist : Bayard mon amy, je suis despluisant de vostre inconvenient. »

170 CHAPITRE VII. de Symphorien Champier, sous le titre suivant : La très joyeuse, plaisante et récréative histoire composée par le Loyal Serviteur, 1527*. Le Roi venait alors de rentrer en France grace au traité de Madrid, dont une des conditions était qu'on regarderait la conjuration du Connétable comme non avenue et qu'on rendrait même a ce grand criminel les terres et les prérogatives dont il jouissait avant sa sortie de France. La censure nouvellement établie sur les livres n'aurait pas permis de réveiller ce levain de douloureux ressentiments, et voila pourquoi, dans ce roman historique, le nom du Connétable, a partir de sa trahison, n'est pas une seule fois prononcé. On évite même, dans l'un et dans l'autre ouvrage, de rappeler comment, en 1518, en présence du Roi, dans le chateau de Moulins, Bayard avait été invité a armer chevalier le fils du Connétable. Notons, en passant, que cette défense de parler du duc de Bourbon, religieusement observée par tous ceux qui tenaient a conserver les bonnes graces de la cour, eut pour effet de laisser le champ libre & ceux dont Vintérêt était de justifier ou du moins d'excuser le erand conspirateur. Il est un autre historien, jusqu'a présent peu consulté, dont le témoignage est d'un grand poids et ne dément pas, bien qu'il ne le confirme pas expressément, le récit de Du Bellay, de Beaucaire et de Champier. (est Aymar Du Rivail, dont le livre De Allobro4. C'est du moins l'opinion générale ; M. Roman, le dernier éditeur (1878), croit qu'il a existé une édition de 1524, et que auteur s'appelait Jacques de Mailles

LE CONNETABLE DE BOURBON. ATA gibus a été publié en 1844 par mon savant, spirituel et regretté ami, Alfred de Terrebasse. Du Rivail avait particulièrement connu le chevalier sans peur et sans reproche. Il tenait de sa propre bouche une foule de détails sur la fameuse défense de Mézières, en 1522; et c'est tout ce qu'il avait raconté du preux chevalier et qu'on n'avait pas retrouvé dans les Gestes de Champier et dans la chronique du Loyal Serviteur, qui a décidé M. de Terrebasse à donner, & son tour, une histoire de Bayard, la seule qu'on doive aujourd'hui consulter. Suivant Du Rivail, Bayard, atteint d'un coup d'arquebuse, avait été soutenu en tombant de cheval et étendu à terre, avec une pierre au-dessous de la tête. De là les Espagnols l'avaient transporté dans la tente du marquis de Pescaire; ils s'étaient confessé, avait communiqué, et était mort le 30 avril 1524? à six heures du soir, huit heures après avoir été blessé. Charles de Bourbon l'avait vu dans ses derniers moments; 1. Beaucaire dit que ce fut par l'ordre du duc de Bourbon, ce qui n'a rien d'in vraisemblable et justifierait même les quelques paroles échangées entre eux. 2, Il est à remarquer que Bourbon, dans une lettre écrite à l'Empereur le dernier jour de mai, omet de mentionner parmi les heureux résultats de l'affaire de Romagnano la mort de Bayard, peut-être parce que le souvenir lui en était pénible à plusieurs égards. « Puis les dernières lettres que vous ay écrites de la défaite des Francoys, j'ay esté adverty pour vray que le S' de Vandenesses est mort, aussi est Beaunoir, le lieutenant de Ste-Mesme; l'admiral de France est demeuré malade aux montaignes de Savoye, en grand danger de sa vie. Quant au mareschal de Montmorency, il s'est fait porter jusques à Lion, et là est mort, comme l'on dit. » (Archives de Vienne; après M. Chantelauze, Preuves de l'histoire du Forez, de La Mure, nouv. éd., t. III, p. 266.)

472 CHAPITRE VII. mais Bayard avait refusé de tenir avec lui de longs propos. « Ex equo suo per aliquot Helvetios et Jacobum Joffredum suze domus prepositum Bayardus in terram positus est, capiti lapide supposito. Kt inde Jlispani Gallos sequentes ipsum in tenlorium marchionis Pescarii detulerunt. Et sacerdoti more christiano confessus, sumtoque Christi corpore, Bayardus, octava hora post valetudinem, et sexta hora post meridiem, occubuit. Et Carolus Borbonius ipsum in infirmitate vidit, sed cum eo Bayardus magnum colloquium habere noluit. » Ce récit précieux (qu'il ne faudrait pas tronquer*) peut fort bien se concilier avec celui de Martin Du Bellay. Dans tous les deux Bayard blessé est d'abord déposé a terre; il y reste jusqu'au moment ot les Espagnols, arrivant, l'emportent et sans doute recoivent l'ordre dé transporter le blessé dans la tente de Pescaire. Qui avait donné cet ordre? Un chef francais qui l'avait reconnu, et c'est en le reconnaissant, en le faisant transporter, que quelques paroles durent être échangécs. Que Villustre moribond ait ensuite refusé de subir l'entretien de ce chef devenu le fléau de sa patrie, il est naturel de l'admettre ct de se rendre compte des raisons patriotiques qui purent empêcher le transport de Bayard dans la tente du chef de l'armée ennemie. Ainsi les différents récits s'accordent entre eux plutét quils ne se contredisent. Et c'est encore celui d'Aymar Du Rivail auquel on peut ajouter la foi la plus entière : c'est le transl. Voy. la nouvelle édition de La Mure, t. II, p. 630.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 173 port de Bayard mourant dans la tente de Pescaire qui a fait dire 4 Paul Jove que le héros aimait mieux se rendre à Pescaire qu'à Bourbon. Les historiens étrangers, plus dégagés de tout respect humain, et qui n'avaient pas 4 ménager, comme ceux de France, les familles intéressées 4 détourner la vraie responsabilité, ont en Espagne, en Italie, parlé librement de la conspiration du duc de Bourbon, et ont mieux reproduit le véritable sentiment français. C'est là ce que Beaucaire, le champion du duc de Bourbon, ne peut pardonner 4 Paul Jove, qu'on ne saurait cependant accuser, dans le jugement qu'il porte de la conduite de Bourbon, d'avoir cédé à quelque influence mercenaire. Beaucaire, en même temps qu'il dément le jugement porté par Paul Jove sur Bourbon, nous fait connaître quels sont les garants qu'il lui oppose : « Paulus Jovius contra Carolum Borbonium ut hominem sceleratum atque instabilem ubique, ut timidum etiam nonnunquam insectatur, quum is dux fortissimus fuerit, ac discipline militaris exemplar. Vite integritatem mihi testati sunt cum alii plerique tum vero Petrus Anlezio, avunculus meus, et Anlezio paulo major Franciscus Montagnatius Tausanius, sub eodem 'tum quum is (Borbonius) sclopato ictus Rome occubuit arcis Mediolanensis praefectus, ac Joannes Belcarius Pegulio frater meus, cum illo ipso ab ineunte etate educatus; fortitudinem bellandique peritiam res geste declarant. Sed ex Gallia profectus, quum in Mediolanensi principatu stipendium Cesar non suppeditaret, et a mililibus regeatur potius quam mi

ATA CHAPITRE VII. lites reget, necessitate adductus, multa preter naturam preterque institutam vite rationem patrare coactus est*. » Paul Jove, après avoir raconté l'entrevue de Bayard mourant avec Bourbon, continue : « Aderat Ceesarianis Carolus Borbonius, qui, pauld ante, a studio sui Regis maligné discedens, et sese privato quodam Cesari foedere conjungens, prodendi regis sui impugnandeque patric consilia agitare. Quibus detectis, e Gallia in Sequanos profugerat, declaratusque patrie hostis, Cesari operam navabat, ita ut invadende Galliz consilium susciperet, IHispanis avidé se secuturos profitentibus, quod in Provinciam, opulentam regionem, ubi non defutura amicorum studia, aversa penitus a Rege, et procures quosdam ad rebellandum paratos se inventurum jactabat. Lanoius quanquam id minimé probaret, permisit ut Piscarius cum Hispanorum Germanorumque cohortibus in Provinciam penetraret. Sed Piscarius Massiliz menibus frustra herens, quod validissimo Gallorum presidio teneretur, retrocedere coactus est, quum nemo Gallorum ad auctoritatem Borbonii nominis se conferret, et regi copie appropinquarent, et Borbonius cuncta opinione sua sibi infestiora, Gallo vero fideliora reperiret. Quapropter reversus est per maritimas Ligusticasque Alpes, cum copiis asperitate itinerum defessis, et his sepe, ut sunt viri dicaces, Borbonio consilii levitatem exprobrantibus (éd. de Paris, 1558, t. I, p. 254). » 4. Beaucaire, Préface.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 175 Retournons en France. Jamais le royaume des lis ne s'était trouvé dans une situation aussi critique et n'avait couru d'aussi grands dangers '. Il est vrai que la découverte de l'odieux traité signé par Bourbon avait arrêté François I^{er} au moment où il se disposait à conduire en Italie l'armée dont les conjurés attendaient l'éloignement pour manœuvrer à coup sur; il est vrai que Bourbon, au lieu de faire sa part dans ce drame criminel, avait été obligé de recourir à la fuite la plus honteuse; mais les Anglais avaient déjà jeté trente mille hommes sur les côtes de Normandie et de Picardie; vingt mille soldats des Pays-Bas s'avançaient au-delà de Cambrai : vingt mille Espagnols pénétraient dans la Provence ; seize mille Suisses et lansquenets marchaient sur Dijon, tandis que 1. Le bon poète Salmon Macrin dépeint la situation terrible où la trahison de Bourbon avait mis la France, en même temps que la confiance que les bons citoyens avaient dans le Roi : Nunc christiano que plaga sanguine Intaminata est? Astur et Italus In mutuum inter se scelestis Exitium furiantur armis; Celtis minatur Flandrus et Atrebas, Confoederate fretus ope Anglie; Commovit intestina nuper Borbonius quoque bella princeps , Prebente vires Cesare; sed ferox Non auspicatos reprimet impetus Franciscus, et vindicta fractum Inveniet sua parricidam ; Que sera quamvis puniat improbos, Cessare magnis visa piaculis, Dilata post pensat tamen nec Supplicio leviores sevit ! (Salmonii Macrini, Carminum libri, Parisii, 1530, lib. II, f^o 31.)

176 CHAPITRE VII. que d'autres pénétraient en Champagne. Le danger était assurément extrême : que François I et franchi les Alpes, comme Bourbon, Henri VIII et Charles-Quint Vavaient espéré, la France leur était livrée pieds et poings liés, et les conjurés s'en seraient partagé les lambeaux. Lamothe Des Noyers, agent de Bourbon, avait dès le mois de septembre conduit sur la limite de Champagne et de Franche-Comté quinze à seize mille lansquenets commandés par les comtes Guillaume et Félix de Furstemberg. Ils commencèrent par assiéger Coiffy, place alors très forte, à six lieues de Langres. Elle fut à peine défendue, le capitaine, dont les historiens contemporains n'ont pas voulu rappeler le nom, ayant rendu le château à la première sommation. De Coiffy, les lansquenets allèrent à Montéclair, près d'Andelot, à l'est et à égale distance de Joinville et de Chaumont en Bassigny. Le château, dont il reste à peine quelques ruines, ne se défendit pas mieux que Coiffy. Mais ils arrêtèrent les succès des Furstemberg. Claude, duc de Guise, qui remplissait alors les fonctions de lieutenant du Roi en Bourgogne, avait rassemblé à la hâte cinq ou six cents hommes d'armes, et, de concert avec le comte d'Orval, gouverneur de Champagne, il arrêta les lansquenets, qui n'avaient pas appuyés la cavalerie que Bourbon devait leur envoyer; ils manquèrent bientôt de vivres et furent obligés de faire retraite. Ils repassèrent la Meuse à Neufchâteau, serrés de près par le duc de Guise, qui atteignit leur arrière-garde sous les yeux des duchesses de Lorraine et de Guise qui, dit Du Bellay, « estoient alors aux fenêtres du

LE CONNETABLE DE BOURBON. 177 chateau, et qui en eurent le passe-temps (p. 43), » et l'on n'entendit plus parler d'eux. Pendant que la Champagne était ainsi délivrée, le duc de Norfolk faisait descendre a Calais quinze mille Anglais qui bientôt, réunis aux Allemands conduits par le comte de Burc, formèrent une armée de vingt-cing a trente mille hommes de pied, cing ou six mille cavaliers et bonne quantité d'artillerie. Térouanne étail la première place qwils devaient attaquer, mais le vieux sire de La Trémoille avait eu soin de la mettre dans un état de défense qui les aurait plus longtemps arrêtés qu'ils ne voulaient; ils passèrent donc sans Passaillir. Dourlan, qu'ils pensaient attaquer, leur fit également craindre une trop forte résistance : apres l'avoir bloquée pendant quatre jours, ils décampèrent sans tenter un assaut, et devant Corbie, ott ils arrivèrent ensuite, ils trouvèrent le vaillant La Trémoille, avec lequel ils jugèrent prudent de ne pas s'engager. La Trémoille avait 4 sa disposition si peu de forces qu'il lui fallait, quand l'ennemi abandonnait une place, retirer les hommes chargés de la défendre, pour les envoyer dans la place qui allait être menacée. De Corbie l'armée anglo-allemande résolut de passer la Somme a mi-chemin de Corbie et Péronne. Un vaillant batard de la maison de Créqui, le capitaine Pontdormy, voulut lui disputer le passage avec trois ou quatre mille hommes de pied ou de cheval; mais, contraint de leur abandonner le fort de Bray, il fut lui-même poursuivi de près, et toute sa troupe ett été taillée en pièces si, le dernier de son arrière-garde, il n'etit avec ses quelques hommes Il, 12

178 CHAPITRE VII. d'armes soutenu tout l'effort de l'armée ennemie et . permis aux gens de pied de regagner Corbie. C'était le tour de Montdidier d'être menacé : La Trémoille se hata d'y envoyer un secours qui devait avant d'arriver passer devant le camp ennemi. Personne ne voulait entreprendre une chevauchée aussi difficile : Pontdormy, a peinerentré dans Corbie, rompu des fatigues qwil venait d'essuyer, offrit de s'en charger. La nuit venue et grace ade bons guides, il passa sans éveiller Yennemi, fit entrer dans Montdidier le capitaine La Rocheboiron d'Auvergne et le sire de Fleurus, chacun avec sa compagnie de cinquante hommes darmes, et mille francs-archers commandés par le capitaine René de La Pailleterie. Et le lendemain Pontdormy, craignant que La Trémoille n'ett besoin de lui, prit le parti de tenter de regagner Corbie en plein jour. [1 ne ramenait qu'environ cent cinquante hommes d'armes. Bientét il rencontre cing cents cavaliers, qu'il charge avec la dernière furie; mais deux mille autres chevaux arrivent a la rescousse des fugitifs, si bien que, faisant prendre le chemin d'Amiens a cent vingt de ses cavaliers, il arrête Veffort de l'ennemi avec les trente hommes d'armes qui lui restent. Dés la première charge, son cheval est tué : il est relevé par son frère et par son neveu, M. de Canaples, guidon de la compagnie. Ces deux braves, bientOt désarçonnés, sont contraints de se rendre, pendant que Pontdormy criblé de blessures se traine péniblement jusqu'a Amiens. Tant d'intrépidité fut inutile, et Montdidier, bientôt attaqué, se rendit apres avoir opposé une trop faible résistance.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 479 Le Roi, qui était alors a Lyon, fut averti de la prise de Montdidier et de la terreur que cet événement avait répandue dans Paris. Les habitants croyaient déjà Yennemi a leurs portes. Francois fit aussildt partir de Lyon le duc de Venddme comme son lieutenant général, avec plein pouvoir de lever en Bourgogne et. en Champagne quatre cents hommes d'armes et autant de francs-archers qu'il pourrait en réunir. En même temps, il dépécha vers Paris le capitaine Chabot, sieur de Brion, pour rassurer les habitants et se mettre a leur disposition. Baillet, second président de la cour du Parlement, accueillit assez froidement l'envoyé du Roi, et lui rappela que quand le roi Louis XI avait eu nouvelle dela prise de Beauvais par le duc de Bourgogne, il ne s'était pas contenté d'envoyer aux gens de Paris un personnage chargé de les réconforler, mais bien le maréchal Joachim Rouault accompagné de quatre cents hommes d'armes. « Vest précisément ce qu'a fait notre roi, répondit Chabot : Monseigneur le duc de Venddme en pareille compagnie vous rendra la confiance que vous avez perdue. Que chacun fasse son devoir, et tout ira bien. » Les Anglais mirent le feu aux deux villes de Roye et de Montdidier. Mais en apprenant l'arrivée du duc de Vendéme et, d'un autre côté, celle de La Trémoille, ils craignirent de voir leur armée perdre ses moyens de subsister, et commencèrent 4 désespérer du succès de la campagne. Ils battirent donc en retraite dans la direction de Fervaques, a quatre lieues au-dessus de Saint-Quentin; chemin faisant

180 CHAPITRE VII. ils brûlèrent Nesles, qu'on avait jugé inutile de défendre; ils n'osèrent attaquer le fort château de Ham, où se trouvait le comte de Braisne-Sallebruc avec sept ou huit cents hommes de pied et cinquante hommes d'armes. De Fervaques ils poursuivirent leur marche jusqu'à Bohain, qui leur fut rendu sans coup férir. Le duc de Suffolk, après y avoir laissé une forte garnison, se retira en Artois et de là licencia son armée. Ainsi cette armée formidable abandonna la partie sans avoir eu de véritables combats à soutenir. Elle était arrivée dans les derniers jours de septembre, et l'on était aux premiers jours de novembre quand Anglais et Allemands retournèrent d'où ils étaient venus. La Trémouille ne perdit pas de temps pour aller sur les derrières de ces ennemis, fugitifs avant d'être poursuivis. Il s'attacha à reprendre Bohain, qu'il pressa si vivement que la place lui fut rendue avant l'arrivée du duc de Vendôme. « Alors, dit Martin Du Bellay, partit de Picardie le seigneur de La Trimouille, ayant eu une armée si puissante sur ses bras, et si peu de gens pour la garde du pays, sans que l'ennemi, au partir, tint un pied de terre de sa conquête'. » Ainsi la France avait vu les armées de Henri VIII et de Charles-Quint tenter une première fois et vainement. Machiavel, dans une lettre à Fr. Guicciardin, du 15 mars 1525, dit: Fino a qui se ha veduto che tutti i cattivi partiti che piglia l'Imperatore non gli nucono, e tutti buoni che ha preso al Re non gli giovano. Mais il y a bien à dire sur ce point. L'Empereur essaya de conquérir la France à trois reprises, et par trois fois fut obligé d'y renoncer ; la deuxième expédition d'Alger fut pour lui un nouveau revers de fortune,

LE CONNETABLE DE BOURBON. 181 nement d'entamer son territoire, et dispersées même avant d'avoir essayé sérieusement de combattre. Bourbon apprenait ces honteux résultats, frémissait d'impatience, pressait l'Empereur de lui fournir les moyens d'envahir la Provence, sur laquelle il prétendait, sans aucune apparence de raison, avoir des droits héréditaires. Mais depuis la sortie fugitive de Bourbon de Milan, depuis le mauvais succès de la première invasion en France, ou, contre les promesses du Connétable, personne ne s'était déclaré en sa faveur, Charles Quint voyait dans Bourbon un embarras _ plutôt qu'un utile auxiliaire. A sa demande de passer en Espagne pour conclure le mariage projeté, l'Empereur avait répondu qu'il fallait avant tout chasser de Italie le dernier Français. C'est une fois le Milanais reconquis qu'on aviserait à reprendre le premier plan de la confédération : la conquête de la France. Ainsi Bourbon avait du se résigner à rester en Italie jusqu'à la complète défaite des Français. Il se voyait enchaîné, pour ainsi dire, à l'armée impériale sans avoir dans les conseils d'autre influence que celle que voulait bien lui laisser le vice-roi de Naples, investi du commandement suprême. Impatient de toute espèce de subordination, il n'avait pas tardé à se mettre en désaccord avec Charles de Lannoy, qui se sentait justement blessé de ses prétentions. Les défenseurs de Bourbon accusent Lannoy d'avoir poussé contre lui la haine au point de l'exposer à un échec assuré en ne lui envoyant que des renforts insuffisants. Mais ce n'est pas le défaut d'hommes qui devait faire échouer cette

182 . CHAPITRE VII. campagne*. Quant a la prétendue jalousie de Lannoy, cest le reproche que les mêmes apologistes de Bourbon adressent 4 Monsieur, a Longueville, 4 Pescaire, 4 Francois I lui-même, a tous ceux en un mot qui semblent avoir eu ase plaindre de lui. Dès le mois de mai 41524, Charles-Quint et Henri VII répondirent aux voux du Connétable. I] fut convenu qu'une nouvelle armée, plus forte que la premieére, serait transportée sur les cêtes de Normandie, tandis que Bourbon conduirait en Provence toutes les forces qui venaient de chasser les Francais de Lombardie. Henri VIII avait exigé qu'on lui rendit compte des moyens qu'on voulait employer pour assurer le succès de cette invasion. Et d'abord de quelles forces disposerait leduc deBourbon? Celui-cirépondit qu'il avait prêts 4 marcher 6500 Kspagnols d'une bravoure et d'une expérience a toute épreuve, 5400 lansquenets, et cing autres mille qui étaient en marche ; 5000 Italiens ; 800 hommes 1. Bourbon fait lui-même ainsi, dans une lettre 4 Charles— Quint, le dénombrement des troupes dont Lannoy et lui dis_posaient : « Les gans que nous adyons ici c'est V myle Ve Espaignous combatens et deux enseignes quil viegnent avesques les Alemans, VII° chevaulx ligyers, et toute vostre artilherie, quatre myle Alemans ou plus combatans, quil sont bien dys myle bons piétons, et anvyront sant hommes d'armes... Vostre arlilherie est an nombre quatre canons, serpentyns deux demis et VI coulouvrynes moyennes et deus batardes, pouldre, boulés assés anplement, quar il y a anviron trois myle boulés de fer et pouldre pour les tyrer. » (Letlre & Charles-Quint du 26 juillet 1524, dans La Mure, t. III, p. 267.) Ils attendaient encore trois mille Allemands, trois mille Italiens, huit cents gens d'armes allemands et espagnols et huit cents cheyaulégers.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 185 d'armes formés par l'Empereur, 500 hommes d'armes a la solde de Bourbon, 1800 chevaux légers, 1000 pionniers et 16 pièces d'artillerie, 4000 soldats de mer avec 18 galères, une caraque, trois galions et quatre grands vaisseaux. Le duc avait de bonnes et stires intelligences et de nombreux amis qui se joindraient aux armées confédérées, dès qu'elles seraient sur le territoire. Ces amis, ces intelligences, il refusait de les nommer, et l'on reconnut bientôt qu'il s'était flatté a tort de les avoir. « Il se persuadoit, dit Du Bellay, qu'estant arrivé en ce royaume, la plus part de la noblesse se retireroit de luy: de laquelle espérance il fut frustré, car le naturel du François est de n'abandonner jamais son prince (liv. II, p. 453). » Henri VII fit encore demander a quel titre le duc entrerait en France. Il répondit qu'il entendait recouvrer tout ce qui appartenait légalement au roi Henri, a l'Empereur et a lui-même ; et que son intention était d'y couronner Sa Grace le roi Henri. — Comment et de quel côté le duc entrera-t-il en France ? Réponse : il part aujourd'hui (fin de mai) pour franchir les monts. Cinq ou six jours suffiront pour le passage de toute son armée. Il ira par la voie de Provence en côtoyant la mer, pour avoir en cas de besoin l'appui des galères et des gens de mer. En Provence il n'y a que deux places fortes: Marseille et Monaco, dont le seigneur est a sa disposition. De la, on pourra marcher sur Lyon, qui est ouverte d'un côté, et sera facilement prise. Et si l'ennemi ne lui offre bataille, ce qu'il ne refuserait pas, il s'attachera au siège de Marseille. Si le roi d'Angleterre voulait de sa personne et sans dé

184 CHAPITRE VII. lai entrer en France, il permettait 4 Sa Grace de lui arracher les deux yeux, s'il n'était pas maitre de Paris avant la Toussaint ; Paris pris, tout le reste de la France était 4 lui, et il trouverait aisément dans Paris deux ou trois cent mille couronnes'. Heureusement cette fois Henri VIII ne se pressa pas d'arriver, et Bourbon ne trouva personne en France qui voulut s'associer 4 ses complots. Grace aux retards que souffraient toujours alors les envois d'argent?, Varmée ne fut pas au dela des Alpes avant le 4° juillet. Elle s'arréta d'abord a SaintLaurent, ou la flotte francaise attaqua, entre Cannes et Nice, la flolte espagnole, qui fut obligée de revenir & Monaco. Quelques jours après, La -Mothe Des Noyers occupait la ville de Grasse, & cing lieues dans les terres, et le 26 Bourbon était a Draguienan. Il avanca sans trouver de résistance de cette ville jusqu'a Aix, dont les rares habitants qui ne s'étaient pas enfuis lui présentèrent les clefs*. Il y était 4. Qu pièces d'or de la valeur d'une demi-livre sterling. (Articles contenus dans les instructions de Richard Pau, ambassadeur de Henri VIII et Réponse du duc de Bourbon, Juin 4254, au British Museum.)

2. Ces retards dans les envois d'argent sont pour ainsi dire continuels dans histoire des guerres de ce temps-la, et Charles-Quint n'était pas, on le voit ici et ailleurs, mieux servi que Francois I. C'était surtout leffet des difficultés du transport, quand on n'avait pas droit d'accuser les banquiers intermédiaires, les changeurs ou même les trésoriers des deux souverains. De la la sévérité des recherches et des répressions. 3. « Borbonius primum ignobilia aliquot castella deinde etiam Aquensem urbem... vacuum nactus (prius enim, jubente Rege, fortunis quantum licuit sublati, secesserant cives) occupat. » (Le Ferron, éd. 1555, p. 482.)

LE CONNETABLE DE BOURBON. 185 le 30 aout, exigea le serment des magistrats et affecta dès ce moment le titre de comte de Provence. Marseille seule pouvait Varréter, et le Roi, qui prévoyait sa prochaine arrivée devant cette grande cité, avait eu soin d'y envoyer une forte garnison sous les ordres de Philippe Chabot de Brion, et d'un capitaine d'artillerie déjà célèbre, Rance de Céré ou Ranzo di Ceri (Lorenzo Orsini, seigneur de Ceri, de la grande maison des Ursins). Il était revenu de Lombardie, avec les restes de l'armée de l'amiral Bonnivet. Le duc de Bourbon arriva devant Marseille vers le 12 aout. L'Empereur eut préféré le voir avancer vers Lyon, s'emparer de cette ville et pénétrer de la dans le coeur de la Bourgogne, oïl l'aurait aussil6t rejoint en décidant le roi d'Angleterre, suivant leurs engagements, a occuper les cotes de la Picardie et de la Normandie. Mais Bourbon voulait avant tout soumettre la Provence entière, dont il se déclarait déjà souverain indépendant, en dépit du mauvais vouloir et des sages remontrances du marquis de Pescaire. Il répondit a toutes les observations qu'a peine arrivé devant les murs de Marseille, les citoyens, imitant ceux d'Aix, lui en apporteraient les clefs. L'argent, les hommes, les armes, les canons, rien ne lui manquait. Le roi d'Angleterre et 'Empereur n'eussent-ils pas perdu un moment, commeil les en conjurait, pour pénétrer de tous les autres cotés en France, leurs opérations différées ou non différées ne pouvaient avoir une influence directe sur le succès cu le non-succès du siège de Marseille : c'est donc 4 Bourbon seul qu'il faut en attribuer le non-succès. Il livra plusieurs as

186 CHAPITRE VII. sauts, il repoussa avec plus ou moins de pertes les nombreuses sorties des assiégés ; mais tous les Marseillais étaient devenus autant de soldats intrépides : les femmes elles-mêmes 'et a leur tête les dames les plus qualifiees travaillaient aux défenses, réparaient les fortifications, les tranchées, tant était en exécration la félonie de Bourbon; le côté le plus menacé leur dut la construction de nouveaux boulevards qu'on nommait au siècle dernier les tranchées et qu'on nomme aujourd'hui le boulevard des Dames. Mais rien ne pouvait décider Bourbon a abandonner son entreprise. Un jour, un boulet tomba dans la tente et aux pieds de Pescaire. Il le releva, l'envoya présenter a Bourbon et lui demanda si ce m'étaient pas la les clefs de la ville qu'on venait lui présenter (Le Ferron, p. 183). Le 15 septembre, plus d'un mois après le blocus de la ville, il écrivait 4 'Empereur: « Si pouvés fayre Varmée soufisante. pour gaigner le bort du Rosne..., sinon qu il vous plaise nous anvoyer les Allemans qui sont en Catelongne..., il me sanble, lesquel de deus que ferés, que vostreafayre ne peut que byen aler, et que serons assés soufisans pour donner la bataille au roy de Franse, et sy nous la gaignons, se que j'espère, Dyeu aydant, vous vous an allés le plus grant homme qui oncques fust, et pourrés donner la loy a toute la Crestyanté (La Mure, t. III, p. 269) »; et trois jours apres, le 19 septembre, il écrivait « a son très bon cousin et père », le cardinal Wolsey: « La ville se pourra prendre dans huit a dix jours, et faire nostre debvoir d'aller trouver le roi Frangoys, qui est par

LE CONNETABLE DE BOURBON. 187 deca le Rosne avec son armée. Sil ne se renforce plus quil est a présent, j'espère que ferons un très bon service a |'Empereur et au Roy (d'Angle terre)'. » Il avait demandé une entrevue a Chabot pour lui offrir une capitulation honorable. Chabot avait refusé tout pour parler avec un traître et dé-claré qu'il ne voulait s'aboucher avec lui qu'a coups d'arquebuse et de canon. Mais les quatre mille Catalans qu'il demandait n'auraient guère rendu plus facile la prise de Marseille, et ce qu'on ne peut contester, c'est qu'en apprenant Vapproche d'une armée française conduite par le vrai roi de France, il ne résista plus aux instances de Pescaire et des autres capitaines, et fit rapidement ses préparatifs de départ. On jeta a la mer d'énormes pyramides de boulets, on enterra quatre gros canons, on transporta sur les vaisseaux qui stationnaient près de la tout le reste de l'artillerie qu'on avait inutilement employée, et le 29 septembre, après sept semaines de siège, l'armée impeériale battit en retraite dans la direction des Alpes Maritimes. Elle y fut suivie de fort près par le Roi, qui fut cette fois sourd auxavis qu'il recut deses plus expérimentés capitaines de ne pas franchir les Alpes. La Trémoille, La Palice, Lescun, d'Aubigny et Louise de Savoie avec larmes et prières luttèrent en vain contre Bonnivet, Chabot et quelques autres. « Vulgus gallicum, écrit Le Ferron, ul ex veritate pauca eslimat, authorem fuisse Ludoyicam regis matrem hujus_ profectionis cre1. Loe Mth; Be 2,

188 CHAPITRE VII. didit. Id tantum abest a vero ut ille matrem, cui nihil non deferebat, abiens salutare minime ausus sit, pro certo habens futurum ut illa profectionem remoraretur. Indicarat enim ea per literas esse quedam quibus angatur et sollicitetur magni momenti, quibusque verendum sit ne ipse premeretur, que non audebat committere epistole,... aculeos quosdam et scrupulos sollicitudinum insidere atque urgere, qui mutuo congressu exhauriri possint; adfuturam se intra paucos dies. Ille hoc veritus mox sese proripuit abiens, tamen illi administrationem omnem regni reliquit (lib. VII, pag. 184). » Capella, dont Je livre parut en 1552", avait dit de même: « At rex... nemini auscultando qui ipsum ab huiusmodi expeditione deterreret, in Italiam quantis maximis potuit itineribus contendit... et quia ipsi itineri jam accincto Lodovica mater significaverat convenire eum se cupere ante quam Alpes transiret, quum alioquin semper illi fuisset obsequentissimus, veritus ne a suscepta provincia filium pio quodam affectu — dehortaretur, colloquium parentis respuit, et cancellario Galliarum nonnullisque a secretis, qui alias Regi comites esse etiam extra regnum proficiscenti consueyerant, mandavit ut cum matre ad gubernandam Galliam remanerent donec ipse bellum Mediolanense confecisset*. » Les hérauts de la gloire de Charles de Bourbon ont trouvé le moyen d'admirer le génie, la prudence 4. De Rebus nuper in Italia gestis libri octo. Norimberge, 1532. 2. L. IV, p. 34.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 189 et la vertu guerrière qu'il aurait déployés dans cette irruption de la Provence. S'il ne réussit pas à emporter Marseille, il faut en accuser les Anglais qui n'entrèrent pas en Normandie et les Impériaux qui ne parurent pas sur les bords du Rhone, le vice-roi de Naples qui, dévoré de jalousie, retarda méchamment les nouveaux secours d'hommes qu'il devait envoyer pour renforcer l'armée de Bourbon, le marquis de Pescaire qui n'avait jamais été d'avis d'entreprendre ce siège, les Espagnols et les Italiens qui refusèrent plusieurs fois de monter à l'assaut, tout le monde enfin, dont le puissant génie de Bourbon seul ne pouvait conjurer le mauvais vouloir. Quand pour excuser la conduite d'un seul on se voit réduit à accuser tous les autres, il est rare que les autres n'aient pas raison. Bourbon, tout en étant l'âme de la grande ligue formée contre la France, aurait avant tout voulu s'assurer la possession de la Provence, et la reprenait, disait-il, parce qu'elle devait lui appartenir. Que l'Empereur, le roi d'Angleterre se partageassent le reste de la France, rien de mieux; mais par un dernier sentiment de honte il eût désiré ne pas être aperçu dans leurs rangs. Personne en France, si ce n'est le petit groupe de ses complices, ne connaissait encore le traité secret de partage dont il avait accepté les conditions et auquel il avait apposé sa signature. Il tenait donc à ce qu'on attributât sa défection à la seule crainte de la perte de tous ses biens. Voilà pourquoi il avait tenu à se rendre maître de Marseille, et pourquoi il pressait tant Henri VIII et

190 CHAPITRE VII. Charles-Quint de tenter sans lui la conquête du reste de la France. Brantême, dans son Discours d'aucunes retraictes de guerre, a donné la note juste de cet épisode de l'attaque et de la levée du siège de Marseille, ou plutôt il n'a fait que se ranger au sentiment commun avec l'historien espagnol Vallés (liv. III, ch. 2). « Le marquis de Pescaire, don Fernando d'Avalos, ayant chassé les François de l'estat de Milan, avecques Monsieur de Bourbon, et ayant esté fort pressé par luy pour passer en France, vint a son très grand regret en Provence quasi en despit de luy... parce que, disoit-il, le naturel des hommes bannis de leur patrie est tel que conviez d'une petite espérance, facilement s'embrouillent en quelque difficulté que ce soit, et jamais au commencement des choses ne mesurent les périls avec la raison; et qu'il n'y avoit folie plus grande qu'avec un capitaine banny et déclaré traistre en plein jugement et avec petites forces s'embarrasser et entreprendre de faire la guerre dans un royaume ou les François — cois, très affectionnez au nom royal, avoient accoustumé non seulement par amour naturel, mais quasi par vile servitude et commandement, a estre fidelles, voire quasi adorer le visage de leur Roy comme si cestoit quelque déité occulte, abominant grandement le vilain nom de traistre'. » On trouvera sans doute que je me suis trop longtemps arrêté sur ce lugubre épisode de la trahison 1. Œuvres de Brantême, t. VI, p. 269.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 491 de Charles de Montpensier, duc de Bourbon et connétable de France. C'est que j'avais à rétablir une page tout à fait défigurée de la véritable histoire. Une des conditions du traité qui devait rendre au Roi sa liberté, la plus pénible de toutes peut-être, ce fut que Charles, duc de Bourbon, d'Auvergne et de Châtellerauld, rentrerait en possession de tous ses biens (réservé la propriété des apanages, qui devait rester au Roi comme Charles-Quint lui-même l'avait reconnu), que tous ceux qui l'avaient suivi seraient réhabilités, qu'un voile épais serait jeté sur tout ce qui avait été la suite de la sortie du Connétable. Il y eut dans la famille royale et dans tous ceux qui composaient la cour de François I^{er}, de la Régente et de la reine de Navarre, une sorte d'engagement de ne pas même prononcer un nom qui se liait à tant de douloureux souvenirs. Quant à Bourbon, il avait compris qu'il ne pouvait revenir en France. Mécontent de Charles-Quint, des grands seigneurs d'Espagne et d'Italie, de lui-même, il s'était fait le chef de soldats indisciplinés que l'espoir du pillage avait réunis autour de lui, et il avait fini comme on sait devant Rome. Cette fin sinistre avait, pendant quelques années, imposé le même silence aux membres de la grande et incomparable maison de Bourbon, qui rougissait d'avoir à compter parmi tant de glorieux noms celui d'un mauvais Français. Mais ce n'était pas assez pour les sœurs et neveux du Connétable d'avoir obtenu de la faveur du Roi la transmission d'une partie des biens du mort, il fallait s'efforcer de regagner ce qui était rentré dans les

492 CHAPITRE VII. domaines de la couronne. Ils travaillèrent avec non moins d'ardeur à faire valoir des circonstances atténuantes en faveur du précédent chef de leur maison. On ne paraît pas cependant avoir tenté cette justification difficile tant que les Valois descendants de François I* furent en possession de la couronne ; mais quand le petit-fils du duc Charles de Vendôme, notre grand Henri IV, fut reconnu pour roi de France, les Montpensier, sûrs de trouver un bienveillant appui dans le chef de leur race, soutinrent, encouragèrent et récompensèrent les écrivains, les avocats qui reviscèrent le grand procès du Connétable, et c'est alors que, n'osant pas accuser pour le défendre le Roi qu'il avait voulu livrer à ses ennemis, on fit retomber la responsabilité de la défection sur la mère du Roi, sur le chancelier Du Prat, sur l'amiral Bonnivet, sur Madame de Chateaubriant. Sans alléguer la moindre preuve des faits que l'on avançait, on reprit la légende recueillie par le Hollandais Van Baerland d'une folle passion que la mère du Roi, âgée de quarante-six ans, aurait conçue pour le Connétable : se voyant refusée, elle lui aurait rendu tous les mauvais services possibles, jusqu'à s'entraîner à réclamer la succession de Suzanne de Bourbon. Sur cette première trame on ne tarda pas à faire des broderies. La fille de Louis XII, Renée, que le Connétable aimait et dont il avait demandé la main, lui aurait été refusée; l'amiral Bonnivet se serait constamment attaché à l'humilier; le roi François I aurait lui-même été jaloux de sa gloire militaire et du faste qu'il déployait sous ses

LE CONNETABLE DE BOURBON, 195 yeux a Moulins et même a Paris, a Fontainebleau. Il ne l'avait pas compris dans la distribution de ses gouvernements de province, et, a l'instigation de Louise de Savoie, il l'avait privé du droit de commander l'avant-garde pour le transmettre au duc d'Alencon. Voila comment, constamment blessé dans son honneur et poussé a bout, il n'avait pu supporter tant d'injustice et de persécutions, il s'était décidé bien malgré lui a quitter la France. Les premiers inventeurs de tous ces griefs chimériques travaillaient avec une intention avouée : ils répondaient aux sollicitations de la maison de Montpensier *. Mais comment s'est-il fait que dans les trois siècles suivants il ne se soit pas rencontré un seul écrivain, un seul critique, un seul historien qui ait reconnu la source corrompue de cette apologie tardive? Comment personne, que je sache, n'a-t-il remarqué 4. Après la mort du Connétable, écrivait Ant. de Laval en 1602, restait Louise, sa sceur, mariée 4 Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, fils puiné de Jean de Bourbon, comte de Venddme. Son fils fut Louis de Bourbon, devenu duc de Montpensier, comme heéritier ab intestat non du Connétable, mais de son aieul Gilbert... « Par tous les traitez faicts entre le Roy et l'Empereur Charles le Quint, il a esté tousjours convenu et sollennellement juré que les héritiers dudict duc de Bourbon seront remis en tous ses biens, et la confiscation révoquée comme non adyenue; ce qui a seulement commencé estre faict... Le reste se peut faire maintenant avec plus de facilité, puisqu'il a pleu a Dieu que le roy très auguste chef de la maison royale de Bourbon soit légitimement parvenu a ceste glorieuse couronne de France, qui fera restablir la mémoire de ce grand duc de Bourbon connestable de France, en despit des imposteurs qui l'ont mescham— ment et injurieusement calomnié. » (Dessins de professions nobles..., éd. 1605, f° 282.) Il. 15

194 CHAPITRE VII. que vers 1560 Le Ferron se demandait encore ou un . étranger, Baarland, avait pu trouver 4 la conspiration de Bourbon une cause que n'avait soupçonnée aucun écrivain français, dont on ne découvrirait le moindre indice dans aucun document, chronique, journal, lettre publique ou privée, prose ou poésie sérieuse ou satirique? Citerait-on quelques on dit de Brantôme? mais les œuvres de cet écrivain si léger, si fécond en contradictions, appartiennent à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Laval est plus moderne encore. Mézeray, Varillas, Bayle, Le Laboureur sont de la dernière partie du dix-septième siècle. Cependant les plus réservés de nos historiens se sont contentés d'émettre quelques doutes sur la vérité de ces assertions, en ne manquant pas de les reproduire comme si les probabilités étaient en leur faveur. Je supplie maintenant tous ceux qui ont à cœur la vérité, la sincérité de l'histoire de revenir sur tout ce qu'on a légèrement écrit des torts de François I^{er}, de sa mère, du chancelier Du Prat et de l'amiral Bonnivet à l'égard du connétable de Bourbon. Charles de Bourbon ne fut guidé que par l'ambition la plus effrénée. Il n'avait jamais craint que le Roi ni la mère du Roi, en recouvrant la propriété de ses terres apanagées et non apanagées, lui en enlevassent la jouissance et l'usufruit; mais, à l'instigation de l'artificieuse fille de Louis XI, il s'était accoutumé à regretter que la couronne de France fût tombée sur la tête d'un prince d'une autre branche que celle à laquelle il appartenait. Charles-Quint sut habilement

LE CONNETABLE DE BOURBON. 495 mettre a profit ces dispositions : illui offrit avec son amitié la main de sa sceur, veuve d'un roi, l'espoir de recueillir son immense succession royale et même impériale', et, dans le cas le moins avantageux, la * création d'un nouveau royaume, celui de Provence , tout cela avait fasciné imagination du malheureux prince et lui fit oublier, comme Francais, ce qu'il devait son pays, comme prince du sang royal, comme connétable de France, ce qu'il devait au Roi. Ce n'était pas assez d'aller se joindre aux ennemis de sa patrie, sans même daigner renoncer au serment de fidélité qu'il avait librement prononcé, sans renvoyer la grande épée de Connétable qu'il avait recue; cela n'était rien encore, rapproché d'un pacte aux termes duquel il devait attendre le moment ou le Roi et son armée seraient éloignés pour faire de la France la proie de ses plus cruels ennemis, en se réservant une part dans le succès de l'abominable guet-apens. Il n'y a pas d'exemple d'un tel acte de félonie, et ce serait bien a tort qu'on supposerait aujourd'hui qu'il fut alors considéré comme un crime politique ordinaire. Il est vrai que les contemporains, par respect pour la grande, puissante et royale maison dont il abandonnait les traces, se contentent de raconter sa défection sans appuyer sur la gravité de son crime, mais leur véritable jugement se devine par la façon dont ils parlent unanimement de l'entrevue qu'il eut a Moulins avec le Roi. « Le Roy, dit Martin 4. Cet espoir pouvait ne pas paraître trop chimérique. L'exemple de Charles VIII, prédécesseur de Louis XI, de Francois I, de Charles—Quint lui-même, semblait déjà l'autoriser.

196 CHAPITRE VII. Du Bellay, trouva le duc de Bourbon contrefaisant le malade; mais le gentil prince, qui tousjours estoit plus enclin à miséricorde qu'à vengeance, espérant réduire ledit Bourbon et le divertir de son opinion, alla le visiter en sa chambre, et, après l'avoir réconforté de sa maladie qui toutefois estoit simulée, luy déclara les avertissemens qu'il avoit des pratiques que faisoit faire ledit Empereur par le seigneur du Ru pour l'attirer à son service, et le divertir de la bonne affection qu'il estoit assuré qu'il portoit à la couronne de France; et qu'il pensoit bien qu'il n'avoit escouté lesdits propos pour mauvaise volonté qu'il portast à luy ni au royaume, estant sorti de sa maison dont il estoit si proche, etc.... » (t. I, p. 411). On a vu le chatiment que lui avait, avant de mourir, infligé le chevalier sans peur et sans reproche. En Espagne, Charles-Quint ayant invité un des Grands du royaume & le recevoir dans son hôtel : « J'obéirai à Votre Majesté, répondit-il, mais dès que M. de Bourbon sera sorti de chez moi, mon premier soin sera de brûler la maison qui aura recueilli un prince traître à son pays et à son roi. » Si Bourbon n'inspira pas à tous le même sentiment d'exécration, c'est qu'on ne connut pas d'abord son existence et les conditions de l'odieux traité qu'il avait signé, c'est surtout que la conspiration fut déjouée, que le traité n'eut pas d'exécution, et que le Connétable apparut comme presque aussi malheureux que coupable. D'ailleurs Henri VII avait rougi d'avoir conclu ce pacte, et Charles-Quint lui-même avait bientôt désespéré d'en tirer le moindre avantage.

LE CONNETABLE DE BOURBON. 197 On ne saurait excuser le Connétable en rappelant les fréquents soulèvements des grands vassaux contre la puissance royale. Robert d'Artois avait été justement condamné devant la cour de Paris pour avoir fait composer et présenter des lettres fausses: il avait perdu sa qualité de prince français et de vassal du Roi, quand il avait été chercher un refuge chez le compétiteur de Philippe de Valois, compétiteur dont les droits balançaient assurément ceux de Philippe. Son crime politique avait été la conséquence de son crime juridique. Les guerres civiles soulevées sous saint Louis par les barons français, sous le roi Jean par le roi de Navarre et le duc de Bourgogne, sous Louis XI par Charles le Téméraire, sous Charles VIII par le duc d'Orléans, étaient des querelles pour ainsi dire de famille. On voulait obliger le Roi à rendre aux vassaux ce qu'il leur avait enlevé, on n'en appelait pas à l'étranger, on ne lui offrait pas de lui livrer la France. Charles le Téméraire lui-même eut reculé devant la pensée de céder un tiers de la France aux Anglais et un second tiers aux Allemands pour mieux s'en assurer le reste. Comment donc le pacte conclu entre Henri VIII, Charles-Quint et Bourbon ne se serait-il pas vu objet de l'exécration universelle? Il n'eut pas de résultat, mais il ne tint pas au Connétable qu'il ne fût religieusement exécuté. Il faut maintenant dire un mot du sort qui fut réservé aux complices du connétable de Bourbon, SaintVallier, Pompéran, Aimar de Prie, Lurcy, Tausanne, Jean de Beaumont, Peloux, La Motte Des Noyers, Jean de l'Hôpital le médecin, René de Brosse-Bretagne,

198 CHAPITRE VII. sieur de Penthievre. Ils avaient été en 1523 condamnés par contumace a la peine capitale. Cing ans plus tard ils revinrent en France aux termes du traité de Cambrai et furent remis en possession de leurs biens confisqués. En 1523, Jean de Poitiers SaintVallier, Francois d'Escars La Vauguyon, Jacques Hurault évêque d'Autun, Antoine de Ghabannes évêque — de Poitiers, Hector d'Angeron sieur de Saint-Bonnet, Jean Petitdè, Robert de Grossonne, Pierre Popillon chancelier du Bourbonnais, Henry Arnauld, Le Barrois, Bertrand Simon-Brion, Guy de Baudemanches, Antoine d'Esquierre, Pierre d'Espinac avaient été jugés et condamnés 4 mort, après quoi ils avaient obtenu presque aussitôt des lettres de rémission, accordées pour Saint-Bonnet par le Roi, et pour d'Escars, Aimar de Prie, d'Esquierre, Bertrand Brion et Pierre d'Espinac par la Régente. L'évêque d'Autun si coupable, 'évêque du Puy si compromis, et tous les autres, condamnés d'abord a une prison perpétuelle, ne tardèrent pas 4 recouvrer leur liberté. François I* sentait pourtant la nécessité de faire un exemple. Saint-Vallier, comblé jusqu'alors des bienfaits du Roi, chevalier de ordre, devenu la cheville ouvrière du complot, ne pouvait manquer de payer de sa vie son impardonnable forfaiture. On sait comment il fut conduit jusqu'au pied de l'échafaud, et comment le plus clément des rois céda aux prieres, aux larmes de sa famille, au souvenir du service que lui avait rendu le sénéchal de Normandie, Pierre de Brezé, gendre de Saint-Vallier, en l'avertissant de la conspiration. Voici le procès-ver

LE CONNETABLE DE BOURBON. 199 bal dressé par Nicole Maloin, notaire et greffier criminel, chargé de présider a l'exécution, le 7 février 1554. «.,. Et ledict de Saint-Vallier a esté prins et mené jusques sur le perron des grans degrez du Palais, ot illec après son cry fait a esté mis et monté sur une mulle et derrière luy en croppe ung archer de ceste ville de Paris et de la mené en la place de Grève, et a le mener et conduire estoient les archers, arbalestriers, sergens a verge et du guet de ceste ville de Paris; et illec a esté descendu, et après qu'il a esté réconcilié a esté monté sur l'eschaffault illec préparé pour faire mettre led. arrest donné a l'encontre de luy 4 exécution. Et incontinent est survenu Francois Gobé, archer de la garde du Roy, lequel m'a présenté deux lectres du Roy, unes patentes, scellées de cire vert sur laz de soye, et unes autres lettres missives, par lesquelles lettres patentes led. seigneur commuoit la peine de mort en laquelle estoit condampné led. de Saint-Vallier & prison. Par quoy ay différé faire mettre led. arrest en exécution, et illec délaissé ledict de Saint-Vallier sur ledict eschaffault avec l'exécuteur, assistans plusieurs huissiers de ladicte cour ausquelz ay laissé en garde ledict de Saint-Vallier, en défendant audict exécuteur ne actempter a la personne dudict de Saint-Vallier. Incontinent je, acompagné dud. de Veignolles et aucuns huissiers Micelle court, me suis transporté en la maison de monseigneur le premier président, auquel ay exhibé lesdictes lectres, lesquelles par luy veues et leues, m'a ordonné faire lire lesdictes lectres patentes de

200 CHAPITRE VII. vant le peuple, et, ce fait, ramener ledict de SaintVallier en sa prison pour estre ordonné sur lesd. lectres ce que de raison. Et ce fait me suis retourné en la place de Gréve, out illec, assistant grand multitude de peuple, ay trouvé sur led. eschaffault ledict de Saint Vallier avec ledict exécuteur, en la présence duquel de Saint-Vallier ay fait lire sur led. eschaffault lesdictes lettres patentes, et après ramener ledict de Saint-Vallier en sa prison en ensuyvant l'ordonnance de mond. s* le premier président. » (Procès du Connétable, fonds fr., 5109, f° 285, r°.)

Voici maintenant les considérants des lettres patentes de la commutation de peine : «Comme puis naguères nostre cher et féal conseiller et chambellan, le conte de Maulevrier, grant sénéchal de Nurmandie, et les parens et amys charnelz de Jehan de Poitiers seigneur de Saint-Vallier nous ayent en très grande humilité supplié et requis avoir pitié et compassion dudict de Poitiers, et en faveur et con- templacion d'eulx et des services par culx faiz aux roys noz prédécesseurs, a nous et & nostre royaume puis nostre advénement 4 la couronne, et mesmement puis naguères par led. grant sénéchal, lequel en montrant la loyauté et fidélité qu'il a 4 nous et a nostred. royaume nous a descouvert les machinacions et conspiracions faictes contre nostre personne, noz enfans et nostred.-royaulme, et ence faisant nous a préservé des maulx qui par icelles s'en povoient ensuyvre, nostre plaisir soit commuer et changer la peine de mort, en laquelle ledict sieur de Poitiers

LE CONNETABLE DE BOURBON. 201 auroit esté ou pourroit estre cy après par arrest de nostre court de parlement condempné comme crimineulx de crime de léze majesté, a autre peine ; savoir faisons que nous a ces choses ayans regard et consideracion ausd. services... ladicte peine de mort avons, de nostre certaine science, grace espécial, plaine puissance et auctorité royal, commué et commuons en la peine cy après déclairée ; c'est assavoir que icelluy de Poitiers sera mis et enfermé perpétuellement entre quatre murailles de pierre massonnées dessus et dessoubz, esquelles n'y aura que une petite fenestre par laquelle on luy administrera son boire et manger, demourant au reste le contenu en l'arrest de ladicte court contre luy donné ou a donner en toutes autres choses en sa force et vertu... Donné a Blois au mois de février l'an de grace mil cing cens vingt et trois..., Frangots. Par le Roy, Robertet. » (Procès, f^o 286, r^o.) Le Ferron, après avoir rapporté les heureux effets des prières et sollicitations de la famille du coupable Saint-Vallier, ajoute: « Voila comme ils parvinrent à fléchir une âme bénigne de ce bon prince. Car notre temps a vu des rois, des empereurs, des papes qui sous d'autres rapports purent égaler ou même dépasser François I", mais pour la bonté, la clémence, la piété, il n'en est pas qu'on puisse lui comparer. Ita flexere alli animum humani benigne Regis. Namque xtalibus nostre Reges, Cxsares, Pontifices alius forte in rebus xquales Francisco aut superiores fuere, humanitate, clementia, pietate omnes ille vicit'. » 1. P. 174,

202 CHAPITRE VII. En effet, jamais conjuration n'avait été plus criminelle que celle du Connétable et de ses complices. Plusieurs de ceux-ci avaient été condamnés à la peine qu'ils ne semblaient pouvoir ni devoir éviler; et cependant aucun d'eux ne perdit la tête sur l'échafaud, et ceux qui avaient été condamnés à une reclusion perpétuelle furent par la clémence du Roi et de sa digne mère rendus & la liberté, avant que le traité de Cambrai eût fait une condition de leur délivrance. Saint-Vallier attendit un des derniers sa race plénière; et s'il avait été conduit jusqu'à l'échafaud, ce n'avait pas été pour prolonger aussi longtemps que possible son agonie, mais parce que le Roi étant alors à Blois, n'avait renoncé que la veille à ce que la politique et la justice semblaient réclamer de lui. Les parents de Saint-Vallier avaient jusqu'au dernier moment imploré sa clémence, ils l'avaient enfin emporté. « *Hacubabant pro salute rei; ita curarunt mox diploma regium obsignatum qua crimen obliterabatur, idque cursu Pegaseio celerrime, quocumque statu res esset, perferri curarunt,* » Maintenant m'arrêterai-je à tous les bruits que depuis Brantôme jusqu'à M. Victor Hugo on a répétés, grossis de mille façons plus niaises ou plus cyniques les unes que les autres autour de cette grâce accordée par le père d'Henri II au père de Diane de Poitiers? Le courage me manque presque au moment de l'entreprendre, et cependant je ne puis négliger tout à fait ces commérages fabriqués par la loisiveté des courtisans et accueillis avec tant d'avidité par la curiosité ignorante et malveillante des écrivains. Je ne m'y

LE CONNETABLE DE BOURBON, 203 arrêterai pas longtemps toutefois, car la réfutation est ici vraiment trop facile, et pour se refuser & en reconnaître l'évidence il faudrait une obstination et un mauvais vouloir que je ne puis supposer chez ceux qui m'ont fait Phonneur de me lire jusqu'ici *. 1. [La fin de ce chapitre, oh étaient réfulées les diverses anecdotes relatives 4 la grâce de Saint-Vallier et au prétendu sacrifice par lequel sa fille Diane l'aurait achetée, s'est perdue par quelque accident, et ne s'est pas retrouvée dans les papiers de mon père, bien qu'il soit A ma connaissance qu'elle avait été rédigée, On peut moins le regretter, le livre de M. Georges Guiffrey, Proces criminel de Jehan de Poyliers, seigneur de Saint-Vallier (Paris, 1867), livre que mon père wavail pas connu, ayant fait sur toutes ces questions une lumière 4 peu près complète. — G. P.]

CHAPITRE VIII LA DUCHESSE D'ETAMPES Anne de

Pisseleu, connue avant son mariage sous le nom de M^e d'Heilly, fut tendrement aimée de François I^{er} et n'eut pas à craindre de rivale sérieuse durant vingt-cinq ans, c'est-à-dire à compter du jour où M^{re} de Chateaubriant avait quitté la cour. Aucune femme ne semble avoir essayé de combattre son crédit sur le cœur du Roi. Mais on ne lui voit pas exercer d'influence sérieuse sur le mouvement des affaires publiques, comme le firent sous Henri II la duchesse de Valentinois et sous Louis XV la marquise de Pompadour. François I^{er} tenait à gouverner autant que Henri II et Louis XV aimaient à être gouvernés. La part que les historiographes et les romanciers ont plus tard accordée à la duchesse d'Etampes dans la conduite des affaires et dans la distribution des faveurs royales est, @ très peu d'exceptions près, de pure invention. Je n'aurai pas de peine à le démontrer. Son père, Guillaume de Pisseleu, seigneur d'Heilly, représentait une des premières familles de Picardie

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 205 die'. Il avait eu pour mère Jeanne de Dreux, qui descendait en ligne directe de Robert, comte de Dreux, cinquième fils de Louis le Gros. Guillaume avait été marié trois fois, et de ses trois femmes, Isabeau de Contay, Anne Sanguin de Meudon et Madeleine de Laval, étaient nés trente enfants, dont seize avaient survécu. Notre Anne d'Heilly était la troisième des filles d'Anne Sanguin. Son oncle Antoine Sanguin de Meudon, d'abord abbé commendataire de Fleury-sur-Loire, fut en 1533 nommé évêque d'Orléans. En 1539, 4 la suite d'heureuses négociations avec la cour de Rome', il obtint le chapeau de cardinal, et en 1549, deux ans après la mort de François I", il passa de Vêvêché d'Orléans à Varchevêché de Toulouse. Au moins ne devrait-on pas attribuer cette dernière promotion au crédit de sa nièce. Pour venir en aide aux grandes familles surchargées d'enfants, Louise de Savoie, à l'exemple constant des reines et princesses de France, réunissait un assez grand nombre de jeunes demoiselles, dont elle se chargeait de compléter l'éducation et qui avaient déjà le titre de filles ou demoiselles d'honneur®. Anne d'Heilly fut reçue dans cette bande, comme on disait alors, avant l'année 1522; c'est du moins ce qui ressort, 8 mon avis, des poésies dont il va être question, et qui établissent qu'une tendre 1. Pisseleu est un village à trois lieues de Beauvais ; Heilly est 4 égale distance d'Amiens et de Beauvais. 2. Beaucaire, 1. XXII, 4-43. 5. L'auteur du Petit Jehan de Saintré fait bien connaître ce qu'était déjà de son temps (vers 1450) la maison de la Reine et des filles de France.

206 CHAPITRE VII. intimité s'était formée entre elle et le Roi avant Vexpédition de Pavie. Avant de passer plus loin, faisons le compte de cette famille de Pisseleu. Le fils aîné de Guillaume, Adrien, sieur d'Heilly, fit avec éclat les campagnes de Hainaut et d'Italie. En 1521, il commandait quatre cents hommes du corps d'armée du duc de Vendome; il cut ensuite, comme avant, lui son père, la capitainerie de mille hommes de pied de la légion de Picardie. En 1537, il fut gravement blessé devant Hesdin'. En 1543, il contribua vaillamment a la reprise de Maubeuge sur les Impériaux, et fut successivement gouverneur de Maubeuge, de Hesdin et de Beauquesne. Il mourut avec le renom de grand homme de guerre, « comme appert, dit La Morlière, de son épitaphe dans le chœur de l'église de Beauquesne, ou il gist sous une tombe de marbre noir, sur laquelle est sa figure faicte de lames d'airain, qui le représente armé en ancien chevalier, sauf sa face et les mains jointes qui sont de marbre blanc. Charlotte d'Ailly..., sa vefve, luy fit construire l'an 1558, qu'il mourut en la ville d'Amiens, & son retour des prisons de Vennemy, le 8 jour de fébyrier » (p. 415). Deux autres frères d'Anne d'Heilly ne sont connus que pour avoir épousé, le premier, Marie-Françoise de Pellevé, sceur d'un évêque d'Angers, et le second, Marie de Gondi, fille de Jérôme de Gondi, dont le nom florentin n'avait encore rien denotable. Deux de ses autres frères furent d'Eglise. François fut abbé de l. Du Bellay, liv. 1: — La Morlière, Recueil des nobles et illustres maisons du diocese d'Amiens, 1630, p. 114,

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 207 Saint-Cornille, puis évêque d'Amiens; Guillaume fut évêque de Pamiers. Cing sceurs trouvèrent des maris de naissance conforme a la leur: Péronne, la première, épousa Michel de Barlemont; Louise, Guy Chabot, sieur de Jarnac, frère aîné de l'amiral de Brion-Chabot; Charlotte, Francois de Bretagne-Avaugour, parent de René de Brosse-Bretagne ; Eléonore, Louis de Coesmes, sieur de Lude, et Francoise, un sieur de La Boissière, gentilhomme de Beauce. Ajoutons que Charles de Pisseleu, d'abord évêque de Mende, puis évêque de Condom, mort en 1564, était l'oncle et non pas le frère d'Anne de Pisseleu, comme tous l'ont répété, même la Gallia christiana. Pour les autres sceurs, elles entrèrent en religion et devinrent abbesses, la première de Saint-Pol, la seconde de Maubuisson. A cette époque ow le concordat de 1516 laissait au Roi la nomination de tous les bénéfices ecclésiastiques, les filles de qualité avaient les plus grandes chances de succéder aux abbesses des religions dans lesquelles elles avaient fait profession. Nos deux évêques et nos deux abbesses étaient d'assez bonne maison pour arriver aux dignités qui leur furent accordées sans avoir besoin de l'appui de leur sceur, et dans tous les cas les faveurs de ce genre n'imposaient aucune charge a la couronne. On n'a donc pu sans injustice accuser Anne de Pisseleu d'avoir abusé de son crédit pour élever et enrichir sa famille aux dépens du trésor public, et c'est avec aussi peu de fondement qu'on avait fait les mêmes reproches 4 MTM de Chateaubriant, dont les trois illustres frères, le maréchal de

208 CHAPITRE VIII. Lautrec, le maréchal de Foix-Lescun et le vicomte de Lesparre, avaient conquis leurs commandements au tranchant de leur épée et les avaient glorieusement payés de leur sang. En 1517, Lesparre, en voulant conserver le royaume de Navarre qu'il venait de conquérir, avait regu en plein visage un coup de feu qui lui fit perdre les yeux; Lescun mourut aux pieds de son roi & la journée de Pavie, et Lautrec expira devant Naples qu'il avait enlevée aux Espagnols. Beau sujet d'accusation, pour la sourde de ces héros, d'avoir contribué à leur élévation! La vérité, c'est que François I^{er}, large et généreux à l'égard de ceux qui le servaient bien sur les champs de bataille et dans la défense des places, fut toujours très réservé dans ses libéralités à l'égard des femmes qu'il aimait le plus, et cette réserve est également à son honneur et à celui de ces dames. Ses libéralités semblent s'être bornées, pour MTM^o de Chateaubriant, à des envois de vaisselle, de broderies, de bagues et bijoux; et il attendit le mariage d'Anne de Pisseleu pour gratifier elle et son mari du comté-duché d'Etampes. On a dit qu'il » avait dans Vhdtel, à peu près abandonné, de SaintPol, accordé à Anne d'Heilly, devenue duchesse d'Etampes, un corps de bâtiment qui longtemps auparavant portait déjà le nom de maison d'Etampes ; c'est une induction trompeuse fondée sur ce nom d'Etampes : nous voyons que ce bâtiment est donné vers 1548 à Philibert de Lorme pour y travailler au tombeau de François I^{er}. Je n'ai pu découvrir d'une façon précise la date

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 209 des premières tentatives de séduction faites par François I^{er} sur une jeune fille assez mal préparée lui opposer une défense sérieuse. Il paraît seulement certain que M^{mo} d'Heilly enleva le cœur du Roi à MTM de Chateaubriant. On a vu ailleurs, dans un joli madrigal, François témoigner d'une irrésolution qui n'était déjà plus au fond de sa pensée. Dans les poésies qui remplissent ce que nous avons appelé le portefeuille de François I, beaucoup d'autres sont adressées & M^{*®} d'Heilly, ou, qu'elles proviennent du Roi ou de sa mère, font allusion aux nouvelles amours de François. C'est & mots couverts qu'il en est parlé d'ordinaire ; même après l'éloignement de MTM de Chateaubriant, le Roi devait à sa femme autant qu'à la jeune d'Heilly de ne pas faire étalage de la victoire qu'il avait remportée. Quant à Louise de Savoie, elle ne se croyait pas assez forte pour éloigner, après MTM de Chateaubriant, celle qui avait remplacé dans le cœur de son fils; elle fait seulement entendre à plus d'une reprise & François ce qu'il doit & elle-même et à la Reine. C'est ainsi qu'elle termine sa réponse à une lettre où il parle des « amis » qui le retenaient loin d'elle (Louise savait bien ce que cela voulait dire) par ces vers? : En attendant la veue, vous supplie Que faictes part de la grace accomplie Que tant avez envers les lroys ensemble Qu'aymer devex, ainsi comme il me semble, Car mérité Vont et mériteront, Puisque vostres furent, sont et seront. 1. Bibl. nat., fonds fr., n° 2372, f 91, r°. il. 14

210 CHAPITRE VIII. Ces trots ensemble sont la mère, la sceur et la femme du Roi. Voila donc encore un grief de moins contre Louise : elle n'a pas produit Anne d'Heilly, elle ne l'a pas offerte 4 son fils, quin'avait pas eu besoin d'intermédiaire pour la choisir lui-même. Ce fut apparemment durant cette lune de miel de leurs amours, c'est-'-dire avant que le secret n'en eût Glé révélé, que Francois fit la ballade qui suit; on n'en contestera, je pense, ni la grace, ni la bonne facture. On devine que le Roi dut prendre son temps pour la revoir et lui donner sa dernière forme : Kstant seullet auprès d'une fenestre, Par ung matin comme le jour poignoit, Je regarday Aurore a main senestre Qui 4 Phébus le chemyn enseignoit, Kt dautre part m'amyie qui peignoit Son chef doré, et viz ses luyans yeulx. Dont me gecta ung traict si gracieulx Qu'd haulte voix je fuz contrainct de dire : Dieux immortelz, rentrez dedans voz cieulx, Car la beaulté de ceste vous empire. Comme Phébé quant ce bas lieu terrestre Par sa clarté la nuyt illuminoit, Toute lueur demouroit en sequestre, Car sa splendeur toutes autres mynoil, Ainsi ma dame en son regard tenoit Tout obscurcy Je soleil radieux. Dont, de despit, luy triste et odieux * Sur les humains lors ne daigna plus luyre, Par quoy luy diz : « Vous faictes pour le myeulx, Car la beaulté de ceste vous empire. » 1. Ilaineux

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 311 O que de joye en mon cueur
senty naistre, Quant j'apperceu que Phébus retournoit, Desja craignant
qu'amoureux voulust estre, De la douceur qui mon cueur détenoit! Avoys-
je tort? non, car s'il y venoit Quelque mortel, j'en serois soucieulx ;
Devoys-je pas doncques craindre les dieux Kit despriser, pour fuyr tel
martire, Kin leur criant : « Retournez en voz cieux, Car la beaulté de ceste
vous empire? » Cueur qui bien aime a désir curieux D'estranger ceulx qu'il
pense estre envyeux Deson amour, et qu'il doubte luy nuyre ; Par quoy j'ay
dict aux dieux très glorieux Que la beaulté de ceste les empire'. Chaque
séparation, chaque abseniée que faisait le Roi était pour Anne et pour lui
une occasion d'épîtres en vers. En 1522, Charles-Quint, n'ayant pu
maintenir son armée au dela de ses frontières de Hainaut, avait ouvert des
conférences non de paix, mais de trêve; il les avait rompues en apprenant la
prise de Fontarabie par l'amiral Bonnivet'. Francois, n'ayant plus lespoir de
conclure une paix solide, mit ses frontières d'Artois, de Picardie, de
Champagne et de Bourgogne en bon état de défense, puis résolut de tenter 4
son tour de reprendre sur le roi d'Espagne la Navarre, dont Ferdinand le
Catholique s'était emparé en dépit des traités, et de rentrer en possession du
Milanais, que le maréchal de Lautree n'avait pu conserver. Vainement 1.
Bibl. nat., fonds fr., n° 2572, f° 143, r°. 2. Elle avait été emportée eu octobre
1521,

212 ~ CHAPITRE VILE. Louise de Savoie et La Trémoille essayèrent de le faire renoncer 4 passer une seconde fois les Alpes : la découverte de la conjuration du connétable de Bourbon ne fit que retarder l'exécution de ce projet ; et quand en 1524 Je Connétable, a Vapproche du Roi, s'était haté de lever le siège de Marseille et de hattrer en retraite, Francois l'avait suivi de près jusqu'a Milan, qui lui ouvrait ses portes comme Bourbon en sortait du côté opposé. Avant de quitter la France il avait tenu conseil 4 Briangon, et Louise de Savoie, a laquelle il venait de confirmer le titre et les pouvoirs de Régente, s'était hatée Warriyer a Tournon dans l'espoir de l'y trouver encore et de le faire céder a ses pritres en ne s'obstinant pas a poursuivre au dela de ses Ktats l'ennemi qu'il venait d'en chasser. Mais Francois ne l'avait pas attendue, et c'est i Tournon que, dans une nuit d'automne, elle dicta ce rondeau dont le titre nous a été conservé : A Tournon, quand fut question de mener le Roy en Italie': Pensant passer passaige si piteux °, ' A tout bon cueur si triste et despiteux, Veoir emmener personne si très chère Soubz la couleur de gloire ou bonne chère *, En grand danger d'un retour bien douteux ; Je m'esbahis comme gens convoiteulx Sont aveuglez pour rendre souffreteulx Royaulme, enfans, seur et dolente mère, Pensant passer passaige si piteux. 1. Capt. de Fr, I, p. 109. 2. Le pénible et dangereux passage des Alpes. 5. De recevoir bon accueil. G'est Bonnivet que Louise accusait d'avoir le plus contribué a décider le Roi.

LA DUCHESSE D'RTAMPES, 213 Soubz wmbre d'estre saiges
et marmiteux L'on a congneu leur esperit boiteux.... Tous les saiges en
pleurent a l'enchère', Craignant par trop le voiaige doubteux, Pensant passer
passaige si piteux, Francois, pour consoler sa mère, lui répondit par deux
autres rondeaux, oil lui représente que la vérilable affection n'a rien &
redouter d'une absence momentanée. Louise alors craignit d'avoir trop
insisté pour combattre les résolutions de son filz; elle lui 1 2 5 A i) 6 envoya
ces aulres vers® : Ce n'est qu'ung cueur, ung vouloir, ung penser De vous et
moy, en amour sans cesser', Mon très cher filz et bonne nourriture. Raison
le veult et aussi faict nature, Qui nostre faict ont voulu compasser *. La
mère suis, qui ne veult offenser Vostre plaisir, puisqu'a bien tout penser De
vous et moy est l'aliance pure : Ce nest qu'ung cueur, ung vouloir, ung
penser, Amour qui veult amour rescompenser Ne prand plaisir 4 débatre ou
tanser, Mais du tout met 4 complaire sa cure. Ainsi nous deux loyal amour
ceinture *, Sans contredict ne sans contrepenser : Ce n'est qu'ung cueur*,
ung vouloir, ung penser . AVenvi, & qui mieux mieux, . Capt. de Fr. I", p.
109. . Son incessant amour. . Mesurer par compas. . Enceint, environne. .
M. Aimé Champollion, dans Vintroduction de son livre sur la Caplività de
Frangois premier, avait méconnu le sens de ces

2414 CHAPITRE VI. C'est & Gien qu'il avait Vannée précédente pris congé de sa mère, de sa scour et des dames de leurs maisons. Sa jeune et nouvelle maitresse n'avait pas été oubliée. Elle avait reçu un gage dont la forme n'est pas indiquée; 4 son tour elle lui avait donné une verge ou bague et une manche brodée qu'il avait juré de ne quitter qu'avec la vie. La première épître qwil lui envoya fut apparemment écrite durant le long siège de Pavie, vers la fin de année 1524. Nous y trouvons quelques détails a recueillir * : Pourroit servir ceste présente lettre Devant tes yeulx représenter et mettre La triste vie et l'estat ennuyeux De ton amy, qui ne peult avoir myeulx Qu'ung long travail par la trop dure absence Qu'il a acquis, esloignant ta présence?... rondeaux *; car il a cru pouvoir contester « les supplications de la duchesse d'Angoulême a son fils pour lui faire abandonner le projet de la campagne (Italie » (Intr., p. 1x). Il n'y a cependant pas de point historique mieux établi. Francois avait déjà dépassé Montélimar quand Louise écrivait au maréchal Anne de Montmorency une lettre dans laquelle les mêmes inquiétudes semblent la poursuivre : (Mon cousin, j'ay présen— tement sceu le partement du Roi de Montélimar, qui me faict craindre qwil s'avance par trop d'entrer en campagne avant qwil ayt force assemblée et souffisante pour yrecevoir sa personne, mesmement de sa gendarmerie, qui est, comme vous scavez, l'endroit ot il doit avoir plus de seurté et fiance; et sur cela je vous laisse 4 penser la peine ot j'en suys, vous pryant autant que je puy que vous advisez empescher cet effect... et y ay faict par lettres et autres expédiens ce que jay peu ». (Captivité de Francois premier, p. 11, note.) 1. Capt. de Fr. I, p. 91. * Qu'il avait pourtant donnés (p. 109), mais d'après un manuscrit peu correct,

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 215 Quelz yeulx liront ceste triste
 escripture Sans lamenter ma fortune tant dure? Ce sera toy, o amye et
 maistresse, Seront tes yeulx, non ramplis de duresse', Qui sur papier verront
 en pilteux mectre Ou ton amour me peult conduyre et mectre... Je croy pour
 vray que quy t'orroit parler, Ou que tel son heureux nous portast lair, Que tu
 diroys : « [élas! comme je porte Dure l'absence, en amour non moins forte !
 OQ comme, amy, tu as pour récompanse Le myen voulloir suivant ta
 pénitance, Et bien souvent ma bouche tandre et molle Occupée est de
 souspirs pour parolle!... » Amye, hélas! l'erreur d'aultruy? nous fait Santir
 le mal sans avoir riens forfaict. Au départir, quand je te dis adieu, En
 délaissant toy, ma vie et le lieu Qui comprenoit dessoubz muraille obscure
 ® Le seul remède 4 ma peine tant dure, Plus ne te vis, sinon en la pensée :
 Alors fust tant ma doulleur avancée Que je ne puis la dire, dont la panse, Kt
 sois bien seure envers toy nulle offense N'avoir poyoir, en cestuy myen
 voyaige. Je te laissay au partir ung seur gaige Que dois tenir comme chose
 bien tienne, Kt j'ay ta foy que je répute myenne... Car tant suis tien que, si
 tu n'abandonnes Toy mesme propre et 4 aultruy te donnes, 1. Sils ne sont
 pas trop insensibles. Francois, dans cette épître, semble un peu craindre
 qu'une trop longue absence ne donne 4 sa maitresse la pensée de s'engager
 ailleurs, de se marier. Une fois captif, il changera un peu de disposition. 2.
 Erreur a toujours dans ces épîtres le sens de faute. Il fait allusion au
 Connétable. 5. Apparemment le chateau de Gien-sur-Loire, ott il avait pris
 congé d'elle, de sa mère et de sa scour, le 12 aout 1525.

216 CHAPITRE VIII. Impossible est qu'd nul aultre puisse estre, Ny que mon corps de mon cueur soit le maistre. Il était captif quand elle recut la belle relation dune campagne glorieusement ouverte et terminée par les plus cruels revers. Commencée en Italie, dans la forteresse de Pizzighettone, continuée dans la galère qui le transportait en Espagne, il l'avait achevée en touchant le rivage de Valence. Ses premieres lettres avaient été pour sa mère: on les connaît; les Dulaure et les Roederer ont pourtant trouvé le moyen de reprocher au fils de Louise d'avoir cru devoir la rassurer sur sa santé: « Rien ne mest demeuré que Vhonneur et la vie qui est sauve. » Mais enfin, après sa mère, il avait assurément droit de penser 4 son amie. Dans le récit qu'il réserve 4 d'Heilly, il est mieux 4 son aise pour exprimer & coeur ouvert ses sujets de plainte contre une partie de son armée et ceux qui la conduisaient. Il ne nomme pas son beau-frère, le duc d'Alencon; mais c'est 4 lui surtout que chacun devait penser en lisant cette relation. Il exprime et ses regrets reconnaissants 4 l'égard de ceux qui moururent en essayant de le défendre, et ses ressentiments contre ceux qui n'ayaient pas fait leur devoir. Dans toute la France il y eut contre les fuyards de Pavie quelque chuse de V indignation qu'avait manifestée le peuple contre les fuyards de Poitiers. «Hon! s'écriait Rabelais quelques années plus tard, que je ne suis roy de France pour quatrevingts ou cent ans! Par Dieu, je vous mettroys en

LA DUCHESSE D'ETAMPES, 217 chien courtault les fuyardz de Pavie; leur fiebvre quartaine ! Pourquoy ne mouroyent-ils la, plus toust que laisser leur bon prince en ceste nécessité? N'estil meilleur et plus honorable mourir vertueusement hataillant, que vivre fuyant villainement? » (Gargantua, ch. 39.) Nous demandons la permission de nous arrêter sur cette relation en vers. Elle a été déjà plusieurs fois citée, elle a même été publiée; mais on n'ena pas fait ressortir suffisamment Vintérêt historique. Dans un court préambule en prose, Francois avertit son amie que les tristes loisirs de la captivité lui ont permis de bien méditer le récit qwil va lui présenter. « Pour ce que l'occasion, le lieu, le temps ef commodilé me sont rudes par triste prison, vous plaira excuser le fruict qu'a meury mon esperit en ce pénible lieu. » Puis vient une ballade : Triste penser et prison trop obscure, L'honneur, le soing, le devoir et la cure Que je soustienst des malheureux souldars Devant mes yeulx desquelz j'ay la figure, Qui par raison et aussi par nature Devoient mourir entre picques et dars Plus tost que veoir fouyr leurs estendars, Me font perdre de raison l'atrempance, Quant de te veoir j'ay perdu l'espérance. Mais je ne scay pourquoy tourna l'augure En mal sur moy; car ma progéniture ? Eut tant de biens qu'en tous lieux fut espars. 1. C'est-a-dire le chagrin que j'éprouve. 2. Ma race, la maison de France.

218 CHAPITRE VII. Plaisir pour dueil estoit lors leur vesture,
Plaisante et doulce estoit la nourriture De leurs subgetz ; gardans brebis es
pars, Toujours batirent lyons et lyopars ; Mais j'ay grant peur n'avoir tel
heur en France', Quant de te veoir j'ay perdu Vespérance, Ces préambules
furent ajoutés au moment d'envoyer la véritable relation, qui commence
ainsi : Tu te pourrois ores esmerveiller Pourquoi je vueil maintenant
travailler T'escrire vers pour te faire savoir Chose en effect ov tu ne peulx
pourveoir... Mais tu seés bien qu'en grande adversilé Le recorder donne
commodité)'aucun repoz, comptant a ses amys Le desplaisir en quoy l'on
est soubzmys... Saches doncques que en ceste propre heure (u'avecques toy
plus je ne feiz demeure®, Que je sentiz, comme s'elle eust este Dedans
mon cueur, mon infélicilé. Mais Kenommée envers moy si s'avance, Me
commandant que feisse dilligence, Disant: « Par for et feu tes ennemys Ont
grande part de ton pays soubzmys ; Digne seroys qu'on ne t'aymast pour
voir, Si maintenant oublyois ton devyoir. Maine avec toy sans simulation
Désir, honneur, amour, affection ; Ces quatre li compaignye te feront, En
nul péril ne t'abandonneront. » Quand j'entendis que la nécessité Que je
marchasse estoit pour vérite, 4. Je crains bien que tel bonheur ne soit plus
en France, 2. Le 12 on 45 aont 1524.

LA DUCHRESSE D'ETAMPES, 219 Je m'advangay, deffendant
mon pays Des ennemys 4 bon droict trop hays. Tout porte a croire, comme
lui-même va le laisser entendre, que s'il avait pu joindre Bourbon et son
armée, les combattre et les tailler en pièces, il n'aurait pas de nouveau
franchi les Alpes. Ce fut donc avec un véritable chagrin qu'en arrivant a Aix
le 1^o octobre, après avoir passé la Durance, il apprit que Bourbon et Louis
d'Avalos, marquis de Pescaire, avaient levé le siège de Marseille et qu'ils
regagnaient en toute hate les montagnes du Piémont. Le maréchal de
Montmorency les suivait de près et les forçait de lui abandonner leurs
bagages et leur arllillerie. Que diray plus? tost fut preste l'armée, D'honneur
conquerre et de gloire affamée... De passer l'eau qu'on nomme la Durance
Feismes devoir et grande dilligence ; Mais l'Espagnol tourna la sienne
enyye De combatre pour tost sauver sa vye, En recullant, de son salut
soigneux : Prandre Marseille alors n'est envyeulx. Dont s'en alla, perdant
toute espérance De plus mal faire ou nuyre ala Prouvance, En mauldissant
Bourbon et ses praticques, Congnoissant bien ses trahisons inicques. Rien
west plus exact. bourbon fut constamment objet de l'aversion et de
Vindignation des chefs de Varmée hispano-impériale. Il répugnait &
Lannoy, a Pescaire de partager le commandement de leurs troupes avec le
prince du sang qui avait livré son roi, sa patrie 4 la merci des étrangers.
C'est 4 leur corps

220 CHAPITRE VILI, défendant quils l'avaient accompagné dans la Provence, sur laquelle Bourbon prétendait avoir des droils chimériques. Avecques eulx avoit ung chef louable Et de vertu trop fort recommandable; Celuy estoit en guerre et paix exquis, De Pesquère se disoit le marquis, Dont par bon sens tous les siens si ralye, Droict le chemin si prennent d'Ytalie... Mais par conseil sine leur peult donner, Pour eulx sauver, vouloir habandonner Artillerie et bagaige en effect, Car sans cela tout eust esté deffaict'... Et moy, voyant la grant difficulté, Et de le joindre impossibilité, Je concludz lors suivre mes ennemys Qui ja estoient tous dans les haultz montz mis. Il partit d'Aix le 5, passa la nuit 4 Perthuis, arriva Je 6 4 Manosque, et le 7 a Sisteron. Il était le 124 Chorgy près d'Embrun et toujours sur la rive droite de la Durance, espérant pouvoir rejoindre & quelques jours de la le maréchal de Chabannes d Coni. Le 14 octobre il était 4 Briangon, le surlendemain a Pignerol, d'ot il rédigea de nouvelles lettres patentes confirmant les pouvoirs de Régente & sa mère; ce qui semble prouver qu'il ne s'était tout & fait décidé a passer les Alpes qu'après avoir perdu l'esper de joindre le duc de Bourbon sur Ja terre de France. En suivant toujours de prés Pescaire et Bourbon, il 4. «Au seigneur de Bourbon... furent chaussez les esperons de si prés que partie de son artillerie fut perdue, le reste mise en masse par pièces et trainée avec mulets jusques 4 Milan » (G. Paradin, Histoire de notre temps, 6d, 1550, p. 35).

LA DUCHESSE DE TAMPES., 224 passa les Alpes vers le 15 octobre et fut devant Milan le 20 ou 22 du même mois. L'armée ennemie, effrayée de la promptitude avec laquelle on l'avait suivie, n'osa attendre. Bourbon sortit de la ville par les portes opposées à celles qui s'ouvraient devant l'armée française; et c'est ainsi qu'après avoir si souvent témoigné à Charles-Quint son impatience de se mesurer avec François, Bourbon avait abandonné la Provence à la nouvelle de son approche et n'osa une seconde fois l'attendre dans la plaine de Milan. Mais, arrivé devant la Durance, le Roi avait reconnu que les chefs de l'armée retournaient contre leur gré en Italie, car les Français depuis Charles VIII avaient remporté tant de victoires et subi tant de retours de fortune. Les uns alléguaient la saison avancée, les autres les difficultés du passage des Alpes. Pour franchir la Durance, il fallait dresser un pont, et ce travail devait demander plusieurs jours; la neige, toujours incessante, rendait les chemins impraticables. Ces détails, négligés par les historiens, nous sont transmis dans les vers suivants : Je concludz lors suivre mes ennemys Qui ja estoient tous dans les haultz montz mis... A tous mes gens je fiz grant feste et joye, Pour esprouver ceste nouvelle voye En leur disant : « O souldars et amys, Puisque Fortune en ce lieu nous a mis, Favorisons la sienne volenté Par la vertu de nostre honnesteté En ne craignant des grans monts la haultesse ; Vous asseurant sur ma foy et promesse

222 CHAPITRE VILL. Que si premier sommes en Italye, Que sans combat guerre sera finye. Par vertu.donc vainquons noz passions : Plaisirs, maisons, fault que nous oublyons. Donnons repoz, par ung peu de souffrance Que porterons, & ceste nostre France. » Cela Jeur dis pour tousjours esmouvoir La nostre armée a faire son devoir; Mais pour certain Je congnoz bien alors En la pluspart estre vertu dehors. La montaigne de neige revestue Leur cueur atriste et leur vouldoir si tue; Prenans coulleur pour mieulx dissimuler (Que bien failloit premièrement aller Sur le fleuve qu'on nomme la Durance, La faire ung pont : mectant leur espérance Que la longueur romperoit l'entreprise, Couvrans leur peur du manteau de fainctise. Mays l'eau ne veult nullement comporter Le faiz que voit sur elle 4 tort boutter, Car tout soudain se rendit si petite, Baissant son cours par trop legière fuicte, Que nous laissa passer tout le bagaige Kt camp a gué, tant nous fist d'avantaige... Donec passasmes, suivans nostre entreprinse, Kstant en nous nouvelle force prinse, Kt tant feismes qu'en unze jours, pour veoir, Les champs lombars peusmes appercevoir. Une armée de mer, apparemment commandée par le sieur de Saint-Blancard,.devait, en même temps que celle de terre franchissait les Alpes, se montrer devant Naples et reprendre ce royaume aux Espagnols qui, depuis la retraite de Charles VIII, en étaient demeurés possesseurs. Si ce plan ett été suivi, Francois n'aurait pas fait devant Pavie la faute de

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 225 détacher dix mille hommes de ses bonnes troupes pour les envoyer conquérir Naples et la Sicile. Kt c'est avec raison qu'il va dire : Kt s'ileust pleu alors 4 Dieu permectre (Jue de tous cueurs j'eusse esté bien le maistre Pour m'obéir en telle dilligence Que fait de guerre mérite qu'on s'adyance, Et qu'en la mer l'armée de nostre part Eust de noz ports fait dilligent départ Pour assaillir la terre de Sécille, A nous par droict, royaume trop fertile, Point je ne feusse aux Espaignolz soubmis Soubz prison triste, esloignant mes amys, Sans roy ne fust la nostre noble France, Ne si longue n'eust esté mon absence. Il parle rapidement de la reprise de Milan et de la fuite de l'armée impériale; s'il ne tira pas grand profit de ce premier succès, il en accuse la mauvaise volonté des principaux capitaines : Par le voulloir de mes chefz en effect Fut empesché le fruict de tout mon faict. Lun deux', dit-il, poussé par un mauvais el passionné conseil, fit qu'on agit au rebours de l'opinion du Roi. Ce mauvais conseil fut de les arrêter au siège de Pavie, au lieu de poursuivre a outrance les ennemis et d'occuper toutes les places du Milanais, qui ne pouvaient opposer qu'une faible défense. Pour abréger, au lieu d'exécuter ?; Devant Pavie allasmes nous bouter. 1. Francois ne nomme pas celui qui eut sur tous une si facheuse influence. 2. Au lieu @agir vivement.

224 CHAPITRE VIII. Pavie fit une longue résistance: il y avait, soit dans la ville, soit dans le voisinage, le corps d'armée revenu de Marseille et celui du vice-roi de Naples. Bourbon qui, avec l'argent emprunté au duc de Savoie, était allé recruter en Allemagne cinq mille lansquenets, était revenu au commencement de février. Pour obliger le vice-roi à quitter les confédérés, François avait détaché de son armée dix mille de ses meilleurs soudards, qui, sous le commandement de Vercossais duc d'Albanie, devaient marcher sur Naples, que l'absence de Lannoy laissait sans défense. Mais Lannoy comprit la véritable intention du Roi et demeura avec les confédérés, persuadé que si les Français étaient chassés du Milanais la reprise de Naples deviendrait des plus faciles. Ici François ne veut pas reconnaître le mauvais succès de cette tentative de diversion ; mais il nous semble s'en excuser assez mal: Vainement les nostres ennemis Congnurent bien qu'en tel terme estoit mis La leur cité, si n'estoit secourue, (Ju'en peu de temps pourroit estre perdue, Dont conclurent de tost la secourir, Tous résoluz de vaincre ou de mourir. Longtemps j'avoys remédié au faict, Si mon vouldoir eust esté bien parfaict !; Car de mes gens soudain je feiz partir, ' Pour seulement servir de divertir : A Naples droit j'envoye toute la bande, La diligence alors leur recommande; Mais au rebours ilz furent négligens De tost aller, trop paresseux et lents. 4. Si l'on avait bien exécuté mes ordres.

LA DUCHESSE D'ETAMPES, 995 Et il ajoute avec raison :
Mais quant Fortune au rebours veult venir, De tous dessains l'on voit mal
avenir. Les Francais, campés devant Pavie dans le « Parc », furent attaqués
le 24 février 1525 par les troupes impériales. « Nous étions, dit ici le Roi,
préparés à les bien recevoir : nous fîmes taire leur artillerie, et nous en
étions les maîtres, quand leur cavalerie vint essayer de la reprendre : alors je
fis arrêter treize enseignes de gens d'armes, je donnai ordre à nos
lansquenets de nous suivre de près, et je marchai à la tête de trois enseignes
sur la cavalerie ennemie : Et cela fait, je retins pour ma bande trois
enseignes : 4 ceulx là je commande Voulloir marcher, leur priant qu'à
l'ouvrage Congnoistre on peust l'effect de leur courage. Dont cheminant,
nous mîmes certes lors Toute la crainte et peur de nos cœurs hors... Leurs
gens d'armes qui venoient sur leur garde* En deux batailles marchaient et
avant-garde : Quatre fois plus estoient que nous ensemble À nous chercher,
ainsi comme il me semble, Mais toutesfois si bien nous combattîmes Que
leur grant gloire alors nous abbatîmes, Si fîmes tant que tous furent
remis, Fuyans, rompuz, les nostres ennemis. 1. « Cestoît, dit G. Paradin
(éd. 1550, p. 40), un lieu de plaisance que les ducs de Milan avoient dressé
pour le passe-temps de la chasse. » 2. Chaque enseigne représentait une
compagnie de trois à quatre cents hommes d'armes. 5. Pour protéger leur
artillerie. ll, 15

226 CHAPITRE VIII. Ainsi chagant, une troupe trouvasmes De
lansquenectz, qu'alors aussi chargeasmes *; Mais pour certain bien peu ilz
combatirent, Et le chemyn des fuyans tous ilz tirent. Mais voici ce qu'il
ajoute, et ce que les chroniqueurs contemporains n'ont pas osé répéter : Las
! comme fut trop soudain convertye Celle espérance en pensée admortie !
Car tost je veiz ceulx-la qu'avoys laissez De tout honneur et vertu délaissiez
: Les trop meschans s'enfuyrent sans combat, Et entre eulx tous n'avoit
autre débat Si n'est fuir, laissant seure victoire Pour faire d'eulx honteuse la
memoire. O malheureux ! mais qui vous conduisoit A tel erreur, ne qui vous
advisoit Abandonner, fuyans en désarroy, Honneur, pays, amys et vostre
roy? Noz Allemans couvrent leur fuyte entière, Disans la vostre avoir esté
première... Certes je croy pour vray que les meschans Par tous pays, en
villes et en champs, Comptent 4 tous leurs mérites et faiz, Tout ainsi que
s'ilz estoient bien parfaictz, Se deschargeant de leur infameté Dessus les
morts, qui pour honnesteté Ont mieulx aymé fin honorable prandre
Qu'aymer leur vye et les autres reprandre ; Par quoy concludz n'estre mal
en la France, Que des hommes ne faire differance *. Mays, pour venir 4
mon premier propoz, Quant indignes de vertuz et repoz 1. Les lansquenets
arrivés avec Bourbon. 2. Le malheur de la France, c'est de ne savoir pas
discerner les hommes de véritable valeur.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 227 Je veiz mes gens par fuicte trop honteuse, A leur honneur et 4 moy dommageuse, Autour de moy en regardant ne veiz Que peu de gens des nostres; 4 mon advis*, Et 4 ceulx 1a confortay sans doubtaunce De demourer plustost en espérance D'honneste mort ou de prise en effect, Qu'envers honneur de nous fust riens forsfaict ; Dont, combatans, furent tous morts ou pris Ce peu de gens qui méritent grant pris, Kt 1a je fuz longuement combatu, Et mon cheval mort soubz moy abbatu?. Assez souvant si me fut demandée La myenne foy, qu'a toy seulle ay donnée... Encores que nul salut espérasse, Kt de ma vye en tout desespérasse, Je te promectz que j'euz bien la puissance D'esvertuer ma débille deffence Pour empescher que la verge* donnée, Que bien congnoys, point ne me fut ostée. 1. « Estant a table, tous ses propos avec le marquis (du Guast) furent de la bataille.... Il se plaignit aussi fort qu'il ne peut jamais rassembler ses gens quand ils furent mis en route. Force autres propos si beaux et si graves de cette bataille pronongoit-il de si bonne grace et belle éloquence (car il disoit des mieux) que tous qui estoient la présens le jugèrent non seulement très digne roy, mais un très grand capitaine, ce disoient les Espagnolz. » (Brantème, t. II, p. 148.) 2. « Tout le fais de la bataille tomba sur le Roy; de sorte qu'en fin son cheval luy fut tué entre ses jambes, et luy blessé en une jambe. » (Mart. Du Bellay, éd, Petitot, t. I, p. 187.) 5. La bague ou anneau, que les amants comme les époux échangeaient en signe d'inviolable engagement. — S'il faut en croire Michelet (6d. 1857, t. VIII, p. 257), « le soir ou le lendemain il arracha de son doigt une bague, seule chose qui lui restat, et la donnant secrètement a un gentilhomme qu'on lui permit d'envoyer 4 sa mère, il lui dit : Porte ceci au Sultan ». Ge ne fut pas assurément la verge d'Anne de Pisseleu, ou plutét c'est une pure invention.

228 CHAPITRE VILL. De toutes pars lors despoillé je fuz, Rien n'y servyt, deffence ne refuz, Et la manche de moy tant estimée Par lourde main fut toute despecée. Las! quel regret en mon cueur fut boutté Quant sans deffence ainsi me fut osté L'heureux présent par lequel te promis Point ne fouyr devant mes ennemys ! Mais quoy? j'estoys soubz mon cheval a terre, Entre ennemys alors porté par terre. Bien me trouva, en ce piteux arroy Exécutant*, leur chef le vice roy : Quant il me vit il descendit sans faille Affin qu'a ayde a tel besoin ne faille. Las ! que diray? cela ne veulx nyer, Vaincu je fuz et rendu prisonnier. Parmy le camp en tous lieux fuz mené, Pour me monstrar ga et 14 pourmené. O quel regret je soustins 4 celle heure, Quant je congnoz plus ne faire demeure Avecques moy la tant doulce espérance De mes amys retourner veoir en France ! Trop fort doubtant que l'amour de ma mère Ne peust souffrir ceste nouvelle amère 1. Agissant. — Brantème, qui suit ici la relation espagnole : « Ce grand roy... parant les coups d'une infinité qui estoit a Yentour de luy qui luy donnoient, et luy en donnant aussi, son cheval, fort blessé, tumba par terre et luy dessoubz. Les premiers qu'il vindrent entourer estant en cest estat furent Diego d'Avilla et Juan d'Urbietta, biscain, et ne cognoissant qu'il fut luy, mirent les espées a la gorge, le menacant de le tuer s'il ne se rendoit. La dessus arrive La Mothe de Noyers, Francois, qui commandoit 4 quelque troupe de M. de Bourbon (nos Frangois disent Pompérant), qui lerecongneut aussitost, encor qu'il eust tout le visage couvert de sang, 4 cause d'une blessure qu'il y avoit receue, qui luy dit et exhorta de se rendre a M. de Bourbon, qui n'estoit pas guères loing de 14; mais le Roy oyant résonner le nom d'un traistre (dict l'Espagnol), s'indigna et dict qu'on appellast Charles de Lannoy. ») (Brantème, Vie de Francois premier, t. III, p. 142.)

LA DUCHESSE D'ETAMPES, 999 Par desplaisir causé de ma prison, Sans regarder⁴ qu'en tant triste saison Le seul confort de toute France est mis Sur sa vertu, la gardant d'ennemys, Et qu'en ma seur ne demourast povoir? Pour telle dame et 4 son mal pourveoir ; Et si me fist la pitié lors entendre De mes enfans la jeunesse tant tendre, Pour se scavoir ny garder ny deffaire Contre nulluy qui leur voulust mal faire*. Mays certe, amye, alors le souvenir De nostre amour ne faillit 4 venir... Bien je pensay, doulent, 4 icelle heure, Avecques toy plus ne faire demeure, Dont, tout d'un coup, je perdiz l'espérance De mère et seur, enfans, amye et France; Par quoy je fuz et suis sans nul plaisir, Autour de moy ne souffrant nul desir Que supplier la Puissance infinie Que ta grant peine a heur soit convertye, Et qu'il te doint 4 jamais le povoir D'avoir le bien qui t'est deu par devoir⁴, Et qu'en la fin tu soyes bien mariée, Vivant en paix, contante de lignée °. 1, Sans considérer. 2. Et que ma sceur ne conservat pas assez de force pour lui faire supporter et supporter elle-même ce malheur. 5. L'ainé, Francois, avait six ans; Henri, le second, cinq ans; les trois filles, quatre ans, deux ans et dix mois. 4. Davoir tout le bien qui t'est da, que tu mérites. 5. Tout vif et profond que fit amour de Frangois pour Anne d'Heilly, il n'oubliait pas qu'elle ne pouvait pas être reine de France et que son honneur aussi bien que son intérêt exigeait qu'elle fit honorablement mariée. Si je ne craignais de rompre en visiére au sentiment général, je dirais que peut-être le Roi, sir d'être aimé, n'avait cependant pas encore obtenu, sinon demandé a la jeune d'Heilly, ce qu'il obtint assurément au retour. Mais je donne cette conjecture comme mienne, sans espérer de la faire partager. — Peut-être aussi le vice

230 CHAPITRE VIII. Quant est de moy j'ay pris résolution
Nourrir ma vye en la tienne affection, Ainsi passant le surplus de ma vye
Sans ce qu'au monde aye regret ny envye, Avec honneur ayant faict mon
devoir. Prisonnier suis, chacun le peult bien veoir; Mais si le temps quelque
jour veult permectre Qu'en liberté me puisse veoir remectre... Alors sera
convertie la coulleur De nostre mal en plaisir pour doulleur; Alors verrons
trionphant le plaisir, Tant achapté par tourmenté désir, Et nostre foy
esprouvée en absence Lors recevra le fruict de recompense, Qui aux amys
donna contantement, Si loy d'amour en tout ne fault ou ment: De ceulx ne
diz qui n'ont eu espérance En leur honneur ny a ma délivrance. Il parait
avoir conduit cette épître jusqu'a ce dernier vers quand il était encore en
Italie. Leurré par Yespoir de trouver chez l'Empereur les sentiments
généreux qui lui étaient naturels, il avait consenti volontiers a partir pour
l'Espagne. C'est en arrivant qu'il écrivit la fin de son épître : Ore je suis en
sceur port arrivé, Ou pour certain j'ay par faict * esprouvé Plus de pitié
dedans les eaues profondes En mer cruelle adoucissant ses undes,
Favorisant la myenne liberté, Qu'en tout le temps qu'en prison j'ay esté. roi
de Naples lui avait-il déjà fait entendre qu'un mariage avec la sceur de
l'Empereur lui rendrait la liberté 4 de bonnes conditions. De la le yoeu de
voir sa maitresse bien mariée. 4, Effectivement.

LA DUCHESSE D'ETAMPES, 254 Je n'ay trouvé dilligente affection En ceulx qui m'ont tant d'obligation'. Quoy qu'il en soit, amye, je mourray En vostre loy, et la je demourray ?. Le reste, les lignes de prose et les rondeaux qui suivent sont de ces tendres protestations que les amants ne croient jamais assez recommencer. Il ne peut rester aucun doute sur celle pour qui le royal prisonnier crut devoir composer cette belle épître. Il y parlait avec trop d'amertume de la conduite d'une partie de son armée pour envoyer l'expression de ses plaintes a sa sceur Marguerite, duchesse d'Alencgon, ou a la Régente sa mère. Il préférait laisser a sa jeune amie la liberté de leur en faire confidence, si elle le jugeait opportun. Louise et Marguerite avaient seules percé le secret de leurs amours. Car les précautions qu'Anne d'Heilly avait prises en 1523, au moment du départ de Francois, nous prouvent que les dames et demoiselles de la maison de Louise de Savoie, moins clairvoyantes que MTM de Chateaubriant, n'en soupconnaient rien encore. De l'alaméprise du bon historien Arnoul Le Ferron, qui, ne connaissant pas le portefeuille de Francois I', écrit que le Roi vit pour la première fois Anne d'Heilly en revenant d'Espagne. « Le Roy, de retour en France, fut veu plus triste que de coustume. Quand il fut au Mont de Marsan, il commenga de reprendre sa première joye et allégresse. Il fut magnifiquement receu 4 Bordeaux, ot il 1. Chez ceux de qui j'avais le plus le droit d'en attendre. 2. Bibl. nat., fonds fr., n° 2572, f°* 2-23.

232 CHAPITRE Vil. séjourna quelques jours; et trouvant avec Louise sa mère Anne de Pisseleu, qu'on appela depuis comtesse de Ponthièvre 4 cause de son mary, ou d'Estampes d'une ville de ce mesme nom, comme il la vid une fille belle et agréable de visage, il se pleust fort en la douceur de sa conversation. » (Hist. génér. par Du Haillan, éd. 1629, t. II, p. 344".) Brantome répète ce qu'avait dit Le Ferron. « Pour sa principalle dame maistresse il prit, apres qu'il fut venu de prison, mademoiselle d'Helly que madame la Régente ayoit prise fille, et le Roy ne l'avoit point encores veue qu'da l'entreveue de madicte dame sa mère; il la trouva très belle et 4 son gré... » Puis de son propre fonds: « Mais il ne s'y arresta pas tant qu'il n'en aymast d'autres, mais celle-la estoit son principal boucon ; non plus qu'elle ne luy tint pas autrement de grande fidélité, ainsy qu'est le naturel des dames... Ceste dame pourtant fut une bonne et honneste dame, et qui n'abusa jamais de sa faveur envers le monde. » (Vie de Henry II, t. II, p. 244.) Mézeray ira plus loin (1645-1688) : « Au sortir de sa prison, Francois I** tomba dans la captivité d'une belle dame, Anne de Pisseleu, que sa mère luy amena expres pour le divertir de ses longs ennuis®. » 1. Rex in Galliam reversus, solito tristior visus est. Ad Montem Marsanum diversatus, ad pristinam hilaritatem redire coepit. Burdigale... dies aliquot consumpsit, nactusque cum Ludovica matre Annam Pisseleuam, que postea Pontievria a mariti nomine vocitata est, vel Estampea ab oppido ejusdem nominis, ut vidit liberali facie puellam delectatus est ejus comitate et suavitate. (Lib. VIII, éd. 1554, f° 204, v°.) 2. Abrégé chronol., éd. 1672, t. IV, p. 524.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 233 Et Varillas (1686), après nous avoir raconté comment six hommes masqués et deux chirurgiens s'étaient chargés en 1525 d'exécuter la vengeance du comte de Chateaubriant en ouvrant les quatre veines de Frangoise de Foix, ajoute aussitdt : « Le Roy se consola de la perte de la comtesse avec d'autant plus de facilité que sa nouvelle amour ne lui permettoit plus de penser a la précédente. Sa mère l'avoit excitée sans y penser en menant au-deyant de lui jusqu'au Mont de Marsan la jeune Anne de Pisseleu, que l'on appelloit la demoiselle de Helli, et qui venoit dentrer en qualité de fille d'honneur dans la maison de cette princesse. Helli fut plus heureuse que la comtesse de Chateaubriand, puisqu'elle trouva en la personne du duc d'Elampes un mary qui la laissa vivre 4 sa mode, ou qui ne s'en formalisa pas jusqu'a entreprendre sur sa vie. » (Hist. de Francors I, éd. 1686, t. Il, p. 101.) Mais c'est & Michelet que doit revenir la palme des embellissements. « Sa mere, & Mont-de-Marsan, lui amenait un monde de femmes', entre autres la triste Chateaubriant, a laquelle il tourna le dos?. Disgrace irrévocable. La mère, d'un tact parfait, avait deviné et trouvé la maitresse du moment *, une blanche de blancheur éblouissante, en haine de l'Espagne et de 1. Cest-a-dire les dames de sa maison, qui la suivaient d'après Pusage constant. 2. Pure invention : Mme de Chateaubriant n'était pas de la maison de la Régente. | 5. Un moment de vingt années!

234 CHAPITRE VIII. la brune Léonore, une demoiselle savante et bien disante, une parleuse, pour un roi parleur, très fatigué déjà, qu'il fallait amuser, Anne de Pisseleu, jeune Picarde, charmante et hardie. » (Kd. 1857, p. 296.) Anne d'Heilly répondit⁴ la douloureuse relation qu'elle avait recue d'une façon touchante : Tant de malheur que vous perdre de veue N'a mérité vostre myeulx que congneue *, Vous le savez, amy, et je le sens, Car j'ay perdu en tous effects les sens, Fors vous aymer et servir et complaire : Vous assurant que jamais a refaire Ne trouverez ma bonne volonté, Quelque travail qui me soit présenté. Je scay très bien que la longueur du temps A le pouvoir de nous rendre contans?, Kt que le mal que souffrons maintenant Redoublera nostre contentement... Mais si fault-il qu'a ceste heure commence® De me douloir de vostre longue absence... Las ! si le cueur de ceulx qui ont puissance De vous donner très briève délivrance Povoit savoir quelle est nostre amytié, Je croy pour vray qu'il en auroit pitié, Et que, si tost ne vous veuillent remectre Kn ce royausme ow vous estes le maistre, Ils envoyeroient au moins m'en advertir * Par charité, pour me faire mourir, 1. Celle qui vous est plus que bien connue. Ainsi Marguerite souscrivait souvent ses lettres 4 François I** : Vostre plus que seur. 2. Je sais bien que le temps nous rendra ce que nous désirons, et mettra un terme a votre captivité. 5. Je commence. 4. Et s'ils refusaient de vous rendre 4 nous, ils devraient charitablement m'en ayertir, pour me faire mourir.

LA DUCHESSE D'RTAMPES. 935 Aymant trop myeulx dés ce
jour trespasser, Que sans vous veoir tant de saisons passer'..... Et pour la fin
me voys recommander A vous, amy, plus que d'eaue en la mer N'avez
trouvé *, vous suppliant penser Que mon amour ne faict que commancer *.
A cette lettre le Roi répondit encore, et sa réponse, écrite avec plus de soin,
aurait été parfaitement avouée par Clément Marot ou Saint-Gelais : Après
avoir débattu longuement Qui est plus grant du tien ou myen tourment, Et si
je doys, pour au mien seul pourveoir, Te donner peine, en te faisant scavoir
Combien l'amour par l'absence offencée En dur travail convertist la pensée,
Soudainement j'ay pensé de me taire Kt plus tost estre 4 moy-mesme
contraire Que travailler par mes plaincts ennuyeulx Ton esperit, et qu'il
valloit trop myeulx Porter * l'absence en pensée couverte Que ma douleur
tu veisses descouverte. Mays au contraire, amye, j'ay pensé Ferme vouloir
n'estre récompensé Sil ne congnoist en amour son semblable Par franc
parler ou effect véritable, Kt que savoir qu'aultruy sa peine porte Est
médecine a tel mal prompte et forte... 1. Il y avait dix-huit mois que
Francois lui avait fait ses adieux (le 12 aotit 1525). 2. Ces trois derniers vers
expriment une pensée alambiquée, mais bien conforme au got du temps : Je
me recommande a vous plus qu'il n'y a d'eau dans la mer; c'est une
allusion a des passages de l'épître a laquelle elle répond. 5. Ms. 2372, f 41,
v°, et suiv. 4, Supporter.

236 Le portefeuille n'a pas conservé la suite de cette correspondance, qui ne doit pas s'être arrêlée 1a : nous ne retrouvons plus Anne d'Heilly qu'à Montde-Marsan, quand la Régente, accompagnée de toutes les dames de sa maison, vint y recevoir le Roi. C'est à compter de 14 seulement que leur tendre intelligence put arrêter l'attention de la cour. Bien que depuis plus de deux ans la reine Claude eût cessé 1 CHAPITRE VIII. Le départir du corps sans l'espérer Faict que le corps toujours sans luy périst. Tu le relins, comme chose trop tienne, Et j'emportay ta peine qui fut myenne. Las ! quant je vins pour de toy congé prendre, Je viz ton cœur grossir quasi pour fendre. L'honnesteté te commandoit cacher Soubz ton visage amour que tiens tant cher; La crainte et peur que ne fusses congneue A ung chascun fait riante ta veue, Et tout ainsi que Neptune en tempeste Par dessus l'onde haulsant l'antique teste, Commande aux eaux en leurs lieux retourner | Pour les efforts d'Eolus destourner, Ainsi Raison usoit de sa puissance Sur l'estomac de toy, lors sans deffiance... Le seul adieu que dis sans prononcer Fut si cruel qu'il sceut mon cœur percer... Or facent donc le temps et le malheur Tout leur pouvoir, car 4 ce qui est tien Mal ne feront; preignent ce qui est myen : Rien ne prendront, car tout 4 toy je suis, Kt seulement ce que tu veulx je puis?. On dirait aujourd'hui le cœur, d'une façon peut-être moins exacte. En poésie, nous n'avons plus d'estomac. 2. Ms. 2372, f 64, v°.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 937 de vivre, et que Francois eut pu librement laisser paraître les sentiments que cette aimable et belle fille lui avait inspirés, nous avons des raisons de penser que personne à la cour ne fut en droit d'assurer que la jeune d'Heilly fit réellement sa maîtresse. Je ne dirai pourtant pas avec Antoine Du Verdier, Vateur de la Prosopographie des rois et reines de France, publiée en 1583, que Francois n'a jamais aimé Anne d'Heilly « que pour sa grace et gaillardise »; les relations intimes du Roi avec elle eurent très probablement le caractère et les conséquences ordinaires d'une amoureuse passion, et les épîtres que nous ayons citées sont d'une tendresse trop expressive pour nous en laisser douter. Mais au moins est-il permis d'admettre que cet amour ne fut que soupçonné, et que celle qui l'avait inspiré put toujours se défendre de l'avoir pleinement satisfait. Quand le temps eut amorti l'ardeur sensuelle de la passion, un sentiment plus tranquille en occupa la place. Un des plus grands bonheurs de la vie n'est-il pas, pour les hommes engagés dans le dédale des affaires publiques, de compter sur l'amitié sincère d'une femme aimable et judicieuse? Nous trouvons en elle ce que nous ne pouvons espérer trouver au même degré chez nos meilleurs amis; nous éprouvons le besoin de la voir, de la consulter, de l'initier au secret de tous nos sentiments. Ce que nous craindrions d'avouer à un homme, quel qu'il soit, nous le découvrons sans crainte à une amie qui nous rend intérêt pour intérêt, abandon pour abandon. Nous lui livrons le mystère de nos aspirations, de

238 CHAPITRE VIII. nos ressentiments, de nos espérances et de nos inquiétudes. La différence de sexe communique 4 ces entretiens une douceur inexprimable, un charme auquel rien ne peut se comparer. Nous sentons alors une main bienfaisante qui étend sur les plaies de notre âme le baume qui lui convient. Et si cette amie d'aujourd'hui nous a fait éprouver dans un autre temps un sentiment de nature différente, si nous l'avons aimée d'amour avant d'arriver 4 cette amitié affranchie de l'égarement des sens, les souvenirs que nous gardons et ne regrettons pas tournent encore au profit et, s'il est permis de le dire, ajoutent à la pureté de l'amitié qui lui a succédé. Combien d'hommes du monde ont senti le prix de ces liens précieux! Mais les gens du monde ont sur les rois un grand avantage; quand ils les ont formés, ils les avouent, sans donner 4 ceux qui les connaissent le droit de les supposer différents de ce qu'ils sont. Pour les rois, qui plus que les autres ont besoin d'un confident désintéressé de leurs sentiments, de leurs vraies pensées, on ne veut jamais voir une amie dans celle qui pourrait être leur maîtresse. Voltaire a dit : Amitié, que les rois, ces illustres ingrats, Sont assez malheureux pour ne connaître pas.... Et Voltaire a exprimé une contre-vérité : les rois plus que leurs sujets connaissent le prix d'une amitié véritable. [Ils tendent les bras vers elle, mais vainement cette amitié n'aura rien de sensuel, rien qui puisse offenser la vertu la plus rigide, Vopi

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 259 nion publique n'en sera pas moins disposée à voir dans la plus fidèle des amies la plus adroite des maîtresses. Diane de Poitiers ne cessera pas d'être la rivale de Catherine de Médicis, et MTM de Maintenon occupera toujours la place de M^o de Montespan. Je crois qu'il faut juger ainsi de la nature des relations établies et continuées entre Anne d'Heilly et notre François I^o. Les grâces et la beauté de la jeune fille avaient fait naître l'amour; l'esprit, le bon sens, l'égalité d'humeur firent de la plus charmante maîtresse la plus sûre et la plus vraie des amies, et François put alors dire avec vérité qu'il n'aimait MTM d'Etampes que pour sa grâce et son enjouement. Cette distinction entre les années de jeunesse et les années de l'amitié, nos historographes, ces fréquents calomniateurs de l'histoire ne l'ont jamais faite; ils ont crié au scandale en voyant la reine épouse de François I^o et la reine de Navarre vivre en parfaite intelligence avec la demoiselle d'Heilly, devenue duchesse d'Etampes, et plus tard la reine Catherine de Médicis combler de témoignages d'estime la duchesse de Valentinois*. Michelet? a, suivant son habitude, donné une physionomie particulière à cette première entrée en scène d'Anne de Pisseleu. Elle aurait enlevé à Marguerite tout l'empire dont la sœur était en possession jusque-là. Et c'est là. Et remarquez-le bien : Diane de Poitiers, qui avait mis au monde plusieurs enfants légitimes, n'en eut pas de naturels durant sa longue viduité, tandis que le roi Henri II en laissa plusieurs de son commerce avec deux autres femmes : l'Ecossaise N. de Lereston et la Piémontaise Philippe de Suci. 2. Hist. de Fr., éd. 1857, t. VIII, p. 297.

240 CHAPITRE VIII. pour mettre la paix entre elles, il les aurait aussitôt mariées l'une et l'autre : « La maîtresse troéna et la sœur fut destituée. Pour garder l'une, éloigner l'autre, on les maria toutes deux. Pour marier, titrer la maîtresse, il y eut peu à chercher*. Ce La Brosse ou Penthievre qui avait suivi Bourbon et rentrait gracié fut trop heureux de cet excès d'honneur. Il épousa, partit, vécut seul en Bretagne, redevint un très grand seigneur. Sa femme, devenue madame la duchesse d'Etampes, et maîtresse du terrain, paraît avoir exigé qu'on maridât et éloignât Marguerite. Elle en pleura à creuser le caillou, comme elle le dit... », etc. Quel perpétuel travestissement de l'histoire ! Mais quoi qu'il en ait été, Anne d'Heilly conserva son état de fille d'honneur de la Régente jusqu'à la mort de cette sage et incomparable princesse (22 septembre 1531). Elle avait, en juillet et août 1529, suivi la Régente à Cambrai. Dans une relation des fêtes données dans cette ville quand la paix y fut proclamée, on cite d'abord « les dames » qui accompagnèrent la Régente & la messe solennelle d'actions de grâces, puis « les filles de la chambre : Helly, Kspeaux, Bonneval, Bussay et autres ». Après la signature du traité de Cambrai, dit le tralé des Dames, qui rendit à François I** ses deux fils et permit à Eléonore d'Autriche de venir épouser le roi de France, elle ne fut pas au nombre des dames qui allèrent recevoir la nouvelle reine à la 4. On y mit cependant assez de temps : huit années !

LA DUCHESSE D'ETAMPES, 2441 frontière. Cette absence momentanée nous est indiquée par une épître que j'ai retrouvée dans la copie moderne d'un manuscrit daté de 1543. Anne y témoigne quelque appréhension d'être oubliée. Francois, préoccupé de la prochaine arrivée de ses chers enfants et de l'accueil qu'il devait faire à celle que l'intérêt de l'Etat lui commandait d'épouser, n'avait pas trouvé le temps de lui écrire. Si les premiers vers de cette épître ont été conservés, on va voir qu'elle aborde sans préambule le sujet qui l'intéresse : Mais pourquoi n'est clairement entendu Ce que je pense, et, sans parler, congneu?... O pauvre amie, es-tu tant oubliée Que lecture et toy ainsi soit desdaignée ? Je croy que non; car pour vray tu comportes Ce rude temps et dissimulant portes*, Pour ton honneur et proffit comme sage, Faignant le mal? soubz assuré visage. S'ainsi estoit, certes j'endureroye Ce rude exil et le comporteroye Pour déclairer d'amour le grand pouvoir, Mais que® ton ceil les larmes daignast veoir De celle-la que ta bouche ore close A tant tenu pour agréable chose Pouvoir nommer par tant de fois amye, Le seul soutien et cause de ta vie. Ne te souvient que pour toy ay laissé Tous mes amys et chascun delaissé ? Jay oublié en tout ce qui leur touche Pour obéir au désir de ta bouche : 1. Tu fais contre coeur bon visage. 2. Déguisant le mal. 3. Pour montrer quels sacrifices peut inspirer un grand amour, pourvu que... O. 16

“242 CHAPITRE VIII. Ores est-elle ingrate et desdaigneuse Et froide et close et lente et paresseuse. Bien j’ay gousté en premier lieu le miel, Pour mieux sentir l’amertume du fiel. Las ! si t’avoye en rien faict quelque offense, Je ne vouldroys pour moy aultre deffense Qu’avecques pleurs pardon te demander Pour mon erreur et défaut amender ; Mais tu scés bien qu’en rien je n’ay failly Ne mon vouldoir hors de ta loy sailly. Mais si mon mal te sert, aussi ma peine, Et que cela bien conduise et ameine Le tien affaire et la fin désirée, Kn espousant ta princesse espérée, Je tiens heureux mon pénible malheur, Mon triste sort je répute 4 grant heur, Te suppliant pour l’antique amitié, Pour la douleur d’amour et la pitié, Que quand seras de tes nopces au jour En pompe grande et triomphant séjour, Entre banquets, tournois et grants honneurs, Kstant servy de dames et seigneurs, Penses alors que le cueur de t’amie D’aultre triomphe en soy n’a nulle envie, Sinon te faire apparostre et scavoir Que son amour toujours fit son devoir, Kt que si faulte elle a fait en aimant, C'est t’avoir creu vrai et loyal servant. Kt au rebours quand j’auray attendu, Et congnoistray le bien qu’ay prétandu Kstre failly sans l’avoir mérité, Tiens pour certain et seure vérité Cestuy escript estre le dernier signe De nostre amour, par quoy tiendray indigne Mon pauvre esprit d’aucun bien recepyoir, Fors que la mort. Tout cela pourras veoir : Car ot la vie est morte au sentiment, La mort est vie en grant contentement.

LA DUCHESSE D'ETAMPES, Q45 Après la mort de Louise de Savoie, le 22 septembre 1531, Anne d'Heilly ne parait pas être revenue dans sa famille; c'est alors sans doute qu'elle recut une nouvelle situation à la cour. Les deux dernières filles du Roi, Marguerite et Madeleine, avaient leur état de maison, comme l'avaient eu leurs deux sœurs aînées, mortes avant d'avoir atteint l'âge nubile. Dans le compte des recettes et dépenses du trésor royal _ présenté par Semblangay en 1524, on rappelle les sommes destinées à l'entretien des trois maisons de la reine Claude, de ses deux filles Louise et Charlotte, et de Renée, fille de Louis XII: L'estat de la Reine, cent quarante mille 500 livres. Mesdames Louise et Charlotte de France, quatorze mille livres. Madame Renée, quatorze mille livres. Ces sommes peuvent répondre à la valeur actuelle de trois millions cinq cent mille livres pour la Reine et 4 celle de trois cent cinquante mille livres pour les deux filles du Roi. Une maîtresse, ou gouvernante, était chargée de la direction de cette seconde maison; elle présidait à l'éducation des enfants et devait tenir le Roi au courant de tout ce qui touchait à leur façon de vivre. M^{re} d'Heilly fut choisie pour remplir cette charge, comme devait l'être plus tard la duchesse de Valentinois auprès des enfants de Henri II et de Catherine de Médicis, comme, plus tard encore, M^{me} de Maintenon auprès des enfants de M^{le}: de Montespan. On 1. Procès Semblangay, ms. frang. 7604.

244 CHAPITRE VIII. peut voir dans les lettres de Diane de Poitiers, récemment publiées par M. Guiffrey, avec quel soin, quelle sollicitude, Diane s'acquittait de ses fonctions. Elle suivait apparemment, en cela comme en bien d'autres choses, l'exemple de MTM d'Etampes; mais je n'ai trouvé jusqu'à présent aucun document qui me permette de l'affirmer. Les lettres patentes de la donation d'Ktampes nous apprennent seulement que cette charge de gouvernante des filles du Roi lui avait été confiée. Louise de France atteignait alors sa dixième, Marguerite sa septième année. En quittant la maison de la Régente, M^{no} d'Heilly put ainsi continuer à faire partie de la cour, et personne ne dut s'étonner du choix qu'on avait fait d'elle pour présider à l'éducation des jeunes princesses. Elle avait un esprit solide, une instruction variée, une connaissance étendue des langues et des lettres italiennes et espagnoles; elle était généralement aimée. L'âge tendre des enfants allait d'ailleurs au-devant de tout ce que la médisance aurait pu dire au désavantage de la gouvernante. (Quatre années passèrent entre le second mariage de François et celui d'Anne de Pisseleu, demoiselle d'Heilly. Gest en 1534, & VPage de vingt-huit ans environ, qu'Anne consentit & donner sa main à Jean de Brosse dit de Bretagne, rentré depuis quatre ans en possession non seulement de son patrimoine immédiat, mais encore du comté de Ponthièvre, qui depuis plus de soixante ans en avait été démembré. Il convient ici de nous arrêter sur cette maison de Brosse.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 245 En 1437, Jean de Brosse, baron de Boussac et Saint-Sever, propriétaire de la ville de Laigle en Normandie, était devenu comte de Ponthièvre en vertu de son mariage avec Nicole de Chatillon, petite-fille de Charles de Blois, comte d'Avaugour, le célèbre compétiteur de Jean de Montfort au duché de Bretagne. De là le nom de Bretagne que l'époux de Nicole de Chatillon avait ajouté à celui de Brosse. Mais, en 1461, le duc François de Bretagne, irrité de n'avoir pu entraîner Jean de Brosse dans la ligue du Bien public, avait confisqué son comté de Ponthièvre et toutes les terres que Jean possédait en Bretagne. Ses réclamations et celles de son fils René n'avaient été écoutées ni du duc de Bretagne ni de sa fille, la duchesse-reine Anne, ni du roi François I^{er}. On a dit que le ressentiment de ces refus continus l'avait entraîné dans le parti du connétable de Bourbon. Il se peut en effet que, si François se fliait en sa faveur, déssaisi du comté de Ponthièvre, René de Brosse n'eût pas été des premiers à aiguïser l'ambition de Bourbon. Avant la découverte de la conspiration du Connétable, René s'était retiré près de Philibert, duc de Savoie, fils de Claudine de Brosse, sa sœur; il avait fait ensuite conduire en Savoie sa femme et ses enfants, après avoir secrètement vendu à Semblangay la propriété de sa ville de Laigle; alors il avait rejoint Bourbon en Italie et s'était fait tuer devant Pavie en combattant contre son pays et son roi. 1. Cette vente mystérieuse avait dû peser d'un certain poids dans l'esprit des juges qui condamnèrent Semblangay.

246 CHAPITRE VIII. Francois I^{er}, par le traité de Madrid, qui mettait fin à sa captivité, s'était engagé à rétablir le duc de Bourbon et tous ses complices dans tous les biens dont le Parlement avait ordonné la confiscation. La guerre presque aussitôt rallumée avec l'Empereur avait dû retarder l'exécution de cette clause; mais le traité de Cambrai ou des Dames, qui rendit au Roi ses deux fils, mit les sœurs et les neveux du duc de Bourbon en possession de tout ce qui lui avait appartenu avant sa sortie de France; et ceux qui avaient suivi le parti de ce grand coupable, les de Brosse-Penthièvre, les d'Escars de La Vauguyon, les seigneurs de Poitiers-Valentinois, les, Lurcy, les d'Ars, etc., retrouvèrent également tout ce qu'on leur avait confisqué. Quelque peine que le Roi éprouvât à couvrir d'un complet oubli le crime dont il avait été victime, il accomplit loyalement cette réhabilitation ; les complices du Connétable, d'ailleurs en petit nombre, furent tous aussi bien venus en cour que s'ils avaient toujours suivi la bannière royale, et nous en avons la preuve de la main du Roi pour ce qui touche au fils de René de Brosse. Au nombre des documents recueillis par Du 1. On conçoit tout ce que Francois dut souffrir en s'engageant à tout oublier : (Qu'on rende à Bourbon tout ce qu'il a perdu, mais qu'on ne le voie jamais), écrivait-il en marge des premières propositions que l'Empereur lui faisait parvenir au mois d'août 1525. Et le 10 octobre suivant, il répondait aux envoyés de l'Empereur : « De Bourbon, quant il plaira à l'Empereur avoir pitié de lui, je serai très-content lui restituer ses biens, pour l'amour dudit seigneur Empereur, et non pour autre. » (Captivité de François premier, par A. Champollion-Figeac, p. 568.)

LA DUCHESSE D'ETAMPES. Q47 Bouchet a la suite de la Vie de Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier (1642), se trouvent les Instructions de l'Empereur adressées aux envoyés qu'il avait députés vers le Roi et la Régente, le 23 novembre 1529, « en faveur et contemplation des héritiers de feu son très cher et très aimé cousin le duc de Bourbonnois que Dieu absolve » (p. 97). « Vous requerrerez, y lit-on, suivant les traités de Madrid et de Cambrai, les lettres patentes d'abolition, révocation et annulation de toutes procédures, sentences et arrêts faits et prononcez contre feu nostre dit cousin de Bourbon et son honneur, en la plus ample, seure et honorable forme que faire se pourra'.... Vous parlerez aussi audit sieur Roy et Madame la Régente sa mère touchant l'affaire du comté de Pointhièvre, selon qu'il est contenu et déclaré par lesdits traités » (p. 101). . Le Roi répondit a ces instructions, qu'on lui avait communiquées : « Les envoyés de l'Empereur m'ont demandé 1. Un alinéa de ces instructions démontre la justice du procès de succession intenté au Connétable en 1522. « Quant aux duché d'Auvergne et comté de Clermont en Beauvoisis, selon les propos qui vous en seront tenus, vous direz que puisqwils sont d'apanage de France, que les héritiers ne les veulent quereller » (p. 99). Et dans de nouvelles instructions, l'Empereur ajoutait : « Que si ledit sieur Roy et sa dite mère vouloient avoir précisément la duché de Bourbonnois, bien que ce fust le tiltre et le nom de Bourbon; qu'en ce cas ils (c.-a-d. les ambassadeurs) le relaissent et encore une partie des meubles et levées ou enfin, plustost que la chose demeurast en difficulté, toutes lesdites levées et meubles, délaissans tout le surplus de Vhoirie (succession) et le remettant réellement a la princesse de La Roche-sur-Yon et son dit fils, sans toutesfois

248 CHAPITRE VII. abolition et révocation des cas commis par feu messire Charles de Bourbon, en ensuivant le Traicté de Cambray, ce que je leur ay octroyé : leur déclarant que quand bon leur semblera lettres en seront expédiées.... Et quant au fait de M. de Ponthièvre dont semblablement m'ont parlé les dessusdits, je leur ay fait response que, dés Paris', j'ay fait expédier les lettres nécessaires, qui ont esté baillées aux ambassadeurs de Madame la Duchesse, ma tante', pour faire exécuter de poinct en poinct les articles dudit traicté faisant mention de Ponthièvre, selon leur forme et teneur » (p. 106-108). Ainsi Francois n'avait pas seulement rendu a Jean de Brosse tout ce que son père René avait possédé, il y avait ajouté le comté de Penthievre, réuni cependant depuis 1462 au domaine de Bretagne. Les lettres nécessaires a l'envoy en possession en avaient été données même avant la délivrance des enfants de France, c'est-à-dire en octobre ou en ~ novembre 1529. Il est d'autant moins permis d'en douter que Charles-Quint, dans sa réplique aux réponses faites a ses ambassadeurs, se plaint encore de la facon dont on a procédé au transfert de la succession de Bourbon, mais ne dit plus un mot des revendications de Pencomprendre... les pièces qui sont d'apanages de France; lesquelles en tous lesdits cas doivent retourner audit sieur Roy et 4 sa mère » (p. 111). 4. En arrivant a Paris, 2. Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, qui avait, de concert avec Louise de Savoie, rédigé le traité de Gambray.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 249 thièvre. Jean de Brosse avait donc obtenu tout ce qu'on avait réclamé pour lui. D'après tout ce que nous venons de recueillir, on voit que Francois I*", amant déclaré d'Anne de Pisseleu depuis 1526, ne s'était pas trop hâté de chercher un époux a sa maitresse, puisqu'elle ne fut mariée que huit ans plus tard; — qu'il n'avait pas besoin de la marier pour lui permettre de demeurer 4 la cour; — qu'enfin si Jean de Brosse l'épousa, ce ne fut pas pour rentrer dans les biens que son père avait possédés : il n'avait pas en vain réclamé cet héritage, qui lui avait été rendu dès 1529, et auquel avait été ajouté le don du comté de Penthievre. On ne voit pas que personne ait alors blâmé le comte d'Etampes d'avoir contracté cette alliance : ce n'était pas la première qui fit faite entre les deux maisons de Brosse et de Pisseleu. Toutes deux appartenaient a la haute noblesse, et l'amitié déclarée des deux reines, Eléonore d'Autriche et Marguerite de Navarre, pour Anne d'Heilly, rejetait dans un complaisant lointain le souvenir de la passion plus sensuelle qu'elle avait inspirée au Roi et dont on savait qu'elle ne s'était pas défendue. D'ailleurs la grande beauté, l'esprit, Vaimable caractère de la demoiselle pouyaient bien faire oublier ce que sa conduite antérieure avait offert d'irrégulier. Les déclamations de Le Laboureur (Mém. de Castelnau, 6d. 1731, t. II, p. 48) sur le peu de profit des biens mal acquis tombent également d'elles-mêmes quand on voit le comté de Penthievre passer, après la

250 CHAPITRE VIII. mort de Jean de Brosse, 4 son héritier le plus proche, Sébastien de Luxembourg, fils de sa sceur Charlotte de Brosse; de Sébastien a leur fille Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, et de Marie a leur fille Francoise de Lorraine, femme de César de Vendôme. Pour ce qui est du comté d'Etampes, le dernier titulaire en avait été Jean de La Barre, qu'on appelait familièrement le Barrois, bailli de Paris et chevalier de l'ordre. C'était un serviteur dévoué, investi de toute la confiance du Roi et de la Régente. C'était en outre un gai compagnon, auquel on passait bien des libertés en faveurs de son esprit. Nous avons raconté plus haut, d'après Le Ferron, comment il s'appropriait un présent du roi d'Angleterre refusé par le Connétable. François I^{er} avait récompensé les nombreux services qu'il lui avait rendus, en l'investissant du comté d'Etampes, qui, 4 sa mort, arrivée en 1552, était rentré dans le domaine de la couronne. Il n'y resta pas longtemps, car, par lettres patentes du 25 juin 1534, le Roi le donna au comte de Ponthièvre et 4 sa nouvelle épouse, Anne de Pisseleu, demoiselle d'Heilly. Les considérants de ces lettres patentes prouvent suffisamment que Jean de Brosse était déjà depuis quelques années en assez grande faveur auprès du Roi : eal « François par la grace de Dieu roy de France a tous ceux, etc., scavoit faisons que nous, ayans esgard et singulière considération aux bons et agréables services que nostre cher et amé cousin Jean comte de Ponthièvre nous fait ordinairement chacun jour,

LA DUCHESSE D'ETAMPES. _ 251 prés et a l'entour de notre
personne; et aussi 4 ceux que nostre chère et amée cousine Anne de
Pisseleu, son espouse, a par cy devant faits 4 fueu nostre chère et très amée
dame et mère que Dieu absolve, et depuis prés et 4 lentour des personnes de
nos très chères et très amées filles, Magdelaine et Marguerite de France, fait
encore et continue chacun jour; et espérons que nostre dit cousin son mary
et elle respectivement, chacun en son endroit, feront et continueront de bien
en mieux cy après; 4 iceux nosdits cousin et cousine Jean, comte dudit
Ponthièvre, et Anne de Pisseleu sa dite espouse et au survivant d'eux deux
avons donné, octroyé et délaissé, donnons, oetroyons et delaissons par les
presentes nostre comté, terre et seigneurie d'Estampes, ses membres et
appartenances et appendances... avec tout le profit, revenu et émolument du
grenier a sel par nous établi a Estampes.... Donné a Chantilly, le xxiij^e
jour de juin lan de grace 1554 et de nostre regne le xx'. Francois (Antiquités
de la ville et du duché d'Estampes par le R. P. Dom Basile Fleureau. Paris,
1683, in-4°, p. 224). C'est 4 l'occasion de ce don que Clément Marot, le
poete royal ou, comme on dirait aujourd'hui, officiel, le Benserade de ce
régne, fit le joli dizain : Ce plaisant val que l'on nomme Tempé, Dont
mainte histoire est encore embellie, Arrousé d'eaux, si doux, si attrempé,
Scachez que plus il n'est en Thessalie. Jupiter, roy qui les cœurs gaigne et
lie, L'a de Thessale en France remué,

252 CHAPITRE VIII. Et quelque peu son propre nom mué : C'est pour Tempé veust qu'Estampes s'appelle ; Ainsi luy plaist, ainsi l'a situé Pour y loger de France la plus belle. J'ai dit que dans le Portefeuille de Francois I* il y avait nombre de pièces composées par sa mère, sa sceur et ses deux maitresses. Toutes les autres sans exception sont l'œuvre du Roi, et parmi cellesla, je trouve un rondeau qui atteste assez bien le demi-secret quin'avait cessé de couvrir les relations de Francois avec la demoiselle d'Heilly. Je ne vois pas a qui ce rondeau pourrait être adressé, sinon a la nouvelle comtesse d'Ktampes et de Penthievre, qui, une fois qu'elle avait pris le parti de se marier, ne se sera plus crue libre de vivre comme elle avait fait jusque-la. Voici le rondeau' : Qui l'eust cuidé ? dessoubz ung tel visaige Kstre caché de faintise limaigne, Pour tromperie et trahison nourrir, Quand je cuydoys avoir jusque au mourir En vostre endroict basty ung seur ouvraige? Kst-il done dit que pour estre en mesnage Vous desclairez de n'estre pas fort saige ? Car sans raison vous me voulez hayr. Qui l'eust cuidé? De me venger je n'ay point le couraige, Combien que j'aye dessus vous l'avantaige De vostre honneur, et ne sauriez fouyr Qu'a ung chascun ne face bien ouyr Chose qui n'est aux honnestes d'usaige. Qui l'eust cuidé?

1. Bibl. nat., fonds fr., n° 2572, f° 168, v°.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 253 Deux ans après que le Roi eut transmis la propriété du comté d'Etampes au comte et & la comtesse de Penthièvre, François I^r mit le comble à ses faveurs en érigeant cette belle terre en duché, sans rappeler le nom de ceux qui en allaient être titulaires. Mais, je le répète, on ne trouve Anne de Pisseleu mêlée à aucun acte de la politique contemporaine, et rien de ce que les historiographes et les romanciers postérieurs ont raconté de son intervention dans les affaires publiques et de ses intrigues ne se trouve justifié par aucun document contemporain. On peut juger même de la faible part qu'elle prenait à la faveur et aux disgrâces des ministres du Roi par le peu d'aide qu'elle put offrir à Pamiral Chabot, son ami et son allié. Personne en effet n'ignorait l'intérêt qu'elle prenait à le voir sortir innocent du procès qui lui était intenté. « Regii liberi et Anna Pisseleua hominem fovēbant », dit Le Ferron (lib. VIII, éd. 1855, p. 252, v^o). Ni le Dauphin, ni elle n'empêchèrent le Roi de sanctionner la sentence qui en 1540 le privait de ses charges et mettait tous ses biens en séquestre. Il est vrai que plus tard Chabot obtint la révision de son procès, et que son retour de faveur fut pour ainsi dire lié à la disgrâce du chancelier Poyet. Mais ce n'était pas seulement la duchesse d'Etampes, c'était toute la cour qui avait applaudi à ce revirement. « Anna que Stampea dicebatur et Pontievria ut ingrātum Poietum oderat. Erat illi inimicissimus Philippus Cabotius... ejus gratia superbiaque commoti homines, et regii liberi, et rex Navarrae reginaque, et potentiores alii aulici, illi aperte ini

254 CHAPITRE VII. mici erant. » (Le Ferron, lib. IX, éd. 1555, p. 264.) Si l'on veut bien laisser de côté les romanciers et les historiographes pour ne s'attacher qu'aux témoignages sincères et contemporains de tous les genres, on reconnaîtra que sous les règnes de Henri I, Henri IV, Louis XIV et Louis XV, ils font tous occuper une très grande place aux maitresses de ces princes, tandis que ces témoignages sont a peu près muets sur l'influence des deux maitresses de François I* : sur Mr de Chateaubriant, a peine quelques mots de son départ de la cour; sur MTM° d'Etampes, rien tant que vécut la Régente, et plus tard des vers, des dédicaces, des souvenirs reconnaissants de la part des artistes, des écrivains dont elle patronnait les ouvrages. Comme elle avait mainte fois joint ses efforts a ceux de la Régente et de Marguerite pour arracher les nouveaux sectaires 4 Vimplacable sévérité des Parlements, les zélés catholiques l'accusèrent comme ces princesses de partager les opinions nouvelles. Mais c'est comme philosophe et non comme protestant qu'elle avait défendu près du Roi Guillaume Bigot de Laval, dont quelques poésies latines et françaises ont été recueillies par Charles de SainteMarthe. Il en sut beaucoup de gré & sa généreuse protectrice, qu'il gratifie du titre de princesse dans les vers suivants : Kn ce temps-la qu'on me faisoit outrance, Chascun craignoit parler pour moy au prince: Ceste princesse en prist bien la province, Disant qu'avois, comme on m'a récité, Le bruit et prix de l'université....

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 255 Si la princesse a eu cuer tant dispos
Devant le Roy tant bien me soustenir, Je te requiers, etc. *. Bien que
le témoignage des poètes ne soit pas de grande autorité, je rappellerai aussi
d'assez beaux vers de Charles de Sainte-Marthe sur notre héroïne : Pour sa
très grande et bien rare beauté Elle est la fleur entre toutes nommée, Et tant
pleine de grande honnesteté Qu'elle est de tous entièrement aimée. Beauté
la fait parangon réclamée, L'honnesteté la nompareille aussi : Par l'un a
bruit, par l'autre est renommée, Et par tous deux est parfaicte sans si. Et
dans l'épître dédicatoire de ses poésies, datée du 4^o septembre 1540, il la
loue mieux encore : Junon, Vénus et Pallas, trois ensemble, Ont heu débat
merveilleux a vous veoir. Ca, dit Junon, mienne est comme moy semble,
Pour son grand los, sa jeunesse et avoir. Mais, fist Vénus, pour moy la veux
avoir, Car en beauté au monde n'a seconde. Quoy! dit Pallas, sa très noble
faconde, Son bel esprit, ses graces la font mienne. Laquelle aura des trois la
pomme ronde, Pour vous tenir justement comme sienne?? Marot, tout poète
royal qwil était, ne l'a louée 1, Recueil des poésies de Ch. de Sainte-
Marthe, dédié a la duchesse d'Etampes. 2. 1^o livre des Poésies de Ch. de
Sainte-Marthe, Lyon, 1540, p. i;

256 CHAPITRE VIII. qu'une fois dans deux petits couplets de ses Etrennes ala cour (1538). Voici le seul qui mérite d'être cité : Sans préjudice 4 personne Je vous donne La pomme d'or de beauté Et de ferme loyauté La couronne. Un point qu'on doit encore opposer 4 ceux qui, comme Bayle, ont 4 plaisir noirci Anne de Pisseleu d'imputations gratuites, c'est l'amitié sincère que la sage et vertueuse sceur de Frangois I* lui témoigna constamment. Elle s'est fait peindre dans le beau manuscrit de son poème de la Coche, offrant elle-même son ouvrage 4 la duchesse d'Etampes. On peut voir la reproduction de cette charmante miniature dans V'édition de V'Heptaméron publiée par M. Le Roux de Lincy pour la société des Bibliophiles frangais. Dans Vexplication qu'elle semble avoir elle-même donnée des ornements qui accompagnaient le texte du poème, il est dit « comment la royne de Navarre baille & madame la duchesse d'Kstampes, toutes deux estans en une chambre fort bien tapissée et parée, ladicte dame d'Estampes ayant une robbe de drap d'or frisé, fourrée d'hermines mouchetées, une cotte de toille d'or incarnat esgorgetée et dorée avec force pierreries'... » La figure de la duchesse est charmante. L'expression de son visage, légèrement incliné, témoigne du plaisir que lui fait Vhonneur qu'elle recoit. Sa taille est d'un gracieux embonpoint, et 4. Heptam., t. I, p. cxc.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 257 ses cheveux blonds nous ramènent au _ portrait qu'en avait fait, huit ans plus tdt, la jalousedame de Chateaubriant. La Coche fut composée vers 1541, quand la duchesse d'Etampes, dgée d'environ trente-quatre aus, était depuis sept ans mariée 4 Jean de Brosses, comte de Penthievre. Pour expliquer cet hommage de présentation fait 4 une dame de la cour par la reine de Navarre, sceur du roi de France, il faut dire quel était ce livre de la Coche. Son auteur, lareine Marguerite, rencontre dans une verte prairie trois dames affligées, qui contestaient laquelle d'entre elles était le plus 4 plaindre. La première avait de fortes raisons de soupçonner la fidélité de celui qu'elle ne pouvait payer de la même indifférence ; la seconde avait des preuves certaines de Vinconstance de son amant; et la troisième, sincèrement aimée de 'homme du monde le plus digne de V'être lui-même, avait pris le parti de renoncer a jouir de son bonheur pour partager le chagrin de ses deux chères compagnes et mériter ainsi de conserver leur amitié. Qui décidera entre elles? Marguerite, 4 laquelle ces dames offrent de le faire, se refuse : Mes cinquante ans, ma vertu affoiblie, Le temps passé commandent que j'oublie Pour mieux penser a la prochaine mort, Sans avoir plus mémoire ny remord Si en amour ha douleur ou plaisir'. 1. Marguerites de la Marguerite des princesses, 6d. 1547, t. II, p. 315. Il. 1h

258 CHAPITRE VIII. La première dame pense qu'da son défaut le roi Francois pourra mieux que personne prononcer le jugement : C'est celui seul duquel la grand'valeur N'ha son pareil et 4 tous est exemple Des grands vertus par qui s'acquiert honneur... La terre ha joye le voyant revestu D'une beauté qui n'ha point de semblable, Au prys duquel tous beaux sont un festu. La mer devant son pover redoutable Douce se rend, congnoissant sa bonté, Et est pour luy contre tous favorable... C'est luy qui ha grace et parler de maistre, Digne d'avoir sur tous gloire et puissance, Qui sans nommer assez se peult congnoistre. . C'est luy qui ha de tout la cognoissance, Et un scavoir qui n'ha point de pareil, Kt n'y ha rien dont il ayt ignorance. De sa beauté il est blanc et vermeil, Les cheveux bruns, de grande et belle taille... Il est bening, doux, humble en sa grandeur, Fort et constant et plein de patience, Soit en prison, en tristesse ou malheur*. Mais Marguerite n'ose lui soumettre son poème : elle le juge indigne de son attention. Et, sur la proposition de la troisième dame, elles s'accordent toutes a prendre pour juge de la querelle, non pas (comme l'a, je crois, conjecturé le regretté Le Roux de Lincy) la duchesse de Ferrare, mais bien notre duchesse d'itampes, laquelle les éloges ne sont pas ici plus épargnés qu'on ne les avait épargnés au Roi : 1, Loc. cit., p. 509.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 959 « Si nous pardons de luy (du Roy) le jugement, Et de sa sceur, qui de luy doit tenir Kt ses propos vertueux retenir, Une autre j'ay en mon entendement. C'est ceste la quin'ha gloire petite De nostre temps, mais la plus estimée Est et la plus parfaitement aymée, Ce que très bien par ses vertus merite. Si par beauté se congnoissent les femmes, Allez oti sont dames et damoyselles, Comme un soleil au mylieu des estoilles Vous la verrez parmy toutes les dames. Si par vertu son nom se doit congnoistre, Voyez ses faits qui ne sont point cachez, Tous pleins d'honneur, de nul vice tachez : Vous la verriez dessus toutes paroistre. De ses biens-faits chascun luy rend louenge, Ilz sont congnoz de toutes gens de bien; Pour ses amys elle n'espargne rien, kt des meschants ennemis ne se venge. Si on congnoit le nom par la fortune, Des biens, d'honneur, de richesse et faveur, Voyez qui ha de son maistre et seigneur Ce qui luy plaist, sans luy estre importune. Acceptez donc, madame', la princesse? Qui en vertus et honneur passera La plus parfaite qui soit ne qui sera Ne qui fut onc; a elle je m'adresse. Elle congnoist que c'est de bien aymer, Le vray amant la tient en son escole; On le peult bien congnoistre a sa parole, Qui tant se doit priser et estimer... » Toutes, voyans sa bonne élection, A la duchesse ot gist perfection 4. La reine de Navarre. 2. Madame d'Etampes,

260 CHAPITRE YIII. Le jugement ont remis de leur fait. Kt moy, voyant que juge plus parfait L'on ne pourroit en ce monde trouver, Leur bon advis vouluz bien approuver, En leur disant: « Possible n'est de mieux, Dames, choisir pour moy dessous les cieux. Car son bon sens de justice usera, Et sa douceur ma faulte excusera ; Et s'il advient et que bon il luy semble Que le propos et l'escriture ensemble Devant le Roy puisse estre decouvert, Seure je suis qu'ayant le livre ouvert, Regardera les poincts ow le lecteur Se doit monstrier advocat de l'acteur, Kt si povez croire que sa sentence Telle sera comme le Roy la pense; Ainsi pourrez par ce tres seur refuge ! Avoir le Roy que désirez pour juge. » Et Marguerite, après avoir dit comment elle se sépara des trois dames, finit par les vers qu'elle dut débiter en présentant son livre a la duchesse : C'est donc 4 vous, ma cousine et maistresse », Que mon labeur et mon honneur j'adresse, Vous requérant, comme amye parfaite, Que vous teniez cesle ceuvre par moy faite Ainsi que vostre, et ainsi en usez, Et la monstrez, celez ou excusez. Faites au Roy entendre la substance, Pour a ces trois donner juste sentence... Sil y ha riens digne de moquerie, Moquez-vous en : point n'en seray marrie. 4. On dirait aujourd'hui subterfuge. 2. Elle l'appelle maitresse sans doute comme gouvornante de ses niées les filles du Roi.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 261 Car seure suis qu'a un
second ne tiers Ne monstrerez ma faulte volentiers Fors 4 celui qui sur tous
ha pouvoir, Envers lequel vous ferez tout devoir De m'excuser, j'en suis
bien assurée ; Car ceste amour en nos cueurs emmurée Soit de monstrier ce
livre ou le cacher Fera si bien qu'on ne pourra toucher A mon honneur,
qu'entre voz mains je metz, Comme a la dame en qui, je vous promets, J'ay
mis ceur, corps, amour, entendement, Ow ne verrez jamais nul changement
*. Les propos tenus dans ce poème étaient en effet assez délicats 4 faire
entendre au Roi, malgré la précaution que l'auteur avait prise d'en
dissimuler le caractère. Et d'abord ces trois dames dont Marguerite recueille
les douloureux regrets étaient ses trois meilleures amies : Je cogneuz lors
que c'estoient les trois dames Que plus j'aymois, de qui Dieu corps et ames
Avoit remplis de vertus, de scavoir, D'amour, d'honneur autant qu'en peult
avoir Nul corps mortel, de bonté et de grace?. J'hésite a peine a voir ici dans
la première dame la reine Eléonore, que désole la crainte de ne pas être
aussi aimée du Roi qu'elle le voudrait, et qui ne peut se décider a le payer
de la même indifférence. La seconde dame, dont le malheur consiste a ne
pouvoir douter de l'inconstance de son amant, 1. Les Marguerites de la
Marguerite des princesses, éd. de 1547, t. II, p. 347. 2. Loc. cit., p. 269.

262 CHAPITRE VUI. est plus difficile 4 reconnaître : je penche pourtant a y reconnaître Marguerite elle-même, qui, ayant voulu donner le change, se sera plainte de l'abandon de son mari. La troisième dame est le personnage important: c'est la duchesse d'Ktampes elle-même, qui, pour rassurer les deux autres, se condamne 4 renoncer aux douceurs d'un amour mutuel, et a se priver d'une félicité que ne partagent pas ses deux amies. Sacrifice assurément des plus rares et des plus méritoires, mais qu'Anne de Pisseleu "assure avoir consommé pour conserver l'estime et amitié de la reine Eléonore et de Marguerite. Les éloges flatteusement passionnés que fait de son amant la première dame démontrent qu'elle entend bien parler du Roi, et les compliments que Marguerite prodigue a celle qui doit montrer le poème au Roi nous révéleraient déjà le nom et la situation de la belle messagère, si le manuscrit original dont j'ai parlé ne nous les avait fait connaître. Une épître de Marguerite a son frère parait bien — avoir été composée pour le féliciter d'avoir enfin rompu avec l'amour sensuel et d'avoir compris que le seul et véritable amour était celui dont Dieu était Vobjet. Cette épître doit se rapporter au temps ou fut composé le livre de la Coche. Elle vient dans le volume des Marguerites de la Marguerite, ou Vordre chronologique semble rigoureusement observé, après celle que la reine de Navarre avait envoyée 4 son frère a son retour de Landrecies, en 1543. Marguerite, en touchant 4 un sujet si délicat dans une épître qu'elle donnait 4 Vimpression avant la mort de

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 263 Francois, ne pouvait guère s'exprimer plus clairement qu'elle ne le fait. En voici le début : Puisque vos yeux, rempliz d'autre lumière, Regardent droit 4 la beauté premiere, Et que Vobject, sans estre difformé, Vous est si bien mué et transformé; Puisque du tout l'ignorance est rompue Dont trop longtemps vostre ame fut repue ; Puisque le coeur munde, pur et nouveau Donné vous est, et (croyez) trop plus beau Que le premier vieil et mortifié... Puisque je voy ce seur et doux repos (En riens semblable au travaillant propos) Ou vostre esprit se console et repose ; Moy qui ay tant désiré ceste chose, Qui un tel bien vous ay tant désiré, Et devant Dieu en priant souspiré Vouloir vos yeux trop endormiz ouvrir Et sa beauté secrette decouvrir, Or maintenant que par vostre langage J'ay clairement recongnu son ouvrage?, Et comme il a hors de vous remué Tous vains désirs et vostre coeur mué, Ne dois-je pas demander estre un ange, Pour purement luy en rendre louenge??... En yoila assez sur ce sujet. Maintenant, je vais rapporter ce qui, dans les curieux Mémoires de Benvenuto Cellini, offre quelque lien avec la duchesse d'Etampes. Cellini, comme on sait, fut un artiste, un ciseleur, un sculpteur de génie; d'ailleurs bravache, yantard, violent, insociable, soupconneux, débauché, Au demeurant le meilleur fils du monde. 1. L'ouvrage de Dieu. 2. Loc. cit., p. 65.

264. CHAPITRE VIII. Dans ses Mémoires, il ne s'est pas mis trop en peine, tout en se comblant de louanges, de laisser 4 ses lecteurs une autre idée de son caractère que celle que je viens de résumer. Mais a l'entendre, ses amis, ses protecteurs, ses élèves, ses valets, les jeunes gens et les jeunes filles dont il s'était servi comme modèles, tous avaient abusé de sa confiance ; un seul homme conserve tous ses droits 4 sa reconnaissance et 4 son admiration : c'est le roi Francois I. Sur le renom de la protection que ce prince accordait aux artistes, il était venu en France une première fois en 1557. Son ancien ami, Giovanni Battista Rosso ou le Roux, devait, pensait-il, le recommander'. Mais le Roux l'accueillit assez froidement : « Benvenuto, lui dit-il, tu as fait de grands frais pour un voyage inutile. Le Roi est tout a la guerre qu'il va soutenir et n'a pas une obole a donner aux gens de notre métier. » Le Roux parlait sincèrement : cependant un des trésoriers, Julien Buonaccorsi, conduisit Benvenuto 4 Fontainebleau et le présenta au Roi, qui l'entretint durant une heure. Puis en se 4, Giovanni Battista Rosso était arrivé en France vers 4550. Il fit pour la galerie de Fontainebleau plusieurs tableaux. Il avait une maison 4 Fontainebleau, une autre a Paris, et de plus une pension de quatre cents écus, qui aujourd'hui répondraient 4 16000 livres. Il présidait aux travaux de peinture de Fontainebleau; la galerie de Francois I** fut son ouvrage. Ses tableaux sont allégoriques et mythologiques : ils ont été restaurés par Couder. Dans un salon dont le haut d'un escalier conserve aujourd'hui une partie, il avait retracé plusieurs traits de la vie d'Alexandre qu'on pouvait appliquer a Francois I". Il se tua en 1541, duchagrin qu'il ressentit d'avoir injustement accusé un peintre de ses amis de l'avoir volé.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 265

rendant a Lyon, il dit 4 Buonaccorsi d'emmener avec lui Benvenuto, parce que pendant le voyage il comptait trouver le temps de parler avec lui de plusieurs beaux ouvrages qu'il avail en projet. Mais ce temps ne se trouva pas; le Roi, tout entier aux soins de son armée, ne s'arrêta pas 4 Lyon. A son défaut, Benvenuto eut recours 4 l'abbé d'Ainay, Hippolyte d'Este, bientdt après cardinal de Ferrare. Le prélat lui offrit d'attendre dans son abbaye le retour du Roi; mais Benvenuto, déjà fatigué et de la cour et de la France, retourna peu de jours après en Italie. Dés que Charles-Quint eut été contraint de quitter la Provence, Francois I' reprit ses projets de grandes constructions a Paris et 4 Fontainebleau. Il chargea le cardinal de Ferrare de faire revenir Benvenuto Cellini et de lui envoyer mille écus d'or pour ses frais de voyage. Par suite de malentendus, l'argent ne fut pas envoyé, et dans le même temps Benvenuto, accusé d'avoir, a l'époque de la prise de Rome, enlevé dans le chateau Saint-Ange les bijoux qui décoraient la tiare pontificale, avait été enfermé dans ce chateau. Vainement l'ambassadeur du Roi, Jean de Monluc, depuis évêque de Valence, avait fait au nom du Roi des démarches pour le rendre a la liberté, il demeura trois ans sous les verrous. Enfin il dut sa délivrance aux instances du cardinal de Ferrare, qui fit craindre au Pape le ressentiment de Francois [*", s'il s'obstinait 4 le retenir. Le cardinal lut 4 Benvenuto une lettre du Roi qui disait : « Revenez-nous bientôt et menez avec vous Benvenuto. — Oh! s'écria celui-ci, quand viendra ce bientôt?

266 CHAPITRE VIII. — Dans dix jours, si vous voulez. Mettez vos affaires en ordre, et partons. » Le jour indiqué, il s'éloigne de Rome avec ses deux élèves, monte sur un bon cheval qu'il appelait Tournon, dunom du cardinal qui le lui avait donné. Ses aventures, ses querelles, ses luttes durant le voyage ne sont pas de mon sujet. Il arrive 4 Fontainebleau au printemps de l'année 1540, et le Roi, dès qu'il apprend son arrivée, le fait appeler; Benvenuto se jette 4 genoux, Francois Je relève. « Sacrée Majesté, lui dit Benvenuto, graces vous soient rendues; je vous dois la liberté. Pour un prince grand et unique entre tous, il est beau de venir en. aide a ceux qui valent quelque chose, et cela est inscrit avant tout sur les livres de Dieu. » Le Roi V'écouta d'un visage bienveillant et lui répondit quelques paroles affables. Benvenuto lui montra alors un vase et un bassin. « Ils sont plus beaux, s'écria le Roi, que tous ceux des artistes anciens. » Il avait dit cela en frangais, en se tournant vers ceux qui laccompagnaient, puis revenant au Florentin : Ben« venuto, passatevi tempo lietamente qualche giorno «ed attendete a far buona cera, ed intanto not « penseremo di darvi buone comodita a poterci far « qualche bella opera'. » Mais le Roi n'avait pas & penser qu'a Benvenuto; la cour changeait souvent de lieu, et au milieu de la foule des gens de guerre et des courtisans, il n'était pas aisé d'arriver a lui; d'après les conseils du carl. Le Opere di Benvenuto Cellini, Firenze, 1843, p. 199.

LA DUCHESSE D'E'TAMPES, 267 dinal, l'artiste se présenta un matin au déjeuner du Roi, qui lui répéta qu'il avait en pensée de grands ouvrages, et que bientôt il lui dirait ce qu'il attendait de lui. Le cardinal de Ferrare, qui presque tous les jours déjeunait avec le Roi, ne manquait pas de lui rappeler souvent que c'était un péché de faire perdre son temps à un habile homme tel que Benvenuto : « Eh! reprit le Roi, qu'il me dise comme il entend être entretenu, et j'y pourvoirai. » Le cardinal va le lendemain trouver Benvenuto et lui apprend les dispositions du Roi, et son désir de savoir comment il voulait être appointé. « Pour moi, ajouta le cardinal, il m'est avis que trois cents écus par an vous satisferont'. En tout cas, reposez-vous-en sur moi, les occasions ne vous manqueront pas ici de travailler avantageusement. — Monseigneur, répondit Benvenuto, je vous saurai gré toute ma vie d'avoir contribué à me tirer de prison; mais quand vous me fîtes quitter Ferrare pour venir ici, si vous m'aviez parlé d'une pension de six cents écus, je serais resté à Ferrare. — Va donc ou tu voudras; car on ne peut pas faire du bien à quelqu'un malgré lui. » Benvenuto prit alors le parti de laisser J& toutes ses espérances de cour, et, partageant ce qu'il avait avec ses deux élèves, Ascanio et Pagolo, il monta le lendemain à cheval, prit le chemin le plus détourné et le moins habité, afin de s'arrêter dans l. Trois cents écus, ou six cents livres, répondraient à plus de douze mille livres, évalués aujourd'hui.

268 CHAPITRE VIII. quelque hameau perdu ow il pourrait travailler 4 son aise 4 un Christ de demi-grandeur, grande di tre braccia. Mais tout a coup il entend galoper derrière lui: deux cavaliers le rejoignent et lui apprennent que le Roi leur a ordonné de le lui ramener. Après quelque résistance il retourna 4 la cour, et le cardinal de Ferrare en le voyant passer lui dit « Vous saurez que notre Roi très-chrétien entend vous retenir aux mêmes conditions qu'il avait faites a Léonard de Vinci, c'est-a-dire & raison de sept cents écus l'année; il entend vous payer tous les ouvrages que vous ferez, et pour votre bienvenue vous recevrez cinq cents écus avant de repartir d'ici. » Le lendemain il alla remercier le Roi, qui lui parla de douze statues d'argent de grandeur naturelle qui serviraient de candélabres et dont il souhaitait de voir bientôt les modèles. Elles devraient figurer six dieux et six déesses. Après lui avoir donné cette commission: « Benvenuto, lui dît-il, rendez-vous a Paris et voyez quelle place vous" conviendrait le mieux pour les travaux que je vous demande. » « J'allai donc a Paris, dit Cellini, et je m'installai dans une maison du cardinal de Ferrare, ow je fis en quelques jours les petits modèles en cire de quatre de mes statues : c'était Jupiter, Junon, Apollon et Vulcain. Le Roi étant venu a Paris, j'allai le trouver avec mes deux élèves, et je présentai ces modeèles. Il en parut satisfait et me demanda d'exécuter d'abord en argent le Jupiter. Je lui présentai mes deux élèves : « Je les ai amenés, lui dis-je, parce que je comptais

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 269 « mieux sur eux que sur les ouvriers de Paris. — Il « faut donc, dit le Roi, leur donner aussi des gages. « —I] suffirait pour chacun de cent écus d'or par an.» Nous en tombames d'accord. « Sire, ajoutai-je, j'ai « trouvé un local qui conviendrait bien pour les ceu« vres que vous m'avez commandées : il appartient a « Votre Majesté, c'est le Petit Nesle; Votre Majesté l'a « donné au prévot de Paris', qui ne l'occupe pas. — « Oui, ce logis est 4 moi et je sais que le prévét n'en « fait rien; qu'on le mette a la disposition de messer « Benvenuto Cellini, » dit-il en s'adressant a l'un de ses officiers. Celui-ci fit quelque résistance : le Roi voulait-il disposer de ce qu'il avait déjà donné? « Je « donne, reprit le Roi, a qui le don peut être utile, « et non a quin'en tire aucun parti. — Mais, sire, « il faudra peut-être un peu recourir a la force. — « Allez, allez : si la petite force ne suffit, vous aurez « recours & la grande. » Tout en y mettant la plus mauvaise grace du monde, M. de Villeroy, son premier secrétaire d'Etat, me fit installer dans le Petit Nesle en m'ayerlissant de me tenir sur mes gardes, attendu la grande force dont disposait le prévot de Paris. J'allai prier le Roi de me procurer un local moins dangereux. « Comment! et quiétes-vous donc? « quel nom portez-vous? — Sire, j'ai nom Benve« nuto. — Si vous êtes ce Benvenuto Cellini dont « on m'a parlé, agissez en Benvenuto que vous « êtes; je vous donne plein congé. — Sire, que je « conserye votre bonne grace, et du reste je ne m'en 4. Alors Jean d'Estouteville.

270 CHAPITRE VIII. « soucie. — Allez donc : cette grace vous Vavez. » « Ce monsieur de Villeroy était homme de très grand esprit, très entendu dans toutes les affaires dont il était chargé, et grandissimement riche. Il était grave, avait de beaux dehors et le parler agréable; mais il n'est pas de moyens qu'il ne mit en usage, sans en avoir l'air, pour me faire déplaisir. Il m'avait donné pour me servir de sauvegarde le trésorier de Languedoc, nommé messire de Marmagna (Francois Lallemant). La première chose que fit le trésorier fut de prendre pour lui la meilleure salle de la tour. « Monsieur de Marmagna, lui dis-je, « le Roi m'a donné cette maison pour l'employer a « son service, et je n'entends pas permettre a d'autres « de Vhabiter. — Jentends, me répondit-il, faire ici « ce qwil me plaira. M. de Villeroy m'a autorisé « a demeurer ici, et c'est donner de la tête contre « les murs de me chercher querelle. — [Moi, j'ai « pour moi le Roi, et je ne tiens aucun compte « de ce que vous ou Villeroy pourrez faire. » Marmagna eut recours aux injures, et j'y répondis de mon mieux en italien. Quand je lui criai qu'il en avait menti, il eut l'air de mettre la main a sa dague ou petite épée, et je saisis ma grande lame, que je portais toujours : « Tirez, dis-je, cette arme « du fourreau, et je vous tue. » Il s'arrêta : comme il avait avec lui deux serviteurs, je dis & Pagolo et a Ascagno : « Quand vous me verrez dégainer, jetez« vous sur ces deux yalets et tachez de les tuer; je « me charge de leur maitre. » Marmagna dès lors meut plus a coeur que de sauver sa vie; il sortit. Et

LA DUCHESSE D'ETAMPES, 274 quand le Roi fut instruit de ce qui s'était passé, il me donna pour remplacer Marmagna le vicomte d'Orbech, dont je n'eus qu'à me louer. ... © J'étais déjà fort avancé dans mes œuvres. Le Jupiter d'argent avançait ainsi que la salière d'or, le grand vase d'argent, et les deux bustes de bronze. Sur le socle du Jupiter je gravai en bas-relief d'un côté le rapt de Ganymède, de l'autre le cygne de Leda. De plus j'avais achevé deux petits vases d'argent richement ciselés avec l'intention de les offrir l'un au cardinal de Ferrare, l'autre à madame d'Etampes ; d'autres encore pour le seigneur Pierre Strozzi, les comtes d'Anguillara, de Pitigliano, de la Mirandole, etc. Le Roi revenu à Paris me rendit bientôt visite avec une quantité de noblesse, et comme madame d'Etampes était aussi venue, on se mit à parler de Fontainebleau. Madame d'Etampes demanda au Roi s'il ne voulait pas faire faire quelque chose de beau pour ce beau château : « J'y ai déjà pensé, » répondit le Roi; et s'adressant à moi: « Que vous semble-t-il « qu'on pourrait faire pour Fontainebleau? Je vais « aller passer deux ou trois semaines à Saint-Germain en Laye; pensez durant ce temps à quelques « beaux plans que nous mettrons en œuvre dans ce « château, où je me plais mieux que partout ailleurs. » Et montrant à madame d'Etampes tout ce que j'avais étalé: « Kn vérité, madame, je n'ai jamais trouvé d'homme de sa profession qui me « plût davantage et méritât mieux d'être retenu à « mon service. Il a de grands frais à supporter ; il « vit en bon compagnon, mais jamais il ne m'a rien

272 CHAPITRE VIII. « demandé. Ne convient-il pas de lui faire quelque « bien? — Je vous en ferai souvenir, » dit madame d'Ktampes. » Mais quand, un mois après, le Roi rentrait a Paris, en 1542, la guerre venait de se rallumer entre lui et 'Empereur, de sorte qu'on ne pouvait guère parler d'autre chose. Grace au cardinal de Ferrare, Benvenuto put cependant montrer au Roi les plans, les dessins qu'il avait tracés. Ce furent d'abord ceux de la porte du chateau. Dans la description très compliquée qu'il en donne, nous remarquons une belle femme a demi couchée et tenant un bras sur le cou d'un cerf : c'était, dit-il, une des devises du Roi, quale era una dell' imprese del Re. On voit que Diane de Poitiers n'est ici pour rien. Le Roi fut ravi de ces premiers projets; Benvenuto lui soumit ensuite les dessins d'une fontaine colossale qui devait remplacer celle qui occupait une des cours. Le Roi dit alors : « Je n'ai pas eu besoin de demander quel était le « sens des beaux ornements de la porte, mais je com« prends moins clairement le dessin de la fontaine : « veuillez me l'expliquer. — Sire, la figure colossale « quis'élève au-dessus des autres comme pour les « protéger est celle du dieu Mars. Les quatre autres « figures représentent les vertus qui sont les plus « chères a Votre Majesté. C'est & main droite la « science des lettres, la scienza di tutte le lettere, et « de l'autre côté la philosophie avec tous ses attri« buts, con tulte le sue virtt compagne ; au-dessous « les arts du dessin, sculpture, peinture, architec« ture; 4 l'opposé la musique, compagne indispen

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 273 « sable de toutes les sciences. Enfin la cinquième « figure représente la libéralité, sans laquelle ne « peuvent se développer les vertus admirables ici « groupées. Quant a la statue colossale du dieu Mars, « je lui ai donné vos traits, comme au plus vaillant « des hommes. » François laissa a peine a Benvenuto le temps de finir. « Vraiment, s'écria-t-il 4 haute voix, j'ai trouvé « un homme selon mon cceur! » et me posant la main sur l'épaule: « Mon ami, lequel est le plus « heureux, du prince qui trouve un homme selon « son coeur ou de Vhomme de génie qui trouve un « prince disposé a lui offrir tous les moyens d'exé« cuter ses grandes idées? » Je répondis que si j'étais homme qu'il entendait, j'étais assurément le plus heureux des deux. « Disons, Benvenuto, que l'un « et l'autre le sont également. » Je me retirai plein de joie et j'allai me remettre al'ouyrage*. » Cette scène est charmante et contredit assez bien ce qu'on s'est plu a dire de la profonde trislesse et dujdégotit de toutes choses qui se seraient emparés du Roi depuis sa maladie de 1539. 4. « Chiam6é li tesaurieri ordinatimi, e disse che mi provedessino tutto quel che mi faceya di bisogno, poi a mi dette in su la spalla con la mano, dicendomi: « Mon ami (che « vuol dire amico mio), io non sé qual sia maggior piacere 0 « quello d'un principe l'aver trovato un uomo secondo il suo « cuore, o quello di quel virtuoso l'aver troyato un principe che « li dia tanta comodita che lui possa esprimere i sua gran vir(tuosi concetti. » Io risposi che se io ero quello che diceva Sua Maesta, l'era stato molto maggior ventura la mia. Rispose ridendo: « Diciamo che la sia eguale. » Partiimi con grande allegrezza ; tornai alle mia opere (p. 247). » I. 48

27h CHAPITRE VII. Ici revient la duchesse d'ktampes. Elle avait eu sujet de se plaindre des procédés de Benvenuto. Peu de temps après le premier accueil que lui avait fait le Roi, Anne, qui partageait les bonnes dispositions de Francois 4 son égard, lui avait demandé, ou il lui avait offert, un vase d'argent parfaitement ciselé qu'elle avait admiré dans son atelier. A quelques mois de la, il se souvint de sa promesse et alla frapper un matin & la porte de la duchesse. Elle n'était pas levée et fit répondre par sa nourrice quelle s'habillait et qwil attendit. Benvenuto perdit bientôt patience, et après avoir montré le vase 4 la nourrice, il s'en alla en grommelant contre le peu de courtoisie dela duchesse. Il fit plus : sa colère grandissant, ditil, & mesure de la faim qui le tourmentait, il alla porter le vase promis 4 un autre de ses patrons, le cardinal de Lorraine. Il est assurément peu de grandes dames qui n'auraient senti quelque dépit de cette facon @agir. La duchesse fut, & compter de la, aussi mal préyenue contre lui qu'elle lui avait été jusque la favorable. Le cardinal de Ferrare, qui avail tant fait pour Benvenuto, devient aussi l'objet de ses soupcons et de ses ressentiments. Il accuse de s'emparer de ses plus helles ceuvres et de les donner au Roi. Le Roi voulait comprendre Benyenulo dans ses libéralités, le cardinal lui retenait la main. « Rapportez-vous-en & moi, disait-il au Roi: j'entends lui faire une pension de trois cents écus, sur la nouvelle abbaye que je recois de Votre Majesté. » Nt jamais Benvenuto n'en avail reçu une maille.

LA DUCHESSE D'ETAMPES, 215 Chacun cependant envoyait la grande faveur dont il jouissait auprès du Roi. Il avait pris un grand nombre d'ouvriers et avait commencé la grande statue d'argent de Jupiter, à laquelle il travaillait jour et nuit. Quand le Roi venait à Paris, il allait le visiter. Un jour, après son dîner, il vint au Petit Nesle avec madame d'Etampes, le cardinal de Lorraine, le roi et la reine de Navarre, le Dauphin et la Dauphine (Catherine de Médicis), en un mot, presque toute la cour. « En arrivant à la porte de mon château, le Roi entendit le bruit de plusieurs marteaux et recommanda de ne pas avancer. Tous dans le château étaient en mouvement. Le Roi entra doucement sans que je le visse : il me trouva aux mains une grande pièce d'argent qui devait être employée au corps du Jupiter; un ouvrier travaillait la tête, un autre martelait sur les jambes. Et tout en travaillant, un de mes jeunes ouvriers m'ayant donné un sujet d'impatience, je venais de lui lancer un coup de pied qui l'avait fait reculer de dix pas, si bien qu'il se trouva à dos devant le Roi, qui entra, et qui éclata de rire, tandis que je restai confus. « Allons! Benvenuto, dit le Roi, continuez à travailler, mais ne « vous fatiguez pas trop; je vous donnerai autant « de gens que vous voudrez pour vous servir. — « Ah! sire, je tomberais malade si je ne travaillais. » « Satisfait de ce qu'il avait vu, le Roi retourna au Louvre après m'avoir comblé de tous les témoignages de faveur. Le lendemain il me fit appeler à son dîner, où se trouvait le cardinal de Ferrare. J'arrivai comme il était au second service (alla seconda vivanda) :

276 CHAPITRE VIII. « « « « Benvenuto, me dit-il, depuis que j'ai vu votre bocal et votre bassin, j'ai pensé qu'il conviendrait de leur donner de compagnie une belle salière, et je vous en demande un dessin. — Vous le verrez, sire, plus tot que vous ne pensez, car j'avais prévu que vous me demanderiez cette salière. — Vraiment! Ne vous semble-t-il pas, messieurs, ajouta-t-il en s'adressant au roi de Navarre et aux cardinaux de Lorraine et de Ferrare, que cet homme est fait pour être aimé et désiré de tout le monde? Je serais charmé de voir sur Vheure le dessin dont vous me parlez. » Je me mis alors en chemin, il ne s'agissait que de passer et repasser la Seine, et je revins bientôt avec le modèle en cire que j'avais fait & Rome pour le cardinal de Ferrare. Le Roi parut émerveillé en le voyant: « Voila, dit-il, un travail cent fois plus « « merveilleux que je ne l'avais imaginé. Benvenuto, je suis ravi de ce que vous me montrez; je voudrais que vous le fissiez en or. — Sire, dit alors le cardinal, c'est en effet un merveilleux chef d'oeuvre, mais je doute fort que vous le voyiez jamais achevé; ces grands artistes qui ont l'esprit si inventif ne se préoccupent pas des moyens d'exécuter ce qu'ils inventent. — Oh! reprit le Roi, si l'on voulait trop savoir comment on finira, on ne commencerait jamais.» Et moi je dis : « Les princes qui savent comme Sa Majesté exciter le courage de leurs serviteurs leur rendent tous les travaux faciles, et puisque Dieu m'a donné un si merveilleux patron, j'ai l'espoir d'achever pour lui des ouvrages merveilleux comme lui. — Je le crois, Benvenuto

LA DUCHESSE D'E'TAMPES. 277 « nuto. » Et & peine levé de table, il me fit venir dans sa chambre. « Combien d'or cette salidre exigera« t-elle? — Mille écus, sire. » I] manda aussitdt le vicomte d'Orbech, son trésorier : « Pourvoyez-vous, « lui dit-il, de mille écus vieux et de bon poids. » Les écus furent comptés 4 Benvenuto, et nous n'avons pas 4 dire ici les dangers qu'il courut le soir même en les rapportant a Nesle. Le trésorier qui Lui avait payé la somme demeurait au dela du Pont au Change : il le repassa et suivit un petit mur le long du fleuve, qui le conduisit & sa tour de Nesle. Il eut a se défendre de quelques voleurs en arrivant près des Augustins, passage très dangereux, éloigné de Nesle de cing cents pas. En ce temps-li le brave et grand Pierre Strozzi avait demandé au Roi des lettres de naturalisation. Le Roi dit : « Joignez a ces lettres celles de mon ami Benvenuto, et portez-les-lui 4 sa maison de Nesle, sans lui en demander aucun droil'.» Le secrétaire Antoine Le Macon, celui même qui traduisit le Décaméron, fut chargé de les lui porter, en lui représentant le grand honneur qu'il recevait. Benvyenuto rendit graces au Roi. « Mais, messer Antoine, ajouta-t-il, veuillez m'apprendre ce que signifient ces lettres de naturalisation (lellere di naturalita)? » Le secrétaire, galant homme et parlant très bien italien, ne put retenir un éclat de rire : « C'est plus, dit-il, que le titre de gentilhomme yéni1. Ces droits revinrent pour Pierre Strozzi 4 plusieurs centaines de ducats,

278 CHAPITRE VIII. tien. » Et il alla conter au Roi ce 'que Benvenuto avait dit; le Roi dit en riant : « Je veux qu'il sache pourquoi je lui ai donné ces lettres. Allez lui dire que je le fais seigneur de ma maison de Nesle. » « Ces lettres de naturalité, et celles qui me conféraient le Petit-Nesle, je les emportai en Italie, et partout ot jirai jusqu'a ma mort je les garderai relicieusement. » Elles sont toutes deux aujourd'hui ou plutdt elles étaient dans la bibliothèque du grandduc de Toscane. Leur date est du mois de juillet 1542. : Or il faut que ce batiment du Petit-Nesle ait été de grande dimension, car Benvenuto trouva le moyen d'y loger sans se gêner lui-même et le bon médecin Guido (ruidi, et l'évêque de Pavie, monseigneur de Rossi, frère du comte de San-Secondo, avec tous ses gens et ses chevaux, et durant trois mois le célèbre poète Luigi Alemanni avec sa famille. « Dieu, dit Benvenuto, me fit la grace de rendre ainsi service & maint homme de bien et de grand talent. Nous nous félicitons, Guido et moi, d'avoir pu faire des progrès chacun dans notre profession aux frais (alle spese) d'un aussi grand et si merveilleux prince. Car je puis vraiment le dire : ce que je suis devenu, ce que j'ai fait de meilleur et de plus beau, je le dois a cet incomparable roi. Quanto di buon et bello io m'abbia operato, tutt'? & stato per causa di quel meravtglioso re. » Il y avait dans son chateau de Nesle un jeu de paume a la corde (un gioco di palla per giocare alla corda), et 4 l'entour plusieurs petites cases occupées

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 279 par diverses gens, entre autres par un habile imprimeur, celui-la même quiimprima si bien le beau livre de médecine de messer Guido, et par un marchand de sel de nitre qui était de la maison de madame d':tampes. Benvenuto l'avertit un jour qu'il avait besoin de cette chambre, et qu'il edt 4 en sortir dans les trois jours. L'autre répondit qwil attendrait plus de trois ans avant de l'en chasser. Les trois jours passés, Benvenuto arrive avec des ouvriers allemands, italiens et francais, et leur fait jeter dans la rue tout ce qu'il trouve dans cet endroit. Le marchand furieux ne manqua pas d'aller demander vengeance a madame d'Ktampes, qui prit la chose fort 4 cceur ; elle alla même se plaindre au Roi de cette insolence. « Le Roi aurait partagé l'indignation de la dame, mais grace aux représentations du Dauphin, qui avait alors quelque grief contre madame d'Etampes, grace a la reine de Navarre, sceur du Roi, qui me défendit très vivement, le Roi finit par ne voir dans tout cela qu'un sujet de rire. » Lirritation de la duchesse d'ktampes fut encore une autre fois réveillée par une seconde violence de la même espèce & l'égard d'un autre des hétes du PetitNesle. « En vérité, sire, alla-t-elle dire au Roi, je crois que cet enragé mettra tout votre Paris 4 sac. — Eh! madame, ne devait-il pas avoir raison de ces canailles qui viennent le troubler dans les beaux travaux qu'il fait pour moi? » Enfin, elle engagea un peintre italien de Bologne, qu'on appelait le Bologne, mais dont le vrai nom était Francois Primatice, a demander au Roi l'exécution de la fontaine de Fon

280 CHAPITRE VIII. tainebleau dont Benvenuto avait été chargé. « Vous voyez bien, avait-elle dit, que votre Benvenuto est accablé de travaux qu'il ne se presse aucunement d'achever; jamais il ne trouvera le temps de mettre en ceuvre son beau plan. » Francois céda, et le Boloene avait déjà distribué le travail entre ses ouvriers quand Benvenuto, alors préoccupé de se défendre dans une vilaine affaire de mœurs, en fut pour la première fois informé. « J'allai alors trouver le Bologne; il était a travailler dans sa chambre : « Ah! me dit-il, quelle bonne affaire vous amène ici? La, qu'on nous apporte 4 boire. — Pas encore, lui dis-je; nous allons d'abord causer, et puis nous pourrons boire, suivant Vhabitude francaise. Messer Francesco, tous ceux qui font profession de gens de bien agissent en gens de bien, et s'ils agissent autrement ils perdent le nom de gens de bien. Vous savez que le Roi m'avait donné la charge, ily a dix-huit mois, d'une statue colossale dont il avait~ approuvé le modeéle. J'y travaille depuis plusieurs mois, et j'ai ce matin seulement appris que vous m'aviez enlevé cette charge. » Le Bologne reprit : Kcoutez, Benvenuto; chacun cherche A faire ce qu'il sent pouvoir faire. Ce que veut le Roi, comment voulez-vous que je le doive refuser? Dites maintenant ce que vous voulez: je vous écoute. — Messer Francesco, je vous montrerais aisément en longs discours que votre fagon d'agir est au moins étrange, mais sans chercher a le prouver, écoutezmoi bien, car il vous importe. Vous savez que j'avais été chargé de l'ouvrage. Eh bien! je consens

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 281 « & vous permettre de présenter un modèle; de mon « côté j'en présenterai un autre: nous les porterons « & notre grand Roi, et celui qui aura le mieux « réussi sera choisi pour exécuter le colosse. Si vous « Vemportez, j'oublierai l'injure que vous m'avez « faite, et je serai le premier à proclamer votre supériorité. Je vous offre un moyen de rester amis; « autrement, je vous en avertis, nous serons ennemis. — Le travail m'a été confié, je ne veux pas « le mettre en compromis. — Messer Francesco, « puisque vous ne voulez pas prendre le bon parti, « je vous déclare que le votre est grossier et intolérable. Si donc j'apprends que vous ne renoncez « pas à le faire, je vous tuerai comme un chien. « Nous ne sommes pas ici à Rome, à Bologne ou à Florence; on vit ici d'une autre manière : choisissez entre ce que je vous propose et ce que vous « refusez. » Notre homme alors parut interdit, car je faisais mine de faire tout de suite ce dont je le menaçais. Enfin il dit: « En agissant en homme de « bien, je ne crains personne au monde. — Vous « avez raison, messer Francesco, mais en faisant « le contraire, vous aurez tout à craindre. » Et cela dit, je partis. Trois jours après le Bologne vint me voir, et d'un visage riant il me demanda de le tenir pour mon ami, voyant bien que j'avais raison et que le travail devait me rester. « A quelque temps de là le même Bologne fit entendre au Roi qu'il serait à propos de l'envoyer à Rome pour en rapporter les plus beaux morceaux de sculpture antique, le Laocoon, la Cléopâtre, la

282 CHAPITRE VIII. Vénus, le Commode, la Zingane et l'Apollon. Quand Sa Majesté aurait vu ces admirables ouvrages, elle se ferait une idée plus juste de l'art du dessin, et verrait mieux la distance qui sépare les artistes anciens et les artistes modernes. Ainsi s'en alla cette bête 4 la malheure', dont Vintention était d'avilir par cette comparaison les travaux quil avait voulu m'enlever. Il en arriva tout le contraire. « L'année suivante (1544), le Bologne revint de Rome, d'ow il rapportait (coulées en bronze) les statues dont je viens de parler'. Fontainebleau est a quarante milles de Paris; j'ignorais son retour quand je fis demander au Roi ot je devais placer mon Jupiter. Madame d'E:tampes dit qu'il devait être mis dans la grande galerie. Cette galerie, longue de cent pas et large de dix, était ornée des admirables peintures 4. « Così andé nella sua malora questa bestia. » 2. Sila date qu'on donne 4 la lettre écrite par Francois I" a ~ Michel-Ange est exacte, il faut que le Primatice, abbé commendataire de Saint-Martin, ait été deux fois envoyé 4 Rome. Voici cette lettre, que nous empruntons a la Nouvelle Biographie générale, ou Yorthographe en a été visiblement rajeunie : « Sieur Michel Angelo, pour ce que j'ai grand désir d'avoir quelques besongnes de votre ouvrage, j'ai donné charge 4 l'abbé de Saint-Martin de Troyes, présent porteur, que j'envoie par dela, d'en recouvrer; vous priant, si vous avez quelques choses excellentes faites & son arrivée, les lui youloir bailler, en les vous bien payant, ainsi que je Jui ai donné charge; et d'avantage vouloir être content pour amour de moi quil molle le Christ de la Minerve, et la Notre-Dame de la Fede (la Pieta), afin que j'en puisse aorner une de mes chapelles, comme de choses qu'on m/'assure être des plus exquises et excellentes en votre art. Priant Dieu, sieur Michel Angelo, qu'il vous ait en sa garde. Escrit 4 Saint-Germain en Laye, le 6° jour de febvrier 1546. »

LA DUCHESSE D'ETAMPES, 283 de notre Florentin Rosso; entre les peintures se dressait une infinité de statues, les unes de rondebosse, les autres de bas-relief. Le Bologne y avait placé en bon ordre et sur de hautes bases toutes les statues antiques. C'est là que je posai mon Jupiter le plus avantageusement que je pus. En voyant ce grand appareil du Bologne : « Dieu, pensai-je, me soit en aide! je vais passer par les piques! » Et j'attendis le grand Roi. Le Jupiter tenait de la main droite son foudre comme prêt à le lancer, et de la gauche le globe du monde. Au milieu du foudre j'avais adroitement insinué une torche : or, madame d'Etampes avait eu soin de faire remettre la nuit la visite du Roi, dans la pensée de nuire à l'effet de mon œuvre, mais Dieu vient en aide à ceux qui en lui ont foi, et il arriva que la nuit me permit d'allumer la torche introduite dans le foudre, ce qui fit merveilleusement paraître les formes de ma statue. Le Roi arriva avec sa madame d'Etampes, avec le Dauphin et la Dauphine, avec le roi de Navarre, la reine Marguerite et plusieurs grands personnages, tous préparés par madame d'Etampes à parler en ma défaveur. Quand le Roi parut, mon élève Ascagno en donnant un léger mouvement au Jupiter le fit tourner de façon à lui donner une apparence de vie, si bien que toute l'attention du Roi se porta sur lui et non sur les bronzes antiques. « Voici, dit-il, la plus belle chose qu'on ait jamais vue. » Et tous ceux qui étaient venus avec le Roi, tout prévenus qu'ils étaient contre moi, ne se lassaient pas de louer également ma statue, sauf madame d'Etampes, qui, s'adressant à eux : « On

284 CHAPITRE VIII. « dirait que vous n'avez pas d'yeux!

Regardez donc « ces belles figures antiques. Voilà la perfection de « Dart, bien mieux que ces joujoux modernes. » Le Roi alors regarda les antiques, que la torche allumée de mon Jupiter faisait paraître sous un jour moins favorable. « En vérité, dit-il, en voulant des« servir Benvenuto, on l'a grandement servi : son « uvre l'emporte sur toutes les autres; on peut « la comparer aux antiques, et même lui accorder « sur elles un certain avantage. — Oh! dit ma« dame d'Etampes, elle paraîtrait au jour beaucoup « moins belle. Voyez d'ailleurs le voile dont les « épaules sont couvertes, pour en cacher les dé« fauts. » J'avais en effet étendu un voile très léger sur le dos de mon Jupiter, pour ajouter a son air de majesté. Quand j'entendis cette parole, je saisis du bas en haut le voile : je le détachai, et la figure parut dans toute sa nudité. Madame d'Etampes s'imagina que je l'avais fait dans la pensée de blesser sa pudeur, et comme le dépit allait me faire parler : « Benvenuto, dit le Roi, pas un mot; j'aurai soin de « reconnaître ce que tu as fait. » Et il donna le signal de sortir en disant, assez haut pour que jel'entendisse, qu'il avait enlevé a l'Italie le premier homme de son art. Le matin, comme je me disposais a retourner a Paris, il me fit compter mille écus d'or. » Je me suis longuement arrêté sur ces passages de la vie de Benvenuto Cellini, parce q'ils offrent un véritable intérêt pour l'histoire de l'art et q'ils mettent dans un admirable relief les relations que Francois I** eut avec les plus grands artistes de l'Ita

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 985 lie. Tout en rabattant un peu de ce que Benvenuto raconte a sa gloire et a la confusion de ceux qu'il regardait comme ses ennemis, il ne nous fait pas moins suivre le Roi comme si nous le voyions de nos propres yeux, consacrant tout le temps que la politique, la guerre et la chasse lui laissaient à aiguillonner le zèle des beaux génies dont il aimait à sentourer. On voit que même dans ses dernières années, quand il se faisait une loi d'une sage et rigoureuse économie dans toutes les parties de l'administration, sa généreuse libéralité à l'égard des artistes était restée la même. Pour la duchesse d'Etampes, on est en droit d'excuser son aversion à l'égard de Benvenuto. Il ne tenait pas à lui qu'on ne le prit pour un génie universel : ingénieur, peintre, architecte, ciseleur, statuaire également merveilleux. On peut contester les preuves qu'il en donne. Le Roi avait-il chargé de trouver un nouveau type pour les monnaies de France ? avait-il présenté un système de fortifications pour Paris, qu'on eût adopté sans la duchesse d'Etampes, qui aurait fait préférer les plans défectueux du Siennois Girolamo Benvenuto ? C'est ce qu'il est permis de révoquer en doute. Il dit encore que madame d'Etampes passa pour avoir eu grande part au traité de paix signé à Crespy en Valois, et pour avoir ainsi trahi le Roi. C'est là un écho des calomnies que j'aurai bientôt l'occasion de réfuter. Disons seulement qu'après de nouvelles querelles et de nouveaux accommodements avec le Roi, il prit enfin le parti de retourner en Italie, après un séjour de cinq ou six années en France, où il avait

286 CHAPITRE VIII. fait plus de chefs-d'œuvre qu'en Italie, et tout autant de méchantes actions. François, vainqueur à Marignan à l'âge de vingt ans, n'aima jamais la guerre. Si l'on excepte la première campagne d'Italie en 1545, que les préparatifs de Louis XII avaient rendue nécessaire, il ne la fit jamais qu'à son corps défendant. L'odieux assassinat de ses deux ambassadeurs, César Frégose et Antoine de Rincon, lui en fit en 1544 un douloureux devoir, et la part qu'on a donnée à la duchesse d'Etampes dans les divers incidents de cette guerre m'oblige à m'y arrêter. La seconde guerre avait été rallumée en 1556 par le meurtre de Merville, agent d'affaires du Roi à la cour de Savoie : une trêve avait été conclue en 1538, mais les efforts du Roi pour la transformer en paix définitive n'avaient pas eu raison de la mauvaise volonté de Charles-Quint. Alors éclata la révolte des bourgeois de Gand. Les Gantois avaient offert à François de se donner à lui. François avait refusé : il attendait mieux pour ses sujets et pour lui de la paix. Cette paix devint impossible par le meurtre de ses ambassadeurs. Il était alors retenu à Compiègne par une maladie, résultat, dit Du Bellay, d'une apostume ou abcès « qui lui descendit au bas du ventre?, » et qui mit sa vie en danger. Cette maladie ne fut peut-être pas étrangère à l'offre qu'il fit à l'Empereur de le recevoir en France, pour de la passer dans 1. L. VII, p. 295. 2. Varillas fait de cette apostume « un ulcère aux parties que la pudeur défend de nommer (liv. VIII, p. 214). »

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 287 ses Pays-Bas, lui promettant le passage stir. Et pour reconnaître cette proposition, dit Du Bellay, 'Empereur lui offrit de grandes choses, et entre autres d'investir lui ou l'un de ses enfans du duché de Milan. Le Roi, qui jugeait de la bonne foi de 'Empereur d'après la sienne, ne se contenta pas de lui accorder les stiretés dont il avait besoin; a peine convalescent, il alla au-devant de lui, et envoya même jusqu'a Bayonne le Dauphin et son frère Henri, duc d'Orléans, pour le recevoir. Charles arriva dans cette ville au mois de décembre 1539, et dès ses premiers entretiens il exprima aux jeunes princes le désir de remettre 4 un autre temps les lettres d'investiture du Milanais qu'il entendait accorder, « pour qu'on ne put dire quil les avait signées par contrainte pour obtenir son passage. » Il n'en fut donc plus parlé. Il traversa la Guyenne, alla de Bordeaux a Verteuil, ot il s'arréta dans la maison de lacomtesse de la Rochefoucault, Anne de Polignac. « Au partir de Verteuil, dit Guillaume Paradin, Sa Majesté s'en alla coucher 4 Lusignen, chateau ancien et de merveilleuse marque, au parc duquel chateau |'Empereur eut passetems de la chasse des daims qui i sont en nombre innumérable, et luy mesme courut après plus d'une heure, l'espée au poing. Le lendemein, yenant a Poitiers, tira ledit signeur plusieurs coups d'arquebuze par passetems, tuant des pies et autres oiseaus, ce qu'il faisoit avec grande dextérité. Kt est 4 noter que le signeur Sanssac en ce voyage portoit des oiseaus de proye en poste, et en donnoit

288 CHAPITRE VIII. le passetems par intervalles & Sa Majesté, mesmement du vol du milan, et demandoit quelquefois ledit prince. au susdit seigneur de Sanssac s'ils voleroient le milan? Lesquelz mots plusieurs prenoient en autre intelligence que de la volerie, parce qu'il estoit question de la restitution du duché de Milan, lequel il avoit promis rendre et restituer au Roy'. » Il arriva en janvier 1540 a Chatellerault ou il trouva le Roi, de la il alla & Amboise, & Blois, & Orléans et Fontainebleau, oti le Roi lui donna tous les divertissements qui se peuvent inventer : chasses royales, tournois, escarmouches, combats a pied et a cheval. Paris lui prépara une entrée magnifique. Comme sur toute sa route, il mit en liberté tous les prisonniers détenus dans la Conciergerie et les autres lieux de détention. Il alla ensuite voir, & Chantilly, Anne de Montmorency, nouvellement élevé a la dignité de connétable, et jusqu'a son arrivée dans la ville de Valenciennes, les deux 'fils du Roi ne cessèrent de lui faire escorte. « Y estant arrivé, les ambassadeurs du Roy estimèrent que la deust confirmer ce qu'il avoit promis au partir d'Espagne; mais le bon prince, lequel n'avoit jamais eu envie de tenir sa promesse, les remist jusques ce qu'il eust communiqué avecques son conseil des Pais-Bas ?. » Si Martin Du Bellay ne dit pas un mot de la du1. G. Paradin, Histotre de nostre temps, 1558, l. IV, p. 582. 2. Il est permis de voir dans cette réponse de Charles— Quint une allusion ironique a la fagon dont le traité de Madrid avait été évité, Francois ayant protesté qu'il n'avait pas été libre en le signant, et qu'avant tout il devait en soumettre les articles au consentement des Etats de son royaume.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 989 chesse d'Ktampes dans son récit de la réception faite 4 l'Empereur, on n'a pas lieu de s'en étonner. Mais Le Ferron et Beaucaire ne la nomment pas davantage. Seulement Beaucaire trouve ici bien 4 contre-sens l'occasion de reprocher au Roi non seulement d'avoir rejeté les propositions des Gantois et d'avoir laissé Empereur traverser librement la France, mais d'avoir un peu plus tard vu un sujet de guerre dans le meurtre de ses deux ambassadeurs. « Sic in voluptates immersus, ab _ hisque occecat, bonas occasiones omittebat, imanes persequatur'. » L'histoire, la véritable histoire au contraire a loué Francois I* d'avoir repoussé l'offre des Gantois, d'avoir regu en Roi le prince qui lui avail fait subir une si rude prison, et d'avoir demandé justice d'un odieux assassinat dont l'Empereur ne voulait pas se justifier. Francois I" venait de défendre en personne ses possessions de Piémont; il avait présidé a toutes les opérations de l'armée qui paryint 4 chasser les Impériaux de la Provence et les Anglais de la Picardie; V'activité du souverain ne s'était un instant démentie que par Veffet de la grave maladie de laquelle il relevait. Et voila celui qu'on ose présenter comme in voluptates immersus et ab his occecat! Pour trouver la première version des anecdotes, destinées a faire une telle fortune, sur les relations de 'Empereur, lors de son passage en France, avec la duchesse d'Etampes, il faut attendre l'année 4. P. 704." Il. 49

290 CHAPITRE VIII. 4627. Dans let. Il de son Histoire de France, publié cette année-la, Scipion Dupleix s'exprime ainsi : « Certes le Roy s'estoit resolu de traicter 'Empereur avec toute franchise, selon sa coustume. Et de fait après son entrée a Paris, la dame d'Estampes (aux advis de laquelle Francois avoit souvent déferé en choses moins utiles et moins honnestes*) luy conseilloit de le lier par un traicté qui destruisit celuy de Madrit. Mais au lieu de suivre ce conseil il dit 4 'Empereur : Mon frere, cette belle dame me donne advis de vous lier par un traicté de Paris qui destruisse celuy de Madrit. L'Empereur bien estonné respondit froidement : Sz IVadvis est bon, il le faut prendre. Cependant il eut bien voulu estre encore en Espagne : et pour gaigner la bienveillance de la Dame, le lendemain avant soupper lavant les mains avec le Roy, elle tenant la serviette, il laissa choir 4 ses pieds une bague portant un gros diamant de très-haut prix. Elle V'ayant levée pour la luy bailler, il luy dit qu'elle estoit en trop belle main pour l'oster; la pria de la garder pour amour de luy, et ne la voulut jamais reprendre, quoyque par le commandement du Roy la dame luy eut renvoyée*. » De ce récit de Dupleix, dont nous ignorons la source, Varillas a tiré son parti ordinaire; voici ce qu'il nous raconte, en mêlant dans l'affaire le connétable de Montmorency : 4. Que veut dire Dupleix? Trouve-t-il que la violence faite a Charles-Quint par son hdéte ett été honnête? 2. Histoire de France, 1621-28, t. Ill, p. 443. *

LA DUCHESSE DETAMPES. 294 « La dame que l'Empereur redoutoit le plus étoit la duchesse d'Etampes. Elle gouvernoit absolument le Roy; cependant elle ne se trouvoit plus dans les intérêts du Connétable, et la jalousie en étoit cause *. Le Dauphin avoit pour maitresse la veuve du sénéchal de Normandie, qui dans un age assez avancé® conservoit la beauté la plus achevée du royaume'®. Il n'avoit pas été difficile au Connétable de se ménager avec ces deux dames pendant qu'elles vivoient en parfaite intelligence; mais il luy falut prendre party lorsqu'elles se brouillèrent. Il échapa a la duchesse de dire qu'elle étoit née le même jour que la Sénéchale avoit été mariée*; ce malin reproche offensa tellement la personne qu'il touchoit qu'il fulimpossible de Vappaizer. Le Connétable, après y avoir inutilement employé son crédit, se déclara pour la Sénéchale.... De fait la duchesse ne cessoit de représenter au Roy que Sa Majesté deviendrait l'objet de la raillerie publique si elle se laissoit encore tromper. On n'a pas sceu si l'Empereur étoit informé de ces particularitez, mais il agit de la même manière que s'il les 1. D'ou aurait pu provenir cette jalousie? Elle étoit plus jeune et pour le moins aussi belle que Diane. Elle étoit aimée du Roi, et Diane ne l'étoit que du Dauphin. 2. Elle avoit alors trente-neuf ou quarante ans; la duchesse d'Etampes trente-trois ou trente-quatre. 3. Non; ses portraits les plus authentiques démentent l'opinion qu'on en a conservée. Voy. la préface de M. G. Guiffrey aux Lettres de Diane de Poitiers. 4, Varillas n'aurait pas rappelé ce mot s'il eût su que six ou sept années seulement séparaient l'age d'Anne de celui de Diane. Ceux qui, sachant cette différence d'ans, ont répété le mot, sont plus inexcusables. (Dreux du Radier, Bayle, Gaillard, etc.).

292 CHAPITRE VIII. eit pénétrées. Un jour qu'il lavoit les mains avec le Roy pour diner, et que la duchesse leur présentoit la serviette, il laissa tomber une bague enrichie d'un diamant de très grand prix. La duchesse la ramassa et youlut la rendre; mais l'Empereur luy dit avec tout l'enjouement dont il étoit capable, qu'il nenvioit pas le présent que la Fortune yenoit de faire 4 une personne si charmante, et que la bague estoit a elle par une loy inviolable de l'Empire, qui, bien loing de permettre aux empereurs en aucune rencontre de reprendre ce qui leur étoit tombé des mains, quelque rare que ce fut, ordonnoit quil demeurat 4 celui qui lauroit trouvé, pour marque de l'avanture. Il n'étoit pas aisé de montrer Vendroit d'ou cette loy avoit été tirée; aussi la duchesse employa tout ce quelle avoit d'agrément pour persuader l'Empereur de reprendre sa bague, et le Roy l'en pressa par toutes les voyes civiles dont il put s'aviser; mais l'Empereur, qui avoit trop bien commencé sa ruse pour la laisser imparfaite, s'obstina tellement que le Roy fut contraint de consentir que la duchesse la gardat. L'effet de la bague fut que la duchesse, qui avoit de l'esprit, faisant réflexion sur la galanterie de l'Empereur et sur l'adresse qu'il avoit eue a luy faire un présent magnifique dans la seule conjoncture ot le Roy pouvoit agréer qu'elle l'acceptat, se sentit excitée a différer de se vanger du Connétable, de peur que la disgrâce de ce favory ne rejaillit sur un prince aussi libéral qu'étoit l'Empereur*. » 4. Histoire de France, éd. de 1685, t. II, p. 250.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 293 Voyez combien de sottes inventions! Anne de Pisseleu, moins âgée de sept 4 huit années, s'en va dire qu'elle est née le jour même du mariage de Diane de Poitiers, et ce mot évidemment absurde rend les deux dames irréconciliables. Le don d'un diamant fait & la duchesse d'Etampes, comtesse de Penthievre et favorite du Roi, retarde la disgrâce du connétable de Montmorency, et donne à la cause de l'Empereur celle qui, Vinstant d'auparavant, s'était montrée sa plus ardente ennemie. Ces contes sont répétés par Bayle, Dreux du Radier, Gaillard', etc., etc. La vérité, c'est que la duchesse d'Etampes était restée vivement froissée de l'accueil glacial que lui avait fait l'Empereur à son passage en France. Dans une lettre de Bonvalot, ambassadeur de Charles-Quint, écrite six mois plus tard, le 10 août 1540, on lit que madame d'Etampes est demeurée blessée de l'attitude de l'Empereur 4 son égard, et quelle en garde « une rancune inyincible* ». « Ainsi, dit M. de Ruble en citant cette lettre, tombe l'historiette de la bague tombée aux pieds de la belle duchesse. » Et avec elle, ajouterons-nous, toutes les conséquences de Vhistoriette®. Varillas et ses nombreux copistes disent encore que la duchesse usa de sa toute-puissance pour éloigner de la cour, l'année suivante, le connétable 1. Gaillard renvoie à Sleidan, où l'on ne trouve toutefois rien de pareil. 2. De Ruble, Le Mariage de Jeanne d'Albret, p. 68. 3. Le conte de Triboulet écrivant sur ses tablettes le nom du Roi est renouvelé de celui du fou d'Alphonse VI, roi de Castille (voy. Brantême, Capitaines étrangers, éd. Lalanne, p. 189).

294 CHAPITRE VIII. de Montmorency, tout l'accusant de trop pencher vers l'Empereur. Mais n'ayant pu conjurer la disgrâce de son ami l'amiral Chabot, elle s'en était vengée sur le chancelier Poyet. Il est vrai que Poyet avait aussi contre lui les deux fils du Roi, le roi et la reine de Navarre, les grands de la cour'. Sa disgrâce fit reviser le procès de Chabot, l'amid'enfance du Roi, qui avait mérité de succéder 4 Bonnivet par sa belle défense de Marseille et ses exploits dans le Piémont; tout le monde applaudit a'son retour de faveur, et je veux bien que la duchesse n'ait pas été la dernière a sen réjouir ®. J'arrive a des accusations bien plus graves, qui, portées contre la duchesse d'Ktampes avec une incroyable légèreté, n'en ont pas moins été accueillies avidement par les historiographes, qui les ont encore exagérées, et se retrouvent aujourd'hui dans les Histoires de France réputées les plus sérieuses. Anne de Pisseleu aurait trahi la France au profit de Charles-Quint, d'abord dans la guerre de 1541, puis dans celle de 1543. Elle aurait eu pour complice et instrument son ami (ou son amant) Nicolas de Bossut, comte de Longueval. Voyons @'abord ce qui concerne la première guerre. On sait ce qui la provoqua: Frégose et Rincon, ambassadeurs du Roi, avaient été mis 4 mort par les ordres de l'Empereur; 1, Poyeti gratia superbiaque commoti homines, et Regis liberi et Rex Navarre, Reginaque et potentiores alii aulici illi aperte inimici erant, etc. (A. Le Ferron, liv. IX, fol. 158.) 2. Jarnac, frère de l'amiral Chabot, avait épousé Madeleine de Pisseleu, sceur de la duchesse d'Ktampes : Que cum illo affinitalem contraxerat, dit Beaucaire.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 295 on n'en pouvait douter maleré ses dénégations. Francois ne pouvait tolérer une telle insulte. Il déclare la guerre et louvre vivement. Une armée commandée par le duc d'Orléans, second fils du Roi, pénètre dans le Luxembourg ; une autre, confiée au dauphin Henri, marche sur le Roussillon. Les deux jeunes princes ont pour diriger leurs opérations, en Roussillon le maréchal d'Annebaud et Montpezat, lieutenant du Roi en Languedoc, dans le Luxembourg le duc de Guise, le duc d'Aumale son fils et Francois, comte d'Enghien, fils du duc de Venddme. Longueval joue dans cette campagne un glorieux rdle : il va lever, dans les duchés de Gueldres et de Juliers, des gens de pied et de cheval avec lesquels il ravage la Hollande et prend La Haye dans le Luxembourg, qu'il contribue a conquérir'. Luxembourg ne fit pas de résistance sérieuse, et Montmédy se rendit sans coup férir. Ces beaux commencements eurent une assez triste fin. Quelques jours après la prise de Luxembourg, le duc d'Orléans apprenait qu'on se préparait a livrer bataille en Roussillon: il voulut partager les dangers et la gloire de la journée attendue, il laissa au duc de Guise le soin de conserver le Luxembourg, partit en poste et arriva & Montpellier, ot le Roi le blama 4. Le duc d'Orléans avait auparavant emporté Yvoy, place forte et bien garnie de défenseurs. Pour ouvrir une large brèche, il fallut aller prendre au camp général un renfort d'artillerie; ce qui permet a Beaucaire des'écrier (p. 750) : Ita Franciscus in voluptates immersus bellicis rebus male providerat. Or François était alors 4 Montpellier, attendant que l'Empereur se décidât a venir défendre Perpignan, pour le joindre et lui livrer une bataille décisive.

296 CHAPITRE YIIL. vivement d'avoir sans ses ordres licencié une partie de son armée et abandonné l'autre. « Le Roy, dit M. Du Bellay (p. 576), fut fort mal content et contre monseigneur son fils et contre ceux qui luy avoyent conseillé de laisser son armée, mais je croy gue luymesme avoit esté son conseil. » Peu de jours après son arrivée, on apprit la reprise de Luxembourg par les Impériaux, et des précédentes conquêtes il ne resta que la ville de Maubeuge. La campagne de Roussillon fut encore moins heureuse. Le Dauphin, réuni au maréchal d'Annebaud, disposait d'une armée de cinquante mille hommes. Montpezat fit prévaloir le conseil d'assiéger Perpignan, qu'il croyait dépourvu d'artillerie et de garnison. Il s'était trompé, on trouva tout le contraire : Charles-Quint avait ramené dans cette ville toute l'artillerie échappée a la malheureuse expédition d'Alger. « Le Dauphin ayoit bien avisé, dit Du Bellay (p. 579), qu'il n'y entrast secours de vivres, mais toutesfois si tard, qu'avant son arrivée le secours estoit passé et entré dedans la ville. » Le Roi, qui attendait a Montpellier qu'on lui annoneat l'arrivée de l'Empereur en Roussillon, se voyant trompé dans son espoir de le combattre en personne, et voyant la difficulté, la longueur de temps qu'il y aurait & prendre Perpignan, rappela son fils et lui ordonna de battre en retraite. L'armée fut en partie licenciée, en partie envoyée en Piémont pour défendre cette province, alors francaise, contre les entreprises du marquis du Gast. J'ai suivi le récit que Martin Du Bellay nous a laissé

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 297 de ces deux infructueuses campagnes de Luxembourg et de Roussillon. Le Ferron, Paradin, Montluc, Brantême et Beaucaire lui-même s'accordent avec Du Bellay, si ce n'est qu'ils accusent l'impéritie, les uns de Montpezat, les autres du maréchal d'Annebaud. Varillas ne fait pas entrer la duchesse d'Etampes plus qu'eux dans ses variations sur Martin Du Bellay. Qui donc le premier donna un rôle à la duchesse dans le mauvais succès de la campagne de Roussillon? En vérité je Vignore : Varillas et Bayle après lui ne font remonter qu'à l'année 1544 le commencement des intelligences qu'ils nouent entre elle et l'Empereur. Ce n'est pourtant pas Dreux Du Radier qui le premier aura accusé la duchesse d'avoir averti l'Empereur de mettre Perpignan en état de défense ; d'avoir poussé Montpezat à conseiller la conquête du Roussillon dans l'idée de le rendre impossible ; d'avoir fait promettre enfin au maréchal d'Annebaud, commandant réel de l'armée du Dauphin, d'empêcher cette armée de prendre la ville, ce qu'il fit, lui le commandant en chef de l'armée française, jusqu'à déranger une batterie bien postée pour l'empêcher de produire le moindre effet*. Les accusations de trahison relatives à la campagne de 1543 sont plus anciennes, sinon mieux fondées. On leur a donné une apparence de vraisemblance en 41, Pour comble d'absurdité, Du Radier voit une preuve de la complicité criminelle de la duchesse et du maréchal d'Annebaud dans la prétendue disgrâce de ce dernier, aussitôt après la campagne de Roussillon (Mémoires ou anecdotes de France, Amsterdam, 1764, t. III, p. 230).

298 CHAPITRE VIII. les rattachant 4 un plan général formé par la duchesse d'Etampes et lié lui-même a la fameuse rivalité d'Anne et de Diane que Beaucaire, le premier, sous le règne de Henri III, paraît avoir mise en avant, dont on ne trouve aucun indice chez les contemporains, et qui, a en croire la plupart de nos historiographes, fut si acharnée et eut de si terribles conséquences. Voyons les faits. J'ai dit que Francois I* avait été plus affligé que personne de la nécessité de reprendre les armes contre l'Empereur. « Depuis la dernière guerre (celle de 1537), dit Martin Du Bellay, il avoit plus advisé a soulager son peuple par diminution de tailles et imposts, 4 enrichir la noblesse par dons et grandes pensions, a retirer son domaine, aliéné par ses prédécesseurs et en partie par luy-mesme, et a rembourser l'argent ca et la emprunté, qu'a en amasser de nouveau. » Après la brillante mais infructueuse campagne de 1542, en Hollande et Luxembourg, un traité avait été conclu entre le Roi d'Angleterre et l'Empereur, aux termes duquel deux ~ grandes armées devaient entrer en France et marcher directement sur Paris. Henri VIII devait partir de Calais et Charles-Quint devait passer de Bourgogne en Champagne, sans s'attarder devant aucune ville. Mais Henri VII[n'avait pu résister au désir de prendre d'abord les places d'Ardres, Boulogne, Montreuil, Hesdin et Téroüane. Charles-Quint, de son côté, avait assiégé Saint-Dizier qui, après une héroïque résistance, se rendit le 16 aout 1544, sur une fausse lettre en chiffres dans laquelle le duc de Guise

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 299 engageait le comte de Sancerre, gouverneur de la place, à cesser la résistance. Granvelle, ayant surpris le chiffre français, avait fabriqué cette lettre et l'avait envoyée au gouverneur¹. Les troupes impériales et françaises inondent la Champagne. Le Dauphin campe devant Jalons, le duc de Nevers est à Chalons; l'Empereur se répand dans la plaine d'Kpernay, à Vitry, à Château-Thierry. Pour éterniser à son armée les moyens de subsister, le Dauphin fait brûler les importants magasins de vivres qu'on avait rassemblés à Epernay, et l'Empereur, bientôt découragé, commence à prêter l'oreille aux propositions de paix, qui sont enfin signées à Crespy en Valois, le 18 septembre 1544. Les places prises de part et d'autres sont rendues; le Roi fait abandon de ses droits sur le Milanais, à la condition de transmettre le duché à son second fils Charles d'Orléans, futur époux de la fille ou de la nièce de l'Empereur; cette paix est accueillie avec des transports de joie en France, en Allemagne, dans les Pays-Bas et bientôt après en Angleterre. Examinons maintenant la part qu'aurait prise aux incidents de la guerre et du traité de paix la duchesse d'Etampes, part que nul des historiens, nul des documents contemporains ne lui accorde, et que lui attribuent la plupart des historiographes postérieurs. Je commence par Beaucaire. Jamais le Roi n'avait montré plus d'activité qu'au 1. Le Ferron ne parle pas de cette fausse lettre.

300 CHAPITRE VIII. début de cette nouvelle campagne.

Luxembourg avait été reconquis et Maubeuge s'était rendue après une vigoureuse résistance. Il avait présidé au ravitaillement de Landrecies, sous les yeux de Charles-Quint et d'une armée formidable'; puis, dans la prévision d'une prochaine invasion du côté de la Champagne et de la Picardie, il était allé retrouver a Reims avec ses deux fils la Reine, la Dauphine et une partie de la cour; et lon peut présumer qu'il y eut la quelques jours donnés a la chasse. Beaucaire rend compte de ce rapide voyage : « *Quanquam opem Clevensi ferre destinarat, tamen quod consuetis voluptatibus facile carere non posset, in Remis muliebre quasi exercitum, hoc est aulicas omnes matronas virginesque secum ducens, se venationibus dedit* (p. 741). » Encore faut-il savoir, comme Beaucaire le savait luimême, que le duc de Clèves, oubliant ce qu'il devait au Roi, était allé avant la reprise de Luxembourg se jeter aux pieds de l'Empereur, avec lequel il rentra en grace. Je viens de raconter comment une lettre supposée envoyée par Granyelle au comte de Sancerre avait 1, Il y a dans les *Marquerites* de la Marquerite une belle épître adressée au Roi comme il revenait de Landrecies : Sachant le lieu ou il vous pleut m'escire Que vous alliez, mais je ne vous puis dire Que je devins depuis ceste nouvelle... Car un chascun nous escrivoit : Sans faille, Demain le Roy donnera Ja bataille.... Mais je craingnois qu'd l'enyitaillement De Landrecy se feist soudainement Telle escarmouche et si grande meslée Qu'elle peust estre a bataille egalée.... (Edition de 1547, t. II, p. 38.)

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 501 déterminé la capitulation de Saint-Dizier. Beaucaire traduit pour ainsi dire mot 4 mot la belle relation de Martin Du Bellay, qui étoit alors a l'armée du Dauphin le long de la Marne. Il n'ajoute qu'une ligne au récit de V'historien : « Has litteras confinxerat Granvellanus, intercepto litterarum fasciculo qui notarum illarum interpretationem continebat. Aliz notarum interpretationem Annx Pisseleux et Longovallii opera ad Cxsarem missam existimarunt. » Pour mieux faire toucher au doigt Vinvraisemblance de la seconde supposition, il faut se souvenir que le comte de Bossut-Longueval, s'il étoit alors au camp du Dauphin, ne faisait que d'y arriver, ayant été chargé par le Roi de la défense de Luxembourg, et ayant une premicère fois victorieusement défendu cette ville contre l'armée impériale. Francois avait choisi pour lui succéder au gouvernement de Luxembourg Saladin d'Anglure, vicomte d'Kitoges, qui, lui, n'avait pu résister & une nouvelle attaque de l'empereur. C'est ce brave Longueval, dont Beaucaire et Varillas ont fait un traître, qui, s'étant procuré le chiffre convenu entre le comte de Guise et Sancerre, l'aurait enyoyé 4 l'Empereur : « D'autres ont cru'... ». Quels avaient été ces autres? Beaucaire se garde de le dire. Mais c'est a l'occasion des premiers pourparlers de paix accueillis par l'Empereur après la prise de Saint-Dizier qwil nous parle des deux factions qui divisaient la cour : l'une du dauphin 1, P. 761 : « D'autres ont cru que l'interprétation du chiffre avait été envoyée 4 l'Empereur par les soins d'Anne de Pisseleu et de Longueval ».

302 CHAPITRE VIII. Henri, conduite par Diane de Poitiers, l'autre conduite par Anne de Pisseleu, « *que zelotypia quadam adversus Dianam Pictaviensem Delphino licet provecta admodum etate in primis charam, sese Aureliano addixerat* » (p. 762). Ainsi, parce que le Dauphin, alors 4gé de vingt-deux ans, aimait Diane qui en avait quarante, la jalouse maitresse du Roi s'était attachée aux intérêts du jeune duc d'Orléans, frère cadet de Henri. Elle souhaitait donc, ajoute Beaucaire, que Charles d'Orléans épousât soit la fille, soit la nièce de l'Empereur et qu'on lui donnât en dot soit le duché de Milan, soit les Pays-Bas. C'est pourquoi elle révélait & l'Empereur, comme s'il eût été déjà le beau-père du duc d'Orléans, tous les secrets du conseil du Roi : « *Omnia Francisca consilia Cesari, quasi Aureliano jam socero, aperiebat* ». Kt Ventremetteur de ces avis aurait été Nicolas de Bossut de Longueval. Beaucaire, après l'addition qu'on vient de lire au texte de Du Bellay, revient au livre de celui-ci : _ « L'armée de l'Empereur estoit réduite a la dernière pénurie de vivres, quand il fut adverti que monseigneur le Dauphin avoit envoyé & Espernay un capitaine de gens de pied pour faire retirer les vivres qui estoient audit lieu et rompre le pont qui estoit sur la rivière ; mais il y fit mal son devoir, de sorte qu'il fut surpris de l'Empereur, lequel trouva le pont qui n'estoit rompu, et grande abondance de vivres, d'autant que c'estoit l'une des estappes de nostre camp (p. 541). » Paul Jove écrit également que l'Empereur s'étant emparé d'Espernay, « opulenté

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 503 omnis generis commeatus copia largissime sese recreavit'. » Puis Beaucaire ajoute de son propre fond : « Ad extremas prope difficultates devenerat, nisi uberrimum proventum Kspernaii ad nostrum exercitum alendum comportatum, necdum ponlem interscisum Longovallius indicasset. Interscindi quidem jusserat Delphinus; at ne id in tempore preestaretur Longovallius malis arlibus impedivit, et ul Cesar anteverteret effecit. » Or, toute cette nouvelle addition au récit de Du Bellay est de la pure invention de Beaucaire, et le récit du Du Bellay lui-même est complètement inexact: le pont d'Kpernay avait sauté, les magasins réunis dans la ville avaient été brûlés avec la ville elle-même; l'Kmpereur, quand il arriva, ne trouva que des ruines, une solitude absolue, les habitans avertis & temps l'ayant abandonnée. C'est ce que déjà Le Ferron avait opposé au texte de Martin Du Bellay : « Verili Galli ne Esparnayam urbem omnibus rebus instructam hostes occuparent, praemonitis duobus antea diebus oppidanis urbem incenderunt? ». Mais, dira-t-on, Martin Du Bellay ne pouvait-il être mieux instruit que Le Ferron? Recourons aux registres, heureusement conservés, de l'abbaye de Saint-Martin d'Epernay : « La ville d'Kpernay fut brûlée le 5 septembre 1544 par le capilaine Sery, capitaine françois, par le commandement du roy François [*], dont l'armée 1. Bd. 1588, 1, XLV, p. 346. 2. L. IX, fol. 184,

504 CHAPITRE VIII. étoit campée a Jaalons, l'empereur Charles-Quint a Avenay, de peur que les Impériaux ne profitassent des vivres qui étoient dans la ville, et fut le coup de cloche, qui en devoit être le signal, si soudain, que les habitans n'eurent le loisir de sauver quelque chose de leurs meubles, ow il y eut grande perte et ruine; et se sauvèrent a qui mieux mieux, et a leur retour ne trouvèrent aucun logis, sinon bien peu*. » Maintenant voici ce que nous lisons dans les Registres des assemblées du peuple de la ville d'Epernay : « Assemblée générale du 13 janvier 1545, pour lever des deniers et faire la sollicitude et poursuite envers le Roy et son conseil, pour récompense des pertes de la ville au moyen du feu mis le 5 septembre dernier, par l'ordonnance dudit seigneur (p. 144). » Nous lisons encore dans les Memoires sur Hpernay de Francois Stapart, publiés par M. Nicaise: « Cet orage passé, et la paix tant faite, le Roi fit rétablir cette ville. Il permit aux habitants qui vinrent s'y rendre de prendre dans ses forêts les bois nécessaires pour rétablir leurs maisons (d°, p. 69) ». Comment ne pas s'indigner maintenant de 'impudence effrontée d'un historien qui, parlant d'un récit controuvé, va rejeter la responsabilité de ce quil aurait offert d'odieux sur un brave et loyal chevalier, le comte de Longueyal, qu'il flétrit calomnieusement du nom de complice et d'amant de la maitresse du Roi? Mais la révélation étoit trop belle pour ne pas l. A. Nicaise, Epernay et l'abbaye de Saint-Martin, 1869, 2 vol., t. I, p. 68 (note).

LA DUCHESSE D'ETAMPES, 305 appeler les ornements de Varillas ', que Bayle ensuite devait curieusement recueillir. « La duchesse forma une liaison si étroite avec 'Empereur, qu'il ne se passa plus rien de secret a la cour ni dans le conseil de France dont il ne fut ponctuellement averti. Et de fait la première lettre qu'il recut par la voye du comte (de Longueval) luy rendit un office si signalé quelle sauva sa personne et toute son armée. » Il é{ait alors en Champagne avec une très puissante armée, mais il manquait de vivres, et «ainsi ses soldats étoient sur le point de se débander, lorsque le comte luy écrivit un billet dont la substance étoit : que le Dauphin avoit fait un grand amas de toutes les provisions nécessaires pour la subsistance de son armée dans Espernay; que les Francois avoient cru que l'Empereur ne penseroit point a la surprendre parce que la rivière de Marne se trouyoit entre elle et luy ; que l'ordre avoit été donné de rompre le seul pont sur lequelils pouvoient passer; mais que la duchesse en avoit si finement éludé l'exécution, que le pont étoit encore en estat de servir. D'ot le comte concluait que Sa Majesté impériale n'avoit qu'a se hater pour avoir de quoy rafraichir son armée et pour jelter celle de France dans la même nécessité dont il se délivreroit. L'Empereur profita de l'avis et parut lorsqu'on s'en défioit le moins devant Epernay, dont les habitans intimidés luy ouvrirent les portes. Il étoit encore dans la joie de cette conquête qui rétablissoit ses affaires, lorsqw'il recut un second l. Varillas, François [*", 4^o édit., 1685, t. II, p. 440. Il. 20

306 CHAPITRE VIII. billet du comte qui marquoit qu'il y avoit dans Chateau-Thierry un autre magasin de farines et de bleds non moins considérable que celui d'Espernay;; qu'il n'y avoit alors aucunes troupes pour le garder, et que si le Dauphin le perdoit, il luy seroit impossible de suivre de près l'armée impériale, ni par conséquent d'en empêcher les principaux progrès. L'Empereur, attiré par le fruit incomparable qu'il avoit retiré du premier avis, tourna ses enseignes du côté de Chateau-Thierry, qu'il força avec peu de perte, la bourgeoisie, 4 laquelle on n'avoit point envoyé de troupes, n'ayant pu soutenir l'assaut. » Et Bayle a _ donné le dernier trait a ce tableau: « Une femme fut la cause de tout ce désordre, Dux feemina facti. Une femme eut alors renversé la monarchie, si la tétén'evt tourné a Charles-Quint.... Francois I en fut quitte a bon marché. » Quelle légèreté de mauvais aloi dans toutcela! La vérité est que Charles-Quint étant entré en France avec la résolution de marcher tout d'une traite sur Paris, ou il devait opérer sa jonction avec l'armée anglaise, n'avait fait aucun amas de provisions, comptant aisément vivre aux dépens des populations, et que, s'étant attardé dans sa route, il se vit bientôt privé de toutes ressources, et fut heureux de signer, le 27 septembre 1544, une paix qui remettait la France dans l'état où elle se trouvait avant la guerre, au lieu de la voir, comme il s'en étoit flatté, partagée entre Henri VIII et lui. La duchesse d'Etampes n'avait été pour rien dans tous ces résultats, si ce n'est dans les vœux que de concert avec la reine Éléonore, la dauphine Catherine et la France en

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 507 tière, elle avait constamment formés pour la paix '. Après avoir mentionné les signatures du traité de paix données soit a Soissons, dans l'abbaye de SaintJean des Vignes, soit a La Fère, soit a Crespy en Valois, Martin Du Bellay et Francois Beaucaire, son copiste ordinaire, sauf les diatribes qu'il ajoute, s'accordent a dire que le duc d'Orléans vint trouver l'Empereur 4 La Fère « pour l'accompagner jusques hors des limites de ce royaume, et avecques luy monsieur le cardinal de Lorraine, le cardinal de Meudon, le comte de Laval, le seigneur de la Hunauldaye, et autres, lesquels l'accompagnèrent jusques a Bruxelles, comme hostagers, jusques a ce que la reddition des places que le Roy tenoit dela les monts fust faite ». Il est seulement douteux que ce voyage d'une partie de la cour de France ait eu le caractère qu'on lui prête ici. Ce fut la réponse a une invitation courloise faite par 'Empereur et la gouvernante des PaysBas & leur sceur la reine Eléonore et au duc d'Orléans : la Reine, en effet, était du voyage, et vint a Bruxelles accompagnée de ses dames. Peut-être aussi l'Empereur aura-t-il voulu ne pas demeurer trop en reste avec Francois I, qui lavait si splendidement reçu quatre années auparavant. Annibal Caro, alors 4 Bruxelles, nous a laissé dans sa lettre 1. Note ajoutée par un contemporain a la Relation des Préliminaires de la paix (parmi les manusc. du fonds Colbert). « Heraults du Roi envoyés 4 Paris pour avertir que la paix venoit d'être conclue 4 Crespy. Et fu fait feu de joye, et un muid de vin défoncé pour les pauvres. Il y avoit gens pour empescher que les riches ne beussent dudict vin. Il y avoit aussi douze douzaines de pains pour faire distribuer aux pauvres. »

308 CHAPITRE VIII. du 29 octobre 1544 au duc de Parme une curieuse relation, que je ne retrouve pas ailleurs, de ce triomphant voyage. Il s'y étend avec complaisance sur les bals, les festins, les joutes, les chasses, les courses, les tournois qui se succédèrent 4 Bruxelles durant plusieurs jours. Nous devons ici nous borner 4 traduire ce qui touche a notre duchesse d'Etampes: «Je n'entends aujourd'hui, écrit-il au duc de Parme, vous parler que de l'entrée de la reine de France dans cette ville, des fêtes qui lui ont été données et qu'on lui donne encore. Je n'en dirai que les points les plus notables. Sa Majesté arriva accompagnée du duc d'Orléans, d'une foule de grands seigneurs et monseigneurs français, et d'environ quatre-vingts dames de haute noblesse, de singulière beauté et des plus pompeuses parures, entre elles madame d'Etampes, qui, chose digne de remarque, occupait une place dans la litière de la reine. L'empereur et la reine Marie allèrent au devant d'elle une journée de loin. Quand on se rencontra, la cérémonie du baisement de ces dames fut vraiment curieuse : je crus y voir en vérité l'enlèvement des Sabines; non seulement les seigneurs, mais toutes sortes de gens prirent chacun la sienne, les Espagnols et Napolitains des premiers. On eut grande occasion de rire quand on vit la comtesse de Vertus', sœur de Madame d'Etampes, se pencher tellement de sa selle pour baiser l'Empereur qu'elle glissa et au 1. Charlotte de Pisseleu, mariée en 1537 a François de Bretagne-Avaugour, comte de Vertus.

LA DUCHESSE D'ETAMPES, 509 lieu de la bouche de Sa Majesté baisa la terre. L'Empereur se hata de la relever et tout en riant lui donna un savoureux baiser (e ridendo la bacid saporitamente). On vit alors arriver au galop le duc Ottavio (de Parme), qui avait été retenu a Bruxelles pour préparer les joutes. Il descendit de cheval, et Sa Majesté Impériale par une faveur très enviée lui commanda de s'approcher de la litière de la Reine, 4 laquelle 'Empereur le présenta lui-même : « Voici, dit-il, notre duc de Camerino, » et mainte autre parole affectueuse. Le duc baisa la main de la Reine, et comme il remontait a cheval, l'Empereur le rappela en lui disant : « Venez encore baiser la main de Madame d'Etampes, » qui occupait l'autre côté de la litière. Et le bon duc, en bon Francais, dépassant son ordre, lui baisa la bouche. Leur entrée dans Bruxelles, de dix a douze heures du soir, fut éclairée par une infinité de torches, et réjouie par un agréable carillon de cloches : ne riez pas, monseigneur, car les cloches font une vraie musique en ce pays*. » Puis vient le récit des tournois, festins, courses et chasses, et a la fin : « Les fêtes se terminent par cette grande joute, après laquelle la Reine retournera en France, 4 moins quelle ne soit retenue par la reine Marie qui hier se sentit malade. » Un grand chagrin était, l'année suivante, réservé au Roi. Son second fils, Charles duc d'Orléans, mou1. Lettere familiari del commendatore Annibal Caro, ed. 1765, volume terzo, p. 137.

310 CHAPITRE VIII. rait le 5 septembre 1545, 4 Forest-le-Moustier, près d'Abbeville, après quelques jours de fièvre maligne, que les médecins, dit Du Bellay, estimaient pestilentielle. La façon dont il mourut semble assez bien démontrer la bonne intelligence qui régnait entre le dauphin Henri, son frère, et lui. « La peste, dit Le Ferron, s'espandoit es lieux voisins autour desquels le Roy séjournoit. Charles avecques Henry son frère entra dedans la maison d'un laboureur, bien qu'adverty qu'elle estoit infectée de contagion. Incontinent après, induit par un jeu de jeunesse, il commença de se rire de soy et de son frère; puis se jouant avec son espée sur la coelte d'un lict, en faisoit voler les plumes dessus son frère. Depuis ce temps on croit qu'il fut infecté de peste et que, les médecins ignorans la cause de sa maladie, il mourut sans pouvoir estre secouru. Mais d'autres disent qu'il mourut pour s'estre trop eschauffé aux exercices, et ycn a mesme qui ont eu quelque soupçon que l'ennemy luy avoit faict donner du poison. Voire les ennemis de l'honnesteté françoise semèrent un bruiet qu'il avoit un ulcère aux parties honteuses dont il estott mort'. » Ces vaines rumeurs populaires, auxquelles ne peuvent échapper les princes dont la mort est prématurée, ont encore été grossies par Mézeray et de sa propre autorité : 1. Traduction de Du Haillan, Histoire de France, t. II, p. 442. Le latin dit : Sed et circa pubem ulcere vexalum jactavere hostes Gallici decoris (éd. de 1601, p. 238). Il est à remarquer que cette phrase n'est pas dans la première édition de Le Ferron.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 311 « Il mourut, dit-il, le 8 septembre, soit de ce venin d'une maladie contagieuse, soit d'un poison qu'on soupçonna lui avoir été donné par les créatures de son frère. Car elles ne pouvoient souffrir que le Roy le chérît si fort qu'il faisoit*. » A Mézeray Phonneur de ce : qu'on soupçonna; et a Dreux Du Radier le commentaire : « On fit aussi courir le bruit qu'il étoit mort du poison qu'on lui avoit donné & Lyon, et Diane de Poitiers fut soupçonnée d'être l'auteur de ce crime. Sans doute, la duchesse d'Etampes autorisa ce bruit, s'il est vrai qu'il ait eu lieu'... » La duchesse d'Etampes demeura-t-elle 4 la cour de François I** dans les dernières années de la vie de ce prince 4 compter de la paix de Crespy en Valois, ou résida-t-elle dans ses terres? C'est là ce que ne nous disent pas les documents contemporains, ni même les historiographes qui ont si gratuitement diffamé sa conduite. Mais Varillas a su la poursuivre au delà de ses jours de faveur, et voici comme il en parle au début du règne de Henri II* : « Le comte de Bossu estoit la principale cause des progrès que l'Empereur avoit faits en Champagne avant le traité de Crespi, et l'on s'imaginoit que la seule protection de la duchesse d'Estampes avoit été capable de l'exempter du supplice. Après que la faveur de cette dame eut expiré par la mort du Roy, on s'avisa de mettre Bossu en justice, et l'on crut que son procès serviroit & maintenir la réputation 1. Abrégé chronologique (1667-68), t. II, p. 950. 2. Loc. cit., p. 240. 5. Hist. @Henry II, éd. 1692, t. 1, p. 71.

312 CHAPITRE VIII. de la France, en apprenant aux Etrangers que si V'Empereur s'estoit avancé si près de sa ville capitale, ce n'avoit esté qu'a la faveur d'unc insigne trahison, dont la peine avoit bien pu estre différée, mais non pas omise. Bossu ne s'oublia pas dans une conjoncture si dangereuse, et se sentant criminel il ne chercha de salut que dans la protection du cardinal de Lorraine.... » IL lui fit dire qu'il lui donnerait « son chateau de Marchez, pourvu que sa personne et les autres biens qu'il possédoit en France fussent en seureté.... » Le Cardinal sollicita la grace de Bossut. « L'expédient qui luy servit le plus fut de montrer au Roy que le crime de Bossu luy estoit commun avec la duchesse d'Estampes, et que par conséquent on ne le pouvoit rechercher dans les formes sans y comprendre cetle duchesse, ny sans noircir le commencement de son règne par un affront insigne fait sans nécessité a la mémoire de son père, en abandonnant a la vengeance de la justice l'objet quil avoit si tendrement aimé.... Le Roy se rendit a cette raison, quoy qu'elle ne fut pas sans repadies et Bossu sortit heureusement d'affaire. » [l n'y a pas un seul mot a aie de toutes ces imputations, dont la première invention appartient i Beaucaire, et que Varillas s'est contenté d'orner de ses enjolivements. Le comte de Bossut-Longueval fut constamment, de 1510 a 1575, attaché aux intérêts de la France; il la servit honorablement de son bras et de son conseil. Jamais sous Henri II sa fidélité ne fut mise en doute, jamais on ne songea a lui demander compte de sa conduite. Qui l'etit empêché,

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 315 dans le cas contraire, de réclamer auprès de Charles Quint le prix de ses services? Il fut en constante faveur sous les trois fils de Henri II, et c'est là ce que rappelle son épitaphe, en tête des poésies de Guillaume de Sablé, publiées en 1641 sous le titre de la Muse chasserresse : Cent cing ans j'ay vescu, o heureux et bel age! Heureux, ayant V'honneur d'avoir servi six rois. Dont généreusement j'ay milité sous trois, Quarante ans pour le moins, jusqu'au chenu pelage. Pour mon commencement fiz mon apprentissage Dessoubz Loys douziesme a4 Ravenne ou j'estois. Ce bon roy mort, je vinz 4 ce grand roy Frangois; Puis 4 Henry second, son fils, prince très saige. Les trois autres roys sont les enfans @iceluy, Frangois, Charles, Henry regnant pour le jour d'hui Et soubz lequel acquis j'ay ceste sepulture; Lors ayant l'age atteint de la décrépité, OU l'homme enfant revient, par la mort fus cité Pour payer le tribut 4 humaine nature. Il est vrai que la duchesse d'Etampes était fort liée avec lui et lui avait, 4 ce qu'il parait, confié Vadministration de ses biens, et c'est là ce qui semble avoir donné 4 Beaucaire et a Varillas lidée d'imaginer les calomnies toutes gratuites que les historiographes ont répétées. Longueval aurait au contraire mérité dans nos biographies dites wniverselles une place honorable qu'on a jusqu'a présent oublié de lui réserver. Bayle complète le récit de Varillas par celui de Le Laboureur : «Comme elle en avoit toujours usé très mal ayec son mari, elle n'eut aucune ressource apres

514 CHAPITRE VIII. la mort de François I^{er}, et elle se vit réduite & passer le reste de ses jours dans une maison de campagne. On dit qu'elle y vécut dans les sentiments des Réformez. Le duc d'Etampes avoit fait faire des informations contre elle, ou Von vit une chose bien merveilleuse, c'est que le roi Henri II subit l'interrogatoire en faveur de ce malheureux mari. M. Varillas a ignoré et le tems et les motifs de cette aventure. » Il faut encore, avant de finir, rétablir la vérité sur ce dernier paragraphe, emprunté a Varillas et 4 Pannotateur des Mémoires de Castelnau. La duchesse d'Etampes, après la mort de Fran- » cois [*], ne dut plus figurer dans une cour toute nouvelle : elle s'en éloigna, comme la duchesse de Valentinois après la mort de Henri II et MTM® de Maintenon apres celle de Louis XIV, sans avoir besoin d'être averlie. Rien ne donne a croire que sa retraite ait eu lair d'une disgrâce. Comtesse de Penthievre et duchesse d'Etampes, je penche a croire que son mari, en se réservant les droits et revenus de ses grandes terres patrimoniales, lui aura laissé les droits et revenus du duché d'Etampes, qui sera devenu sa résidence ordinaire. On trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (Anc. Suppl. fr. 1633) une lettre d'elle adressée 4 la duchesse de Nevers, qui nous prouve assez bien qu'Anne de Pisseleu n'était pas aussi délaissée et ne vivait pas autant dans la retraite que veulent bien le dire les historiographes.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. By i) « Madame, « Jay recue la lettre qu'il vous a plu m'escire, et ensemble la déclaration du dernier bail qui a esté faict de la terre et seigneurie de Menetou, qui est de la somme de sept cent soixante dix-sept livres tournois. Sur quoy est a déduire les gages des officiers. Par quoy, Madame, je trouve que le prix de xxx TM* que l'on veut vendre ladicte terre et scigneurie est excessif, attendu que par ladicte déclaration il n'est spécifié de quei ladicte terre est tenue, ou s'il y a aucuns fiefs nobles qui en dépendent, et aussi le nombre des arpens des boys taillis contenus es deux articles de ladicte déclaration... Par quoy, Madame, j'ay advisé d'envoyer homme exprés sur le lieu, pour en avoir plus ample information, pour le désir que j'ay de avoir moyen de me recréer souvent avecques vous, estant vostre voisine, et vous suppliant me faire ce bien d'entretenir les propoz jusqu'a ce que j'en soye résolue, pour vous en faire scavoir ma résolution. En priant Dieu, Madame, après m/'estre très humblement recommandée a vostre bonne grace, vous donner en parfaite santé très longue vie. De Paris, ce xmm* jour de may 1559. — Madame, je pense que je ne vous feré peine de présenter mes humbles recommandations a la bonne grace de Mignon. Vostre très humble servante, Anne de Pisseleu.

» Cette madame de Nevers n'était rien moins que

a16 CHAPITRE VIII. Marguerite de Bourbon-Vendôme, sœur d'Antoine de Bourbon roi de Navarre, et tante de notre grand Henri IV. Elle avait été mariée en 1558 à François de Clèves, duc de Nevers. Je doute également pour madame d'Etampes qu'elle ait « dans une maison de campagne » ou ailleurs fait cause commune avec les Réformés, et voici mes raisons. Comme l'en a accusée Florimond de Remond en 1602 (*Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie*, éd. 1623, liv. VII, p. 847), il est vrai que, souvent, de concert avec Louise de Savoie et Marguerite de Navarre, et à leur exemple, Anne avait arraché des hérétiques à la rigueur des Parlements. Mais si elle avait partagé leurs sentiments, son oncle (non pas son frère) Charles de Pisseleu, évêque de Condom, ne l'aurait pas choisie en mourant, en 1564, pour sa légataire universelle et ne l'aurait pas chargée de la distribution de ses legs pieux. Voici la lettre qu'elle adressa à ce sujet à Robert de Gontaud, successeur de Charles de Pisseleu : « Monsieur, « J'ay esté assurée qu'il a plu à Sa Majesté vous donner l'évesché de Condom, vacant par le trépas de feu monsieur mon oncle : dont j'ai esté bien fort aise, espérant m'en ressentir pour les affaires qui se présentent entre vous et moy, comme exécuteur du testament de feu mondit seigneur et oncle, par lequel il a légué aux pauvres de chascun lieu de ses

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 517 bénéfices tout ce qui luy est deu du revenu d'iceulx. Et après avoir disposé amplement de ses biens, il m'a trop honorée que de me faire sa légataire universelle. Monsieur, je désire fort exécuter sa dernière volonté testamentaire, de laquelle il charge mon honneur et ma conscience. Partant, je vous supply humblement, en faveur des pauvres et de moy, ordonnée pour faire teles poursuites que je ne puis faire sans bien grands frais, me vouloir aider en cest endroict, duquel je me vois travaillée et empeschée par le moyen des saisies et sequestres qui ont esté faictes sur les meubles et fruicts deus et escheus a feu mondit sieur et oncle. Vous suppliant m'en faire accorder main levée. Vous promectant, Monsieur, que je n'ay envye sinon de moyenner avec vous toutes choses par raison et doulceur. Et ay envoyé ce porteur exprés vers vous pour acorder et satisfaire a tout ce qui sera de besoing. Vous suppliant de rechef me vouloir mettre hors de ceste peine, et vous m'obligerez de la recongnoistre et vous faire toute ma vye service, moy et les miens, de mesme volonté que présente mes bien humbles recommandations a vostre bonne grace. Priant le Seigneur, Monsieur, vous donner en santé heureuse et longue vye. De Paris, le 5 janvier 1564. Vostre bien humble et bonne amye, Anne de Pisseleu. » Reste ce que Brantème et Le Laboureur ont dit du peu d'accord qui aurait régné entre la duchesse d'Etampes et son mari. Au moins celui-ci ne s'éloigna-t-il ni de sa femme, ni de la cour. Nous le

318 CHAPITRE VIII. voyons chevalier de l'Ordre et investi d'une charge de premier gentilhomme du Roi, et c'est 4 ce titre qu'un jour, présentant la chemise au Roi, celutci aurait refusé de la prendre de sa main, irrité de ce qu'il avait repoussé certaine réclamation ou demande de la duchesse. Le Laboureur, très savant généalogiste et trop souvent aveugle et passionné critique, s'exprime ainsi, dès 1659: « Par arrest du Parlement donné le 15 aott 1522 (lisez 1523) René de Brosse avoit esté condamné a estre décapité et ensuite pendu, avec confiscation de tous ses biens, et Jean de Bretagne son fils implora en vain le bénéfice du trailé de Madrid pour y rentrer. L'intercession d'une très puissante parente luy servit aussi peu. » Cette parente doit avoir été Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours; et il se pourrait en effet que les clauses du traité de Madrid de 1526 n'eussent pas été fort promptement exécutées, par suite de la continuation des guerres; mais il n'en fut plus de même du traité de Cambrai, et nous avons vu que, dès 1529, tous les complices du Connétable ou leurs héritiers avaient dui rentrer dans leurs patrimoines respectifs. Pour ce qui touche a notre Jean de Brosse, le doute n'est guère permis d'après ce que nous avons reproduit ci-dessus de la réponse de Francois aux ambassadeurs de Charles-Quint : Fran= gois avait octroyé & Jean de Brosse non seulement ce qu'avait possédé son père, mais même le comté 1, Addition aux Mém. de Castelnau, 1659, t. 1, p. 863:

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 519 de Penthievre, depuis cinquante ans réuni au duché de Bretagne. Nous ignorons donc out Le Laboureur, qui d'ailleurs ne se reporte qu'au traité de Madrid, avait puisé ce qu'il avance sur le peu de succès des réclamations de Jean de Brosse. Le Laboureur continue: « Comme Jean de Brosse n'avoit plus rien en sa puissance que l'honneur d'un nom illustre dont il estoit le dernier, il en fit un sacrifice pour espouser Anne de Pisseleu, maistresse du Roy Francois, lequel estoit en peine de lui donner une dignité a sa cour, qui ne se pouvoit plus aisément trouver que parmy les débris et les restes de quelque naufrage signalé. » Si, comme tout nous porte a le croire, Jean de Brosse était rentré dès 1529 non seulement dans son patrimoine, mais dans la possession de Penthievre, il n'avail pas eu besoin pour y rentrer de consentir a épouser en 1534 la maitresse du Roi. Kt le roi Francois aurait eu la main bien malheureuse s'il avait inutilement pendant huit ans taché de découvrir un mari qui put lui permettre de donner a sa maitresse un rang a la cour. Ce rang, elle Vavait d'ailleurs. Depuis que la mort de Louise de Savoie avait, en 1551, licencié les dames de sa maison, M'® d'Heilly avait été nommée gouvernante des enfants de France, et son mariage, 4 trois années de la, ne lui donna aucune autre charge a la cour. « Mais outre que tous ces biens et ces grandeurs lui venoient d'une source empoisonnée, dans laquelle il ne s'osoit mirer de peur de voir un monstre en sa personne, il en jouit si peu heureusement que,

\$20 CHAPITRE VIII. comme il ne servoit que de tiltre 4 sa femme, non seulement il ne les posséda que de nom, mais encore il en paya l'usure de son propre. En voici une preuve de la propre bouche du roy Henry II. » Voyons cette, preuve. En 1556, neuf ans après la mort de Francois I", le duc d'Etampes est en procès avec son cousin Odet de Foix, comte de Vertus, héritier de son frère ainé le comte de Vertus, époux de Charlotte de Pisseleu, sceur de la duchesse d'Etampes. Autant qu'on en peut juger par Pextract confus et embrouillé qu'en donne Le Laboureur, il s'agissait d'avances et de contrats faits par la duchesse en faveur de sa sceur Charlotte, et que le duc refusait de regarder comme valables. Le Roi Francois s'était vivement intéressé a Vexécution de ces contrats, et il avait & maintes reprises pressé le duc d'Etampes de les ratifier. Le Roi Henri, se trouvant dans la maison qu'il possédait rue Sainte-Avoie et qu'il donna plus tard au connétable de Montmorency, déclara alors « que le duc d'Estampes lui avoit dit souvent qwil craignoit bien que le mariage* du comte de Vertus (Odet de Foix) avec la scour de la dame d'Eistampes se fist 4 ses despens ; que la dame d'Avaugour (Charlotte de Foix) estoit ordinairement prés de la dame d'Estampes, fort caressée d'elle ; — qu'en ce temps, la dame de Bressuire, sceur dudit duc', fut, comme plusieurs autres dames, éloignée de la cour, et se plaignoit lors ledit duc que 4. Célébré a Moulins en 1537. 2. Jeanne de Brosse, mariée 4 René de Laval, baron de Bressuire.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. 321 c'estoit par la menée de ladite duchesse ; — que le crédit que ladite dame avoit 4 l'endroit du feu roy, que Dieu absolve, est si connu que personne n'en peut douter ; — que ledit roy s'est plusieurs fois coléré contre ledict duc, et qu'entre autres estant a la Baume en Dauphiné il le vit user de menaces, parlant a M. le Cardinal de Lorraine, qui le lendemain luy dit et audit duc qu'il faloit qu'il regardast de contenter sa femme; — que depuis le Roy continua, en sorte que ledit duc une fois a son lever luy présentant les chausses, il luy refusa et luy fit défendre sa chambre, et qu'il se retira en une maison qu'il avoit en Berry, ot feu d'Escars, Dampierre, Monstreuil et autres gentilshommes de la maison dudit seigneur le furent trouver, et puis se retirèrent a Moulins*; — que le bruit a esté tout commun que Longueval manioit toutes les affaires de la duchesse, et que le duc s'est souvent plaint qu'il luy faisoit faire plusieurs choses a son désavantage ; — que les honneurs qu'en a eu ledit Longueval sont assez connus, et venoient de la faveur de ladite dame; — que ledit duc s'est souvent plaint que ladite dame recevoit les gages de son estat de gouverneur de Bretagne, et luy n'en jouissoit de rien; — qu'il se doutoit le plus des contracts qu'on faisoit pour la dame d'Avaugour; — que le duc s'est plusieurs fois plaint a luy mesme 4 Villeneuve prez Nice, lors de l'entreveue du Pape et du feu Roy, et depuis 4 Lyon et a Moulins, enyiron Je temps du combat entre Sarzay et 4, Maison et résidence assez ordinaire du Roi. Ce qui prouve que le duc ni ses amis n'étaient en disgrâce.

Il. 04

522 CHAPITRE VIII. Veniers, et en plusieurs autres lieux depuis la mort de M. le Dauphin (4545), qu'il estoit contraint faire plusieurs actes et contracts au désavantage de luy et de sa maison, selon le vouloir de ladite duchesse, dudit de Longueval et autres leurs ministres. Sur quoy ledit seigneur (roi Henri II) luy avoit tousjours dit et commandé temporiser et leur complaire en ce qu'ils voudroient, et qu'autrement il se ruineroit luy et ses amis, et qu'il auroit meilleur moyen de faire service audit seigneur que lors estant dauphin; — qu'il luy avoit souvent dit que ce qu'il faisoit au désavantage de sa maison estoit par force et crainte, et n'entendoit qu'il eust lieu, et V'avoit prié s'en souvenir, etc. » Il faudrait avoir sous les yeux le prétendu procès ou plutôt l'enquête faite a l'occasion des contrats passés en faveur de Charlotte de Pisseleu, comtesse de Vertus, pour voir bien clair dans tout ce fatras de Le Laboureur. A juger par ce qu'on nous en donne, il s'agissait de l'opposition que le duc d'Etampes faisait a l'exécution des contrats passés par sa femme en faveur de sa sceur Charlotte. Mais il ne fit jamais d'information sur la conduite de sa femme; il était ridicule del'avoir supposé, car il devait savoir mieux que personne ce qu'en était: quel bénéfice aurait-il tiré de cette information? On ne voit rien de pareil dans tout ce que rapporte Le Laboureur. Il est seulement permis de penser que le roi Francois prévoyait, si le duc ne laissait pas d'enfants, que sa riche succession passerait 4 la maison de Luxembourg, dépendante de l'Empire, et la politique lui

LA DUCHESSE D'BTAMPES, 525 faisait prendre intérdt aux dispositions qui auraient conservé 4 la France une partie de cette succession. Elle fut en effet, après la mort de Jean de Brosse, recueillie par son neveu, Francois de Luxembourg, vicomte de Martigue, et plus tard par Marie, femme de Philippe-Emmanuel, duc de Mercoour. Quant au duché d'Etampes, il fit retour & la couronne a la mort d'Anne de Pisseleu, arrivée après l'année 1575, mais sans qu'on en ait pu jusqu'' présent découvrir Ja date précise.

CHAPITRE IX MALADIE ET MORT DE FRANCOIS I".

L'aventure de jeunesse dont nous avons parlé au chapitre III, devenue, grace surtout 4 M. Cruche, le sujet des conversations de la ville et même de la cour, recut avec le temps des embellissements de plus d'un genre. On ne s'en tint pas au récit qu'en avait donné la reine de Navarre dans sa 25^e nouvelle : voici ce qu'il était devenu en 1603 sous la plume du sieur Guyon, sieur de la Nauche, médecin d'Uzerche en Limousin, et auteur des Diverses lecons, suivans celles de Pierre Messie et d' Antoine Duverdier* ; c'est au tome II, chap. 16, p. 110. « Le grand roy Francois I* de ce nom s'estoit adonné a ce vice de paillardise ; ce roy rechercha la femme d'un avocat de Paris que je ne veux nommer, car il a laissé des enfans pourvus de grands estats et qui sont gens de bonne renommée. Auquel jamais ceste dame ne voulut oncques complaire, ains au contraire le renvoyoit avec beaucoup de rudes paroles, dont le Roy estoit contristé. Ce que con1. Lyon, 1604, 1 vol., 1610 et 1625, 3 vol. in-8 (le titre et la date ont été donnés inexactement a la p. 10 du tome I),

MALADIE ET MORT DE FRANCOIS I^e. 525 gnoissans aucuns courtisans et maquereaux royaux, dirent au Roy qu'il la pouvoit prendre d'autorité et par la puissance de sa royauté. Et de fait, lun d'eux l'alla dire 4 ceste dame, laquelle le dit 4 son mary. L'adyocat voyoit bien qu'il falloit que luy et sa femme voidassent le royaume, encor auroyent-ils beaucoup a faire 4 se sauver, s'ils ne luy obéissoient. Enfin le mary dispense sa femme de s'accommoder a la volonté du Roy. Et afin de n'empescher rien en cest affaire, il fit semblant d'avoir affaire aux champs pour huict ou dix jours. Cependant, il se tenoit caché dans la ville de Paris, fréquentant les bourdeaux, cherchant la maladie pour la donner 4 sa femme, afin que le Roy la prinst d'elle, et trouva incontinent ce qu'il cherchoit et en infecta sa femme, et elle puis après le Roy; lequella donna 4 plusieurs autres femmes qu'il entretenoit, et n'en peut jamais bien guérir. Car tout le reste de sa vie il fut mal sain, chagrin, fascheux, inaccessible. » Le bon médecin d'Uzerche aurait bien pu se contenter de nous apprendre cette belle aventure, sans nous révéler encore le mauvyais cas des autres dames « que le Roi entretenoit ». Mais, & parler sérieusement, il est inutile de faire remarquer l'absurde invraisemblance d'un pareil récit. Nous le trouverions dans un écrit contemporain, comme la Chronique de Francois I^o* ou le Journal d'un bourgeois de Paris, que nous aurions grand'peine 4 le croire; et Brantome n'en ayant pas dit un mot, nous en concluons que de son temps personne n'en avait encore rien soupçonné, car autrement il se fît certes donné la

526 CHAPITRE IX. joie d'en enrichir sa galerie de contes graveleux. Il a fallu donc attendre les premières années du dix-septième siècle pour savoir qu'il y avait une fois un avocat, mari d'une femme irréprochable, lequel, pour venger l'affront que le roi de France lui infligeait, serait allé prendre une maladie assez fréquemment mortelle, pour la donner à sa chaste épouse, et par cet intermédiaire la communiquer au Roi. En quelle année cet héroïsme d'un nouveau genre s'était-il accompli? On ne le disait pas encore. On se taisait également sur le nom de ces deux héros de l'amour conjugal, sous prétexte que leurs enfants étaient pourvus de grands états et de bonne renommée. Ces enfants avaient apparemment gardé soigneusement un tel secret de famille; mais ils n'avaient pu en faire un mystère au sieur Guyon; et comme rien ne pèse tant qu'un secret, c'est Guyon qui nous devait apprendre combien il en avait coûté au grand roi François I* d'avoir été quatre-vingts ans auparavant Vamant tyrannique de cette digne avocate. Le premier élément de cette fable saugrenue est facile & reconnaître : François avait, dans sa jeunesse, réellement aimé la femme d'un avocat. Marguerite sa sœur nous l'avait appris*, et c'est encore Marguerite qui, dans une autre nouvelle, avait parlé d'un courtisan conseiller & son maître d'user de violence à Végard d'une sage et belle fille. En rapprochant ces deux indices, Guyon en avait tiré le parti suivant : 1. Voy. tome I, p. 63 et suiv, sa ”

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS IV, 527 François I", « qui aimait à paillarder, » aurait, « d'après le conseil de ses familiers, » usé de violence à l'égard de la femme d'un avocat, et la maladie dont il avait été victime aurait été le châtiment de son odieux abus de pouvoir. Voilà déjà les chroniqueurs friands de scandale en assez bonne voie; mais la légende avait besoin d'être encore développée. François I", tous ceux qui l'ont connu l'attestent, était doué d'une grande beauté et d'une force physique exceptionnelle. Les chroniqueurs contemporains vantent à l'envi son caractère loyal, son esprit vif, enjoué, bienveillant, son ardeur pour tous les exercices de l'esprit et du corps, son infatigable besoin d'activité *. Cela ne se conciliait guère avec une maladie contractée dans sa jeunesse et qui l'aurait, à partir de là jusqu'à sa mort, rendu « mal sain, chagrin, fâcheux, inaccessible ». La tradition, comme on dit, modifia donc quelque peu le premier récit : on reporta à une époque plus récente la mésaventure amoureuse du Roi avec la femme de l'avocat parisien, et pour aller au-devant des questions qu'on aurait pu faire sur ce que la dame 1. Oui, telle fut l'opinion unanime des contemporains et de Beaucaire lui-même. Mais Michelet devait changer tout cela. « Il semble, dit-il, que la Savoyarde s'essaya à la maternité | par cette faible et fine créature (Marguerite), le pur élixir des Valois, avant de jeter en moule le gros gargon qui gâta tout, ce vrai fils de Gargantua. En celui-ci elle versa à flots et engloutit tout ce que sa forte nature donnait de charnel et de sensuel, de sorte qu'avec beaucoup d'esprit la créature rabelaisienne tint pourtant du porc et du singe. Fut-il légitime? qui le sait? » (Tome VII, p. 184.) Voilà l'écrivain choisi pour apprendre à nos enfants l'histoire de France!

528 CHAPITRE IX. était devenue, on en fit la première victime de sa résignation aux volontés vindicatives de son mari. Elle cessa d'être présentée comme un modèle de vertu conjugale, et l'époux outragé dut chercher à se venger d'elle aussi bien que de son royal complice. Guyon avait eu beau vouloir cacher le nom de cette femme, ce nom on avait fini par le découvrir. Enfin, la vraie histoire faisant mention d'une maladie grave qui, en 1559, avait mis en danger les jours du Roi, la tradition fut rapportée aux alentours de cette année. Ce fut Mézeray qui, dans sa grande histoire de France, publiée en 1646, se fit le héraut de cette nouvelle transformation. Mézeray est assurément un historien de grande valeur. Le premier il a protesté contre la complaisance et l'esprit de parti des précédents chroniqueurs, et il diffère des romanciers historiques (bien qu'on lui ait à lui-même attribué des mœurs assez étranges) en ce qu'il ne pardonne pas à nos rois d'avoir été trop rarement des modèles de fidélité conjugale. Il enveloppe ceux qui jouissent de la confiance du souverain et qu'on appelle les favoris et les favorites dans la haine qu'il voue aux financiers. [] a donc recueilli volontiers le conte de Guyon, mais en le modifiant comme on va voir, après avoir dit qu'un abcès avait mis François I* à l'extrémité en 1539 : « J'ay entendu dire quelquefois qu'il avait pris ce mal de la belle Ferronnière, l'une de ses maîtresses, dont le portrait se voit encore aujourd'hui dans quelques cabinets de curieux », 4. On sait que l'admirable portrait de Léonard de Vinci connu sous ce nom (on ne sait pourquoi) représente Lucrezia

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I. 529 et que le mary de cette femme, par une étrange et sottise espèce de vengeance, avoit esté chercher cette infection en mauvais lieu pour les infecter tous deux. Le danger estant passé, ce mal le tint encore longtemps en langueur '. » Et arrivant a la dernière maladie du Roi: « Cet ulcère malin qui luy estoit venu lan 1559 n'ayant pu être guéry par ses médecins, qui n'osèrent pas le traiter avec la rigoureuse méthode qu'il faut apporter a ces maux-la, s'estoit trainé jusqu'au col de la vessie et commençoit a le ronger avec des ardeurs insupportables, tellement que cette douleur et cette infection qui estoit répandue par toute l'habitude du corps luy causoient une fièvre lente et une morne fascherie qui le rendoient incapable d'aucune entreprise'. »

Rapprochons cette première rédaction de celle qu'il donne dans son Abrégé chronologique, publié en 1667-8 (t. II, p. 914). « Trois mois après le passage de l'Empereur a travers la France en 1539, le Roy fut grièvement malade d'un fascheux ulcère qui luy vint a la partie que les médecins nomment le périnée. Ce mal, disoit-on, estoit l'effet d'une mauvaise aventure qu'il avoit eue avec la belle Ferronnière, l'une de ses maitresses. Le mary de cette femme, désespéré d'un ouCrivelli, maitresse de Ludovic Sforze. Le Louvre en doit la possession a François I^{er}, et c'est sans doute ce qui a fait croire qu'il représentait une femme aimée par ce prince. 4. Tome II, p. 1005. 2. Tome II, p. 1039. 5. Il fallait dire trois mois avant: le Roi « relevoit d'une maladie causée par un abcès, qui du costé droit estoit descendu dans le bas-ventre, quand il alla recevoir l'Empereur » 4 Chatellerault, en 1539; voy. ci-dessous, p. 549.

530 . CHAPITRE IX. trage que les gents de cour n'appellent qu'une galanterie, s'advisa d'aller en un mauvais lieu s'infecter luy-mesme, pour la gaster et faire passer sa vengeance jusqu'a son rival. La malheureuse en mourut, lemary s'en guérit par de prompts remèdes. Le Royen eut tous les fascheux symptomes, et comme ses medecins le traitèrent selon sa qualité plus tost que selon son mal, il luy en resta toute sa vie quelques-uns dont la malignité altéra fort la douceur de son tempérament et le rendit chagrin, soupconneux et difficile, mais, a dire vray, plus exact, plus mesnager et plus attaché & ses affaires. » On voit-que depuis la publication de sa grande Histoire, de 1646 a 1668, Mézeray avait appris bien des choses. La belle Ferronnière était morte de la maladie, le mari par de prompts remèdes avait guéri, et les medecins par respect pour sa qualité n'avaient pas osé traiter le Roi selon son mal. Le j'at quelquefois entendu dire de la grande Histoire devient un général disait-on. Il appartenait 4 Dreux Du Radier de broder encore sur Mézeray. « L'amour de Francois I* pour une des plus belles femmes de son temps, connue sous le nom de la belle Féronière, est un fait attesté par tous ow par presque tous les historiens du règne de ce Prince', qui en ont parlé directement ou indirectement. Cependant nous ignorons entièrement quelle étoit cette 4. Tous ces historiens qu'il cite en note sont d'abord Mézeray, puis Varillas, liv. VI, p. 359 (qui n'en dit pas un mot), le Calendrier du Pere Lenfant, 51 mars, les Diverses legons de Guyon, Bussièeres qui n'a fait que rappeler Mézeray, et enfin Bayle, Dictionnaire historique : Frangots I*.

MALADIE ET MORT DE FRANCOIS I°. 354 femme, et ce qu'elle est devenue. Une ancienne tradition veut qu'elle ne fut nommée la belle Féronnière que parce que son mary étoit un Marchand de fer.... Mais sur quoi fonder cette tradition? On ne voit rien qui y conduise ; il y a même beaucoup à en douter, lorsqu'on lit dans les leçons diverses de Louis Guyon ce qu'on dit de la belle Féronnière rapporté de la femme d'un avocat de Paris.... Le récit de Louis Guyon ne diffère presque en rien de ce que Mézeray dit dans sa grande Histoire et dans son Abrégé.... Si l'usage des citations marginales eut eu lieu du temps de Mézeray, il nous aurait indiqué la source où il avait appris que la belle Féronnière mourut de sa maladie, et que le mari en guérit.... Il n'a eu que la tradition et quelques mémoires pour guides. Je croirois donc aisément... que le nom du mari de la belle Féronnière pouvoit être ou Féronier ou Le Féron. Il y a eu deux Avocats de ce nom. Si Guyon n'avait pas parlé de l'Avocate aimée par François I* comme d'une femme d'une sagesse accomplie et d'une vertu rare, j'aurois pu soupçonner que cette femme aurait été la même qui fait le sujet de la 25^e nouvelle de la troisième journée de l'Heptaméron ; mais François étoit fort jeune au temps de l'aventure rapportée par la Princesse sa sœur, au lieu que celle de la belle Féronnière est assez généralement référée à l'année 1558 ou 1539°. » 1. L'emploi des notes marginales était répandu bien avant Mézeray, et Mézeray ayant averti qu'il ne racontait cela que pour avoir entendu dire quelquefois, allait au-devant des sots regrets de Du Radier. 2. Loc. cit., p. 170-174. Du Radier insère en cet endroit la

332 CHAPITRE IX. Resterait maintenant à examiner l'opinion de Bayle ; mais au lieu de faire usage de l'esprit critique qui lui a permis de réduire à néant tant d'assertions historiques et littéraires, Bayle a trouvé plus simple et plus piquant d'accepter sans contrôle et de répéter tout ce qu'on avait ramassé de honteusement impur sur le compte de François I^{er}, sans essayer d'en contester l'exactitude et même la vraisemblance. Comme il n'a rien ajouté à la fable de la belle Ferronnière, et qu'il n'a pas puisé d'autres sources que Guyon et Mézeray, nous n'avons qu'à nous arrêter à rien de ce qu'il a répété avec tant de complaisance^{*}. Pour ne rien laisser à désirer sur la légende de cette belle Ferronnière, je vais transcrire la notice qu'une dame d'un esprit distingué, la comtesse de Bradi, lui a consacrée dans l'Encyclopédie des gens du monde, notice que s'est empressée de recueillir, en 1858, la Nouvelle Biographie générale^{*}. « La belle Ferronnière, maîtresse de François I^{er}, 25^e nouvelle, et avec la prudence si respectable d'un moraliste de la fin du dix-huitième siècle, il ajoute : « Ceux qui connoissent les mœurs de ce temps ne trouveront rien ici que de très conforme aux idées qu'on avoit alors. » En effet, la mésaventure d'un vieux mari ne devait-elle pas sembler incroyable aux contemporains de Diderot et de Richelieu? 1. Il faut rendre à Varillas cette justice que dans son histoire romanesque de François I^{er} il a dédaigné d'admettre la fable de la Belle Ferronnière et d'attribuer la mort de la reine Claude aux suites de l'incontinence de son mari. Cette réserve est d'autant plus digne d'éloge qu'elle est inattendue. 2. Il faut remarquer que l'article de la Nouvelle Biographie générale embellit singulièrement son modèle. Ainsi presque tout ce qui est souligné dans la citation qu'on va lire appartient

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I. 4%) morte vers 1540. Suivant l'opinion générale, elle était née en Castille et avait passé en France, mêlée à la troupe de vagabonds et de saltimbanques qui suivirent François I^{er} & son retour de captivité. Le Roi se trouvait à Compiègne en 1538, lorsque le bruit se répandit qu'il était dangereusement frappé d'une maladie honteuse dans son origine, dégoutante dans ses symptômes, et contre laquelle on n'avait encore trouvé aucun remède efficace. On racontait que le Roi avait séduit une femme désignée seulement par le nom de la belle Ferronnière; que le mari, appelé Jean Ferron, vieux et austère bourgeois, logé à Paris dans la rue Barbette, en face de cet hôtel Notre-Dame d'où étaient sortis jadis les assassins de Louis d'Orléans, avait conçu dans les transports de sa jalousie, etc. François I^{er} ne parvint jamais, dit-on, à se guérir, et il mourut de ce mal redoutable après huit ans de souffrances. » Et en note : « Guyon, qui affirme avoir vu la belle Ferronnière, se refuse à donner des détails sur sa famille.... Elle mourut jeune, et fut, ajoute-t-il, ensevelie dans le couvent de Saint-Maur, sa paroisse. » Ainsi broder sur le texte de Guyon, c'est en vérité dorer l'ivoire ! Et maintenant que j'en ai fini avec la belle Ferronnière, je trouve devant moi Brantôme, et il va nous dire que, dans sa jeunesse, François I^{er}, ayant fait l'expérience du danger de courtiser des femmes, a écrit à la Nouvelle Biographie et ne se trouve pas dans l'Encyclopédie. Nous ne savons si c'est l'auteur qui a cru devoir ajouter ces ornements à son œuvre en la rééditant, ou si l'on en est obligé à un autre rédacteur,

554 CHAPITRE IX. et filles de bas étage, s'en était gardé plus tard, et dans cette intention avait institué sa cour de grandes, belles et nobles dames, qui l'avaient mis à l'abri du danger auquel il s'était auparavant exposé. Il nous dira même que la reine Claude était morte victime de la maladie honteuse que le Roi avait rapportée de son premier commerce avec les femmes de la ville. Examinons la valeur de ces allégations. Brantôme, dont l'histoire a tant à se plaindre et tant à se louer, n'a jamais été moins soucieux de la vérité que dans toutes les lignes qu'il a consacrées à la fille du roi Louis XII. Ainsi, dans son article de François I*, en rappelant que Charles-Quint dans le traité de Madrid avait demandé pour otages ou douze des plus éprouvés capitaines de France ou les deux enfants du Roi: « Madame la Régente, dit-il, aima mieux livrer ses deux enfans » que tous ces grands seigneurs et capitaines; « ce que plusieurs mères ou grands'mères n'eussent pas volontiers fait », et fait. On peut juger de la grandeur du sacrifice que Louise de Savoie faisait alors à l'intérêt de la France en se reportant aux paroles de l'ambassadeur de Florence, Baldassarro Caducci, dans le temps des conférences de Cambrai : « Quanto alla pace, mostro certamente Sua Maesta esser d'un perfetto giudizio, molto più che l'è di donna, e d'un discorso mirabile.... mostrandoci che il desiderio di recuperare gl' infanti suoi costringeva la Maesta del Re e lei a non mancare in cosa alcuna per la qual potessero pervenire a tanto desiderato fine; dolendosi sgravemente della crudeltà quale è usata per Cesare verso questi poverini, avendoli privati di tutti i servitori, lasciati soli, come se fossero villani... che mai fu vista simil crudeltà. » (Lettre du 5 juin 1529.) Et le même ambassadeur exprimant son regret de ne pas voir dans le traité de Cambrai une clause favorable aux États d'Italie: « Credo che se non fosse tanto desiderio di Madama del recuperare questi figliuoli suoi,

MALADIE ET MORT DE FRANCOIS I. 53

cha fort cette bonne et sainte princesse la reyne Claude, leur mère; mais elle n'avoit pas trop grand crédit. » Or le traité de Madrid ne fut consenti et signé qu'au mois de février 1526, deux ans après la mort de Claude'. Ce qu'il a conté, vers 1600, dans son vilain livre des Dames, est bien autrement grave. Anne de Bretagne, dit-il, s'était constamment opposée au mariage de sa fille Claude avec le duc de Valois. « Si elle cust vescu, ajoute-t-il, le roy Francois ne l'eust jamais espousée. Car elle prévoyoit bien le mauvais traitement qu'elle en debyoit recepvoyr, d'autant que le roy son mary lui donna la maladie qui luy advanca ses jours. » Le manuscrit des Dames n'a pas été conservé; on n'en a imprimé le texte que sur une copie vers la moitié du dix-septième siècle. Il faudrait pouvoir lire cette phrase dans l'original pour être bien stir qu'elle soit de Brantême; car dix lignes plus bas, il ajoute : « Ceste vertueuse et sage reyne Claude produisit une très belle et généreuse lignée au roy son mary. ow non saria il Re disceso a tal partito. Ma gli é bisognato contentare e soddisfare alle lagrime di lei, » (Négociations de la France avec la Toscane, t. II, lettre du 25 aowt 1529.) 1. Sébastien Moreau, dont la touchante relation de la délivrance du Roi a été insérée dans le recueil des Archives curicuses de Uhistoire de France, t. II, p. 327, raconte ainsi la séparation du Roi et de ses fils : « Le bon seigneur quant il eut aperceu ses enfans, ayant pitié d'eulx, ne leur sceut dire autre chose sinon quwils se gardassent d'avoir mal et quils feissent bonne chère, et que bientost il les manderoit quérir. En ce faisant, les larmes luy tombèrent des yeux. Ce fait, leur feist le signe de la croix en leur donnant la bénédiction de père. »

536 CHAPITRE IX. Elle en fut fort aimée et bien traitée, et fort reerettée aprez sa mort*. » N'est-il pas permis de conjecturer que la première de ces deux phrases n'est pas de la main qui l'a démentie aussitôt d'une façon si complète? Cette contradiction a dérouté ceux-la même qui ont fait un roman de Vhistoire de Francois I. « Le règne entier de Claude, dit Dreux Du Radier, n'eut rien que de fort triste. A peine Louis XII fut-il expiré qu'elle se vit exposée a Vindifférence de son époux et a !humeur impérieuse de la duchesse d'Angoulême, sa belie-mère, qui fut nommée régente dès l'an 1545. L'autorité étoit entre les mains de la duchesse et entre celles des maitresses du Roi et de ses favoris. Elle fut même la victime des plaisirs déréglés du Roi qui, en abregeant ses jours, abrégea ceux de la Reine.... Je ne sais pas trop par quelle sorte de raisonnement Brantoême, quinous dit tout cela fort criment, ajoute a la suite qu'elle fut fort aimée du Roi et bien traitée, si a l'égard du traitement il entend autre chose que Vhommage extérieur que Frangois I*, le plus judicieux des hommes, ne pouvoit refuser aux bonnes qualités de son épouse. » Brantême est donc le premier qui, vers l'année 1600, a voulu nous dire, en dépit de ce que nous avaient appris Arnoul Le Ferron et Marguerite d'Angoulême'*, le genre de maladie qui avait conduit au tombeau non seulement en 1524 la reine Claude, 1. Edit. Lalanne, t. VIII, p. 107. 2. Voy. tome I, p. 77.

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS [*]. 537 mais vingt-trois ans plus tard celui qui l'en avait infectée. Comment accorder avec l'assertion d'un auteur aussi crédule en pareille matière ce que tous les contemporains sans exception nous racontent de la forte constitution, de la bonne mine de François I^{er}, de son inclination constante pour la conversation et le commerce des femmes, et les relations intimes qu'il ne cessa d'entretenir d'abord avec Madame de Chateaubriant, puis avec Anne de Pisseleu? Reconnait-on là un homme condamné à trainer toute sa vie un mal incurable, dont la seule vue d'une femme devait raviver les cuisants regrets? Il aurait communiqué à sa vertueuse femme le mal dont il était rongé lui-même, et cette femme lui aurait donné sept beaux enfants, dont le dernier, Marguerite, depuis duchesse de Savoie, était née le 5 juin 1523, treize mois et quinze jours ayant la mort de sa mère! Marguerite semble avoir été la plus forte de tous ces enfants. Ce serait donc après sa naissance que la Reine aurait reçu les premiers germes de la maladie qui devait l'enlever au monde. Mais le Roi l'avait quittée peu de temps après son heureuse délivrance pour organiser l'armée qui devait franchir les Alpes; il jouissait alors de la santé la plus florissante. Il est vrai qu'à Madrid une grave maladie mit sa vie en danger, mais il n'entra dans la pensée de personne d'en chercher la cause ailleurs que dans le profond chagrin de sa captivité. C'est alors que l'Empereur le visita et lui fit espérer une prochaine délivrance ; Marguerite sa sœur bien-aimée vint le voir, et cette double visite suffit pour lui rendre sa robuste santé. ile 22

538 -CHAPITRE IX. - Passez en revue tous les documents contemporains, sérieux, badins ou satiriques, de la première moitié du seizième siècle, de 1510, François ayant alors seize ans, 21547, date de sa mort, et vous ne trouverez aucun indice de cette prétendue maladie, pas un seul mot qui justifie cette facheuse imputation qui a si bien fait fortune du dix-septième au dix-neuvième siècle. Qu'on ne cite pas l'appui des méchants propos de Brantôme les prétendus Mémoires du maréchal de Tavannes, œuvre informe de son fils ou de son neveu Neufchâteau composée vers 1620, comme d'un auteur contemporain; on a fait trop de bruit d'une phrase qui ne méritait pas tant d'honneur : « Les dames plus que les ans luy (a François I^{er}) causèrent la mort..... L'âge attiédit le sang, les adversitez l'esprit, les hazards le courage, et la monarchie désespérée n'espère que volupté'. Tel estoit le roy François, blessé des dames au corps et en l'esprit. La petite bande de madame d'Estampes gouverne. Alexandre voit les femmes quand il n'a point d'affaires, François voit les affaires quand il n'a plus de femmes ? » 41. Quel emphatique galimatias! Cela veut dire apparemment qu'après avoir espéré la monarchie, c'est-à-dire l'empire du monde, on arrive, quand on en désespère, à ne plus espérer que la volupté. — Rien de plus informe, de plus sottement prétentieux que ces prétendus mémoires d'un courtisan fanatique et mécontent de tout le monde. Ces songes creux n'ont été imprimés qu'en 1653. 2. Hd. Petitot, p. 407, 217. Quand les femmes ont-elles donc manqué à François I^{er}? Et qui a dit au sieur de Neufchâteau qu'Alexandre ne voyait de femmes que quand il n'avait pas (affaires)?

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS [-. d09 Mais je n'en ai pas fini avec Brantôme. Au commencement de son Henri II, il jette un coup d'œil sur les galanteries des précédents rois, qu'il expose à sa manière et sans le moindre souci d'être vrai. À l'en croire, Philippe de Valois était mort pour avoir trop aimé sa jeune femme, Blanche d'Evreux. — Leroi Jean. n'était retourné en Angleterre que pour y retrouver une maîtresse faite durant sa prison. — Le sage roi Charles V ayant épousé sa femme « pour son plaisir », était devenu amoureux de l'héritière de Flandres, mariée à son fils Philippe le Hardi. — Charles VI avait aimé fort sa jeune tante la duchesse de Berry, et Valentine de Milan « fut cause de sa grande maladie et de la perte de son sens ». — Charles VII « aima si esperdument la belle Anne, qu'il en oublia tous les affaires de son royaume ». — « Ce bon rompu le roi Louis XI aima... indifféremment toutes femmes... aussi s'en trouva-t-il bien tout le long de son règne. » — « Charles VIII, pour aimer trop les dames, perdit son royaume de Naples et la vie. » — « Louis XI aima fort... La belle Marie d'Angleterre fut cause de sa mort, et outre ce, il en aima d'autres à part, et mesmes une grande dame mariée alors, comme j'ai ouï dire & une ancienne dame. » C'est, il faut en convenir, un assez faible garant des fredaines du bon roi Louis XII que cette « ancienne dame » de la cour de Henri IV. Mais, en pareille matière, Brantôme a toujours la foi la plus robuste. — Arrivé François, il commence par un bel éloge pour finir par des propos saugrenus et de capricieuse fantaisie. « Lorsque le roi Henry vint à la couronne, il s'y

540 CHAPITRE IX. trouva fort heureux, car son royaume estoit paisible, franc de toute guerre; il trouva force finances dans le trésor du Louvre, qu'on estimoit a trois ou quatre millions ', sans le revenu de l'année qu'il voyoit venir devant luy, et hors de toutes debtes. Le Roy son père luy laissa toute cette belle succession; belle se peutelle dire, quand on la laisse point brouillée d'affaires ny chargée de guerres ny de debtes. En quoy on doibt faire grand cas de la sagesse et belle conduite de ce grand roy Francois, et qu'il ne brouilloit son bien comme on le taxoit en donnant desmesurément aux dames qu'il aymoît... car il vaut mieux les aymer, puisque nous sommes humains, que de tumber en plus grands et énormes vices ; mais de se laisser aller par trop a elles, cela est reprehensible. » (Ici Vincidence sur les amours des précédents rois, avant de revenir 4 Francois I.) « Le roy Francois aima fort aussi et trop; car estant jeune et libre*, sans différence il embrassoit qui |'une qui l'autre... dont il en prist la grande maladie qui luy advanga ses jours : et ne mourut guère vieux®, car il n'avoit que cinquante-trois ans, ce qui n'estoit rien. Et luy, après s'estre veu eschaudé et mal mené de ce mal, advisa que s'il continuoil cet amour vagabond, qu'il seroit encore pris, et comme sage du passé advisa 4. Autant pour le moins qu'en devait plus tard laisser notre . grand roi Henri IV. 2. C'est-a-dire avant 1514, date de son mariage, et par conséquent ayant d'être roi. 5.Francois vécut, comme on pourrait dire, dge de roi; ge que n'ayaient dépassé ni Louis XI, ni Henri VIII. Charles—Quint, déchargé des soucis de la couronne, atteignit 58 ans, cing

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I*. 544 a faire 'amour bien gallamment. Dont pour ce institua sa belle court, fréquentée de si belles et honnestes princesses, grandes dames et damoiselles, dont ne fit faute que, pour se garentir de vilains maux et ne souiller son corps plus des ordures passées, s'accommoda et s'appropriä d'un amour point sallaud, mais gentil, net et pur'. » Il est malaisé, disait Pascal, de prouver qu'on n'est pas un tison d'enfer. Mais on n'a besoin que de bon sens et de la moindre expérience du monde pour refuser d'admettre qu'un prince, héritier présomptif de la couronne, élevé par une mère prudente et altentive, près de la plus aimée des sceurs et la plus digne de l'être, n'ait dans sa fleur de jeunesse distingué aucune femme et se soit adressé indifféremment a la première venue, jusqu'au jour ow il aurait reconnu, mais trop tard, le danger de pareilles aventures. Si nous apprenions cela d'un contemporain, nous n'en croirions encore qu'une faible partie; mais c'est a années de plus que lui. Rappelons les dates funéraires des précédents rois de France : Hugues Capet mort a 56 ans. Philippe V... mort a 28 ans. Robert..... — 4 — Charles IV... — 33 — Henri I*"..... — 55 — Philippe VI... — 57 — Philippe I"... — 55 — Jeans Reese os — 4 — Louis VI..... — 56 — Charles V.... — 43 — Louis VII.... — 59 — Charles VI.... — 50 — Philippe II... — 58 — Charles VII... — 59 — Louis Vill... — 39 — Noises itt — 63 — Louis IX.... — 55 — Charles VIIL.. — wm — Philippe III... — 40 — Lowis Mla — 55 — Philippe {V.. — 46 — Francois I"... — 53 — LOUIS Was ents — W7 — 1, Ed. Lalanne, p. 240 et suiy.

542 CHAPITRE IX. soixante, 4 quatre-vingts années de distance qu'un garant aussi suspect que l'est Brantème vient ainsi démentir tout ce que nous avaient appris et la reine de Navarre 'et le seigneur de Fleuranges, compaenon des jeux du prince adolescent! Ne semblerait-il pas que Brantème ait glissé une médisance aussi erossière a la suite de toutes celles qu'il a répandues sur les autres rois pour encourager notre grand Henri IV an'avoir pas plus de scrupules et de retenue que ses prédécesseurs? De tout ce qu'il a déblaté, il n'est resté qu'un point : c'est la maladie dont Francois I* n'aurait pu se garantir. Et quant a la date de cette maladie, il est le seul 4 la rapporter a la première jeunesse de Francois, au temps ow il se sentait « jeune et libre », c'est-a-dire ot il w'était pas marié. Lui dont le coeur ne cessa d'être pris, d'abord par Francoise de Foix, et immédiatement après par Anne de Pisseleu, supposera-t-on qu'il se serait volontairement engagé dans ces tendres liens, s'il avait eu a compter avec un mal aussi incommode? Avant 1522, date de la naissance de sa dernière fille, il était déjà depuis plus d'une année attaché 4 madame de Chateaubriant. Suivant Brantème, cette maladie de jeunesse aurait avancé ses jours. Ceux qui ont retenu de son dire le fait de la maladie ont au moins senti le besoin d'en retarder de vingt-cing ans la première atteinte. C'est en 1539 que Francois aurait brayé le danger dont l'avait rendu victime la femme de l'avocat, transformée en belle Ferronnière. Ainsi la coupe qui devait 4 Brantème ses premiers contours avait perdu sa forme originale entre les mains de

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I, 545 Louis Guyon, et devint cruche entre celles de Mézeray : Amphora ccepit Institui : currente rota cur urceus exit? La fin de ce paragraphe de Brantême répond au commencement; car François I n'« institua » aucunement une « belle cour fréquentée de belles princesses, grandes dames et damoiselles ». Comme les reines et princesses du sang des deux siècles précédents, Claude et Kléonore, les filles de France Renée, Madeleine et Marguerite, eurent chacune leur maison composée de dames et demoiselles de qualité. A ces trois maisons il faut ajouter celle de la mère du Roi, qui, toute réunie qu'elle était 4 celle de la reine Claude, était entretenue non par le Roi, mais de l'épargne de la Régente. Il en était de même de celle de Marguerite, duchesse d'Alençon, sœur du Roi ; ces trois ou quatre maisons formaient sans doute un personnel plus nombreux qu'il ne devait être chez les précédentes reines Jeanne de Bourbon, Isabelle de Bavière, Marie d'Anjou et Anne de Bretagne; mais François I* n'avait rien innové, il n'avait pas « institué » de cour, et les reines et princesses du sang s'étaient contentées de suivre l'ancien et royal usage de former un corps de dames et demoiselles, qui devaient le choix qu'on avait fait d'elles 4 leur naissance, au médiocre état de leur fortune, aux services de leurs parents ou enfin au succès de leurs sollicitations. Il en était de ces jeunes filles comme des pages et des écuyers du Roi, qui ne sortaient guère du service qu'ils remplissaient que pour être revêtus de quelque

544 CHAPITRE IX. bon office 4 la guerre ou dans les affaires du Roi. De même, pour leurs filles d'honneur, de corps et de compagnie, les princesses prenaient une sorte d'engagement, de pourvoir 4 leur avenir; on leur ménageait des alliances assorties, on les dotait ou bien on leur donnait un bon bénéfice ecclésiastique, abbaye, canonicat ou prieuré. Toutes les filles d'honneur vivaient sous la direction de quelque dame d'un certain âge et de sagesse éprouvée, responsable de la bonne ou mauvaise tenue de son jeune troupeau. Le roman du Petit Jehan de Saintré et Vétat des maisons de la cour de Bourgogne prouvent suffisamment qu'il en était ainsi déjà dans la maison de France et celle de Bourgogne au siècle précédent. Il en fut encore ainsi sous Marie de Médicis et sous Anne d'Autriche. Dans tous les changements de résidence du Roi, la Reine, la Régente et les princesses du sang avaient coutume de le suivre, et avec elles les dames de leurs maisons. Il va sans dire que toutes ne prenaient pas également part à tous les genres de jeux et de plaisirs. La reine Claude et la Régente, dont les santés exigeaient toujours des ménagements, retenaient autour d'elles un cercle plus ou moins nombreux; tandis que les autres, distinguées, dit Brantême, sous le nom de petite bande ou compagnie (deux mots absolument synonymes), suivaient les chasses du Roi, étaient 'dme des jeux, des danses, des concerts et de tous les divertissements. Les historiographes ont imaginé dans cette expression de petite bande quelque chose de défayo5 rable 4 Vhonneur de celles qui la composaient;

MALADIE ET MORT DE FRANCOIS I". 345 mais Brantème, au milieu de toutes ses grivoiseries, avait coupé court 4 ces insinuations : « La reine Catherine, dit-il, estant dauphine, estoit de fort bonne compagnie et gaye humeur, ayment tous honnestes €Xercices..... Klle aymoît la chasse fort aussi; sur quoy j'ay ouy faire le conte 4 une dame de la court d'alors que le roy Francois ayant choisy et faict une troupe qui s'appelloit la petile bande, des dames de sa court des plus belles, gentilles et plus de ses favorites, souvent se desrobant s'en partoît et s'en alloît en autres maisons courir le cerf et passer son temps, et y demeuroit quelquefois ainsi retiré huict jours, dix jours. Madame la Dauphine, voyant telles parties se faire sans elle, mesmes que mesdames ses belles-sœurs Madeleine et Marguerite, filles du Roy, en estoient, et elle demeuroit au logis, elle fit prière au Roy de la mener tousjours quant et luy, et qu'il luy fist cest honneur de permettre qu'elle ne bougeast jamais d'avec luy.... Le roi Francois lui en sceut si bon gré, voyant sa bonne volonté d'aymer sa compagnie, qu'il luy accorda de très bon coeur*. » Une compagnie, une petite bande, dont faisaient partie les deux filles du Roi et la Dauphine, pouvait-elle avoir le caractère d'une société vouée au libertinage? Jene pense pas qu'on puisse de bonne foi le supposer. Que Francois I", comme après lui Louis XIV, ait aimé la société, la conversation des femmes; qu'il ait voulu leur rendre agréable le séjour de la cour, qui leur devait son principal éclat, on ne saurail le 1. Tome XII, p. 545, éd. Lalanne.

546 CHAPITRE IX. contester. Il y eul toujours dans l'imagination de ce prince quelque idéale réminiscence de la cour d'Artus. Dans l'espoir de remettre en vogue les meilleures traditions de l'ancienne chevalerie, il avait invité tous les jeunes gentilshommes de sa maison 4 se choisir une dame de leurs pensées, & laquelle ils feraient voeu d'obéir et de laquelle ils devaient défendre 'honneur envers et contre tous. Le nom de chacune de ces maitresses pouvait ne pas rester secret, personne ne devant en tirer la moindre conséquence défavorable 4 son honneur. Malheur & ceux qui, devant lui ou 4 sa connaissance, auraient médit des dames! Brantème l'a reconnu a diverses reprises quand il ne gabazt pas : « Considérant, dit-il, que toute la décoration d'une court estoit des dames, il 'en voulut peupler plus que de la coustume anclenne, comme, de vray, une court sans dames c'est un jardin sans aucunes belles fleurs..... Ce n'est pas tout d'y voir force princes, force grands capitaines, force gentilshommes et gens de conseil, et les ouyr parler de la guerre, de l'estat, de la chasse, de jouer et de passer le temps; tous ces exercices ennuyent en peu de temps; mais jamais on ne s'ennuye de converser avec les honnestes dames. De plus, quand on alloit aux guerres ou 4 quelque voyage, qu'est-ce qui réjouissoit plus un gentilhomme que d'emporter une faveur de sa maistresse, et s'hazarder a tous périls a la bien employer pour l'amour d'elle, et puis s'en tourner avec le contentement de recevoir force bons visages de sa dame et force accolades, après celles de son roy? Aussi ce grand roy disoit

MALADIE ET MORT DE FRANCOIS I. 547 que les dames rendoient les gentilshommes de sa court aussi vaillans que leurs espées. Pour fin, une court sans dames est une court sans court'. » Or, faudrait-il voir dans cette réunion de jeunes, belles et nobles dames, groupées autour de la Reine, un sérail de l'époux de cette reine? Voila ce qu'on n'a pas craint de soutenir, en se fondant exclusivement sur quelques gasconnes turlupinades, démenties par celui même qui les avait dites. . . . «Leroy Francois, quia bien aymé les dames, ne voulut point qu'on en médist en sa court, et voulut fort qu'on leur portast un grand honneur et respect. J'ay ouy raconter qu'une fois, luy passant son caresme a Meudon, il y eut un sien gentilhomme servant, le sieur de Buzambourg, de Xaintonge, lequel servant le Roy de la viande, dont il avoit dispense, le Roy lui commanda de porter le reste, comme]'on voit quelquesfois 4 la court, aux dames de la petite bande..... Ge gentilhomme se mit a dire parmy ses compagnons que ces dames ne se contentoyent pas de manger de la chair crue en caresme, mais en mangeoient de la cuilte et leur benoist saoul. Les dames le sceurent et s'en plainquirent aussitost au Roy, qui entra en si grande colére qu'a Vinstant il commanda aux archers de la garde de son hostel de laller prendre et pendre sans autre délay. Par cas, ce pauyre gentilhomme en eut le vent par quelqu'un de ses amis, qui évada et se sauva bravement..... Et lors le Roy dit tout haut que qui1. Tome III, p. 127, 129.

348 CHAPITRE IX. conque toucheroit 4 'honneur des dames, sans rémission il seroit pendu'. » On objectera peut-être contre la bonne tenue de la maison des reines et princesses de ce temps-la que ce fut dans celle de Louise de Savoie que Francois trouva sa deuxième mailtresse, Anne de Pisseleu. Mais on devra reconnaitre que ses relations avec cette jeune fille demeurèrent secrètes au moins jusqu'a son retour de captivité. C'est ainsi que plus tard Henri IV s'éprit de mademoiselle de Montmorency, Louis XIII de mademoiselle de La Fayette et Louis XIV de mademoiselle de La Vallière, quils avaient remarquées dans les maisons de la reine Marie de Médicis et de la reine Anne d'Autriche. En conclurez-vous que la galanterie abandonnée eit son siège dans ces royales demeures? Concluons plutot de tout ce que nous avons pu recueillir que Francois fut le premier qui inaugura la véritable politesse et cette juste réserve qu'on appela depuis l'étiquette de la cour de France. Cette éliquette fut encore observée | tant que vécut Catherine de Médicis; un peu moins bien tenue sous le régime de Henri IV, elle reparut avec toutes ses exigences a la cour de Louis XIII et de Louis XIV. Toute bonne que fit sa santé, Francois I* fut toute sa vie fréquemment arrêté par de fortes fièvres, qui cependant ne lui dtaient rien de son activité. S'il fallait en croire les historiographes, 4 partir de la maladie qu'il eut en 1559, un affaiblissement crois1. Tome IX, p. 474.

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I^{er}. 549

sant se serait montré dans toutes ses facultés. Michelet n'a pas manqué de s'emparer de cette donnée et de l'exagérer jusqu'à l'absurde. D'après lui, le Roi « meurt huit ans d'avance par une horrible maladie, dont la médecine ne le sauve qu'en l'exterminant. » C'est à peine si « on parvient à pouvoir le montrer, le mettre à cheval, etc. » Nous verrons tout à l'heure ce qui en est. Nous avons au moins des documents qui nous permettent d'apprécier le caractère du mal qu'il ressentit en 1539. Écoutons Martin Du Bellay, car à vrai dire on n'a fait que répéter ou exagérer son texte : « L'an 1558 ?, le Roy estant à Compiègne, tomba malade d'une apostume qui lui descendit au bas du ventre® et dont il fut en grand danger de mort'. » L'auteur anonyme de la *Cronique du Roy François premier*, qui s'arrête avec l'année 1545, avait dit de son côté (p. 271) : « Le Roy estant à Compiengne et à Villiers-Cousterez en Picardie *, luy survint une maladie qui le tint longuement, et fut en très grand dangier de sa personne. De laquelle maladie la Roynne fut fort dolente et esplourée. Toutesfoys peu de temps après, à l'ayde de Dieu et intercession des saints luy, fut sa santé restituée. De laquelle maladie et convalescence en fut faict et composé ung cantique de la Roynne par Marot. » C'est le cinquième des chants divers de l'édition 4. Liv. VIII, p. 474. 2. Faute d'impression ; pour 1539. 3. Elle ne se serait donc pas formée au périnée, comme l'a dit Mézeray. 4, Livy. VIII, p. 293, éd. Petitot. d. En septembre 1539, et non 1558, comme dit Michelet.

350 CHAPITRE IX. ø Lenglet, composé apparemment d'après V invitation de la Reine Eléonore ; il prouve au moins que le Roi ne faisait pas mystère du caractère de sa maladie : S'esbahit=on se je suis esplourée, S'esbahit-on si suis descoulée, Voyant celluy qui m'a tant honorée Estre 4 la mort ?... J'ai la conviction que personne, au temps ou cette maladie se déclara, n'eut la pensée d'y voir une affection syphilitique. Et qu'on se reporte aux descriptions que donnent de ce dernier mal les auteurs du temps, on ne trouvera aucun rapport entre une apostume, c'est-à-dire un abcès, quis'ouvre, se vide et disparaît, et les affreux symptômes qui caractérisaient alors cette ues par les Francais appelée napolitaine et par les Italiens française... Beaucaire, le détracteur le moins scrupuleux de notre Roi, qu'il ne craint pas de nous représenter comme exclusivement absorbé par les femmes et les chasses, ne pouvait manquer d'attribuer sa mort à l'abus des plaisirs. Mais il ne laisse pas supposer, parce que Vidée ne lui en vient pas, que ses deux dernières maladies fussent de la nature de celle dont Brantème et Guyon devaient parler. Il rapporte que le Roi avait eu un abcès en 1539: « Febris primum quotidiana sub vesperam dumtaxat accedens, deinde continua, ex ulcere inter anum et vesicam ab immodica venere enato emanans, quo aliquot anle annis Compendit graviter afflicto fuerat... confecit*. » 1. Bd. de 1625, p. 693.

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I. 001 D'après lui, si François ne profita pas de la belle occasion d'arrêter l'Empereur & son passage en France, c'est que « in voluptates immersus ab hisque occaecalus bonas occasiones omillebat, inanes persequebatur'. » N'est-ce pas ici le fanatique historien que la passion aveugle?... L'énervement auquel il attribue la maladie n'a d'ailleurs rien de commun avec le mal français. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que la dernière maladie du Roi eut beaucoup de rapport avec la dernière de Henri VII. « Henri, écrit Paul Jove, déjà au déclin de l'âge et alourdi par l'obésité, persécuté d'une trop forte fièvre, à cause de la cruelle inflammation d'un ulcère virulent qu'il avait en la cuisse, passa de cette vie en l'autre'®. » On n'avait cependant pas conclu qu'il eût ressenti les atteintes du mal napolitain, non plus que Charles Quint quand, en 1532, un ulcère l'avait contraint de quitter brusquement son armée alors en présence de celle de Soliman. La vie active que menaient en ce temps-là les princes et les gentilshommes, toujours en course, à cheval, en joutes, en tournois, en grandes parties de chasse, devait souvent amener de ce genre de lésions, anthrax, ulcères, abcès, sans compter les affections de foie procédant des soucis, des inquiétudes de la souveraineté, des chagrins qui n'avaient pas été épargnés à notre Roi, le plus tendre et le meilleur des pères. Mais ce que l'histoire donne le droit de démentir, c'est ce que les 1. fd. de 1625, p. 704. 2. Bd. de 1558, t. II, fol. 348, v'.

302 CHAPITRE IX. historiographes ont répété 4 l'envi, sur la foi du médecin limousin Guyon, du changement opéré dans le caractère et dans l'activité de Francois I" a compter de sa maladie de 1559. Si l'on en croyait Michelet, il 'aurait cessé dès lors d'avoir une volonté, de prendre la moindre part aux affaires et aux plaisirs de la cour. Rien de plus chimérique que ces allégations, et nous avons tous les documents qui les contredisent. Martin Du Bellay, bien autrement autorisé que Louis Guyon, va nous dire que le Roi ne devint triste et soucieux que deux mois avant sa mort, en apprenant celle de Henri VIII. « Le Roy partant de Folembrey vint 4 Compiègne, et y ayant séjourné trois semaines ou un mois, se retira a Saint-Germain, auquel lieu il receut (le 29 janvier) les nouvelles du trespas du roy Henry d'Angleterre. Duquel trespas le Roy porta grand ennuy, parce qu'ils estoient presque d'un aage el de mesme complexion, et eut doute qu'il fust pour bien tost aller après. Mesmes ceux qui estoient près sa personne trouvèrent que depuis ce temps il devint plus pensif qu'auparavant..... Peu de jours après vint une fièvre lente, pour laquelle passer il s'en alla & la Muetle, maison nouvellement par luy édifiée'..... Mais y ayant fait séjour de sept ou huit jours, il s'ennuya et en partit, et alla coucher 4 Villepreux, ot la nuit il eut quelques accès de fièvre. Le lendemain alla coucher a Dampierre, duquel lieu il print son chemin pour aller faire son quaresme prenant 4 Limours. 4, A l'extrémité du bois de Boulogne, vers Passy.

MALADIE ET MORT DE FRANCOIS I*. 553 Et de jour en jour, ceux qui estoient autour de luy le trouvoient fort changé de complexion ect de facons de faire. Ayant séjourné deux ou trois jours a Limours, s'en alla a Rochefort, of il séjourna, allant de jour en autre & la chasse. Mais tous les soirs, a son retour, avoit quelque accez de fievre. Par quoy voulut prendre son chemin pour se retirer 4 SaintGermain, et pour avoir son passelemps de la chasse par les chemins. Partant de Rochefort, vint coucher a Rambouillet, espérant n'y estre qu'une nuif, mais le plaisir qu'il eut, approchant dudit Rambouillet, tant en la chasse qu'en la volerie luy fait changer d'opinion, et délibéra d'y faire séjour cing ou six jours. Mais enfin, la fièvre qui de long temps l'avoit saisi se renforga tellement par intervalles, qu'elle se convertit en continue, avecques la douleur d'une apostume qu'il avoit eue peu de temps au précédant quil allast au-e devant de l'Empereur', quand il passa par France. Alors, ayant bonne cognoissance de sa fin, disposa des affaires de sa conscience et de sa maison, et après avoir fait plusieurs belles remonstrances 4 Monseigneur le Dauphin, et luy avoir recommandé son peuple et ses serviteurs, rendit lame a Dieu audit chasteau de Rambouillet, le dernier jour de mars 1547. » De Thou, dans sa grande histoire, a reproduit, sans y rien changer ni ajouler, le récit de Du Bellay. Et ce récit, dont aucun document ne vient contredire ou 4. En 1539, en effet, cette maladie avait retardé son voyage ala rencontre de Charles-Quint (voy. ci-dessus, p. 529). 2. Livre X, p. 606. ve %

554 - CHAPITRE IX. modifier une ligne, rien permet-il d'y reconnaître les symptômes d'une maladie vénérienne? Ces changements de séjour, ces chasses si fatigantes, ces fièvres enfin, qui d'abord moffrent rien de grave, tout cela cache-t-il les tourments ordinaires d'une telle maladie mal ou peu soignée? Ce n'est pourtant pas encore la ce qui a conduit l'habile éditeur des lettres de Marguerite de Valois, M. Génin, à exprimer des doutes sur l'existence de cette maladie, si enracinée dans l'opinion des historiographes ; c'est une letire qu'il a publiée du cardinal Georges d'Armagnac, archevêque d'Embrun, à Renée de France, fille de Louis XII et duchesse de Ferrare : « Madame, pour ce que vous avez peu entendre la maladie du Roy qui luy est advenue ces jours passés d'ung apostume au lieu mesmes qu'il l'eust il y a tantost cing ans, je ne veulx faillir 4 vous donner advis de sa santé, qui m'est assurée de plusieurs de la court, mesmes de la royne de Navarre, qui y arriva le XVII de ce mois, el m'escript comme Sa Majesté se trouvoit bien, et ne luy estoit aucun mal ny douleur, ains seulement]'évacuation dudict apostume qui se purgeoit encores, qui estoit le signe d'une bien longue santé de Sadicte Majesté, selon mesmes que le promettoient et asseuroient les medecins*. Vostre très humble et oubéissant serviteur, Georg. cardinal d'Armaniac?. » | 1. Voyez ci-dessous, p. 367, la relation de Marino Cavalli et Ja note 5. 2. Lettres de Marguerite d'Angoulême (édit. Génin), tome I, p. 475.

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I, 309 Cette lettre est datée du 34 janvier 1545', et M. Génin, sans oser se prononcer formellement, l'a justement commentée comme on va voir. « Cette lettre paraît s'accorder assez mal avec l'opinion universellement admise sur la nature du mal qui emporta François I*. On place l'aventure de la belle Ferronnière en 1539 et l'on dit que le roi traîna huit ans l'affreuse maladie qui se termina par sa mort en 1547. Comment donc la reine de Navarre écrivait-elle au cardinal d'Armagnac, en 1546, que le Roi n'avait aucune douleur ni aucun mal? Remarquez ces deux mots. Qu'est-ce que cet apostume qui s'était déjà montré cinq ans auparavant? ? Un mal syphilitique peut-il disparaître pendant cinq ans, et lorsqu'il revient (et s'évacue), des médecins, quels qu'ils soient, peuvent-ils le prendre pour le signe d'une longue santé? Apparemment les médecins de la cour n'étaient pas plus ignorants que ceux de la ville, qui guérissent, dit-on, le mari de cette belle Ferronnière? On a prétendu*® que les médecins de la cour n'avaient pas osé traiter le Roi comme il aurait dû l'être ; cette discrétion et ce respect seraient trop absurdes. L'histoire de la Ferronnière aura peut-être le sort de son portrait, qui fut long⁴, Génin pense que la vraie date est 1546, l'année ne commençant qu'à Pâques; mais la première maladie du Roi étant reportée à moins de cinq ans (en réalité, il y en avait cinq et quatre mois), il vaut mieux penser que le cardinal datait ⁴ la nouvelle manière. 2. C'était précisément l'apostume de 1539, dont il a été parlé ci-dessus; il est surprenant que Génin ne l'ait pas reconnu. 3. C'est Mézeray; voy. ci-dessus, p. 330.

536 CHAPITRE IX. temps regardé comme authentique et qui est aujourd'hui reconnu apocryphe. Il représente une femme inconnue, peut-être Anne de Boulen, dans le temps qu'elle était attachée au service de la duchesse d'Alençon. Et pourtant qu'y a-t-il de mieux établi dans l'histoire? que la tradition sur la maladie de François 1^{er}? Il faut répéter avec les Espagnols : De las cosas mas seguras la mas segura es dudar. » A plus forte raison convient-il de douter quand il s'agit de prétendues traditions, les plus dénuées de preuves, quand tous les témoignages qui offriraient une base solide s'accordent à faire défaut. Le secrétaire du maréchal de Vieilleville, autre contemporain de notre Roi, n'est pas entré dans d'aussi précieux détails que Guillaume Du Bellay; il se contente de dire : « Sur la fin de l'année 1546, ce grand Roy, après tant d'affaires sous lesquelles il ne perdit jamais ny le cœur ny l'esprit, tomba malade d'une fièvre, en la maison seigneuriale de Rambouillet; avec lequel pas un de ses prédécesseurs excepté Charlemagne ne peut entrer avec lui en comparaison [°]®. 1. Ou Génin a-t-il pris cette idée bizarre? L'original de cet admirable portrait est parfaitement connu; voy. ci-dessus, page 528, note 1. 2. Il faudrait dire, dans l'historiographie. 3. Suit un long parallèle de Charlemagne et de François, sans désavantage pour le second, et qui se termine ainsi: « Ils furent tous deux égaux en la restauration des bonnes lettres.... Quand le roy François vint à la couronne, l'on ne usoit que de la seule langue latine, encore fort barbarement; il n'y avoit science qui eust cours et vogue en l'Université de Paris que la

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I*. 357 « François ayant supporté si longues et grandes guerres, fait tant de forts, de villes et fortifications, entretenant tant de grosses pensions aux princes et grands capitaines d'Allemagne et d'Italie, aux cantons des Suisses pour la commodité de ses levées, mesmes aux bachas du Ture pour détourner leur Grand Seigneur de luy courre sus avec tant d'autres ennemis, n'a laissé de bastir dix ou douze chasteaux et maisons de la plus superbe structure, et si admirables 4 cause de leur variété que les archiitectes de toutes nations les viennent contempler pour y apprendre. De sorte qu'il n'y-a roi sur la terre qui soit logé en si grande majesté que le roy de France ; ayant les roys qui luy ont succédé, les princes, prélats, grands seigneurs, riches gentilshommes et autres gens si bien fait bastir 4 son imitation, que la France peut se vanter d'estre la plus décorée d'excellentes et magnifiques maisons que tout autre royaume qui soit sous le ciel. « Nous avons vu François, tandis qu'il avescu, le plus beau et le plus grand homme de sa cour, et théologie. Mais il envoya en toutes les parties du monde, et principalement en Orient pour les langues hébraïque, grecque et chaldaïque, sans y épargner aucune dépense, d'ou nous vinrent de grands et doctes personnages qui proffitèrent si bien qu'en moins de quinze ans toutes langues et sciences furent remises sus, et les fit ce grand Roy par sa libéralité fleurir plus que jamais.... En cette très célèbre université abordoient de toutes parts et nations écoliers en telle et si grande abondance qu'au dénombrement et revue qu'en fit 'abbé de S. Victor, fils du prince de Melphe, mareschal de France, lorsque Charles-le-Quint avoit entrepris de prendre et saccager Paris, il s'en trouva environ quarante mille portants armes, pour la deffence de la ville. »

558 CHAPITRE IX. d'une telle force corporelle qu'aux joutes et tournoys il renversoit tout ce qui se présentoit devant luy : et pour cette force et adresse, et sa très belle assiette 4 cheval, les princes, seigneurs et capitaines de sa gendarmerie l'estimoient le premier homme d'armes de son royaume*. » J'ai cédé au plaisir de rappeler le jugement qu'exprimait sur le règne et le caractère de François I' un de ceux qui l'avaient également servi à la cour et 4 la guerre. Au reste le jugement des maréchaux de Fleuranges, de Vieilleville et de Montluc est confirmé plutôt que contesté par les chroniqueurs populaires. Le Ferron s'exprime comme Du Bellay : « Nec multo post mortem Henrici invadente Regem veteri ulcere quo sepeangebatur?, cum spe convalescere visus esset, tandem apud Rambuletum, rite more christiano unctus, extinctus est.... Defuncto Regi Patris literarum cognomen delatum..... Franciscus quidem rex primus omnino regum Gallicorum videtur vitam umbratilem et dejicatum eruditorum hominum ex umbraculis otioque studiorum in solem et pulverem et in omnes Reipublice functiones perduxisse. Testantur id eruditissimi viri seriis negotiis prepositi ab eoque honoribus aucti; quales fuere Joannes Bellaius cardinalis, Gulielmus Bellaius, Janus Lascaris, Gulielmus Budeus, Lazarus Baifius, Joannes Ruellius, Joannes Pinus, Georgius Armi4. Mémoires de Vieilleville, éd. Petitot, p. 136 et suivantes, 2. Sur ce passage, voy. ci-dessous, page 367, note 5.

MALADIE ET MORT DE FRANCOIS Ir- 559 niacus cardinalis, Claudius Dispensius, Amilius Ferretus, Vidus Bre'eus, Aemarus Ranconetus, S. Fraiseus, Renatus Bellaius, Joannes Fernelius, Franciscus Deloinus, Joannes Monlucus, Joannes Guillardus, Morterius, Agidius Magister, Petrus Stella, Jacobus Spifamus, Michael Hospitalis, Seguiarius, Aubrius, Marrilacus, Joannes Davansonus, Hugo Salelus, Jacobus Minutius..... Georgius Selva, Petrus Danesius, innumerique alii'. »

Brantême, qui, dans ses Dames Galantes, accuse si légèrement Francois d'avoir déterminé la fin prématurée de sa vertueuse femme, laisse croire en même temps que le Roi n'avait pas conservé les germes de cette prétendue maladie de jeunesse. Dans Varticle de ses Grands Capitaines qu'il lui consacre, ou pourtant sa plume n'est rien moins que réservée, il s'en tient pour la mort du Roi au récit de Du Bellay, en y ajoutant quelques détails : « Le roy d'Angleterre mourut. Sa mort sceue de nostre roy lui toucha au coeur. D'autant, dist-il, ~quils estoient contemporains et que désormais il estoit temps qu'il s'apprestast pour desloger, car Vautre estoit allé faire des logis devant : comme il ne faillit & sa devination, car L'an mil cing cent quarante sept Francoys mourut 4 Rambouillet, Et Trave y perdit son bonnet. C'estoit un collibet qui lors trota. Traves estoit une fille de la Reyne, depuis mariée avec M. de Grand1, Ed. de 1601, liv. IX, p. 239.

360 CHAPITRE 1X. mont, et s'appelant Hélaine de Clermont'. Ce jour-la, allant au chasteau, elle estoit vestue a l'espagnolle, et accommodée d'un bonnet qui, ainsy qu'elle passoit sur le pont, le vent le luy emporta de la teste dans le fossé oti il se perdit. » On sait comme les bouffuns historiques ont, plus d'un siècle après, travesti le dernier vers, el comme on s'est contenté de répéter ce travestissement. J'ai passé en revue tout ce que les documents contemporains nous ont appris de la dernière maladie du Roi. Il en résulte que une première fois en 1539, puis au commencement de 1545 et sans doute encore en 1546, Francois eut a souffrir d'un abcès qui se formait au bas-ventre et lui causait, avec une forte fièvre, de vives douleurs. Plusieurs fois cet abcès perca naturellement, et l'évacuation d'humeur qui s'ensuivait était 'regardée par les médecins comme favorable a la santé du Roi; mais la dernière fois, en 1547, l'abcès ne perca pas et le Roi mourut. C'est Louis Guyon qui, dans son conte de l'Avocat médecin de son honneur, a le premier parlé, en 1603, d'une maladie honteuse contractée par le Roi, 4. Marot adressa plusieurs de ses épîtres 4 Hélène de Clermont, et Francois I* fit pour elle ce joli madrigal, conservé dans son portefeuille (Poésies de Frang. Ier, éd. Champ.-Figeac, p. 96) : A Ménélas et Paris je pardonne, L'ung de sa femme importun demandeur, L'autre d'amyé obstiné déffendeur. Mais du malheur des Troiens je m'estonne : Car s'il falloyt que pour belle personne La ville fust quelyue foyz desmolye, Périe pour vous, ma dame belle et bonne, Leur eust esté plus gloire que folye.

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I*. 364 dont il n'aurait pu guérir, et qui aurait pour le reste de sa vie (Guyon ne dit pas à quelle époque il la contracta) aigri et transformé son caractère. Sur cette unique autorité, Mézeray prétend avoir quelquefois entendu dire que la femme de l'avocat était la belle Ferronnière dont les curieux conservent le portrait. Dès lors, la légende fut établie, et les historiographes se crurent le droit d'assurer que tous ou presque tous les historiens en justifiaient la sincérité. Restait à dire en quelle année le mari de la Ferronnière avait fait son coup. On pensa que ce devait être vers 1539, François ayant alors été atteint d'une grave maladie. De plus on établit que les médecins n'avaient pas osé traiter le Roi selon son mal, et voilà pourquoi il en avait gardé toute sa vie quelques restes, dont la malignité avait fort altéré la douceur de son tempérament, l'avait rendu chagrin, soupçonneux et difficile, « mais (ajoute pourtant Mézeray), à dire vrai, plus exact, plus mesnager, plus attaché à ses affaires ». On justifiait ainsi la forte somme de trois millions d'or trouvée à la mort de François dans son épargne. Mais toutes ces imaginations n'en procèdent pas moins des Diverses Leçons du sieur Louis Guyon, médecin d'Uzerche. Et la vérité c'est que rien ne nous donne à supposer que François ait été meilleur ménager dans les huit dernières années de sa vie qu'il ne l'avait été à compter des procès de 1527 à 1530. Il faut même remarquer que c'est précisément après sa maladie de 1539 qu'on le voit construire de ses deniers les villes de Vitry et du Havre de Grace, les châteaux

562 CHAPITRE IX. de Boulogne et de Villers-Cotterets, les maisons de la Muette et de Madrid; qu'il assure et complete les fortifications de toutes les villes frontières; qu'il livre Fontainebleau aux plus habiles architectes, aux plus fameux peintres et statuaires ; qu'il y réunit toutes les gloires de l'Italie, le Rosso, le Primatice, Benvenuto Cellini, André del Sarto. Nous avons vu, dans nos citations de Benvenuto, si François avait alors rien perdu de son activité, de sa passion pour le beau dans tous les genres, de sa générosité à l'égard de ceux qui semblaient avoir le secret du nouvel idéal que poursuivait la Renaissance. Est-ce la et l'affaiblissement de toutes les facultés, cet anéantissement intellectuel et moral que ne craint pas de lui imputer Michelet, et qu'il va même jusqu'à faire remonter à plusieurs années au delà? Je m'inscris avec confiance contre ces assertions mensongères, et pour les réduire à néant il suffira d'écouter un ambassadeur vénitien, Marino Cavalli, envoyé en France en 1544, et qui resta pendant près de trois ans constamment attaché à la cour, suivant le Roi, la Reine, et leur maison dans tous leurs changements de résidence. Personne, assurément, ne pouvait être mieux informé, et il eût manqué à ses devoirs s'il avait dit de la cour et du roi de France ce qu'il n'aurait pas cru l'expression de la vérité. Nous n'avons plus à contrôler le limousin Guyon, nous révélant à soixante ans de distance ce que François I^{er} était devenu de 1538 à 1547; nous avons affaire à un témoin oculaire, qui est chargé d'observer soigneusement ce qu'il voit et d'en rendre un

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I. 56 compte exact & son gouvernement. Nous nous aidons, sans nous en contenter, de la traduction que l'émminent écrivain M. Tommaseo, chargé de la publication des Relations des ambassadeurs vénitiens, a jointe au texte original. Voici donc ce que Marino Cavalli rapporte de l'état de la France à cette époque, avant de parler du Roi. « Indépendamment de ses grands moyens de sécurité et de confort, ce pays a une grande variété de produits d'une excellente qualité, et tellement abondants qu'ils suffisent aux besoins de tous ses habitants. Ils ont du blé plus qu'il ne leur en faut, et ils en cèdent ordinairement 4 Espagne, au Portugal, à l'Angleterre et 4 la Suisse, quand la guerre n'y met obstacle. Quoique les Français aiment beaucoup le vin, ils en ont encore pour les Anglais, les Écossais, les Flamands, les Lorrains et les Suisses; la vente en produit annuellement un million et demi d'écus; on le vend plus cher que ceux d'Espagne et de Chypre, parce qu'il passe pour être bien plus délicat. Il y a en France toutes sortes de moyens d'alimentation, viandes fraîches, poissons frais et salés. On fabrique beaucoup de laines, mais généralement peu fines : les beaux draps se font avec les laines anglaises et espagnoles. Dans la Basse-Normandie et en Picardie il y a pourtant des laines plus belles, dont le premier choix est employé pour les osfades et les draps qu'on nomme camelots*. On fabrique en grande abondance Oo 4. «Di una sorte dilana migliore delle altre cavano li fioretti per qualche panno e per far le ostade e un'altra certa cosa

564 CHAPITRE 1X. des toiles de toutes qualités, moins fines pourtant que celles de Hollande. On les débite en Angleterre, en Espagne, en Italie et dans les Etats barbaresques. « Chose singulière, la sixième partie du sol de la France est en forêts, et cependant le bois cotite deux fois plus cher qu'a Venise. C'est parce que le Roi, qui possède presque toutes les forêts, vend le bois au prix qu'il établit lui-même. « LaFrance ne tire de Venise que quelques caisses de cristaux, des draps cramoisis, de petits joyaux et des soies de Vicence'... « La France, comme on peut le croire, ne manque pas de belles et grandes villes, de grands et beaux chateaux. Il me suffira de dire quelque chose de Paris, qui renferme tout ce qu'on peut espérer de trouver dans les autres, et qui l'emporte sur toutes les villes de l'Europe. Elle possède une population immense, et elle est la digne capitale du premier royaume chrétien. Elle renferme cinq cent mille habitants : on lui en donne même bien plus. Son enceinte n'est pourtant que de vingt-deux mille quatre cents pieds, un peu plus de quatre milles italiens. Mais la nouvelle enceinte embrassant les faubourgs et autres places vides est de trente-cing mille pieds.... Elle n'est pas fortifiée et ne le sera jamais, car on commence bien les travaux, mais on attend que le danger force les reprendre, et comme che loro chiamano ciambellotto (p. 254). » L'ostade était une espèce de peluche. 4. V'intéressant passage qui suit, sur le commerce et la fabrication des étoffes de soie, a été cité dans le tome I, p. 97.

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I. 565 on ne suppose pas qu'il se présente de sitôt, on laisse la ville seulement défendue par quelques hauts terrassements et cinq ou six boulevards inachevés. « L'université compte de seize à vingt mille étudiants, la plupart très pauvres, vivant dans les collèges fondés à leur intention. Les principaux cours répondent à la théologie et aux humanités, professées dans les trois langues (hébraïque, grecque et latine), et qui s'enseignent d'une façon excellente, avec zèle et promptitude. Les philosophes, les médecins, les jurisconsultes, les canonistes, les mathématiciens ne manquent pas, mais là ce sont les bons professeurs qui font défaut, si ce n'est dans d'autres chaires qui dépendent du Roi et sont payées par lui⁴. Les maîtres sont peu payés et leurs obligations sont grandes; cela n'empêche pas qu'on ne brigue les chaires avec ardeur : car le titre de professeur est tellement honorable qu'il donne en réputation ce qu'il ne donne pas en profit. Les maîtres de Sorbonne ont toute puissance contre les hérétiques : ils les condamnent purement et simplement à être rotis. Le luthéranisme n'en est pas moins répandu partout; il occupe des villes entières comme Caen, la Rochelle, Poitiers et maintes parties de la Provence. Ceux de cette secte vivent sans en faire profession publique, mais sans qu'on songe à les réprimer. 4. Marino semble vouloir désigner ici les chaires du Collège Royal, nouvellement fondé.

566 CHAPITRE IX. « Les offices de judicature étaient autrefois donnés par le Roi; presque tous sont aujourd'hui vendus¹ de 5000 a 30000 francs. Le marché étant ouvert, il n'y a rien de honteux⁴ de demander un prix plus ou moins élevé. « Autrefois, les Parisiens étaient en possession de grandes franchises. Ils formaient une sorte de république; mais pour avoir mal usé de la liberté, comme il est arrivé a bien d'autres, ⁴ force d'excès, d'insolences et de séditions, ils ont vu tous leurs privilèges disparaître, depuis le roi auquel François a succédé. Ils font bien encore quelque résistance aux demandes d'argent qu'on leur adresse, mais ils finissent toujours par payer ce qu'on exige d'eux. « Quant au roi de France actuel, il s'est fait connaître depuis trente-trois ans a votre très illustre Ktat et au monde entier; il serait superflu de répéter ce que vous en savez déjà. Je ne parlerai que de la condition dans laquelle il se trouve aujourd'hui et des choses arrivées durant les trente-quatre mois que j'ai résidé dans cette cour'. « Le Roi a maintenant cinquante-quatre ans^{*}; il est d'une prestance tellement royale que sans le 1. La vénalité des offices avait été déjà dénoncée sous Louis XII, mais, le Roi disposant des choix, il y a bien a croire qu'elle avait été usitée longtemps auparavant. Quand on s'en plaignit sous François I", le Roi répondit qu'il n'avait vendu aucun office, mais demandé a ceux qui les réclamaient et qui étaient dignes de les occuper un emprunt plus ou moins élevé dont ils devaient recevoir l'intérêt jusqu'au remboursement, Ce mode a quelque rapport avec notre moderne cautionnement, 2. De 1544 a 1546. 9. En réalité cinquante-deux.

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I. 567

connailre, ni avoir jamais vu de ses portraits, il n'est pas un étranger qui ne dise en l'apercevant : C'est le Roi'. Il a dans tous ses mouvements une egravité, une grandeur telle que nul prince 4 mon avis ne saurait espérer, je ne dis pas le surpasser, mais même Végaler. Il est d'une excellente complexion, d'une constitution vigoureuse et gaillarde', que n'ont pas ébranlée les soucis, les disgraces: et les fatigues qu'il n'a cessé d'endurer et qu'il endure encore dans tant de voyages et d'excursions a travers ses provinces. Peu d'hommes auraient pu résister & lant de contretemps et d'obstacles inattendus®. La nature* lui a donné une espèce de sentine qui le purge tous les ans de tout ce qu'il peut avoir d'humeurs malsaines, de façon que si ces humeurs ne deviennent pas trop abondantes, il pourra vivre longtemps encore'. Il mange et boit fort 1, C'est absolument ce qui est dit de Charlemagne dans ce beau vers de la Chanson de Roland: « S'est qui l' demandet, ne l'estoet enseigner.) 2. « Ha una ottima complessione e natura forte et gagliarda. » 5. «(Penso che pochi uomini al mondo avessero durato a tanti contrarii come lui. » 4, (E ora la natura gli a dato una sentina per la quale ogni anno purga quel di maligno che va ogni giorno cogliendo; di mudo che potria essere, quando pero si accressi (Tommaseo conjecture qu'il faudrait lire non st accreschi) molto piu materia, che questa fusse la via di farlo vivere assai ancora. » 5. Ce précieux passage concorde parfaitement avec la lettre du cardinal d' Armagnac et le mot de Le Ferron cités ci-dessus (p. 554 et 3558), et nous permet de les comprendre. En 1539, Francois I* avait eu un abcès qui avait reparu un peu plus de cinq ans après, et qui chaque fois avait mis sa vie en danger. Mais l'évacuation de cet abcès avait, de l'avis des médecins, opéré une purgation salutaire, et sa réapparition, qui d'après Marino Cavalli était devenue annuelle dans les derniers

568 ; CHAPITRE IX. bien, il dort on ne peut mieux, et, ce qui importe encore plus, il tient a vivre gaiement et sans trop de soucis. Il aime la recherche dans ses habillements; il les porte galonnés, chamarrés, parsemés de pierreries et d'ornements précieux. Ses pourpoints sont @un élégant travail. Sa chemise, très fine, sort par l'ouverture du pourpoint, a la mode de France'. Cette vie délicate et choisie peut contribuer au maintien de la santé. « Si son corps supporte aisément tous les genres de fatigues, il n'aime pas fatiguer son esprit a réfléchir plus qu'il ne faut®. Aussi s'en décharge-t-il d'ordinaire presque entièrement sur le cardinal de Tournon et Vamiral (d'Annebaud). Il ne prend de résolution et ne fait de réponse qu'après en avoir traité avec ces deux conseillers. Et s'il arrive par extraordinaire qu'on ait donné une réponse ou pris une mesure que le cardinal et Pamiral aient désapprouvée, le Roi consent a la révoquer ou a lui donner un autre tour. Mais pour les affaires de la première importance, dans les questions de guerre ou de paix, le Roi ne s'en rapporte qu'a lui, n'entend temps, était considérée comme un gage de bonne santé, pourvu que l'abcès s'ouvrit bien et que la matière purulente ne s'accumulât pas trop. Il n'y avait absolument rien de syphilitique dans cet abcès, qui présente un phénomène bien connu des médecins. 1. « Ha piacere di vestire attillato, con ori e ricami e gioie e vesti sontuose, con fregi e balzane d'oro intorno; ha li giupponi tutti profilati intertessuti d'oro, con camise bellissimee tirate fuori dalle aperture del giuppone; cose tutte all'usanza di Francia, e che conferiscono al viver lieto e longo tempo. » 2. « Così della mente non vuol sentir pensiero che li preme più che un tanto. »

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I. 369 pas qu'on résiste à ce qu'il a décidé; personne à la cour, quelle que soit l'autorité qu'il possède, n'oserait parler dans un sens opposé. « Il est doué d'un jugement excellent, d'un savoir des plus étendus. Il n'est art ni étude dont il ne puisse raisonner aussi justement que possible, et comme pourraient le faire ceux qui professent le mieux chacun de ces arts. Non seulement pour ce qui touche à la guerre, 4 la façon d'équiper une armée, de la conduire, de la faire combattre, de la loger et entretenir, de dresser un plan de bataille, d'assaillir et de défendre une ville, de diriger l'artillerie, il est très capable, mais il n'ignore rien de ce qui a trait 4 la guerre maritime. Et dans un autre ordre d'idées, il parle merveilleusement de chasse. de tous les exercices du corps, de peinture, de tous les genres de lettres et de langues mortes ou vivantes. Il est vrai que, avec tant de savoir et d'éloquence, il est loin d'avoir toujours été heureux en guerre, ce qui a fait dire 4 quelques-uns qu'il avait plus de sagesse sur les lèvres que dans l'esprit; mais les revers qu'il a éprouvés doivent être attribués, selon moi, plus à la lenteur de ceux auxquels il a confié l'exécution de ses plans qu'à l'imperfection de ces plans'. Il suffisait dans sa pensée de bien faire ce dont il avait pris la charge: à lui d'ordonner et de disposer, aux autres de bien exécuter. Kt peut4. Il est remarquable que François, dans la lettre que nous avons citée plus haut (ch. vu), attribue aussi l'insuccès qui aboutit au désastre de Pavie à la lenteur apportée à l'exécution de ses ordres. It. 4

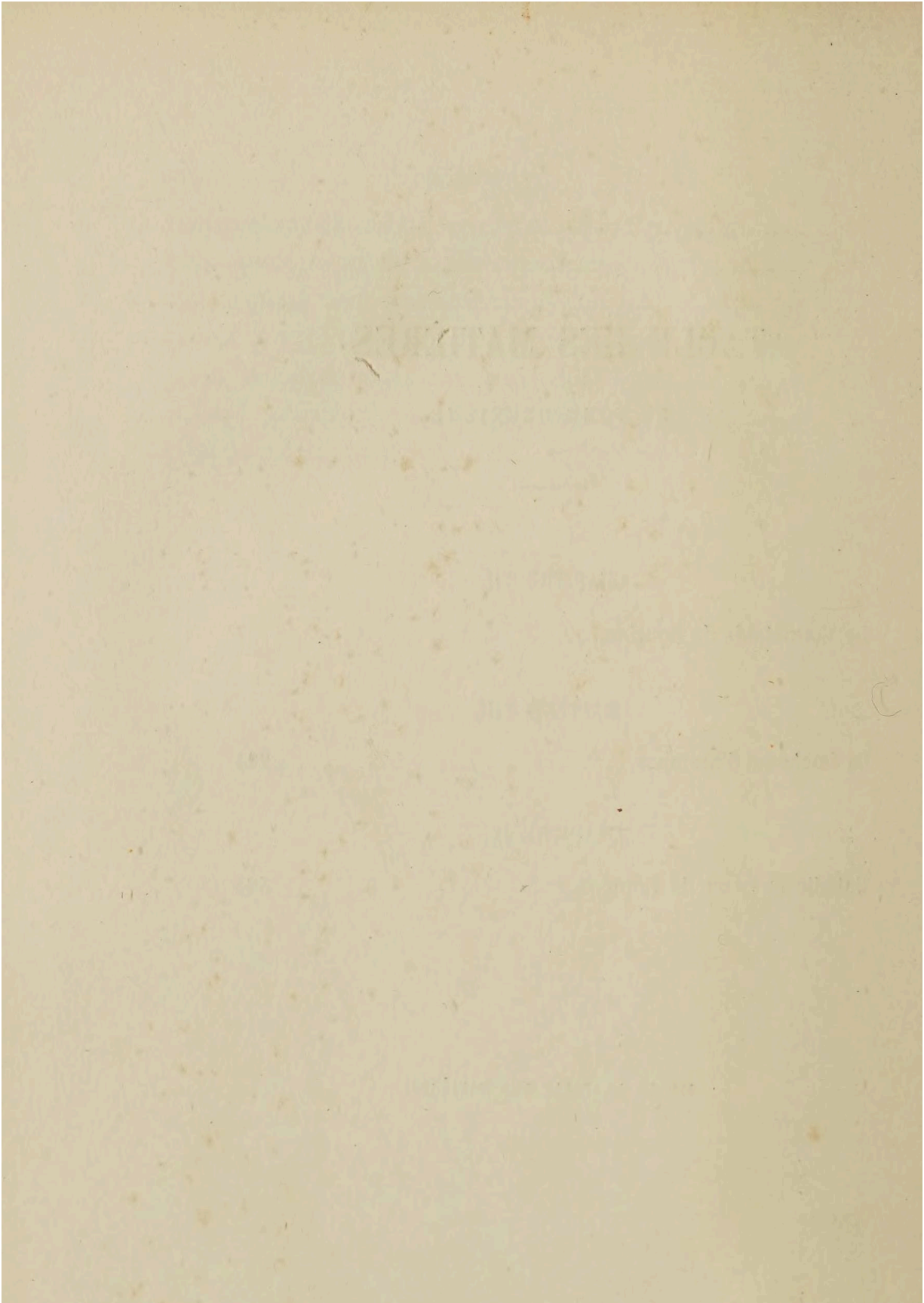
370 CHAPITRE IX. être aurait-on le droit de lui demander plus d'activité, plus d'attention suivie 4 ses entreprises commencées, mais non plus de savoir et de perspicacité. ' « Sa Majesté est très naturellement portée a la clémence, a l'oubli parfait des offenses qu'on lui a faites. Il semble toujours empressé de donner, bien que les exigences du temps aient modéré cette passion de largesses. Mais il n'a pu réduire sa façon de vivre et celle de la cour au-dessous de trois cent mille écus, dont la Reine emporte soixantedix mille, au lieu de quatre-vingt-dix mille des années précédentes. La Bretagne et le Dauphiné donnent trois cent mille écus 4 M. le Dauphin, qui suffisent pour son entretien, celui de la Dauphine, de leurs enfants et de leur maison. Les ceuvres d'architecture exigent cent mille écus; huit palais des plus somptueux ont été jusqu'a présent élevés, d'autres sont en voie de construction. La verrerie, les chariots, les toiles, les chiens, les oiseaux de proie, réclament pour le moins cinquante mille écus; puis en joyaux, la dépense est aux environs de cinquante mille écus; en menus plaisirs, tels que banquets, mascarades et autres ébats, cinquante mille; autant en draps, tapisseries, dons particuliers; l'entrelien de sa maison, des gardes suisse, écossaise et francaise, est de plus de deux cent mille; sans compter les dames, auxquelles on donne en présents pres de trois cent mille. Le tout répond annuellement, pour la personne du Roi, sa maison, celles de ses fils et de ses filles, & bien prés de

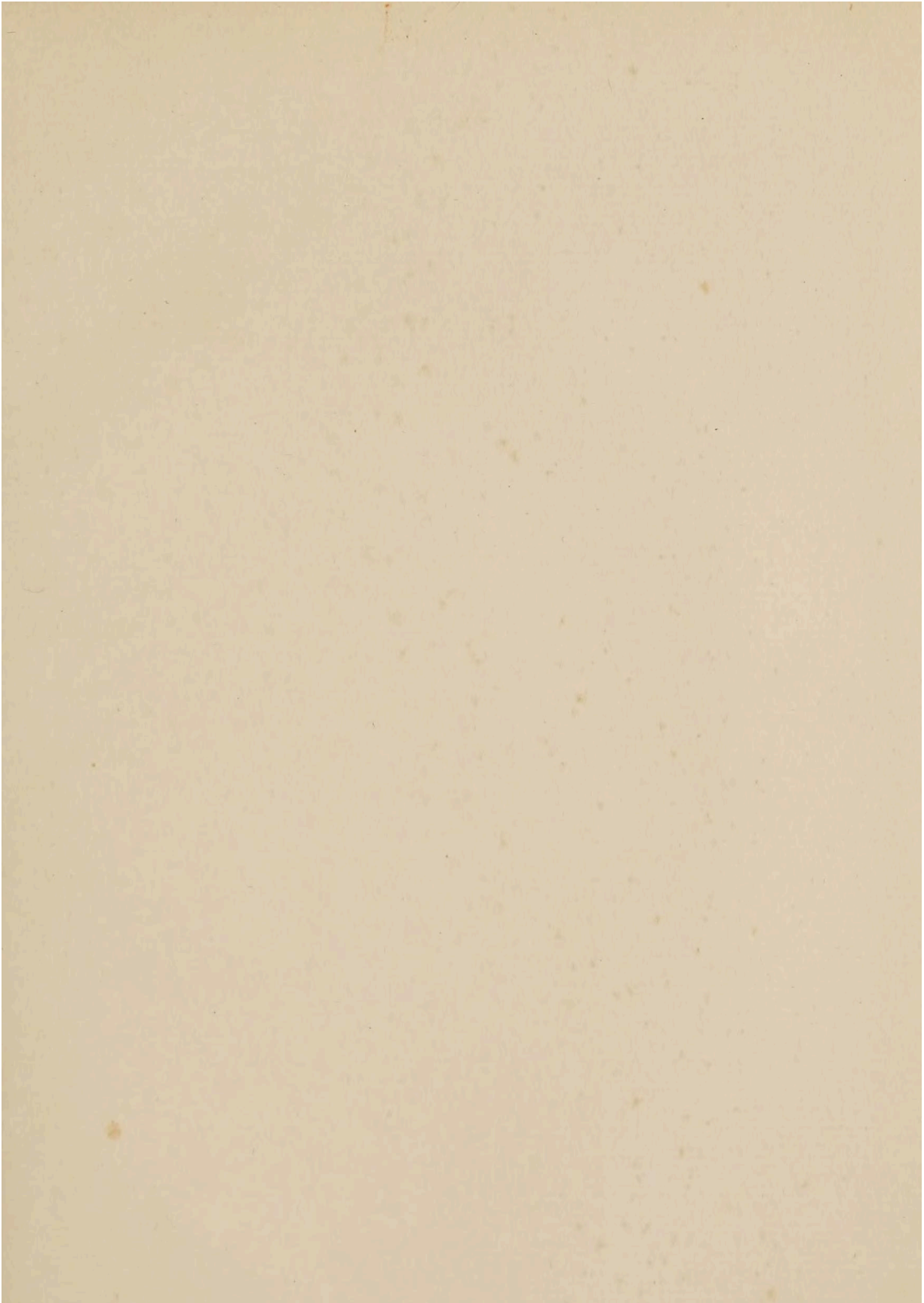
MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS I^{er}. d74 quinze cent mille écus. Si vous voyiez la cour de France, vous ne vous étonneriez pas d'une telle dépense ; car elle entretient ordinairement six, huit et jusqu'à douze mille chevaux '. » Tel était, un an avant sa mort, ce Roi qu'on nous représente comme rongé par une maladie impitoyable et honteuse, comme plongé dans un morne chagrin et dans un constant abattement du corps et de esprit. Jamais il n'avait été en plus complète possession de ses forces physiques, de ses hautes facultés, de son caractère ouvert, franc et joyeux.

1. Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle, recueillies et traduites par M. N. Tommaseo. Paris, 1838 (collection des Documents inédits), tome 1, p. 279-287. — Je rapporterai encore ici ce qui, dans la relation de Marino Cavalli, concerne le Dauphin; c'est un témoignage curieux à plus d'un titre : (Le Dauphin a vingt-huit ans ; il est d'une constitution robuste; il réussit fort bien dans les exercices militaires. Son humeur est un peu mélancolique; il n'est pas beau parleur, mais il sait fort bien répondre, Il tient mordicus & tout ce qu'il avance. Son esprit est médiocre, plutôt lent que prompt. Il tient beaucoup à garder un pied en Italie, et voilà pourquoi il a grand soin de recueillir les Italiens mécontents de ce qu'on fait chez eux. Il est peu adonné aux dames : sa femme lui suffit, avec la société et la conversation de la grande sénéchale de Normandie, qui a maintenant quarante-huit ans. Plusieurs pensent que l'affection très vive qu'il lui porte n'a rien de sensuel, et rappelle plutôt celle d'un fils à l'égard de sa mère, la dame ayant pris la charge de l'instruire, le corriger, le retenir, et l'accoutumer à des sentiments et à des actes dignes d'un prince tel que lui. Jusqu'à présent ses efforts ont été couronnés de succès : de frivole et railleur, de mari indifférent qu'il était, elle a su le ramener à des dispositions toutes contraires, lui a ôté d'autres idées de jeunesse, qu'elle a su remplacer par le goût des exercices militaires ; il a donné souvent la preuve d'un grand courage, devant Perpignan et en Champagne. »

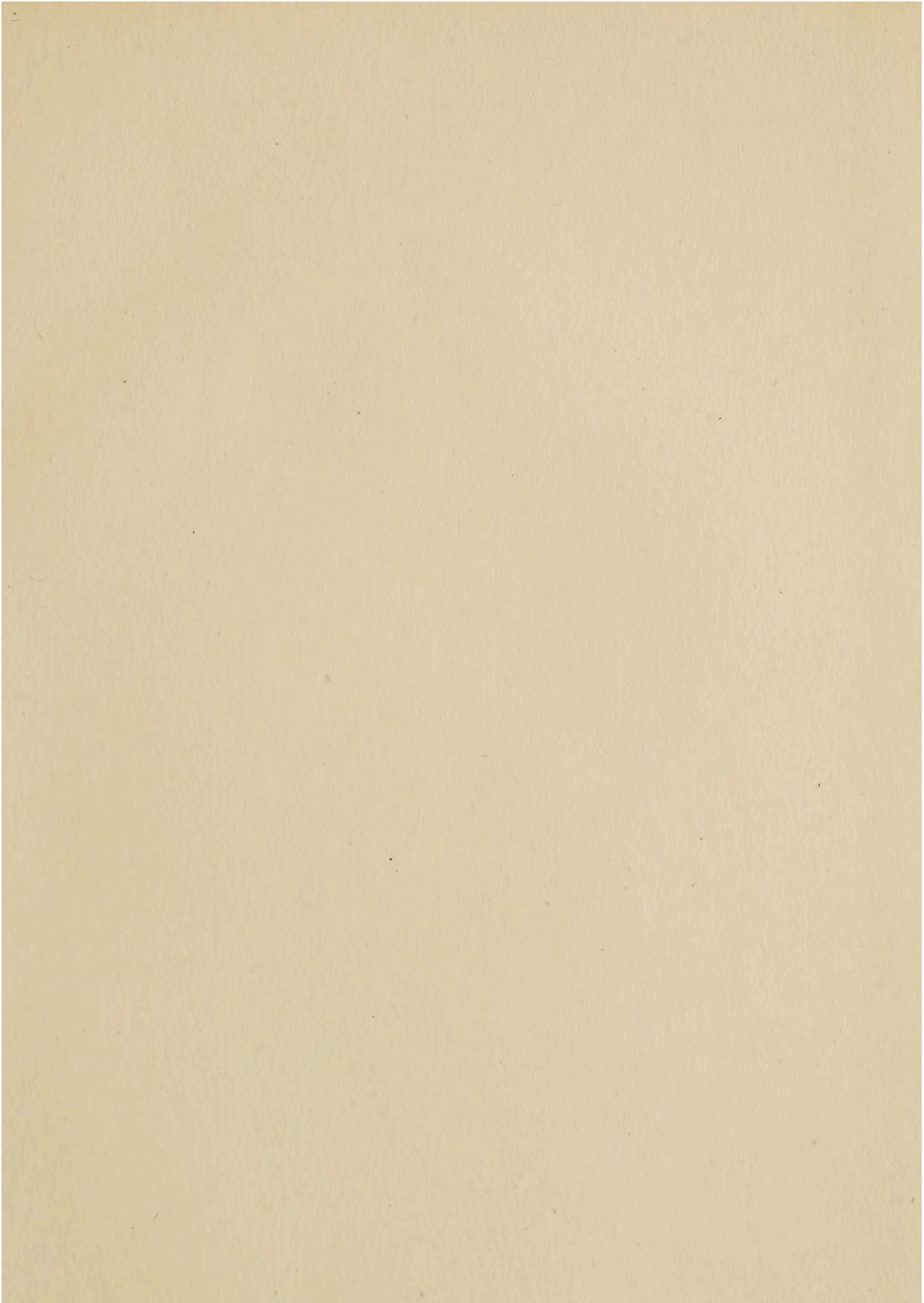
3572 CHAPITRE IX. I7incommodité dont il souffrait périodiquement depuis quelques années était considérée par les médecins comme une garantie de vie longue et saine, et quand il fut pris, en 4547, de la maladie qui l'emporta en deux mois, sa mort fut pour les siens, comme pour la France entière, un sujet de surprise autant que de deuil. FIN.

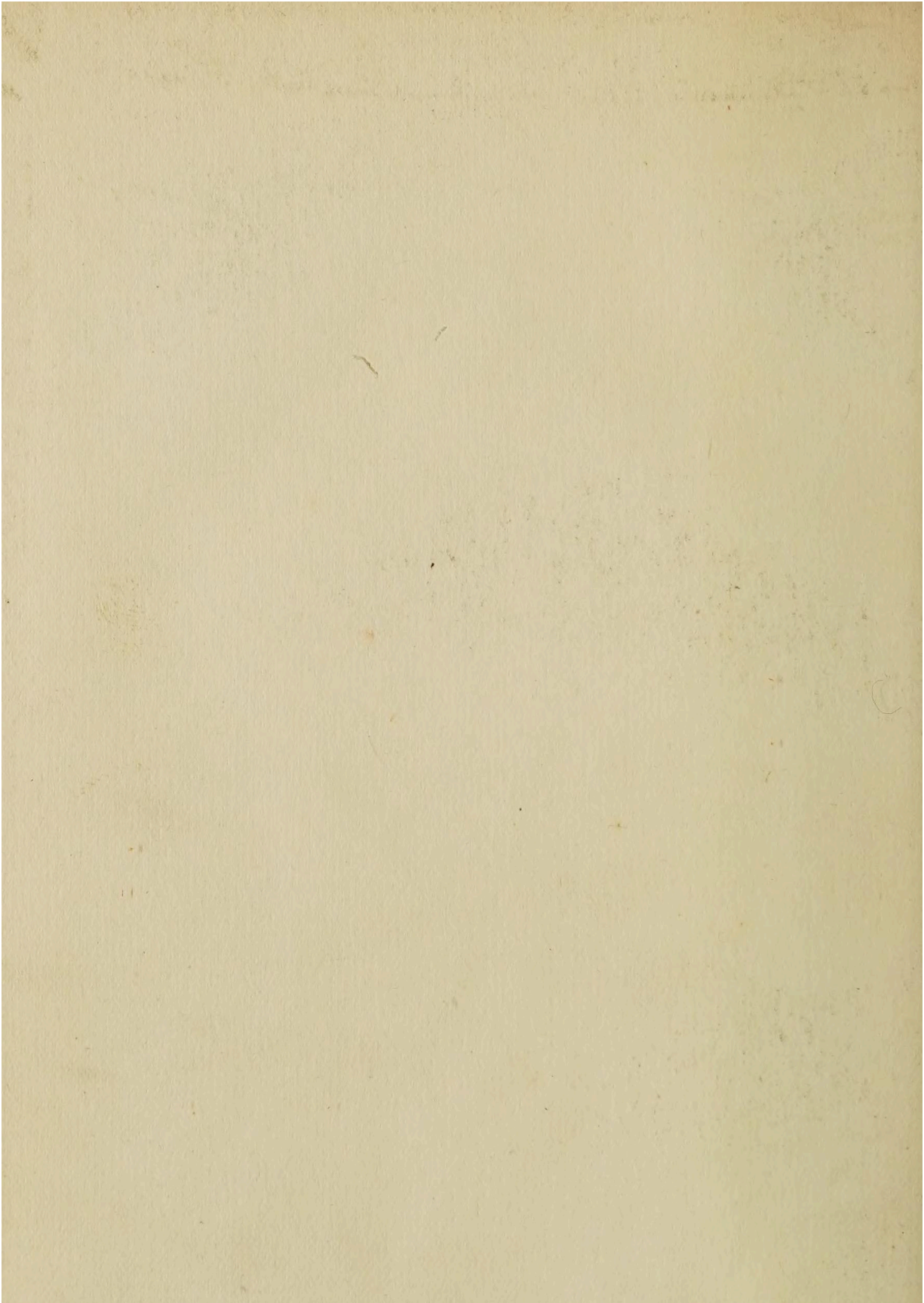
TABLE DES MATIERES DU TOME DEUXIEME CHAPITRE
VII. ie Gonnéetable desBourbones. =. 4 2. .u-3 22% CHAPITRE VIII. Da
Uchessevd mampess 4"). <5 0c. 4 ess. 6 dee vs CHAPITRE IX. Maladie et
mort de Francois I** We Oe iend ey (Oy 18 e) PO) 10, ae) FIN DE LA
TABLE DES MATIERES. 10480. — Imprimerie 4. Lahure, 9, rue de
Fleurus, a Paris.

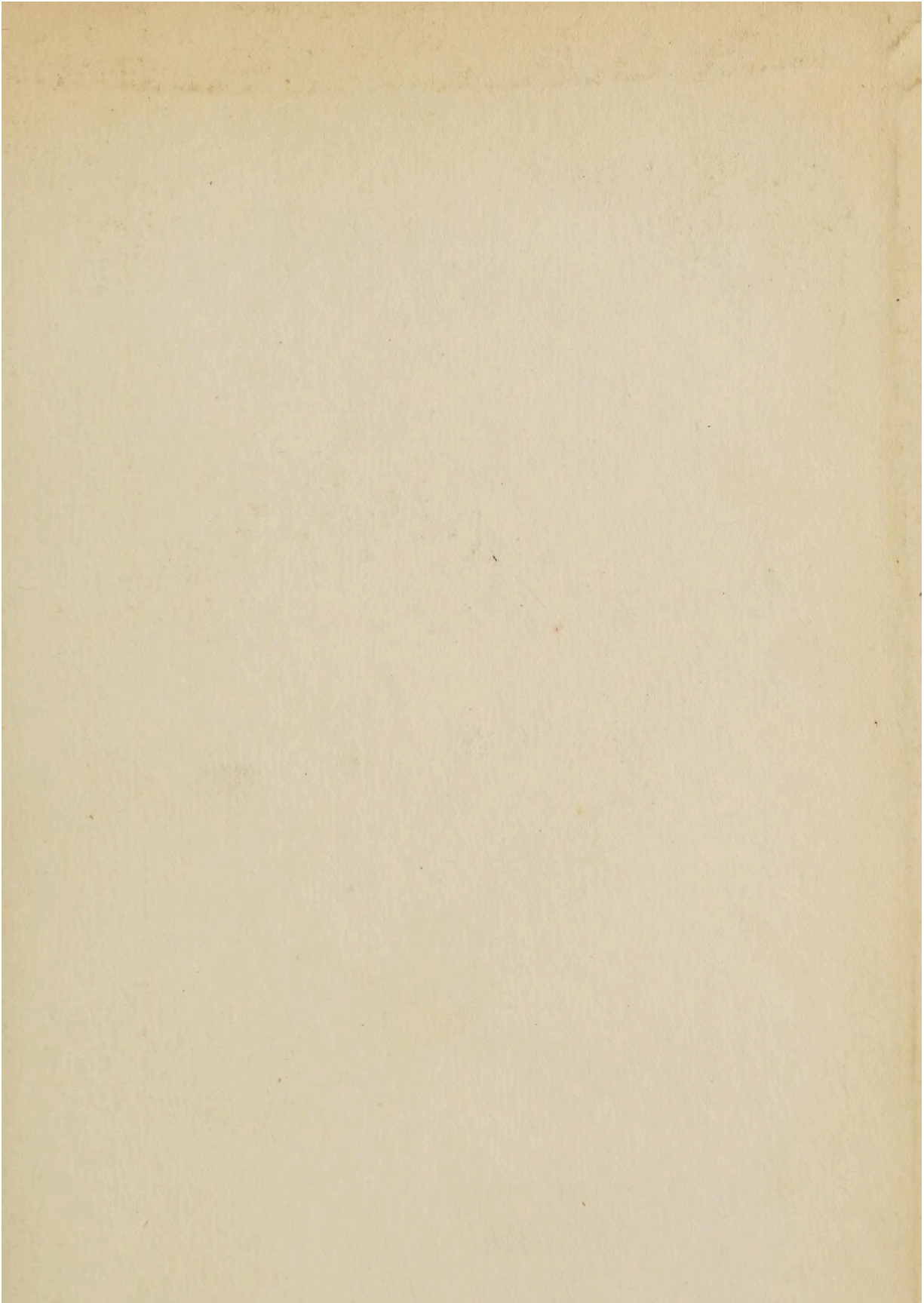












The text on this page is estimated to be only 23.66% accurate

a be esis esse Be ssaure: ie bers a 5 Nb eoa tes 0355. Eats Fs Pe
oh Sus ete 2 ry te iy ee hes ah : ia eetcasschs Sa chat ae 3505) 534, a oe Bue
a Prar Bettast ct} a a2 fe: 3 4 £4 So a5 ty at jaunt 83 sigere pa esasss qi ee
sieetess ou 7 Pts Heide 53535 aire eae = ty Me oe ste tas EF whit sie ate pea
mE RE Ae Re bak ean hab 'sb we om BONE By we 5 Stet ta) jeehers i SoS
b ; sate Gay} oeast 5 sraasiss oat i stisats 2 ees oa Fu. Ly Rett ad =: &. had
bee a

